



HAL
open science

Pauvreté de la population active en France : Définitions, caractéristiques, dynamique

Virginie Jourdan

► **To cite this version:**

Virginie Jourdan. Pauvreté de la population active en France : Définitions, caractéristiques, dynamique. domain_other. Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2009. Français. NNT: . tel-00458350

HAL Id: tel-00458350

<https://theses.hal.science/tel-00458350>

Submitted on 20 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU – BORDEAUX IV

ÉCOLE DOCTORALE de SCIENCES ÉCONOMIQUES, GESTION ET
DÉMOGRAPHIE (E.D. 42)

Doctorat en DÉMOGRAPHIE

Virginie JOURDAN

PAUVRETÉ DE LA POPULATION ACTIVE EN FRANCE :
Définitions, caractéristiques, dynamique

Thèse dirigée par Mme **Chantal BLAYO**, Professeur

Soutenue le 9 décembre 2009

Jury :

M. Christophe BERGOUIGNAN,
Professeur, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Mme **Chantal BLAYO**,
Professeur, Université Montesquieu-Bordeaux IV,
Directrice de thèse

M. Alain PARANT,
Chargé de recherche, Institut National d'Études Démographiques

M. Claude REGNIER,
Professeur, Université de Strasbourg
Rapporteur

M. Jean-Paul SARDON,
Directeur de recherche, Institut National d'Études Démographiques
Rapporteur

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en tout premier lieu Madame Chantal Blayo qui a dirigé cette thèse, pour son encadrement et plus particulièrement pour le petit coup de pouce de ces dernières semaines me permettant de poser un point final à ma thèse.

Je remercie les rapporteurs de cette thèse, Monsieur Claude Régnier et Monsieur Jean-Paul Sardon, d'avoir accepté de lire mon travail et de participer à ma soutenance.

Je tiens aussi à remercier les autres membres de mon jury de thèse, Monsieur Christophe Bergouignan et Monsieur Alain Parant, pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail au cours de ces dernières années et les discussions fructueuses à partir desquelles j'ai bâti ma réflexion.

J'adresse aussi bien évidemment mes remerciements à Patrick Tenoudji et Philippe Cordazzo pour leurs relectures. Mais aussi un grand merci à Lucy Marquet et à Laurence Moine pour leur investissement sur la durée et leur soutien moral sans faille, deux personnes sur qui je pourrais toujours compter et qui pourront toujours compter sur moi. La finalisation d'une thèse vaut bien une grande déclaration d'amitié.

Et à toutes les personnes qui m'ont soutenue et encouragée durant toute l'élaboration de ce travail, je pense à Yves Breem, Angélique Henaux, à toute l'équipe de l'Institut d'Études Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV avec qui j'ai fait mes débuts de thèse ainsi qu'à toute l'équipe du Département de Démographie de l'Université de Strasbourg avec qui je l'ai terminée, et plus particulièrement Elisabeth Bruxer pour son sens critique et ses mots d'encouragement.

Sommaire

Introduction.....	7
Première partie : Le passage du concept de la pauvreté monétaire aux chiffres	15
<i>Chapitre 1 – La perception de la pauvreté en France.....</i>	<i>19</i>
<i>Chapitre 2 – Les mesures de la pauvreté monétaire en France</i>	<i>41</i>
<i>Chapitre 3 – L’approche absolue de la pauvreté.....</i>	<i>89</i>
<i>Conclusion de la partie I.....</i>	<i>120</i>
Deuxième partie : Caractéristiques de la population active pauvre	123
<i>Chapitre 1 – Évolution de la population active pauvre en France.....</i>	<i>125</i>
<i>Chapitre 2 – Le statut d’activité et le type de ménage, deux facteurs principaux de la pauvreté de la population active</i>	<i>159</i>
<i>Chapitre 3 – Les autres formes de la pauvreté : la perception de la pauvreté et les conditions de vie de la population active</i>	<i>187</i>
<i>Conclusion de la partie II</i>	<i>236</i>
Troisième partie : Étude longitudinale de la pauvreté de la population active.....	241
<i>Chapitre 1 – Analyse de la dynamique de la pauvreté de la population active selon trois approches : la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie</i>	<i>245</i>
<i>Chapitre 2 – Analyse longitudinale de la pauvreté selon les caractères attachés à la population active</i>	<i>287</i>
<i>Chapitre 3 – Effet du choix de la définition de la pauvreté absolue sur l’analyse longitudinale de la dynamique de la pauvreté de la population active : comparaison des résultats avec la définition de la pauvreté relative.....</i>	<i>317</i>
<i>Conclusion de la partie III.....</i>	<i>340</i>
Conclusion générale	343

Annexes	351
Bibliographie	503
Sigles utilisés	517
Index des figures.....	519
Index des tableaux	527
Index des encadrés.....	529
Index des annexes.....	531
Table des matières	537

INTRODUCTION

En France, la perception de l'évolution de la pauvreté est très liée à l'évolution du chômage. Si la pauvreté perçue diminue, c'est parce que le chômage a diminué et si elle augmente c'est parce que le chômage a augmenté. Telle qu'elle est perçue par la population, la source de la pauvreté se trouverait essentiellement dans le chômage.

Or, depuis plusieurs années, les travailleurs pauvres sont un thème récurrent dans les médias. Les travailleurs pauvres ont pourtant toujours existé. Le terme même de travailleurs pauvres paraît contradictoire : on est travailleur et pauvre à la fois. Comment peut-on occuper un emploi et se trouver en situation de pauvreté ? L'image du travailleur pauvre est toute trouvée : il s'agirait d'une femme travaillant à temps partiel qui vit seule avec un ou plusieurs enfants. La réalité est évidemment beaucoup plus complexe.

La pauvreté d'une personne se définit non pas au niveau individuel, mais au niveau du ménage. Est pauvre, toute personne vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté. Ce niveau de vie du ménage correspond au revenu disponible du ménage (revenus d'activité, revenus du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages et prestations sociales nets des impôts directs) rapporté non pas au nombre de personnes du ménage, mais au nombre d'unités de consommation¹ du ménage permettant la prise en compte des économies d'échelles réalisées lorsque plusieurs personnes vivent sous le même toit. On considère ainsi que toutes les personnes vivant dans le même ménage ont un niveau de vie identique.

Selon cette définition, le niveau de vie d'une personne en emploi est certes déterminé par ses propres revenus, mais aussi par les revenus d'activité apportés, ou non, par les autres personnes du ménage. Si la situation personnelle par rapport à l'activité professionnelle joue un rôle essentiel, la situation des autres membres du ménage joue un rôle tout aussi important par deux aspects déterminants dans le niveau de vie du ménage :

- l'activité des autres membres du ménage (en emploi, au chômage, en inactivité),
- le nombre de personnes vivant dans le ménage ainsi que leur âge : deux éléments déterminants dans le calcul du nombre d'unités de consommation du ménage.

¹ Les unités de consommation (UC) sont actuellement établies à partir de l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Dans le cadre de ce travail, nous avons souhaité comprendre les liens qui existent entre activité et pauvreté. L'activité comprend à la fois les personnes en situation de chômage mais aussi les personnes en situation d'emploi. Ces deux situations sont essentielles pour expliquer non seulement une situation de pauvreté ou de non-pauvreté à un moment donné, mais aussi pour expliquer une entrée dans la pauvreté (le passage de l'état de non-pauvreté à l'état de pauvreté) ou une sortie de la pauvreté (passage de l'état de pauvreté à l'état de non-pauvreté de l'individu). La population sur laquelle nous travaillerons est donc la population active en situation de pauvreté.

La situation de pauvreté des actifs à un moment donné est généralement mesurée par un indicateur appelé « taux de pauvreté ». Celui-ci correspond à l'effectif de personnes actives en l'état de pauvreté à un moment donné rapporté au nombre de personnes actives à la même date qu'elles soient pauvres ou non. Le taux de pauvreté de la population active est donc une proportion de personnes actives en l'état de pauvreté à un moment précis, une année donnée. Il s'agit donc d'une mesure de stock. L'analyse de l'évolution du taux de pauvreté chez les actifs nous informe bien sur la proportion annuelle d'actifs pauvres mais non sur les entrées et les sorties de cette sous-population.

L'analyse démographique va permettre de travailler sur le renouvellement de la population active pauvre. De la même manière que la population d'un pays est soumise à des flux d'entrées (naissances, immigrations) et à des flux de sorties (décès, émigrations), la population active pauvre est soumise aussi à des mouvements d'entrées et des mouvements de sorties.

- Trois événements « entrée » conduisent à augmenter les effectifs de personnes actives pauvres :
 - entrée dans la pauvreté d'un actif,
 - entrée en activité d'un pauvre,
 - immigration d'un actif pauvre.
- Quatre événements « sortie » entraînent une diminution des effectifs de personnes actives pauvres :
 - sortie de la pauvreté d'un actif,
 - sortie d'activité d'un pauvre,
 - émigration d'un actif pauvre,
 - décès d'un actif pauvre.

Nous nous intéresserons uniquement aux entrées dans la pauvreté des actifs et aux sorties de la pauvreté des actifs. Plus particulièrement, nous répondrons aux deux questions suivantes :

- Parmi les actifs ayant vécu, au cours d'une même période, l'entrée dans la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté et à quel rythme ?
- Parmi les personnes ayant vécu, au cours d'une même période, la sortie de la pauvreté, quelle est la proportion de celles qui retournent dans la pauvreté au cours de leur vie active et à quel rythme ?

Ainsi, sur le modèle de la table de mortalité en démographie, on établit, une table de sortie de la pauvreté chez les actifs grâce à la combinaison des probabilités de sortie de la pauvreté, et on construit une table d'entrée dans la pauvreté des actifs grâce à la combinaison des probabilités d'entrée dans la pauvreté des actifs. Ces tables qui fournissent une description du phénomène à l'état pur permettent de répondre aux questions posées grâce au calcul de l'intensité du phénomène.

En raison de sources de données insuffisantes, une telle analyse longitudinale de la pauvreté en France n'était pas réalisable jusqu'à présent. Mais depuis quelques années, on dispose des données françaises du Panel européen des ménages. Contrairement à d'autres enquêtes qui sont des suivis de logements (Enquête Emploi par exemple), le Panel européen suit les individus sur 8 années, de 1994 à 2001, même lorsqu'ils déménagent. Il devient alors possible d'appliquer les principes de l'analyse démographique, tant en transversal qu'en longitudinal. Depuis 2004, le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) constitue les données françaises du système communautaire EU-SILC (European Community – Statistics on Income and Living Conditions) prenant la suite du Panel européen des ménages. Actuellement, seules les bases de données des années 2004 et 2005 sont en notre possession. Elles permettent de déterminer une entrée ou une sortie de la pauvreté mais ne suffisent pas pour une étude longitudinale de la pauvreté (il faudrait au moins deux à trois années supplémentaires d'enquête). A notre connaissance, le dispositif SRCV est en cours de diffusion. Lorsqu'il s'agira de travailler sur la dynamique de la pauvreté de la population active, nous travaillerons donc à partir des seules données françaises du Panel européen des

ménages. Pour les analyses transversales, l'année 2005 du SRCV sera incluse afin de fournir des descriptions plus récentes de la population active en l'état de pauvreté².

En 2005, selon le SRCV, les effectifs de la population active pauvre varient de 2,6 millions à 4,2 millions d'actifs pauvres selon la définition adoptée, soit un taux de pauvreté compris entre 9,6 % et 15,4 % d'actifs pauvres. La définition de la pauvreté, dans son approche monétaire, est essentielle pour les mesures des entrées dans la pauvreté et des sorties de la pauvreté. L'entrée dans la pauvreté doit correspondre à une diminution du niveau de vie et la sortie de la pauvreté à une augmentation du niveau de vie. Or, selon la définition adoptée, cela ne se vérifie pas forcément. A cet effet, trois définitions de la pauvreté monétaire sont analysées : la pauvreté relative, définition officielle de la pauvreté en France, la pauvreté semi-relative (encore appelée pauvreté ancrée dans le temps) et la pauvreté absolue. Chacune de ces définitions fournit un seuil de pauvreté différent dont les montants respectifs en 2005 étaient de 826 euros, de 858 euros et de 987 euros.

Quelle que soit la définition adoptée, les effectifs d'actifs en situation de pauvreté dépendent non seulement de la définition du revenu retenue et de la source des données mais aussi de l'échelle d'équivalence choisie pour le calcul du niveau de vie. L'effet respectif de ces trois éléments sur la mesure des effectifs d'actifs pauvres et du taux de pauvreté sera analysé à partir de la définition de la pauvreté relative.

La définition officielle de la pauvreté repose sur une approche relative de la pauvreté. Le seuil de la pauvreté relative correspond à 60 % du revenu médian par unité de consommation du ménage. Le taux de pauvreté déduit dépend non seulement du choix du seuil (jusque récemment, l'Insee privilégiait un seuil correspondant à 50 % du revenu médian par unité de consommation), mais aussi du mode de calcul du seuil de pauvreté (revenu moyen ou revenu médian).

La pauvreté semi-relative permet de contourner certaines difficultés rencontrées avec la définition de la pauvreté relative. Est appliqué au seuil de pauvreté relative d'une année donnée (ici, 2001) l'évolution des prix. Mais ce seuil est fonction de l'année choisie comme point de départ à partir de laquelle sont déterminés les seuils de pauvreté des années précédentes et suivantes ainsi que de la qualité de la mesure de l'indice des prix à la consommation (IPC).

² Il n'existe pas de pondération transversale en 2004 dans la base de données du SRCV.

La dernière approche de la pauvreté discutée est celle de la pauvreté absolue. Cette approche est délaissée en France et à l'heure actuelle il n'existe pas de mesure de la pauvreté absolue. A partir de l'exemple des États-Unis qui privilégient l'approche absolue de la pauvreté, nous proposons dans le cadre de ce travail une définition de la pauvreté absolue adaptée aux données françaises, établie à partir des enquêtes Budget des familles. Le taux de pauvreté absolue sera comparé à la mesure privilégiée en France, le taux de pauvreté relative. La pauvreté absolue correspondant à une mesure où les entrées et les sorties de la pauvreté sont le résultat d'une détérioration ou d'une amélioration du niveau de vie, c'est cette dernière approche qui sera privilégiée pour l'étude de la dynamique de la pauvreté de la population active en France.

Étudier les entrées et les sorties de la pauvreté des actifs suppose la connaissance préalable des caractéristiques des actifs pauvres permettant de repérer les variables déterminantes de la pauvreté de la population active.

Les effectifs de la population active pauvre ont évolué entre 1994 et 2005. Comme nous l'avons expliqué précédemment, cette évolution est le résultat de plusieurs flux d'entrées et de sorties de cette sous-population. Nous déterminerons donc le rôle joué par les entrées et les sorties de la pauvreté dans la variation des effectifs de la population active pauvre.

La population active comprend les chômeurs et les personnes occupant un emploi. Parmi ces dernières se distinguent les travailleurs à temps partiel et les travailleurs à temps plein. Ces trois statuts d'activité (chômage, temps partiel, temps plein), par leur durée de travail inégale, présentent des caractéristiques spécifiques à l'égard de la pauvreté. Les caractéristiques individuelles et familiales de ces trois sous-populations seront donc étudiées afin de comprendre les taux de pauvreté spécifiques observés.

La pauvreté monétaire n'est pas la seule approche de la pauvreté en France. La perception de la pauvreté et les conditions de vie constituent deux autres approches complémentaires. Généralement, ces deux approches de la pauvreté se définissent à partir des concepts de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence. Mais ceux-ci s'inscrivent dans une approche relative de la pauvreté et non dans une approche absolue. Si, à la pauvreté subjective, nous préférons le concept de la pauvreté ressentie, il n'existe pas aujourd'hui une approche absolue permettant la mesure des mauvaises conditions de vie. Nous tenterons donc une première approche absolue des difficultés des conditions de vie, par la création de l'indicateur que nous avons appelé « indicateur de dégradation des conditions de vie ». Les

caractéristiques principales de la population active concernée par l'une de ces trois difficultés (pauvreté monétaire, pauvreté ressentie, dégradation des conditions de vie) seront donc également étudiées.

A partir de ces résultats, nous procéderons à l'analyse démographique de la population active. La pauvreté est un phénomène renouvelable, un actif peut entrer dans la pauvreté une première fois, en sortir, puis y retourner une deuxième fois, ...

Le Panel européen des ménages qui suit les individus sur une durée de 8 années, permet de connaître, pour un actif répondant les 8 années du Panel, le nombre d'années qu'il a vécues dans la pauvreté entre 1994 et 2001. Nous verrons ainsi comment se répartit la population active selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté. De plus, l'analyse transversale de cette population permettra d'estimer un nombre moyen d'entrées dans la pauvreté au cours de la vie active.

Les actifs sont donc susceptibles d'alterner les situations de pauvreté et de non-pauvreté. Grâce à la construction des tables d'entrée dans la pauvreté et des tables de sortie de la pauvreté de la population active, les probabilités de sortie de la pauvreté sont mesurées au fil des durées écoulées depuis la dernière entrée dans la pauvreté d'un actif et les probabilités de retourner dans la pauvreté sont mesurées au fil des durées écoulées depuis la dernière sortie de la pauvreté d'un actif.

Nous dégagerons ensuite quelles sont les caractéristiques individuelles et familiales de la population qui sont le plus susceptibles de modifier les risques de sortie et/ou d'entrer dans la pauvreté au sein de la population active pauvre. En outre, un changement de statut d'activité et/ou un changement de type de ménage peut être favorable ou défavorable à la pauvreté. Nous essaierons de comprendre dans quelle mesure de tels changements favorables ou défavorables influencent les risques de sortie et d'entrée dans la pauvreté des actifs.

Ces résultats qui portent sur la dynamique de la pauvreté de la population active reposent sur le choix primordial de la définition de la pauvreté retenue, à savoir la pauvreté absolue. La définition de la pauvreté relative présentant un taux de pauvreté inférieur (9,6 % d'actifs pauvres en 2005 dans l'approche relative contre 15,4 % d'actifs pauvres dans l'approche absolue), on se demande dans quelle mesure le choix initial de la définition influence les résultats. Nous avons donc confronté les résultats de l'analyse longitudinale de la pauvreté de la population active selon ces deux définitions, pauvreté relative et pauvreté absolue, afin de comprendre si, en raison d'un taux de pauvreté inférieur, les risques d'entrées

et les risques de sorties de la pauvreté au sein de la population active sont de moindre ampleur dans l'approche relative que dans l'approche absolue.

Dans une première partie, nous passerons en revue les trois approches de la pauvreté monétaire : la pauvreté relative, la pauvreté semi-relative et la pauvreté absolue. L'objectif sera de déterminer la définition la mieux adaptée à la compréhension d'une entrée dans la pauvreté et d'une sortie de la pauvreté comme une modification effective à la baisse ou à la hausse du niveau de vie.

Dans une deuxième partie, les caractéristiques individuelles et familiales de la population active en situation de pauvreté sont analysées. Cela permet la compréhension de cette population aussi bien sous un angle général (la population active dans son ensemble) que sous l'angle de situations plus particulières inhérentes à la position sur le marché du travail (chômage, temps partiel, temps plein).

Dans une troisième partie, nous procéderons à l'analyse démographique de la pauvreté de la population active. Sur le modèle de la table de mortalité en démographie, nous construirons des tables d'entrées dans la pauvreté et des tables de sorties de la pauvreté de la population active. Dans la mesure du possible, ces tables seront établies à partir de variables relatives aux caractéristiques individuelles des actifs, à l'emploi et à la configuration familiale. Ces résultats seront ensuite mis à l'épreuve de deux définitions, la pauvreté absolue (privilegiée dans notre travail) et la pauvreté relative, afin de mesurer l'effet de la définition sur la dynamique de la pauvreté des actifs.

PREMIÈRE PARTIE :

LE PASSAGE DU CONCEPT DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE AUX CHIFFRES

Selon *Le nouveau Petit Robert de la langue française* (Le Robert, 2007, p.1835), la pauvreté est « l'état d'une personne qui manque de moyens matériels, d'argent ». Elle se définit sous deux angles :

- la pauvreté appelée plus communément la pauvreté par les conditions de vie ou la pauvreté matérielle : elle est le résultat du manque de moyens matériels,
- la pauvreté monétaire se définissant par le manque d'argent.

Selon cette définition, la pauvreté se mesure à l'échelle d'une personne et c'est cette personne qui est touchée ou non par la pauvreté matérielle et monétaire.

La réalité statistique est toute autre. Si la différenciation entre la pauvreté monétaire et la pauvreté matérielle existe, une approche subjective ou ressentie de la pauvreté se rajoute. La pauvreté ressentie se base sur le sentiment perçu de sa propre situation. En outre, le statisticien doit s'appuyer sur un certain nombre de conventions fondées sur des concepts pour compter. Si les statistiques dénombrent les personnes en situation de pauvreté, ces personnes sont considérées comme telles uniquement si le ménage dans lequel elles vivent est pauvre. L'hypothèse sous-jacente est que les personnes vivant sous un même toit se répartissent l'ensemble de leurs ressources et le niveau de vie des toutes les personnes de ce ménage est identique. La démarche est la suivante : dans un premier temps, à chaque ménage est attribué le statut de pauvre ou de non-pauvre ; dans un deuxième temps, tous les individus résidant dans un ménage pauvre sont dénombrés ; dans un troisième temps, une pondération est attribuée à chaque individu du ménage de manière à tenir compte des économies d'échelle réalisées.

Les données chiffrées ne reflètent pas systématiquement les concepts tels que l'on peut les définir, et c'est le cas pour le concept de pauvreté. La pauvreté est d'ailleurs un phénomène redouté en France et dans l'esprit des Français : elle paraît être le résultat d'une conjoncture économique défavorable conduisant au chômage et donc à la pauvreté.

Dans le cadre de ce travail c'est essentiellement l'angle monétaire de la pauvreté qui est appréhendé. Bien que cette approche soit la plus répandue, différentes définitions de la pauvreté monétaire coexistent :

- La pauvreté relative est la définition adoptée en France par l'Insee ainsi qu'au niveau de l'Union européenne.
- La pauvreté semi-relative est une définition qui évolue en fonction de l'évolution des prix. Si elle n'était pas une mesure privilégiée de la pauvreté,

nous allons voir qu'un événement politique récent l'a remise au devant de la scène.

- La définition absolue de la pauvreté est une mesure délaissée en France. Si cette mesure est celle adoptée aux Etats-Unis, l'Insee ne fournit pas de seuil de pauvreté absolue.

Ces trois définitions sont tour à tour abordées, mesurées et critiquées. Dans la mesure où il n'existe pas encore de définition de la pauvreté absolue au niveau de la France, nous proposerons, sur le modèle de la mesure de la pauvreté absolue aux États-Unis, la définition d'un seuil de pauvreté absolue. Au final, sera retenue la définition de la pauvreté qui paraîtra la mieux adaptée pour mesurer une entrée dans la pauvreté et une sortie de la pauvreté. Celle-ci devra traduire une entrée dans la pauvreté comme une diminution réelle du niveau de vie et correspondre à une augmentation du niveau de vie lorsqu'il s'agira de travailler sur la sortie de la pauvreté.

Ainsi, **dans un premier chapitre**, après avoir mis en relief l'évolution de la pauvreté avec la perception qu'il en est faite sur le marché du travail, nous définirons la population active telle que nous l'entendrons tout au long de notre travail.

Le deuxième chapitre exposera les définitions de la pauvreté relative et de la pauvreté semi-relative, deux approches de la pauvreté monétaire utilisées en France.

A partir du modèle des États-Unis, nous proposerons ensuite dans **le troisième chapitre**, une définition de la pauvreté absolue.

CHAPITRE 1 – LA PERCEPTION DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

L'enquête barométrique de la Drees³ permet de suivre l'opinion des Français depuis 2000 sur une variété de thèmes tels que les questions sociales, la pauvreté et l'exclusion. Ainsi, chaque année (à l'exception de 2003), environ 4 000 personnes sont interrogées sur leurs propres préoccupations et leurs représentations sur différentes thématiques incluant notamment la santé, les politiques familiales, les retraites ou encore la protection sociale (encadré 1). A partir de cette enquête, nous tenterons de comprendre comment la pauvreté est perçue dans l'imaginaire collectif et nous dégagerons les liens existants entre le marché du travail et la pauvreté, dans les représentations que l'on se fait de la pauvreté.

Afin de travailler sur les personnes présentes sur le marché du travail en situation de pauvreté, nous passerons en revue les trois principales définitions de la population active suivantes:

- la population active au sens du Bureau international du travail (BIT),
- la population active au sens du recensement de la population,
- la « population active spontanée ».

Nos principales sources de données étant les données françaises du Panel européen des ménages pour les années 1994-2001 et le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) pour l'année 2005, nous essaierons de comprendre dans quelle mesure ces définitions sont utilisables à partir de nos sources de travail et nous définirons ce que l'on entendra par population active tout au long de notre travail.

Dans une première section, nous travaillerons le lien existant entre la perception de la pauvreté et le marché du travail.

Dans une deuxième section, après une présentation des principales définitions de la population active, nous procéderons au choix de la définition que nous adopterons pour notre travail.

³ La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), créée en novembre 1998, est une direction du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Elle produit deux types de données :

- une base « administrative » restituant la statistique annuelle des établissements de santé installés en France,
- une base « statistique » destinée aux études et aux publications (Ministère de la Santé et des Sports, consulté le 05/03/09).

Encadré 1. L'enquête barométrique de la Drees de 2000 à 2008

L'enquête barométrique de la Drees suit chaque année depuis 2000 (à l'exception de 2003) les attitudes et les opinions des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité. Environ 4 000 personnes représentatives des 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine sont interrogées. Ces enquêtes ont été réalisées de 2001 à 2002 par l'Ifop et par l'institut BVA depuis 2004.

Cinq thématiques sont abordées (Drees, consulté le 17/05/09) :

- « la perception des problématiques liées à la santé, au handicap, à la dépendance, la famille, la retraite, la protection sociale, la précarité et l'exclusion,
- les axes de compréhension des enjeux liés à ces problématiques,
- les jugements portés sur les systèmes qui existent actuellement, en matière d'organisation, de financement et de redistribution,
- les valeurs qui sous-tendent l'ensemble de ces représentations,
- la hiérarchie des attentes et des préoccupations pour l'avenir ».

I- La pauvreté : un phénomène lié au chômage

L'enquête barométrique de la Drees vise à hiérarchiser les préoccupations des Français, que ce soient des préoccupations ressenties d'ordre personnel ou bien des préoccupations perçues pour la France. De 2000 à 2008, cette hiérarchie reste stable et révèle les quatre principales causes de préoccupations des Français⁴ :

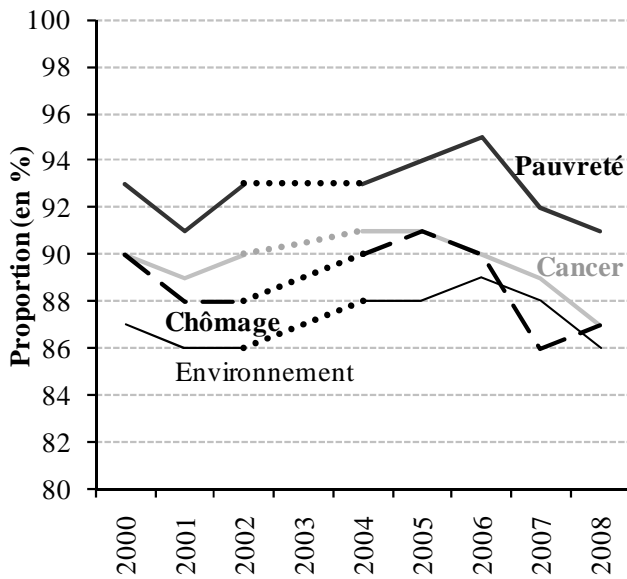
- la pauvreté,
- le cancer,
- les problèmes liés à l'environnement,
- le chômage.

En 2008, la pauvreté est la principale cause de préoccupations personnelles (citée par 91 % des Français), devançant le chômage et le cancer (87 %) et les problèmes liés à

⁴ Les autres propositions sont les suivantes : les guerres dans le monde, les accidents de la route, les risques alimentaires, le Sida, les migrations des populations des pays pauvres vers les pays riches, la forte croissance démographique des pays en voie de développement, les crises financières internationales, le vieillissement des populations des pays développés (annexe 1).

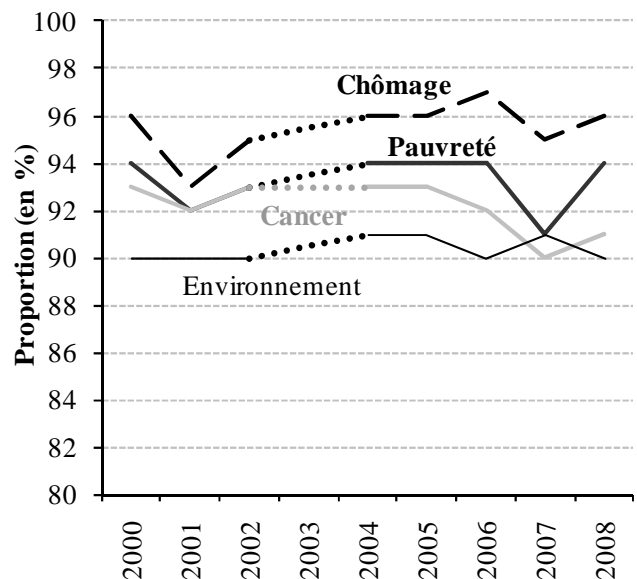
l'environnement (figure 1)⁵. Pour la France, c'est le chômage (96 %) qui apparaît être la préoccupation première des Français, la pauvreté apparaissant en deuxième position avec 94 % de citations (figure 2).

Figure 1. Les quatre principales causes de préoccupations personnelles



Sources : Enquêtes barométriques, 2000-2002, 2004-2008, Drees

Figure 2. Les quatre principales causes de préoccupations pour la France



Sources : Enquêtes barométriques, 2000-2002, 2004-2008, Drees

Quelle que soit l'année, la pauvreté paraît être une préoccupation constante pour plus de 9 personnes sur 10. Les Français placent ainsi la pauvreté en tête de leurs préoccupations, sans que la conjoncture économique n'induisse de modifications sensibles. Or, selon les dernières statistiques officielles, seuls 13,2 % de la population sont touchés par la pauvreté en

⁵ Les données de la figure 1 et la figure 2 sont issues de publications synthétiques des résultats de ces enquêtes barométriques mises en ligne sur Internet :

- pour les résultats de 2000 à 2002 : il s'agit de la synthèse de 2002 (Valade, Gérard, consulté le 05/03/09, p.2)
- années 2004 et 2005 : synthèse 2005 (David, Sandoval, consulté le 05/03/09 : p.8)
- années 2006 et 2007 : synthèse 2007 (Billmann, consulté le 05/03/09 : p.8)
- année 2008 : synthèse 2008 (Billmann, consulté le 25/04/09 : p.8)

2006, voir même 7,1 % de la population⁶ selon la définition choisie (respectivement au seuil de 60 % ou au seuil de 50 %⁷).

Les Français se montrent extrêmement pessimistes à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion. Depuis le début des années 2000, le sentiment selon lequel la pauvreté et l'exclusion ont augmenté au cours des cinq années précédant l'enquête s'est fortement accentué (figure 3). Après avoir diminué de 10 points entre 2000 et 2001 (de 73 à 63 %), cette opinion n'a pas cessé de progresser jusqu'en 2008 (à l'exception de 2007), la proportion de personnes qui partagent cette perception passe ainsi à 85 %, soit une augmentation de 12 points en 7 ans.

En outre, l'inquiétude vis-à-vis de l'avenir de ces deux phénomènes est elle aussi très forte. Bien que les proportions soient inférieures, les évolutions sur la période sont les mêmes que pour la question précédente. En 2008, plus de 8 Français sur 10 estimaient que la pauvreté et l'exclusion allaient plutôt augmenter dans l'avenir. Or, sur la même période, le taux de pauvreté au seuil de 60 % a d'abord diminué jusqu'en 2004 avant d'augmenter (figure 4). Au premier abord, les opinions des personnes interrogées semblent se démarquer assez nettement de la réalité.

Pourtant, ces opinions ne sont pas sans lien avec la conjoncture économique. Plus que le taux de pauvreté, c'est le taux de chômage⁸ qui est mis en avant dans les médias. En effet, les tendances de l'évolution du taux de chômage sont relativement proches de celles de la

⁶ Cette série comporte deux ruptures (Insee, *Taux de pauvreté*, consulté le 05/03/09) (annexe 2) :

- de 2002 à 2004, la nouvelle série de revenus s'appuie sur les résultats de la nouvelle enquête Emploi en continu,
- depuis 2005, la série intègre les prestations sociales réelles (imputées auparavant) assurant une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Ce point est abordé ultérieurement.

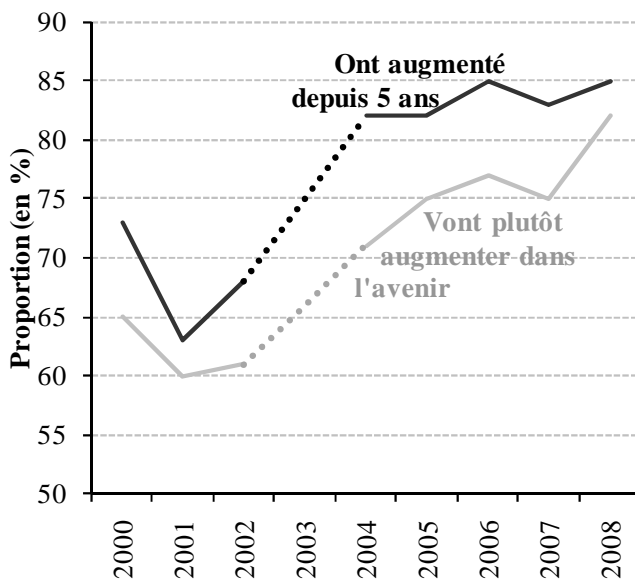
⁷ Il s'agit ici du taux de pauvreté relative, défini comme une part (50 ou 60 %) du revenu disponible médian par unité de consommation. La pauvreté relative est la définition la plus couramment utilisée en France. Les différentes définitions sont plus amplement exposées par la suite.

⁸ La série des taux de chômage trimestriels au sens du Bureau international du travail (BIT) pour la France métropolitaine est disponible sur le site Internet de l'Insee (Insee, *Chômage au sens du BIT*, consulté le 05/03/09) (annexe 3). Les moyennes annuelles ont été calculées pas nos soins. Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit au Pôle emploi (anciennement ANPE) et inversement. C'est une personne de 15 ans ou plus (en âge de travailler) répondant simultanément aux trois critères suivants (Insee, *Définitions et méthodes : Chômeur (BIT)*, consulté le 05/03/09) :

- être sans emploi : autrement dit ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence,
- être disponible dans les 15 jours pour prendre un emploi ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

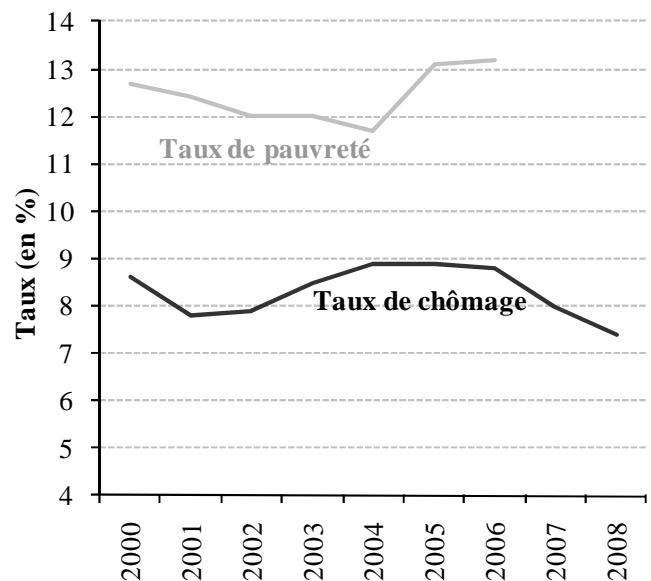
perception de la pauvreté et de l'exclusion⁹. Deux exceptions, les années 2006 et 2008 : tandis que le taux de chômage diminue légèrement, l'opinion des Français quant à la perception de la pauvreté et de l'exclusion reste pessimiste (figure 3 et figure 4).

Figure 3. La perception de la pauvreté et de l'exclusion durant les cinq dernières années et dans l'avenir



Sources : Enquêtes barométriques, 2000-2002, 2004-2008, Drees

Figure 4. Taux de pauvreté (seuil 60 %) et des taux de chômage de 2000 à 2008



Sources : Insee, Taux de pauvreté ; Taux de chômage au sens du BIT, consulté le 05/03/09

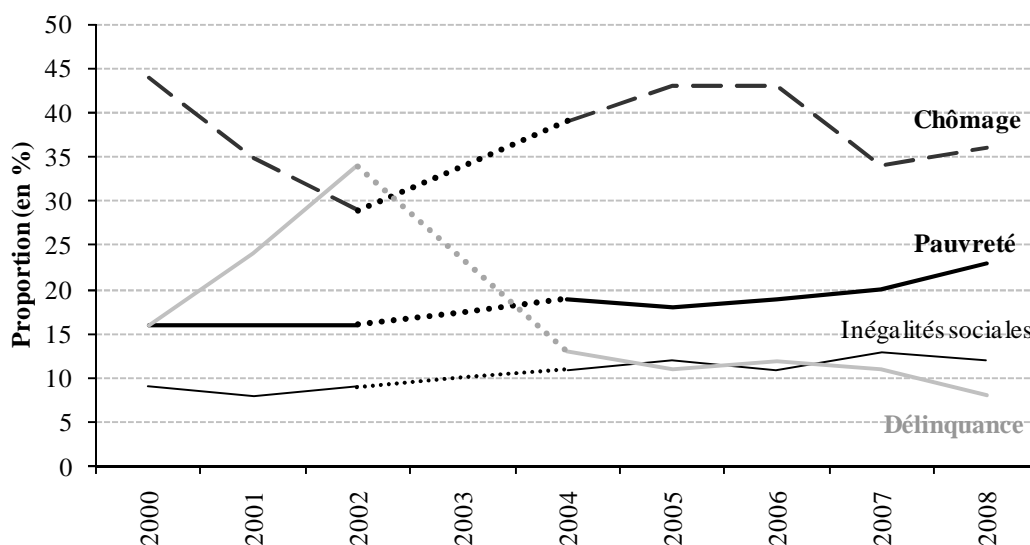
L'explication provient de la périodicité des données présentées ici. L'opinion mesurée par les enquêtes barométriques est une opinion portant sur un moment précis alors que les taux de chômage recueillis sont des taux annualisés. Ainsi, en 2006, l'enquête barométrique de la Drees a été effectuée au cours du mois d'avril. Or, à ce moment précis le taux de chômage n'avait pas encore diminué, celui-ci n'a baissé qu'à partir du 2^e trimestre seulement. Pour l'année 2008, la raison est la même. La crise financière déclenchée en août 2007 touche l'Europe et la France en septembre 2008 (Chavagneux, 2008). Les craintes de la crise et de sa

⁹ Cette série de taux de chômage issue des enquêtes Emploi est calculée selon la nouvelle méthode d'estimation employée par l'Insee en 2007. De la même manière, la série avait également été révisée en 2003. Si ces nouvelles méthodes ont un impact sur le niveau du taux de chômage (environ 1 point de moins par rapport à l'ancienne série, que ce soit pour la révision de 2003 ou la révision de 2007), elle ne modifie pas les évolutions constatées (Chardon, Goux, 2003 et Insee, *Communiqué de presse*, consulté le 05/03/09). Or, seules les évolutions importent dans cette analyse.

conséquence sur les emplois deviennent réelles. Ainsi, le taux de chômage de la France passe de 7,2 % à 7,8 % entre le troisième et le quatrième trimestre 2008 (annexe 3).

A cela s'ajoute que ces deux phénomènes, le chômage et la pauvreté, évoluant dans le même sens dans l'esprit des Français, constituent également les deux problèmes dont il faut s'occuper prioritairement en France (figure 5). En 2008, plus du tiers des personnes interrogées citaient le chômage, et près d'un quart la pauvreté et l'exclusion. Suivaient les inégalités sociales puis la délinquance et l'insécurité¹⁰. La hiérarchie des deux principales attentes d'action est la même depuis 2004, même si en 2007 un recul des attentes sur le chômage a été enregistré pour la première fois depuis 2002. Ce dernier point s'explique probablement par la diminution du chômage annoncée depuis 2006. Entre 2000 et 2004, le chômage se plaçait également en tête des priorités, à l'exception cependant de 2002, où les craintes des Français face à l'augmentation du nombre de crimes et délits reprise par la presse prenaient le dessus (encadré 2). Ainsi, l'assimilation du chômage à la pauvreté semble être une évidence dans l'esprit des Français.

Figure 5. Perception des Français sur les problèmes dont il faut s'occuper en priorité en France de 2000 à 2008



Sources : Enquêtes barométriques, 2000-2002, 2004-2008, Drees

¹⁰ Les autres items proposés étaient les suivants : le financement de la Sécurité Sociale (8 % en 2008), l'avenir des retraites (7 %) et le poids de la fiscalité (6 %) (annexe 4).

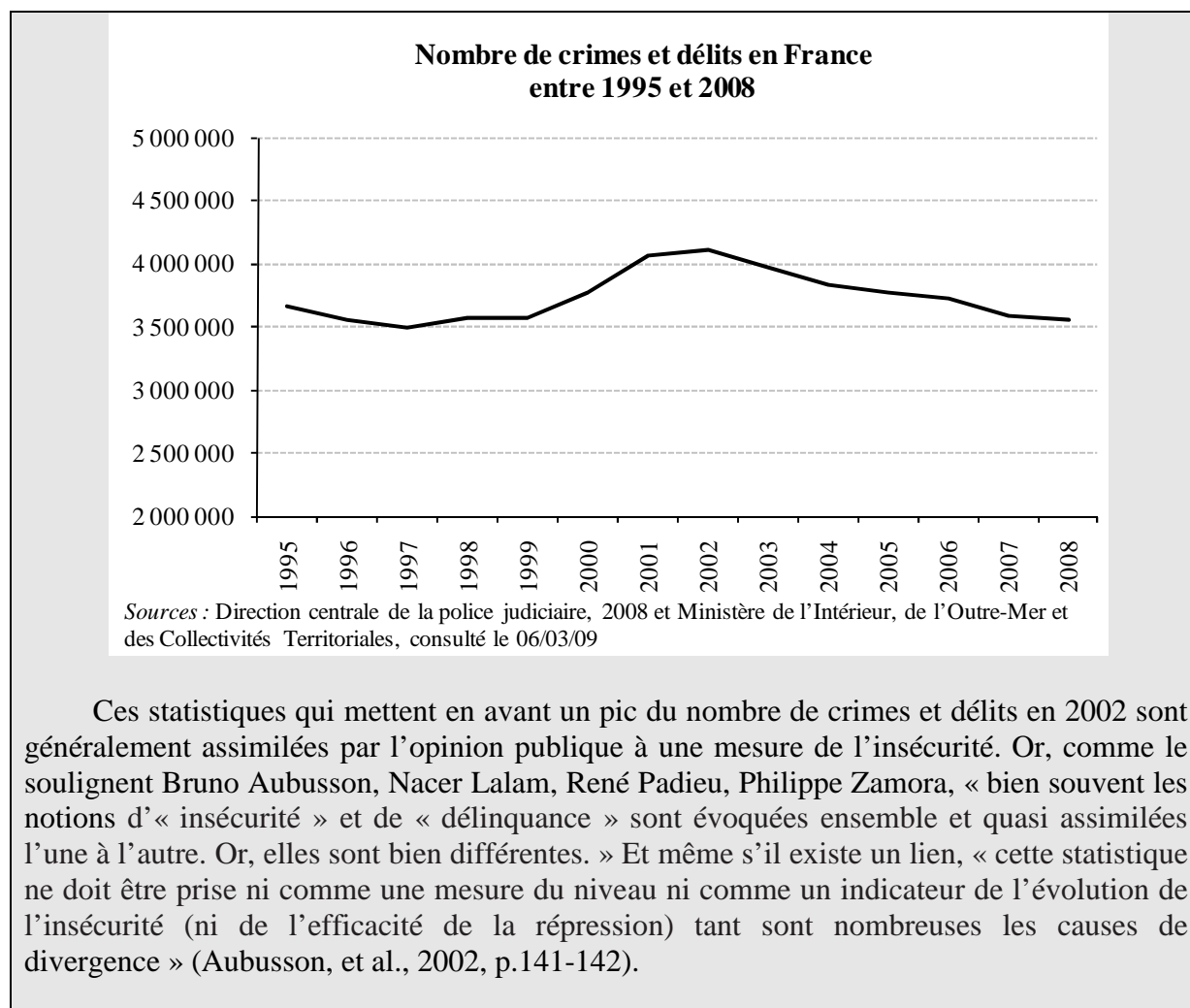
Encadré 2. L'assimilation de l'évolution du nombre de crimes et délits à l'évolution de l'insécurité

Selon les personnes interrogées, la délinquance et l'insécurité tenaient une place importante avant 2004 dans la hiérarchie des problèmes dont il faudrait s'occuper en priorité en France. En occupant la 2^e position, la délinquance et l'insécurité se placent juste après le problème du chômage. La part de personnes plaçant ce phénomène en tête n'a cessé de croître jusqu'en 2002, année où elle atteint son maximum en devenant le problème dont il faut s'occuper en priorité en France (34 % contre 29 % pour le chômage).

Il est primordial de souligner ici aussi le rôle des médias. Les statistiques de l'évolution des crimes et délits constatés sont périodiquement reprises par la presse. Le dernier dossier de presse disponible (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, consulté le 06/03/09) présente ainsi les chiffres de la délinquance en 2008 suite à une intervention, le 19 janvier 2009, de Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales en présence de M. Alain Bauer, président de l'Observatoire national de la délinquance (OND). Ce dossier met en avant une forte augmentation du nombre de crimes et délits constatés entre 1997 et 2002, suivie d'une diminution, entre 2002 et 2008, de 13,5 % de la « délinquance générale » (ibid., p.1), le nombre de crimes et délits passant de 4 113 882 à 3 558 329 entre les deux dates¹¹ (figure).

Ainsi, comme le souligne Michèle Alliot-Marie dans son discours : « *En 2008, la délinquance recule. Il faut remonter à 1997 pour trouver un chiffre de délinquance aussi bas* » (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, consulté le 08/03/09).

¹¹ Pour les années 2000 à 2007, les données sont issues du tome I de *Criminalité et délinquance constatées en France* de l'année 2007 (Direction centrale de la police judiciaire, 2008, p.20) et du *Dossier de presse : Bilan 2008 et Priorités 2009* du 19 janvier 2009 du Ministère de l'Intérieur (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, consulté le 06/03/09, p.1) (annexe 5).



Cette crainte de la pauvreté peut paraître d'autant plus inquiétante que près de deux Français sur trois considèrent que la pauvreté et l'exclusion peuvent toucher n'importe qui et un tiers estime que certaines populations sont plus fragiles que d'autres (Billmann, consulté le 25/04/09).

L'Eurobaromètre de 2007 (encadré 3) a mis en évidence que la pauvreté n'est pas un phénomène lointain pour les Européens et les Français. En effet, plus de 3 personnes sur 10 ont déclaré connaître dans leur environnement des personnes risquant de tomber dans

la pauvreté¹². De plus, à cette même question, 30 % des interviewés ont répondu connaître une des situations suivantes : pauvreté (extrême ou non) ; risque de tomber dans la pauvreté. Il s'agit donc bien ici d'un minimum.

Les résultats du baromètre commandé par le Secours populaire français (encadré 4) consolident ces inquiétudes qu'éprouvent les Français devant la pauvreté. En 2008, ils sont 85 % à penser que les risques que leurs enfants connaissent un jour la pauvreté sont plus élevés que pour leur génération (Ipsos, consulté le 17/05/09). Plus de la moitié (55 %) déclarent même que ces risques sont beaucoup plus élevés (figure 6).

Encadré 3. L'Eurobaromètre de 2007 sur la pauvreté et l'exclusion

La Direction générale de l'emploi de la Commission européenne a commandé une enquête afin d'analyser l'opinion publique européenne à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion. Entre le 14 février et le 18 mars 2007, TNS Opinion & Social a interrogé 26 466 habitants des 27 pays de l'Union européenne âgés de 15 ans ou plus, auxquels s'ajoutent 1 000 résidents de la Croatie. En France, ce sont 1 031 personnes qui ont été interrogées dans le cadre de l'Eurobaromètre.

Le choix s'est porté sur la constitution d'un échantillon représentatif de l'ensemble du territoire selon la nationalité, les aires urbaines et rurales. Dans chaque ménage, le répondant est celui dont la date anniversaire est la plus proche de la date de l'enquête. Toutes les personnes ont été interrogées en face-à-face.

Seules les données portant sur la France sont utilisées.

La pauvreté, même si elle touche officiellement 13,2 % de la population en France en 2006, inquiète beaucoup plus de personnes, et cela quelle que soit l'origine sociale. De plus, l'évolution future de ce phénomène est assimilée à l'évolution actuelle du taux de chômage¹³. Or, dans la réalité, même si le chômage et la pauvreté sont

¹² La question posée était la suivante : « Dans votre quartier ou votre village, y a-t-il des personnes qui vivent dans les situations suivantes ? » :

- situation d'extrême pauvreté (15 %),
- situation de pauvreté (31 %),
- situation où l'on risque de tomber dans la pauvreté (31 %),
- aucune de ces situations (30 %, il s'agit de réponses spontanées),
- ne sait pas (14 %).

Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses possible, le total est donc supérieur à 100 %.

¹³ Serge Paugam (2008) a démontré à ce propos que la diminution du taux de chômage de la fin des années 1990 combinée à l'augmentation de la précarité professionnelle ont transformé la perception de la pauvreté : de la compassion à l'égard des personnes pauvres on est passé à un sentiment de culpabilisation.

vraisemblablement liés, la question est de savoir s'ils suivent une évolution parallèle. Ce sera l'une des problématiques de notre travail.

De manière à mieux cerner ce phénomène, il est primordial de comparer l'état de pauvreté des personnes occupant un emploi à la pauvreté des personnes en situation de chômage. C'est donc l'ensemble de la population présente sur le marché du travail, appelée population active, qui doit être prise en compte.

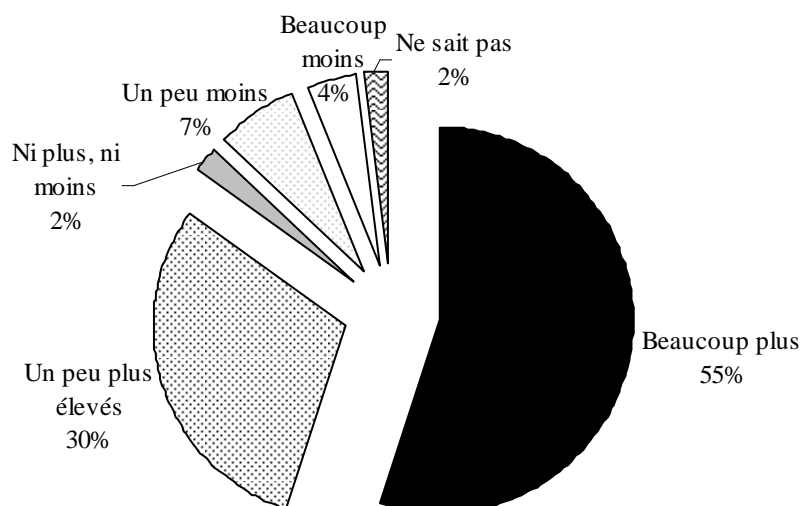
Encadré 4. Baromètre Ipsos sur la pauvreté réalisé pour le Secours populaire en 2008

A la demande du Secours populaire français, l'Institut Ipsos a réalisé un baromètre portant sur la question de la pauvreté. Le recueil des données s'est réalisé les 22 et 23 août 2008 par téléphone (Ipsos, consulté le 17/05/09).

L'échantillon a été construit sur la méthode des quotas selon le sexe, l'âge, la profession du chef de famille, la région et la catégorie d'agglomération.

L'échantillon de 1 002 personnes est représentatif de la population de la France âgée de 15 ans ou plus.

Figure 6. Perception des risques de pauvreté encourus par ses enfants par rapport à sa génération en 2008



Sources : Baromètre, 2008, Ipsos

II- Définition de la population active

La population active comprend à la fois les personnes ayant un emploi, la population active occupée ; et les personnes à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire les chômeurs. Il existe plusieurs définitions de la population active et son effectif diffère selon l'approche retenue.

§1 Les différentes approches de la population active

Il existe deux principales définitions de la population active :

- au sens du Bureau international du travail (BIT),
- au sens du recensement de la population.

A cela, s'ajoute la population active qui se déclare comme telle dans les enquêtes appelée « population active spontanée ».

1) L'approche du BIT de la population active

La population active au sens du BIT est une définition internationale adoptée en 1982 par une résolution du BIT. Les deux sous-populations de la population active (actifs occupés et chômeurs) sont le résultat d'une définition spécifique du BIT. Qu'il s'agisse des actifs occupés ou des personnes à la recherche d'un emploi, un actif au sens du BIT est une personne en âge de travailler de 15 ans ou plus.

La population active occupée¹⁴ est l'ensemble des personnes ayant travaillé au cours d'une semaine de référence. Le temps de travail durant cette semaine de référence est d'une heure minimum. Il peut s'agir de personnes salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Afin de ne pas dépendre de situations particulières au moment de l'enquête, la population des actifs occupés au sens du BIT intègre les personnes ayant un emploi mais temporairement absentes du marché du travail. Ces motifs d'absence comprennent les

¹⁴ Insee, Définitions et méthodes : Population active occupée (BIT), consulté le 07/08/09.

maladies (de moins d'un an), les congés payés, les congés de maternité, les conflits au travail, les formations, les intempéries,... Sont compris également les militaires du contingent (tant que cette situation existait), les apprentis et les stagiaires rémunérés.

Le chômeur est une personne qui répond simultanément aux trois critères suivants¹⁵ :

- être sans emploi : autrement dit ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence,
- être disponible dans les 15 jours pour prendre un emploi ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Il est à noter qu'un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit au Pôle emploi et vice et versa.

2) L'approche de la population active au sens du recensement de la population

La population active, au sens du recensement de la population, repose sur les déclarations faites par les personnes enquêtées âgées de 15 ans ou plus sur leur situation d'activité.

La population active occupée comprend les personnes suivantes¹⁶ :

- les personnes exerçant une profession salariée ou non (à temps complet ou à temps partiel),
- les personnes aidant un membre de leur famille dans le travail (même sans rémunération),
- les apprentis et les stagiaires rémunérés,
- les étudiants ou les retraités qui occupent un emploi,
- les militaires du contingent¹⁷.

¹⁵ Insee, Définitions et méthodes : Chômeur (BIT), consulté le 05/03/09.

¹⁶ Insee, Définitions et méthodes : Population active occupée (recensement de la population), consulté le 07/08/09.

¹⁷ Depuis 2002, il n'y a plus de contingent.

Les chômeurs au sens du recensement doivent être à la recherche d'un emploi. Les personnes ne déclarant pas rechercher un emploi sont exclues de cette catégorie, même si elles se sont déclarées comme chômeurs. En outre, l'inscription ou l'absence d'inscription au Pôle emploi n'est pas un critère retenu.

3) L'approche par la population active spontanée ou auto-déclarée

L'approche par la population active spontanée est voisine de l'approche au sens du recensement. Les actifs occupés et les chômeurs sont simplement les personnes qui se sont déclarées en tant que tel le jour de l'enquête.

La différence principale avec la population active au sens du recensement porte sur les chômeurs. Dans l'approche par le recensement, les personnes se déclarant simultanément au chômage et ne recherchant pas un emploi ne sont pas comptabilisées comme chômeurs alors que dans l'approche auto-déclarée elles le sont. On dénombre donc plus de chômeurs dans l'approche spontanée qu'au sens du recensement.

De plus, les étudiants ou les retraités occupant un emploi doivent choisir la catégorie principale dans laquelle ils se trouvent. Il est fort probable que nombre d'entre eux s'auto-déclarent comme inactifs.

§2 Recoupement avec les données du Panel européen et du dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)

Nos sources principales de données seront les données françaises du Panel européen des ménages (encadré 5) et le SRCV 2005 (encadré 6). Ces deux sources proposent à l'enquêté de se positionner par rapport à sa situation actuelle. Le Panel présente trois grandes situations à la personne interrogée :

- elle exerce une activité professionnelle au moment de l'enquête,
- elle ne travaille pas au moment de l'enquête mais elle a un emploi et est temporairement absente,
- elle ne travaille pas au moment de l'enquête.

La personne enquêtée doit déclarer la situation dans laquelle elle se trouve au moment de l'enquête. Pour le SRCV 2005, les réponses à la question posée sont moins nombreuses car

les personnes occupant un emploi et temporairement absentes n'apparaissent pas en tant que telles. Néanmoins, dans le questionnaire, il est précisé qu'une personne en congé rémunéré, en maladie ou en congé maternité est comprise dans la population occupant un emploi. Toutes les modalités proposées pour le Panel européen et le SRCV sont consignées dans le tableau 1.

Encadré 5. Le Panel européen des ménages

Le Panel européen des ménages, encore désigné dans la littérature sous le sigle PCM-ECHP (Panel Communautaire des Ménages – European Community Households Panel) a été créé avec l'intention de suivre les conséquences sociales du traité de Maastricht, le Panel a pour but d'étudier la dynamique de l'emploi et des revenus dans l'Union européenne.

C'est un panel d'individus. Le principe a consisté à suivre les individus composant les ménages ayant répondu la première année. Ces « individus-panels » sont suivis durant 8 années de 1994 à 2001, même lorsqu'ils déménagent, à la condition cependant de ne pas avoir été non-répondants deux années consécutives (Breuil-Genier, Valdelièvre, 2002). Les individus « non-panels », qui appartiennent aux ménages dans lesquels est présent au moins un individu-panel, sont interrogés aussi longtemps qu'ils vivent avec un individu-panel.

Outre l'intérêt longitudinal, le Panel permet des comparaisons internationales et de traiter de plusieurs thèmes (emploi, revenus et conditions de vie) à partir d'une unique source. Alors qu'il était organisé, à titre expérimental, pour une durée de 3 ans, Eurostat l'a prolongé à deux reprises. Mais en raison de ce caractère expérimental, il n'avait pas été prévu de renouveler l'échantillon en introduisant de nouveaux ménages, de sorte que l'échantillon souffrait d'attrition (non-réponses) (environ 5 % par an en France, un taux faible par rapport aux autres pays européens) (Ansieau, Breuil-Genier, Hourriez, 2002). Un terme a en conséquence été mis au Panel en 2001, après la huitième vague annuelle de collecte.

En France, l'échantillon comptait en vague 1 près de 19 000 individus et encore un peu plus de 13 000 en vague 8. A partir de 2004, le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) prend la suite du Panel européen (encadré 6).

Encadré 6. Le dispositif SRCV

Depuis 2004, le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) constitue les données françaises du système communautaire EU-SILC (European Community – Statistics on Income and Living Conditions). Il prend la suite de l'ancien Panel européen des ménages interrompu en 2001 (encadré 5).

La France procède à une collecte annuelle sous forme d'une enquête traditionnelle et d'un suivi d'individus sous forme de panel. L'ensemble de l'enquête et du panel regroupe le dispositif SRCV. La composante transversale constitue l'« Enquête sur les ressources et les conditions de vie » (ERCV) et la composante longitudinale le « Panel sur les ressources et les conditions de vie » (PRCV).

Actuellement, la pondération longitudinale est disponible pour les années 2004 et 2005 et la pondération transversale n'existe que pour la seule année 2005. Chaque année, environ 12 000 ménages sont enquêtés, dont 3 000 nouveaux chaque année. En 2005, à l'échantillon entrant de 3 000 ménages se rajoutaient 8 928 ménages réinterrogés dans lesquels habitait en 2004 au moins une personne répondante en 2004 (Ardilly, Pascal, Labarthe, Julie, Lorgnet, Jean-Paul, 2007).

L'approche par la **population active spontanée** est ici évidente. Selon cette approche, sont considérés comme actifs occupés dans le Panel européen les individus appartenant aux deux premiers ensembles, soit les individus qui exercent une activité professionnelle et ceux qui sont temporairement absents de l'emploi qu'ils occupent. Le SRCV regroupe dans la population active occupée les personnes occupant un emploi ainsi que les apprenti(e)s sous contrat et en stage rémunéré.

Dans ces deux sources, les chômeurs sont les personnes se déclarant au chômage, inscrites ou non à l'ANPE¹⁸. En outre, remarquons que les militaires pour le Panel sont comptés parmi les actifs occupés lorsqu'ils ont délaissé temporairement l'emploi qu'ils occupaient avant le service militaire ou bien parmi les inactifs s'ils ne travaillaient pas avant leur service.

La population active au sens du recensement est légèrement plus restrictive car les chômeurs s'étant auto-déclarés en tant que tels doivent déclarer en plus rechercher un emploi. Le Panel pose en effet la question suivante « Êtes-vous à la recherche d'un emploi (ou d'un autre emploi), qu'il soit à temps plein ou à temps partiel ? ». De même, dans le SRCV, la

¹⁸ Rappelons qu'au moment de l'enquête, le Pôle emploi n'existait pas et les chômeurs devaient s'inscrire à l'ANPE.

question est la suivante : « Êtes-vous à la recherche d'un (autre) emploi ? »¹⁹. Si la population active occupée est toujours la même, le nombre de chômeurs varie, ainsi que le taux de chômage est plus faible, car au sens du recensement (tableau 2).

Tableau 1. Taux de chômage et effectifs de chômeurs selon la définition de la population active (spontanée ou au sens du recensement) de 1994 à 2005

Année	Population active occupée	Population active spontanée			Population active au sens du recensement		
		Chômeurs		Population active	Chômeurs		Population active
		Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Taux de chômage	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Taux de chômage
1994	22 141	3 326	13,1%	25 467	2 822	11,3%	24 963
1995	22 501	3 107	12,1%	25 608	2 564	10,2%	25 065
1996	22 760	3 086	11,9%	25 846	2 530	10,0%	25 291
1997	22 760	3 042	11,8%	25 802	2 554	10,1%	25 314
1998	23 179	2 888	11,1%	26 067	2 397	9,4%	25 576
1999	23 291	2 781	10,7%	26 072	2 254	8,8%	25 545
2000	23 461	2 658	10,2%	26 119	1 999	7,9%	25 460
2001	23 394	2 853	10,9%	26 247	2 099	8,2%	25 493
2005	23 993	3 080	11,4%	27 072	2 424	9,2%	26 416

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Quelle que soit la définition²⁰, le taux de chômage diminue jusqu'en 2000 et augmente légèrement à partir de 2001. Le taux de chômage est supérieur d'environ deux points lorsque la population active est auto-déclarée. En termes d'effectifs, l'impact est considérable puisque cela représente de 15 % à 25 % des chômeurs auto-déclarés considérés inactifs au sens du recensement. En 2005, plus de 20 % des chômeurs spontanés, soit 656 000 personnes environ, sont considérés hors population active au sens du recensement.

¹⁹ Certaines personnes s'étant déclarées chômeuses n'ont pas répondu à cette question sur la recherche d'un emploi. En faisant l'hypothèse que les répondants répondent de la même manière que les non-répondants, nous avons recalculé le taux de chômage de manière à redresser l'échantillon des non-réponses (annexe 6).

²⁰ Par population active, on a considéré la population âgée de 18 à 64 ans, âges atteints dans l'année. Les personnes interrogées ne remplissent de bulletin individuel qu'à partir de 17 ans. Avant 18 ans et au-delà de 64 ans, le taux d'activité est négligeable.

Tableau 2. Modalités de réponses sur la situation de la personne interrogées vis-à-vis du travail à partir du Panel européen des ménages et du SRCV

Panel européen des ménages 1994 – 2001 : « Quelle est votre situation actuelle ? »			SRCV 2005 : « Quelle est actuellement la situation principale de < prénom > vis-à-vis du travail ? »
Exerce actuellement une activité professionnelle	Ne travaille pas actuellement mais a un emploi. Temporairement absent pour les raisons suivantes :	Ne travaille pas actuellement et n'a pas d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Occupe un emploi - Apprenti(e) sous contrat ou en stage rémunéré - Étudiant(e), élève, en formation ou en stage non rémunéré - Chômeur (inscrit(e) ou non à l'ANPE) - Retraité(e) ou retiré(e) des affaires ou en préretraite - Femme ou homme au foyer - Autre situation (personne handicapée, ...)
<ul style="list-style-type: none"> - Exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel - Aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré - Est apprenti (sous contrat) - Stagiaire rémunéré en entreprise - Intérimaire - Elève fonctionnaire, stagiaire en formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Congés de maladie, maternité - Congés de conversion - Fonctions électives ou associatives - Militaire du contingent 	<ul style="list-style-type: none"> - Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) - Étudiant, élève en formation, en stage non rémunéré - Militaire du contingent - Congé parental - Disponibilité - Dispensé d'activité - Préretraité - Retraité (ancien salarié) - Retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant, ...) - Autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de réversion et personnes immobilisées) 	

La population active au sens du BIT peut être appréhendée à partir des données du SRCV, mais aucune question du bulletin individuel du Panel européen ne porte sur l'activité des personnes interrogées au cours d'une semaine de référence. Cette définition est donc écartée.

Quelle définition de la population active choisir : la population active spontanée ou la population active au sens du recensement ? La différence entre ces deux populations repose sur les personnes qui se déclarent simultanément chômeuses et ne recherchant pas d'emploi.

Le Panel européen pose une question supplémentaire à ces derniers sur les motifs de cette réponse²¹ (tableau 3). Bien que ces motifs fluctuent sensiblement au fil des années, il ressort qu'un quart environ des répondants sont des personnes en situation de fragilité de santé et que dans une proportion non négligeable ils sont en attente de la prise d'un emploi ou bien en attente de la réalisation d'autres projets. Ainsi, de notre point de vue, il ne semble pas pertinent d'écarter ces personnes de la population active. D'une part, en s'étant déclarées chômeuses elles se reconnaissent en tant que telles. D'autre part, il semblerait que la grande majorité des personnes ne recherchant pas d'emploi soient des personnes ayant des projets professionnels en cours ou bien, au contraire, des personnes exclues du marché du travail (en raison de problèmes de santé ou de démotivation). Il est primordial que toutes ces personnes soient comprises dans notre analyse car les facteurs qu'elles mettent en avant sont fortement liés à la pauvreté. Par la suite, par population active nous entendrons donc la population active spontanée.

²¹ Trois items ne sont pas détaillés dans ce tableau : deux ne correspondent pas à la sous-population sélectionnée (« vous avez déjà un emploi qui vous convient » et « vous êtes retraité(e), préretraité(e) ») et le dernier concerne les « autres raisons » dont nous ne disposons pas de précisions supplémentaires.

Tableau 3. Motifs de la non-recherche d'un emploi chez les personnes auto-déclarées chômeuses (en %) de 1994 à 2001

Motifs de la non-recherche d'emploi	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Vous attendez le résultat d'un entretien	0,0	1,6	2,2	5,5	0,8	2,1	9,4	2,1
Vous avez accepté une offre et vous devez prendre bientôt un emploi	35,0	18,5	21,0	10,9	14,6	22,9	12,2	22,9
Vous avez d'autres activités (études, formation, service national, ...)	15,1	11,0	7,4	15,2	13,3	4,8	5,1	17,6
A cause de vos responsabilités familiales	9,8	18,7	18,6	20,3	25,1	15,7	24,1	16,5
A cause d'une maladie, d'un handicap, d'une invalidité	24,2	27,4	26,1	28,8	31,6	27,9	23,8	22,0
Il n'y a pas d'emploi satisfaisant disponible	3,7	6,7	14,1	6,3	7,7	11,2	19,3	10,8
Vous attendez la réalisation d'autres projets	12,2	16,0	10,7	13,0	6,8	15,4	6,2	8,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

§3 La population des travailleurs : quelle différence avec les actifs occupés ?

En règle générale, lorsqu'une personne occupe un emploi et se trouve dans la pauvreté, le terme de travailleur pauvre paraît prendre son sens. Or, dans les statistiques, la définition du travailleur ne fait pas encore l'objet de consensus, si ce n'est qu'un travailleur est une personne restée un certain nombre de mois sur le marché du travail. La connaissance du calendrier de la vie active de la personne interrogée est primordiale. La personne active occupée est, selon ce que l'on a défini précédemment, une personne qui a déclaré occuper un emploi au moment de l'enquête. Trois principales définitions du travailleur seront abordées : celle du Bureau of Labor Statistics (BLS), celle généralement utilisée par l'Insee et la dernière utilisée dans l'indicateur européen « in-work poverty risk »²².

²² Pour la présentation rapide de ces trois principales définitions, nous nous appuyons sur le document de travail de Sophie Ponthieux, Division Conditions de vie des ménages de l'Insee (mars 2009).

Le BLS définit un travailleur comme une personne ayant passé au moins 27 semaines (soit 6 mois au moins) sur le marché du travail d'une année de référence, qu'elle soit en emploi ou à la recherche d'emploi. Compte tenu de leur définition du chômage plus restreinte (encadré 7), une part importante des chômeurs de longue durée au sens français ou même européen sont classés inactifs aux États-Unis. La catégorie des chômeurs de longue durée est donc pratiquement inexistante aux États-Unis. Ainsi, les travailleurs au sens américain comptabilisent en réalité des personnes en emploi au moins 6 mois de l'année ou bien des personnes alternant des périodes de chômage et d'emploi effectif.

Encadré 7. La définition du chômage aux États-Unis

Selon le BLS (BLS, consulté le 12/08/09), les personnes aux États-Unis sont classées dans la catégorie des chômeurs si :

- elles n'ont pas un emploi,
- ont activement cherché un emploi durant les 4 semaines précédant l'enquête,
- et sont actuellement disponibles pour travailler.

Être en recherche active d'emploi repose sur l'une des activités suivantes :

- contacter :
 - directement un employeur ou avoir eu un entretien professionnel,
 - une agence d'emploi privée ou publique,
 - des amis ou de la famille,
 - un centre d'emploi scolaire ou universitaire,
- l'envoi d'un curriculum vitae ou remplir des dossiers de demande d'emploi,
- poser des annonces ou y répondre,
- consulter des registres syndicaux ou professionnels,
- d'autres moyens de recherche active d'emploi.

Les méthodes passives de recherche d'emploi ne sont pas susceptibles d'aboutir à une offre d'emploi et, par conséquent, ne sont pas recevables en tant que méthodes de recherche active d'emploi. Les méthodes passives consisteraient par exemple à assister à un programme de formation professionnelle ou bien à lire les offres d'emploi publiées dans les journaux ou sur Internet.

Une telle définition appliquée à la France impliquerait de comprendre dans la population des travailleurs des personnes restées à la recherche d'un emploi sur toute la période d'observation. L'Insee a préféré une définition plus restreinte du travailleur en rajoutant un critère d'emploi minimum. Est considéré comme travailleur au sens de l'Insee toute personne ayant passé au moins 6 mois sur le marché du travail d'une année de référence,

dont au moins un mois passé en emploi. Dans cette optique, la population cernée par la définition américaine constitue la population active distinguant les chômeurs qui n'ont été aucun mois en emploi et la population des travailleurs qui comprend aussi bien des personnes en emploi sur toute la période de référence que des personnes ayant passé un seul mois en emploi.

La définition européenne du travailleur est de loin la plus restrictive des trois. Elle repose davantage sur un critère d'emploi que sur un critère d'activité. L'Union européenne définit un travailleur comme une personne dont le statut d'activité le plus fréquent est l'emploi. Elle doit avoir été en emploi plus de la moitié de la période de référence, soit 7 mois au moins sur une année de référence. En outre, seules les personnes en emploi à la date de l'enquête sont susceptibles d'appartenir à la population des travailleurs. Deux critères sont finalement retenus : un critère d'emploi majoritaire sur une période de référence et un critère d'emploi à la date de l'enquête.

Dans le cadre du panel européen des ménages, il est demandé aux personnes interrogées de remplir un calendrier d'activité et il serait possible de reconstituer le calendrier d'activité. Seulement les non-réponses à cette question induiraient une réduction de l'échantillon non négligeable. Dans la mesure où l'on souhaite mettre en œuvre une analyse assez fine, s'appuyer sur la définition de la population active auto-déclarée apparaît comme une solution envisageable.

De plus, si le concept du travailleur rend compte du calendrier d'activité, il repose également sur l'hypothèse sous-jacente d'une certaine homogénéité par rapport à la durée de l'emploi. Or, si une personne occupe un emploi sur toute une période de référence, le fait d'occuper cet emploi à temps plein ou à temps partiel changera considérablement sa situation. Ce point sera un élément central de notre analyse. Il devient primordial de différencier les actifs occupés selon le temps passé sur leur emploi.

Dans notre travail, le travailleur sera appréhendé par la notion de population active occupée, population qui s'est auto-déclarée au moment de l'enquête au sein de laquelle on distinguera les personnes occupant un emploi à temps partiel des personnes occupant un emploi à temps plein, distinction pertinente pour de futures analyses.

Conclusion

Ainsi, la pauvreté est un phénomène craint par les Français. Elle est en règle générale liée au phénomène du chômage, lorsque le chômage augmente, l'opinion générale s'attend à une augmentation de la pauvreté dans l'avenir. Plus largement, il existerait donc un lien fort entre la pauvreté et le marché du travail. A partir de ce constat, nous nous demanderons par la suite dans quelle mesure l'activité et la pauvreté sont liées, et plus précisément dans quelle mesure le taux de chômage joue un rôle dans l'évolution du taux de pauvreté de la population active.

Afin de définir la population active, nous nous sommes appuyés sur trois définitions de la population active, à savoir la définition du BIT, la définition au sens du recensement et la population active spontanée. La définition du BIT n'étant pas applicable sur les données du Panel européen des ménages, le choix se porte sur la population active au sens du recensement ou sur la population active spontanée.

La principale différence entre ces deux définitions porte sur la sous-population des chômeurs. Au sens du recensement, les personnes doivent se déclarer au chômage et recherchant un emploi. Avec la définition de la population active spontanée, les chômeurs doivent simplement se déclarer au chômage. En étudiant les personnes se déclarant simultanément au chômage sans rechercher un emploi, nous avons constaté qu'il s'agit majoritairement de personnes exclues du marché du travail (à cause de problèmes de santé ou bien à cause de démotivation) ou bien ayant des projets professionnels en cours. Au total, la définition de la population active spontanée est celle que nous avons retenue car il ne semblait pas pertinent d'exclure ces personnes de notre analyse.

CHAPITRE 2 – LES MESURES DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN FRANCE

La pauvreté monétaire résulte d'une insuffisance de ressources financières engendrant une consommation insuffisante. Les personnes appartenant à un ménage se situant au-dessous de cette limite, appelée seuil de pauvreté, sont considérées comme pauvres. Le niveau de ce seuil de pauvreté porte à discussion. Dans l'esprit des Français, il est supérieur à celui mesuré par les statistiques.

Selon le baromètre Ipsos 2008 commandité par le Secours populaire français, les personnes interrogées estimaient le seuil de pauvreté pour une personne vivant seule à 1 006 euros nets par mois. Ce seuil correspond exactement au montant net mensuel du salaire minimum en France avant sa réévaluation des mois de mai et juillet 2008, soit 1 005,36 euros (Insee, *Salaires – Salaire minimum*, consulté le 18/05/09). Le salaire minimum reste donc dans l'esprit des personnes vivant en France la limite en dessous de laquelle ils considèrent qu'une personne vit dans la pauvreté (Ipsos, consulté le 18/05/09).

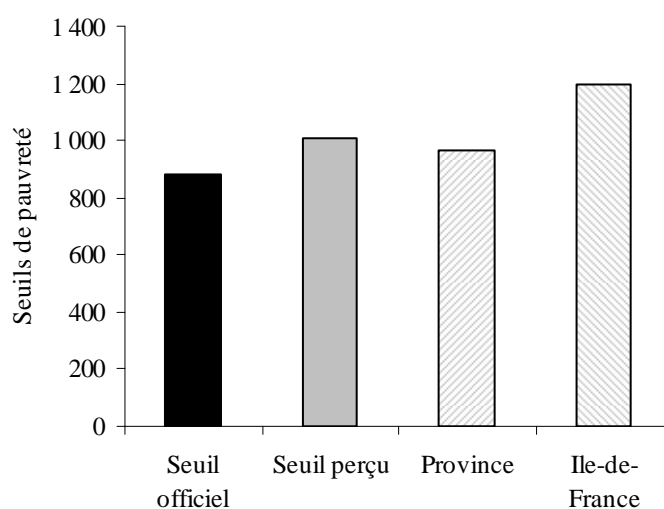
Ce seuil de pauvreté est plus élevé pour les Franciliens, qui le situent à un peu moins de 1 200 euros (1 197 euros en moyenne), que pour les provinciaux qui l'établissent à 963 euros (figure 7). Le coût de la vie plus élevé en l'Île-de-France semble expliquer cette différence de plus de 230 euros (Ipsos, consulté le 17/05/09). Or, le seuil officiel en France est de 880 euros pour une personne vivant seule. Le niveau de pauvreté dans les statistiques officielles ne correspond donc pas à la perception qu'ont les Français de ce seuil, puisqu'ils le surestiment en moyenne de 126 euros.

La perception de la pauvreté que l'on se fait en France se démarque des statistiques officielles. Il en est de même pour les différentes définitions de la pauvreté. A ce stade, se pose la question de la définition de la pauvreté monétaire. Deux approches de la pauvreté existent en France : l'approche relative, largement répandue, et l'approche semi-relative, moins répandue mais récemment mise en avant dans les débats publics actuels.

Dans une première section, nous définirons la pauvreté relative, définition retenue par l'Insee et au niveau européen.

Dans une deuxième section, nous présenterons la pauvreté semi-relative, appelée également pauvreté ancrée dans le temps.

Figure 7. Seuils de pauvreté perçus en France en 2008 selon la région d'appartenance (Île-de-France, Province)



Sources : Baromètre, 2008, Ipsos

I- Mesure de la pauvreté monétaire relative

Que ce soit en France ou dans l'Union européenne, la pauvreté est définie non seulement sous sa forme monétaire, mais aussi dans une approche relative. Dans cette optique, est pauvre toute personne dont le revenu est en dessous d'un certain montant défini, appelé seuil relatif, ce seuil étant fixé en fonction du niveau de vie des personnes résidant dans le même pays.

La définition de la pauvreté servant de référence au niveau européen apparaît officiellement pour la première fois dans une décision du Conseil des Communautés européennes du 19 décembre 1984 concernant une action communautaire spécifique de lutte contre la pauvreté : « on entend par personnes pauvres les individus, les familles et les groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel ils vivent » (Eur-Lex, consulté le 24/06/09).

On relève trois points dans cette définition :

- la pauvreté peut concerner des personnes mais aussi des groupes de personnes,
- la pauvreté admet plusieurs dimensions des types de ressources insuffisantes : elles peuvent être matérielles, culturelles et sociales,
- la pauvreté est ici un concept relatif dans l'espace, car elle dépend de l'État dans lequel vivent les personnes ou les groupes de personnes, mais aussi dans le temps puisqu'elle est fonction des « modes de vie minimaux acceptables » susceptibles de se modifier au fil des années.

Eurostat (l'Office statistique des Communautés européennes) a rendu opérationnelle cette définition en utilisant la notion de revenu comme seuil de référence, ce qui repose sur l'hypothèse sous-jacente qu'un faible revenu ne permet pas l'accès aux ressources matérielles, culturelles et sociales suffisantes.

Ainsi en Europe, on entend généralement par pauvreté monétaire la pauvreté relative qui traduit l'état dans lequel on se trouve par rapport à un niveau de ressources. En France, le seuil était fixé jusque récemment à 50 % du revenu médian par unité de consommation (UC)²³ du ménage. En revanche, dans la plupart des pays européens la tendance était de fixer ce seuil à 60 % du revenu médian ; seuil repris par la France depuis 2008 dans le but d'une harmonisation des statistiques sociales européennes dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) (encadré 8). Est pauvre, toute personne vivant dans un ménage dont le revenu par UC est inférieur à ce seuil de pauvreté. **La proportion de personnes pauvres dans l'ensemble de la population désigne ce qui est malencontreusement appelé le taux de pauvreté. Ce taux de pauvreté peut être également établi pour différentes sous-populations**, telles que la population active. Il s'agira dans ce cas de la proportion d'actifs pauvres dans l'ensemble de la population active.

²³ Est retenue ici l'échelle de l'OCDE se définissant par la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

On reviendra sur les échelles d'équivalence dans les pages suivantes.

Encadré 8. La méthode ouverte de coordination

A défaut d'inclure dans le droit communautaire les politiques de protection sociale et d'intégration sociale, le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a institué une méthode ouverte de coordination (MOC). Cette méthode doit permettre une coordination politique des États membres qui se concrétise par une identification des politiques les plus efficaces et par un développement de celles-ci dans trois domaines : l'intégration sociale depuis 2000, les pensions et régimes de retraites depuis 2001 et l'avenir du secteur de la santé et des soins à long termes depuis 2004.

Cette méthode implique (Commission européenne, consulté le 23/06/09) :

- un accord sur des objectifs communs,
- un accord sur un ensemble d'indicateurs communs dans le but de mesurer les progrès réalisés,
- la préparation de rapports sur les stratégies dans lesquels les États membres définissent leur politique dans le but d'atteindre les objectifs fixés sur une période donnée,
- l'évaluation conjointe de ces stratégies avec la Commission européenne et les États membres.

Seul le deuxième point nous intéresse ici. Définir des indicateurs communs permettra certes de comparer les meilleures pratiques et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ; mais cela signifie également une harmonisation des mesures qui devrait faciliter les comparaisons à l'échelle européenne.

En 2003, le Conseil européen a reconnu la « pauvreté au travail » et mentionné la nécessité de réduire le nombre de travailleurs pauvres. Dans ce cadre, il a fallu également définir plusieurs variables et indicateurs pertinents décrits dans un numéro de *Statistiques en bref* (Bardone, Guio, 2005).

Le tableau 4 présente les effectifs d'actifs pauvres et les taux de pauvreté des actifs établis à partir des 8 vagues des données françaises du panel européen des ménages et du SRCV 2005. De 1994 à 2001, les effectifs d'actifs pauvres, tout comme le taux de pauvreté, ont diminué, avec une augmentation temporaire en 1998 (tableau 4). De près de 3,2 millions en 1994, le nombre d'actifs pauvres est passé à 2,5 millions en 2001, soit une diminution de 22 % en 7 ans. En 2001, le taux de pauvreté de la population active s'élève à 9,5 %, en baisse de 3 points depuis 1994. Il apparaît que le taux de pauvreté a légèrement augmenté entre 2001 et 2005 (de 0,1 point seulement), posant le nombre d'actifs pauvres en France à 2,6 millions de personnes. La population active pauvre fluctue en fonction certes de la conjoncture économique à une date donnée, mais aussi d'un certain nombre de choix méthodologiques sur lesquels repose le montant du seuil de pauvreté.

Tableau 4. Effectifs et taux de pauvreté relative de la population active pauvre de 1994 à 2005

Année	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté
1994	3 177	12,5%
1995	2 900	11,3%
1996	2 925	11,3%
1997	2 912	11,3%
1998	3 296	12,6%
1999	2 986	11,5%
2000	2 888	11,1%
2001	2 484	9,5%
2005	2 606	9,6%

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Il s'agit plus particulièrement :

- du choix du seuil lui-même (seuil à 50 % ou seuil à 60 % du revenu médian par exemple),
- du choix du revenu sur lequel est déterminé ce seuil (revenu médian ou revenu moyen),
- du choix de l'échelle d'équivalence déterminant le nombre d'unités de consommations (UC) du ménage.

Avant de revenir sur ces trois points, nous définirons le revenu retenu dans le cadre de cette analyse et comparerons les taux de pauvreté issus des données françaises du Panel européen des ménages et du dispositif SRCV à la série officielle des taux de pauvreté issus des enquêtes Revenus fiscaux de l'Insee.

Ces deux derniers points concernent plutôt le champ de l'enquête et ne peuvent être traités que par rapport à la population totale et non par rapport à la population active car les statistiques officielles fournissent seulement des taux de pauvreté sur cette dernière.

§1 Définition du revenu

Dans les enquêtes comprenant des questions sur les montants des revenus, deux types d'estimation du revenu cohabitent : le revenu directement estimé par le ménage répondant, que l'on nommera, par la suite, revenu spontané et le revenu recalculé en faisant la somme des réponses fournies pour chaque type de revenus perçus par le ménage. Par ailleurs, il est primordial de définir les types de revenus qui doivent être pris en compte : les revenus avant imposition ou les revenus après imposition. Deux questions sont abordées : quel est l'impact du choix de revenus (déclaré ou recalculé) sur le taux de pauvreté ? De quel type de revenus s'agit-il ?

1) Revenu spontané ou revenu recalculé ?

Avec les données françaises du Panel européen des ménages et celles du SRCV, deux variables revenus peuvent être établies. La première repose sur le montant mensuel estimé du ménage répondant et la deuxième est recalculée par l'utilisateur des données recueillies à partir du détail des ressources perçues par le ménage pour chaque type de revenu.

- Définition du revenu spontané

Les personnes enquêtées en France pour le Panel européen des ménages ont répondu à la question suivante : « En considérant l'ensemble des revenus de tous les individus du ménage actuellement, quel est le montant mensuel des revenus nets (de contributions sociales) dont votre ménage dispose ? Si les revenus sont fluctuants d'un mois sur l'autre, prendre une moyenne. » Lors du dispositif SRCV 2005, une question similaire est posée : « Vous avez indiqué percevoir actuellement 'liste des revenus perçus actuellement par le ménage'²⁴. En prenant en compte tous ces types de revenus et sans faire de calculs trop précis pour l'instant, quel est actuellement le montant mensuel des ressources de l'ensemble de votre ménage ? Il

²⁴ L'enquêteur doit ici faire un récapitulatif des différentes ressources financières perçues par le ménage, questions préalablement posées à la personne enquêtée et répondant au questionnaire ménage.

s'agit du revenu net (sans cotisations sociales et de C.S.G.²⁵) avant impôts. Si les revenus sont fluctuants, prendre une moyenne. »

Pour ces deux sources, un recensement des différentes ressources financières perçues par les membres du ménage est préalablement effectué auprès de la personne enquêtée répondant au questionnaire ménage. Ce recensement est le même, à l'exception néanmoins, des postes des allocations ou des aides au logement absents de la liste du Panel européen des ménages. Il se peut ainsi que les personnes répondantes touchant des aides au logement aient omis de prendre en compte ces ressources dans leur réponse.

De plus, bien que dans les deux enquêtes les revenus soient nets de contributions sociales, la question du dispositif SRCV précise que ce revenu estimé du ménage ne doit pas prendre en compte la contribution sociale généralisée (CSG). Cependant, ce point ne doit pas avoir beaucoup de conséquence sur le montant déclaré puisque la CSG est un impôt prélevé directement à la source, c'est-à-dire directement sur la fiche de paie et sur les autres revenus. Il est donc peu probable que la CSG soit comprise dans les réponses des personnes interrogées.

Enfin, alors que la question du dispositif SRCV précise que le montant estimé doit être avant impôts, la question du Panel ne donne aucune indication sur cet aspect. Il est donc possible que certaines personnes enquêtées aient déclaré un revenu impôts déduits. Au final, sous l'hypothèse d'erreurs négligeables sur la mesure du revenu du ménage concernant la CSG, ces trois différences conduisent à une sous-estimation plus fréquente du revenu mensuel déclaré au Panel européen qu'au dispositif SRCV.

Autre point important, dans les deux enquêtes, lorsque la personne interrogée n'était pas en mesure de donner un montant précis du revenu du ménage, il lui était demandé d'en donner une estimation par tranche²⁶. Pour le Panel européen, lorsqu'une tranche de revenus a été déclarée, nous avons procédé à un ajustement en fonction du sexe et de la classe d'âge de

²⁵ La CSG, contribution sociale généralisée, n'est pas qualifiée comme une cotisation sociale, mais comme un impôt.

²⁶ Pour le Panel européen, il s'agit d'une estimation en francs, 10 tranches étaient proposées : moins de 3 000 francs, de 3 000 à moins de 5 000 francs, de 5 000 à moins de 7 500 francs, de 7 500 à moins de 10 000 francs, de 10 000 à moins de 13 000 francs, de 13 000 à moins de 17 000 francs, de 17 000 à moins de 20 000 francs, de 20 000 à moins de 30 000 francs, de 30 000 à moins de 50 000 francs et 50 000 francs ou plus. Pour le dispositif SRCV, l'estimation est en euros et 14 tranches sont proposées : moins de 400 euros, de 400 à moins de 600 euros, de 600 à moins de 800 euros, de 800 à moins de 1 000 euros, de 1 000 à moins de 1 200 euros, de 1 200 à moins de 1 500 euros, de 1 500 à moins de 1 800 euros, de 1 800 à moins de 2 000 euros, de 2 000 à moins de 2 500 euros, de 2 500 à moins de 3 000 euros, de 3 000 à moins de 4 000 euros, de 4 000 à moins de 6 000 euros, de 6 000 à moins de 10 000 euros et 10 000 euros ou plus.

la personne de référence ainsi qu'en fonction du type du ménage²⁷ et du nombre d'UC du ménage. Il a été attribué à ces ménages le revenu moyen des ménages répondants correspondant aux mêmes caractéristiques. Pour le dispositif SRCV, la variable correspondant au revenu par tranche déclarée n'apparaît pas dans la base de données, et les données transmises aux chercheurs sont des données préalablement imputées.

- **Définition du revenu recalculé**

La deuxième variable revenu construite à partir du Panel européen et du SRCV somme l'ensemble des ressources perçues au cours de l'année par les individus constitutifs du ménage au moment de l'enquête. Ce revenu que l'on appellera revenu recalculé comprend les allocations logement, les salaires des membres du ménage ainsi que les autres ressources individualisables (revenus d'activité secondaire, allocations chômage, retraites, RMI²⁸...), les prestations familiales, les revenus du patrimoine, les revenus issus de transferts réguliers entre ménages (pensions alimentaires...). Les ressources exceptionnelles (aides familiales exceptionnelles, primes de fin de contrat...) ne sont pas comptabilisées dans le revenu annuel du ménage.

Les bases des données françaises du Panel européen ne fournissent pas directement le montant de ce revenu et nous nous sommes appuyés sur les données fournies gracieusement par Nicolas Rebière (2006) qui s'est chargé d'apporter des corrections, fruit d'un travail long et minutieux. L'annexe 7 éclaire sur l'ensemble de ces corrections. Concernant les données du SRCV de 2005, la variable revenu du ménage était calculable plus facilement, il suffisait de sommer l'ensemble des montants pour chaque poste de revenu déclaré par le ménage et déjà redressé dans la base si besoin était. Nous avons recalculé le revenu du ménage impôts déduits en soustrayant du revenu du ménage la taxe foncière, la taxe d'habitation, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), l'impôt sur les personnes physiques minoré de la prime pour l'emploi et les impôts payés à l'étranger. Le détail des postes de revenus pris en compte figure dans l'annexe 8.

²⁷ Sept types de ménage ont été retenus : personne seule, couple sans enfant, couple avec un enfant, couple avec 2 enfants, couple avec 3 enfants ou plus, famille monoparentale, autres cas.

²⁸ Depuis le 1er juin 2009, le revenu minimum d'insertion (RMI) est remplacé par le revenu de solidarité active (RSA).

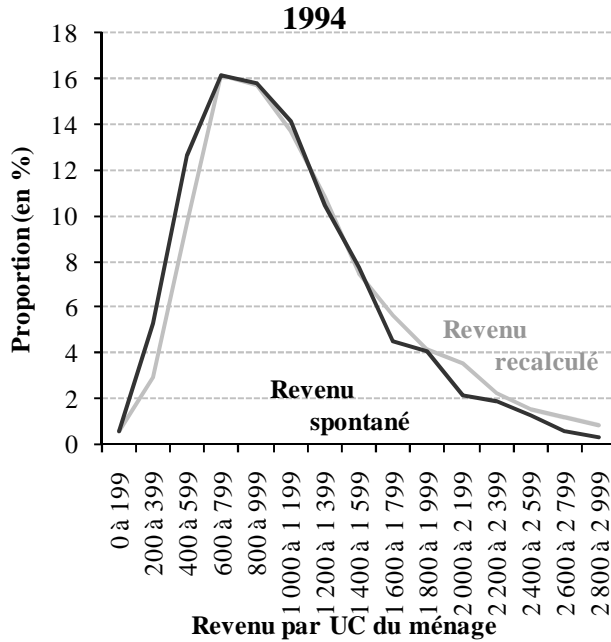
- **Effet du choix entre revenu estimé par le ménage et revenu recalculé par l'utilisateur des bases de données à partir des postes de revenus**

Pour chaque année, de 1994 à 2001 pour les données françaises du Panel européen des ménages et en 2005 à partir du dispositif SRCV, la répartition des individus selon le revenu par UC du ménage est établie (figure 8)²⁹. De l'observation de ces 9 graphiques, ressortent plusieurs constatations :

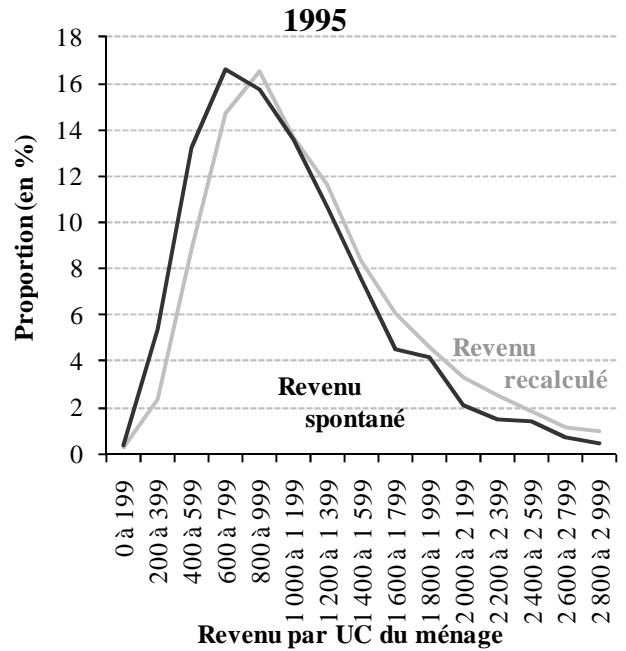
- Le revenu spontané est généralement plus faible que le revenu recalculé du ménage. C'est une observation récurrente dans les enquêtes, les personnes interrogées sous-estiment généralement leurs ressources financières.
- Le résultat est que la distribution des personnes selon le revenu spontané par UC est plus étalée à droite. Autrement-dit, la répartition des personnes est plus concentrée sur des niveaux de vie plus faibles, ce qui réduit le niveau de vie global des personnes.
- Quelle que soit l'année d'enquête, ce sont les revenus par UC compris entre 600 et 1 400 euros qui sont les plus représentés. Environ la moitié des personnes disposent d'un tel niveau de vie. En effet, la part des individus disposant d'un tel niveau de vie est comprise entre 47 % et 56 % selon l'année et diminue au fil du temps (annexe 9).
- Plus précisément ce sont les tranches comprises entre 800 et 1 200 euros qui sont généralement les plus fréquentes pour le revenu recalculé alors que la distribution des personnes selon le revenu spontané est légèrement plus étalée car les proportions les plus fortes sont observées entre 600 et 1 200 euros. Cela signifie que quelle que soit la définition du revenu adoptée, la concentration des personnes est plus marquée dans les classes de revenus correspondant au seuil de pauvreté.

²⁹ La figure 8 révèle pour chaque année la répartition des personnes dont les niveaux de vie sont inférieurs à 3 000 euros par UC. Au-delà, les proportions sont négligeables, les graphiques correspondent à au moins 93 % de la population (minimum relevé sur les 9 années représentées) (annexe 9).

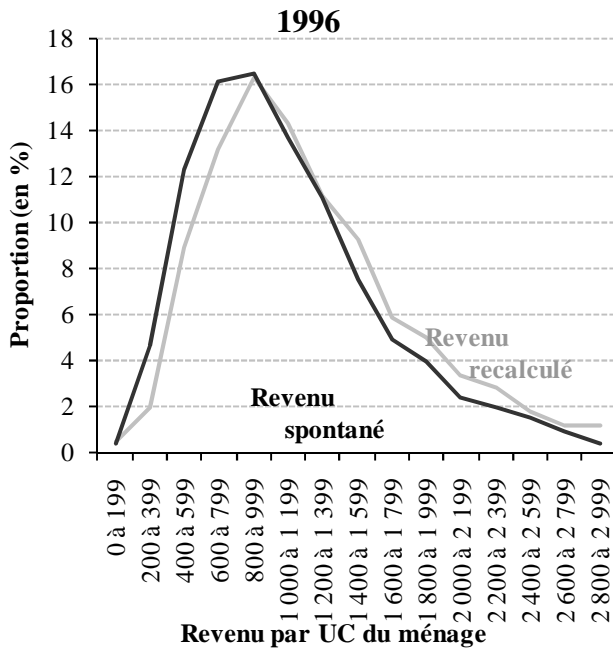
Figure 8. Répartition des personnes (en %) selon le revenu par UC du ménage de 1994 à 2005 - Revenu spontané ou revenu recalculé



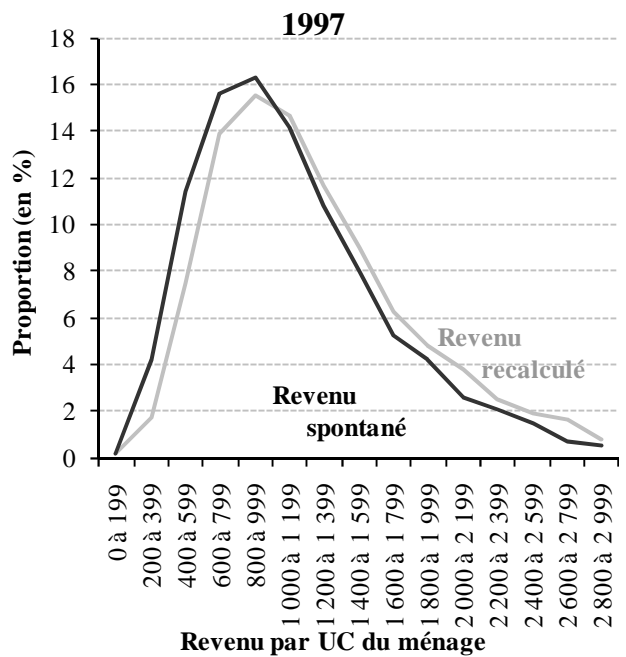
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee



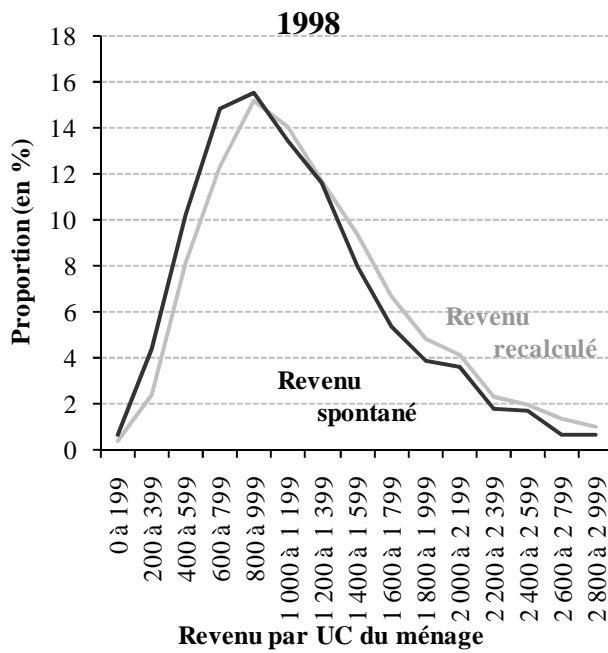
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995, Insee



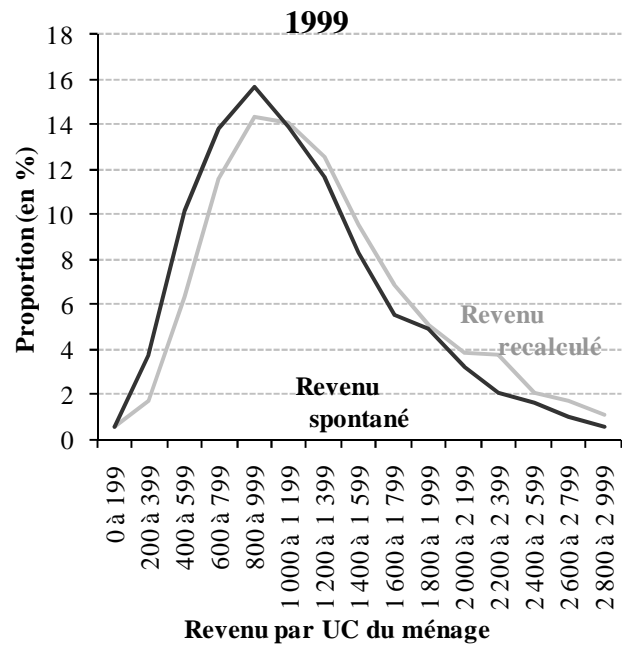
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1996, Insee



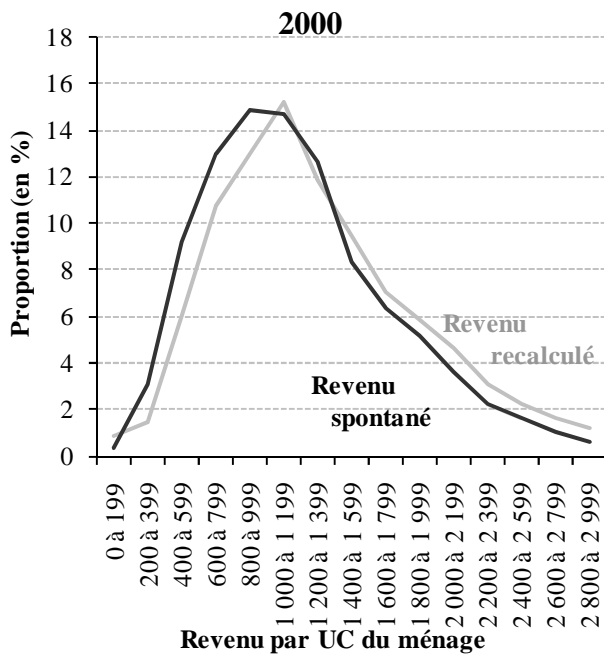
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1997, Insee



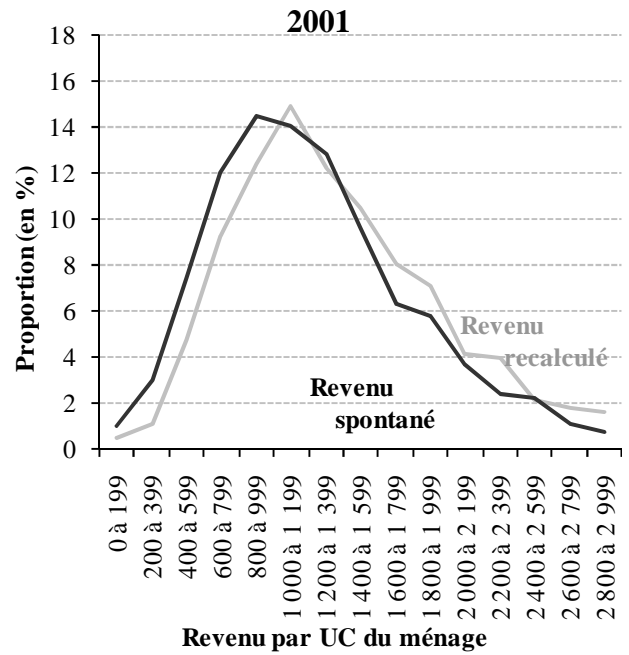
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1998, Insee



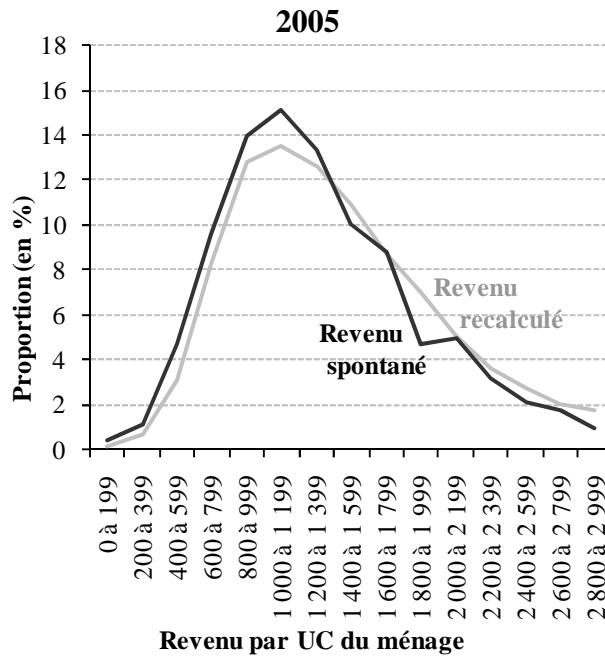
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1999, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données du SRCV, 2005, Insee

Ainsi, le revenu spontané étant sous-estimé, le seuil de pauvreté établi avec cette définition est inférieur à celui établi avec le revenu recalculé, soit respectivement 766 et 826 euros pour l'année 2005. Les différences entre les seuils de pauvreté ne sont pas très grandes, elles fluctuent entre 40 et 80 euros environ suivant l'année d'observation (annexe 10).

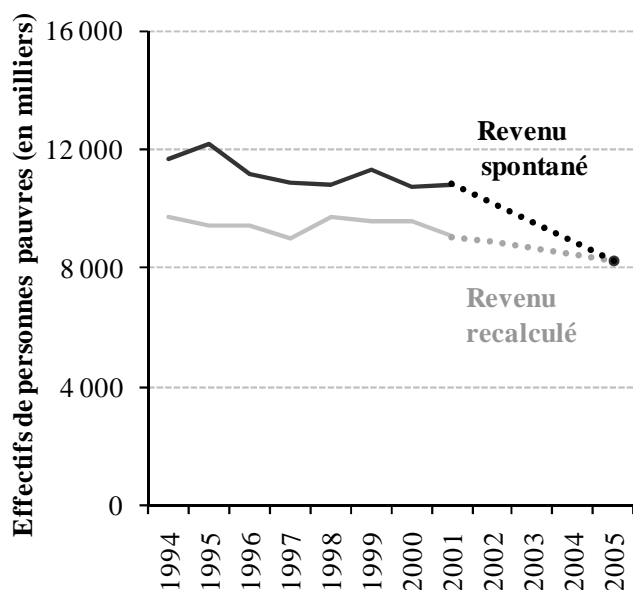
- **Effet du mode de calcul du revenu sur le nombre de personnes pauvres et sur le taux de pauvreté**

La définition choisie ne se répercute que légèrement sur l'évolution de la pauvreté (figure 9 et figure 10). Le sens de l'évolution est le même qu'il s'agisse du nombre de personnes pauvres ou du taux de pauvreté. De manière générale, les effectifs et le taux diminuent entre 1994 et 2005 avec une augmentation transitoire à la fin des années 1990³⁰. Deux années font exception, 1995 et 2001, pour lesquelles les effectifs de personnes pauvres et le taux de pauvreté augmentent légèrement avec le revenu spontané tandis que le taux de

³⁰ L'augmentation avec le revenu spontané est légèrement plus tardive puisqu'elle a été enregistrée en 2000 (en 1999 avec le revenu recalculé).

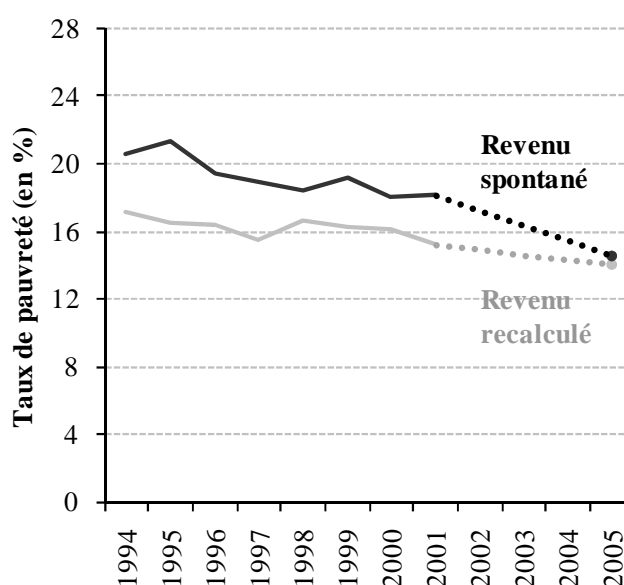
pauvreté diminue avec le revenu recalculé. L'évolution de la pauvreté apparaît plus fluctuante quand elle est calculée à partir du revenu spontané.

Figure 9. Effectifs de personnes pauvres (en milliers, seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon le revenu par UC (revenu spontané ou revenu recalculé)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 10. Taux de pauvreté (seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon le revenu par UC (revenu spontané ou revenu recalculé)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

En se basant sur les estimations des ménages, la pauvreté est plus fréquente. En raison de la sous-estimation du revenu par UC, le taux de pauvreté serait surestimé de 2 à 5 points entre 1994 et 2001, soit entre 1,1 et 2,7 millions de personnes pauvres supplémentaires, ce qui est considérable. En 2005, cette surestimation disparaît, les taux de pauvreté s'élèvent respectivement à 14 % et 14,6 % selon que le revenu est recalculé ou spontané, ce qui se traduit par des effectifs de personnes pauvres quasiment identiques³¹.

³¹ Les deux points selon la définition du revenu adoptée des effectifs de personnes pauvres en 2005 de la figure 9 sont confondus. Quel que soit le revenu, on dénombre cette année-là un peu plus de 8,2 millions de personnes pauvres.

Au final, la définition du revenu influence davantage le niveau de la pauvreté que sur son évolution, même si les fluctuations sont plus nombreuses en se basant sur le revenu estimé par le ménage.

2) Revenu avant imposition ou net d'impôts ?

Selon l'Insee, le calcul du niveau de vie doit s'appuyer sur le revenu disponible du ménage net d'impôts. Il « comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) » (Insee, *Revenu disponible*, consulté le 21/07/09). A partir des données du dispositif SRCV 2005, nous avons procédé au calcul du revenu du ménage avant imposition et net d'impôts.

A partir du SRCV 2005 qui nous renseigne sur le revenu avant et après imposition, évaluons la conséquence de ce choix sur la répartition des individus selon le revenu par UC (figure 11)³² ainsi que sur le seuil de pauvreté et la proportion de pauvres.

Nous observons quatre points dans ce graphique :

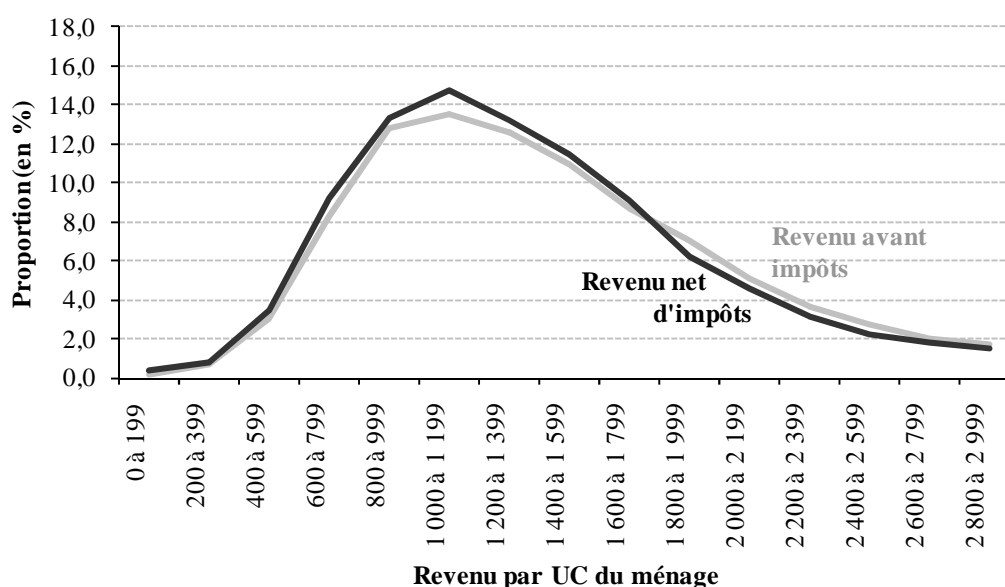
- avant toute chose, les personnes sont très concentrées vers le bas de la distribution soit entre 600 et 1 800 euros par UC du ménage, ce qui explique que le taux de pauvreté fluctue fortement lorsque le seuil de pauvreté se modifie légèrement.
- Les personnes d'un ménage à bas revenus, entre 0 et 600 euros par UC, sont aussi les personnes les moins imposables. Les deux courbes se superposent, ce qui signifie qu'il n'y a que très peu d'impact sur la proportion de pauvres pour ces tranches de revenus par UC.
- Les personnes dont le niveau de vie est le plus élevé (1 800 euros par UC ou plus) sont les personnes les plus imposables et celles dont le niveau de vie

³² La figure 11 représente la répartition des personnes selon le revenu par UC du ménage jusqu'à 3 000 euros seulement. Pour la variable du revenu avant impôts, cela correspond à 92,9 % de la population et pour le revenu déduit des impôts cela décrit 95,1 % de la population (annexe 11).

diminue le plus après prélèvement des impôts. La proportion de personnes à revenu élevé est donc moins importante lorsque le revenu pris en compte est diminué des impôts.

- La proportion de personnes disposant d'un niveau de vie intermédiaire, entre 600 et 1 800 euros par UC du ménage, est celle qui se modifie le plus en considérant le revenu net d'impôts. Deux tranches sont plus particulièrement touchées : les personnes dont le niveau de vie est compris entre 1 000 et moins de 1 200 euros et celles dont le niveau de vie se situe entre 1 200 et moins de 1 400 euros. Le paiement des impôts a pour effet de tirer à la baisse les niveaux de vie les plus élevés vers des niveaux de vie non pas les plus bas, mais des niveaux de vie intermédiaires.

Figure 11. Répartition des personnes en 2005 selon le revenu par UC du ménage (revenu avant impôts ou revenu net d'impôts)



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Ainsi, à revenu par UC du ménage égal, la proportion de personnes est plus élevée pour des niveaux de vie bas ou intermédiaires. On pourrait en déduire que la proportion de personnes pauvres augmente lorsque le revenu par UC est net d'impôts. Or, il n'en est rien (tableau 5).

Pour comprendre cela, revenons au mode de calcul du seuil de pauvreté. Celui-ci s'établit à partir du revenu médian par UC. Or, les niveaux de vie diminuant avec la déduction

des impôts, le revenu médian s'en trouve affaibli ainsi que le seuil de pauvreté. Le résultat d'apparence contradictoire est que, même si les niveaux de vie sont supérieurs lorsque le revenu est calculé avant impôts, le seuil de pauvreté s'établit alors à un niveau inférieur (787 euros par UC) à celui établi avec le revenu avant imposition (826 euros).

Tableau 5. Taux de pauvreté en 2005 selon le revenu par UC (avant impôts ou net d'impôts)

	Revenu par UC calculé avant impôts	Revenu par UC net d'impôts
Médiane	1 377	1 312
Seuil de pauvreté (60 %)	826	787
Effectifs (en milliers)	8 235	7 545
<i>Taux de pauvreté</i>	<i>14,0%</i>	<i>12,8%</i>

Sources : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

L'explication se trouve ici dans la forte concentration des personnes dont le revenu par UC se situe entre le seuil de pauvreté et le revenu médian, soit des personnes qui ne sont pas considérées comme étant dans une situation de pauvreté³³.

Néanmoins, compte tenu de la forte concentration des personnes vers le bas de la distribution et en raison d'impôts moins élevés pour les ménages de ces mêmes personnes, l'effet sur le taux de pauvreté n'est pas très important. Le taux de pauvreté mesuré après déduction des impôts s'élève ainsi à 12,8 % contre 14 % avant impôts. La différence modeste de 1,2 point se traduit tout de même par presque 700 000 personnes supplémentaires de personnes pauvres. L'effet est donc plus important sur les effectifs que sur le taux de pauvreté, même si cet impact est relativement négligeable.

³³ Notons que nous nous retrouvons ici dans une situation similaire à celle observée ultérieurement à l'occasion de la comparaison des taux de pauvreté entre la France et la Slovaquie (encadré 10) où la Slovaquie, malgré un niveau de vie inférieur observait un taux de pauvreté supérieur.

En toute logique, il serait préférable de choisir comme revenu de référence le revenu net d'impôts car faute de quoi, celui-ci est surestimé. Or, ce n'est pas le choix fait dans le cadre de ce travail. Deux raisons expliquent cela :

- tout d'abord, les données françaises du Panel européen font l'objet de nombreuses non-réponses ;
- de plus, la plupart des enquêtes Insee portent sur le revenu avant imposition, les impôts étant réglés à l'année $n+1$, les impôts dont nous disposons pour le revenu du ménage 2005 sont ceux réglés en 2004. Il apparaît donc plus simple d'évaluer le revenu sans déduction des impôts.

§2 Comparaison des sources de données

Les statistiques officielles fournissent seulement des taux de pauvreté sur la population totale et non sur la population active. Cette comparaison est donc effectuée à partir des taux de pauvreté sur l'ensemble des personnes résidant en France.

Dans le cadre de cette thèse, nous appliquerons les outils de l'analyse démographique à la population des actifs pauvres qui valent aussi bien pour des études transversales que pour des études longitudinales. Pour ce faire, nous utiliserons principalement les données françaises issues du Panel européen des ménages de 1994 à 2001 (encadré 5) et du dispositif SRCV de 2004 et 2005³⁴ (encadré 6). Plusieurs raisons ont conduit à ce choix.

Le Panel européen des ménages et le SRCV s'avèrent être deux sources indispensables. Contrairement à d'autres enquêtes qui sont des suivis de logements (Enquête Emploi par exemple), le Panel et le SRCV suivent les individus sur plusieurs années (8 années pour le Panel et 2 ans de données sont actuellement disponibles pour le SRCV). Ces personnes sont interrogées d'une année sur l'autre même lorsqu'elles déménagent. Il devient possible d'appliquer les principes de l'analyse démographique, tant en transversal qu'en longitudinal. Pour le SRCV, bien que les données soient accessibles pour deux années (2004 et 2005), la pondération transversale de l'année 2004 n'est à ce jour pas en notre possession. C'est pourquoi le taux de pauvreté est calculé pour la seule année 2005, par contre l'analyse longitudinale entre 2004 et 2005 est envisageable.

³⁴ Rappelons que le SRCV a pris la suite du Panel européen des ménages dès 2004 (encadré 6).

De plus, ces sources sont primordiales pour l'étude d'une population mobile, c'est-à-dire les jeunes et les personnes les moins bien insérées sur le marché du travail, deux caractéristiques fréquentes des actifs pauvres.

Enfin, le Panel européen des ménages et le SRCV sont deux sources riches en données sur la pauvreté, qui peuvent être mises en relation avec deux domaines principaux : l'emploi et la famille. Ils permettent donc de travailler à l'échelle du ménage dans son ensemble, mais également d'étudier l'impact des modifications de l'environnement familial et humain sur les données individuelles.

A cet égard, se pose ici la question de l'influence du choix de la source sur les mesures de la pauvreté. Quelle est la différence entre la série des taux de pauvreté issue des données françaises du Panel européen des ménages et du SRCV et la série officielle en France des taux de pauvreté tirée sur des enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et à partir de 2005 des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) (encadré 9) ?

1) La série officielle des taux de pauvreté issue des ERF et des ERFS

La série des taux officiels de pauvreté comporte deux ruptures (Insee, *Taux de pauvreté*, consulté le 05/03/09) (figure 12) :

- de 2002 à 2004, la nouvelle série de revenus s'appuie sur les résultats de la nouvelle enquête Emploi en continu,
- depuis 2005, la série intègre les prestations sociales réelles et assure une amélioration de la couverture des revenus du patrimoine.
- En 2002, le passage à l'enquête Emploi en continu a modifié la méthodologie de l'ERF. A partir de 2003, on note une amélioration de la couverture des revenus de patrimoine consécutivement à la prise en compte des revenus soumis à prélèvement libératoire³⁵ dans le revenu disponible. La même année, l'enquête s'appuie sur les données du recensement rénové. Tout cela cumulé a conduit à la construction d'une série de taux de pauvreté rétropolée en 2002 de manière à

³⁵ Le prélèvement libératoire est une retenue forfaitaire, il est directement versé à l'administration fiscale par l'établissement détenteur des placements. Il est forfaitaire car le revenu global du contribuable ne détermine pas son taux. Le contribuable ne paie donc pas d'impôt sur le revenu de ces placements.

assurer une continuité dans la série (Insee, *Sources et méthodes : Enquête Revenus fiscaux (ERF)*, consulté le 22/07/09).

Encadré 9. Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les premières ERF (1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1984 et 1990) s'appuyaient sur le recensement de la population. A partir de 1996, les ERF deviennent annuelles et se basent sur les enquêtes Emploi de l'Insee dont les données sont appariées avec les déclarations de revenus de l'administration fiscale. Autrement-dit, après passage de l'enquêteur à l'occasion de l'enquête Emploi, la déclaration fiscale de chaque personne dont le ménage a été enquêté est recherchée auprès de la direction générale des Finances publiques (DGFIP). Afin de déterminer le revenu du ménage, l'Insee procède à des estimations de revenus non soumis à l'impôt tels que les prestations sociales et certains revenus du patrimoine. Les taux de pauvreté établis à partir de cette source concernent les personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

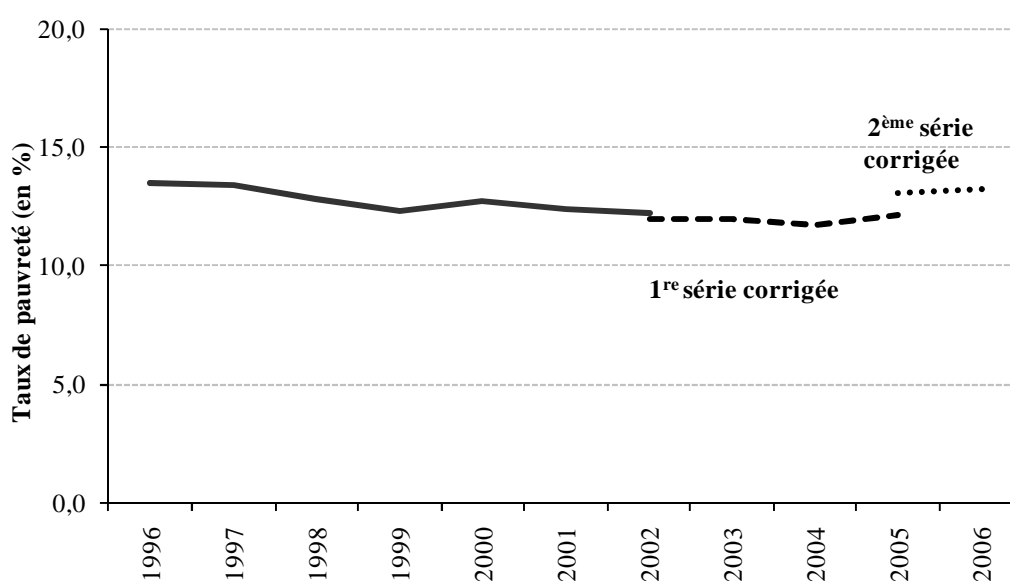
En 2002, les enquêtes Emploi qui étaient annuelles sont devenues trimestrielles (enquête Emploi en continu) ce qui a modifié la méthodologie utilisée. Les taux de pauvreté portant sur l'année 2002 sont disponibles en deux versions : la première série s'appuie sur l'enquête Emploi annuelle et la deuxième sur l'enquête Emploi en continu.

A partir de 2005, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) remplace l'ERF et deux séries de taux de pauvreté pour l'année 2005 sont proposées : l'une repose sur la méthodologie de l'ERF et l'autre sur celle utilisée dans l'ERFS.

La taille de l'échantillon a varié au fil des années. Elle était de 23 000 ménages en 1996, 45 000 en 1997 et 70 000 ménages à partir de 1998. Depuis les enquêtes Emploi en continu de 2002, l'échantillon est d'environ 35 000 ménages (Insee, *Sources et méthodes : Enquête Revenus fiscaux (ERF)*, consulté le 22/07/09).

Avec l'extension de l'ERF aux ERFS à partir de 2005, les prestations sociales (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) auparavant imputées sont désormais celles issues des organismes sociaux, de manière à recueillir les prestations réellement perçues. En outre, les ERFS évaluent les revenus issus de produits financiers non déclarés car non soumis à l'impôt sur le revenu (Insee, *Sources et méthodes : Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)*, consulté le 22/07/09).

Figure 12. Effet de deux ruptures de série sur le taux de pauvreté (seuil à 60 %) de 1996 à 2006



Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA,

En 2002, la nouvelle série impliquait une diminution supplémentaire de 0,2 point au seuil de 60 %, faisant passer le taux de pauvreté de 12,2 % à 12 %. En 2005, la rupture est plus importante puisqu'elle augmente le taux de pauvreté de 1 point. Même si le niveau du taux est modifié, le sens de l'évolution reste le même mais est cependant amplifié par les nouvelles estimations (surtout en 2005)³⁶.

Ainsi, pour le seuil de 60 %, nous observons :

- une diminution du taux de pauvreté entre 2001 et 2002 de 0,4 point contre 0,2 point sans changement de méthode,
- une augmentation entre 2004 et 2005 de 1,4 point (contre 0,4 point).

³⁶ Cela est vrai quel que soit le seuil de pauvreté choisi (50 % ou 60 %) (annexe 2).

2) Comparaison de la série de l'Insee des taux de pauvreté des ERF et des ERFs avec la série du Panel européen des ménages et du SRCV

Dans le tableau 6, la série des enquêtes Revenus est comparée à celle utilisée dans cette thèse, soit la série des taux de pauvreté issue du Panel européen des ménages et du SRCV dont le revenu du ménage est calculé avant impôts (en gras dans le tableau).

Les taux de pauvreté du Panel et du SRCV sont supérieurs de plusieurs points à la série officielle : soit de 1 à 2 points en 2005 selon que le taux officiel est calculé avec l'ancienne ou la nouvelle méthode jusqu'à 4 points en 1999. A partir de ce constat, il paraît primordial de s'interroger à la fois sur le champ des enquêtes et sur la définition du revenu utilisée pour la construction de ces deux séries.

Les taux officiels de pauvreté portent sur les ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante. Or, dans le Panel européen des ménages et le dispositif SRCV, toutes les personnes résidant en France sont comptabilisées, y compris les personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence est étudiante. En corrigeant la série des taux de pauvreté du Panel et du SRCV de cette différence dans le champ des enquêtes, la nouvelle série atteint des valeurs quasiment identiques. Remarquons d'ailleurs que même si les personnes appartenant à cette sous-population ont des taux de pauvreté largement supérieurs à l'ensemble de la population, l'effet sur la série est :

- non seulement négligeable (à 0,1 point près) en raison de la faible proportion de ces personnes dans l'ensemble de la population,
- cette modification joue aussi bien à la hausse qu'à la baisse sur le niveau de pauvreté de la population compte tenu de la répartition des personnes en dessous du revenu médian par UC.

Ce n'est donc pas la prise en compte des étudiants dans le calcul du taux de pauvreté qui explique les écarts entre les deux séries.

Tableau 6. La série de l’Insee des taux de pauvreté et la série des données françaises du Panel européen des ménages et du SRCV entre 1994 et 2006

Année	ERF et ERFS			Panel européen des ménages et SRCV		
	Avant ruptures	Première rupture	Deuxième rupture	Avant impôts	Avant impôts et hors étudiants	Net d'impôts et hors étudiants
1994				17,1	17,2	
1995				16,6	16,7	
1996	13,5			16,4	16,5	
1997	13,4			15,5	15,4	
1998	12,8			16,6	16,5	
1999	12,3			16,2	16,2	
2000	12,7			16,1	16,2	
2001	12,4			15,2	15,2	
2002	12,2	12,0				
2003		12,0				
2004		11,7				
2005		12,1	13,1	14,0	13,9	12,5
2006			13,2			

Sources :

- Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006 (Insee, *Taux de pauvreté*, consulté le 05/03/09)

- Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, *SRCV*, 2005, Insee

La deuxième différence dans l’élaboration des deux séries concerne la définition du revenu. Les enquêtes Revenus utilisent le revenu disponible des ménages, c’est-à-dire le revenu net d’impôts. Par contre, les taux du Panel européen et du SRCV sont établis à partir du revenu du ménage avant impôts. Ne disposant pas de données suffisamment fiables sur les montants des impôts dans le Panel européen, nous avons recalculé pour le SRCV seulement le taux de pauvreté tel qu’on l’observerait si les ménages dont la personne de référence est étudiante étaient hors champ et si le revenu était net d’impôts. En 2005, la proportion de pauvres s’élèverait ainsi à 12,5 %, soit 2,5 points de moins que le taux non corrigé. Rappelons notre démonstration précédente selon laquelle, contre toute attente, le taux de pauvreté établi à partir des revenus avant impôts est supérieur à celui construit à partir des revenus nets d’impôts, en raison de la forte concentration des personnes dont le niveau de vie se situe entre le seuil de pauvreté et la médiane.

Le taux de pauvreté de l’année 2005, calculé à partir des données du SRCV et corrigé à la fois du champ et de la définition du revenu, atteint un niveau très proche de l’ERFS de 2005. Cette année-là, l’ERFS proposait deux valeurs de la proportion de personnes pauvres en

France. Selon l'ancienne ou la nouvelle méthodologie utilisée, ces proportions s'élevaient respectivement à 12,1 % et 13,1 % de pauvres dans la population. Or, le taux corrigé du SRCV se situe entre ces deux valeurs (12,5 %), c'est-à-dire à un niveau proche du taux officiel.

Pour une même année, nous disposons de trois taux de pauvreté différents. Lequel de ces taux paraît être de meilleure qualité ? Rappelons que l'écart de un point observé pour une même source (ERFS), s'explique par la méthodologie différente adoptée. Auparavant, l'ERFS s'appuyait sur les déclarations de revenus et estimait les prestations sociales par imputation. Le taux de pauvreté s'élevait à 12,1 %. Avec la nouvelle méthodologie, le revenu calculé s'appuie non seulement sur les déclarations fiscales, mais également sur les données issues des organismes sociaux de manière à enregistrer les prestations sociales réelles. En outre, sont estimés les revenus non soumis à l'impôt sur le revenu. Ces modifications conduisent à 13,1 % de personnes pauvres, proportion qui paraît être plus fiable qu'avec l'ancienne méthode.

Pour le SRCV, la méthodologie est toute autre. L'estimation du montant du revenu repose essentiellement sur les déclarations des répondants et sur des corrections effectuées par l'Insee. On comprend que le revenu calculé à partir du SRCV est probablement de moins bonne qualité que celui établi à partir de l'ERFS. Après les corrections effectuées, nous observons que le taux de pauvreté du SRCV est sous-estimé de 0,6 point. Pour les années concernant le Panel européen des ménages, il paraît difficile de se prononcer sur la question. Nous pouvons simplement avancer qu'avec un revenu net d'impôts, le taux de pauvreté diminuerait sensiblement et s'approcherait donc de la série des enquêtes Revenus.

Au final, l'impact de la prise en compte dans le Panel européen et le SRCV des ménages dont la personne de référence est étudiante est négligeable sur le niveau de la pauvreté. C'est essentiellement parce que les taux de pauvreté sont établis à partir du revenu avant impôts que les taux de pauvreté du Panel européen et du SRCV sont supérieurs aux taux de pauvreté officiels. En corrigeant ce point, les taux atteindraient des valeurs plus proches des enquêtes Revenus. Enfin, notons que la baisse constatée des taux de pauvreté officiels sur l'ensemble de la période s'observe également à partir des données du Panel européen et du SRCV. Retenons que, par construction de la variable revenu du ménage, le niveau de pauvreté

que l'on observera tout au long de notre travail constitue en réalité une mesure qui peut être considérée comme maximale du phénomène de la pauvreté.

§3 Choix du seuil et taux de pauvreté

Dans la mesure du taux de pauvreté, toute la question est de fixer le niveau du seuil relatif, défini à partir d'une proportion du revenu médian par unité de consommation (UC) du ménage. Plusieurs possibilités sont envisageables : 40 %, 50 %, 60 %, 70 %...

A partir des données françaises du Panel européen des ménages 1994-2001 et du dispositif SRCV 2005, on a calculé les seuils de pauvreté à 40 %, 50 %, 60 % et 70 % du revenu médian par UC (tableau 7).

Tableau 7. Montant des seuils relatifs de pauvreté à 40 %, 50 %, 60 % et 70 % du revenu médian par UC en France de 1994 à 2005

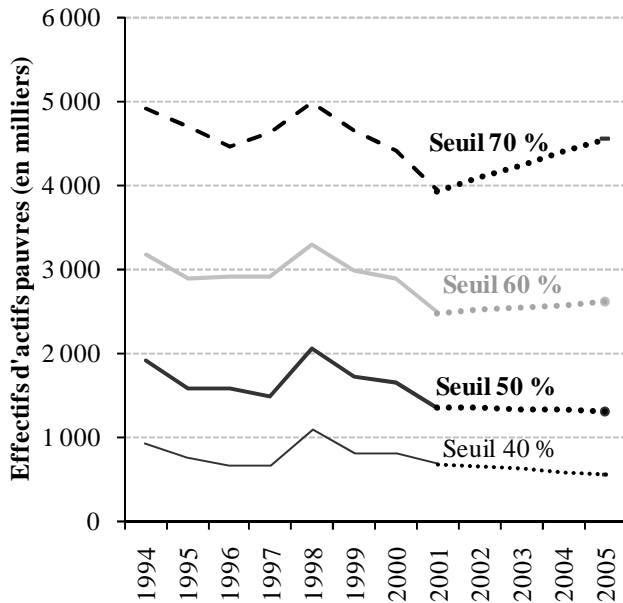
Année	Revenu médian	Seuil 40 %	Seuil 50 %	Seuil 60 %	Seuil 70 %
1994	1 088	435	544	653	762
1995	1 121	449	561	673	785
1996	1 140	456	570	684	798
1997	1 163	465	582	698	814
1998	1 174	469	587	704	822
1999	1 226	491	613	736	858
2000	1 256	502	628	754	879
2001	1 322	529	661	793	925
2005	1 377	551	689	826	964

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Par définition, l'écart d'un seuil à l'autre pour une année donnée est stable : en 2005, la différence entre les quatre seuils relatifs s'établissait à 138 euros. Toutefois, pour un seuil donné, le montant augmente au fil des années. Tandis que le seuil de pauvreté à 60 % s'élève à 653 euros par UC en 1994, celui-ci était de 826 euros en 2005. Cela s'explique par l'augmentation du niveau de vie général. Lorsque le revenu médian par UC des ménages augmente, c'est-à-dire le revenu tel que la moitié des ménages a moins de ce revenu et l'autre moitié un revenu supérieur, les seuils de pauvreté augmentent également. Dans quelle mesure

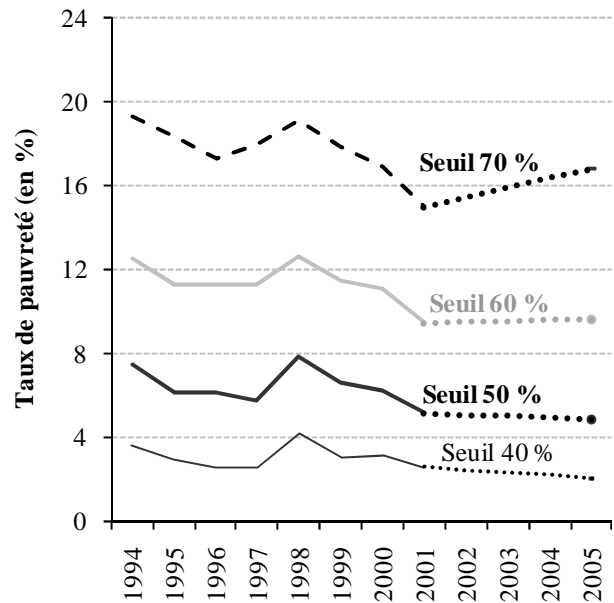
le choix effectué sur le seuil de pauvreté a-t-il un effet sur le niveau du taux de pauvreté et le dénombrement des effectifs des personnes actives pauvres ? (Figure 13 et figure 14).

Figure 13. Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) selon le seuil relatif de pauvreté de 1994 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 14. Taux de pauvreté (en %) de la population active selon le seuil relatif de 1994 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

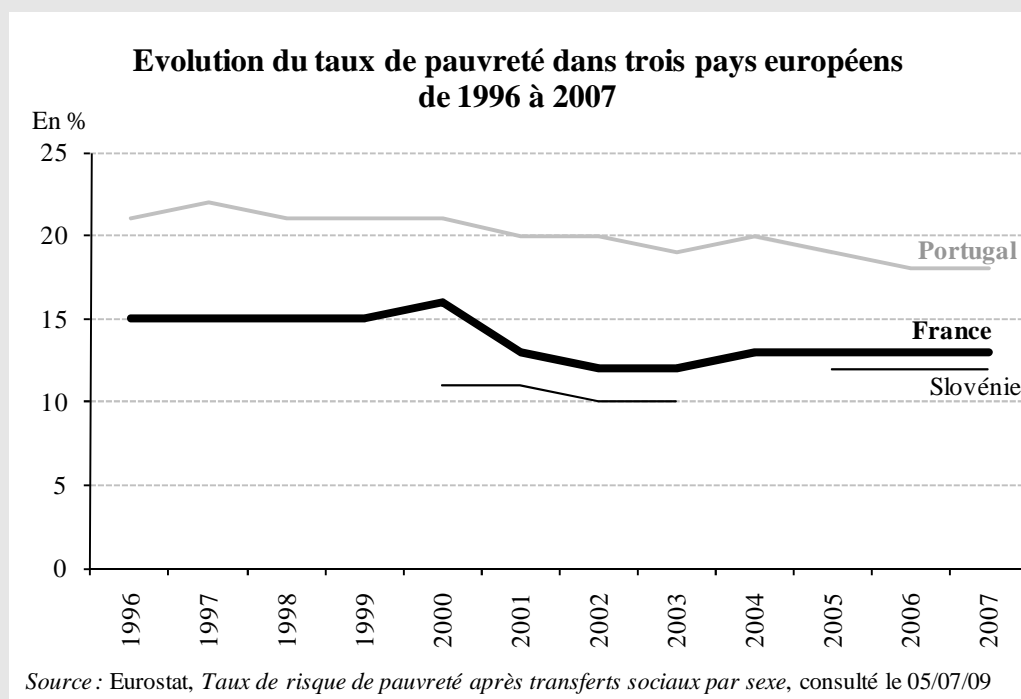
Les effectifs de personnes actives pauvres suivent une évolution parallèle à celle des taux de pauvreté. Cela signifie que l'évolution du nombre d'actifs pauvres en France ne dépend pas de l'évolution de l'ensemble de la population active. En outre, si l'évolution du taux de pauvreté relative est identique quel que soit le seuil (légère diminution entre 1994 et 2005 avec une augmentation transitoire en 1998), son intensité dépend très fortement du choix du seuil. Pour la seule année 2005, le taux de pauvreté varie de 2,0 % à 16,8 % selon le seuil retenu et le passage d'un seuil donné au seuil supérieur a pour conséquence de multiplier par un facteur compris entre 1,7 à 2,4 le taux de pauvreté. De 4,9 % d'actifs pauvres avec l'ancienne définition française (seuil à 50 %), le passage à l'harmonisation européenne de la définition (seuil à 60 %) double quasiment le taux de pauvreté (9,6 % en 2005).

L'importance de l'écart des taux de pauvreté pour une même année s'explique par la très forte concentration des ménages situés en deçà de la médiane. Alors que le revenu correspondant aux deux seuils de pauvreté fluctue relativement peu (689 euros par UC avec le seuil de 50 %, contre 826 euros avec le seuil à 60 %), la forte concentration des ménages au-

dessous du revenu médian fait passer, en 2005, le nombre d'actifs pauvres en France de 1,3 million à 2,6 millions. Une différence de 137 euros de revenu par UC seulement fait ainsi varier de 1,3 million le nombre de personnes pauvres (tableau 7 et annexe 12). L'évolution de cette mesure dépend essentiellement de l'évolution du niveau du revenu médian d'une part, mais aussi de la répartition des ménages dont le revenu par UC est inférieur à la médiane. La comparaison des taux de pauvreté sur la population dans trois pays européens (Portugal, France et Slovénie) en est un bon exemple. Bien que le niveau de vie de la Slovénie soit inférieur à celui de la France, la Slovénie présente des taux de pauvreté inférieurs (encadré 10). **La pauvreté relative apparaît donc être plus une mesure d'inégalités qu'une mesure de la pauvreté effective.**

Encadré 10. Comparaison des taux de pauvreté dans trois pays européens de 1996 à 2007

L'évolution du taux de pauvreté est le résultat combiné de l'évolution du niveau du revenu médian et de la répartition des niveaux de vie des ménages en dessous de cette médiane. La comparaison de l'évolution des proportions de pauvres dans trois pays européens sélectionnés est une bonne illustration de ces observations (figure).



Le Portugal et la Slovénie sont deux États avec des niveaux de vie inférieurs à celui de la France³⁷. Si le taux de pauvreté du Portugal est logiquement plus élevé qu'en France sur toute la période 1996-2007, la Slovénie enregistre une proportion de personnes pauvres inférieure à la France sur les années pour lesquelles les données sont accessibles.

En réalité, conformément à la définition de l'Union européenne ci-dessus, il n'existe pas un seuil de pauvreté en Europe, mais des seuils de pauvreté, chaque État calcule le montant de son propre seuil de pauvreté. Si le montant de ce seuil est logiquement inférieur en Slovénie en raison de son plus faible niveau de vie qu'en France, la concentration des ménages se situant entre le seuil de pauvreté et la médiane est importante, or ce sont justement ces personnes qui ne sont pas comptabilisées parmi les personnes pauvres.

Ce constat est également celui d'autres nouveaux pays membres entrés dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 tels que la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie (annexe 13).

Comme le souligne l'Office statistique de la République de la Slovénie : « Le taux calculé de cette façon ne signifie pas la pauvreté absolue, mais des mesures d'inégalité au sein d'une population. Il ne montre pas combien de personnes sont en fait pauvres, mais combien d'entre elles ont un revenu en-dessous de ce seuil, il reflète la distribution des revenus parmi la population et ne tient pas compte de l'évolution des prix, conditions de logement et d'autres facteurs influençant le niveau de vie des personnes »³⁸ (Statistical Office of the Republic of Slovenia, consulté le 08/07/09).

§4 Seuil établi à partir du revenu médian ou du revenu moyen ?

Certains pays européens comme le Royaume-Uni et l'Allemagne calculaient auparavant le seuil de pauvreté à partir du revenu moyen par UC (Atkinson, Cazes, 1990). Or, le choix de calculer le seuil de pauvreté à partir de la médiane des revenus par UC et non sur la moyenne joue aussi sur les niveaux de pauvreté observés.

Selon le mode de calcul choisi, le niveau du taux de pauvreté au seuil de 60 % se modifie considérablement (figure 15 et figure 16). Bien que la proportion de personnes

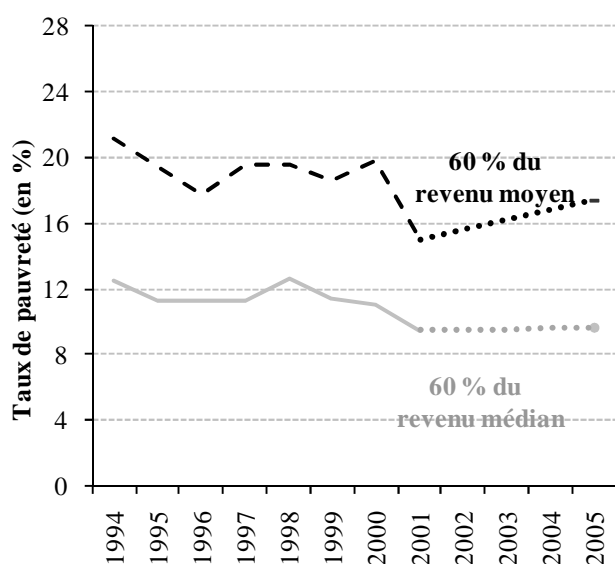
³⁷ Pour une meilleure comparaison des taux de pauvreté, les niveaux de vie sont ramenés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire corrigés des parités de pouvoir d'achat (PPA). Selon l'Insee, la PPA « est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services » (Insee, *Parité de pouvoir d'achat / PPA*, consulté le 22/07/09). L'unité commune ainsi obtenue est dite SPA.

³⁸ Le texte original en anglais est le suivant : « The rate calculated in this way does not indicate absolute poverty but measures inequality within a population. It does not show how many people are actually poor but how many of them have income below the threshold; it reflects the distribution of income among the population and does not take into account price trends, housing conditions and other factors influencing people's living standard » (Statistical Office of the Republic of Slovenia, consulté le 08/07/09).

pauvres diminue sur la période 1994-2005 quel que soit le mode de calcul, le taux de pauvreté de la population active fluctue beaucoup plus lorsqu'il est calculé sur la base du revenu moyen par UC et il présente des niveaux de pauvreté largement supérieurs. C'est en 2001 que l'écart entre les deux taux de pauvreté est le plus faible (5,5 points de plus pour le taux de pauvreté calculé sur le revenu moyen) et en 2000 et 1994 où l'écart est le plus élevé (8,7 points) (annexe 14).

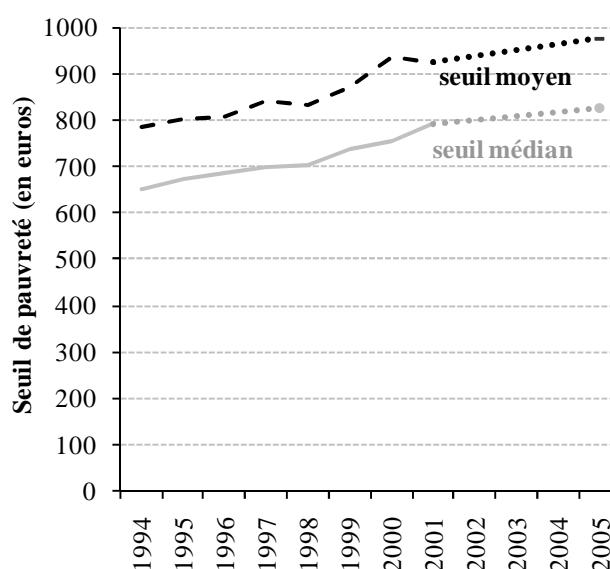
Ces résultats s'expliquent par les propriétés de la moyenne. L'avantage de la moyenne est qu'elle tient compte de l'ensemble des personnes mais son inconvénient est d'être très influencée par les valeurs extrêmes. Autrement-dit, la distribution n'étant pas symétrique, la présence de ménages même peu nombreux touchant un revenu très élevé suffit à augmenter sensiblement le revenu moyen, ce qui n'est pas le cas de la médiane. Le résultat est que le revenu moyen atteint un niveau supérieur à celui du revenu médian qui ne dépend pratiquement pas des revenus élevés.

Figure 15. Taux de pauvreté (seuil à 60 %) de la population active de 1994 à 2005 selon le mode de calcul du seuil de pauvreté (revenu moyen ou revenu médian)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 16. Montant du seuil de pauvreté (seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon le mode de calcul du seuil de pauvreté (revenu moyen ou revenu médian)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Au final, le seuil de pauvreté établi sur la base du revenu moyen est supérieur de 124 euros en 1996 (différence minimale relevée sur la période) jusqu'à 183 euros en 2000 (différence maximale). Une légère fluctuation à la hausse du montant du seuil de pauvreté comme en 2000 se répercute immédiatement sur le taux de pauvreté. C'est ce qui a conduit les pays de l'Union européenne à préférer le taux de pauvreté établi sur le revenu médian par UC des ménages. En outre, la médiane n'est pas affectée par l'incertitude de la qualité des mesures des valeurs extrêmes.

§5 Choix de l'échelle d'équivalence et taux de pauvreté

Dans l'estimation de la proportion de la population active pauvre en France, le comptage du nombre d'UC dans le ménage entre en compte. Pour comprendre la notion d'UC, partons de l'exemple d'une personne vivant seule et d'un couple sans enfant avec des ressources financières équivalentes.

Le couple sans enfant, en ayant certaines dépenses communes comme le loyer, l'électricité, une voiture, un réfrigérateur... réalise des économies d'échelle, c'est-à-dire des dépenses moins importantes par personne par la mise en commun de dépenses collectives. Par exemple, le coût de la location d'un deux pièces est moins élevé que le coût de deux studios, des économies de chauffage, d'électricité... Pour comparer le niveau de vie de deux ménages de composition différente, on recourt donc à une échelle d'équivalence qui, au lieu de comparer le niveau absolu de ressources et même de ramener le revenu du ménage au nombre de personnes qui le compose, ramène le revenu au nombre d'UC, ces dernières tenant compte des économies d'échelle réalisées.

Les deux échelles d'équivalence les plus utilisées sont l'échelle d'Oxford et l'échelle dite de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) modifiée. Elles ont pour point commun de calculer des UC sur la base de la composition du ménage et de l'âge des personnes qui le composent.

Avec les deux échelles, la personne de référence du ménage compte pour une UC (tableau 8) ? Les autres personnes de 14 ans ou plus pèsent pour 0,7 UC selon l'échelle d'Oxford et 0,5 selon l'échelle OCDE modifiée et les enfants âgés de moins de 14 ans ont un poids respectif de 0,5 et 0,3. Dans cette logique, le ménage d'une seule personne comprend

une seule UC quelle que soit l'échelle choisie tandis que le ménage d'un couple sans enfant compte pour 1,7 UC selon l'échelle d'Oxford et pour 1,5 UC selon l'échelle OCDE modifiée (tableau 9). En admettant que les ressources financières de chaque personne s'élèvent à 1 200 euros, le revenu par UC de la personne vivant seule reste inchangé quelle que soit l'échelle. Le couple sans enfant voit son niveau de vie varier de 1 412 euros par UC suivant l'échelle d'Oxford à 1 600 euros par UC suivant l'échelle OCDE modifiée. Ainsi, à revenu identique, le niveau de vie diffère suivant la composition du ménage qui permet la réalisation d'économies d'échelle.

Tableau 8. Le nombre d'unités de consommation (UC) dans le ménage selon différentes échelles d'équivalence

Membres du ménages	Economies d'échelle nulles	Echelle d'Oxford	Echelle OCDE modifiée	Economies d'échelle fortes
Premier adulte du ménage	1	1	1	1
Autres personnes de 14 ans ou plus	1	0,7	0,5	0,2
Enfants de moins de 14 ans	1	0,5	0,3	0,2

Tableau 9. Mesure du revenu du ménage par UC selon l'échelle d'Oxford et l'échelle OCDE modifiée

Nombre d'UC	Personne seule		Couple sans enfant	
	Echelle d'Oxford	Echelle OCDE	Echelle d'Oxford	Echelle OCDE
Premier adulte du ménage	1	1	1,0	1,0
Autres personnes de 14 ans ou plus	0	0	0,7	0,5
Total UC	1	1	1,7	1,5
Revenu par personne	Echelle d'Oxford	Echelle OCDE	Echelle d'Oxford	Echelle OCDE
Premier adulte du ménage	1 200	1 200	1 200	1 200
Autres personnes de 14 ans ou plus	0	0	1 200	1 200
Total du revenu du ménage	1 200	1 200	2 400	2 400
Revenu par personne (revenu / nombre de personnes)	1 200	1 200	1 200	1 200
Revenu par UC (revenu / nombre d'UC)	1 200	1 200	1 412	1 600

En outre, l'échelle d'Oxford repose sur des économies d'échelle plus fortes que l'échelle OCDE modifiée (tableau 8). Cette échelle a été utilisée dans les années 1950 jusqu'à la fin des années 1990 en France. Comme le rappellent Jean-Michel Hourriez et Lucile Olier (1997, p.71), elle « ne semble plus correspondre aux modes de consommation actuels. A cette

époque, l'alimentation [...] était le premier poste budgétaire des ménages, voire l'essentiel de la consommation dans les milieux modestes, tandis que le logement représentait une part nettement moins importante du budget et l'habillement une part plus importante. » Ces mêmes auteurs préconisaient en 1997 l'utilisation de l'échelle OCDE modifiée³⁹, « plus adaptée aux modes de vie contemporains » (op. cit., p.85).

Quel est l'effet sur le taux de pauvreté de la population active de l'utilisation de telle ou telle échelle d'équivalence (annexe 15) ? Sur le modèle de l'article de Jérôme Accardo (2007), quatre échelles d'équivalence sont retenues (tableau 8). Deux sont les échelles les plus répandues (échelle d'Oxford et échelle OCDE modifiée) et les deux autres, peu vraisemblables, sont évoquées à titre illustratif. La première repose sur l'hypothèse d'économies d'échelle nulles, situation dans laquelle le niveau de vie correspond au revenu du ménage rapporté au nombre de personnes du ménage. La deuxième s'appuie au contraire sur de fortes économies d'échelle : si la personne de référence vaut 1 UC, toutes les autres personnes du ménage valent 0,2 UC seulement.

Le niveau de vie étant établi par le rapport entre le revenu du ménage et le nombre d'UC du ménage, plus les économies d'échelle sont importantes, plus le seuil de pauvreté est logiquement élevé. A composition familiale et à revenu du ménage identiques, le ménage dépense plus si les économies d'échelle sont fortes. En raison de ce niveau de vie plus élevé, le montant du seuil de pauvreté est, par construction, plus élevé (1 012 euros pour l'année 2005). A contrario lorsqu'aucune économie d'échelle n'est réalisée, le seuil de pauvreté est de 617 euros, soit une différence relativement importante de presque 400 euros (tableau 10).

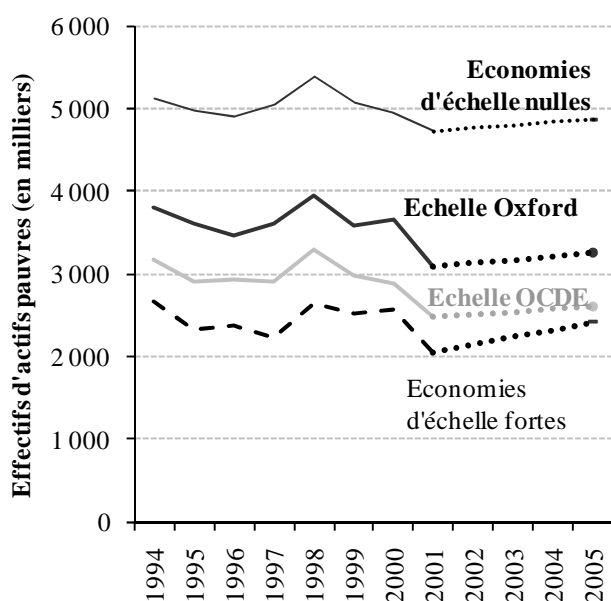
Ces deux échelles d'équivalence constituent en quelque sorte l'hypothèse basse et l'hypothèse haute. L'absence d'économie d'échelle (hypothèse haute) correspond à ce que l'on observerait si chaque habitant de la France (enfants comme adultes) vivait seul, ou bien encore si chaque personne vivant dans un ménage vivait en totale indépendance des autres personnes du ménage, sans la mise en commun de certaines dépenses. Dans ce dernier cas, poussé certes à l'extrême, le taux de pauvreté observé serait très élevé puisqu'environ deux actifs sur 10 auraient été touchés par la pauvreté durant les années 1990 et 18 % en 2005, soit

³⁹ Dans l'article, si les auteurs ne nomment pas en tant que telle l'échelle OCDE modifiée, les pondérations qu'ils préconisent correspondent bien à celle-ci.

des effectifs variant entre 4,7 et 5,4 millions d'actifs en France selon l'année observée (figure 17 et figure 18). A l'opposé, dans la perspective où les ménages réaliseraient de fortes économies d'échelle, les taux de pauvreté seraient largement inférieurs, soit près de 9 points de moins pour l'année 2005 par exemple (8,9 % d'actifs pauvres).

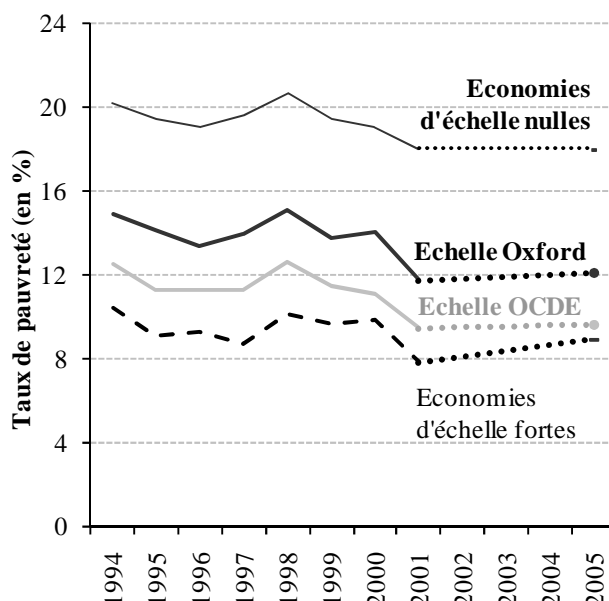
Cette dernière perspective est celle qui présente les niveaux de pauvreté les plus proches des niveaux de pauvreté observés avec les deux échelles les plus couramment utilisées, l'échelle OCDE modifiée et l'échelle d'Oxford. Si, pour ces trois échelles d'équivalence, le niveau diffère de 1 à 3 points environ, l'évolution est la même : soit une baisse globale sur l'ensemble de la période, avec une légère hausse de la proportion d'actifs pauvres à la fin des années 1990. De plus, l'écart du seuil de pauvreté entre ces trois échelles d'équivalence, compris entre 80 et 110 euros, est aussi relativement faible (tableau 10), mais il se traduit néanmoins par un écart de 700 000 actifs supplémentaires pauvres.

Figure 17. Effectifs d'actifs pauvres (en milliers, seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon l'échelle d'équivalence



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 18. Taux de pauvreté (seuil à 60 %) de la population active de 1994 à 2005 selon l'échelle d'équivalence



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Finalement, ne réaliser aucune économie d'échelle, comme c'est le cas lorsqu'une personne vit seule accentue fortement le risque de devenir pauvre et c'est bien la mise en commun de certaines dépenses qui permet, à une part non négligeable de la population active,

d'échapper malgré elle à la pauvreté. Dans cette optique, il serait intéressant de vérifier dans quelle mesure les changements intervenus au cours des dernières décennies dans les compositions familiales, qui se traduisent par la baisse de la taille moyenne des ménages, influencent les taux de pauvreté ainsi que les entrées dans la pauvreté et les sorties de la pauvreté. L'augmentation du nombre de divorces ainsi que la décohabitation et le vieillissement de la population induisent, en effet, une augmentation du nombre de familles monoparentales et une augmentation du nombre de personnes vivant seules (femmes âgées et étudiants). On assiste autrement dit à une augmentation du nombre de petits ménages réalisant de plus faibles économies d'échelle que leurs prédécesseurs. L'effet de ces changements de types de ménage sur les taux de pauvreté sera traité dans la deuxième partie de cette thèse et l'effet de ces changements sur les probabilités d'entrer dans la pauvreté et les probabilités de sortir de la pauvreté de la population active dans la troisième partie.

Au final, le décompte des UC devrait être spécifique à chaque ménage. Un tel raisonnement n'est bien évidemment pas réalisable. La préférence actuelle de l'échelle OCDE modifiée, correspondant à des économies d'échelle assez élevées, ne fait certes pas l'objet d'une validation unanime⁴⁰, mais elle a l'avantage de proposer un instrument de mesure pour une meilleure comparabilité des niveaux de vie dans le temps et dans l'espace (Accardo, 2007).

⁴⁰ Pierre Concialdi (2003) par exemple explique qu'en raison d'une structure de consommation différente pour les ménages modestes de la structure de consommation moyenne, « les coefficients moyens sous-estiment certainement les coefficients qui seraient appropriés pour les ménages les plus pauvres » (p.173). Dans ce cadre, l'échelle d'Oxford correspondant aux structures de consommation « anciennes » serait plus adaptée pour les ménages à bas revenus.

Tableau 10. Montant des seuils relatifs de pauvreté (seuil à 60 %) selon quatre échelles d'équivalence de 1994 à 2005

Année	Economies d'échelle nulles		Echelle d'Oxford		Echelle OCDE modifiée		Economies d'échelle fortes	
	Revenu médian	Seuil 60 %	Revenu médian	Seuil 60 %	Revenu médian	Seuil 60 %	Revenu médian	Seuil 60 %
1994	790	474	949	570	1 088	653	1 350	810
1995	827	496	988	593	1 121	673	1 397	838
1996	841	504	1 001	600	1 140	684	1 415	849
1997	860	516	1 026	616	1 163	698	1 431	859
1998	871	523	1 032	619	1 174	704	1 439	864
1999	910	546	1 076	646	1 226	736	1 516	909
2000	940	564	1 112	667	1 256	754	1 567	940
2001	992	595	1 167	700	1 322	793	1 616	970
2005	1 028	617	1 215	729	1 377	826	1 687	1 012

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

II- La pauvreté monétaire semi-relative : un seuil de pauvreté dont les variations ne tiennent compte que de l'évolution des prix

Nous avons démontré que le seuil de pauvreté relative dépend de deux éléments : le montant du revenu médian par UC et la répartition des revenus des ménages par rapport à ce revenu médian. Dans ce cadre, la définition d'un seuil de pauvreté semi-relative semble être une proposition intéressante. Il suffit de faire évoluer le seuil de pauvreté relative d'une année donnée (ici, 2001) en fonction cette fois-ci de l'évolution des prix. Dans ce cas, le taux de pauvreté ne varie plus en fonction de la répartition des ménages selon le revenu mais il est initialement déterminé par le seuil de pauvreté relative et suit l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC).

La pauvreté semi-relative tient une position intermédiaire entre la pauvreté relative et la pauvreté absolue, d'où probablement ses différentes appellations dans la littérature : pauvreté semi-relative (Quenel, 2003), pauvreté semi-absolue (Bruniaux, Galtier, 2005) ou encore récemment pauvreté ancrée dans le temps (CNLE, consulté le 18/08/09). C'est une définition peu utilisée par les chercheurs, mais un événement politique récent conduit à supposer qu'elle sera de plus en plus utilisée à l'avenir ou du moins de plus en plus diffusée par l'Insee.

§1 L'entrée « médiatique » de la pauvreté ancrée dans le temps

Dans sa lettre de mission du 9 juillet 2007 (Sarkozy, consulté le 06/08/09) adressée à Martin Hirsch, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, Nicolas Sarkozy fixe l'objectif de réduire d'un tiers la pauvreté en cinq ans, soit d'ici à 2012. Pour cela, Martin Hirsch doit jouer sur trois volets de la pauvreté :

- sur le travail : grâce à la mise en place du RSA (revenu de solidarité active) qui compléterait les revenus issus du travail de manière à ce que « le retour à

l'emploi soit toujours plus rémunérateur que le maintien dans l'assistance, et que le travail donne à tous la garantie de sortir et d'être protégé de la pauvreté⁴¹ »,

- sur l'éducation : l'objectif est d'augmenter la réussite scolaire chez les enfants pauvres afin de modifier leurs conditions de vie à long terme,
- sur un troisième volet, plus général, portant sur les facteurs de vulnérabilité ou d'exclusion dans des domaines tels que la santé, le logement, le transport, les gardes d'enfants, les services bancaires, le surendettement.

L'objectif de réduction d'un tiers en cinq ans de la pauvreté apparaît comme un objectif du gouvernement et il est demandé également dans cette lettre de mission que soient proposés « les indicateurs nécessaires susceptibles d'en concrétiser l'avancement ».

Suite à cette demande, le choix a été fait de suivre cet objectif au travers d'un indicateur central, appelé taux de pauvreté ancré dans le temps, complété par d'autres indicateurs. Chaque indicateur de cette liste est rapporté à une cible à atteindre (annexe 16). La cible du taux de pauvreté ancré dans le temps est ainsi de baisser d'un tiers en cinq ans. Ce taux est désigné par la suite sous le terme taux de pauvreté semi-relative.

§2 Indice des prix à la consommation (IPC) et inflation

Il est important de distinguer avant tout l'inflation et l'indice des prix à la consommation (IPC) (encadré 11). Selon l'Insee, l'inflation « est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée du coût de la vie. [...] La plupart du temps, pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation » (*Inflation*, consulté le 10/06/09). L'indice des prix à la consommation⁴² est donc l'instrument de mesure de l'inflation. « Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les

⁴¹ Notons que le RSA est présenté ici comme une possibilité offerte aux actifs pauvres en emploi de sortir durablement de l'emploi.

⁴² L'IPC n'est pas le seul indice des prix calculé dans un pays. L'indice des prix à la production « mesure les changements des prix de vente opérés par les producteurs nationaux de biens et services sur une longue période » (Gerdesmeier, 2005, p.25). Cet indice n'est pas un outil intéressant car il ne correspond pas suffisamment au contenu du panier qui comprend non seulement des prix de vente mais aussi des prix de location comme le logement par exemple.

ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution des produits, à qualité constante » (Insee, *Indice des prix à la consommation / IPC*, consulté le 10/06/09).

Encadré 11. La mesure de l'inflation et de l'indice des prix à la consommation (IPC)

Utilisons un exemple chiffré à partir des budgets-types de l'Union nationale des associations familiales⁴³ (Unaf) pour une famille de deux adultes et deux enfants de 6 et 12 ans (Unaf, *Budgets-types – Année 2005, Année 2006, Année 2007, Année 2008*, consulté le 11/06/09). Les budgets types présentés ci-dessous sont des moyennes annuelles. Ils ont pour objectif d'évaluer le montant des dépenses de subsistances nécessaires pour une famille de référence. Tous les postes de dépenses ont été repris à l'exception de celui de l'amortissement du mobilier qui n'est pas pris en compte dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. En effet, seules les ventes de mobilier et les réparations sont comprises dans l'IPC et non l'amortissement. En conséquence, le total du budget-type exposé dans cet exemple ne correspond pas au total établi par l'Unaf⁴⁴.

Budget-type mensuel (sauf amortissement du mobilier) d'une famille de deux adultes et deux enfants de 6 et 12 ans pour les années 2005, 2006, 2007 et 2008

	Dépenses nécessaires (en euros)				Dépenses nécessaires (en %)			
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008
Alimentation	633,43	647,39	659,81	690,08	28,8	28,7	28,7	28,8
Logement	588,04	614,34	630,18	674,22	26,7	27,2	27,4	28,1
Loisirs, culture et divers	421,98	430,02	441,17	450,06	19,2	19,1	19,2	18,8
Transports	237,67	243,17	246,62	256,97	10,8	10,8	10,7	10,7
Habillement	225,6	226,42	227,61	229,08	10,3	10,0	9,9	9,6
Entretien	92,03	93,64	95,18	97,09	4,2	4,2	4,1	4,0
Coût du panier représentatif	2 198,75	2 254,98	2 300,57	2 397,50	100,0	100,0	100,0	100,0
Indice des prix	100,00	102,56	104,63	109,04				

Sources : Unaf, *Budgets-types, Année 2005, Année 2006, Année 2007, Année 2008*, consulté le 11/06/09

⁴³ L'Unaf a été instituée, tout comme les Unions départementales des associations familiales (Udaf), par une ordonnance le 3 mars 1945. (Unaf, *Historique*, consulté le 11/06/09). Elle est une association française d'utilité publique à qui est confié le monopole de la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. Elle a pour mission de « promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique » (Unaf, *L'Unaf*, consulté le 11/06/09). L'Unaf anime un réseau de 22 Unions régionales des associations familiales (Uraf) et de 100 Udaf, et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.

⁴⁴ Les budgets-types seront expliqués plus en détail dans le troisième chapitre de cette partie.

Le calcul du coût du panier de subsistances pour une famille de deux adultes et deux enfants de 6 et 12 ans se fait par la somme des dépenses nécessaires dans le mois. Entre 2005 et 2006, le coût moyen mensuel de ce panier est passé de près 2 200 euros à 2 255 euros, soit une augmentation ou un taux d'inflation de 2,56 % en un an. En 2008, le montant s'élève à près de 2 400 euros, soit une hausse de 9,04 % en 3 ans. Ainsi, l'inflation se caractérise par une hausse générale des prix des biens et des services sur une longue période et il est mesuré par le taux d'inflation. Par opposition, la déflation est une situation de baisse générale des prix sur une période prolongée. En l'absence de hausse ou de baisse des prix, on parle de stabilité des prix.

La plupart du temps, pour mesurer l'inflation on recourt à l'IPC. Pour mesurer cet indice, on part d'une période de référence (l'année 2005 dans notre exemple) à laquelle est attribuée la valeur 100 au panier. Le coût du panier représentatif de chaque période (2008 par exemple) est ensuite rapporté au coût du panier de la période de référence (ici 2005) et le résultat est multiplié par 100. Il en résulte l'IPC pour l'année 2008 :

$$IPC_{2008} = \frac{2397,50}{219875} \times 100 = 109,04$$

Il est à noter que l'IPC est une mesure de l'évolution d'un ensemble de prix. Il est donc possible d'enregistrer une hausse malgré la baisse de certains prix.

Mesurer l'évolution d'un seuil de pauvreté à partir de l'IPC suppose que le niveau de vie des personnes se situant en-dessous de ce seuil évolue de la même manière que la série des IPC utilisée. Or, d'une part, le logement est mal évalué dans l'IPC et d'autre part, les personnes dont le niveau de vie est le plus bas sont aussi les personnes qui subissent le plus l'augmentation des prix. Après avoir comparé la série des taux de pauvreté relative à la série des taux de pauvreté semi-relative, on tentera de prendre une mesure de l'impact qu'entraîne la sous-estimation de l'augmentation des prix chez les personnes les plus fragiles.

§3 Comparaison des taux de pauvreté relative et des taux de pauvreté semi-relative

En prenant comme repère le montant du seuil de pauvreté relative de 2001, le seuil de pauvreté semi-relative est logiquement plus élevé en raison de l'inflation sur toute la période (tableau 11). Néanmoins, si cette mesure « semi-relative » paraît plus adaptée pour mesurer la pauvreté que celle adoptée habituellement, quelques précautions sont à prendre quant à son utilisation. **La mesure du seuil dépend de l'année choisie comme base de départ.** Deux hypothèses sont envisagées pour mesurer l'impact du choix de l'année de départ :

- Hypothèse 1 : Tous les seuils de pauvreté sont définis à partir du seuil de pauvreté relative de 1994 (base 1994).
- Hypothèse 2 : Tous les seuils de pauvreté sont définis à partir du seuil de pauvreté relative de 2001 (base 2001).

La comparaison de ces deux hypothèses nous informe que le niveau du seuil semi-relatif reste très lié à la répartition des niveaux de vie de l'année choisie comme point de départ, bien qu'il ne dépende plus de l'évolution de la répartition des revenus des ménages sur une période donnée. Avec l'année 1994 comme base, le niveau du seuil de pauvreté serait inférieur de 70 à 80 euros à celui observé en partant de 2001. L'écart entre les deux seuils croît légèrement d'année en année, l'augmentation du seuil relatif base 1994 étant moins importante car son niveau de départ est plus faible. L'augmentation très légère de l'écart entre les deux seuils ne bouleverse pas l'évolution des deux seuils qui est parallèle. Par contre, le choix de l'année de départ sur une très longue période remettrait en cause le parallélisme de l'évolution de ces seuils.

Tableau 11. Montant du seuil de pauvreté semi-relative (selon deux hypothèses) et du seuil de pauvreté relative de 1994 à 2001 en France

Année	Indice des prix à la consommation (IPC)	Seuils de pauvreté semi-relative		Seuils de pauvreté relative
		Hypothèse 1 Base 1994	Hypothèse 2 Base 2001	
1994	94,50	653	722	653
1995	96,20	665	734	673
1996	98,10	678	749	684
1997	99,30	686	758	698
1998	100,00	691	764	704
1999	100,50	694	767	736
2000	102,20	706	780	754
2001	103,90	718	793	793
2002	105,90	732	809	
2003	108,10	747	825	
2004	110,40	763	843	
2005	112,40	777	858	826

Sources :

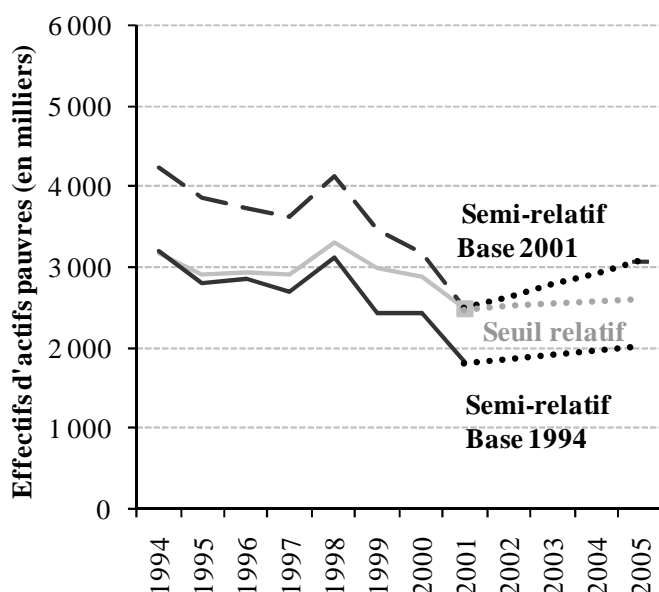
- Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

- Insee, *Indice des prix à la consommation - IPC - Indice d'ensemble*, consulté le 31/07/09

Les deux modalités de calcul présentent une forte diminution des taux de pauvreté de la population active, avec une augmentation transitoire en 1998 (figure 19 et figure 20). Tout comme le montant du seuil de pauvreté, le niveau de la pauvreté de la population active est différent mais son évolution est la même. A ceci près que par comparaison avec la pauvreté relative, le taux de pauvreté semi-relative base 1994 est inférieur aux taux de pauvreté relative tandis que le taux de pauvreté semi-relative base 2001 atteint un niveau supérieur.

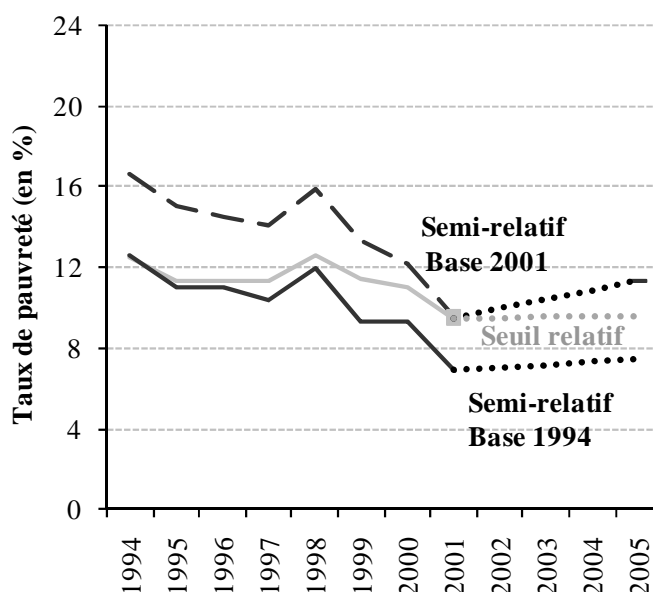
Avec l'année 2001 pour base de calcul, le taux de pauvreté semi-relative de la population active est logiquement plus élevé que le taux de pauvreté relative et connaît une baisse beaucoup plus importante depuis 1994. De près de 17 % en 1994, il diminue à moins de 10 % en 2001 (annexe 17). Seule une augmentation transitoire en 1998 de presque deux points contrarie cette diminution de la pauvreté.

Figure 19. Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) de 1994 à 2005 selon la définition de la pauvreté (semi-relative ou relative)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 20. Taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon la définition de la pauvreté (semi-relative ou relative)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

En termes d'effectifs, l'évolution est la même, ce qui signifie que la baisse des effectifs d'actifs pauvres n'est pas liée à l'évolution des effectifs de la population active en France. Selon l'approche semi-relative, on dénombre 1,7 million de personnes actives en situation de pauvreté de moins en France entre 1994 et 2001, les effectifs passant de 4,2 millions à 2,5 millions d'actifs pauvres. Entre 2001 et 2005, la proportion d'actifs pauvres au sens semi-relatif a augmenté de presque 2 points, ce qui correspond à près de 600 000 actifs pauvres supplémentaires.

§4 La sous-estimation de l'IPC chez les personnes les plus pauvres

Le choix de l'année de départ n'est pas le seul facteur susceptible de modifier le niveau de la pauvreté semi-relative. Un autre facteur intervient : l'IPC chez les personnes se situant en-dessous du seuil de pauvreté est sous-estimé.

En raison de structures de consommation différentes, les ménages à faibles revenus et à revenus élevés ne sont pas identiquement soumis à une même hausse des prix à la consommation. L'exemple le plus probant est peut-être celui du logement. En effet, l'IPC ne permet pas d'appréhender l'évolution du coût du logement. L'IPC englobe la consommation des ménages et l'Insee s'appuie sur la notion de la consommation finale au sens de la comptabilité nationale⁴⁵. Mais certaines dépenses, telles que les achats de logement⁴⁶, ne sont pas comprises dans l'indice car elles ne sont pas entendues comme des dépenses de consommation au sens de la comptabilité nationale. Lorsqu'un logement est destiné à être occupé par son propriétaire, quel que soit l'effort qu'il ait à fournir pour le remboursement du crédit, l'achat ou la construction d'un logement est considéré comme un placement et non comme une consommation car il apporte à son propriétaire le fait d'être logé (Caillaud, 1998).

En conséquence, les loyers ne représentent que 6 % du budget des ménages parce que seuls les loyers des locataires sont rapportés à la population totale (propriétaires et locataires). Or, le poids du logement dans les dépenses de ces derniers est de l'ordre de 20 à 25 % (Chavagneux, 2006) et la moitié des personnes pauvres en 2001 sont locataires⁴⁷. Le coût du logement ayant fortement augmenté depuis 1997 (Chauvain, Le Bayon, 2005), la hausse des prix subie par les ménages les plus pauvres est sous-estimée par l'IPC et le montant du seuil de la pauvreté semi-relative peut également l'être.

L'Insee a donc réalisé une série d'IPC spécifique qui prend en compte non seulement les loyers des locataires comme la précédente série, mais surtout les loyers imputés, c'est-à-dire les loyers que les propriétaires devraient verser s'ils étaient locataires (Insee, *Indice des prix à la consommation – Ensemble y compris loyers fictifs*, consulté le 03/08/09). Cette nouvelle série est disponible pour les années 1998 à 2008 et considère que les loyers pèsent non pas 6 % du budget mais 18,4 % du budget. Le montant du seuil de pauvreté semi-relative base 2001 est recalculé en tenant compte des loyers fictifs (tableau 12).

Si les prix ont augmenté de 12,4 % entre 1998 et 2005 avec l'IPC habituellement utilisé, ils augmentent de 12,6 % en tenant compte des loyers fictifs. L'écart entre les deux

⁴⁵ « La dépense de consommation finale couvre uniquement la part des achats de biens et services à la charge des ménages, l'autoconsommation de biens et services et les avantages en nature » (Caillaud, 1998, p.46)

⁴⁶ Sont exclus de l'indice également les impôts directs, les cotisations sociales, pour les ménages possédant une entreprise individuelle les achats effectués pour leur entreprise ne sont pas comptabilisés, les constructions d'immeubles, les achats de valeurs mobilières...

⁴⁷ Proportion calculée sur les données françaises du Panel européen des ménages à partir des approches relative et semi-relative de la pauvreté.

séries d'IPC est donc très faible. Il s'ensuit que l'impact sur les seuils de pauvreté semi-relative établis est négligeable. La différence relevée la plus forte est de 3 euros en 2001. Compte tenu de l'impact dérisoire de la prise en compte des loyers fictifs sur les seuils établis, il est inutile de calculer de nouvelles séries de taux de pauvreté et d'effectifs de personnes pauvres. On sait d'avance que la conséquence sur le niveau de pauvreté relevé est quasiment nulle.

Tableau 12. Montant du seuil de pauvreté semi-relative selon la prise en compte des loyers fictifs

Année	IPC (base 100 = 1998)		Seuils de pauvreté semi-relative	
	Observé	Y compris loyers fictifs	Base 2001	Y compris loyers fictifs
1994	94,50		721	
1995	96,20		734	
1996	98,10		749	
1997	99,30		758	
1998	100,00	100,0	763	765
1999	100,50	100,7	767	770
2000	102,20	102,2	780	782
2001	103,90	103,7	793	793
2002	105,90	105,7	808	808
2003	108,10	108,0	825	826
2004	110,40	110,4	843	844
2005	112,40	112,6	858	861

Sources :

- Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee
- Insee, *Indice des prix à la consommation - IPC - Indice d'ensemble*, consulté le 31/07/09
- Insee, *Indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble y compris loyers fictifs*, consulté le 03/08/09

Au final, l'approche semi-relative permet une meilleure appréhension de l'évolution de la pauvreté que l'approche relative. En ignorant l'évolution de la répartition des ménages en dessous de la médiane, elle met en avant une diminution plus rapide de la pauvreté. Néanmoins, si la prise en compte des loyers fictifs n'a guère de conséquence sur la mesure obtenue, elle met en avant un impact non négligeable de l'année de départ choisie sur le niveau de la pauvreté.

La décision récente d'utiliser un tel indicateur pour mesurer les progrès réalisés ou non par un gouvernement suppose un certain nombre de précautions méthodologiques. Dans sa lettre de mission (Sarkozy, consulté le 06/08/09), Nicolas Sarkozy fait le constat suivant de l'évolution de la pauvreté : « Depuis plus de 20 ans, la proportion de personnes pauvres dans la population n'a quasiment pas diminué et les enfants pauvres deviennent trop souvent, à leur tour, des adultes en situation de pauvreté. » Ce constat de la faible diminution de la pauvreté en 20 ans est établi à partir du taux de pauvreté relative, indicateur le plus fréquemment utilisé en France. Souhaitant remédier à cette situation, il donne comme objectif de réduire en cinq ans la pauvreté. Pour ce faire, l'indicateur central qui mesurera la diminution du nombre de personnes pauvres sera désormais le taux de pauvreté semi-relative, nommé taux de pauvreté ancré dans le temps.

Nous avons démontré qu'avec ce nouvel indicateur le taux de pauvreté diminue plus fortement qu'avec le taux de pauvreté relative. L'objectif est donc plus facilement atteignable. En outre, pour une meilleure communication des résultats et pour plus de clarté dans les statistiques, il est primordial que lors de la future présentation des résultats de comparer l'évolution des taux de pauvreté semi-relative au-delà de 2007 (année d'élection de Nicolas Sarkozy), mais aussi avant cette année de référence. Cela permettrait de vérifier si une diminution éventuelle de la pauvreté des cinq années les plus récentes serait effectivement plus forte que la diminution de la pauvreté observée avec ce même indicateur sur les cinq années précédant l'élection présidentielle de 2007⁴⁸.

Enfin, cette mesure atteint ses limites lorsqu'il s'agit de prendre la mesure du niveau de la pauvreté. Compte tenu des critiques formulées (positives ou négatives) à l'égard des approches relative et semi-relative, il est tentant d'essayer une approche absolue de la pauvreté, sur le modèle de ce qui existe déjà aux États-Unis, même si ce n'est pas l'approche privilégiée en France.

⁴⁸ Rappelons que la diminution très lente de la pauvreté au cours des vingt dernières années constatée par Nicolas Sarkozy est mesurée à partir de taux de pauvreté relative et non à partir du taux de pauvreté semi-relative.

Conclusion

Deux définitions de la pauvreté monétaire sont utilisées en France, la pauvreté relative et la pauvreté semi-relative. Le seuil de pauvreté relative correspond à 60 % du revenu par UC médian des ménages. Un ménage dont le niveau de vie (revenu rapporté au nombre d'UC du ménage) est inférieur à ce seuil est considéré pauvre ainsi que tous les membres de ce ménage. Cette définition est celle retenue par l'Insee et par l'Union européenne.

A partir de celle-ci, nous avons fait le choix d'utiliser la variable revenu correspondant à la somme des revenus perçus au cours de l'année par les individus constitutifs du ménage et non à la définition du revenu déclaré spontanément au moment de l'enquête, cette dernière conduisant à une légère sous-estimation du seuil de pauvreté relative.

Selon l'Insee, le revenu disponible du ménage correspond au revenu disponible après déduction des impôts. Mais compte tenu des données du Panel européen des ménages, la variable revenu retenue correspond au revenu avant déduction des impôts. Ce choix conduit, malgré un niveau de vie général supérieur au niveau de vie lorsque le revenu est calculé avant déduction des impôts, à une légère sur-estimation du taux de pauvreté. Cela s'explique par la forte concentration des personnes dans le bas de la distribution des niveaux de vie des personnes. Cette différence est modeste pour le niveau du taux de pauvreté, mais est plus importante en termes d'effectifs (700 000 personnes pauvres de plus avec les revenus avant déduction des impôts).

Notre source de données étant le Panel européen des ménages entre 1994 et 2001 et le dispositif SRCV en 2005, nous avons souhaité comparer la mesure des taux de pauvreté de ces sources par rapport aux taux de pauvreté de référence issus de des enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il en ressort que les taux de pauvreté du Panel européen des ménages et du SRCV sont supérieurs aux taux de pauvreté observés dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux, essentiellement en raison d'une population de référence différente pour les deux sources. En corrigeant ce point, la différence est négligeable (0,6 point de différence pour l'année 2005 du SRCV), et l'évolution du taux de pauvreté reste la même.

Le seuil de pauvreté relative repose sur le choix de prendre 60 % du revenu par UC médian des ménages. Mais jusque récemment, l'Insee préférait un seuil correspondant à 50 % du revenu médian. Ce choix, s'il ne modifie pas l'évolution constatée de la proportion d'actifs

pauvres, implique un quasi-doublement du taux de pauvreté de la population active se traduisant par une différence de 1,3 million d'actifs pauvres supplémentaires.

En outre, le mode de calcul du seuil de pauvreté relative, s'il est réalisé à partir de la médiane peut également être réalisé à partir du revenu par UC moyen. L'effet de ce choix est important. Le taux de pauvreté de la population active est plus élevé avec le calcul sur le revenu moyen (entre 5,5 points et 8,7 points selon l'année) et surtout fluctue plus en raison des propriétés de la moyenne plus sensible aux valeurs extrêmes, d'où la préférence de l'Insee et de l'Union européenne pour le mode de calcul du seuil de pauvreté relative à partir de la médiane.

Le dernier point méthodologique porte sur le choix de l'échelle d'équivalence. Pour comparer deux ménages dont la composition est différente, le revenu du ménage est rapporté non pas au nombre de membres du ménage, mais au nombre d'UC du ménage tenant compte des économies d'échelle réalisées. L'échelle OCDE modifiée est la plus courante. Le niveau du taux de pauvreté de la population active est supérieur de 3 points environ par rapport à l'échelle d'Oxford (échelle anciennement utilisée) mais l'évolution est la même entre 1994 et 2005.

Au total, nous avons démontré que la pauvreté relative est plus une mesure d'inégalités qu'une mesure de la pauvreté elle-même. Elle dépend :

- de l'évolution du niveau du revenu par UC médian,
- de la répartition des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane.

Un bon exemple est celui de la comparaison des taux de pauvreté de la Slovaquie et de la France. Malgré un seuil de pauvreté relative inférieur en Slovaquie qu'en France, la Slovaquie enregistre un taux de pauvreté inférieur en raison de la forte concentration des ménages entre le seuil de pauvreté et la médiane. Or ce sont justement ces personnes qui ne sont pas comptabilisées dans la pauvreté.

Au regard de ces conclusions, mesurer une entrée dans la pauvreté ou une sortie de la pauvreté avec la définition de la pauvreté relative revient finalement à prendre la mesure d'un changement de position du ménage dans lequel vit un actif au sein de l'échelle globale des niveaux de vie, et non à appréhender une entrée dans la pauvreté ou une sortie de la pauvreté comme une détérioration ou une amélioration du niveau de vie. Le seuil de pauvreté semi-relative, évoluant avec l'indice des prix à la consommation (IPC) apparaît comme une solution envisageable.

Le seuil de pauvreté semi-relative est calculé sur la base du seuil de pauvreté relative. En partant du seuil relatif une année donnée (par exemple 2001), le seuil semi-relatif évolue ensuite en fonction de l'évolution des prix. Il ne dépend donc pas de la répartition des revenus du ménage inférieurs de la médiane. Cet indicateur permet ainsi une meilleure appréhension de l'évolution de la proportion d'actifs pauvres dans le sens où une entrée dans la pauvreté et une sortie de la pauvreté correspondent réellement à un changement dans le niveau de vie. Néanmoins, l'IPC est généralement sous-estimé pour les ménages dont le niveau de vie est le plus faible en raison de structures de consommations différentes ainsi que de la sous-estimation du poste du logement dans l'indicateur. Nous avons démontré que l'effet de ces deux éléments sur le seuil de pauvreté semi-relative était dérisoire. Néanmoins, si le seuil semi-relatif est un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la pauvreté, le niveau de celui-ci est directement lié au seuil de l'année choisie comme base de départ. Dans ce cas, les actifs concernés par une entrée dans la pauvreté ou une sortie de la pauvreté ne seraient pas les mêmes selon l'année de départ choisie.

Compte tenu de ces critiques, sur le modèle de la mesure de la pauvreté des États-Unis, nous proposons une définition de la pauvreté monétaire absolue qui ne dépendrait pas de la répartition des revenus par UC inférieurs à la médiane (contrairement au seuil relatif) et dont le niveau ne serait pas lié à un choix initial d'une année comme base de départ (contrairement au seuil semi-relatif). Dans cette optique, une entrée dans la pauvreté ou une sortie de la pauvreté traduirait une diminution effective du niveau de vie ou une augmentation effective du niveau de vie et les actifs vivant ces mouvements de la pauvreté ne seraient pas la conséquence directe d'un choix arbitraire dans le niveau du seuil de pauvreté.

CHAPITRE 3 – L’APPROCHE ABSOLUE DE LA PAUVRETÉ

En France, l’approche de la pauvreté relative est préférée au détriment de l’approche absolue de la pauvreté. Si deux mesures de la pauvreté monétaire sont proposées par l’Insee, la pauvreté relative et la pauvreté semi-relative, il n’existe pas en France une mesure de la pauvreté absolue. Pourtant, compte tenu des limites de ces deux définitions, la pauvreté absolue serait susceptible de contourner certaines critiques formulées, à savoir qu’elle ne dépendrait pas de la répartition des revenus par UC des ménages inférieurs au seuil de pauvreté (seuil relatif) et le niveau de la proportion de personnes pauvres ne résulterait pas d’un choix arbitraire relatif à l’année de base de départ (seuil semi-relatif). Elle permettrait dans ce cas de mesurer des entrées dans la pauvreté et des sorties de la pauvreté qui correspondraient effectivement à une détérioration ou à une amélioration du niveau de vie et la population active concernée par ces mouvements ne serait pas la conséquence d’un arbitrage.

Nous proposons ici de définir un seuil de pauvreté absolue. Le seuil absolu correspond à un montant qui permet à un ménage de satisfaire les besoins fondamentaux nécessaires à sa survie. Toute la difficulté de l’exercice repose sur la définition d’un panier de biens et de services nécessaire à la survie du ménage. Nous nous interrogerons sur la problématique du contenu de ce panier de biens et de services et sur le modèle de la définition des États-Unis de la pauvreté absolue, nous proposerons une mesure d’un seuil absolu de la pauvreté en France. Nous discuterons des avantages de cette approche de la pauvreté monétaire mais aussi des pistes de réflexion en vue d’une amélioration future de cette mesure.

Dans une première section, nous discuterons de la difficulté à définir un panier de biens et de services nécessaires à la survie du ménage.

Dans une deuxième section, nous proposerons une définition de la pauvreté absolue en France.

I- La difficulté de définir un panier de biens et de services nécessaire à la survie du ménage

La définition d'un seuil absolu de pauvreté repose sur l'idée qu'est pauvre toute personne ne parvenant pas à satisfaire les besoins fondamentaux nécessaires à sa survie. Un panier de biens et de services essentiels (alimentation, habillement, logement, santé, ...) est défini et le montant de ce panier est indexé sur l'évolution des prix. L'approche absolue diffère sensiblement de l'approche relative. C'est une étude réalisée au Royaume-Uni en 1899 qui est à l'origine du débat entre ces deux approches.

§1 A l'origine du débat

Seebom Rowntree est l'un des premiers, avec Charles Booth, à mener des travaux sur la pauvreté au Royaume-Uni (Rowntree, 1901). Lors d'une étude sur les populations pauvres vivant à York⁴⁹ en 1899, il propose une définition de la pauvreté à travers un seuil de subsistance minimal dont la mesure repose sur la valeur d'un panier de biens et de services. Dans ce cadre, il fait appel à des nutritionnistes chargés d'évaluer l'apport calorique et nutritionnel nécessaire à la survie quotidienne. Il recherche par la suite les prix les plus bas à York afin de se procurer ce panier à un prix minimal. Il conclut que près de 28 % de la population de York vit sous le seuil de pauvreté.

Lors de sa deuxième étude réalisée en 1936, il rajoute à son panier minimal de 1899 des biens dont la survie n'est pas remise en cause tels que « les journaux, les livres, la radio, de la bière, du tabac, des vacances et des cadeaux » (Lollivier, 2008). Pourtant, malgré cette réévaluation du seuil de pauvreté, Rowntree conclut à une diminution de 50 % de la pauvreté au sein de la population de York.

La troisième étude menée à York en 1951 conclut à une quasi-disparition de la pauvreté avec ces mêmes critères.

Les résultats de Rowntree ont été au cœur de nombreuses discussions. Tandis que les uns concluaient à l'éradication de la pauvreté, d'autres critiquaient ces travaux en insistant sur

⁴⁹ La ville d'York se situe au Nord du Royaume-Uni.

le fait qu'un grand nombre d'habitants ne satisfaisaient pas leurs besoins essentiels et vivaient encore dans la pauvreté.

On peut reprocher à Rowntree l'idée même d'une rationalité économique des personnes en difficultés (Lollivier, 2008). Le seuil de pauvreté tel qu'il le définit repose sur l'hypothèse forte que les individus adoptent des comportements humains s'apparentant à celui de *l'homo oeconomicus*⁵⁰. D'une part, ils constitueraient un panier de subsistances restreint uniquement à des biens et services nécessaires à la survie. D'autre part, ils chercheraient dans leur localité les prix les plus bas en les comparant. Un des avantages majeurs de cette représentation du comportement humain est qu'elle se prête facilement à la formalisation mathématique ; au détriment néanmoins d'une forte simplification de la réalité. En effet, les habitants de York étaient probablement loin de posséder une telle rationalité.

En outre, la satisfaction d'un même besoin nécessite des ressources se modifiant dans le temps et dans l'espace. Il est aisé de comprendre que se vêtir dans les pays du Sud ne repose pas sur les mêmes nécessités que dans les pays du Nord où la température est beaucoup moins clémente. Et même si tel était le cas, se vêtir ne nécessite pas les mêmes ressources aujourd'hui qu'au début de XX^{ème} siècle ; d'où la critique d'un panier de biens et de services qui serait figé au fil des années.

Pour finir, la constitution même de ce panier de biens et de services peut être remise en cause par le regard propre du chercheur sur l'objet de sa recherche (ethnocentrisme). Le chercheur, tout en tentant de définir une norme de consommation minimale, est influencé par ses propres normes et valeurs. Dans cette optique, le seuil ainsi défini « ne serait pas applicable à tous et biaiserait l'analyse » (Marniesse, 1999, p.2). Néanmoins, quel que soit le seuil choisi, absolu ou relatif, ce problème subsistera et certains pays, comme par exemple les États-Unis, la Slovénie (Statistical Office of the Republic of Slovenia, consulté le 08/07/09) ou encore la Russie (Festy, Kortchaguina, Ovtcharova, Prokofieva, 2003), choisissent aujourd'hui encore de définir un seuil absolu de pauvreté. D'autres pays, comme la France, utilisant largement la définition d'un seuil relatif, commencent à s'interroger sur la construction d'un seuil absolu sans pour autant parvenir à un compromis.

⁵⁰ L'homo oeconomicus est un « modèle du comportement humain fondé sur les principes de rationalité et de maximisation » (Echaudemaison, 1993, p.204).

§2 La définition du panier de biens et services

Se pose donc une première question portant sur le contenu du panier. Le premier poste de consommation communément accepté est l'alimentation, sans laquelle une personne ne peut évidemment survivre. Selon les normes FAO (Marniesse, 1999), cela correspond à 2 400 calories par jour pour la pauvreté et à 1 800 calories pour l'extrême pauvreté. A ce panier de biens alimentaires, se rajoutent des biens et services non-alimentaires. Or, s'il apparaît évident que de l'alimentation dépend la survie d'une personne, l'intégration à ce panier d'autres postes tels que le logement, l'électricité, le transport, l'énergie, l'habillement, l'éducation, ... ne fait pas l'unanimité. La nécessité de tels postes est fonction à la fois de la société dans laquelle les individus vivent et de l'époque.

Comme le rappelle Pierre Concialdi (1998), Marshall Sahlins a avancé l'idée, d'apparence paradoxale, que les premières sociétés humaines de l'âge de pierre étaient en réalité des sociétés d'abondance (Sahlins, 1976). Il distingue deux types d'abondance : se satisfaire en produisant beaucoup d'une part et avoir peu de besoins d'autre part. Les sociétés traditionnelles s'inscrivent dans ce dernier cas. Même si le niveau de vie dans les économies traditionnelles était très faible, les individus vivant à cette époque n'en étaient pas pour autant pauvres en raison de leurs besoins peu nombreux et pleinement satisfaits.

Ainsi faut-il comprendre dans le panier de biens et de services le transport ? Si ce poste ne remet pas en cause dans l'immédiat la survie d'une personne, le transport contribue fortement, dans certaines circonstances, à améliorer l'existence, sinon à sortir une personne de la pauvreté. Prenons l'exemple de deux personnes sans emploi. Les emplois proposés à la première personne lui imposent d'utiliser un moyen de locomotion. Deux possibilités s'offrent à elle : soit elle habite à proximité des transports publics et peut se rendre à un entretien d'embauche se trouvant aussi à proximité de ces transports publics, soit elle est éloignée géographiquement de tout mode de transport et doit en posséder un (vélo, véhicule motorisé à deux roues, voiture, ...). Quelle que soit la situation, il apparaît primordial que cette personne dispose d'un budget transport et, de surplus, du moyen de transport utilisé dépendra le montant du budget consacré à ce poste.

Si, à présent, la deuxième personne sans emploi de notre exemple habite à proximité des emplois qui lui sont proposés, celle-ci pourra se rendre aisément à pied à son travail et ne comptabilisera pas a priori des dépenses de transport pour assurer sa survie. *A priori* car plus

que le seul accès à l'emploi, ce serait plutôt un ensemble de services qui justifierait le montant d'un budget transport dans le panier : l'accès aux commerces pour l'alimentation, transport des enfants sur les lieux de scolarisation (dans l'hypothèse où l'éducation est comprise dans le panier), ...

Ainsi, non seulement se pose la question de la prise en compte ou non d'un poste de consommation dans le budget nécessaire à la survie du ménage, mais aussi de la composition de ce poste (selon le moyen de transport utilisé), et de l'utilisation même de ce moyen de transport (dépendant parfois de l'intégration ou non d'autres postes dans le panier).

§3 L'évolution du montant du panier de biens et de services au fil des années

Une fois arrêtées la composition et l'évaluation du montant du panier de biens et de services, la deuxième question porte sur l'évolution de ce montant dans le temps. Deux solutions sont avancées :

- soit le panier est tout simplement recalculé chaque année à partir de sources existantes,
- soit le montant est indexé sur l'évolution des prix.

La première proposition de recalculer chaque année le panier est certes idéale mais pose la question de l'existence de sources de données annualisées et fiables et celle de leur traitement rapide dans le but de recalculer le seuil de pauvreté de l'année n-1.

La deuxième suggestion interroge sur le choix des indices pour faire évoluer le montant du panier. C'est généralement l'indice des prix à la consommation qui est utilisé pour faire évoluer dans le temps un panier de biens et de services, mais cela dépend des choix des pays ayant recours au seuil absolu. Ainsi, les États-Unis, qui effectuent une mesure de la pauvreté absolue, ont modifié au cours du temps leur méthode d'estimation de l'évolution du montant du panier en vue d'une amélioration de la mesure.

§4 L'exemple des États-Unis

Depuis les années 1960, le taux de pauvreté aux États-Unis est mesuré selon une approche absolue (ONPES, *Les Travaux de l'Observatoire*, 2000). Cela se traduit par la construction d'une série de seuils absolus variant selon la composition du ménage (nombre d'enfants, âge de la personne de référence). Une personne pauvre est une personne qui vit dans un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil absolu et le taux de pauvreté déduit correspond à la proportion de personnes pauvres dans la population totale.

Le principe du calcul du seuil est le suivant : après avoir évalué la quantité de nourriture nécessaire pour un type de famille donné, le coût du panier attribué à l'alimentation est estimé et est multiplié par un coefficient tenant compte de la part consacrée à l'alimentation dans le budget moyen.

A l'origine, les seuils de pauvreté aux États-Unis ont été établis en 1963-1964 par Mollie Orshansky qui s'est appuyée sur deux types de données (Willis, consulté le 19/06/09) :

- les budgets alimentaires des familles ayant des difficultés financières établis par le Département de l'Agriculture, les « Thrifty Food Plan »,
- la part du budget consacrée à l'alimentation à partir d'une enquête sur la consommation alimentaire des ménages datant de 1955.

Elle observait ainsi qu'une famille de trois personnes ou plus dépensait environ un tiers de ses revenus (après imposition) à l'alimentation. Elle a ensuite multiplié par trois le budget alimentaire pour obtenir le revenu minimum annuel nécessaire⁵¹. En utilisant 1963 comme année de base, elle a calculé qu'une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) dépensait 1 033 \$ de nourriture par an. En combinant cette information et les données de l'enquête de 1955, elle a estimé le seuil de pauvreté à 3 100 \$ en 1963 (soit $1\ 033 \times 3$) pour une telle famille. Au total, ce sont 124 seuils absolus qui ont été définis variant selon la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes, âge et sexe de la personne de référence) et selon le lieu de résidence (rural ou urbain). Les mêmes seuils sont utilisés sur tout le territoire des États-Unis.

⁵¹ Afin de prendre en compte les coûts non alimentaires plus élevés dans les petites familles, des facteurs de multiplication supérieurs à trois sont utilisés pour les familles d'une ou deux personnes.

Des modifications sont intervenues en 1969 et en 1981 (ONPES, 2000). En 1969, ces seuils initialement indexés sur l'indice des biens entrant dans le panier alimentaire sont dorénavant indexés sur l'indice général des prix à la consommation. En outre, le seuil rural qui auparavant correspondait à 70 % du seuil urbain est relevé à 85 % du seuil urbain. En 1981, les distinctions selon le sexe de la personne de référence et le lieu de résidence ont été abandonnées ramenant à 48 le nombre de seuils absolus ainsi définis (annexe 18). Selon l'ONPES, ces changements ont augmenté le taux de pauvreté de 1,5 point au maximum sur la période 1972-1981.

Il est à noter que la valeur de l'assistance sociale, des coupons alimentaires et de certains soins de santé destinés aux personnes à faibles revenus ne sont pas comptabilisés dans les revenus, ce qui a pour conséquence de considérer comme pauvres certaines personnes qui ne le seraient pas si tout cela était pris en compte.

Par ailleurs, la part des dépenses consacrées à l'alimentation provient d'une enquête de 1955. Alors que les familles dépensaient à l'époque environ un tiers du budget familial au poste alimentaire, cette proportion s'élève aujourd'hui à un sixième de leurs revenus au profit du logement, du transport et des charges locatives.

En outre, les familles des années 1950 n'avaient pas les mêmes modes de vie que les familles d'aujourd'hui. En 1955 elles étaient composées d'un salarié et d'une femme s'occupant du foyer familial. Certaines dépenses telles que les frais de garde des enfants, les frais de transport et d'autres dépenses relatives au travail ne sont pas prises en compte dans le budget familial d'aujourd'hui.

Au final, l'oubli de ces facteurs conduit à une sous-estimation importante de la pauvreté (Institut de la statistique du Québec, 2005). D'autres pays, comme les pays européens préfèrent la définition de la pauvreté relative à la définition de la pauvreté absolue.

§5 Discussion des différentes approches monétaires de la pauvreté

Trois approches de la pauvreté monétaire ont été successivement abordées : la pauvreté absolue, la pauvreté relative et la pauvreté semi-relative. La première approche de la pauvreté absolue est de loin celle qui est la moins abordée en France en raison de la difficulté à définir le montant d'un panier de biens et de services.

1) L'approche relative de la pauvreté

Le seuil relatif de la pauvreté correspond en France à 60 % du montant du revenu médian par UC. Est pauvre, toute personne qui vit dans un ménage dont le revenu est inférieur à ce seuil.

Ce seuil a comme principal avantage la prise en compte dans sa mesure de l'ensemble des niveaux de vie des ménages et de l'évolution du niveau de vie général des ménages par le biais du calcul annuel du niveau de vie médian nécessaire à la détermination du seuil de pauvreté.

Néanmoins, nous avons démontré que le choix du seuil n'est pas sans conséquence sur la mesure du phénomène. Jusqu'en 2008, le seuil officiel en France s'élevait à 50 % du niveau de vie médian des ménages. L'harmonisation récente au seuil européen (seuil à 60 %) a eu pour résultat de doubler le taux de pauvreté pour une différence seulement de 137 euros par UC et par mois, ce qui équivaut à plus de 1,3 million d'actifs pauvres supplémentaires en 2005⁵².

La principale limite du seuil relatif est que celui-ci dépend très fortement de la répartition des personnes selon le revenu par UC. D'une part, les individus sont très fortement concentrés autour du seuil de pauvreté, ce qui modifie fortement le taux de pauvreté. D'autre part, le seuil étant défini par rapport au revenu médian, le taux de pauvreté peut être sous-estimé dans un pays où le niveau de vie général est faible. C'est ce que nous avons démontré pour la Slovaquie dont le taux de pauvreté se trouvait être inférieur à celui de la France alors que la pauvreté absolue y est plus élevée. Dans ce contexte, le concept de la pauvreté ancrée

⁵² Résultats issus du dispositif SRCV 2005.

dans le temps apparaît comme une mesure alternative permettant de détourner en partie ces imperfections.

2) L’approche semi-relative

Le taux de pauvreté semi-relative trouve ses origines dans l’approche relative. Le montant du seuil de pauvreté part du seuil relatif choisi une année donnée (ici, 2001) qui évolue cette fois-ci en fonction des prix. Dans ce cas, le taux de pauvreté ne varie plus en fonction de la répartition des individus selon le revenu mais selon l’indice des prix à la consommation.

Bien que, pour ces raisons, l’approche semi-relative paraisse préférable à l’approche relative, elle souffre cependant de plusieurs insuffisances :

- il est sous contrainte des imperfections de l’IPC,
- le niveau du taux de pauvreté mesuré dépend avant tout de l’année choisie comme base de référence,
- par construction, l’approche peut donner des taux de pauvreté supérieurs dans un pays à niveau de vie plus faible qu’ailleurs.

Ce seuil auquel est appliqué l’IPC semble être sous-estimé en raison de la part du logement, largement sous-estimée dans le budget des ménages (6 % au lieu de 20 à 25 %). Or le logement est l’un des postes de dépenses qui a le plus augmenté ces dernières années. En tenant compte des loyers fictifs dans la mesure de l’IPC, l’IPC augmente certes, mais ne modifie qu’à la marge le seuil de pauvreté. Les imperfections de la mesure de l’IPC n’entachent donc pas le niveau de la pauvreté.

En prenant 1994 comme base de départ et non 2001, nous avons mis en évidence que si l’évolution de la pauvreté était la même, le niveau atteignait des valeurs bien plus basses (le taux de pauvreté de la population active perdait jusqu’à 4 points selon l’année considérée). Autrement-dit, le choix du seuil de pauvreté de l’année de départ duquel dépendront les montants des seuils de pauvreté des années suivantes ou précédentes est primordial dans la mesure de la proportion de pauvres.

Dernier point, la comparaison de la pauvreté d’un pays à l’autre peut s’avérer difficile si les seuils de pauvreté de l’année de départ choisie ont été mal évalués. En reprenant l’exemple de la France et de la Slovénie, nous avons observé que le seuil de pauvreté relative

de la Slovénie est sous-estimé dès le départ (car inférieur au seuil absolu), ce qui a pour conséquence de sous-estimer la pauvreté sur toute la période considérée et de générer des niveaux de pauvreté inférieurs au niveau français. On se demande alors si l'approche absolue ne permettrait pas de résoudre quelques questions soulevées par les approches relative et semi-relative.

3) L'approche absolue de la pauvreté

Nous avons souligné la difficulté à définir le contenu approprié d'un panier de biens et de services nécessaires à la survie d'une personne, ce contenu variant dans le temps et dans l'espace. Les États-Unis définissent la pauvreté en termes absolus. Le seuil est établi à partir du montant du minimum vital alimentaire multiplié par l'inverse du coefficient budgétaire moyen de l'alimentation dans les types de ménage considérés. L'évolution des prix est appliquée ensuite à ce seuil pour le faire évoluer dans le temps. Cependant, ces seuils absolus aux États-Unis, reposent sur des données datant du milieu des années 1950. Ils sont de plus en plus remis en question principalement pour deux raisons :

- les modes de vie se sont considérablement modifiés (activité féminine notamment) et le budget familial a augmenté de certaines dépenses (gardes d'enfants par exemple) non pris en compte aujourd'hui,
- la part du budget consacré à l'alimentation repose sur une enquête de 1955, or cette part a évolué dans le temps.

La combinaison de ces éléments conduit à une forte sous-estimation du seuil de la pauvreté absolue aux États-Unis.

En France, cette approche n'est pas privilégiée. Elle a pourtant le mérite de ne pas dépendre de la répartition des ménages selon le revenu, contrairement aux deux précédentes approches, relative et semi-relative. Tout en tenant compte des critiques formulées à l'égard du seuil absolu mesuré aux États-Unis, nous tenterons de définir, sur ce modèle, une mesure de la pauvreté absolue en France.

II- Proposition d'une définition de la pauvreté absolue en France

Deux recherches à notre connaissance ont tenté une approche absolue en France : la première sur la population étudiante par Nicolas Herpin et Daniel Verger (1997) et la deuxième par Pascal Godefroy, Jérôme Pujol, Emilie Raynaud et Magda Tomasini (2009) sur l'ensemble de la population.

Les deux méthodologies sont différentes. Nicolas Herpin et Daniel Verger ont cherché à reconstituer le panier minimal nécessaire à un étudiant et à en estimer le montant total, après avoir évalué le montant de chaque poste. Le seuil de pauvreté absolue déterminé pour la population étudiante correspond au coût du panier suivant : une chambre en cité universitaire, trois repas par jour (chaque repas coûtant l'équivalent d'un ticket de restaurant universitaire), des frais de déplacement (correspondant à la carte orange trois zones pour les étudiants d'Île-de-France), des dépenses de santé (assurance maladie) et des frais d'inscription et des dépenses d'habillement. En 1997, le seuil mensuel de pauvreté absolue pour un étudiant d'Île-de-France était de 2 600 francs et de 2 400 francs pour le reste de la France.

La méthodologie adoptée en 2009 par Pascal Godefroy, Jérôme Pujol, Emilie Raynaud et Magda Tomasini est toute autre. Comme ils le précisent, leur « approche [...] ne prétend pas définir une norme française de consommation » (p.19). Ils ont comparé les revenus des ménages en France à des seuils de pauvreté absolue définis dans deux pays étrangers : les États-Unis et l'Australie. Cette démarche compte deux étapes : la première est de retenir le même champ de revenus pour chaque pays, la deuxième est de convertir les montants des seuils absolus en utilisant les parités de pouvoir d'achat⁵³. En appliquant le seuil américain, le seuil absolu en France pour une personne seule de moins de 65 ans s'élevait à 736 euros par mois, soit un taux de pauvreté compris entre 6 % et 8 % selon que l'on prend en compte les prestations de logement. En s'appuyant sur le seuil absolu de l'Australie⁵⁴, le taux de pauvreté en France serait de 7,8 %.

⁵³ Pour la définition de parités de pouvoir d'achat, voir note de bas de page n°37.

⁵⁴ En Australie, le seuil de pauvreté absolue évolue non pas selon l'indice des prix à la consommation comme c'est le cas aux États-Unis, mais selon l'évolution du revenu disponible des ménages par tête.

Les premiers ont bien déterminé un panier minimal de consommation mais spécifique à la population étudiante alors que les seconds ont simplement appliqué à la France des seuils absolus observés à l'étranger. Toute la difficulté pour la pauvreté absolue est donc de définir une norme de consommation minimale et le montant des dépenses nécessaires pour y accéder. La Commission Quinet s'est penchée sur cette question.

§1 Les dépenses nécessaires : les trois approches de la commission Quinet

En février 2008, la commission Quinet qui devait analyser et tenter de réduire le décalage entre la mesure de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages et la perception qu'ont les Français de cette évolution, a rendu son rapport (encadré 12). Elle s'est notamment penchée sur la définition de dépenses nécessaires à partir de trois approches : une approche normative, une approche par le revenu du premier décile et une approche relative aux opinions sur les privations (Quinet, 2008).

L'approche normative consiste à proposer une liste de postes de consommation à partir de la nomenclature des biens et services consommés. La commission propose de retenir « le transport, l'action sociale (garde d'enfants, personnes âgées ou handicapées), les dépenses d'alimentation, ou d'habillement et les dépenses individuelles de santé (autres que celles prises en charge par la collectivité) » (p.56) mais elle a mis aussi en évidence que chacun de ces postes de consommation ne se compose pas uniquement de dépenses indispensables. Elle souligne ainsi la difficulté de s'appuyer sur la seule approche normative.

Encadré 12. La commission Quinet

A l'occasion de la conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat le 23 octobre 2007, la Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde, a proposé la mise en place d'une commission sur la mesure du pouvoir d'achat.

Partant du constat que la mesure du pouvoir d'achat et de son évolution fait l'objet de débats récurrents, l'objectif de cette commission est de proposer des indicateurs complémentaires à ceux de l'Insee qui se rapprocheraient davantage de la réalité vécue.

Sous l'égide d'Alain Quinet, Inspecteur Général des Finances, la commission Quinet a rendu son rapport le 6 février 2008 (Quinet, 2008). Elle a réuni des représentants d'associations de consommateurs et d'associations familiales, des experts universitaires et des experts des administrations économiques et financières dont l'Insee.

La commission rappelle que les outils produits par l'Insee sont pertinents pour l'analyse conjoncturelle et macroéconomique de la France, mais qu'ils doivent être complétés par de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat pour mieux rendre compte de l'évolution de la situation française. Elle soumet quatre recommandations :

- la publication régulière d'indicateurs de pouvoir d'achat par UC,
- la publication de mesures de la disparité d'évolution du pouvoir d'achat :
 - décomposer systématiquement le revenu et la consommation par niveau de vie,
 - mieux appréhender la disparité des évolutions individuelles de niveau de vie d'une année sur l'autre,
- la publication de deux indicateurs :
 - un indicateur de dépenses pré-engagées, c'est-à-dire les dépenses liées à un abonnement ou à un contrat, appelées « dépenses contraintes »⁵⁵,
 - un indicateur de « revenu libéré », autrement dit le revenu restant une fois les dépenses contraintes payées⁵⁶,

⁵⁵ La commission Quinet distingue les dépenses contraintes et les dépenses nécessaires. Les dépenses contraintes sont :

- les dépenses de logement,
- les services de télécommunications,
- les frais de cantines,
- les dépenses liées à la télévision (redevance, abonnements),
- les assurances,
- les services financiers.

En revanche, certaines dépenses pré-engagées ne sont pas des dépenses nécessaires et les dépenses liées à l'alimentation ou à l'habillement ne font pas l'objet d'un abonnement.

⁵⁶ Le revenu libéré est égal au revenu disponible brut duquel on soustrait les dépenses pré-engagées.

- une meilleure prise en compte du logement dans la mesure du pouvoir d'achat à partir des propositions suivantes :
 - la publication de deux indicateurs supplémentaires : l'indice du prix des logements neufs et le montant des remboursements d'emprunts versés par les ménages,
 - le calcul d'un indicateur de revenu libéré après remboursements des emprunts immobiliers⁵⁷,
 - la meilleure prise en compte du coût du logement dans la mesure des prix.

L'Insee a déjà réalisé quelques avancées sur chacune des recommandations. Il publie dorénavant l'indicateur du pouvoir d'achat par UC ainsi que l'indicateur de dépenses pré-engagées et il décompose le revenu et la consommation selon le niveau de vie.

En outre, l'analyse des données sur le dispositif SRCV permettra probablement d'établir des statistiques sur les évolutions individuelles de niveau de vie. Enfin, Eurostat mène actuellement une réflexion sur la construction d'un indice du coût du logement pour les propriétaires occupants.

La deuxième approche cherche à apprécier les dépenses nécessaires à partir de la consommation des ménages les plus modestes, c'est-à-dire les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas. Cette optique repose sur l'hypothèse que ces ménages sont les plus touchés par les dépenses incompressibles en raison de leur faible niveau de vie. Elle révèle que si certains postes comme l'alimentation et l'habillement peuvent être retenus comme des dépenses contraintes, d'autres comme le loyer d'habitation posent problème. Les ménages modestes dépensent plus que l'ensemble des ménages en loyer car ils sont plus souvent locataires que l'ensemble des ménages. Notre avis est que cela n'est pas un inconvénient. Dans la mesure où l'on cherche à évaluer des dépenses nécessaires, les personnes se situant en-dessous de ces dépenses sont le plus souvent locataires et doivent donc chaque mois régler un loyer et ne peuvent que très rarement accéder à la propriété, ce qui pourrait leur permettre de réduire quelque peu leur budget logement. Pour la définition d'un panier de dépenses nécessaires, il faudrait s'appuyer sur les dépenses de locataires et non sur les dépenses de propriétaires.

La dernière approche s'inspire des opinions exprimées par les ménages quant aux privations. La commission s'est appuyée sur l'enquête Standards de vie (SDV) de l'Insee réalisée auprès de 9 000 ménages. Cette enquête proposait une liste de 66 privations

⁵⁷ Le revenu libéré après emprunts est égal au revenu disponible brut auquel on soustrait les dépenses pré-engagées et les remboursements d'emprunts immobiliers.

couvrant de multiples aspects de la vie courante (alimentation, loisirs, santé, éducation, loisirs, ...). Il en ressort que les répondants ont une conception très stricte de la pauvreté. Seules les privations affectant les besoins vitaux sont retenues : se vêtir, se nourrir, se loger. Au total, sur les 66 items, 14 sont très cités (au moins 75 % de citations). Par contre, aucun consensus ne se dégage quant au contenu d'un panier de dépenses nécessaires, les enquêtés ne citant pas les mêmes privations. Ainsi, le panier de 10 privations le plus choisi a été cité par 45 % de la population seulement.

Que peut-on retenir de ces trois approches ? La commission conclut que le champ des dépenses nécessaires ne peut pour l'instant conduire à des recommandations de mesures statistiques en raison de la difficulté à définir concrètement ces dépenses.

Pour notre part, nous privilégierons plutôt l'approche par le revenu du 1^{er} décile. La consommation des ménages les plus modestes semble être constituée principalement de dépenses incompressibles. Les dépenses alimentaires de ces ménages leur permettent de survivre et le risque que ces ménages achètent des produits alimentaires « superflus », c'est-à-dire des produits qu'ils ne consommeraient pas est probablement très faible.

Néanmoins, cette approche n'est pas appropriée pour tous les postes de dépenses. Prenons l'exemple du logement. Même en se limitant aux ménages locataires, le montant des dépenses de logement pour ces ménages est sous-évalué. C'est dans les ménages les plus modestes que les logements sont les plus surpeuplés⁵⁸. En 2006, près de 10 % des ménages en France vivaient dans un logement surpeuplé. Pour les ménages dont le revenu par UC était inférieur au 1^{er} décile, cette proportion s'élevait à près de 23 % (Insee, *Part des ménages vivant dans un logement sous ou surpeuplé selon le revenu*, consulté le 20/07/09). En tenant compte pour le logement des dépenses des ménages les plus modestes, nous obtiendrions une dépense certes faible, mais qui ne serait probablement pas assez élevée pour que le ménage survive dans des conditions acceptables.

⁵⁸ L'Insee considère qu'un logement est surpeuplé selon le nombre de pièces et la surface de celui-ci. Le nombre de pièces nécessaire est comptabilisé comme suit :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque couple,
- une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus,
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
- soit une pièce pour deux enfants si les enfants sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans,
- soit une pièce par enfant dans les autres cas.

La superficie nécessaire du logement est de 25 m² lorsque la personne vit dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres types de ménage.

Pour ces raisons, nous penchons pour la détermination d'un panier de biens et services centré essentiellement sur les dépenses alimentaires, comme c'est le cas aux États-Unis. Aussi, nous tenterons de transposer la méthode de la détermination d'un seuil de pauvreté absolue utilisée au États-Unis, moyennant quelques modifications.

§2 Détermination d'un seuil de pauvreté absolue : l'adaptation de la méthode des États-Unis

1) Méthodologie choisie

Notre méthode est la suivante : à partir des dépenses alimentaires des ménages les plus modestes, soit les ménages dont les revenus par UC sont situés dans le 1^{er} décile, nous estimons le montant par UC des dépenses alimentaires mensuelles considérées comme incompressibles. Cela suppose que les dépenses alimentaires par UC des ménages à revenu inférieur au premier décile sont satisfaisantes. La proportion observée des dépenses alimentaires par UC de l'ensemble des ménages dans le budget total doit être identique à la proportion des dépenses alimentaires dans le seuil de pauvreté, sachant que ces dépenses alimentaires sont connues. Ainsi, le seuil de pauvreté absolue en France est égal au montant alimentaire minimum par UC multiplié par l'inverse du coefficient budgétaire moyen par UC de l'alimentation. Ce seuil évolue ensuite à partir de l'indice des prix à la consommation et il est réévalué à partir des différentes enquêtes Budget des familles réalisées en France (encadré 13) de manière à tenir compte des évolutions de la structure de consommation.

Encadré 13. Les enquêtes Budget des familles 1994-1995, 2000-2001 et 2005-2006

Les enquêtes Budget des familles sont réalisées tous les 5 ans auprès de 10 000 ménages environ. Elles ont comme objectif l'étude des dépenses et des ressources du ménage. Pour chaque ménage, le montant et la nature de chaque dépense sont enregistrés par rapport à la nomenclature des produits qui se décompose en 12 grands postes. Un 13^e poste a été créé pour rassembler tous les autres frais du ménage, non compris dans la nomenclature (impôts, gros travaux...).

Cette nomenclature des produits s'est modifiée au fil des années. Pour estimer, de manière fiable, les dépenses alimentaires et la part des dépenses alimentaires dans le budget total, le champ des dépenses retenu est commun et correspond à la nomenclature des produits de 2001 recommandée par Eurostat (annexe 19).

De la même manière, le champ du revenu est le même pour les trois enquêtes Budget des familles. Il comprend les revenus d'activité, les revenus sociaux, les revenus du patrimoine et les aides reçues régulièrement d'un autre ménage, hors ressources exceptionnelles (loto, héritage, prime de licenciement).

Les enquêtes Budget des familles 1994-1995, 2000-2001 et 2005-2006 ont respectivement les années de référence suivantes : 1995, 2001 et 2006.

Prenons l'exemple de l'année 2006 (tableau 13). Chaque mois, la dépense alimentaire moyenne par UC d'un ménage aux revenus modestes est de 148 euros. Pour l'ensemble des ménages, cette dépense s'élève à 215 euros, soit 15 % du budget total. Le seuil de pauvreté de 2006 est donc égal à $148 \times (1/0,15)$, soit 987 euros par mois et par UC. Le seuil de pauvreté relative officiel en France en 2006 s'élevait à 880 euros, soit 107 euros de moins. Le taux de pauvreté absolue sera donc plus élevé que le taux de pauvreté relative. De la même manière, les seuils de pauvreté absolue des années 1995 et 2001 ont été établis à partir des différentes enquêtes Budget des familles existantes et s'élèvent respectivement à 806 euros et 867 euros.

Tableau 13. Détermination des seuils de pauvreté absolue 1995, 2001 et 2006 à partir des enquêtes Budget des familles

	1995	2001	2006
Budget alimentaire mensuel moyen par UC (1er décile)	145	130	148
Budget alimentaire mensuel moyen par UC (tous ménages)	204	195	215
Budget alimentaire mensuel moyen par UC (tous ménages)	1 153	1 288	1 454
Coefficient budgétaire	0,18	0,15	0,15
Seuil de pauvreté absolue	806	867	987

Sources : Enquête Budget des familles 1994-1995, Enquête Budget des familles 2000-2001, Enquête Budget des familles 2005-2006, Insee

2) La définition des postes de dépenses

La nomenclature des produits s'est modifiée au fil des années. Depuis 2001, la nomenclature des produits est celle recommandée par Eurostat, la nomenclature COICOP-HBS (Classification of Individual Consumption by Purpose - Household Budget Survey)⁵⁹ (annexe 19). Elle diffère de la nomenclature française utilisée en 1995 et les résultats des enquêtes Budget 2001 et 2006 ne sont théoriquement pas comparables à l'enquête Budget 1995. Cependant, nous avons reconstitué les dépenses alimentaires et les dépenses totales de 1995 de manière à ce que ces résultats puissent être comparés dans le temps.

Sont comprises dans les dépenses alimentaires, les produits alimentaires, les boissons non alcoolisées et les autres dépenses d'alimentation (lors de cérémonies, lors de séjours hors domicile, de personnes vivant hors domicile au moins un jour par semaine et les dépenses d'alimentation offertes en cadeau). Les dépenses de boissons alcoolisées et les frais de restauration sont considérés hors champ des dépenses alimentaires.

Les dépenses totales des ménages concernent le champ de la consommation finale composée de l'ensemble des dépenses des ménages et des dépenses individualisables du ménage. Elles se décomposent en 12 postes et les impôts et taxes ne sont pas compris. Le

⁵⁹ En français, il s'agit de la nomenclature COICOP-EBM, signifiant Classification des fonctions de la consommation individuelle des ménages – Enquête sur le budget des ménages.

champ de la consommation finale de la nomenclature des produits de 1995 n'intégrait pas les assurances et les services bancaires. Ces deux postes seront pris en compte dans nos résultats.

Au final, le budget alimentaire mensuel par UC des ménages du 1^{er} décile s'élevait à 145 euros en 1995. En 2001, ce budget diminuait à 130 euros par UC pour remonter à 148 euros en 2006 (tableau 13). Compte tenu des réajustements, il est surprenant de constater une réduction des dépenses alimentaires entre 1995 et 2001. S'il est vrai que la crise de la vache folle de 1996, et dans une moindre mesure celle de 2000, ont eu pour conséquence de diminuer la consommation de viandes rouges, la demande alimentaire par habitant n'a pas diminué sur cette période, elle a même légèrement augmenté de + 0,5 % par an en moyenne entre 1996 et 2000 (Monceau, Blanche-Barbat, Echampe, 2002). Cette augmentation combinée à celle de l'indice des prix à la consommation pour le poste des produits alimentaires (annexe 20), incite à penser que l'on devrait plutôt observer une augmentation des dépenses alimentaires entre 1995 et 2001, et non une baisse.

Toutefois, nous relativisons ce constat à partir de deux remarques :

- la diminution observée pour les dépenses alimentaires par UC entre 1995 et 2001 est faible : elle est de 15 euros par mois pour les ménages modestes et de moins de 10 euros pour l'ensemble des ménages,
- le seuil de pauvreté absolue augmente tout de même en 2001 en raison de la diminution des dépenses alimentaires dans le budget global. Nous pouvons postuler qu'en l'absence de problème de comparaisons entre les deux enquêtes Budget, cette augmentation serait plus prononcée.

Dans quelle mesure la différence de qualité de ces deux enquêtes a-t-elle un effet sur les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté absolue mesurés ? Pour estimer ce biais, nous appliquerons aux seuils les indices de prix à la consommation suivant plusieurs configurations.

3) L'évolution des seuils de pauvreté : utilisation des IPC

Les enquêtes Budget des familles en France ont un rythme quinquennal. Il nous est donc impossible de calculer le seuil de pauvreté absolue annuellement comme expliqué ci-dessus. A défaut, en appliquant chaque année au seuil l'IPC on obtient un seuil de pauvreté qui tient compte de l'évolution des prix. En cinq ans, la structure de la consommation

alimentaire des ménages peut certes se modifier, mais à un rythme modeste, ce qui permet d'estimer correctement les seuils de pauvreté les années pour lesquelles il n'y a pas eu d'enquête Budget.

Trois seuils sont établis à partir des enquêtes Budget des familles correspondant aux trois années suivantes : 1995, 2001 et 2006. Par ailleurs, les données françaises du Panel européen et le SRCV portant sur les années 1994-2001 et 2005, la série des seuils de pauvreté absolue est établie pour ces années-là.

Quatre hypothèses sont envisagées, chacune correspondant à une série de seuils de pauvreté et une série de taux de pauvreté absolue.

- Hypothèse 1 : Les seuils des années 1994 et 1996 à 2000 sont calculés à partir de l'enquête Budget 1995. Les seuils des années 2002 à 2005 sont calculés à partir de l'enquête Budget 2001.
- Hypothèse 2 : Tous les seuils de pauvreté sont définis à partir de l'enquête Budget de 1995.
- Hypothèse 3 : Tous les seuils de pauvreté sont définis à partir de l'enquête Budget de 2001.
- Hypothèse 4 : Tous les seuils de pauvreté sont définis à partir de l'enquête Budget de 2006.

Les résultats des seuils de pauvreté issus de ces différentes hypothèses sont consignés dans le tableau 14. Nous retiendrons trois points :

- Les trois premières hypothèses n'ont pas d'effet sur le seuil de pauvreté. En effet, en appliquant l'IPC au seuil de pauvreté calculé à partir de l'enquête Budget de 1995, le seuil de 2001 est le même que celui calculé sur l'enquête Budget de 2001, à 4 euros près.
- Par contre, la différence est un peu plus importante en 2006. En calculant le seuil de pauvreté absolue en 2006 avec l'IPC (hypothèses 2 et 3), le seuil de pauvreté est inférieur de 30 euros à celui établi à partir de l'enquête Budget. Remarquons tout de même que 30 euros ne constituent pas dans l'absolu une différence considérable.

Tableau 14. Montant du seuil de pauvreté absolue de 1994 à 2006 selon quatre hypothèses

Année	IPC	Seuils de pauvreté absolue					Seuils de pauvreté relative
		Enquête Budget des familles	Hypothèse 1 Base 1995 et base 2001	Hypothèse 2 Base 1995	Hypothèse 3 Base 2001	Hypothèse 4 Base 2006	
1994	94,50		792	792	789	816	653
1995	96,20	806	806	806	803	831	673
1996	98,10		822	822	819	848	684
1997	99,30		832	832	829	858	698
1998	100,00		838	838	834	864	704
1999	100,50		842	842	839	868	736
2000	102,20		856	856	853	883	754
2001	103,90	867	867	871	867	898	793
2002	105,90		884	887	884	915	
2003	108,10		902	906	902	934	
2004	110,40		921	925	921	954	
2005	112,40		938	942	938	971	826
2006	114,24	987	987	957	953	987	

Sources :

- Seuils de pauvreté absolue : Enquête Budget des familles 1994-1995, Enquête Budget des familles 2000-2001, Enquête Budget des familles 2005-2006, Insee

- Seuils de pauvreté relative : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

- IPC : Insee, *Indice des prix à la consommation - IPC - Indice d'ensemble*, consulté le 31/07/09

- En estimant les seuils de pauvreté à partir des seules données de l'enquête Budget 2006 (hypothèse 4), les seuils déduits sont supérieurs de 30 euros environ aux autres hypothèses, cette différence restant stable dans le temps.

Au final, nous pouvons supposer que si les dépenses alimentaires n'étaient pas si élevées en 1995, la différence observée en 2001 pourrait être plus forte.

En outre, il est primordial de pouvoir réévaluer au fil du temps les seuils de pauvreté. Si la différence de 30 euros constatée en 2006 n'est pas excessive, l'écart entre les seuils estimés et les seuils réels s'intensifie sur le long terme. C'est ce qui se passe aux États-Unis où la proportion des dépenses consacrées à l'alimentation est calculée à partir des enquêtes datant de 1955, d'où la forte sous-estimation du seuil américain actuel.

Dans cette optique, la première hypothèse qui comprend à la fois les réévaluations des seuils de pauvreté absolue à partir des enquêtes Budget des familles et des estimations réalisées à partir de l'évolution des prix est celui que nous retiendrons par la suite⁶⁰. Le décalage observé en 2006 dans le niveau des seuils n'aura pas d'impact sur nos analyses dans la mesure où les données les plus récentes dont nous disposons datent de 2005. Notons que même si nous avions des données de 2006, l'écart entre les deux seuils s'élève à 30 euros seulement.

4) Quelle différence avec la méthode suivie aux États-Unis ?

Quelles sont les différences entre la méthode des États-Unis et la méthode que nous proposons ? Les États-Unis définissent toute une série de seuils absolus de pauvreté selon la composition du ménage (nombre de personnes et nombre d'enfants). Pour notre part, en nous appuyant sur le modèle français, nous établissons un seuil de pauvreté par UC et une personne est pauvre si le revenu par UC du ménage auquel il appartient est inférieur à ce seuil. Nous ne déterminons donc pas, comme c'est le cas aux États-Unis, une multitude de seuils de pauvreté, mais un seul seuil de pauvreté. Le rôle joué dans notre méthode des UC n'est donc pas négligeable et un changement d'échelle d'équivalence entraînerait des modifications du

⁶⁰ Toutefois, la série des taux de pauvreté et des effectifs de personnes pauvres de chacun de ces quatre hypothèses a été établie (annexe 21).

niveau de ce seuil, mais pas de son évolution, comme nous l’avons déjà démontré pour l’approche relative.

En outre, les seuils de pauvreté absolue des États-Unis sont actuellement remis en cause, essentiellement en raison de l’ancienneté des données sur lesquelles ils sont déterminés. La part dans le budget des dépenses alimentaires est évaluée à partir d’enquêtes datant de 1955. Or, d’une part, ces budgets ne prennent pas en compte l’évolution des modes de vie, comme la progression de l’activité et donc des dépenses de garderies, de transports qui n’étaient pas aussi élevées auparavant. D’autre part, la contribution de l’alimentation dans les dépenses a fortement diminué depuis le milieu des années 1950. Au final, les seuils de pauvreté absolue d’aujourd’hui sont fortement sous-estimés. En ce qui nous concerne, nous nous appuyons sur les données issues des enquêtes Budget des familles réalisées en France. Non seulement la nomenclature des produits tient compte des changements de mode de vie, mais les enquêtes Budget informent sur les évolutions de structures de la consommation à un rythme quinquennal, ce qui permet de réévaluer le seuil de pauvreté absolue.

Pour finir, les dépenses alimentaires minimales sont calculées aux États-Unis à partir des « Thrifty Food Plan », budgets alimentaires des familles avec des difficultés financières. De tels budgets ne trouvent pas leur équivalent en France. Les budgets-types de l’UNAF peuvent s’en rapprocher. Il s’agit des budgets jugés nécessaires pour que les familles vivent sans privation. Ils sont construits pour quatre types de famille :

- une famille composée de deux adultes et deux enfants de 6 et 12 ans,
- une famille de deux adultes et deux adolescents de 15 et 17 ans,
- une famille monoparentale d’un adulte et deux enfants de 6 et 12 ans,
- une famille comprenant deux adultes, deux adolescents de 15 et 17 ans et deux enfants de 6 et 12 ans.

Pour chaque famille, le montant du budget correspond à un minimum décent, mais non vital. Il se compose de sept postes de consommation : l’alimentation, l’habillement, le logement, l’entretien, l’amortissement du mobilier, les transports et les loisirs, la culture (et autres). A partir de l’échelle OCDE, on peut obtenir le budget-type d’un ménage de composition différente. Mais seul le budget total peut être évalué ainsi, et non le montant d’un poste de consommation (UNAF, *Budgets-types*, consulté le 31/07/09).

On trouve ici la première limite à utiliser les budgets-types pour l'évaluation des dépenses alimentaires minimales. Un montant de dépenses alimentaires minimal pourrait être certes évalué, mais pour ces quatre types de famille seulement. La deuxième limite repose sur le calcul de la part alimentaire. Nous ne savons pas ce qui est compris dans les dépenses alimentaires. Si les produits alimentaires le sont probablement, est-ce que les boissons (alcoolisées ou non), les frais de restauration (restaurants, cantines...) et les autres dépenses alimentaires sont comptabilisés dans le poste de dépenses alimentaires ? Nous n'avons pas trouvé la réponse à cette question sur la documentation jointe.

Au final, quel est l'impact de la préférence pour la pauvreté absolue à la pauvreté relative ? Quelles en sont les conséquences sur le niveau du seuil et du taux de pauvreté ?

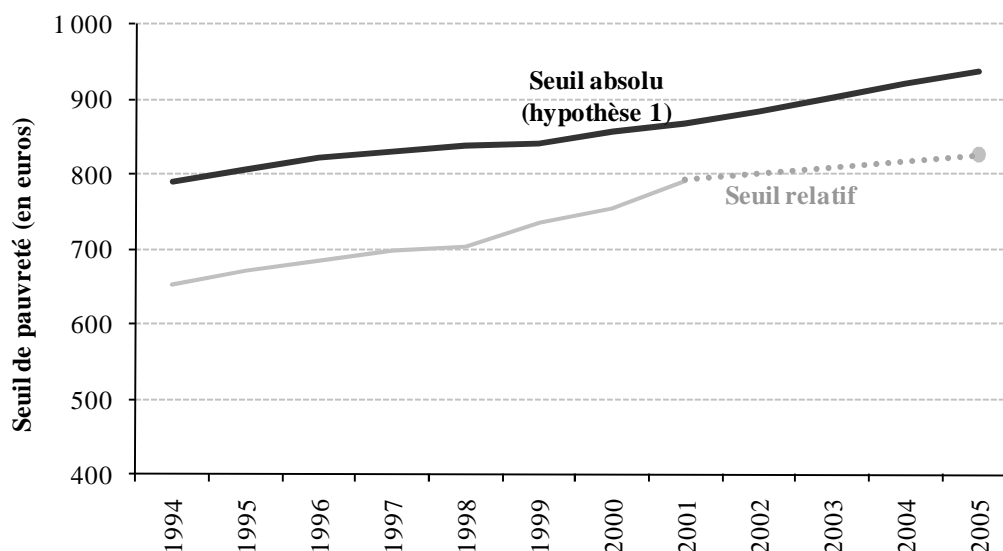
§3 Comparaison de l'approche absolue et de l'approche relative de la pauvreté

1) Taux de pauvreté absolue et taux de pauvreté relative de la population active

Quelle que soit l'hypothèse choisie, le seuil absolu est toujours supérieur au seuil relatif (figure 21). En 2005, le seuil de pauvreté absolue s'élève à 938 euros et celui de la pauvreté relative à 826 euros. C'est dans la deuxième moitié des années 1990 que l'écart est le plus important, il est d'un peu moins de 140 euros. Cet écart s'amenuise ensuite et se réduit à un peu plus de 100 euros les années suivantes.

Ainsi, le seuil de pauvreté absolue est supérieur au seuil de pauvreté relative, même si le seuil absolu augmente moins vite que le seuil relatif. Les effectifs d'actifs pauvres et le taux de pauvreté dans une approche absolue atteignent alors des valeurs plus élevées.

Figure 21. Montant du seuil de pauvreté absolue et du seuil de pauvreté relative de 1994 à 2006



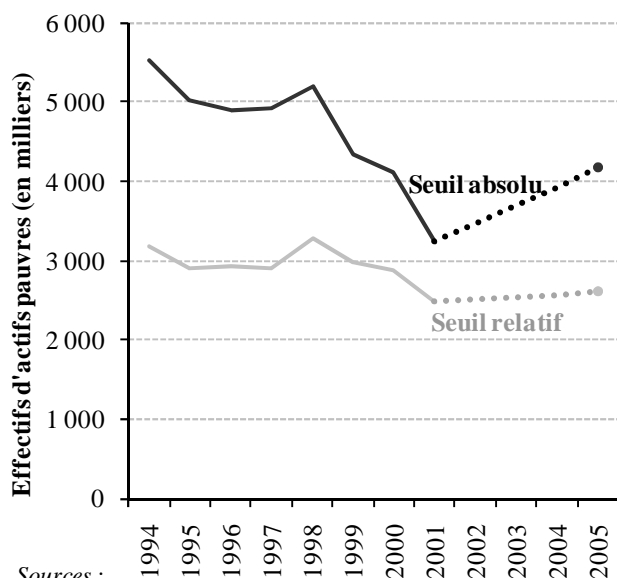
Sources :

- Seuils de pauvreté absolue : Enquête Budget des familles 1994-1995, Enquête Budget des familles 2000-2001, Insee

- Seuils de pauvreté relative : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

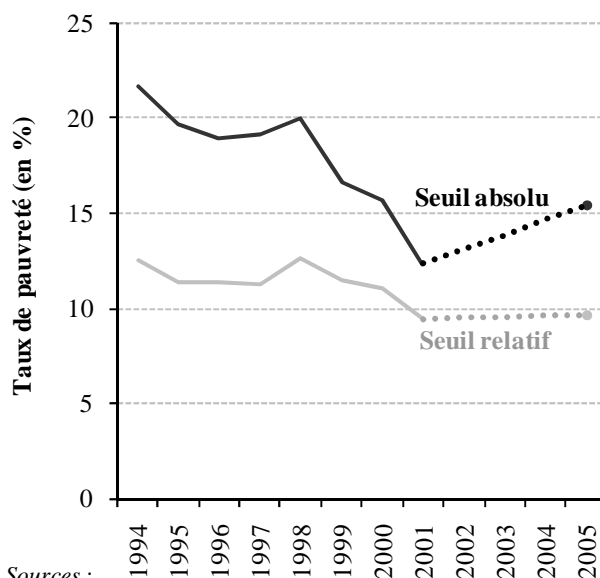
L'approche absolue et l'approche relative présentent des résultats relativement distincts. Le taux de pauvreté absolue était très élevé en 1994, 21,7 % de la population active était pauvre, soit 5,5 millions d'actifs environ (figure 22 et figure 23). Il diminue jusqu'en 2001, année durant laquelle 12,4 % des actifs étaient touchés par la pauvreté. Quatre ans plus tard, la pauvreté avait augmenté de 3 points, atteignant 15,4 % de la population active.

Figure 22. Effectifs d’actifs pauvres de 1994 à 2005 selon l’approche absolue ou l’approche relative de la pauvreté



Sources :
 - Seuils de pauvreté absolue : Enquête Budget des familles 1994-1995, Enquête Budget des familles 2000-2001, Insee
 - Seuils de pauvreté relative : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 23. Taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon l’approche absolue ou l’approche relative de la pauvreté



Sources :
 - Seuils de pauvreté absolue : Enquête Budget des familles 1994-1995, Enquête Budget des familles 2000-2001, Insee
 - Seuils de pauvreté relative : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Si sur l’ensemble de la période, la pauvreté diminue selon les deux approches, la baisse de la pauvreté absolue se fait à un rythme beaucoup plus rapide que pour la pauvreté relative. En conséquence, l’écart important de 9 points entre les taux de pauvreté des actifs en 1994 se réduit fortement jusqu’en 2001 (3 points de différence seulement) et augmente légèrement à nouveau en 2005 (presque 6 points).

En termes d’effectifs, alors qu’en 1994 on dénombrait plus de 2,3 millions d’actifs pauvres supplémentaires dans l’approche absolue, cette supériorité numérique diminuait à moins de 1,6 million d’actifs pauvres 11 ans plus tard.

Ainsi, si la proportion de population active en situation de pauvreté est largement supérieure dans l’approche absolue, la diminution constatée de la pauvreté est beaucoup plus rapide qu’avec l’approche relative. Ces conclusions rappellent celles que nous avons avancées lorsque nous comparions l’approche semi-relative à l’approche relative. A ceci près cependant que le niveau de la pauvreté semi-relative dépendait essentiellement de l’année choisie comme base de départ et du montant du seuil relatif cette année-là, tandis que la dépendance du seuil absolu aux inégalités de niveau de vie observées est fortement atténuée.

Une question se pose : bien que cet écart s’atténue avec le temps, peut-on proposer une définition qui relèverait autant le niveau de pauvreté ? Ce n’est pas la première fois qu’un changement de définition a de telles conséquences sur les effectifs de personnes pauvres observés. Rappelons que le passage récent en France du seuil relatif de 50 % de la médiane à 60 % de la médiane a eu pour conséquence un quasi-doublement du taux de pauvreté, et cela sur toute la période d’observation. Avec la pauvreté absolue, l’écart maximum est observé en 1994 quand la proportion d’actifs pauvres est multipliée par 1,7 et cet écart s’amenuise au fil des années. L’écart entre les deux seuils en 2005 s’élève à un peu plus de 100 euros par UC seulement et il ne serait pas techniquement impossible que sur le long terme la pauvreté absolue atteigne un niveau inférieur à la pauvreté relative⁶¹.

Cette proposition de définition de la pauvreté absolue n’est pas idéale. Comme toute définition, elle présente des avantages et des inconvénients qu’il est souhaitable d’aborder.

2) Discussion autour de la définition de la pauvreté absolue

- Avantages de l’approche absolue

Le premier atout de l’approche absolue est qu’elle propose un niveau de pauvreté qui ne dépend plus des inégalités de niveau de vie des ménages, comme le sont l’approche relative et dans une moindre mesure la pauvreté semi-relative. Le seuil absolu est défini essentiellement à partir du montant minimum des dépenses alimentaires nécessaires à la survie du ménage. Ce montant est établi à partir de la consommation des ménages les plus modestes (1^{er} décile) et repose sur l’hypothèse de dépenses alimentaires du seuil de pauvreté proportionnelles aux dépenses constatées pour l’ensemble des ménages. Autrement-dit, si les ménages dépensent un sixième de leur budget pour l’alimentation, le seuil de pauvreté absolue est évalué de manière à ce que les dépenses d’alimentation minimales estimées correspondent à un sixième du seuil de pauvreté. Ainsi, la définition du seuil absolu semble plus appropriée à la mesure d’une entrée dans la pauvreté ou d’une sortie de la pauvreté qu’une définition relative. Elle traduit plus directement le sentiment des personnes qui voient

⁶¹ Cela était impossible avec le passage de seuil de 50 % à 60 % du revenu médian.

leur niveau de vie fluctuer en fonction du coût de la vie plutôt qu'en fonction de la place qu'occupe leur ménage dans l'échelle des revenus de l'ensemble des ménages.

En outre, l'évolution du seuil de pauvreté absolue dépend de l'évolution de l'IPC, tout comme le seuil semi-relatif. A la différence près que le montant de départ est évalué à partir de la structure de la consommation des ménages dans le premier cas, tandis que le montant de départ est en réalité un choix arbitraire du chercheur dans le deuxième cas.

Un autre avantage du seuil absolu est qu'il est réévalué tous les cinq ans. En effet, sans les enquêtes Budget des familles, le seuil absolu serait sous-estimé sur le long terme en raison de la diminution progressive de la part des dépenses alimentaires dans le budget. Il est donc primordial de réévaluer ce seuil dès la diffusion des résultats des enquêtes Budget des familles en France.

- **Quelques pistes de réflexion**

La première interrogation porte sur l'estimation des dépenses alimentaires minimales, réalisée à partir des dépenses effectuées par les 10 % de ménages aux niveaux de vie les plus faibles. On pourrait se demander si, parmi ces ménages, certains n'auraient pas sauté des repas par manque de moyens ? Dans ce cas, le montant des dépenses alimentaires minimales de l'année considérée serait sous-estimé. Ou bien à l'opposé, est-ce que certains ménages n'auraient pas, malgré leurs revenus modestes, effectué des dépenses superflues (comme des aliments non consommés par exemple) ? Dans ces conditions, le montant serait surestimé. Il est probable que ces deux situations coexistent dans le premier décile et se compensent, du moins en partie. Mais nous ne connaissons pas la proportion de ménages se trouvant dans l'une ou l'autre situation. Pour remédier à cela, une des solutions consisterait à s'appuyer sur des travaux de nutritionnistes. Il serait intéressant d'estimer un panier mensuel de produits alimentaires jugé minimum à la survie d'une personne et dont le prix et le contenu serait réévalué chaque année.

La deuxième interrogation porte sur le choix du seuil absolu à partir d'un seul poste de consommation central, l'alimentation. D'autres postes sont pourtant nécessaires, dont les deux premiers sont le logement et l'habillement. Une piste de réflexion serait de déterminer un seuil absolu non pas à partir du seul poste des produits alimentaires et des boissons non-alcoolisées, mais à partir de ces trois postes. Dans une telle situation, le seuil absolu serait déterminé à partir d'un montant minimum de dépenses nécessaires par UC consacrées à

l'alimentation, au logement et à l'habillement. Ce montant serait ensuite multiplié par l'inverse du coefficient budgétaire correspondant à la part qu'occupent ces trois postes dans le budget des ménages. Si pour l'habillement, il est envisageable d'évaluer les dépenses minimales à partir de la consommation du 1^{er} décile (comme c'est le cas pour l'alimentation), l'exercice se complique pour le logement. Se consacrer aux dépenses de logements des seuls ménages locataires présents dans le 1^{er} décile permettrait une meilleure évaluation. Cependant, nous avons mis en évidence que ce sont les logements dont les revenus sont les plus faibles qui sont les plus surpeuplés. Il conviendrait donc de définir un montant minimum de dépenses pour le logement n'entraînant pas des conditions de vie particulièrement difficiles.

Enfin, il serait intéressant de réaliser des comparaisons internationales à partir du seuil de pauvreté absolue. Au niveau européen, ce projet est réalisable grâce aux enquêtes sur le budget des ménages (EBM). L'EBM correspond en France à l'enquête Budget des familles. Il s'agit d'enquêtes nationales portant essentiellement sur les dépenses de consommation et visant à mesurer les facteurs de pondérations de l'IPC. C'est dans les années 1960 que les EBM ont fait leur apparition dans la plupart des pays de l'Union européenne. Depuis 1988, le rythme est quinquennal, les deux dernières séries d'EBM se réfèrent aux années 1999 et 2005. Actuellement, elles sont organisées dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE), ainsi qu'en Croatie, dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine, en Turquie, en Norvège et en Suisse. Grâce aux EBM, il serait possible de comparer le niveau de la pauvreté absolue dans les pays européens. Néanmoins, pour un pays le niveau du seuil dépend de la structure de la consommation. On pourrait envisager d'établir deux seuils de pauvreté absolue pour chaque pays : le premier fixé à partir de la répartition des dépenses du pays, le deuxième à partir de la répartition moyenne des dépenses des pays européens. Dans ce dernier cas, la comparaison européenne de la pauvreté absolue s'en trouverait grandement facilitée.

Conclusion

Sur le modèle de la définition de la pauvreté absolue des États-Unis, nous avons proposé une définition de la pauvreté absolue en France. Aux États-Unis, la définition de la pauvreté absolue a été élaborée en 1963-1964 par Mollie Orshansky. Deux sources de données sont utilisées :

- les « Thrifty Food Plan » correspondant aux budgets alimentaires des familles en difficulté de 1963,
- la part du budget consacrée à l'alimentation issue d'une enquête de 1955 sur la consommation alimentaire.

La première source permet la détermination d'un minimum de dépenses alimentaires pour un type de ménage donné : par exemple, 1 033 \$ de nourriture par an pour une famille de 4 personnes en 1963. La deuxième source applique à ce minimum le coefficient inverse du budget alimentaire : une famille de 4 personnes dépense un tiers de son budget à l'alimentation (soit un coefficient budgétaire est de 0,33 environ), ce qui correspond à un seuil de pauvreté de 3 100 \$ en 1963 (soit $1\,033 \times 3$). Au total, elle définit 124 seuils de pauvreté absolus selon la composition du ménage (nombre de personnes, âge et sexe de la personne de référence) et le lieu de résidence. Des modifications de ces seuils en 1969 et 1981 ramènent le nombre de seuils de pauvreté à 48 : désormais, ces seuils varient uniquement selon le nombre de personnes du ménage et l'âge de la personne de référence. Ce seuil évolue aujourd'hui selon l'indice général des prix à la consommation.

La principale limite de ces seuils est qu'ils reposent sur des coefficients budgétaires de l'alimentation datant de 1955. Mais depuis, certaines dépenses se sont rajoutées et d'autres ont augmenté. Cela conduit au total à une sous-estimation du seuil de pauvreté aux États-Unis.

Nous avons pourtant fait le choix d'utiliser cette définition pour proposer une définition absolue de la pauvreté en France. Le rythme quinquennal des enquêtes Budget des familles permet de contourner ce problème en réactualisant les données. A partir de cette source, nous avons évalué :

- un montant minimum de dépenses alimentaires par UC à partir d'une analyse des dépenses des 10 % des ménages les plus pauvres,
- le coefficient budgétaire alimentaire moyen par UC de l'ensemble des ménages.

Nous avons donc défini un seuil de pauvreté absolue (et non une multitude de seuils contrairement aux États-Unis) correspondant à un montant mensuel par UC. Trois montants de seuil de pauvreté absolue sont définis à partir de trois enquêtes Budget des familles de 1995, 2001 et 2006. Ils s'élèvent respectivement à 806 euros, à 867 euros et à 987 euros par UC et par mois. Les montants des années intermédiaires sont estimés en appliquant l'évolution des prix à ces seuils. Ainsi, les seuils de pauvreté des années 1996-2001 sont estimés en appliquant l'indice des prix à la consommation (IPC) au seuil absolu de pauvreté de 1995.

Mais ce travail n'est qu'une première approche de la pauvreté absolue et nous proposons plusieurs pistes de réflexion pour des travaux futurs en vue d'une amélioration de ce concept.

Il serait intéressant de s'appuyer sur des travaux de nutritionnistes dans l'objectif d'estimer un panier mensuel alimentaire jugé minimum à la survie d'une personne et dont le prix et le contenu serait réévalué chaque année. A notre connaissance, ce genre de travaux n'a pas encore été réalisé en France.

Le seuil absolu de pauvreté est centré sur les seules dépenses alimentaires. Au poste alimentaire, il serait possible de rajouter des postes de dépenses minimales tels que l'habillement et le logement. Mais les logements dont les revenus sont les plus faibles sont aussi les logements qui sont le plus surpeuplés. Il est donc impératif de prendre en compte un montant de dépenses minimales tel qu'il n'implique pas de mauvaises conditions de vie.

Ce seuil est défini au niveau de la France seulement. A partir des enquêtes sur le budget des ménages (EBM) des pays européens, il est possible de procéder à des comparaisons internationales de la mesure absolue de la pauvreté.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

La pauvreté est un phénomène redouté en France. Au cours de la période récente, elle est l'une des causes de préoccupation personnelle les plus citées par les français (91 % de citations). Pourtant, selon la définition de l'Insee, elle concerne 13,2 % de la population. La perception de la pauvreté paraît donc se détacher des chiffres construits dans les statistiques. En outre, lorsque le chômage augmente, les français ont tendance à penser que la pauvreté augmentera à l'avenir. Ainsi, la perception de l'évolution de la pauvreté est plus liée à l'évolution du marché du travail qu'à l'évolution du taux de pauvreté, cela s'explique par l'indicateur du taux de chômage plus médiatisé que le taux de pauvreté. Or, dans la réalité, si le taux de chômage et le taux de pauvreté sont liés, on se demandera dans quelle mesure l'évolution du taux de chômage influence le taux de pauvreté de la population active.

Afin de mieux cerner les liens existant entre activité et pauvreté, intégrer non seulement les personnes en emploi, mais aussi intégrer les personnes au chômage est essentiel. Notre travail portera sur l'ensemble de la population active, mais cela n'empêchera pas l'analyse des caractéristiques de sous-populations telles que les personnes en emploi et les personnes au chômage.

Il existe trois principales définitions de la population active. La population active au sens du Bureau international du travail (BIT), la population active au sens du recensement de la population et la population active spontanée. La définition du BIT implique de connaître les personnes ayant travaillé au cours d'une semaine de référence. Si cette définition est applicable à partir des données du SRCV, celle-ci ne l'est pas à partir des données françaises du Panel européen des ménages car aucune question ne porte sur l'exercice d'une activité au cours d'une semaine de référence. Les définitions de la population active au sens du recensement et de la population active spontanée sont toutes deux applicables. Selon ces approches, les actifs occupés sont des individus exerçant une activité professionnelle ou bien des actifs temporairement absents de l'emploi qu'ils occupent. La principale différence porte sur la définition des chômeurs. L'approche spontanée retient l'ensemble des personnes se déclarant au chômage. L'approche par le recensement retient les personnes se déclarant au chômage et se déclarant également à la recherche d'un emploi. Les personnes au chômage ne recherchant pas d'emploi sont majoritairement des personnes ayant déjà projets professionnels en cours ainsi que des personnes exclues du marché du travail surtout par l'existence d'une maladie ou d'un handicap ou bien en raison de démotivation. Ces raisons

étant liées à la pauvreté, le choix de la population active porte donc sur la population incluant l'ensemble des chômeurs, qu'ils se déclarent ou non à la recherche d'un emploi.

Si la pauvreté est un terme courant, il n'est pas aisé d'attribuer à ce terme-ci des caractères permettant de le quantifier. En France, mais aussi dans l'Union européenne, le montant du seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian des ménages par unité de consommation⁶². Est pauvre, toute personne vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil de pauvreté. La France et l'Union européenne, en définissant la pauvreté ainsi, adoptent l'approche de la pauvreté relative. Nous avons montré que cette mesure résultait non seulement de l'évolution du revenu médian par unité de consommation, mais aussi de la répartition des ménages en-dessous de la médiane. Prenons l'exemple extrême d'un pays où le niveau de vie de toutes les personnes doublerait en l'espace d'un an. Dans ce cas, le seuil de pauvreté doublerait également, mais la proportion de personnes pauvres (appelée à tort taux de pauvreté) resterait la même. La pauvreté relative est donc plus une mesure des inégalités qu'une mesure de la pauvreté elle-même. En utilisant cette mesure pour le dénombrement des entrées dans la pauvreté et des sorties de la pauvreté, on mesurerait en réalité un déplacement du ménage dans l'échelle des revenus du ménage et non une modification effective du niveau de vie.

Dans ce cas, la pauvreté semi-relative, récemment appelée la pauvreté ancrée dans le temps, permet de contourner certaines limites de la pauvreté relative. Le montant du seuil de pauvreté semi-relative prend comme base de départ le montant du seuil de pauvreté relative une année donnée, comme par exemple 2001. Ce seuil évolue ensuite en fonction de l'évolution des prix par l'indice des prix à la consommation. Si l'évolution du taux de pauvreté semi-relative ne dépend pas cette fois-ci de l'évolution des inégalités, la proportion de personnes pauvres mesurée dépend fortement de l'année choisie comme base de départ. Ainsi, en prenant comme base 1994, l'évolution du taux de pauvreté semi-relative de la population active serait la même qu'en prenant 2001 comme base de départ, mais le taux de pauvreté serait inférieur de 4 points environ sur l'ensemble de la période. Contrairement à ce que l'on observait avec la définition de la pauvreté relative, les entrées dans la pauvreté et les sorties de la pauvreté correspondraient réellement dans ce cas à un changement de niveau de

⁶² La consommation du ménage n'est pas proportionnelle au nombre de personnes vivant dans ce ménage. Pour comparer les niveaux de vie des ménages dont la taille et/ou la structure sont différentes, est attribué à chaque membre du ménage un coefficient de pondération. L'échelle la plus couramment utilisée est l'échelle de l'OCDE : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres adultes ou membres du ménage de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

vie. Mais selon le choix de l'année de base de départ, ce ne sont pas les mêmes personnes qui seraient concernées par ces entrées dans la pauvreté et ces sorties de la pauvreté. Dans cette optique, sur le modèle de la mesure de la pauvreté absolue des États-Unis, nous avons proposé une définition de la pauvreté absolue en France.

Le seuil de pauvreté absolue se base sur les dépenses alimentaires minimales nécessaires à la survie du ménage. A partir des enquêtes Budget des familles 1995, 2001 et 2006, le montant de ces dépenses est évalué à partir des dépenses alimentaires par unité de consommation des ménages du premier décile des niveaux de vie. En 2006, ces dépenses s'élevaient à 148 euros par UC et par mois. Le principe est le suivant : la part des dépenses alimentaires du seuil de pauvreté doit être identique à la part des dépenses alimentaires dans le budget de l'ensemble des ménages. Ainsi, en 2006, un ménage consacre en moyenne 15 % de son budget à l'alimentation. Le seuil de pauvreté absolue est donc égal à $148 \times (1/0,15)$, soit 987 euros par mois et par unité de consommation en 2006. Ce seuil évolue ensuite avec l'indice des prix à la consommation jusqu'à la prochaine enquête Budget des familles qui permet la réactualisation de ce seuil.

La définition de la pauvreté absolue a un double avantage :

- elle propose un niveau de la pauvreté pour lequel l'effet du choix préalable du chercheur sur la mesure est limité,
- elle propose une évolution du seuil de pauvreté ne résultant pas de l'évolution des inégalités.

Travailler sur des entrées dans la pauvreté et des sorties de la pauvreté semble donc plus pertinent à partir de la définition de la pauvreté absolue. Non seulement ces entrées et ces sorties correspondent effectivement à une amélioration ou à une dégradation des niveaux de vie, mais les personnes vivant ces entrées et ces sorties ne sont pas des personnes « choisies » par le chercheur au sens où il n'y a pas d'intervention du chercheur susceptible de modifier les caractéristiques de ces personnes selon le choix effectué au préalable.

Cependant, si la définition de la pauvreté absolue semble à ce stade plus pertinente que les définitions de la pauvreté relative et de la pauvreté semi-relative, il est primordial de continuer à travailler à son amélioration compte tenu de ses limites.

DEUXIÈME PARTIE :

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE PAUVRE

A partir de la définition absolue de la pauvreté, nous travaillerons sur les caractéristiques de la population active pauvre afin de repérer les variables déterminantes à l'entrée dans la pauvreté et à la sortie de la pauvreté de la population active.

La population active pauvre a évolué entre 1994 et 2005, aussi bien dans ses effectifs que dans sa structure. Cette sous-population comprend les chômeurs, les actifs occupés à temps partiel ainsi que les actifs occupés à temps plein. Ces trois statuts d'activité, en raison d'une durée de travail inégale, présentent généralement des caractéristiques spécifiques pour chaque sous-catégorie. Dans la mesure du possible, nous travaillerons sur les caractéristiques individuelles des actifs pour chaque statut d'activité.

La pauvreté se définissant au niveau du ménage, on s'interrogera sur le rôle joué par le type de ménage dans lequel vit un actif ainsi que sur la situation par rapport à l'emploi des autres membres du ménage. En outre, nous mesurerons l'effet de l'évolution de la structure du marché du travail et de l'évolution de la structure des types de ménage entre 1994 et 2001 sur l'évolution du taux de pauvreté de la population active.

La pauvreté monétaire n'est pas la seule forme de la pauvreté de la population active. Deux autres formes de pauvreté existent : la pauvreté subjective et la pauvreté d'existence. Mais ces deux définitions s'inscrivent dans une approche relative de la pauvreté. A partir des travaux de Stéfan Lollivier et de Daniel Verger (1997) qui proposent ces deux dernières définitions, nous travaillerons sur deux concepts s'inscrivant plutôt dans une approche absolue de la pauvreté, le taux de pauvreté ressentie et « l'indicateur de dégradation des conditions de vie », ce dernier étant un indicateur que nous proposons.

Ainsi, **dans un premier chapitre**, nous travaillerons sur l'évolution de la population active pauvre entre 1994 et 2005.

Dans le deuxième chapitre, on s'interrogera sur le rôle joué par le statut d'activité et le type de ménage dans la pauvreté de la population active.

Le troisième chapitre abordera les autres formes de la pauvreté de la population active, à savoir la perception de la pauvreté et les conditions de vie.

CHAPITRE 1 – ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE PAUVRE EN FRANCE

La proportion d'actifs pauvres a évolué entre 1994 et 2005. Il en est de même pour la proportion de personnes pauvres dans l'ensemble de la population. Le niveau de pauvreté est-il le même dans ces deux populations ? Cette évolution est-elle parallèle ou bien la population active est-elle plus sensible ou moins sensible à une augmentation ou à une diminution de la pauvreté que l'ensemble de la population ? En outre, les effectifs d'actifs pauvres évoluent sur la période sous l'effet de flux d'entrées et de flux de sorties. On s'intéressera au rôle joué de ces flux dans la variation des effectifs de la population active pauvre.

En outre, la structure par âge et par sexe de la population active pauvre est elle aussi susceptible de se modifier. Celle-ci sera analysée selon le statut d'activité, à savoir les actifs au chômage, les actifs à temps partiel et les actifs à temps plein. La structure est susceptible d'évoluer si l'évolution du taux de pauvreté est différente selon l'âge, selon le sexe mais encore si la population active d'un statut d'activité se transforme. Nous expliquerons les origines de ces transformations de la pyramide des âges de la population active pauvre. Nous mesurerons l'effet de l'ensemble de ces modifications sur l'évolution du taux de pauvreté de la population active.

Si le taux de pauvreté est susceptible de se modifier au sein d'un groupe d'âges donné, la pauvreté peut aussi se modifier au sein d'un même groupe de générations de la population active au fil des années. Nous comparerons l'évolution de la pauvreté au sein des groupes de générations et nous analyserons plus particulièrement l'évolution de la pauvreté au sein des jeunes générations.

Dans une première section, nous aborderons la pauvreté de la population active de 1994 à 2005 : celle-ci sera comparée à l'évolution de l'ensemble de la population en France et on déterminera le rôle joué par les flux d'entrées et de sorties de celle-ci.

Dans une deuxième section, nous étudierons les modifications de la structure par âge et par sexe de la population active pauvre entre 1994 et 2005 et l'effet de ces modifications sur le taux de pauvreté de la population active.

Dans une troisième section, nous travaillerons sur l'évolution de la pauvreté au sein des générations.

I- Évolution de la pauvreté de la population active

§1 Taux de pauvreté absolue de la population active et de l'ensemble de la population de 1994 à 2005

Les effectifs de la population active pauvre évoluent au fil du temps. De 1994 à 2001, les effectifs d'actifs pauvres, tout comme le taux de pauvreté absolue, ont fortement diminué, avec une augmentation transitoire en 1997 et surtout en 1998 (tableau 15). De plus de 5,5 millions d'actifs pauvres en 1994, on observait 3,2 millions de personnes actives pauvres en 2001, soit une diminution de 2,3 millions de personnes en 7 ans. En 2001, 12,4 % de la population active étaient touchés par la pauvreté, contre 21,7 % des personnes actives en 1994. Durant la première moitié des années 2000, la tendance s'inverse. Désormais la pauvreté touche de plus en plus la population active et par rapport à 2001 ce sont plus de 900 000 actifs supplémentaires qui sont atteints par la pauvreté en 2005. On dénombre ainsi près de 4,2 millions d'actifs pauvres cette année-là, ce qui correspond à un taux de pauvreté de 15,4 %.

En réalité, la population active et la population résidant en France connaissent une évolution parallèle de la pauvreté : une diminution du taux de pauvreté jusqu'en 2001 et une augmentation entre 2001 et 2005⁶³ (figure 24). Cette augmentation récente de la pauvreté, observée aussi bien pour la France dans son ensemble que pour la population active, est plus importante pour la population active. La population active semble donc légèrement plus touchée par la dégradation des conditions de vie des années récentes.

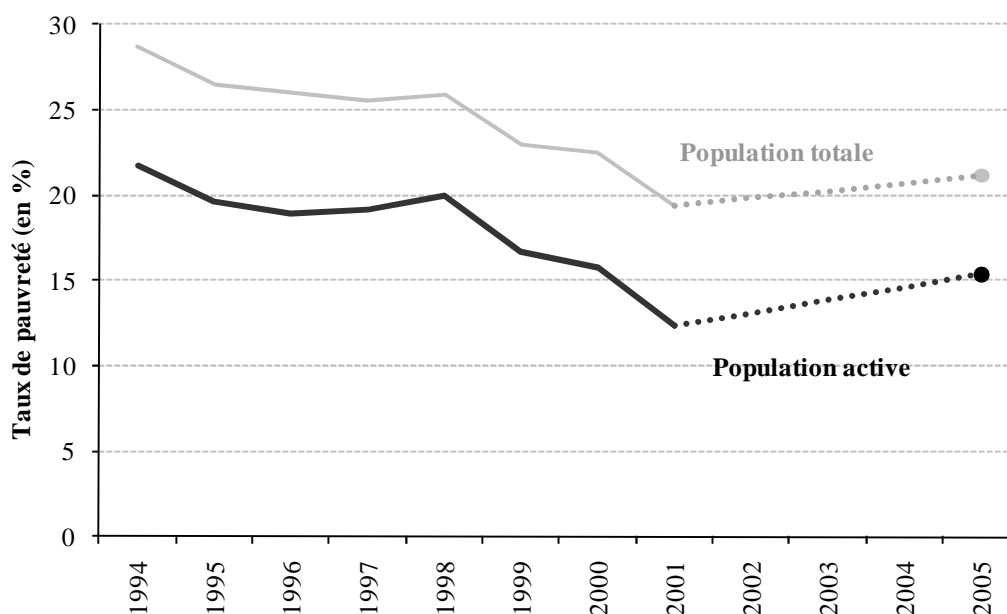
⁶³ Sans que l'on puisse pour autant dater exactement cette augmentation du taux de pauvreté.

Tableau 15. Effectifs de la population active pauvre et taux de pauvreté absolue de 1994 à 2005

Année	Pauvreté absolue	
	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté
1994	5 527	21,7%
1995	5 027	19,6%
1996	4 903	19,0%
1997	4 931	19,1%
1998	5 210	20,0%
1999	4 344	16,7%
2000	4 107	15,7%
2001	3 244	12,4%
2005	4 167	15,4%

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 24. Taux de pauvreté absolue de la population active et de l'ensemble de la population de 1994 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Mais la différence essentielle entre la population active et la population totale réside essentiellement sur le niveau de pauvreté observé. La population active est moins touchée que l'ensemble de la population. L'écart entre les taux de pauvreté s'élève à 6-7 points. En 2005, la population en France était à 21,2 % en situation de pauvreté contre 15,4 % pour la seule population active. Cela s'explique principalement par les étudiants mais surtout les retraités (proportionnellement plus nombreux parmi les inactifs) dont les taux de pauvreté sont particulièrement élevés, respectivement 27 % et 22 % de pauvres en 2005.

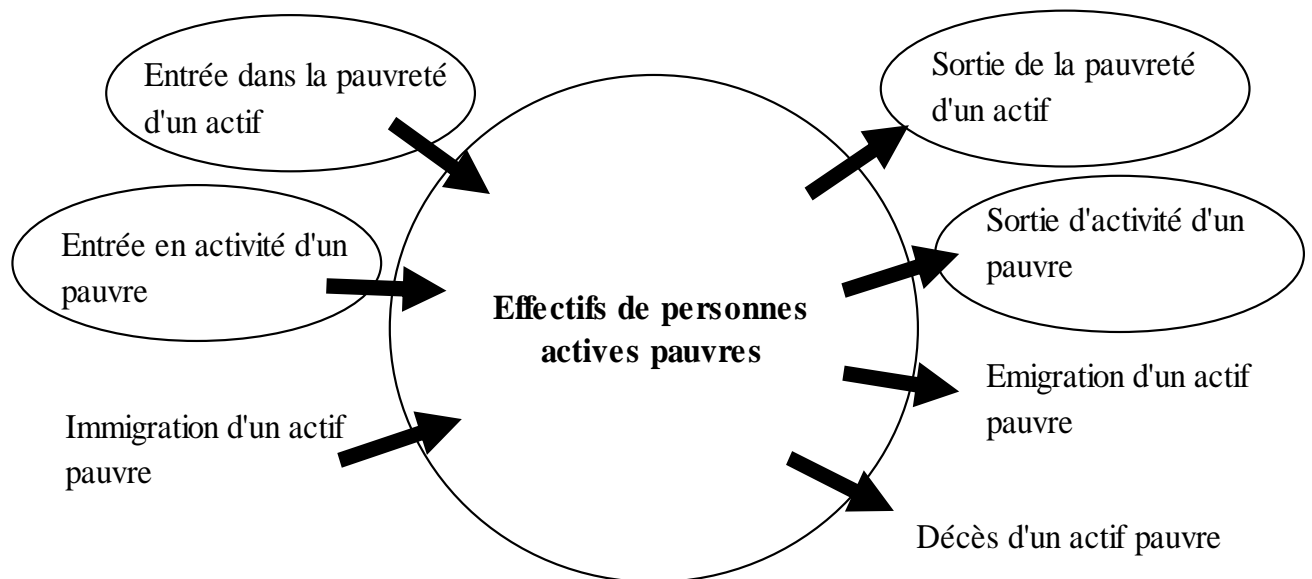
§2 Renouvellement de la population active pauvre

La variation du taux de pauvreté de la population résidant en France s'explique par les seuls événements d'entrées et de sorties de la pauvreté, les immigrations de personnes pauvres et les émigrations de personnes pauvres, les naissances de personnes pauvres et les décès de personnes pauvres. Compte tenu que dans le Panel européen sont interrogées des personnes sur les événements qu'elles ont vécus au cours de la dernière année, seuls les mouvements liés à la pauvreté expliquent la variation du taux de pauvreté de la population, Ce n'est pas le cas de la population active où d'autres événements entrent en compte (encadré 14).

On définit trois manières d'entrer dans la population active pauvre et quatre manières d'en sortir (schéma 1) :

- Trois événements « entrée » conduisent à augmenter les effectifs de personnes actives pauvres :
 - entrée dans la pauvreté d'un actif
 - entrée en activité d'un pauvre
 - immigration d'un actif pauvre
- Quatre événements « sortie » entraînent une diminution des effectifs de personnes actives pauvres :
 - sortie de la pauvreté d'un actif
 - sortie d'activité d'un pauvre
 - émigration d'un actif pauvre
 - décès d'un actif pauvre.

Schéma 1. Détermination des événements entrées et sorties de la population active pauvre



Le Panel européen interroge les personnes sur les événements qui se sont produits depuis le dernier passage de l'enquêteur, autrement dit durant la dernière année écoulée. En conséquence, les mouvements migratoires et les décès ne sont pas pris en compte dans les analyses. Quatre événements sont retenus (entourés dans le schéma) : les entrées et les sorties en activité d'un pauvre, ainsi que les entrées et les sorties de la pauvreté d'une personne active.

Au regard du schéma, on s'interroge sur l'origine de la baisse des effectifs de personnes actives en situation de pauvreté. Est-elle le résultat d'une diminution de la pauvreté ou bien est-elle liée à l'augmentation des départs à la retraite (ou plus précisément aux sorties d'activité de personnes pauvres)? De la même façon que l'on établit les taux bruts de natalité et les taux bruts de mortalité, le calcul des taux bruts des événements entrée et sortie de la population active pauvre permet l'analyse des déterminants de l'évolution des effectifs de la population active pauvre.

Encadré 14. La définition des événements d'entrée et de sortie de la population active pauvre à partir du Panel européen

Dans le Panel européen des ménages, les personnes sont interrogées tous les ans pendant 8 ans. Dans le dénombrement des événements « entrée » et des événements « sortie », se pose le problème de l'attrition de l'échantillon. L'attrition correspond aux non-réponses entre deux vagues composées à la fois :

- des refus,
- des personnes ayant déménagé hors de France et donc non-réinterrogées,
- et des personnes ayant déménagé et non retrouvées par les enquêteurs.

Le décompte des entrées et des sorties de la pauvreté

Une personne entrée dans la pauvreté en 1995 est une personne signalée comme non-pauvre en octobre 1994 et pauvre en octobre 1995. A contrario, une personne sortie de la pauvreté est une personne pauvre en octobre 1994 et non-pauvre en octobre 1995. En raison des non-réponses entre les deux vagues, seules les entrées et les sorties de la pauvreté de la population active relatives aux personnes encore présentes dans l'échantillon en vague n+1 sont connues. En reprenant notre exemple, les entrées et les sorties de la pauvreté enregistrées en 1995 se rapportent à la population interrogée en 1994 et encore répondante en 1995. La pondération utilisée est la pondération longitudinale de 1995, non seulement pour les entrées et les sorties de la pauvreté, mais également pour les entrées et les sorties de l'activité.

Le décompte des entrées et des sorties de l'activité

La population active considérée est âgée de 18 à 64 ans. Une entrée en activité qui a pour résultat d'augmenter le nombre d'actifs pauvres se fait en réalité de deux façons différentes :

- l'entrée en activité d'un pauvre entre 1994 et 1995 : la personne était inactive pauvre en 1994 et active pauvre en 1995,
- un actif pauvre atteint 18 ans en 1995 et entre ainsi dans l'âge retenu de la définition de la population active (au moins 18 ans) : il est actif pauvre en 1994 mais âgé de 17 ans et devient actif pauvre en 1995 car âgé de 18 ans.

De la même manière, on relève deux possibilités de sortir de la pauvreté pour les actifs :

- la sortie d'activité d'un actif pauvre entre 1994 et 1995 : la personne était active pauvre en 1994 et inactive pauvre en 1995,
- un actif pauvre atteint 65 ans en 1995 et sort de l'âge retenu de la définition de la population active (au maximum 64 ans) : il est actif pauvre en 1994 et âgé de 64 ans et est actif pauvre en 1995 mais âgé de 65 ans.

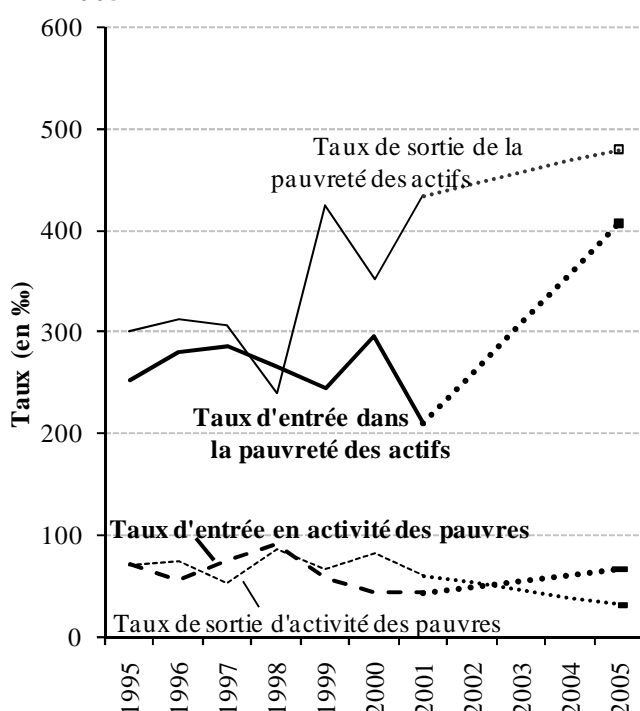
Le décompte des actifs pauvres en début et en fin de période

Dans la même optique, les populations actives pauvres en début et fin de période sont les populations répondantes en 1995. La population présente en octobre 1994 est constituée des personnes interrogées en 1995 et qui étaient actives pauvres en 1994. La population présente en fin de période est formée par les actifs pauvres interrogés en 1995. Ici aussi, la pondération utilisée correspond à la pondération longitudinale de 1995.

Il s'agit des quatre taux bruts suivant (figure 25) :

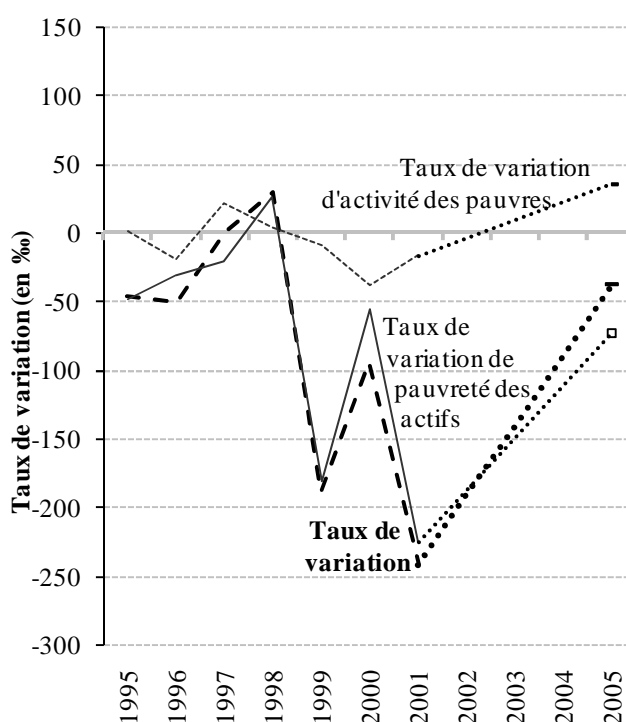
- le taux brut d'entrée dans la pauvreté des actifs (TBEP),
- le taux brut de sortie de la pauvreté des actifs (TBSP),
- le taux brut d'entrée en activité des pauvres (TBEA)
- et le taux brut de sortie d'activité des pauvres (TBSA).

Figure 25. Les flux d'entrées et de sorties de la population active pauvre de 1995 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 26. Renouvellement de la population active pauvre de 1995 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Une sortie de la pauvreté de la population active est un actif pauvre à la date t et devenu non-pauvre qu'il soit actif ou inactif à la date $t+1$ (encadré 14). Ainsi, on ignore l'ordre d'apparition des événements sortie de l'activité et sortie de la pauvreté au cours d'une année. En effectuant un parallèle avec les événements démographiques, c'est comme si était connu un nombre de décès comprenant à la fois les décès de personnes résidant encore sur le territoire à la date $t+1$ et les décès des personnes ayant émigré et résidant sur un autre territoire à la date $t+1$, sans que l'on puisse établir une différence entre ces deux types de décès. Dans ce cas, l'ensemble des décès doivent être rapportés à la population initiale, tout comme, pour le calcul du taux brut de sortie de la pauvreté de la population active nous

rapportons l'ensemble des sorties de la pauvreté entre deux dates, que ces personnes soient actives ou inactives à la date $t+1$ (annexe 22 et annexe 23).

Ce sont les mouvements d'entrées et de sorties de la pauvreté qui modifient le plus le stock des effectifs d'actifs pauvres d'une année sur l'autre, plutôt que les mouvements d'entrées et de sorties d'activité. Mais ces mouvements sont susceptibles de se compenser. Autrement-dit, que ce soit pour la pauvreté ou l'activité, les entrées et les sorties se compensent en partie. On apprécie le solde des entrées et des sorties de la pauvreté par le biais du taux de variation de la pauvreté (TVP) et le solde des entrées et des sorties d'activité par le taux de variation d'activité (TVA)⁶⁴. Le solde de l'ensemble des mouvements enregistrés une année donnée se traduit par le taux de variation total (TVT). Ces trois mesures sont présentées sur la figure 26.

Au total, l'évolution des effectifs de la population active pauvre dépend davantage des mouvements d'entrées et sorties de la pauvreté que des mouvements liés à l'activité. La diminution des effectifs d'actifs pauvres depuis 1995 n'est pas le résultat des départs à la retraite d'actifs pauvres, mais plutôt la conséquence de sorties de la pauvreté plus nombreuses que les entrées dans la pauvreté. Par ailleurs, l'augmentation observée des effectifs d'actifs pauvres en 1997 et surtout en 1998 n'a pas la même origine. En 1997, la légère augmentation s'explique par des entrées en activité d'actifs pauvres plus nombreuses. En 1998, l'augmentation plus importante s'explique surtout par une diminution des sorties de la pauvreté (et non par une augmentation des entrées dans la pauvreté) (figure 25).

L'augmentation récente des effectifs de la population active pauvre s'explique par contre par une augmentation des entrées dans la pauvreté entre 2001 et 2005. Il s'agit ici plus particulièrement de jeunes actifs qui ont été plus touchés que les autres par la dégradation de la conjoncture économique (Givord, 2006).

⁶⁴ Le taux de variation de la pauvreté (TVP), tout comme le taux de variation d'activité (TVA) peuvent être assimilés au taux de variation naturelle mesuré à partir du taux brut de natalité et du taux brut de mortalité. Ici, le TVP est la différence entre le TBEP et le TBSP et le TVA est le résultat de la soustraction du TBEA au TBSA. Les résultats des calculs effectués sont présentés dans l'annexe 22 et l'annexe 23.

II – Évolution de la structure par âge et par sexe de la pauvreté des actifs

Si la pauvreté de la population active a globalement diminué entre 1994 et 2005, cette baisse n'a pas touché tous les actifs de la même façon. Selon le sexe et l'âge, l'évolution de la pauvreté est différente, mais aussi selon le statut d'activité. Rappelons que la population active est composée à la fois de personnes recherchant un emploi et d'actifs occupés travaillant à temps plein ou travaillant à temps partiel. Or, la situation à l'égard de la pauvreté varie fortement selon la sous-population d'appartenance⁶⁵.

La structure par âge et par sexe de la population active en situation de pauvreté est susceptible de se modifier dans le temps pour plusieurs raisons. Non seulement l'évolution différentielle des taux de pauvreté par sexe et par âge modifie le poids relatif de certains actifs dans la pyramide des âges, mais encore la transformation de la pyramide des âges de l'ensemble des actifs se répercute sur la structure des actifs en situation de pauvreté, les actifs pauvres étant issus de cette population.

§1 La structure par âge et par sexe de la population active en 2005

La population active constitue le stock dont sont issus les actifs en situation de pauvreté. Dans l'hypothèse où la pauvreté toucherait de la même façon les actifs selon l'âge et le sexe, les pyramides des âges (ici, en ‰) seraient strictement identiques. La figure 27 présente quatre pyramides des âges : la population active et les trois sous-populations qui la composent, c'est-à-dire les chômeurs, les actifs occupés à temps partiel et ceux travaillant à temps plein. Dans chaque cas, sont comparées la pyramide des âges de la population et celle de la population en situation de pauvreté.

La pyramide des âges de la population active est pratiquement équilibrée à chaque âge. La surreprésentation masculine est relativement faible (53 % d'hommes environ) et ce sont les âges les plus jeunes et les plus élevés qui sont les moins représentés. Mais ce relatif

⁶⁵ En effet, les taux de pauvreté sont très sensibles à la situation par rapport à l'emploi. Ce point sera abordé dans le chapitre 2.

équilibre cache en réalité des structures par âge très différentes selon le statut d'occupation (annexe 24).

En raison du poids important qu'occupent les actifs travaillant à temps plein dans la population active (7 actifs sur 10), leur structure par âge et par sexe est celle dont les caractéristiques se rapprochent le plus de celles de la population active. La surreprésentation masculine est toutefois légèrement supérieure : 61 %.

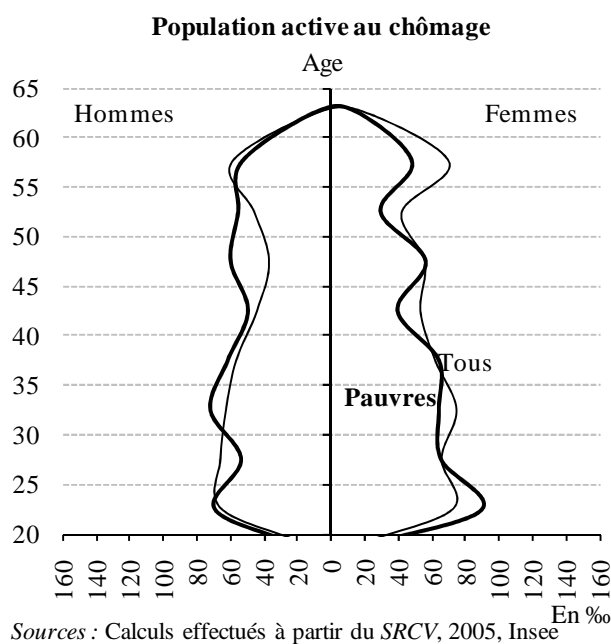
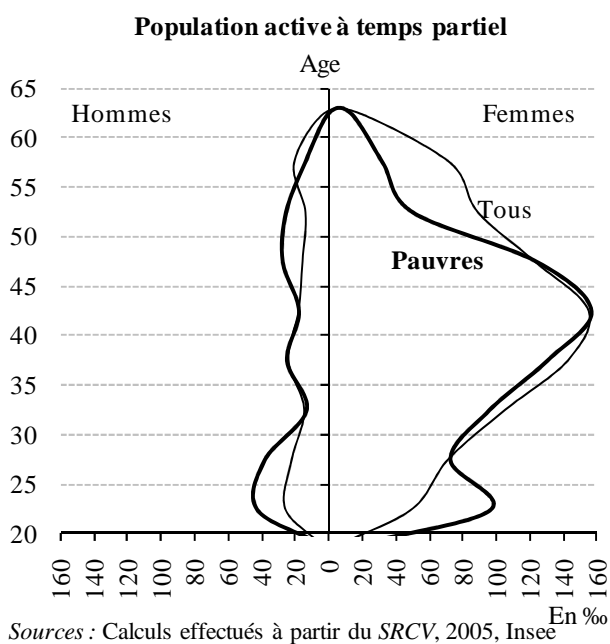
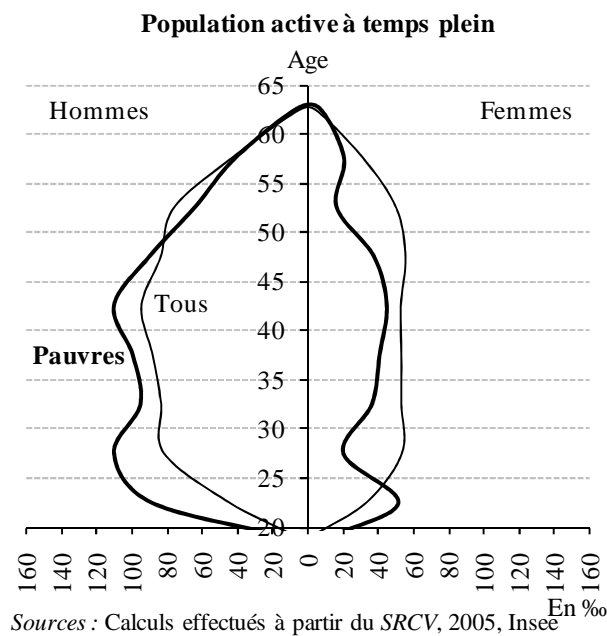
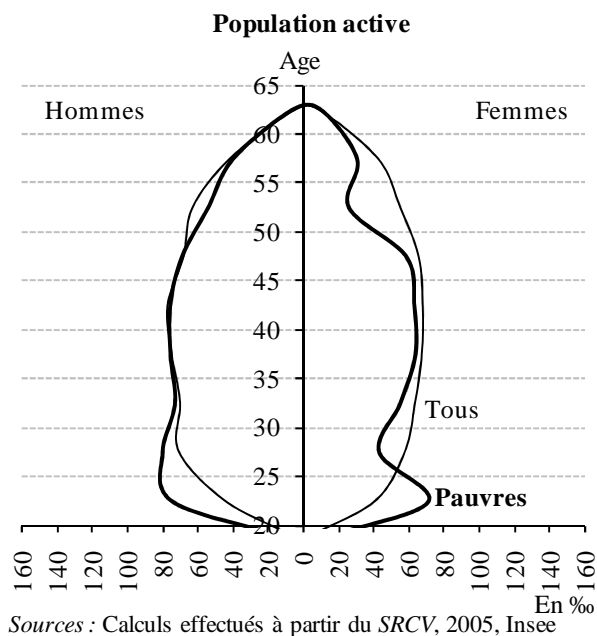
Mais ce sont surtout chez les actifs occupés à temps partiel et chez les chômeurs que subsistent les plus fortes différences. Ce sont essentiellement des femmes qui travaillent à temps partiel (84 % du total). Les chômeurs présentent quant à eux une pyramide des âges aux caractéristiques très différentes de celles de la population active : les jeunes et les personnes âgées de 55 ans ou plus sont particulièrement bien représentés, et les femmes sont majoritaires (54 %).

Les actifs en situation de pauvreté n'ont pas exactement la même structure par âge et par sexe. La pauvreté varie donc en fonction de l'âge et du sexe des personnes actives. Quel que soit le statut d'activité, chômeurs, travailleurs à temps partiel ou travailleurs à temps plein, les jeunes actifs de moins de 25 ans sont fortement surreprésentés⁶⁶. Les personnes aux âges plus élevés (50 ans ou plus) sont au contraire sous-représentées, plus particulièrement chez les femmes. Aux âges intermédiaires, on observe une surreprésentation masculine, notamment chez les actifs travaillant à temps plein.

En outre, si les hommes sont près de 53 % dans la population active, ils représentent 56 % de la population active pauvre. Quel que soit le statut d'activité, les hommes sont toujours surreprésentés. Par exemple, les personnes travaillant à temps partiel sont composées essentiellement de femmes, seuls 16 % sont des hommes. Parmi les personnes à temps partiel en situation de pauvreté, cette proportion augmente de 5 points, soit 21 % d'hommes.

⁶⁶ La surreprésentation des jeunes chez les chômeurs en situation de pauvreté est toutefois moins importante.

Figure 27. Pyramide des âges de la population active et de la population active pauvre selon le statut d'activité en 2005 (en %)



Il ressort de cette description que les actifs en situation de pauvreté se distinguent d'une part, par leur jeunesse et, d'autre part, par une légère surreprésentation masculine. Ces observations sont réalisées à partir des données du SRCV de 2005, l'on ne peut pas exclure que la pauvreté touchait auparavant les actifs aux âges plus élevés et plutôt les femmes. Deux questions se posent à nous :

- La pyramide des âges de la population active pauvre s'est-elle modifiée au cours du temps ?
- Comment ont évolué les taux de pauvreté observés par âge et par sexe ?

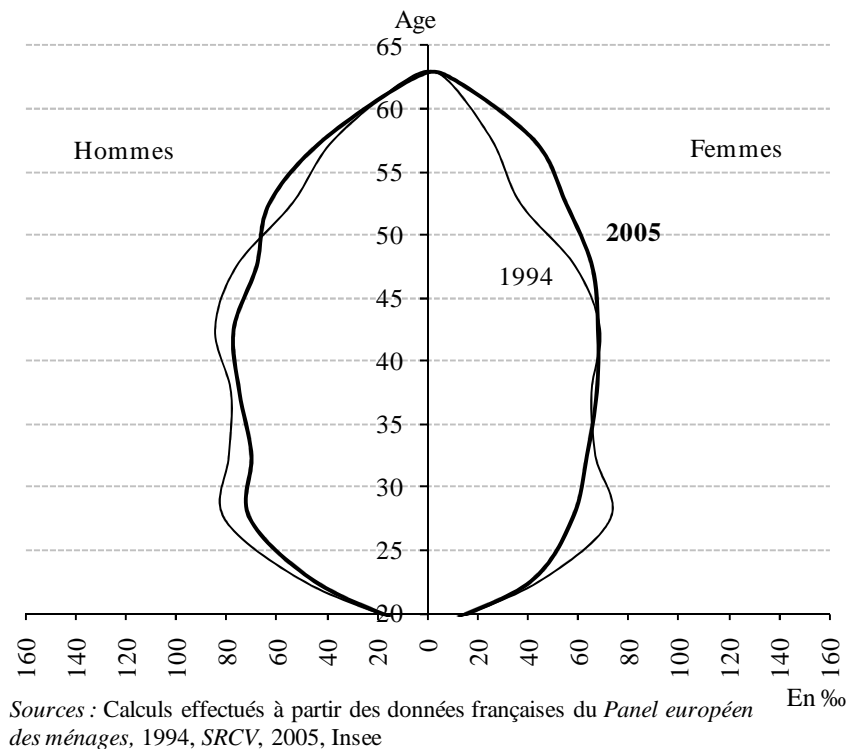
§2 L'évolution de la pyramide par âge et sexe selon le statut d'activité

Au regard de la population de la France, la population active n'échappe pas au vieillissement. La population de la France métropolitaine est passée de 41,6 millions à 60,7 millions d'habitants entre 1950 à 2005 (Robert-Bobée, 2007). L'augmentation a été la plus forte durant la période du baby-boom (forte hausse des naissances enregistrées de 1946 à 1973). Depuis 1970, la population active augmente en moyenne de 160 000 personnes par an, soit une hausse de 5,5 millions d'actifs supplémentaires en 35 ans (Coudin, 2007). Cette hausse trouve son origine chez les personnes issues du baby-boom présentes sur le marché du travail. Or, ces générations du baby-boom commencent à prendre leur retraite depuis quelques années et sont remplacées par des générations moins nombreuses. Ainsi, le vieillissement de la population de la France implique le vieillissement de la population active et celui des actifs en situation de pauvreté à taux de pauvreté selon l'âge inchangés.

Assimiler le vieillissement de la population de la France au vieillissement de la population active ne signifie pas pour autant que ce vieillissement se produise sur les mêmes périodes donc au même rythme. Le vieillissement de la population active a atteint son apogée en 2006, au-delà les premières générations du baby-boom atteignant 60 ans commencent à partir à la retraite et la proportion de 50 ans ou plus stagne dans un premier temps puis diminue (Blanchet, 2002).

Les pyramides des âges de la population active des années 1994 et 2005 illustrent ce vieillissement (figure 28, annexe 25). La part des actifs âgés de 50 ans ou plus a fortement augmenté, elle passe de 16,7 % à 21,7 %. A l’opposé, les moins de 30 ans qui composaient un peu plus du quart des actifs en 1994 n’en constituent plus que 22,8 % en 2005.

Figure 28. Pyramide des âges de la population active en France en 1994 et en 2005 (en ‰)



En outre, la féminisation de la population active, phénomène observable en France depuis les années 1960, s’accroît. La proportion de femmes actives a augmenté à tous les âges⁶⁷. En 1994, 45 % de la population active étaient des femmes. En 2005, cette proportion s’élève à 47,5 %.

Dans quelle mesure ces transformations de la structure par âge et par sexe de l’ensemble de la population active se sont-elles répercutées sur la population active pauvre ? La pyramide des âges des actifs pauvres a-t-elle vieilli et s’est-elle féminisée entre 1994 et 2005 à l’image de la pyramide de la population active ?

⁶⁷ A l’exception près des 25-29 ans.

A l'instar de la population active, la population active pauvre s'est féminisée entre 1994 et 2005 (figure 29). La proportion de femmes a augmenté de 2,6 points en l'espace de 11 ans⁶⁸. Cela est vrai quel que soit le statut d'occupation. Les actifs pauvres travaillant à temps partiel, sont non seulement la catégorie pour laquelle les femmes sont les plus représentées, mais aussi la catégorie qui s'est le plus féminisée sur la période : la proportion de femmes à temps partiel est passée de 75,2 % à 79,2 % entre 1994 et 2005.

Cependant, le vieillissement observé sur la population active ne se répercute pas chez les actifs pauvres. La part des 50 ans ou plus chez les actifs pauvres stagne, voir diminue très légèrement sur la période ; elle est inférieure à 17 %⁶⁹. Mais cette stagnation du vieillissement cache en réalité des situations hétérogènes selon le statut d'activité. Les actifs occupés en situation de pauvreté rajeunissent tandis que les chômeurs pauvres vieillissent.

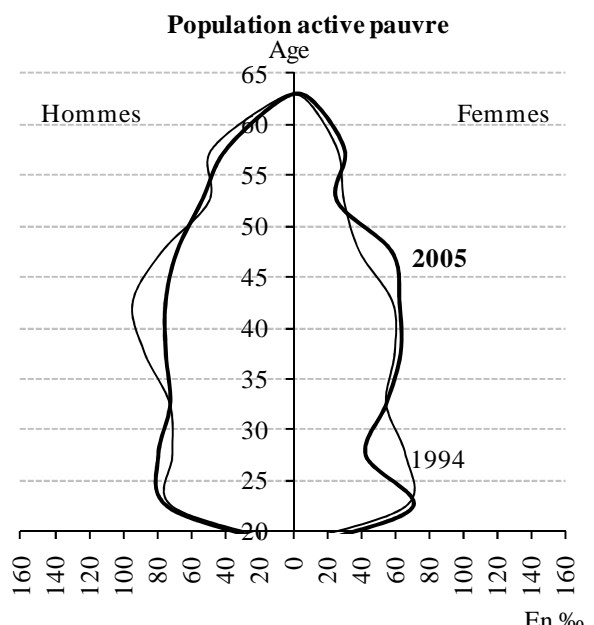
Si les actifs occupés pauvres rajeunissent, ce rajeunissement n'est pas identique selon que l'emploi occupé est à temps plein ou à temps partiel. Le rajeunissement est le plus fort pour les premiers. La part des 50 ans ou plus a diminué de presque 4 points entre 1994 et 2005. Ce sont surtout les proportions des actifs les plus jeunes qui ont augmenté, et c'est essentiellement l'augmentation de la part des hommes actifs de moins de 30 ans qui rajeunit la population.

Le rajeunissement des actifs pauvres travaillant à temps partiel est moins marqué, la part des 50 ans ou plus a diminué de 2 points environ. Contrairement aux actifs à temps plein, la proportion des moins de 30 ans a également diminué. Le rajeunissement de la pyramide des âges s'explique donc par des évolutions à d'autres âges. En réalité, c'est la forte augmentation des femmes travaillant à temps partiel âgées de 35 à 50 ans qui explique le rajeunissement de la pyramide des âges.

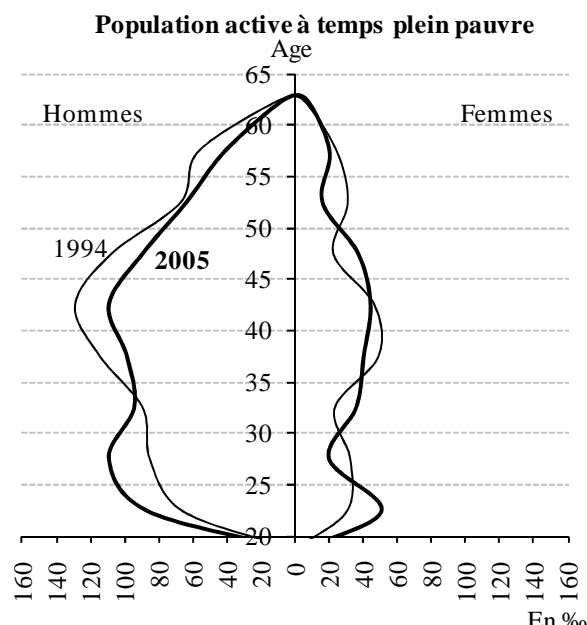
⁶⁸ Entre 1994 et 2005, la proportion de femmes actives en situation de pauvreté est passée de 41,5 % à 44,1 %.

⁶⁹ La proportion d'actifs pauvres de 50 ans ou plus diminue de 0,2 point seulement, passant de 16,9 % à 16,7 % entre 1994 et 2005.

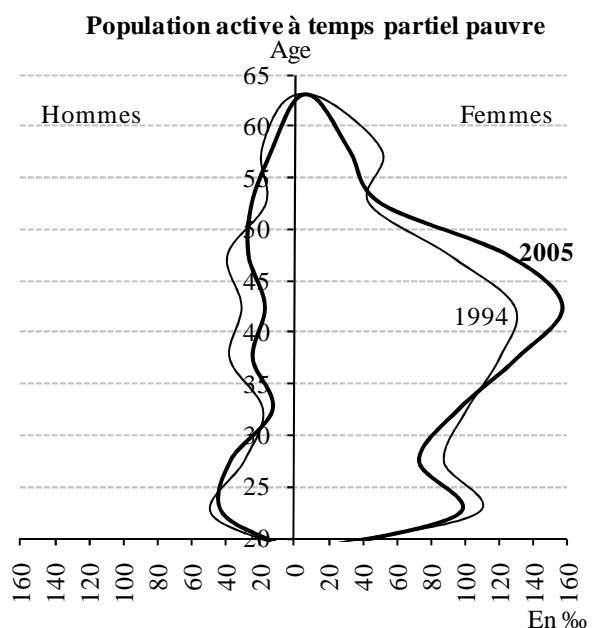
Figure 29. Pyramide des âges de la population active pauvre en 1994 et en 2005 selon le statut d'activité (en ‰)



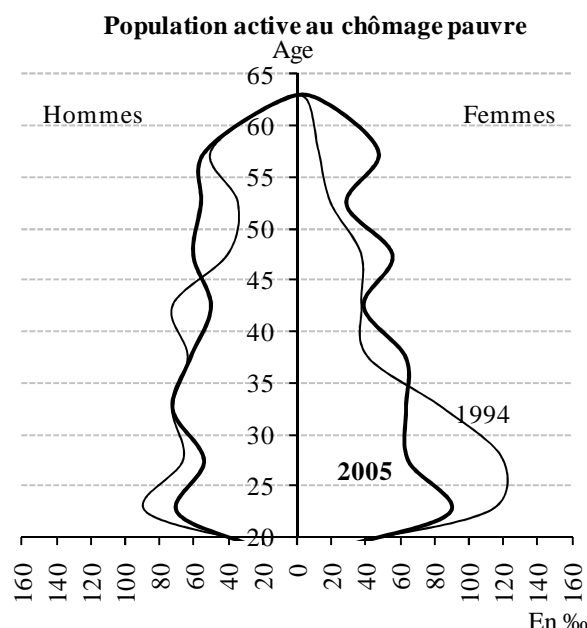
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, SRCV, 2005, Insee

Le vieillissement concerne essentiellement les chômeurs en situation de pauvreté. La part des chômeurs les plus âgés a fortement augmenté. Elle est passée de 13 % en 1994 à 21 % en 2005. Il apparaît que les jeunes (surtout les femmes) en situation de chômage sont moins touchés par la pauvreté au détriment des chômeurs les plus âgés.

L'évolution différentielle de la structure par âge et par sexe selon le statut d'activité, soit un rajeunissement des actifs occupés et un vieillissement des chômeurs, justifie que l'évolution des taux de pauvreté selon l'âge soit analysée pour chaque statut d'activité. Au regard de ces résultats, peut-on en déduire que cette baisse observée du taux de pauvreté s'est effectuée de manière inégale selon l'âge des actifs ? Certaines classes d'âges sont-elles plus propices à une plus forte baisse de la pauvreté que d'autres ?

1) Évolution du taux de pauvreté selon l'âge

Quel que soit le statut d'activité et le groupe d'âges, les mêmes tendances sont observées : une diminution globale du taux de pauvreté de 1994 à 2001 et une augmentation de la proportion d'actifs pauvres entre 2001 et 2005⁷⁰ (figure 30, annexe 27).

Ces taux de pauvreté selon l'âge des actifs fournissent une information essentielle : l'augmentation temporaire du taux de pauvreté global de la population active en 1998 semble s'expliquer par l'augmentation de la pauvreté chez les plus jeunes actifs de moins de 30 ans. Pour confirmer cette hypothèse, le taux de pauvreté de l'année 1998 peut être recalculé en l'absence d'augmentation de la pauvreté chez les jeunes actifs entre 1997 et 1998. Autrement dit, le taux de pauvreté de la population active en 1998 est calculé comme si les actifs de moins de 30 ans avaient le même taux de pauvreté qu'en 1997⁷¹ (tableau 16). Dans ce cas, le taux de pauvreté en 1998 s'élèverait à 18,9 % contre 20 % dans la réalité. Le taux de pauvreté entre 1997 et 1998 n'augmenterait donc pas, il diminuerait même légèrement de 0,2 point. La hausse de la proportion d'actifs pauvres observée en 1998 est bien la conséquence d'une précarisation des jeunes actifs observée en 1998.

Enfin, c'est chez les actifs occupés à temps partiel que la baisse du taux de pauvreté est la plus forte et chez les actifs occupés à temps plein qu'elle est la moins importante.

⁷⁰ A l'exception des actifs occupés à temps plein pour lesquels est observée une légère diminution du taux de pauvreté entre 2001 et 2005.

⁷¹ Les taux de pauvreté chez les actifs âgés de 30 ans ou plus sont les taux de pauvreté observés en 1998.

L'évolution des taux de pauvreté chez les chômeurs selon le groupe d'âges fluctue bien davantage.

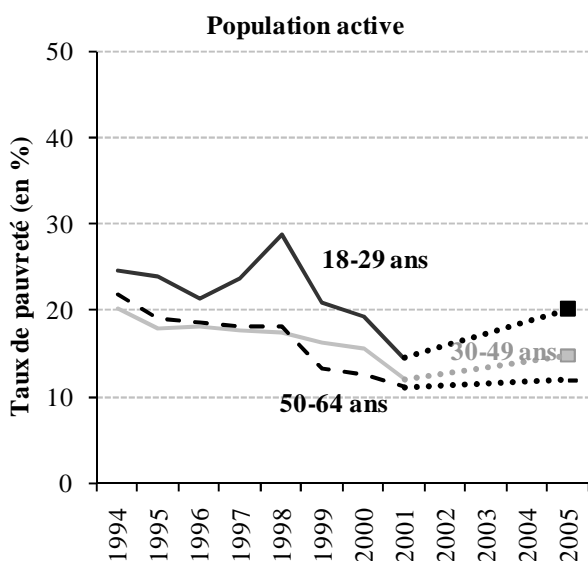
Tableau 16. Taux de pauvreté de la population active en 1998 dans l'hypothèse d'un taux de pauvreté inchangé chez les actifs de moins de 30 ans entre 1997 et 1998

Sexe	Classes d'âge	Taux de pauvreté 1997	Taux de pauvreté 1998	Taux de pauvreté en 1998 si pauvreté inchangée chez -30 ans	Effectifs de la population active en 1998	Effectifs d'actifs pauvres si taux de pauvreté inchangés chez -30 ans
Hommes	18-19	32,6%	50,3%	32,6%	170 999	557
	20-24	33,7%	36,2%	33,7%	1 060 636	3 580
	25-29	16,0%	22,0%	16,0%	1 794 812	2 878
	30-34	18,1%	19,5%	19,5%	2 172 688	4 227
	35-39	19,1%	16,9%	16,9%	2 006 951	3 389
	40-44	20,8%	20,6%	20,6%	2 056 354	4 228
	45-49	18,8%	19,8%	19,8%	2 206 324	4 366
	50-54	18,7%	16,1%	16,1%	1 703 757	2 746
	55-59	21,8%	20,1%	20,1%	944 137	1 895
	60-64	28,4%	50,1%	50,1%	175 453	879
Femmes	18-19	57,5%	54,1%	57,5%	86 854	499
	20-24	32,2%	37,9%	32,2%	962 304	3 102
	25-29	16,9%	21,3%	16,9%	1 538 789	2 600
	30-34	14,9%	15,1%	15,1%	1 819 844	2 742
	35-39	16,4%	14,8%	14,8%	1 784 166	2 641
	40-44	16,4%	15,6%	15,6%	1 722 523	2 683
	45-49	14,9%	16,3%	16,3%	1 744 279	2 850
	50-54	14,3%	12,7%	12,7%	1 281 184	1 628
	55-59	16,9%	20,0%	20,0%	680 084	1 358
	60-64	18,1%	28,1%	28,1%	154 736	435
Totaux					26 066 875	49 282
Taux de pauvreté global		19,1%	20,0%	18,9%		

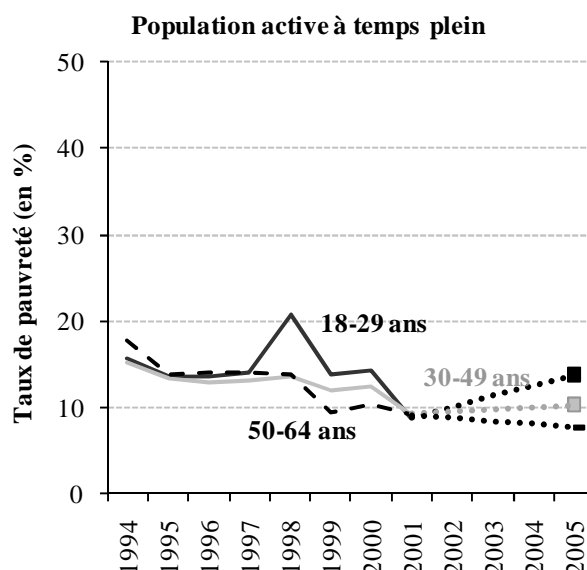
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1997-1998, Insee

Une distinction doit être opérée entre les actifs occupés et les chômeurs. En règle générale, ce sont les actifs occupés les plus jeunes qui sont les plus touchés par la pauvreté. Durant la deuxième moitié des années 1990, les taux de pauvreté sont sensiblement les mêmes pour les deux autres groupes d'âges. Ce n'est que vers 1999 que la proportion de pauvres chez les actifs les plus âgés devient inférieure à celle du groupe d'âges intermédiaires (les 30-49 ans). L'écart qui se creuse entre les taux de pauvreté de ces deux groupes d'âges se fait au profit des actifs les plus âgés qui sont également les actifs les moins touchés par la pauvreté. Cette évolution des taux de pauvreté des actifs occupés selon le groupe d'âges illustre le rajeunissement, précédemment décrit, de la pyramide des actifs travaillant à temps plein et à temps partiel.

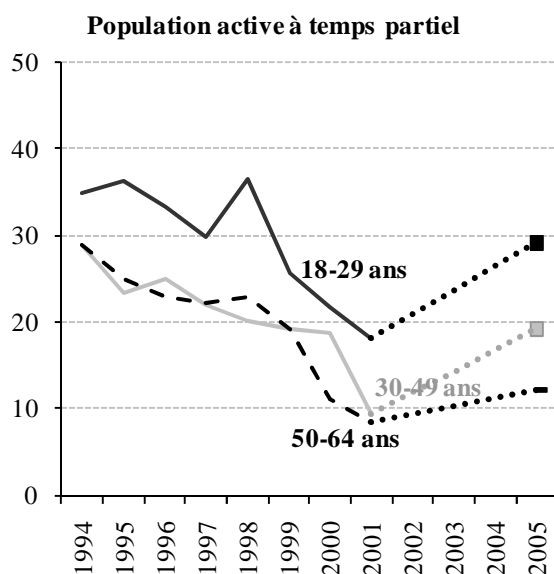
Figure 30. Taux de pauvreté selon le groupe d'âges de la population active de 1994 à 2005



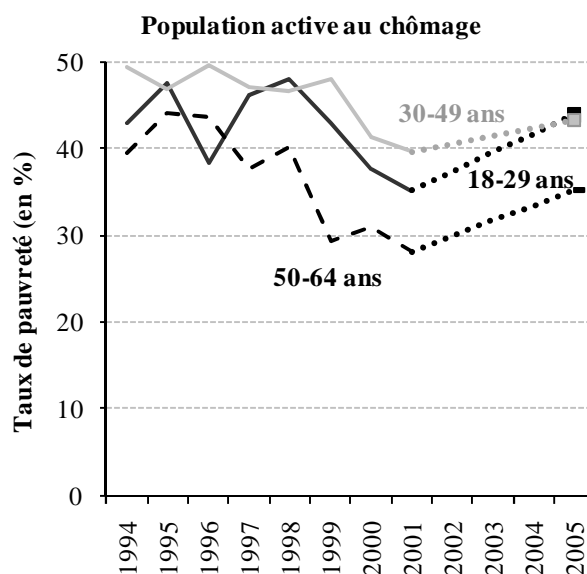
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



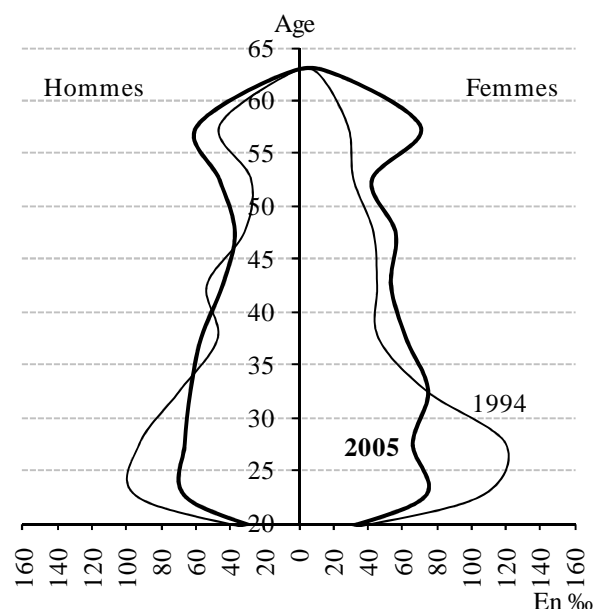
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Chez les chômeurs, les taux de pauvreté fluctuent beaucoup plus. Hormis en 1996, les chômeurs les plus âgés sont également les moins touchés par la pauvreté. Pour les autres groupes d'âges, contrairement à la population active occupée, les taux de pauvreté sont les plus élevés dans le groupe d'âges intermédiaire. En 2005, ces deux groupes d'âges atteignent le même niveau de pauvreté. Dans le détail, les chômeurs d'âges intermédiaires et d'âges plus élevés sont donc légèrement moins touchés par la pauvreté, les chômeurs les plus jeunes étant pour leur part plus touchés par la pauvreté en 2005 qu'en 1994. Une augmentation de la pauvreté chez les jeunes chômeurs, combinée à une diminution de la pauvreté chez les chômeurs plus âgés, va à l'encontre du vieillissement de la pyramide des chômeurs en situation de pauvreté observé plus haut. Ce n'est donc pas dans l'évolution du taux de pauvreté selon l'âge que se trouve l'explication de l'évolution de cette pyramide des âges.

La pyramide des âges des chômeurs en situation de pauvreté est en réalité un sous-ensemble du stock de l'ensemble des chômeurs, qu'ils soient pauvres ou non. En admettant que le chômage affecte de moins en moins les jeunes actifs, alors la pyramide des âges de l'ensemble des chômeurs s'en trouverait vieillie. C'est ce que l'on observe sur la figure 31 et la figure 32.

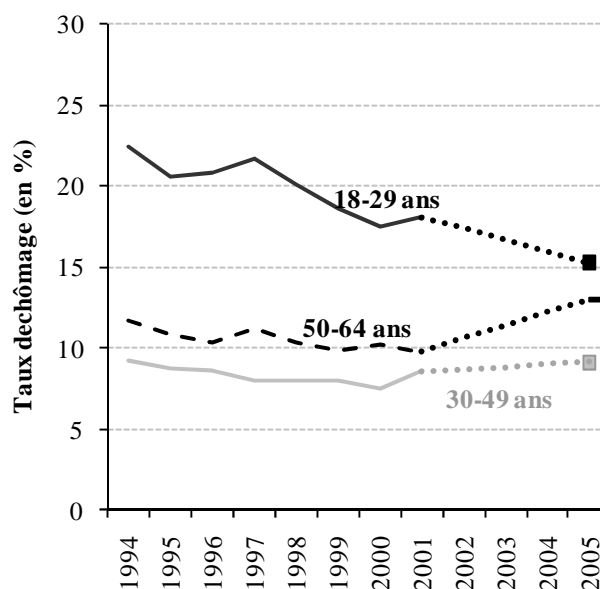
La pyramide des âges des chômeurs a vieilli entre 1994 et 2005. La proportion des actifs les plus jeunes a fortement diminué au profit des plus âgés. Plus de 4 chômeurs sur 10 avaient moins de 30 ans en 1994. En 2005, ils ne sont plus que 3 sur 10. Cela reflète en réalité des taux de chômage différentiels selon l'âge (figure 32, annexe 29). D'une part, le taux de chômage des moins de 30 ans a fortement diminué, il est passé de 22,5 % à 15,3 %, soit une diminution de plus de 7 points en 11 ans. D'autre part, le taux de chômage des actifs les plus âgés, après une période de légère diminution, augmente sur la période récente : en 2005, il est d'un point supplémentaire plus élevé qu'en 1994. L'évolution du chômage, touchant de moins en moins les plus jeunes et de plus en plus les plus âgés, conduit à un vieillissement de la pyramide des âges des chômeurs (figure 31, annexe 28). Ce vieillissement est tel que la diminution du risque de pauvreté chez les actifs les plus âgés et l'augmentation de celle-ci chez les plus jeunes ne suffisent pas à stopper le vieillissement de la population des chômeurs en situation de pauvreté.

Figure 31. Pyramide des âges des chômeurs en France en 1994 et en 2005 (en %)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, SRCV, 2005, Insee

Figure 32. Taux de chômage selon le groupe d'âges de 1995 à 2005



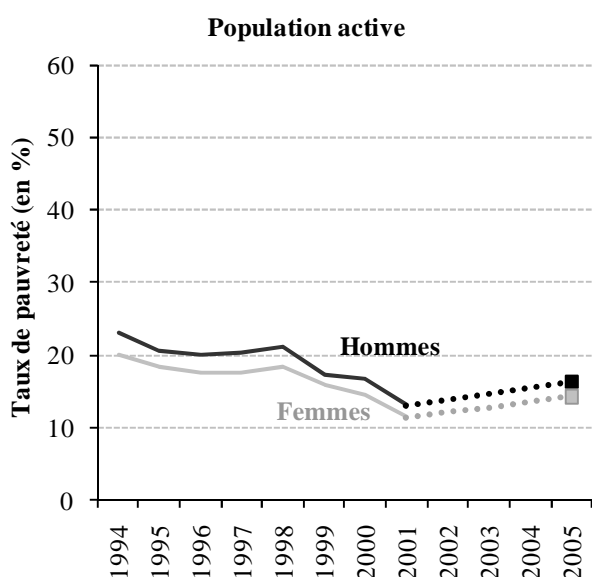
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

2) Évolution du taux de pauvreté selon le sexe

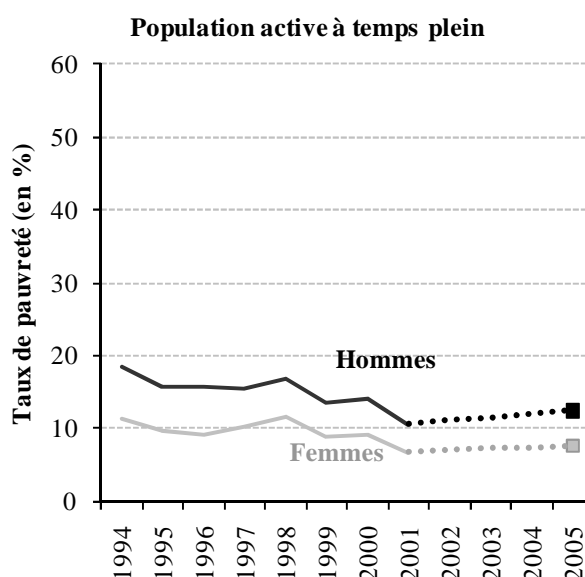
A la différence de l'évolution du taux de pauvreté selon l'âge, l'évolution du taux de pauvreté des actifs ne varie pas beaucoup selon le sexe (figure 33, annexe 30). Quel que soit le statut d'activité, les hommes sont plus touchés par la pauvreté que les femmes. L'évolution des deux séries de taux de pauvreté est parallèle pour l'ensemble de la population active. Seuls les actifs à temps partiel et les chômeurs présentent une évolution différentielle de la pauvreté selon le sexe, mais sur une période réduite à quelques années.

A la fin des années 1990 et au début des années 2000, l'écart entre les hommes et les femmes se réduit chez les chômeurs et les actifs à temps partiel au profit des hommes pour lesquels la baisse du taux de pauvreté est plus forte. Mais en 2005, l'écart des taux de pauvreté revient au niveau initial de 1994.

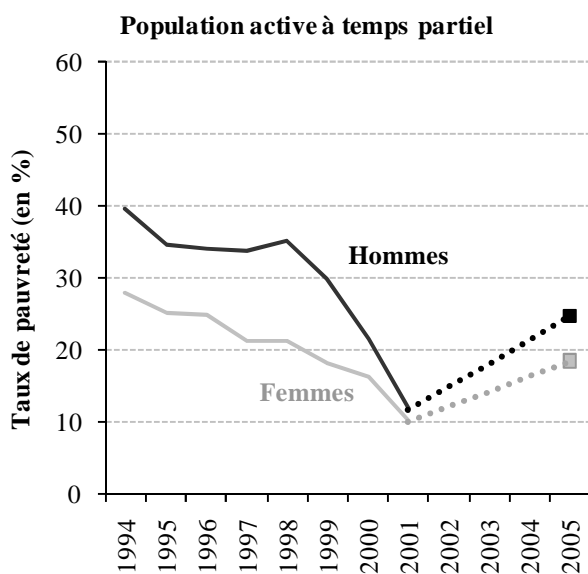
Figure 33. Taux de pauvreté selon le sexe de la population active de 1994 à 2005



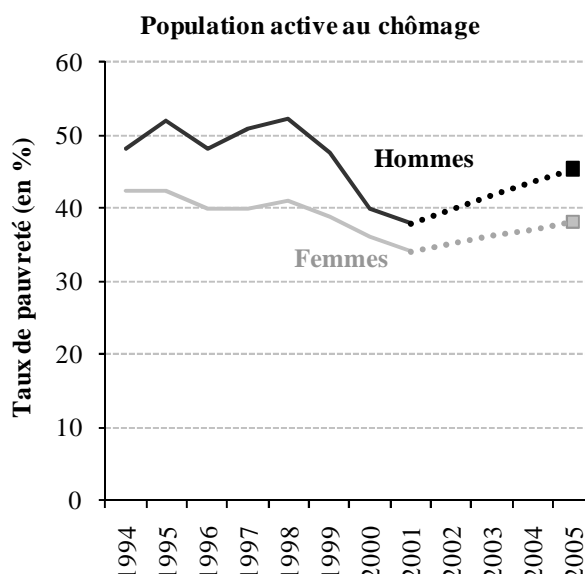
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Au final, la féminisation de la pyramide des âges de la population active pauvre entre 1994 et 2005 ne trouve pas son origine dans l'évolution du taux de pauvreté, les femmes actives étant moins concernées par la pauvreté que les hommes sur l'ensemble de la période, mais plutôt dans la féminisation de la pyramide des âges de la population active totale.

§3 Effet de la structure par âge et par sexe sur le taux de pauvreté des actifs de 1994 à 2005

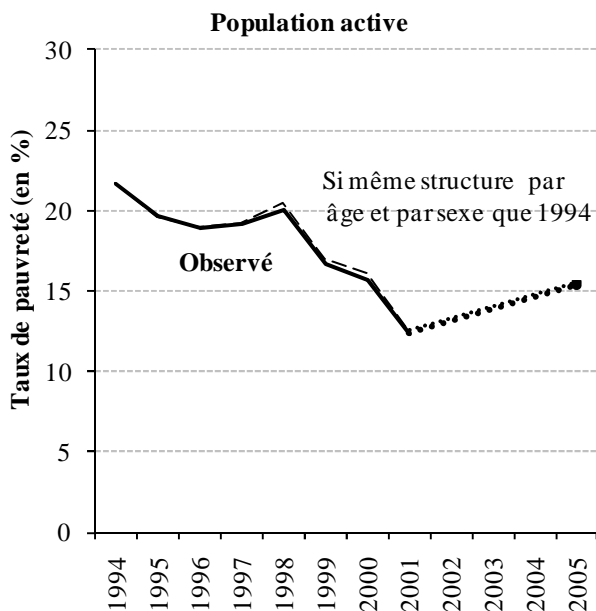
La structure par âge de la population active en France s'est modifiée entre 1994 et 2005. Or, le risque de pauvreté varie selon le sexe et l'âge de la personne active. La population active a vieilli, et ce sont les personnes actives aux âges les plus avancés qui sont les moins touchées par la pauvreté. Le taux de pauvreté baisserait donc mécaniquement sur la période sous l'effet de la seule évolution de la structure par âge. La population active s'est par ailleurs féminisée, or les femmes sont moins touchées par la pauvreté que les hommes. Le taux de pauvreté diminuerait sous l'effet de l'évolution de la répartition par sexe de la population active.

Au regard de ces éléments, la question suivante se pose : la baisse de la pauvreté observée est-elle le résultat du vieillissement et de la féminisation de la population active en France ? Pour répondre à cette question, on peut calculer l'évolution du taux de pauvreté de la population active en France entre 1994 et 2005 à structure par âge et par sexe au sein de chaque catégorie d'activité inchangée par rapport à 1994 (figure 34, annexe 31).

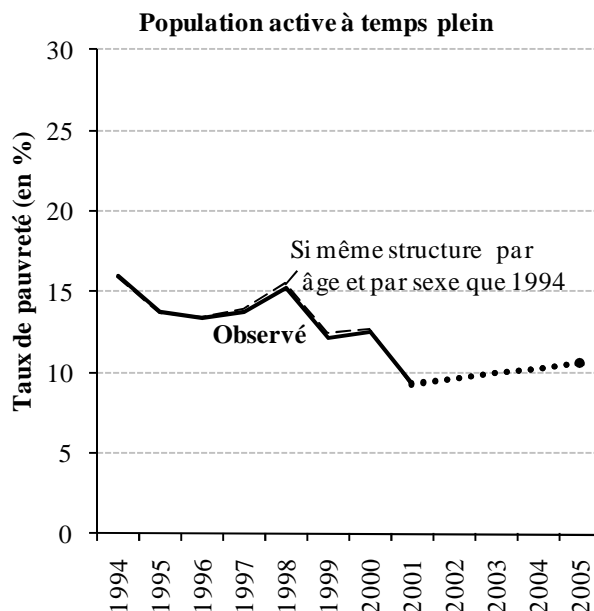
En l'absence de transformation de la pyramide des âges de la population active, le taux de pauvreté ne serait que légèrement supérieur au taux de pauvreté réellement observé. Autrement-dit, si la modification des répartitions par âge et par sexe a un effet sur le taux de pauvreté, cet effet est marginal. Que ce soit pour la population active dans son ensemble, ou bien pour ses diverses composantes (actifs occupés à temps partiel, occupés à temps plein ou chômeurs), la baisse du taux de pauvreté liée à la modification de la structure ne s'élève qu'à quelques dixièmes de point de pourcentage.

C'est pour les actifs travaillant à temps partiel que l'impact de la transformation de la pyramide des âges entre 1994 et 2005 sur la pauvreté est le plus important : baisse du taux de pauvreté de 1,5 point en 2005.

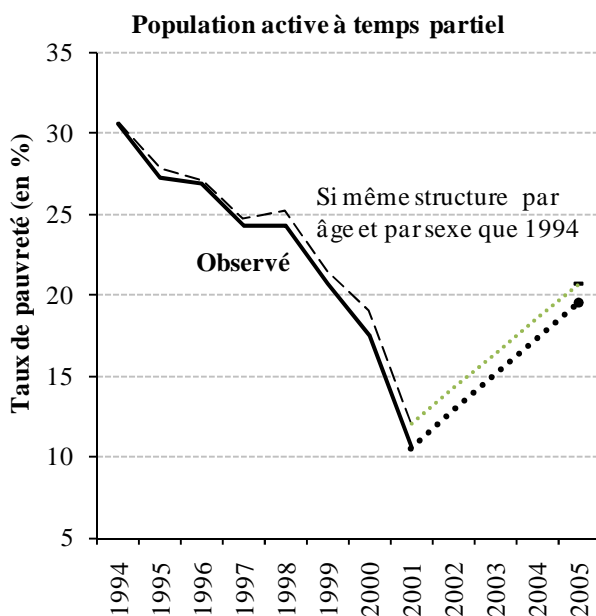
Figure 34. Effet de la structure par âge et par sexe sur le taux de pauvreté de la population active selon le statut d'activité de 1994 à 2005



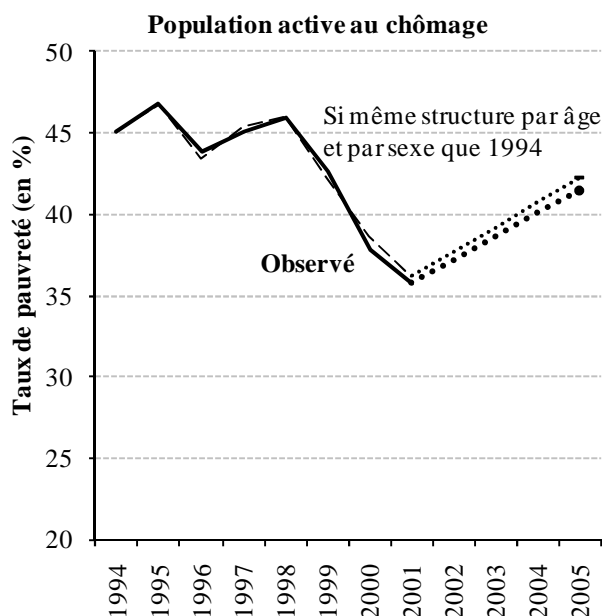
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

III- La pauvreté de la population active au sein des générations

L'analyse précédente a montré que la pauvreté de la population active a diminué au fil des années quel que soit l'âge. Mais qu'en est-il de l'évolution de la pauvreté au fil des âges ? Le taux de pauvreté à un âge donné mesure la proportion d'actifs pauvres à cet âge mais ne fournit pas d'informations sur l'évolution de la pauvreté au fil des âges d'une génération ou d'un groupe donné de générations. Les actifs âgés de 20 à 24 ans en 1994 sont issus des générations nées en 1970-1974 et les actifs de 20-24 ans en 1995 correspondent aux générations 1971-1975. Il est intéressant d'étudier l'évolution de la pauvreté selon l'âge au sein d'un groupe de générations. Par exemple, quel est le niveau de pauvreté des actifs des générations 1970-1974 âgés de 20 à 24 ans en 1994, âgés de 21 à 25 ans en 1995...et de 27 à 31 ans en 2001 ?

Pour illustrer l'effet d'âge, les groupes quinquennaux de générations âgées de 18 à 59 ans⁷² en 1994, sont suivis pendant les 8 années du Panel européen et le taux de pauvreté est calculé pour chacun de ces groupes (figure 35, annexe 32).

Le taux de pauvreté des actifs au sein de chaque groupe de générations diminue au fil des âges⁷³, tout comme diminue le taux de pauvreté de l'ensemble de la population active sur la même période. Seule une classe d'âges fait exception, celle des jeunes actifs âgés de 20-24 ans en 1994 dont le taux de pauvreté diminue beaucoup plus fortement avec l'avance en âges.

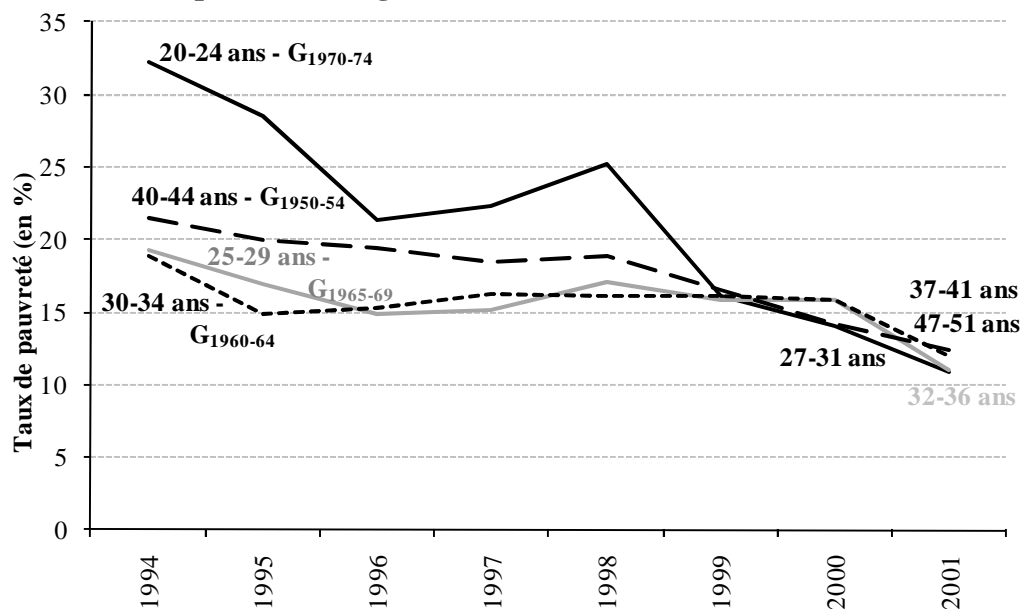
Deux explications sont proposées pour expliquer la forte baisse de la pauvreté au sein des jeunes générations d'actifs. D'une part, en début de période d'observation, ces derniers se caractérisent par une entrée en activité assez récente, situation où la pauvreté est relativement plus fréquente. D'autre part, ce groupe de générations absorbe constamment au fil des années de nouveaux arrivants sur le marché du travail, par définition plus âgés et donc souvent plus qualifiés, leur entrée en activité diminue ainsi le taux de pauvreté de ce groupe de générations. La part dans le groupe de générations des personnes actives plus qualifiées augmentant au fil

⁷² Les générations âgées de 60 à 64 ans en 1994 ne sont pas suivies dans la mesure où les personnes âgées de plus de 64 ans sont hors champ de la population active. Or, en 1995, ce groupe de générations sera âgé de 61 à 65 ans révolus.

⁷³ Pour des raisons de clarté, seuls 5 groupes de générations sont représentés sur la figure 35. Les résultats des autres classes d'âges sont exposés dans l'annexe n° 32.

du temps, le taux global de pauvreté baisse. Cet effet d'âge dissimule en réalité des effets de cohorte d'âge d'entrée en activité.

Figure 35. Taux de pauvreté des générations d'actifs de 1994 à 2001



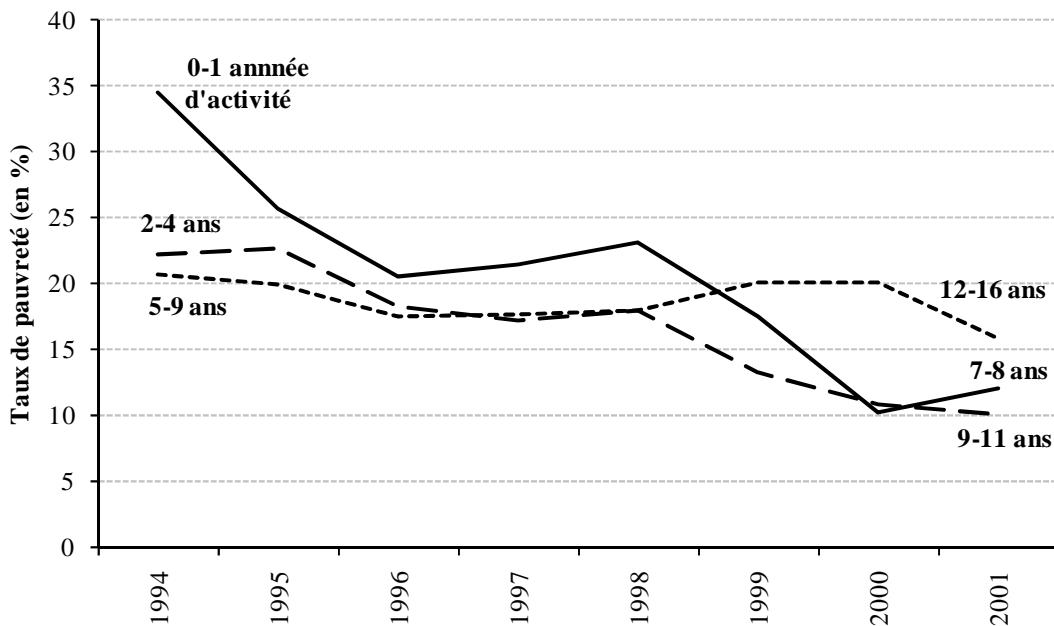
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

§1 La durée d'activité

La durée écoulée depuis l'entrée en activité est établie par différence entre l'âge atteint et la réponse à la question « A quel âge êtes-vous entré dans la vie active ? »⁷⁴. Des cohortes quinquennales de durées d'activité sont suivies pendant les 8 années (1994-2001) du Panel européen des ménages. Les premières années d'activité étant caractérisées par une variation rapide du taux de pauvreté, constituer un groupe 0-4 ans d'activité se traduirait par une trop grande hétérogénéité. Cette dernière cohorte est donc subdivisée en deux sous-cohortes de durée d'activité : les 0-1 an et les 2-4 ans. Tout comme les groupes de générations, ces cohortes sont suivies au fil des années : la cohorte des personnes de 0 à 1 an de vie active en 1994 atteint 1 à 2 ans de vie active en 1995... et 7 à 8 ans de vie active en 2001 (figure 36).

⁷⁴ Dans le guide des instructions aux enquêteurs (Insee Lorraine, 1995), il est précisé que la « date d'entrée dans la vie active doit correspondre à celle du premier emploi » (p.135).

Figure 36. Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon la durée d'activité de 1994 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Ce sont les personnes nouvellement entrées sur le marché du travail qui sont aussi les plus fréquemment pauvres. L'expérience professionnelle acquise au fil des années réduit ensuite le risque de pauvreté. L'année 1998 fait figure d'exception. Cela s'explique par l'augmentation de la pauvreté des actifs de 18-29 ans (figure 30) observée cette année-là. Or, ce sont surtout les actifs d'âges jeunes qui ont moins de 5 ans de vie active.

Au-delà de 8 ans d'activité, les taux de pauvreté sont relativement stables avec le temps passé sur le marché du travail⁷⁵ et, lorsqu'ils diminuent, leur baisse n'est pas plus forte que celle du taux global de pauvreté de la population active observée sur la même période.

Comment faire le lien entre la baisse de la pauvreté au fil de l'âge chez les actifs jeunes et la diminution de la pauvreté durant les premières années de la vie active ? En réalité, la répartition de la population active selon la durée d'activité évolue au fil des années au sein des groupes de générations (figure 37, annexe 34).

⁷⁵ Pour des raisons de clarté, n'est représentée sur la figure 36 que la seule cohorte de 5-9 ans de durée d'activité en 1994. Mais cette stagnation s'observe également pour l'ensemble des autres cohortes aux durées d'activité supérieures.

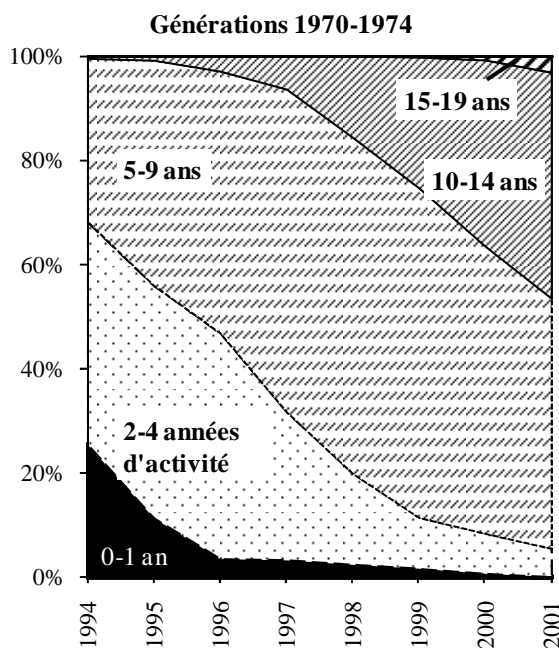
Plus le groupe de générations est ancien, plus les durées d'activité sont logiquement élevées. Au-delà de 5-9 ans d'activité, l'évolution du taux de pauvreté étant relativement stable, l'influence de l'évolution de la répartition des durées d'activité sur le taux de pauvreté au sein des générations n'est que très faible, à l'exception cependant des jeunes générations nouvellement entrées sur le marché du travail (soit les générations 1970-1974 âgées de 20-24 ans en 1994).

Ces dernières générations connaissent une évolution importante de la part des durées d'activité les plus faibles au fil des années, durées pour lesquelles non seulement le taux de pauvreté est le plus élevé mais aussi dont la baisse est la plus importante. Ainsi, la part des moins de 2 ans d'activité qui concernait le quart de la population active de ces générations en 1994, chute à 11 % en 1995 et devient négligeable au-delà de cette date. Cela correspond bien au premier palier observé de la baisse du taux de pauvreté monétaire chez ces jeunes générations (figure 35) qui passait de 32 % à 21 % entre 1994 et 1996.

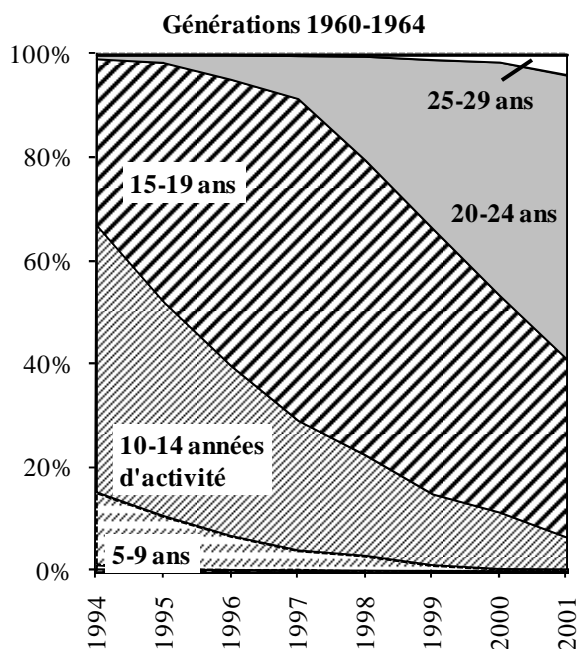
La part des 2 à 4 ans de durées d'activité, relativement stable jusqu'en 1996 (plus de 4 personnes actives sur 10), diminue progressivement les années suivantes, respectivement moins de 3 personnes et de 2 personnes sur 10 en 1997 et 1998, et ne concerne pas plus d'une personne active sur 10 au-delà de 1999. Cela explique en partie la tendance à la baisse observée de la part de personnes actives touchées par la pauvreté dans ce groupe de générations entre 1996 et 2001, cette proportion passant de 21 % à 11 % en 2001⁷⁶.

⁷⁶ Mais ceci n'explique pas cependant la hausse du taux de pauvreté observée en 1997 et plus encore en 1998, les taux de pauvreté étant respectivement de 22 % et 25 %.

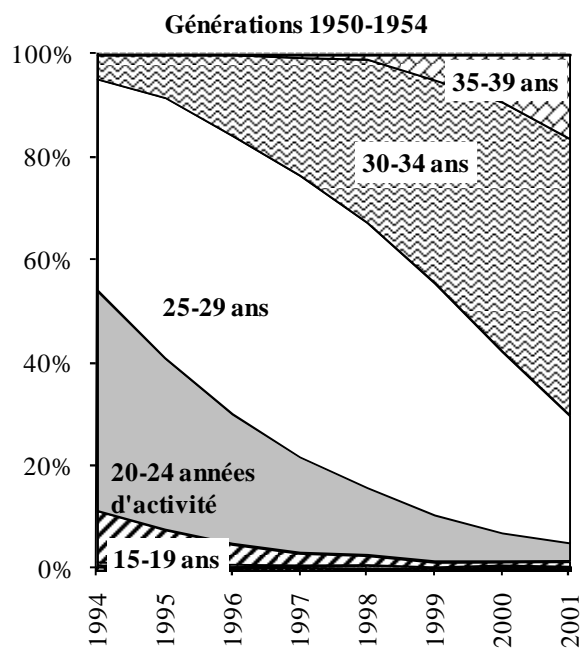
Figure 37. Répartition de la population active selon les durées d'activité de 1994 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

La forte diminution de la pauvreté chez les jeunes générations âgées de 20 à 24 ans en 1994 est donc le résultat de la répartition des durées d'activité au sein de ces générations. Plus elles avancent en âge, plus le temps moyen passé sur le marché du travail est élevé. Or, le taux de pauvreté diminue avec la présence sur le marché du travail dans les premières années de vie active. A durée d'activité égale, le taux de pauvreté diffère également selon le niveau de qualification acquis. Un autre facteur est donc susceptible d'expliquer la baisse de la pauvreté au fil des âges chez les jeunes actifs, l'âge d'entrée en activité⁷⁷.

§2 L'effet de l'âge d'entrée en activité

La pauvreté est supérieure pour les personnes entrées en activité à des âges très jeunes (moins de 20 ans), en raison de leur faible qualification (figure 38, annexe 35). Au-delà de cet âge, l'âge d'entrée en activité ne modifie que très peu le taux de pauvreté. La pauvreté diminue au fil du temps quel que soit l'âge auquel les actifs ont fait leurs premiers pas sur le marché du travail, le phénomène étant plus net pour les actifs les moins qualifiés. Ainsi, le taux de pauvreté absolue chez les personnes les moins qualifiées (et entrées en activité avant 20 ans) régresse fortement entre 1994 et 2001, passant de 26 % à 16 %, contre une diminution de 15 % à 8 ou 9 % pour les plus qualifiées.

Au regard de ces résultats, l'évolution de la part des actifs faiblement qualifiés dans un groupe de générations est susceptible de modifier l'évolution générale du taux de pauvreté. Or, la répartition des âges d'entrée en activité varie d'un groupe de générations à l'autre (figure 39, annexe 36). Plus les générations sont jeunes, plus la qualification des actifs augmente. La proportion des personnes entrées sur le marché du travail à moins de 20 ans diminue au fil des générations : soit une proportion respective de 71 %, 61 % et 45 % en 2001 pour les groupes de générations 1950-1954, 1960-1964 et 1970-1974.

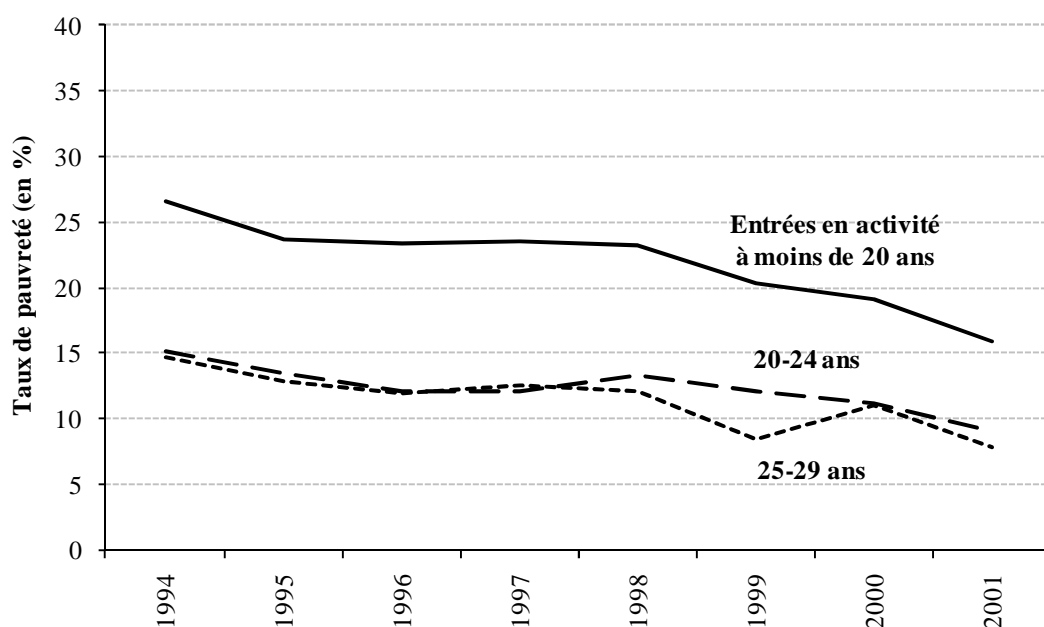
Quel que soit le groupe de générations, la répartition d'entrée en activité est stable dans le temps à l'exception des générations les plus jeunes (générations 1970-1974) qui absorbent constamment de nouvelles entrées sur le marché du travail du fait de leur jeune âge en 1994 (20-24 ans). Pour ces dernières, la part des personnes entrées en activité avant 20 ans

⁷⁷ L'âge d'entrée en activité est essentiellement lié au niveau de qualification de la population active.

et donc les moins qualifiées perd 9 points, elle passe de 54 % à 45 % sur la période étudiée au profit d'actifs plus qualifiés et entrés sur le marché du travail entre 20 et 29 ans. L'entrée de ces personnes plus qualifiées dans ces jeunes générations d'actifs explique donc, avec l'augmentation de leur durée d'activité, la baisse observée dans le groupe de générations 1970-1974.

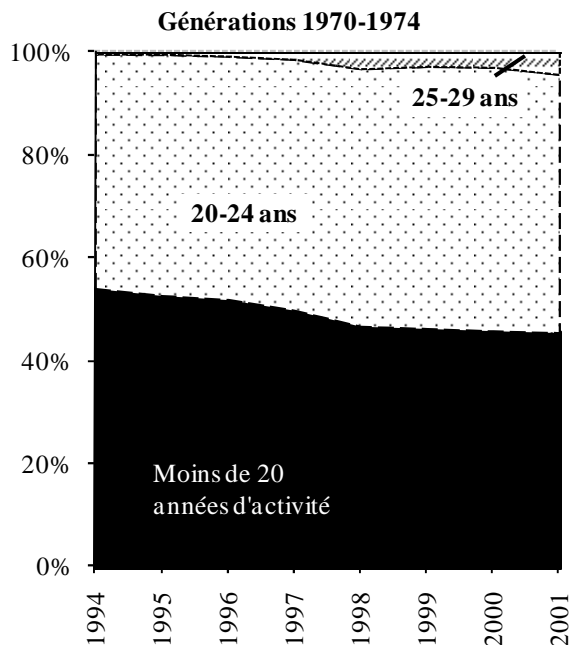
L'âge d'entrée en activité semble toutefois avoir moins d'impact sur l'évolution de la pauvreté au sein d'un groupe de générations que la durée d'activité qui, par nature, évolue plus rapidement au fil du temps.

Figure 38. Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon l'âge d'entrée en activité de 1994 à 2001

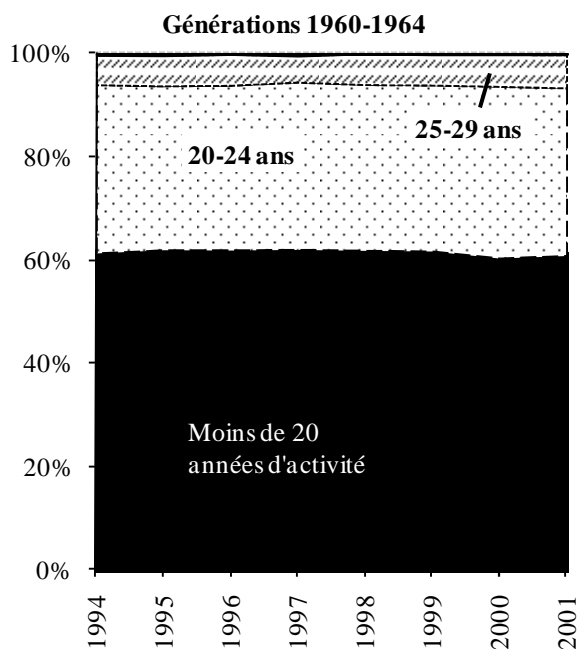


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

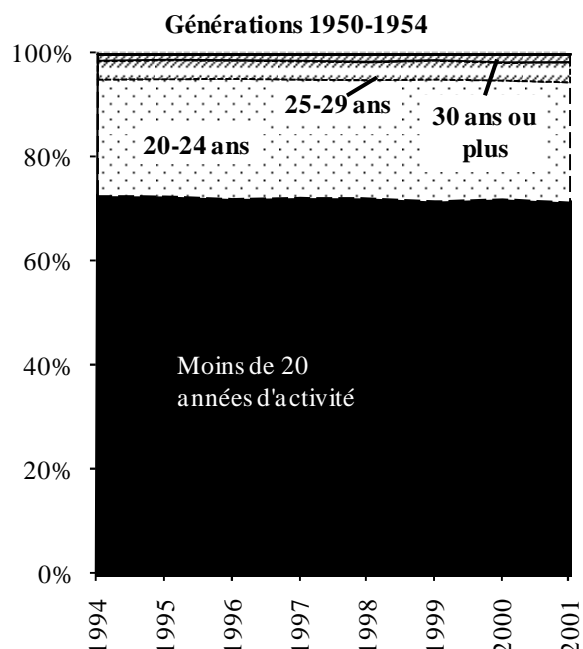
Figure 39. Répartition de la population active selon les âges d'entrée en activité de 1994 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Conclusion

Le taux de pauvreté de la population active a diminué entre 1994 et 2001, passant de 21,7 % à 12,4 % d'actifs pauvres, avec une augmentation transitoire en 1998 (celle-ci étant la conséquence d'une hausse en 1998 du niveau de pauvreté des jeunes actifs). Il a ensuite augmenté sur la période récente, s'élevant à 15,4 % d'actifs pauvres en 2005. Le taux de pauvreté de l'ensemble de la population suit la même évolution mais à des niveaux plus élevés, la différence s'expliquant essentiellement par les retraités et les étudiants dont les niveaux de vie sont plus faibles. Seule l'augmentation récente de la pauvreté concerne à la fois les actifs et l'ensemble de la population, elle touche toutefois légèrement plus la population active.

Les effectifs de la population active pauvre suivent une évolution parallèle au taux de pauvreté de la population active. La population active pauvre fluctue sous l'effet de flux d'entrées et de sorties liés essentiellement à l'activité et à la pauvreté. Nous avons montré que ce sont bien les mouvements d'entrées dans la pauvreté et les mouvements de sorties de la pauvreté qui expliquent essentiellement la diminution des effectifs d'actifs pauvres en raison de sorties de la pauvreté plus nombreuses que les entrées. L'augmentation récente de la pauvreté s'explique par contre par une forte augmentation des entrées dans la pauvreté entre 2001 et 2005. Ce sont plus particulièrement les jeunes actifs qui sont touchés par cette augmentation récente de la pauvreté.

En 2005, les actifs pauvres, par rapport à l'ensemble de la population active, sont d'une part plus jeunes, quel que soit le statut d'activité (chômage, temps partiel, temps plein), avec une légère surreprésentation masculine. Lorsque l'on analyse l'évolution de la structure de la pyramide des âges entre 1994 et 2005, nous observons une légère féminisation de la population active. En outre, les actifs occupés (à temps plein ou à temps partiel) rajeunissent en raison de l'augmentation du taux de pauvreté à ces âges. Par contre, on assiste à un vieillissement des chômeurs en situation de pauvreté dont l'origine se situe dans le vieillissement général de la population des chômeurs, que même l'augmentation de la pauvreté chez les jeunes chômeurs combinée à une baisse de la pauvreté des chômeurs plus âgés ne suffisent pas à stopper.

A partir de ces observations, nous nous sommes demandé si le vieillissement et la féminisation de la pyramide des âges de la population active, n'expliquaient pas la baisse observée de la pauvreté de la fin des années 1990. Nous avons démontré que l'effet est

négligeable sur le taux de pauvreté de la population active. En l'absence d'évolution de la structure par âge et par sexe, le taux de pauvreté de la population active ne serait supérieur que de quelques dixièmes seulement.

Enfin, nous avons démontré que la pauvreté de la population active diminuait au fil des âges essentiellement au sein des jeunes générations d'actifs. En début de période d'observation, ces générations cumulent à la fois une faible durée active sur le marché du travail ainsi qu'un âge d'entrée en activité relativement jeune. Au fil des années, ces générations d'actifs sont nourries par de nouveaux arrivants, dont l'âge d'entrée en activité est plus élevé et qui sont donc généralement mieux formés, et les actifs qui se trouvaient déjà sur le marché du travail sont des personnes dont le niveau de pauvreté diminue aussi légèrement avec l'expérience sur le marché du travail.

CHAPITRE 2 – LE STATUT D’ACTIVITÉ ET LE TYPE DE MÉNAGE, DEUX FACTEURS PRINCIPAUX DE LA PAUVRETÉ DE LA POPULATION ACTIVE

Rappelons que sous le terme général de population active, se cachent en réalité deux sous-groupes : les actifs occupés et les chômeurs. Parmi les actifs occupés, le risque de pauvreté varie fortement selon le temps de travail. La rémunération est d’autant moins importante que la personne n’occupe pas un emploi à temps plein. La distinction entre les actifs travaillant à temps plein et les actifs travaillant à temps partiel s’avère indispensable.

De plus, la pauvreté se définissant au niveau du ménage, un actif travaillant à temps plein vivant seul n’a pas le même niveau de vie qu’un actif travaillant à temps plein vivant dans une famille constituée d’un couple avec trois enfants. Le type de ménage dans lequel vit une personne active pourrait être essentiel dans l’analyse de la pauvreté de la population active.

Après avoir travaillé sur la pauvreté des actifs à partir de ces deux variables, nous déterminerons les rôles respectifs joués par ces deux éléments dans l’évolution de la pauvreté de la population active.

Dans une première section, nous étudierons la situation par rapport à l’emploi de la population active.

Dans une deuxième section, nous nous demanderons si les types de ménage dans lesquels vit un actif en situation de pauvreté sont identiques aux types de ménage de l’ensemble de la population active.

Dans une troisième section, nous évaluerons les effets respectifs de l’évolution de la structure du marché du travail et de l’évolution de la structure des types de ménage sur le taux de pauvreté de la population active.

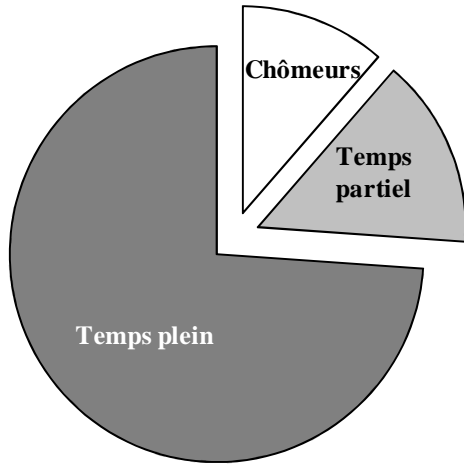
I- La situation par rapport à l’emploi : facteur individuel de la pauvreté

§1 Structure de la population active pauvre selon le statut d’activité

La comparaison des structures de la population active pauvre selon le statut d’activité présente une surreprésentation des chômeurs ainsi qu’une surreprésentation des actifs travaillant à temps partiel (figure 40 et figure 41, annexe 37). Néanmoins, l’une des premières conclusions attendues serait que ce sont essentiellement les chômeurs qui composent essentiellement la population active pauvre. La réalité est toute autre. Seuls 30 % des actifs pauvres sont au chômage. Par différence, 7 actifs sur 10 en situation de pauvreté occupent un emploi, et la moitié environ des actifs pauvres occupent un emploi à temps plein. Compte tenu de la forte proportion de personnes en emploi parmi les actifs pauvres, occuper un emploi ne semble pas être une protection suffisante et unique contre l’état de pauvreté. D’autres facteurs entrent nécessairement en jeu.

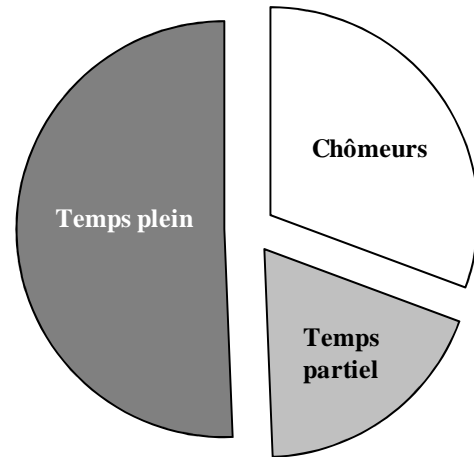
Peut-on pour autant en conclure que l’emploi ne protège pas de la pauvreté ? Seuls 10 % des actifs travaillant à temps plein sont en situation de pauvreté (figure 42). Chez les actifs à temps partiel, le taux de pauvreté est doublé, il s’élève à 19,5 %. Enfin, les chômeurs sont de loin les plus touchés par la pauvreté, plus de 4 chômeurs sur 10 pauvres. Même si 70 % des actifs pauvres travaillent, disposer d’un emploi reste toutefois un bouclier solide contre la pauvreté.

Figure 40. Structure de la population active en 2005



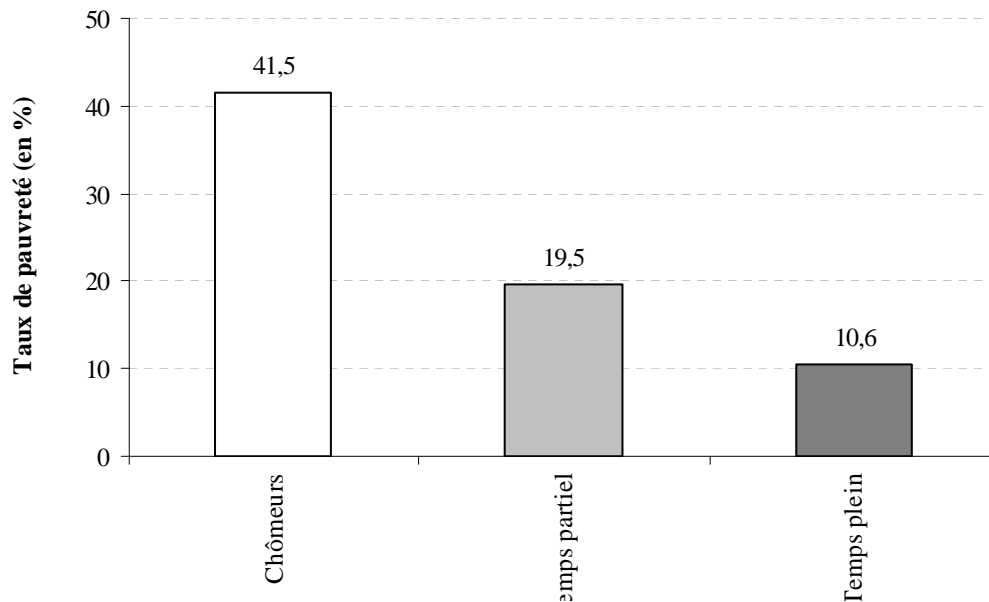
Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Figure 41. Structure de la population active pauvre en 2005



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Figure 42. Taux de pauvreté selon le statut d'activité en 2005



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Partant de ce constat, on peut s'interroger sur les raisons expliquant que certains actifs occupés sont en situation de pauvreté tandis que d'autres ne le sont pas. Il en est de même pour les chômeurs. Pourquoi certains chômeurs sont-ils en situation de pauvreté tandis que d'autres ne le sont pas ? Compte tenu du taux de pauvreté différentiel, le statut d'actif occupé à temps plein est systématiquement distingué du statut d'actif occupé à temps partiel dans les prochaines analyses.

§2 Les emplois occupés

Les catégories socioprofessionnelles ne sont pas toutes touchées de la même manière par la pauvreté⁷⁸. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires sont deux catégories largement sous-représentées dans la pauvreté (tableau 17). Ce sont essentiellement les employés et les ouvriers qui composent la population active pauvre. Ils représentent près des trois quarts des actifs pauvres, contre plus de la moitié pour l'ensemble de la population active.

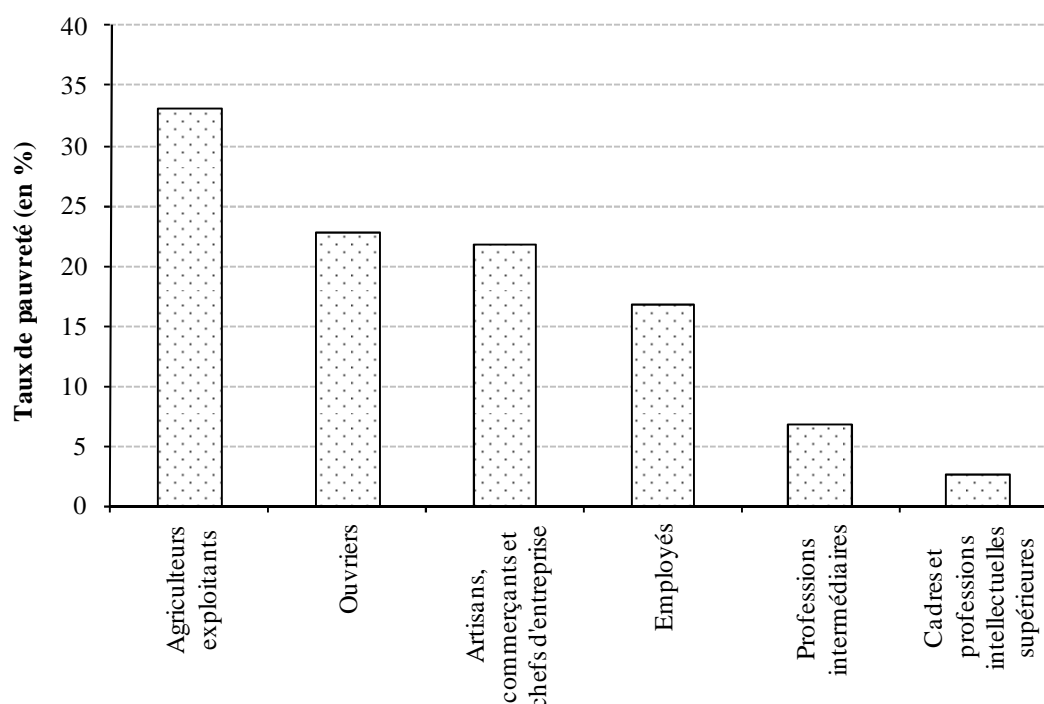
Mais cette structure selon la catégorie socioprofessionnelle varie selon le statut d'activité. Les chômeurs en situation de pauvreté sont les actifs dont la structure est la plus proche de la population active pauvre : une proportion d'ouvriers légèrement supérieure à la part des employés. La situation est sensiblement différente chez les actifs occupés. Les ouvriers sont surreprésentés chez les actifs travaillant à temps plein (plus de 4 sur 10) ainsi que les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Par contre, les employés travaillant à temps plein, qui représentent environ 2 actifs pauvres sur 10, sont sous-représentés. L'explication est simple : les employés en situation de pauvreté sont surtout des personnes travaillant à temps partiel. Presque 7 actifs à temps partiel en situation de pauvreté sur 10 sont des employés. Si les employés à temps plein semblent protégés contre la pauvreté, cela n'est plus le cas pour ceux qui travaillent à temps partiel.

⁷⁸ Lorsque la personne active est au chômage au moment de l'enquête, la catégorie socioprofessionnelle retenue est celle du dernier emploi exercé.

Tableau 17. Répartition de la population active pauvre (en %) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2005

Catégorie socioprofessionnelle	Population active	Population active pauvre			
		Population active	Temps plein	Temps partiel	Chômeurs
Agriculteurs exploitants	2,2	4,7	8,9	1,1	0,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6,0	8,7	13,8	1,5	4,7
Cadres et professions intellectuelles	13,3	2,4	2,7	0,6	3,2
Professions	23,4	11,0	11,4	8,1	12,2
Employés	30,3	34,5	20,9	67,9	36,8
Ouvriers	24,9	38,6	42,3	20,9	43,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Figure 43. Taux de pauvreté des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2005

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Il existe donc bel et bien un lien entre la catégorie socioprofessionnelle et la pauvreté. Si aucun lien n’existait, la répartition de tous les actifs et des actifs pauvres serait la même. Mais ce n’est pas parce qu’une catégorie socioprofessionnelle est la plus représentée chez les actifs pauvres que son taux de pauvreté est le plus élevé. Deux facteurs combinés expliquent la part qu’occupe une catégorie chez les actifs pauvres :

- le poids initial de cette catégorie dans l’ensemble des actifs,
- le taux de pauvreté de cette catégorie.

Prenons l’exemple des agriculteurs. Les agriculteurs constituent seulement 2,2 % des actifs. Au sein de la population active pauvre, ils sont surreprésentés puisqu’ils représentent 5,1 % de la population. La part de cette catégorie augmente dans la sous-population pauvre en raison de la pauvreté plus élevée chez les agriculteurs que dans l’ensemble de la population active. Les agriculteurs ont le taux de pauvreté le plus élevé même s’ils ne constituent qu’une petite minorité des actifs pauvres. Un tiers sont touchés par la pauvreté (figure 43, annexe 38).

Ce sont ensuite les ouvriers et les artisans, commerçants et chefs d’entreprises qui sont les plus touchés, avec un taux de pauvreté de plus de 20 %. Les employés sont légèrement moins touchés par la pauvreté (environ 17 %). A l’opposé, deux catégories socioprofessionnelles ne sont pratiquement pas concernées. Il s’agit des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures dont les taux de pauvreté sont proches de 5 %, voir même inférieurs pour les cadres.

La distinction est encore plus forte selon la profession exercée (ou la dernière profession exercée pour les chômeurs). Le tableau 18 présente la répartition de la population active pauvre selon la profession regroupée en 10 items. Trois professions regroupent plus de 80 % des actifs pauvres : la profession de manœuvre ou d’ouvrier spécialisé (un quart des actifs pauvres), la profession d’ouvrier qualifié ou hautement qualifié (près d’un quart également) et la profession des employés de bureau, de commerce (plus du tiers). Ces trois professions correspondent aux emplois les plus touchés par la pauvreté. Environ un tiers des manœuvres et ouvriers spécialisés sont pauvres. Les deux autres professions atteignent un niveau de pauvreté voisin de 18 %.

Tableau 18. Répartition de la population active pauvre (en %) et taux de pauvreté selon la profession exercée en 2005

Profession exercée	Population active	Population active pauvre				Taux de pauvreté
		Population active	Temps plein	Temps partiel	Chômeurs	
Manœuvre ou ouvrier(e) spécialisé(e)	11,1	25,9	24,9	18,6	32,0	35,8%
Ouvrier(e) qualifié(e) ou hautement qualifié(e)	17,2	24,0	31,8	8,6	20,5	21,5%
Technicien(ne)	6,8	4,5	6,0	1,8	3,8	10,2%
Personnel de catégorie B ou assimilé	6,0	1,5	2,0	1,0	1,0	3,9%
Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP	6,0	2,5	3,2	0,4	2,4	6,3%
Personnel de catégorie A ou assimilé	5,8	0,5	0,9	0,0	0,1	1,3%
Ingénieur, cadre (sauf directeurs généraux ou leurs adjoints directs)	9,6	1,5	1,9	0,7	1,4	2,5%
Personnel de catégorie C ou D ou assimilé	9,8	6,2	6,1	7,3	5,8	9,8%
Employé(e) de bureau, employé(e) de commerce, agent de services	27,3	33,3	23,1	61,4	32,9	18,7%
Directeur général, adjoint direct	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	1,8%
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	15,4%

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

A l'inverse, la pauvreté est quasiment inexistante dans les professions les mieux placées dans l'échelle sociale : le personnel de catégorie A, la profession d'ingénieur et de cadre (y compris les directeurs généraux et leurs adjoints directs) présentent des taux de pauvreté inférieurs à 3 %.

La spécificité des actifs pauvres travaillant à temps partiel est la forte surreprésentation des employés de bureau et des employés de commerce, ce qui confirme les observations réalisées sur les groupes socioprofessionnels (environ 6 sur 10 actifs pauvres à temps partiel sont des employés). Chez les actifs occupés à temps plein et les chômeurs, ce sont essentiellement les deux autres professions au taux de pauvreté élevé qui sont surreprésentées : les manœuvres et les ouvriers qualifiés.

Si, à statut d'activité égal (chômage, temps partiel, temps plein), certains sont en situation de pauvreté tandis que d'autres ne le sont pas, c'est en partie parce que les emplois

exercés par les actifs pauvres sont aussi les moins rémunérés. Mais la pauvreté est également liée à la précarité du type de contrat de la fonction exercée.

La question sur le type de contrat du dernier emploi exercé n’a pas été posée aux chômeurs. Les données du tableau 19 ne concernent que la population active occupée. Quelle que soit la situation par rapport à la pauvreté et le statut d’activité, le modèle prédominant est un contrat de type CDI (contrat à durée indéterminée). Plus de 86 % de la population active occupée possèdent un tel contrat. Ce type de contrat est également celui qui protège le plus de la pauvreté : seulement 10,2 % des actifs possédant un emploi sans limite de durée sont pauvres.

Parmi les actifs occupés en situation de pauvreté, les personnes occupant un emploi avec un contrat de type CDI sont proportionnellement moins nombreuses, soit près des trois quarts des actifs pauvres. Si, chez les actifs à temps plein, ce type de contrat reste fréquent, cette fréquence diminue fortement pour les personnes travaillant à temps partiel (6 sur 10 environ possèdent un tel contrat). Finalement, les actifs occupés en situation de pauvreté ont plus souvent que les autres des types de contrat dont la durée est limitée dans le temps au taux de pauvreté largement supérieur. Un tiers des actifs ayant un contrat aidé sont en situation de pauvreté et une proportion quasiment identique des actifs placés par une agence d’intérim le sont également. Aujourd’hui, la part des actifs occupés possédant de tels contrats est relativement faible, respectivement 1,2 % et 1,9 % de la population active, ce qui limite les effectifs d’actifs pauvres occupant de tels contrats. Mais un développement accru de l’ensemble des contrats à durée limitée (soit les cinq premiers items du tableau 18) devrait mécaniquement augmenter le taux de pauvreté au sein de la population active.

Tableau 19. Répartition de la population active occupée pauvre et taux de pauvreté selon le type de contrat

Type de contrat	Population active occupée	Population active occupée pauvre			Taux de pauvreté
		Population active occupée	Temps plein	Temps partiel	
Apprentissage sous contrat	0,8	1,1	0,7	2,1	17,9%
Placement par une agence d'intérim	1,9	5,1	6,2	2,1	31,6%
Stagiaire rémunéré en entreprise	0,4	0,5	0,2	1,5	17,8%
Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre contrat aidé	1,2	3,4	1,1	9,6	33,1%
Autre emploi à durée limitée, CDD, etc.	9,3	16,4	13,4	24,4	21,2%
Emploi sans limite de durée, CDI, emploi titularisé de la fonction publique	86,4	73,5	78,4	60,2	10,2%
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	12,0%

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

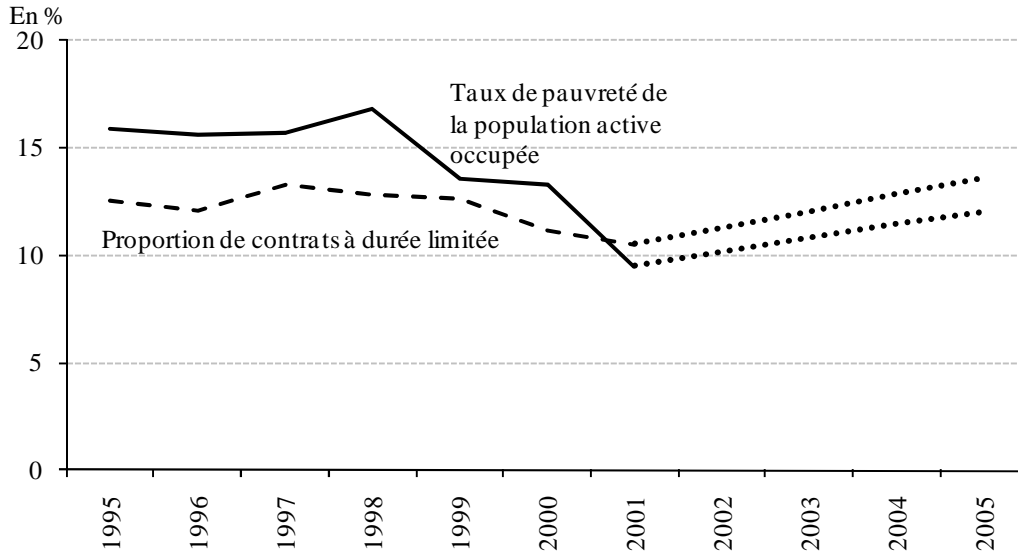
Comment les types de contrat ont-ils évolué au fil des années ? Dans le Panel européen des ménages, les types de contrat ne sont pas aussi détaillés que dans le SRCV. Deux types de contrat sont distingués : les contrats ou emplois à durée limitée (type CDD) et les emplois sans limite de durée (type CDI). La figure 44 présente la proportion d'actifs occupés dont l'emploi est à durée limitée de 1995⁷⁹ à 2005⁸⁰.

De 1997 à 2001, de moins en moins d'actifs occupés, ont un emploi à durée limitée. Les emplois apparaissent de moins en moins précaires sur toute cette période de forte reprise économique. En 2001, seul un actif sur 10 occupait un tel emploi. Mais la crise étant passée par là, la qualité des emplois s'est récemment détériorée. En l'espace de quatre ans, la proportion des emplois précaires a augmenté de 3 points. Au regard de ce graphique, on peut se demander si la baisse de la pauvreté du milieu des années 1990 ne s'explique pas par l'amélioration de la qualité de l'emploi observée sur la même période. De même, l'augmentation de la pauvreté des actifs occupés entre 2001 et 2005 est-elle le résultat de l'augmentation des contrats à durée limitée entre ces deux dates ?

⁷⁹ Cette question sur le type de contrat n'apparaît dans le Panel qu'à partir de 1995. L'année 1994 n'est donc pas présentée dans les figures 44 à 46.

⁸⁰ Pour l'année 2005, les emplois à durée limitée correspondent aux quatre premiers items du tableau 19.

Figure 44. Part des contrats à durée limitée (type CDD) et taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995-2001, SRCV, 2005, Insee

Un premier élément de réponse est fourni par la comparaison des évolutions de la proportion de contrats précaires et du taux de pauvreté de la population active occupée (figure 44, annexe 39). Les deux séries évoluent dans le même sens sur l'ensemble de la période, sauf en 1998. Le taux de pauvreté augmente entre ces deux années, tandis que la proportion des contrats à durée limitée diminue. Cette observation semble aller à l'encontre d'une évolution de la pauvreté expliquée par l'évolution de la qualité des types de contrats, du moins pour l'année 1998.

Les années où ces deux séries évoluent dans le même sens méritent une analyse plus approfondie. Afin d'isoler l'effet de l'évolution de la précarité des contrats, deux manières de procéder sont envisagées, répondant à deux questions distinctes (figure 45, annexe 40) :

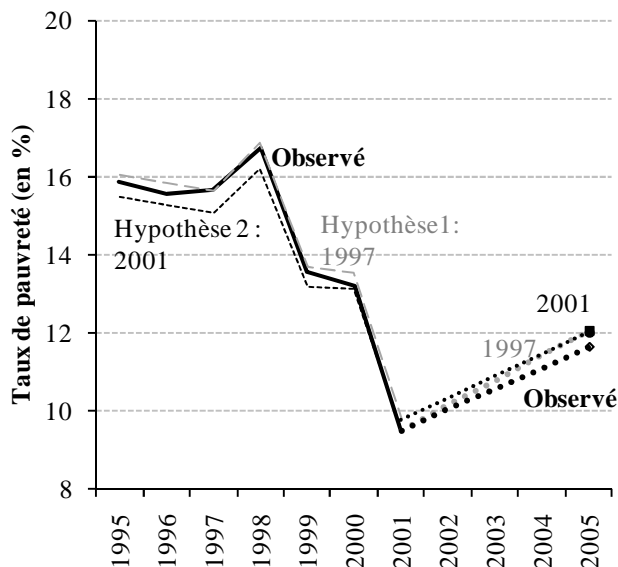
- Hypothèse 1 : quelle serait l'évolution du taux de pauvreté de la population active occupée si la proportion de contrats à durée limitée est fixée à sa valeur en 1997, soit 13,3 % ?
- Hypothèse 2 : quelle serait l'évolution du taux de pauvreté de la population active occupée si la proportion de contrats à durée limitée était identique à celle observée en 2001, soit 10,5 % de contrats à durée limitée ?

La première simulation permet de déterminer si l'amélioration de la qualité des contrats entre 1997 et 2001 joue un rôle prédominant dans la baisse de la pauvreté des actifs

occupés. La deuxième simulation détermine si la précarisation des contrats observée entre 2001 et 2005 explique l'augmentation de la pauvreté dans la population active.

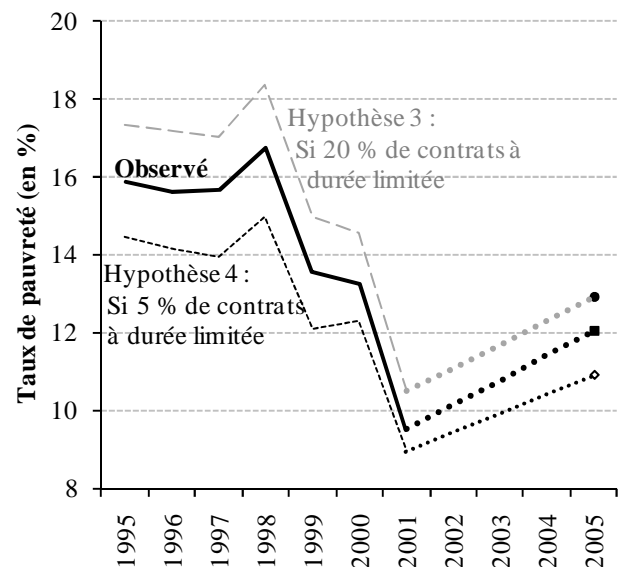
L'effet de l'évolution de la part des contrats à durée limitée sur le taux de pauvreté des actifs occupés est négligeable, quelle que soit l'hypothèse. Avec une proportion de contrats type CDD (contrats à durée limitée) inchangée depuis 1997, 13,6 % d'actifs seraient considérés comme pauvres en 2000, année de l'écart maximum relevé dans l'hypothèse 1. Dans les faits, le taux de pauvreté atteint 13,2 % des actifs occupés, soit un déficit de 0,4 point induit par la diminution de la part des contrats à durée limitée observée depuis 1997. L'amélioration de la qualité des contrats entre 1997 et 2001, explique ainsi une baisse du taux de pauvreté des actifs occupés de quelques dixièmes seulement. Or, dans la réalité ce taux de pauvreté a diminué de plus de 6 points. La meilleure qualité des emplois observée entre 1997 et 2001 n'explique donc qu'à la marge la diminution du taux de pauvreté observée pour les actifs occupés sur la même période.

Figure 45. Taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005 selon l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée : hypothèses 1 et 2



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, SRCV, 2005, Insee

Figure 46. Taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005 selon l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée : hypothèses 3 et 4



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, SRCV, 2005, Insee

De la même manière, la précarisation des emplois observée entre 2001 et 2005 n’explique que très partiellement la hausse de la pauvreté entre ces deux dates. Dans la réalité, le taux de pauvreté des actifs occupés a augmenté de 2,5 points entre ces deux dates. En l’absence d’augmentation de la part des contrats de type CDD, ce taux de pauvreté augmenterait pourtant de 2,1 points. La détérioration de la qualité des contrats n’explique donc pas à elle seule la hausse de la pauvreté, seul 0,4 point de l’augmentation s’explique par ce facteur.

Ainsi, l’évolution de la qualité des emplois (de type CDD ou de type CDI) n’est pas un facteur suffisant pour expliquer l’évolution de la proportion d’actifs occupés en situation de pauvreté.

Dans quelle mesure, ce facteur pourrait-il influencer le taux de pauvreté ? Pour répondre à cette question, deux autres simulations sont effectuées (figure 46, annexe 40) :

- Hypothèse 3 : quelle serait l’évolution du taux de pauvreté de la population active occupée avec seulement 5 % des emplois à durée limitée sur toute la période ?
- Hypothèse 4 : quelle serait l’évolution du taux de pauvreté de la population active avec 20 % des emplois à durée limitée sur toute la période ?

Si l’évolution du taux de pauvreté des actifs occupés restait identique sur l’ensemble de la période, le niveau de la pauvreté se modifierait selon l’hypothèse adoptée, mais l’évolution resterait la même. Le taux de pauvreté des actifs occupés atteindrait ainsi un niveau supérieur ou inférieur de 1,5 point environ selon l’hypothèse retenue. Il faudrait donc un changement important de la proportion de contrats à durée limitée pour que le taux de pauvreté des actifs occupés se modifie sensiblement. L’évolution de la proportion des emplois à durée limitée, qu’elle soit favorable ou défavorable, n’explique pas l’évolution à la baisse ou à la hausse du taux de pauvreté. Les trois séries de taux de pauvreté évoluent parallèlement.

Il faut donc chercher dans d’autres facteurs l’explication de l’évolution de la pauvreté chez les actifs occupés et chez les actifs de manière générale.

§3 Les changements de statuts d'activité

Le statut d'activité des actifs est celui déclaré au moment de l'enquête. Mais ce statut n'est pas figé dans le temps et les actifs sont susceptibles d'en changer au cours d'une année. A partir des données du SRCV, il est possible de reconstituer le nombre de mois passés au chômage, à temps partiel et à temps plein au cours des 12 derniers mois.

Tableau 20. Nombre moyen de mois passés dans le statut d'activité au moment de l'enquête en 2005

Statut d'activité	Population active	Population active pauvre
Chômage	7,6	8,3
Temps partiel	9,8	8,3
Temps plein	11,2	10,0

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Le tableau 20 présente le nombre moyen de mois passés sur une année dans le statut déclaré au moment de l'enquête. Le statut déclaré est le statut prédominant au cours de l'année. Ce sont les actifs au statut les plus précaires, c'est-à-dire les chômeurs et les actifs travaillant à temps partiel, qui ont le plus de chance de changer de statut. Être dans une situation de pauvreté diminue le temps passé dans le statut d'activité déclaré au moment de l'enquête. Autrement-dit, le passage d'un statut à un autre est plus fréquent chez les actifs pauvres, ce qui signifie également que les revenus sont plus fluctuants chez ces actifs. Or, un changement de statut d'activité est susceptible de modifier le risque de pauvreté. Si ce changement est positif, comme dans le passage du chômage à un temps partiel ou à un temps plein, le niveau de vie de la personne active a plus de chances d'augmenter. A l'opposé, un actif dont le changement de statut est défavorable, par exemple dans le passage d'un temps plein à un temps partiel ou au chômage, a tendance à voir son niveau de vie diminuer. Ce point sera abordé dans la troisième partie dans laquelle on verra comment un changement favorable de statut d'activité d'un actif pauvre augmente ses chances de sortir de la pauvreté.

Mais le statut d’activité ne suffit pas à expliquer l’état de pauvreté d’un actif. En effet, le niveau de vie d’un actif dépend non seulement des ressources qu’il apporte à son propre ménage, mais aussi des ressources apportées par d’autres membres du ménage, notamment par le conjoint, et de la structure du ménage auquel il appartient.

II- Le type de ménage : facteur familial de la pauvreté de la population active

La pauvreté se définit au niveau du ménage : un actif est considéré pauvre si le ménage auquel il appartient est pauvre. Cette définition de la pauvreté repose sur l’hypothèse sous-jacente d’une répartition des ressources financières au sein du ménage. A statut d’activité et à rémunération identiques, l’appartenance à un type de ménage donné est susceptible de basculer un actif dans la pauvreté alors qu’il ne le serait pas s’il habitait seul. Le cas le plus illustratif est celui des familles monoparentales où le parent seul doit assurer l’existence d’un ou plusieurs enfants.

Sont distingués les 7 types de ménage suivants :

- les personnes seules,
- les couples sans enfant,
- les couples avec un enfant,
- les couples avec deux enfants,
- les couples avec trois enfants ou plus,
- les familles monoparentales,
- les autres types de ménage.

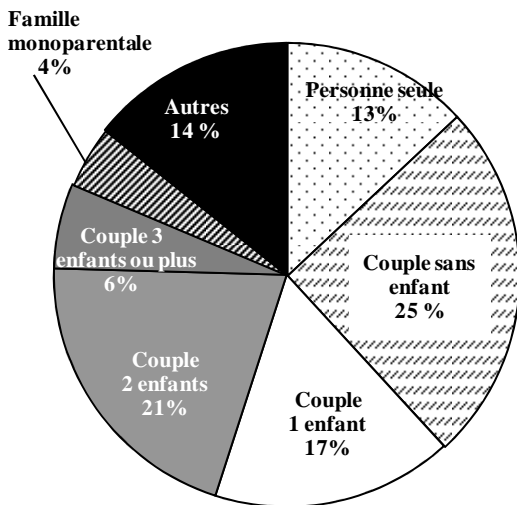
§1 La pauvreté de la population active selon le type de ménage

Plus de la moitié des actifs pauvres vivent seuls, ou dans un ménage composé d’un couple sans enfant, ou dans un ménage composé d’un couple avec deux enfants (figure 48, annexe 41). Ces résultats sont surprenants dans la mesure où les couples avec au moins trois

enfants et les familles monoparentales sembleraient être des ménages a priori plus exposés au risque de pauvreté. En réalité, si les couples avec deux enfants sont bien représentés parmi les actifs pauvres, c'est parce qu'ils sont également bien représentés au sein de la population active dans son ensemble (figure 47). En effet, 19 % des actifs pauvres vivent dans ce type de ménage contre 20,5 % pour tous les actifs, qu'ils soient pauvres ou non. Au regard de ces statistiques, les couples avec deux enfants sont légèrement sous-représentés parmi les actifs pauvres.

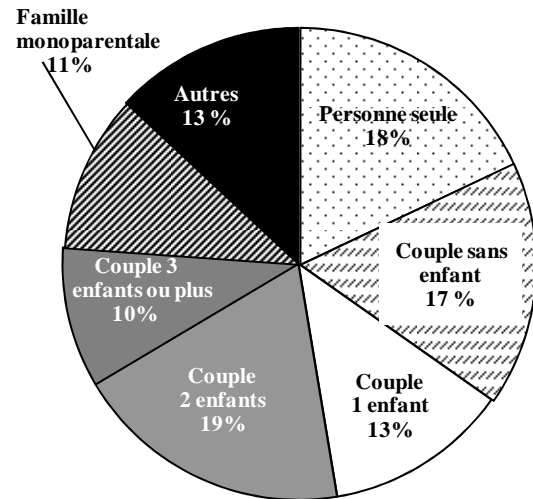
En comparaison de la structure de la population active, les actifs vivant seuls, les couples de trois enfants ou plus et les familles monoparentales sont trois types de ménage surreprésentés dans la population active en situation de pauvreté. Il existe donc bien un lien entre la pauvreté des actifs et le type de ménage dans lequel ils vivent.

Figure 47. Répartition de la population active (en %) selon le type de ménage en 2005



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Figure 48. Répartition de la population active pauvre (en %) selon le type de ménage en 2005

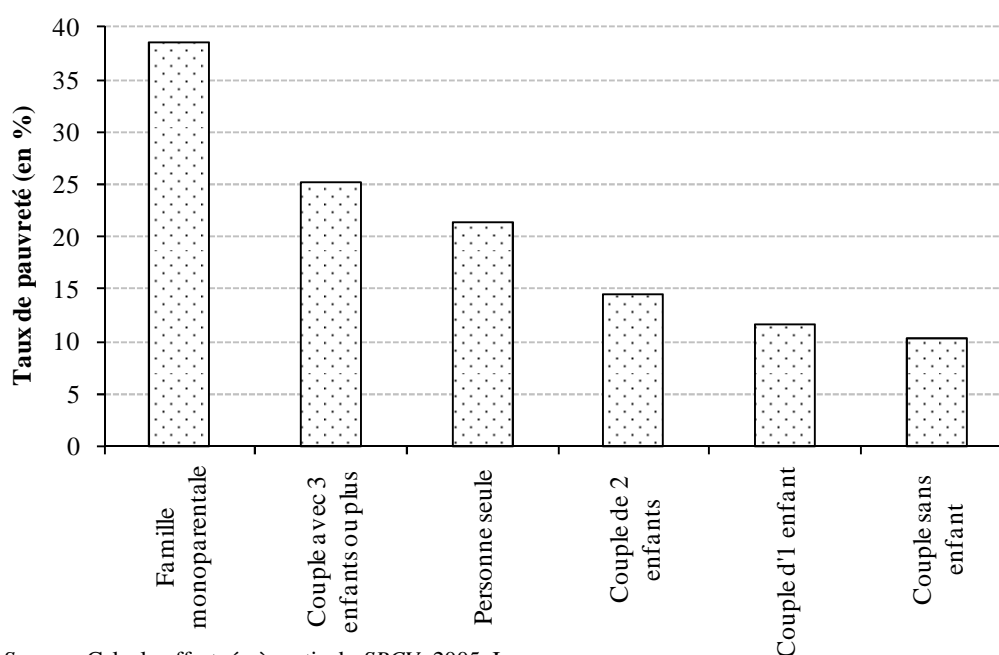


Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

La figure 49 illustre les taux de pauvreté des actifs selon le type de ménage⁸¹. Les actifs vivant dans une famille monoparentale sont de loin les actifs les plus touchés par la pauvreté, près de 39 % d'entre eux vivent dans un ménage pauvre. Viennent ensuite les personnes actives vivant dans une famille d'au moins trois enfants et les personnes actives vivant seules : elles sont respectivement un quart et 21 % à être en situation de pauvreté. Ce sont donc plutôt les types de ménage dans lesquels on réalise le moins d'économies d'échelle qui sont les plus fragilisés.

A l'opposé, les actifs vivant dans un ménage composé d'un couple sans enfant sont les moins touchés par la pauvreté car ce sont ceux qui réalisent le plus d'économies d'échelle (environ 10 % d'actifs pauvres seulement), suivis de près par les actifs vivant en couple avec un ou deux enfants.

Figure 49. Taux de pauvreté de la population active en 2005 selon le type de ménage



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Nous approchons ici un autre élément de réponse à la question posée plus haut, à savoir comment expliquer qu'un actif occupé soit en situation de pauvreté quand d'autres ne le sont pas ? La même interrogation se pose pour les chômeurs. Dans la réalité, le niveau de

⁸¹ Sont exclus ici les autres types de ménage.

vie des actifs dépend certes de leur situation par rapport à l’activité, mais aussi du type de ménage dans lequel ils vivent. Or, à statut d’activité égal, les types de ménage occupés par les actifs en situation de pauvreté sont différents des types de ménage de l’ensemble de la population active.

§2 Les types de ménage des actifs pauvres selon le statut d’activité

La figure 50 compare, pour chaque statut d’activité, la répartition de la population active à celle de la population active en situation de pauvreté selon le type de ménage.

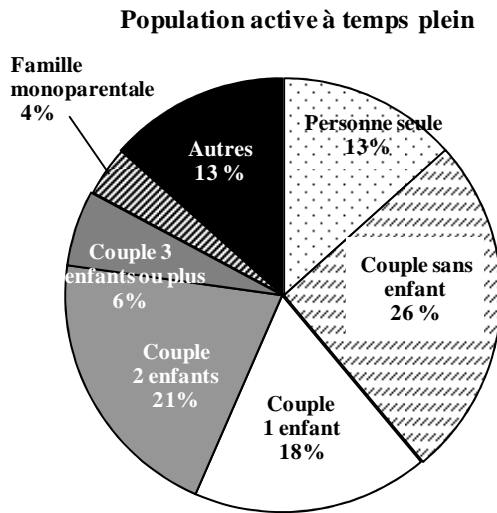
Les chômeurs et les actifs travaillant à temps partiel sont les actifs les plus touchés par la pauvreté. Parmi les actifs, ceux qui sont en situation de pauvreté sont plus souvent isolés⁸² (figure 50, annexe 42), c’est-à-dire soit des personnes vivant seules, soit des personnes vivant dans des familles monoparentales. Ces deux types de ménage ont généralement un seul apporteur de ressources⁸³. Or, un statut précaire vis-à-vis de l’activité (temps partiel ou chômage) du seul apporteur de ressources suffit à augmenter fortement le risque de pauvreté. Un actif au chômage ou à temps partiel vivant en couple est susceptible de compenser en partie sa propre situation grâce à l’activité du conjoint apportant également des ressources. Les couples sont donc généralement moins touchés par la pauvreté, mais le risque de pauvreté augmente avec le nombre d’enfants (figure 49). Par contre, un actif travaillant à temps plein vivant seul est relativement protégé de la pauvreté car percevoir le salaire minimum suffit généralement pour vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

Ce sont surtout les actifs travaillant à temps plein et vivant en couple avec au moins deux enfants ou vivant dans des familles monoparentales qui sont en situation de pauvreté. Alors que 5,6 % des actifs à temps plein vivent dans des ménages d’un couple avec au moins trois enfants, ils sont 11,7 % à vivre dans de tels ménages lorsqu’ils sont en situation de pauvreté.

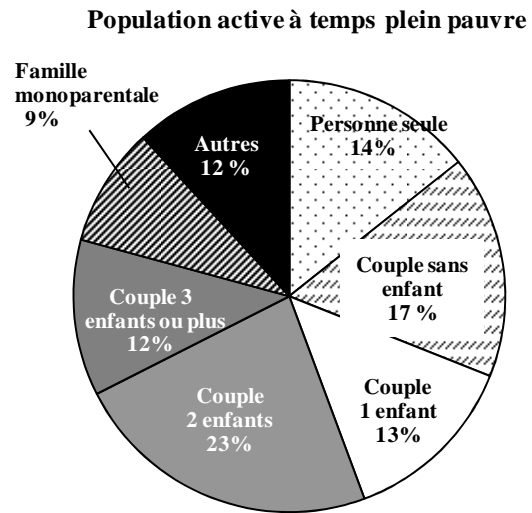
⁸² On entend ici par personne isolée une personne vivant seule ou dans une famille monoparentale. La définition adoptée est différente de celle de l’Insee selon laquelle une personne isolée est une personne n’appartenant pas à une famille.

⁸³ Pour la famille monoparentale, il s’agit généralement de la personne de référence du ménage, c’est-à-dire du parent seul s’occupant de l’enfant ou des enfants du ménage.

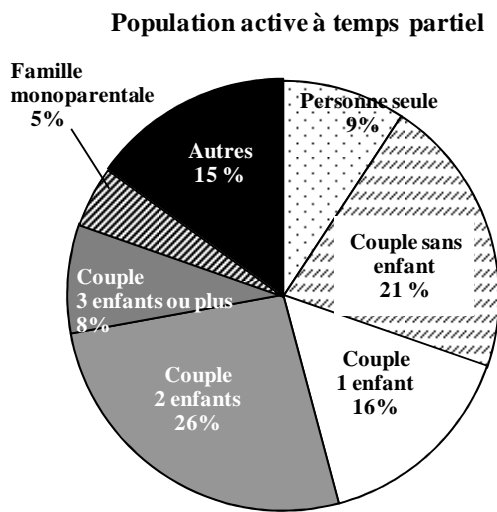
Figure 50. Répartition de la population active et de la population active pauvre selon le type de ménage en 2005



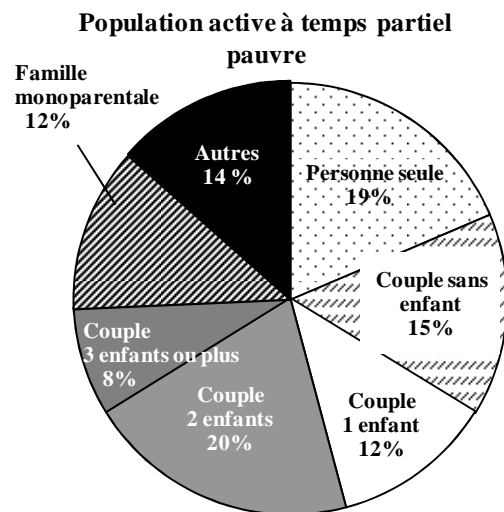
Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee



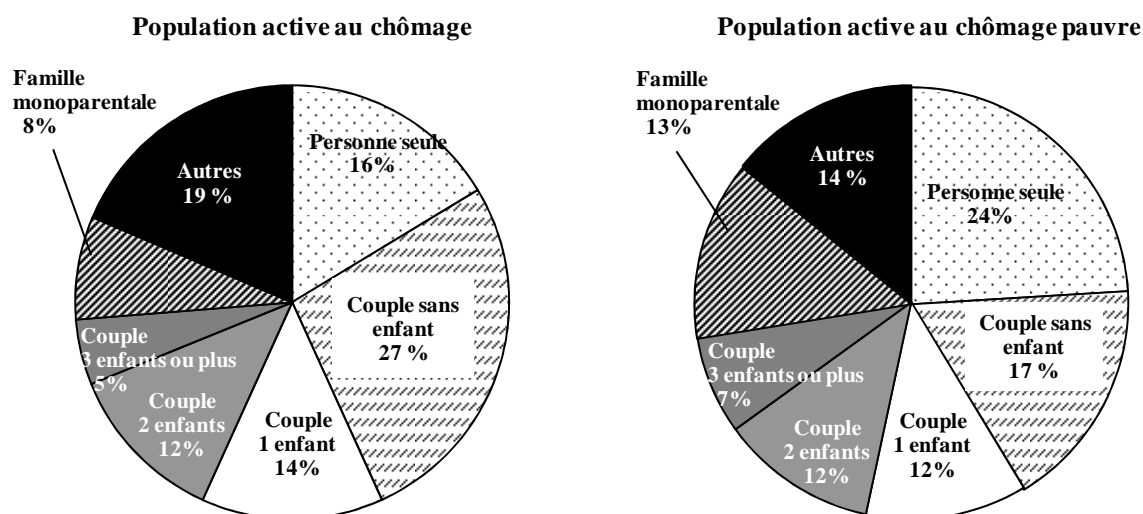
Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee



Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Tableau 21. Répartition des personnes vivant dans un ménage composé d'un couple et de trois enfants ou plus où vit au moins un actif selon le statut d'activité du couple et la situation par rapport à la pauvreté en 2005

Statut d'activité du couple	Ensemble		Pauvres		Taux de pauvreté
	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	
Deux actifs occupés	1 028 687	65,2	123 931	52,9	12,0%
Un actif occupé et un chômeur	152 462	9,7	65 097	27,8	42,7%
Deux chômeurs	18 496	1,2	16 411	7,0	88,7%
Un inactif et un actif occupé	329 623	20,9	2 446	1,0	0,7%
Un inactif et un chômeur	47 702	3,0	26 387	11,3	55,3%
Ensemble	1 576 970	100,0	234 272	100,0	

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Dans les familles nombreuses, la situation de pauvreté varie essentiellement en fonction de la situation d'activité des deux parents. Le tableau 21 présente le statut d'activité du couple dans une famille d'au moins trois enfants chez les personnes actives selon la situation par rapport à la pauvreté. Parmi l'ensemble des actifs vivant dans un ménage constitué d'un couple avec au moins trois enfants, le modèle prédominant est celui où les deux membres du couple sont actifs occupés (plus des deux tiers) ; vient ensuite le couple constitué d'un inactif et d'un actif occupé (un peu plus de 20 % des actifs). Dans ce dernier cas, l'inactivité de l'un des conjoints au sein du couple apparaît être un choix délibéré dans la

mesure où la pauvreté est quasiment inexistante dans ce type de configuration. Cela signifie également que les ressources financières issues du travail du conjoint actif occupé (combinées aux aides sociales) sont suffisamment élevées pour éviter que le ménage bascule dans la pauvreté.

Chez les actifs pauvres vivant dans des familles comptant trois enfants ou plus, le couple constitué de deux actifs occupés reste le modèle prédominant, soit plus de la moitié des actifs vivant dans de tels ménages. Mais cette proportion est inférieure à celle observée pour les ménages dans lesquels vit au moins un actif.

Par contre, il est plus fréquent qu’au moins un des deux partenaires du couple soit au chômage. C’est d’ailleurs ce qui fait souvent basculer dans la pauvreté. Dans les ménages où un membre du couple est au chômage tandis que le conjoint est actif occupé, plus de 4 actifs sur 10 sont en situation de pauvreté. Lorsque le conjoint n’est pas actif occupé mais inactif, le taux de pauvreté s’élève alors à plus 55 %. La situation est encore plus grave lorsque les deux conjoints sont au chômage dans une famille avec au moins trois enfants. Les actifs issus de tels ménages sont quasiment tous concernés par la pauvreté, près de 9 actifs sur 10.

Au final, si certains actifs à même statut d’activité (temps plein, temps partiel ou chômage) présentent des situations différentes face à la pauvreté (certains sont pauvres et d’autres ne le sont pas), cela tient tout autant à des facteurs individuels qu’à des facteurs familiaux.

A statut d’activité donné, les actifs pauvres occupent plus souvent que les autres des emplois plus précaires et moins bien rémunérés. En outre, à statut d’activité donné et à situation professionnelle identique, le type de ménage auquel appartient la personne active détermine également sa situation par rapport à la pauvreté. Si cette personne active vit dans un ménage où les économies d’échelle possibles sont réduites (familles monoparentales, personnes vivant seules, familles nombreuses), son risque de vivre dans la pauvreté est plus élevé. En outre, lorsque cette personne active vit en couple, la situation sur le marché du travail du conjoint est déterminante d’une situation de pauvreté.

III- Décomposition de l’évolution du taux de pauvreté

La pauvreté de la population active dépend essentiellement de deux facteurs, le statut d’activité et le type de ménage. Mais si le niveau de vie au sein d’un ménage se modifie, la situation par rapport à la pauvreté est susceptible de se modifier également. La question est la suivante : l’évolution du taux de pauvreté de la population active observée depuis 1994 est-elle le résultat de l’évolution favorable de la structure de la population active ou bien de l’évolution du niveau de vie des actifs ?

Pour répondre à cette question, sont prises en compte :

- l’évolution de la répartition de la population active par type de ménage et par statut d’activité,
- l’évolution du taux de pauvreté au sein de chaque type de ménage et pour chaque statut d’activité.

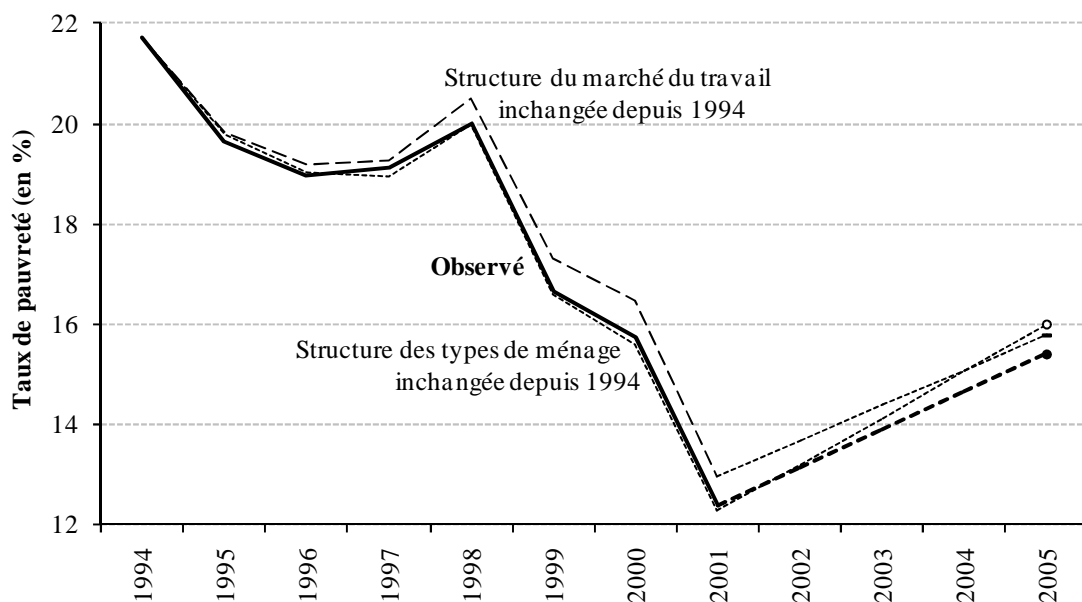
Au sein de la population active, sont distinguées trois situations quant à l’activité : les chômeurs, les actifs occupés à temps partiel et les actifs occupés à temps plein. Le risque de pauvreté est incontestablement fonction de la situation professionnelle propre à l’individu ; mais, la pauvreté se définissant à l’échelle du ménage, ce risque dépend aussi du type de ménage auquel l’individu appartient. Sont distingués les 7 types de ménage définis précédemment, à savoir :

- les personnes seules,
- les couples sans enfant,
- les couples avec un enfant,
- les couples avec 2 enfants,
- les couples avec 3 enfants ou plus,
- les familles monoparentales,
- les autres types de ménage.

§1 Effet de l'évolution de la structure du marché du travail et de la structure des types de ménage sur le taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005

Dans un premier temps, on s'est demandé comment évoluerait le taux de pauvreté de 1994 à 2005 si la structure du marché du travail (chômage, temps partiel, temps plein) d'une part, et si la répartition de la population active par type de ménage d'autre part, étaient restées identiques aux répartitions observées en 1994 (figure 51, annexe 43).

Figure 51. Taux de pauvreté des actifs selon l'évolution des répartitions des statuts d'activité et des types de ménage de 1994 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Les variations de structure n'ont que très peu d'effet sur l'évolution du taux de pauvreté des actifs. L'évolution de la structure du marché du travail sur la période a été favorable à la baisse de la pauvreté (avec, notamment, la baisse du taux de chômage à la fin des années 1990). Si cette modification favorable a eu pour conséquence de diminuer le taux de pauvreté, l'impact sur la pauvreté n'a cependant été que marginal, le taux de pauvreté diminuant de quelques dixièmes de point seulement. Si la répartition des statuts d'activité était restée identique à celle observée en 1994, le taux de pauvreté des actifs en 2001 et en

2005 serait respectivement élevé à 13 % et 15,8 %, contre 12,4 % et 15,4 % pour les taux observés. Ce sont essentiellement les actifs à temps partiel, et dans une moindre mesure les chômeurs, qui expliquent cette faible différence : leurs proportions respectives diminuent dans la population active alors qu'ils sont les plus touchés par la pauvreté.

L'évolution de la répartition des actifs par type de ménage n'a pratiquement pas influencé l'évolution du taux de pauvreté observé, l'impact sur le taux de pauvreté est négligeable. Cela se comprend aisément dans la mesure où la répartition des types de ménage se modifie à un rythme moins soutenu que la structure du marché du travail.

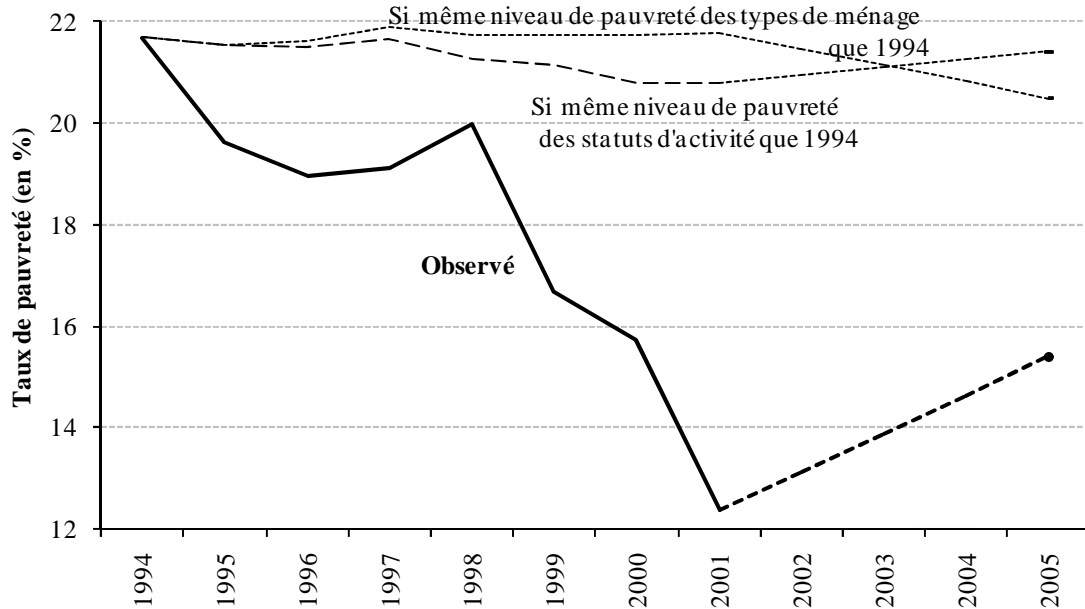
§2 Effet de l'évolution des niveaux de pauvreté par statut d'activité et par type de ménage sur le taux de pauvreté de la population active

Dès lors, on peut se demander si cette diminution ne serait pas le résultat d'une simple amélioration du niveau de vie. Pour vérifier cette hypothèse, on maintient invariables pour l'ensemble de la période d'observation les taux de pauvreté au sein de chaque statut d'activité (chômage, temps partiel et temps plein) et au sein de chaque type de ménage au niveau de 1994 (figure 52, annexe 44).

Dans cette configuration, le taux de pauvreté des actifs reste relativement stable dans le temps, contrairement à l'évolution du taux de pauvreté observé. Autrement-dit, à type de ménage égal, le taux de pauvreté a très légèrement augmenté jusqu'en 1997, puis diminué par la suite, surtout entre 2001 et 2005. Cela signifie que le niveau de vie au sein des ménages s'est détérioré sur la période récente. A statut d'activité égal, la tendance est identique mais dans une proportion un peu plus faible depuis 1997.

Au lieu du 12,4 % et du 15,4 % observés en 2001 et 2005, le taux de pauvreté s'élève à 21,8 % et 20,5 % dans l'hypothèse d'un niveau de pauvreté inchangé au sein de chaque type de ménage depuis 1994 (soit respectivement plus de 9 points et 5 points de plus). Bien qu'elle soit légèrement moins importante, la diminution depuis 1994 des taux de pauvreté pour chaque statut d'activité est également non négligeable, puisqu'en l'absence de variation du niveau de la pauvreté au sein de chaque statut d'activité, les taux de pauvreté sont supérieurs de plus de 3 points (respectivement 15,8 % et 34,4 %).

Figure 52. Taux de pauvreté des actifs selon l'évolution des niveaux de pauvreté par statut d'activité et par type de ménage de 1994 à 2005



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Dans cette situation, contrairement à ce que l'on observe dans la réalité, le taux de pauvreté est stable dans le temps (figure 52). La baisse observée de la pauvreté de la population active entre 1994 et 2005 serait donc le résultat d'un relatif enrichissement des ménages auxquels appartiennent ces actifs, même si les niveaux de vie se sont dégradés sur les années récentes.

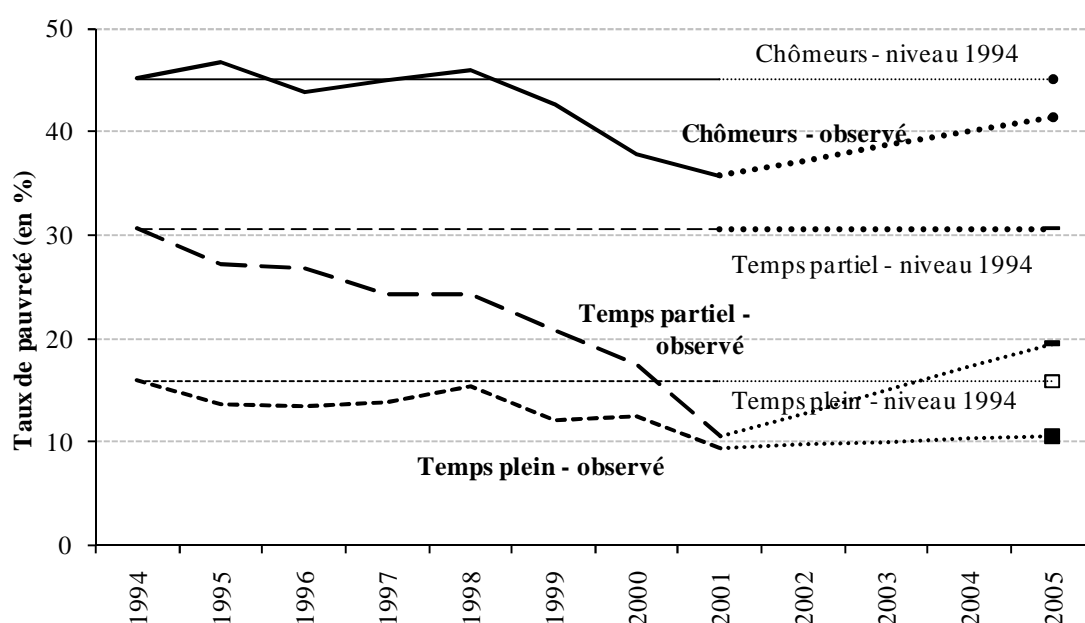
§3 ... mais pas pour tous !

Néanmoins, cette situation n'est pas généralisable à l'ensemble de la population active. Les actifs ne sont pas tous égaux face à l'évolution de la pauvreté. Les chômeurs, les personnes travaillant à temps partiel ou à temps plein n'ont pas connu une même évolution favorable de leur situation financière.

Ce sont essentiellement les personnes actives travaillant à temps partiel qui ont bénéficié de cette baisse de la pauvreté sur toute la période : la proportion d'actifs pauvres travaillant à temps partiel était de plus de 10 % en 2001 contre plus de 30 % en 1994 (figure 53, annexe 45). Les personnes actives à temps plein n'enregistrent par contre qu'une

baisse modérée du taux de pauvreté. La situation des chômeurs est plus particulière. Les chômeurs n'ont pas profité de la diminution du taux de pauvreté jusqu'en 1997, ce n'est qu'à partir des années suivantes que leur situation s'est améliorée. Quel que soit le statut d'activité, c'est en 2001 que l'enrichissement des actifs a été le plus important et la baisse du niveau de vie constatée en 2005 a concerné l'ensemble des actifs.

Figure 53. Taux de pauvreté de chaque statut d'activité 1994 à 2005

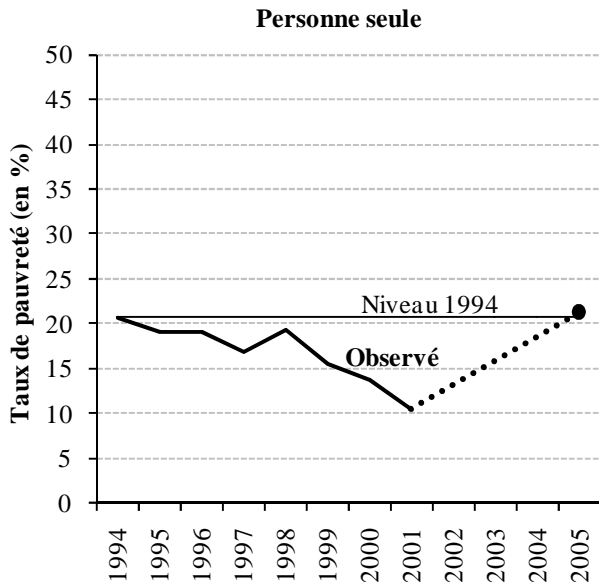


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

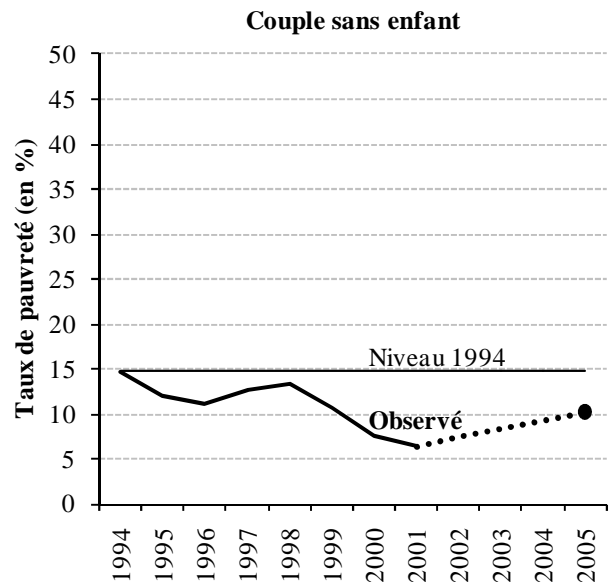
Il en est de même pour les types de ménage. Tous les ménages n'ont pas bénéficié de la diminution du taux de pauvreté de la même manière (figure 54, annexe 46). Le niveau de pauvreté le plus bas enregistré se situe en 2001 quel que soit le type de ménage⁸⁴. Mais ce sont les actifs vivant seuls ou vivant en couple avec au moins deux enfants qui ont le plus profité de cet enrichissement relatif de la fin des années 1990.

⁸⁴ A l'exception des actifs vivant en couple avec au moins trois enfants dont le taux de pauvreté le plus faible est enregistré en 2005.

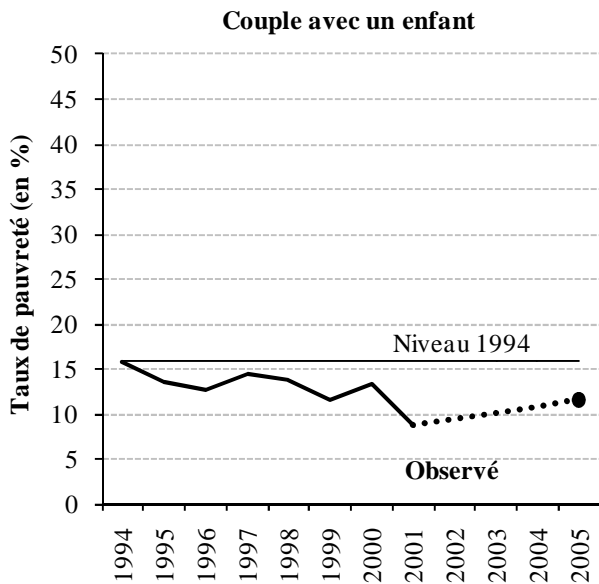
Figure 54. Taux de pauvreté de la population active selon le type de ménage de 1994 à 2005



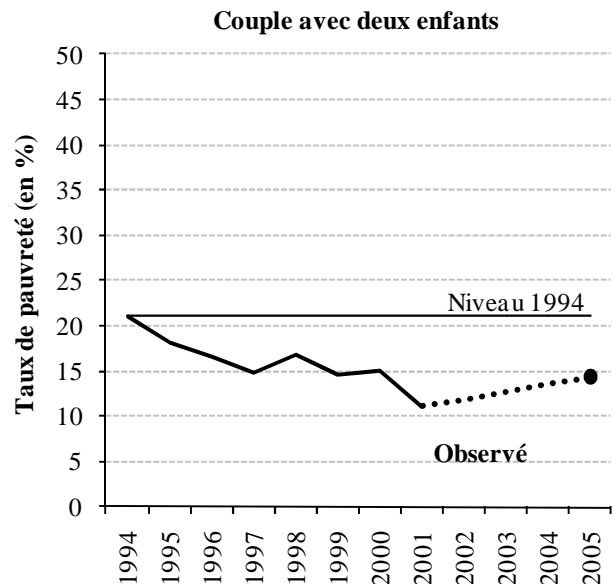
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



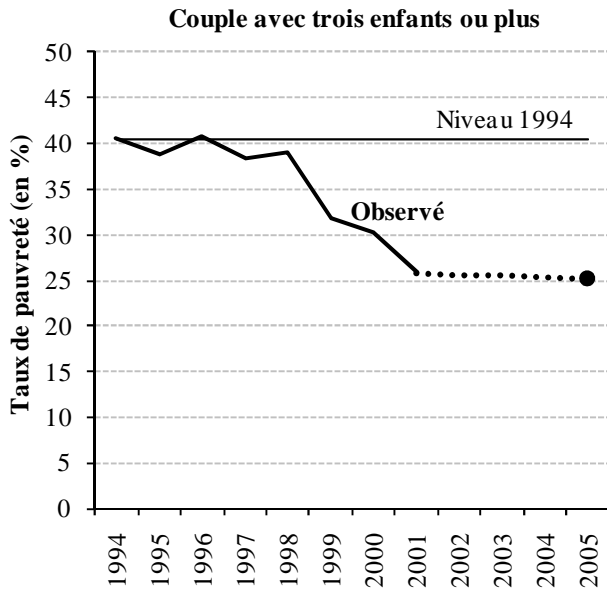
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



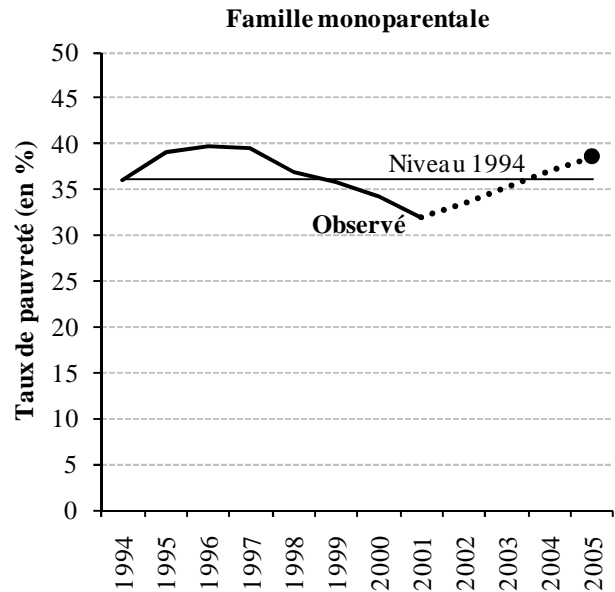
Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Entre 2001 et 2005, la situation est beaucoup moins favorable. Le taux de pauvreté a augmenté pour quasiment tous les types de ménage. Les actifs les plus touchés par cette dégradation financière ont été les personnes vivant seules en 2005 ou la personne chef de familles monoparentales. Ces deux types de ménage ont alors connu des niveaux de pauvreté légèrement supérieurs à 1994.

Seuls les actifs vivant dans des ménages constitués d'un couple avec au moins trois enfants ont échappé à cette augmentation récente. Leur taux de pauvreté est resté stable et touche un quart des actifs vivant dans de tels ménages.

Conclusion

La population active comprend à la fois des personnes au chômage et des personnes en emploi. Or, lorsque l'on évoque la pauvreté de la population active, on a tendance à croire qu'il s'agit surtout de chômeurs. La réalité est plus complexe. En fait, 7 actifs pauvres sur 10 sont en emploi. Si l'emploi protège de la pauvreté, celui-ci n'est donc pas suffisant pour échapper à la pauvreté. En réalité, le type de ménage dans lequel vit la personne active influence fortement le niveau du taux de pauvreté. Ce sont les actifs vivant dans les ménages

dont les économies d'échelle sont les plus faibles qui sont le plus touchés par la pauvreté, à savoir les familles monoparentales, les couples avec au moins trois enfants et les actifs vivant seuls.

Nous avons cherché à comprendre si la baisse du taux de pauvreté de la population active observée était le résultat de la modification de la structure des types de ménage ou de la structure du marché du travail. L'évolution de la répartition des actifs selon le type de ménage n'a pas d'effet sur l'évolution du taux de pauvreté dans la mesure où celle-ci ne se modifie que très lentement. La structure du marché du travail, avec notamment une baisse du taux de chômage au cours de la période, se modifie plus rapidement que la répartition des personnes actives selon le type de ménage. Mais nous avons démontré que ce n'est pas la baisse du taux de chômage observée à la fin des années 1990 qui explique la diminution de la pauvreté au sein de la population active. En réalité, la baisse observée du taux de pauvreté de la population active est la conséquence d'un relatif enrichissement des ménages dans lesquels vivent les actifs, même si les niveaux de vie se sont dégradés sur la période récente. L'augmentation du niveau de vie de la fin des années 1990 a surtout profité aux actifs travaillant à temps partiel (ainsi qu'aux chômeurs à partir de 1999) et plus particulièrement aux actifs vivant en couple avec au moins 3 enfants (même si à l'exception des actifs vivant en famille monoparentale, l'ensemble des ménages est concerné par cette amélioration). Par contre, seuls les actifs travaillant à temps plein et les actifs vivant en couple avec au moins 3 enfants sont épargnés par la dégradation du niveau de vie observée entre 2001 et 2005.

CHAPITRE 3 – LES AUTRES FORMES DE LA PAUVRETÉ : LA PERCEPTION DE LA PAUVRETÉ ET LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION ACTIVE

On distingue en France généralement trois types de pauvreté : la pauvreté monétaire, la pauvreté d'existence et la pauvreté subjective. Ces trois types de pauvreté ne concernent pas forcément les mêmes personnes. Certaines personnes peuvent, par exemple, être pauvres selon l'approche subjective alors qu'elles ne le sont pas selon l'approche monétaire (Lollivier, Verger, 1997). Si la définition de la pauvreté monétaire a été discutée dans la première partie au profit de la définition de la pauvreté absolue il n'en est pas de même pour les définitions de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence. L'analyse de ce chapitre porte sur les seules données du Panel européen des ménages, de 1994 à 2001 car les items retenus dans l'approche par les conditions de vie n'apparaissent pas tous dans le SRCV en 2005.

En France, dans l'article *Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes* publié en 1997, Stéfan Lollivier et Daniel Verger ont proposé une définition de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence. C'est sur ces travaux de recherches que nous nous appuyons dans un premier temps pour donner une définition claire de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence. Elles ont en outre l'avantage de reposer sur les données de la première vague des données françaises du Panel européen des ménages, source identique à la nôtre, ce qui permet de travailler directement sur les mêmes items.

Dans une première section, nous aborderons les concepts de la pauvreté subjective et de la pauvreté ressentie.

Dans une deuxième section, nous travaillerons sur la pauvreté d'existence et nous proposerons un « indicateur de dégradation des conditions de vie ».

Dans une troisième section, nous comparerons les principales caractéristiques des actifs vivant dans les différentes formes de « difficultés », à savoir la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie.

Dans le but de comparer les intersections entre les trois formes de pauvreté (monétaire, ressentie et subjective), les données ci-dessous sont issues des personnes ayant répondu, une année donnée, aussi bien à l'ensemble des items construisant la pauvreté subjective qu'à l'ensemble des items définissant la pauvreté d'existence, ainsi que les personnes dont on connaît la situation de pauvreté monétaire (c'est-à-dire les personnes dont la variable revenu est renseignée).

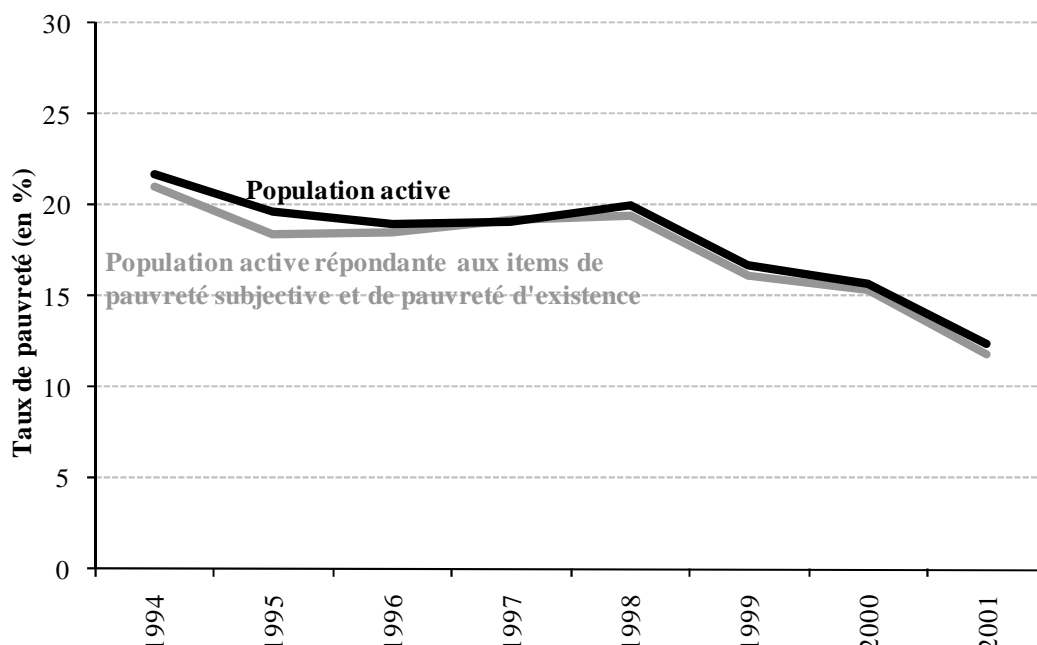
Les personnes pour lesquelles la situation par rapport à la pauvreté monétaire est connue n'ont pas toutes renseigné l'ensemble des items concernant les autres formes de pauvreté. On se demande donc si le niveau de la pauvreté monétaire des répondants à l'ensemble des items de la population active est le même que celui des non-répondants.

Deux cas se présentent :

- l'état de pauvreté (situation de pauvreté ou de non-pauvreté) n'influence pas la non-réponse aux items : auquel cas le taux de pauvreté est identique à celui observé,
- l'état de pauvreté influence la non-réponse :
 - si une situation de pauvreté augmente le risque de non-réponse aux items, le taux de pauvreté se trouvera sous-estimé,
 - si au contraire c'est une situation de non-pauvreté qui augmente le risque de non-réponse, le taux de pauvreté sera surestimé.

La confrontation de la série des taux de pauvreté monétaire de l'ensemble de la population active à la série des taux de pauvreté des actifs dont on connaît les situations de pauvreté subjective et de pauvreté d'existence (figure 55, annexe 47) montre une légère sous-estimation de la pauvreté monétaire chez les répondants. C'est en 1995 que l'écart est le plus important : le taux de pauvreté est sous-estimé de 1,2 point. A l'opposé, la proportion d'actifs pauvres observée en 1997 est la même, à 0,1 point près. Pour le reste de la période, la sous-estimation de la pauvreté chez les actifs répondants reste stable autour de 0,5 point seulement. Les réponses des actifs en situation de pauvreté monétaire sont moins exhaustives que celles des actifs non-pauvres et le taux de pauvreté monétaire observé est donc légèrement sous-estimé. Notons également que l'évolution de la pauvreté monétaire est restée identique. Seule l'année 1996 fait figure d'exception : alors que le taux de pauvreté diminue pour l'ensemble des actifs, le taux de pauvreté des actifs répondants augmente très légèrement.

Figure 55. Taux de pauvreté monétaire absolue de 1994 à 2001 de l'ensemble de la population active et de la population active répondante aux items de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Malgré les non-réponses, l'estimation du taux de pauvreté reste très fiable. Les non-réponses n'influencent pas l'évolution de la pauvreté monétaire chez les actifs et son niveau est généralement sous-estimé de 0,5 point, ce qui est négligeable. C'est à partir de cette nouvelle série que nous procéderons à la comparaison des taux de pauvreté subjective et des taux de pauvreté d'existence. Il ne faudra toutefois pas oublier que l'augmentation de la pauvreté monétaire que l'on constatera en 1996 est le résultat des non-réponses et non d'une augmentation effective de la pauvreté monétaire. Les deux concepts de pauvreté subjective et de pauvreté d'existence, tous deux construits à partir d'un score, doivent être à présent définis et discutés.

I- De la pauvreté subjective à la pauvreté ressentie

La pauvreté subjective et la pauvreté ressentie reposent sur l'opinion du ménage sur sa propre situation financière. Les termes de pauvreté subjective et de pauvreté ressentie ne sont pas clairement identifiés et clairement définis dans la littérature. On peut néanmoins dégager deux tendances :

- la pauvreté subjective est généralement associée à la construction d'un score basé sur l'opinion du ménage sur des retards de paiement et des difficultés financières rencontrées,
- la pauvreté ressentie se définit plutôt par rapport à un revenu minimum déclaré par le ménage.

Cette distinction entre pauvreté subjective et pauvreté ressentie est celle privilégiée également dans notre écriture.

§1 La pauvreté subjective, l'approche de Stéfan Lollivier et Daniel Verger

Stéfan Lollivier et Daniel Verger ont proposé une définition de la pauvreté subjective dans l'article *Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes*. Elle repose sur une série de 6 questions du Panel européen posées aux ménages sur leur situation financière ainsi que sur d'éventuelles difficultés rencontrées à régler certaines factures. Le score construit varie de 0 à 6, il représente la somme de 6 items (les questions telles qu'elles apparaissent dans le questionnaire ménage du Panel européen sont retranscrites dans l'encadré 15) :

- les ménages dépensant plus qu'ils ne gagnent et étant par conséquent amenés à s'endetter, à consommer leur patrimoine ou leurs réserves ;
- les ménages considérant vivre difficilement ou très difficilement ;
- les ménages dont le revenu effectif déclaré est inférieur au revenu minimal dont le ménage doit absolument disposer pour « simplement joindre les deux bouts » ;

- les trois derniers items correspondent aux ménages n'ayant pas réglé à temps des factures ou des crédits une à plusieurs fois au cours des douze derniers mois. Il s'agit :
 - soit de factures de gaz, d'eau et d'électricité ou d'impôts (impôts sur le revenu ou impôts locaux),
 - soit de traites d'emprunts liés au logement (loyer ou charges),
 - soit de traites d'emprunts autres que ceux liés au logement.

Tout le problème est d'évaluer la fraction de la population qui doit être considérée comme pauvre dans l'approche subjective. Une personne est-elle pauvre si son score est supérieur ou égal à 1 ? à 2 ? ...

L'objectif des auteurs est de comparer la structure des populations selon les trois approches suivantes de la pauvreté : la pauvreté monétaire relative (et non la pauvreté monétaire absolue), la pauvreté subjective et la pauvreté d'existence. Conformément à ces aspirations, ils ont choisi d'isoler une proportion de ménages semblable pour les trois formes de pauvreté, en prenant comme proportion de référence le taux de pauvreté monétaire relatif des ménages, soit une proportion comprise entre 10 % et 15 % des ménages dont les scores sont les plus élevés. Ainsi, un ménage est pauvre selon l'approche subjective lorsque son score est supérieur ou égal à 3.

Encadré 15 : Les questions du Panel européen des ménages relatives à la détermination de la pauvreté subjective

L'approche de la pauvreté subjective telle qu'elle est définie par Stéfan Lollivier et Daniel Verger (1997) repose sur la construction d'un score. Celui-ci est la somme de six éléments reposant sur les questions suivantes.

« En considérant l'ensemble de vos revenus et de vos dépenses sur une année, diriez-vous qu'actuellement :

1. Vous dépensez plus que vous ne gagnez et vous vous endettez
2. Vous dépensez plus que vous ne gagnez et vous consommez votre patrimoine, vos réserves
3. Vous consommez ce que vous gagnez
4. Vous consommez moins que ce que vous gagnez et vous mettez de l'argent de côté »

Les ménages ayant déclaré qu'ils dépensaient plus qu'ils gagnaient (modalités 1 ou 2) comptabilisent au moins un des 6 éléments.

« Si on considère à présent les ressources mensuelles de votre ménage, diriez-vous qu'elles vous permettent de vivre :

1. Très difficilement
2. Difficilement
3. Assez difficilement
4. Assez aisément
5. Aisément
6. Très aisément »

Les ménages ayant déclaré que leurs ressources mensuelles leur permettent de vivre difficilement ou très difficilement (modalités 1 ou 2) comptabilisent au moins un des six éléments.

« A votre avis, quel est le revenu minimal dont votre ménage doit absolument disposer pour pouvoir simplement joindre les deux bouts ? »

Les ménages dont le revenu effectif est inférieur au revenu minimal déclaré comptabilisent un des six éléments.

Les trois derniers items sont construits à partir de la question suivante : « **En raison de problèmes d'argent, votre ménage a-t-il été, ces 12 derniers mois⁸⁵, dans l'impossibilité de payer à temps :**

- **Des factures d'électricité, de gaz, d'eau (a)**
- **Des traites d'emprunts liés au logement (b)**
- **Des traites d'achats à crédit ou de tout autre prêt (c)**
- **Des loyers et charges liés au logement (d)**
- **Des versements d'impôts (sur le revenu, impôts locaux) (e) »**

Pour chacune de ces propositions, 4 modalités étaient proposées :

1. Oui, à plusieurs reprises
2. Oui, une seule fois
3. Non
0. Sans objet

Pour la construction du score, la première proposition (a) et la dernière proposition (e) sont regroupées pour constituer le quatrième élément du score. Si les ménages se sont trouvés ou moins une fois au cours des 12 derniers mois (modalités 1 ou 2) dans l'impossibilité de régler des factures ou des versements d'impôts, le score pour cet élément vaut 1.

La logique est la même pour les deux derniers éléments du score. Les propositions liées au logement sont également fusionnées (b et d) pour constituer le cinquième élément. Le dernier et sixième élément est construit à partir de l'existence de remboursements de crédits autres que le logement (c).

Au final, les auteurs considèrent que les ménages dont le score est supérieur ou égal à 3 sont des ménages en situation de pauvreté subjective, soit 10,8 % des ménages.

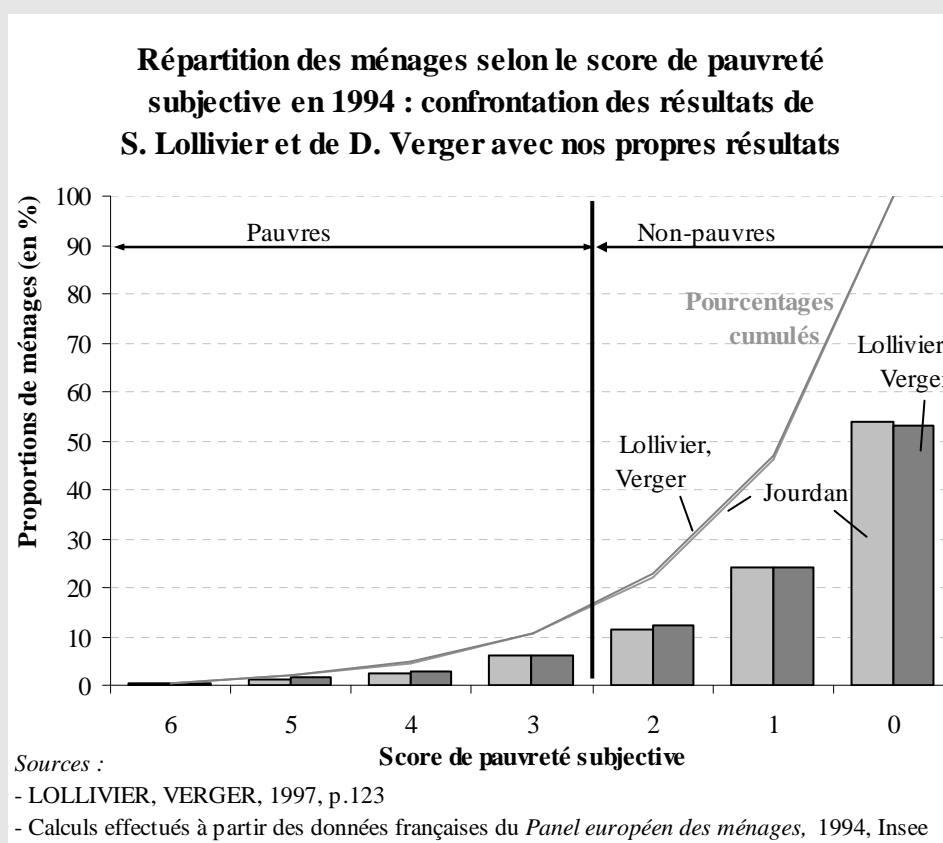
Dans leur article, cela correspond à 10,8 % de ménages pauvres. Nos calculs présentent un taux de pauvreté subjective des ménages de 10,4 %. Cette différence observée entre les deux valeurs est minime. En outre, l'encadré 16 précise que cette différence s'explique par une variable revenue différente dans les deux études, mais que cela n'a pratiquement pas d'effet sur la répartition des ménages selon le score de pauvreté subjective.

⁸⁵ La question telle qu'elle est retranscrite est celle posée lors de la première vague du Panel, en octobre 1994. Pour les vagues suivantes, la formulation concernant la période de référence se modifiait légèrement. La période de référence « des 12 derniers mois » devenait la durée écoulée depuis le passage de l'enquêteur à la vague précédente (généralement 12 mois avant, ce qui revient au même) ou bien la durée écoulée entre la date de formation du ménage et le moment de l'enquête. Ainsi, les enquêteurs de la deuxième vague (qui se déroulait en octobre 1995) posaient la question suivante : « En raison de problèmes d'argent, votre ménage a-t-il été, depuis octobre 1994 (ou depuis la date de formation de votre ménage), dans l'impossibilité de payer à temps... ». Les modalités sont par contre restées identiques d'une vague à l'autre.

Encadré 16 : Confrontation des résultats de Stéfan Lollivier et Daniel Verger à nos propres résultats sur la pauvreté subjective

Dans leur article paru en 1997, intitulé *Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes*, Stéfan Lollivier et Daniel Verger ont pour objectif de comparer la structure de populations définies selon trois approches de la pauvreté : la pauvreté monétaire relative, la pauvreté subjective et la pauvreté d'existence. Pour cela, ils s'appuient sur la première vague des données françaises du Panel européen des ménages datant de 1994.

L'approche subjective de la pauvreté qu'ils adoptent fait état de 10,8 % de ménages pauvres. En effectuant exactement les mêmes calculs, le taux de pauvreté que nous avons déduit est de 10,4 % de ménages pauvres. Comment expliquer cette légère différence dans les résultats ?



Nous partons de l'idée suivante : afin de comparer les trois populations issues de ces trois définitions de la pauvreté, sont retenus ici les ménages dont la variable revenu est renseignée de manière à déterminer le taux de pauvreté monétaire ainsi que les ménages dont les items pour la construction du score de pauvreté subjective et du score de pauvreté ressentie sont également renseignés. C'est le champ également retenu dans notre cas. Cependant, aucune précision à ce propos n'est fournie dans l'article.

La différence de résultat est donc probablement la conséquence de l'utilisation de deux variables revenus différentes. Pour les auteurs, le revenu utilisé est celui calculé « après estimation des valeurs manquantes et mise au clair des valeurs déclarées en tranches, par l'ajout aux valeurs centrales obtenues économétriquement d'un résidu tiré par « hot deck » sous contrainte d'appartenance à la tranche déclarée » (p.114). Pour rappel, la variable retenue pour notre étude est la variable redressée par Nicolas Rebière de manière à ce qu'elle soit utilisable pour les 8 vagues du Panel européen (annexe 7).

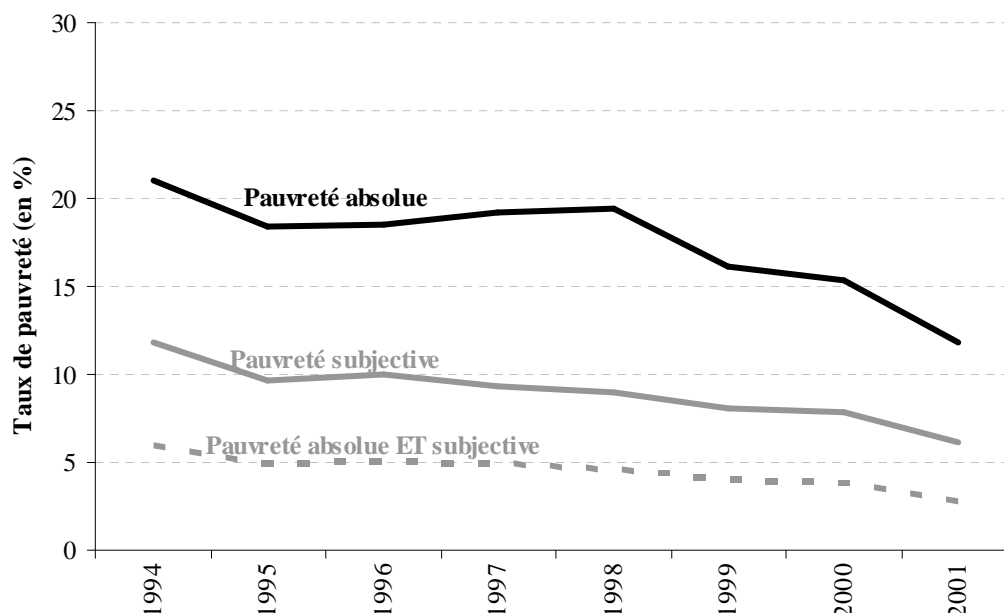
Dans quelle mesure cela influence la répartition des ménages selon le score de la pauvreté subjective ? La figure ci-dessus confronte les deux résultats (annexe 48). Quel que soit le score de pauvreté subjective du ménage, la proportion de ménages dans une telle situation est quasiment identique. La différence relevée est de quelques dixièmes seulement. Ce sont les ménages aucunement concernés par la pauvreté subjective (score nul) où l'écart est le plus important. Selon Stéfan Lollivier et Daniel Verger, 47,1 % des ménages ne connaissent pas la pauvreté subjective contre 46,2 % selon nos propres calculs, soit un écart maximum relevé de 0,9 point. En outre, les proportions cumulées de ménages selon le score dégressif est similaire, les deux courbes se superposent. Or, c'est à partir de ces proportions cumulées qu'est déterminé le taux de pauvreté subjective.

Ainsi, les différences de résultats ne jouent qu'à la marge sur la proportion de ménages pour un score donné. De plus, si une différence est certes observée entre la proportion de ménages pauvres selon l'approche subjective calculée chez les auteurs et les nôtres, celle-ci est minime, l'écart est de 0,4 point seulement.

Il s'agit ici d'un taux de pauvreté subjective pour l'ensemble de la population et à l'échelle du ménage. Qu'en est-il à l'échelle des individus, et plus particulièrement de la population active ? De la même manière que pour la pauvreté monétaire, une personne est ici considérée pauvre lorsqu'elle appartient à un ménage pauvre. La figure 56 présente le taux de pauvreté subjective des actifs entre 1994 et 2001 (annexe 49).

En 1994, 11,8 % des actifs sont pauvres selon l'approche subjective et cette proportion diminue fortement sur l'ensemble de la période pour atteindre 6,1 % d'actifs pauvres en 2001. La proportion d'actifs pauvres dans l'approche subjective est faible en comparaison du taux de pauvreté absolue. Les deux séries de taux de pauvreté diminuent sur la période, mais l'écart varie entre 8 points et 10 points sur la période et diminue à 6 points environ en 2001. Alors qu'en 1997-1998, une légère hausse de la pauvreté monétaire est observée, la proportion d'actifs pauvres dans l'approche subjective continue sa diminution. Cela pourrait signifier que les actifs entrés dans la pauvreté ces années-là (1997 et surtout 1998) ne se trouvent pas en situation de pauvreté subjective.

Figure 56. L'approche monétaire absolue et l'approche subjective de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Tableau 22. Proportion d'actifs dans la pauvreté subjective au sein des actifs en situation de pauvreté monétaire absolue de 1994 à 2001

Année	Proportion d'actifs dans la pauvreté subjective (en %)
1994	28,3
1995	26,4
1996	27,0
1997	25,7
1998	23,1
1999	24,4
2000	24,3
2001	23,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Tous les actifs pauvres selon l'approche subjective ne sont pas donc pas forcément pauvres selon l'approche monétaire. Dans les faits, seule une très faible proportion d'actifs est pauvre selon les deux approches, soit 6 % en 1994 et 3 % environ en 2001. Environ un quart des actifs pauvres selon l'approche monétaire le sont également selon l'approche subjective (cette proportion varie entre 23 % et 28 % selon l'année d'observation) (tableau 22). Autrement-dit, les trois quarts des actifs reconnus pauvres dans l'approche monétaire absolue ne le sont pas dans l'approche subjective. Les actifs ne se désigneraient donc pas pauvres alors qu'ils sont considérés comme tels dans l'approche absolue. Ce résultat paraît surprenant dans la mesure où nous avons déjà démontré que le seuil de pauvreté est généralement sous-estimé par l'ensemble des personnes (figure 7).

§2 Discussion de la mesure de la pauvreté subjective

A partir de ce constat, deux hypothèses sont envisageables :

- le seuil de pauvreté absolue dont le montant est supérieur au seuil relatif est trop élevé par rapport à ce que perçoivent les personnes,
- la pauvreté subjective est sous-estimée.

Il est vrai que le seuil de pauvreté absolue est supérieur au seuil de pauvreté relative, ce dernier seuil correspondant à la définition officielle définie en France (tableau 14). La première question est la suivante : le seuil de pauvreté absolue proposé dans ce travail est-il trop élevé par rapport à ce que perçoivent les personnes en règle générale ? En reprenant les résultats du baromètre Ipsos 2008 (figure 7), on se rappelle que le seuil de pauvreté pour une personne vivant seule perçu par les personnes interrogées correspondait exactement au montant du salaire net mensuel d'une personne touchant le salaire minimum à temps plein en 2008, soit 1006 euros par mois. La comparaison entre la série des montants du seuil de pauvreté absolue et la série des montants du salaire minimum⁸⁶ entre 1994 et 2001 montre que le seuil absolu est toujours supérieur au Smic (tableau 23). Seule exception, l'année 2001,

⁸⁶ Le salaire minimum est réévalué au 1^{er} juillet de chaque année. Sont retenus ici les montants après réévaluation, car le passage des enquêteurs du Panel européen des ménages se déroulait durant le mois d'octobre.

mais la différence n'est que de 7 euros. Il ne semble donc pas que le seuil de pauvreté absolue soit considéré comme trop élevé par l'ensemble de la population.

Tableau 23. Montant du seuil de pauvreté absolue et du salaire minimum de 1994 à 2001

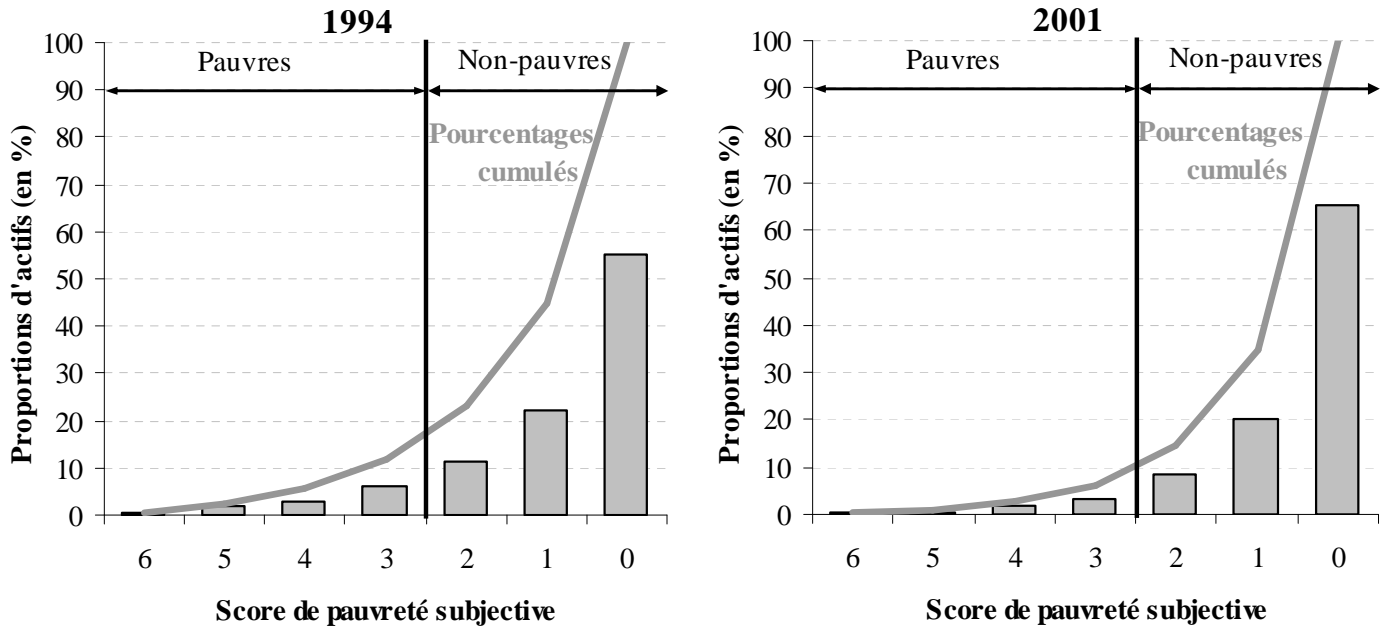
Année	Seuil de pauvreté absolue	Salaire minimum (converti en euros)
1994	792	723
1995	806	743
1996	822	758
1997	832	783
1998	838	813
1999	842	824
2000	856	842
2001	867	874

Sources :

- Seuils de pauvreté absolue : Enquête Budget des familles 1994-1995, Enquête Budget des familles 2000-2001, Enquête Budget des familles 2005-2006, Insee
- IPC : Insee, Indice des prix à la consommation - IPC - Indice d'ensemble, consulté le 31/07/09
- Salaire minimum : *Insee, législation sociale*

Si la pauvreté absolue n'est pas surestimée par rapport à la subjectivité des personnes interrogées, est-il possible que la mesure de la pauvreté subjective définie plus haut mesure une proportion d'actifs pauvres trop faible ? Le choix des auteurs porte sur la construction d'un score. Est pauvre toute personne appartenant à un ménage dont le score de pauvreté subjective est supérieur ou égal à 3. Le détail de la répartition des différents scores obtenus et de la proportion cumulée d'actifs selon le score (figure 57, annexe 50) montre qu'en réalité il n'y a pas de réelle césure dans cette répartition qui justifierait de considérer comme pauvres les actifs dont le score est au moins égal à 3.

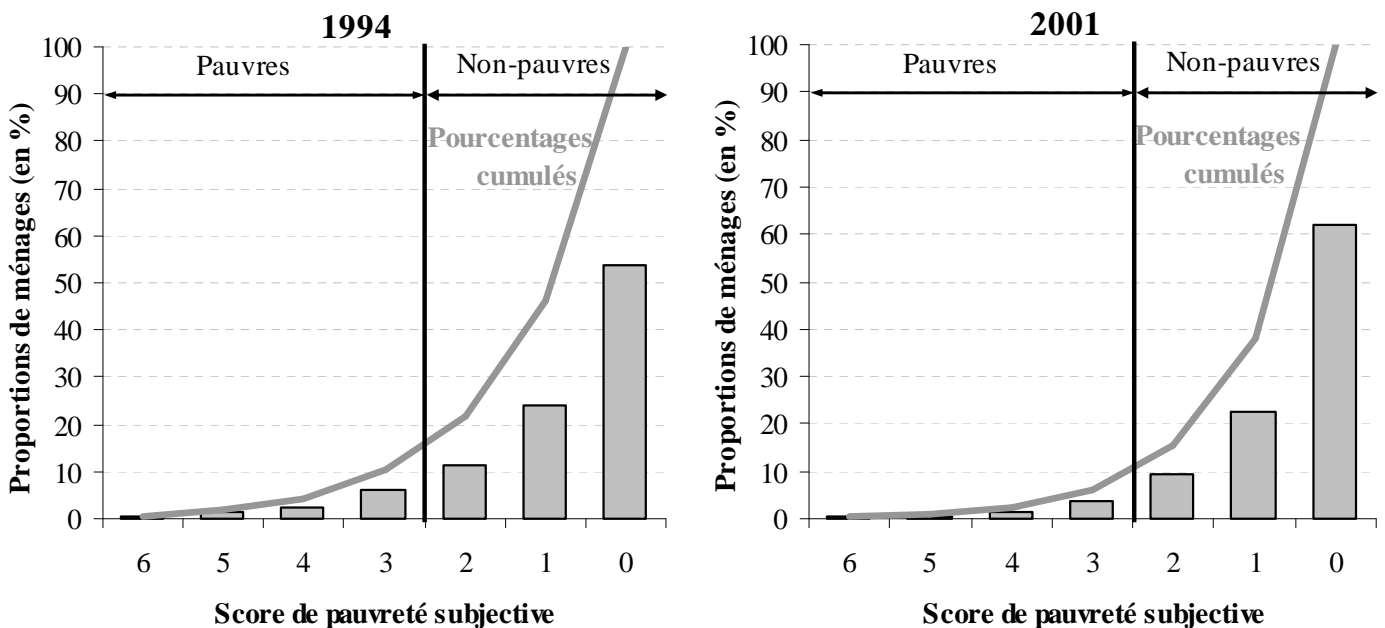
Figure 57. Répartition (en %) des actifs selon le score de pauvreté subjective en 1994 et en 2001



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Figure 58. Répartition (en %) de l'ensemble des ménages selon le score de pauvreté subjective en 1994 et en 2001



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

La proportion cumulée d'actifs selon le score de pauvreté subjective augmente proportionnellement avec le score. On constate néanmoins que 55 % des actifs ne se sentent pas concernés par la pauvreté en 1994, quel que soit le critère retenu constituant le score final. En 2001, cette proportion atteint 65 % des actifs⁸⁷. Par ailleurs le décalage de la courbe des effectifs cumulés vers le bas entre 1994 et 2001 illustre la diminution de la pauvreté subjective. Les actifs ressentiraient ainsi la baisse de la pauvreté monétaire observée sur la période.

Cependant, les graphiques ici reposent sur des résultats portant sur la population active. Or, conventionnellement, la pauvreté se définit non seulement au niveau du ménage (et non à l'échelle des individus), mais également au niveau de l'ensemble des personnes (et non sur la population active). Contrairement à la répartition de la population active selon le score subjectif, la répartition des ménages présenterait-elle une césure justifiant un tel choix (figure 58, annexe 51) ?

A l'échelle de l'ensemble des ménages, la proportion de ménages pauvres dont le score est nul, c'est-à-dire les ménages qui ne présentent aucune des caractéristiques définissant le score de la pauvreté subjective, a également augmenté entre 1994 et 2001 : cette proportion passe de 54 % à 62 %. Que ce soit en 1994 ou en 2001, la répartition de l'ensemble des ménages selon le score de la pauvreté subjective ne présente pas non plus une rupture nette. Néanmoins, les auteurs indiquent qu'un score supérieur ou égal à 3 en 1994 correspondait à « une légère rupture dans la forme de la distribution » (p.129). Cette rupture est effectivement assez partielle et ne semble pas suffisamment forte pour justifier que l'on puisse évaluer une proportion de personnes pauvres sous l'angle de leur propre perception en termes de pauvreté subjective dans une logique non-arbitraire. Notons par ailleurs que la légère différence précédemment observée du taux de pauvreté subjectif entre les résultats de Stéfan Lollivier et Daniel Verger et nos propres résultats (respectivement 10,8 % contre 10,4 % de ménages pauvres) ne modifie pratiquement pas cette répartition (encadré 16).

⁸⁷ L'annexe 50 présente les tableaux et les figures de la répartition des actifs selon le score de pauvreté subjective et selon le score de pauvreté ressentie (appréhendée dans les pages suivantes) pour chaque année du Panel européen des ménages, de 1994 à 2001.

Si la limite retenue par les auteurs (un score de pauvreté subjective supérieur ou égal à 3) répond effectivement à l'objectif de leur article, à savoir une comparaison des caractéristiques de trois populations issues des trois approches de la pauvreté, ce taux de pauvreté déduit de cette définition ne peut être retenue pour notre propre étude dans la mesure où nous tentons ici de prendre la mesure de cette pauvreté, indépendamment du niveau de la pauvreté monétaire.

Dès le début de l'article, les auteurs soulignent d'ailleurs en partie ce point primordial, qui concerne les trois formes de pauvreté qu'ils définissent : « Toute l'approche qui va suivre est d'essence relative, même si la création d'indicateurs de conditions de vie précaires ressemble à la construction des paniers de consommation minimale à la base de la mise en place des mesures « absolues » de la pauvreté [...]. On va s'efforcer de classer les ménages en fonction de la qualité de leurs conditions de vie et on retiendra comme pauvres les plus mal lotis, ceux qui sont en dessous d'un certain seuil, défini de façon entièrement conventionnelle. A aucun instant on ne définira un seuil absolu de « survie décente », analogue à ce qu'un nutritionniste établit quand il affirme qu'il faut plus de tant de calories quotidiennes pour éviter les carences » (p.113).

Les trois définitions de la pauvreté qu'ils proposent concernent l'approche relative : la pauvreté monétaire relative, la pauvreté subjective et la pauvreté ressentie. Sans pouvoir affirmer de manière définitive que la pauvreté subjective est sous-estimée en comparaison de la pauvreté monétaire, il est certain que le taux de pauvreté subjectif qui s'inscrit dans une approche relative, n'a pas été conçu pour être directement comparé au taux de pauvreté monétaire, d'autant plus quand ce dernier s'inscrit dans une approche absolue telle que nous l'avons définie dans la première partie de cette thèse.

Au final, l'approche de la pauvreté subjective et l'approche de la pauvreté monétaire absolue ne sont pas compatibles et la comparaison des taux de pauvreté selon ces définitions n'est pas pertinente. Contrairement aux auteurs qui adoptent une approche relative de la pauvreté, nous avons fait le choix d'une approche absolue. Dans cette optique, on se demande si la notion de la pauvreté ressentie ne pourrait pas amener quelques éléments de réponse.

§3 La mesure de la pauvreté ressentie

Les personnes actives ont une opinion sur leur propre situation financière qui peut ne pas être similaire à la pauvreté monétaire. Dans le panel européen des ménages, est posée la question suivante : « A votre avis, quel est le revenu mensuel minimal dont votre ménage doit absolument disposer pour pouvoir simplement joindre les deux bouts ? ». Si ce montant est supérieur à la somme effectivement perçue, alors on considère que les personnes du ménage se ressentent pauvres. A l'inverse, lorsque ce montant est inférieur, les ménages ne se ressentiraient pas pauvres selon cette définition. On en déduit une proportion de ménages qui se ressentent pauvres, que l'on nommera « taux de pauvreté ressentie ». Ici aussi, la question posée se trouvant dans le questionnaire ménage, cette forme de pauvreté est définie au niveau du ménage. Comme tel est le cas pour la pauvreté monétaire ainsi que pour la pauvreté subjective, on considèrera ici aussi que l'ensemble des personnes vivant dans un ménage en situation de pauvreté ressentie se ressentent pauvres également.

Le concept de la pauvreté ressentie proposé est bien à distinguer de la pauvreté subjective estimée à partir d'un score. Dans le cas de la pauvreté subjective, le choix d'un score supérieur ou égal à 3 dans l'objectif de déterminer une proportion de pauvres apparaissait comme arbitraire. La proportion de personnes déduite de la notion de la pauvreté ressentie ne correspond pas à un choix effectué au préalable par le chercheur, mais bien à une proportion de personnes estimant que pour « simplement joindre les deux bouts » leur ménage devrait disposer des ressources financières supérieures à celles dont dispose leur ménage actuellement.

La proportion calculée de personnes pauvres au sein de la population active en France est largement supérieure à celle que l'on obtient avec l'approche de la pauvreté monétaire absolue (figure 59, annexe 52). Elle varie entre 27 % et 29 % jusqu'en 2000. La baisse générale de la pauvreté absolue ne semble pas se traduire dans un premier temps par une diminution de la pauvreté ressentie, si ce n'est en 2001. Toutefois, une analyse plus fine démontre que si le niveau de la pauvreté ressentie est élevé, des similitudes sont toutefois observées entre l'évolution de celle-ci et l'évolution de la pauvreté monétaire. La tendance est la suivante :

- à l'exception de l'année 2000, lorsque la pauvreté monétaire des actifs diminue, la pauvreté ressentie soit diminue, mais cette diminution est généralement moins forte que pour la pauvreté monétaire, soit stagne⁸⁸,
- lorsque la pauvreté monétaire de la population active augmente, la pauvreté ressentie augmente également, mais de façon plus marquée.

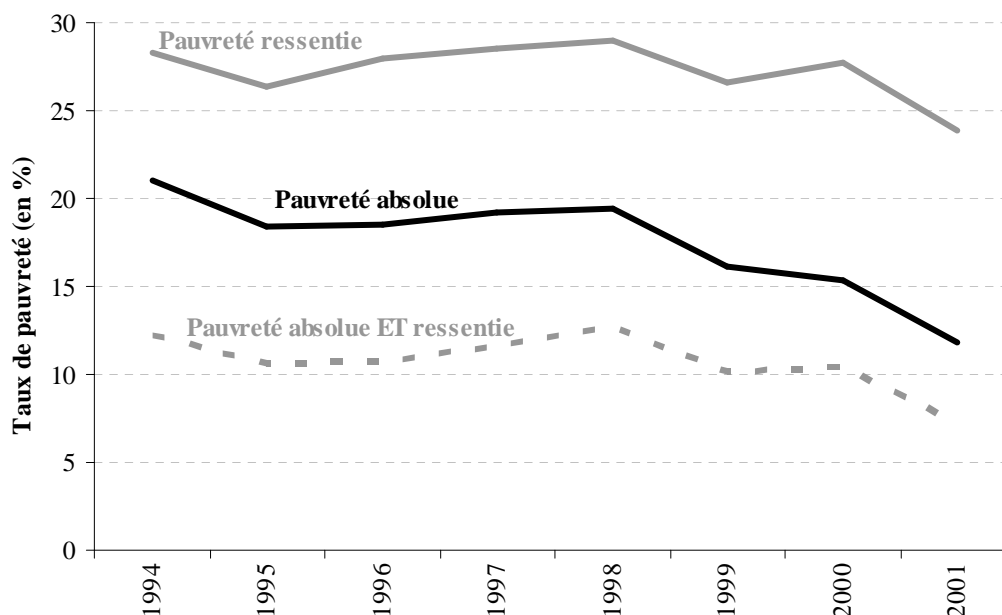
L'évolution de la pauvreté ressentie est donc généralement la même que celle de la pauvreté monétaire, mais une augmentation de la pauvreté monétaire est plus accentuée et une diminution de la pauvreté monétaire est à l'inverse tempérée.

Tout comme on l'observait pour la pauvreté subjective, les actifs qui sont définis comme pauvres dans l'approche monétaire ne se ressentent pas forcément comme tels. En 1994, seuls 12,1 % des actifs étaient pauvres selon ces deux approches. Cette proportion diminue et atteint 7,1 % des actifs en 2001. La baisse du taux de pauvreté absolue et ressentie des actifs est quasiment parallèle à la pauvreté monétaire. A l'exception de l'année 2000, une baisse de la pauvreté monétaire se traduit systématiquement par une baisse de la pauvreté ressentie chez les actifs pauvres et une hausse de la pauvreté monétaire a pour résultat d'augmenter le sentiment de pauvreté.

Ainsi, si le taux de pauvreté des personnes actives qui sont pauvres d'un point de vue monétaire et qui se ressentent comme telles suit des tendances comparables à la pauvreté monétaire, rappelons qu'il est inférieur à cette dernière sur la période. Il existe donc des personnes considérées comme pauvres au regard de la définition monétaire mais qui ne se ressentent pas comme telles. En effet, si tous les actifs pauvres monétaires se ressentaient comme tels, les taux seraient identiques.

⁸⁸ En 2000, le taux de pauvreté monétaire diminue de 0,8 point tandis que le taux de pauvreté ressentie augmente de 1,1 point.

Figure 59. L'approche monétaire absolue et l'approche ressentie de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

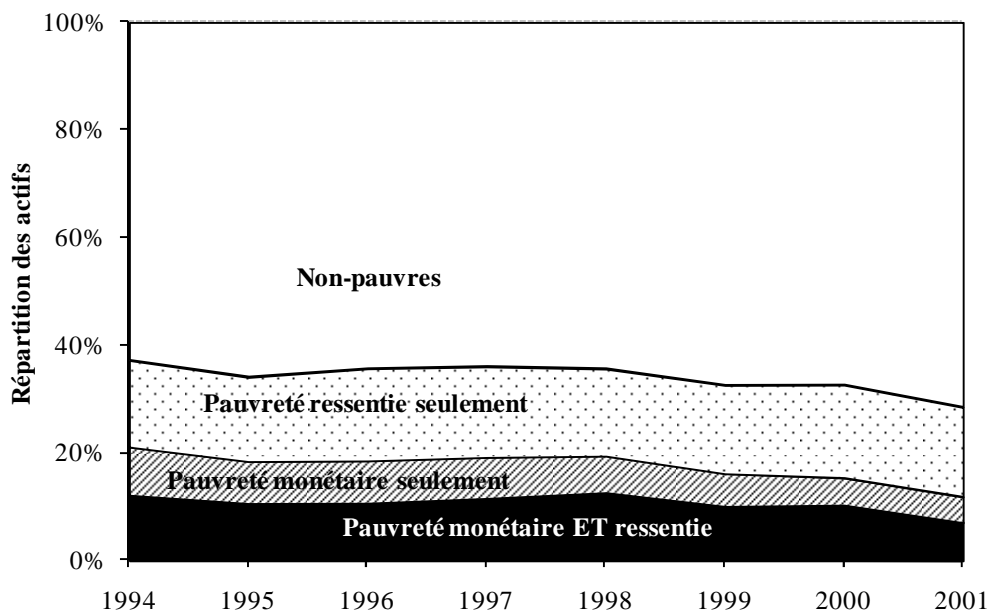
A partir de ces intersections entre pauvreté ressentie et pauvreté monétaire, la population active est répartie en 4 catégories quant à leur situation de pauvreté (figure 60, annexe 53) :

- les personnes non-pauvres quelle que soit la définition,
- les personnes pauvres au regard des deux définitions,
- les personnes pauvres selon une seule forme de pauvreté :

- par l'approche monétaire seulement,
- ou bien par la seule approche de la pauvreté ressentie.

La répartition de la population active selon ce classement est relativement stable sur la période étudiée. Pour l'année 2001, plus de 70 % de la population active ne rentrent dans aucune forme de pauvreté. A l'opposé, 7 % des actifs sont à la fois pauvre d'un point de vue monétaire et se ressentent comme tels. Enfin, 22 % des actifs ne sont pauvres que pour une seule approche : 5 % le sont uniquement d'un point de vue monétaire tandis que 17 % se ressentent pauvres alors qu'ils ne le sont pas d'un point de vue monétaire. Ces derniers chiffres nous poussent à nous interroger sur le concept de la pauvreté ressentie.

Figure 60. Répartition (en %) de la population active selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la pauvreté ressentie de 1994 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

§4 Discussion du concept de la pauvreté ressentie

Plus de 2 actifs sur 10 se positionnent dans une seule forme de pauvreté, et surtout, 17 % des actifs se ressentent pauvres alors qu'ils ne le sont pas dans les statistiques. Ce constat questionne sur l'interprétation à donner à la pauvreté ressentie : ne traduirait-elle pas plus les besoins de consommation du ménage qu'une situation réelle de pauvreté ?

Chez les actifs, par exemple, dont le niveau de vie (c'est-à-dire le revenu du ménage par unité de consommation) est au moins deux fois supérieur au seuil de pauvreté, le taux de pauvreté ressentie est loin d'être négligeable puisqu'il fluctue de 6,6 à 8,2 % sur la période d'observation (tableau 24). C'est ainsi que l'on observe en 2001, que 7,2 % des actifs dont le niveau de vie s'élève au minimum à 1 734 euros se ressentent pauvres. Cette proportion peut paraître faible au premier abord mais elle est relativement élevée compte tenu du niveau de vie élevé de ces actifs. Il semble en effet que si ces actifs déclarent avoir besoin d'un revenu supérieur à ce qu'ils touchent pour simplement joindre les deux bouts, c'est parce que leurs attentes vis-à-vis des normes de consommation ne sont pas accomplies. Deux points doivent

être abordés : l'interprétation de la question d'une part et le niveau de vie auquel les personnes aspirent d'autre part.

Tableau 24. Taux de pauvreté ressentie chez les actifs dont le niveau de vie est deux fois supérieur au seuil de pauvreté monétaire

Année	Niveau de vie (en euros)	Taux de pauvreté ressentie (en %)
1994	1 584	7,5
1995	1 612	7,3
1996	1 644	8,1
1997	1 664	8,3
1998	1 676	6,8
1999	1 684	6,6
2000	1 712	6,6
2001	1 734	7,2

Sources :

- Seuils de pauvreté absolue : *Enquête Budget des familles* 1994-1995, *Enquête Budget des familles* 2000-2001, *Enquête Budget des familles* 2005-2006, Insee
- Taux de pauvreté ressentie : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Tout d'abord, la question posée peut prêter à confusion. Un ménage avec un revenu acceptable, mais qui cumule plusieurs crédits est susceptible d'exprimer un besoin de revenu supérieur à son revenu perçu dans le but de rembourser ses crédits : dans ce cas, il est considéré comme pauvre ressenti, même si le ménage ne se trouve pas dans la pauvreté monétaire. Si au même ménage était posée la question « êtes-vous pauvre ? », il pourrait répondre négativement sachant que le montant de son revenu est suffisant au regard des normes de consommation de base.

Ensuite, le niveau de vie auquel aspirent les personnes est susceptible de guider leur réponse à cette question. Le taux de pauvreté ressentie relativement élevé des actifs dont le niveau de vie est deux fois supérieur au seuil de pauvreté tend à justifier ce point. François Gardes et Christian Loisy (1997), dans un article intitulé *La pauvreté selon les ménages : une évaluation subjective et indexée sur leur revenu* ont démontré que l'hypothèse d'Easterlin selon laquelle « les besoins augmenteraient au même rythme que les revenus des ménages » (p.97) se confirmait partiellement. Le lien entre le revenu minimum déclaré et le revenu perçu est plus fort pour les ménages du milieu de la distribution des revenus que pour les ménages

situés aux extrêmes de cette répartition. Pour ces ménages, la croissance économique permettrait ainsi de satisfaire des besoins, mais de nouveaux besoins, non satisfaits, viendraient constamment les remplacer.

Le concept de la pauvreté ressentie permet de déterminer une proportion d'actifs ayant le sentiment que les ressources financières de leur ménage sont insuffisantes pour « joindre les deux bouts ». Contrairement au concept de la pauvreté subjective défini dans une approche relative de la pauvreté, le chercheur n'intervient pas dans la construction de ce concept susceptible d'influencer la proportion de personnes en situation de pauvreté déterminée.

Cependant, on prend conscience que le concept de pauvreté ressentie est le reflet d'une part d'un sentiment de pauvreté réelle, mais aussi le reflet de besoins de consommation non assouvis d'autre part. En outre, il est à noter que certains actifs se situant dans la pauvreté monétaire ne se ressentent pas pauvres. Cela ne doit pas être un frein à l'utilisation de ce concept. Au contraire, il est intéressant de savoir quels actifs sont concernés par ces différents profils. Les actifs en situation de pauvreté réelle mais qui pourtant ne se ressentent pas en tant que tels font appel à ce que Serge Paugam nomme « la pauvreté intégrée » (2006). Elle correspond à des personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté mais pour qui la pauvreté est plus ou moins acceptée ou du moins courante⁸⁹. La définition de la pauvreté ressentie est donc préférée à la définition de la pauvreté subjective.

Le sentiment d'être en situation de pauvreté peut également traduire de mauvaises conditions de vie. C'est pour cette raison que la pauvreté d'existence est aussi une notion que l'on doit comprendre.

II- De la pauvreté d'existence à la dégradation des conditions de vie

Sur le même modèle de la pauvreté subjective, Stéfan Lollivier et Daniel Verger ont proposé le concept de la pauvreté d'existence. La méthodologie est la même : à partir d'une liste d'items retenus, un score est construit et une proportion de ménages comprise entre 10 %

⁸⁹ Serge Paugam définit trois formes élémentaires de la pauvreté : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante (2006).

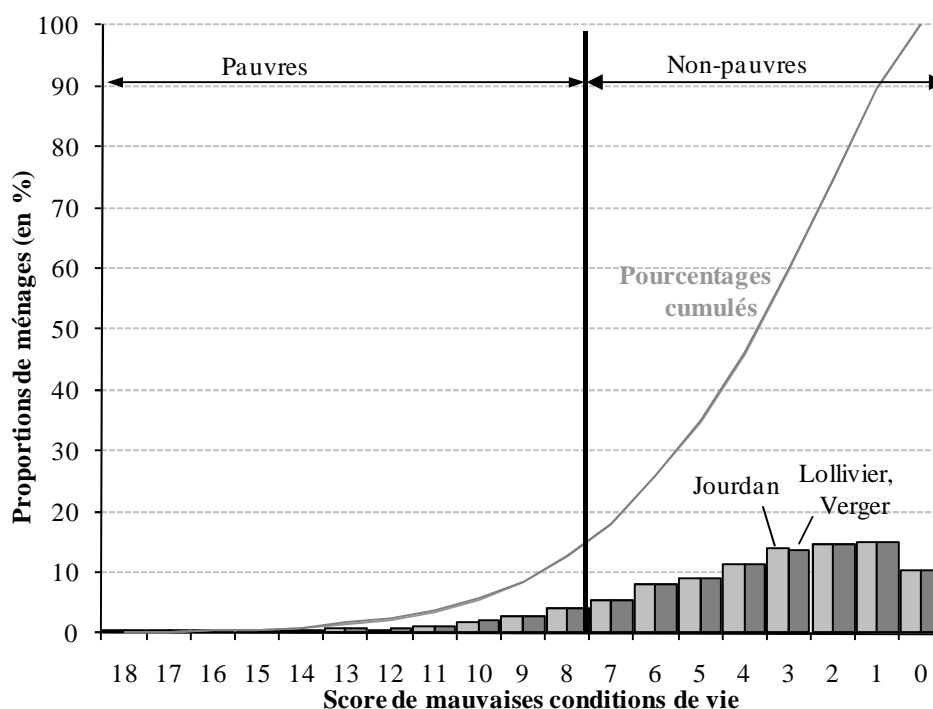
et 15 % dont les scores sont les plus élevés est isolée de manière à calculer une proportion de ménages vivant dans la pauvreté d'existence.

§1 Définition de la pauvreté d'existence

A partir de la première vague du Panel européen des ménages, les auteurs ont retenu une liste de 25 items (tableau 25). Les items peuvent être subdivisés en 3 grandes catégories : le confort du logement, l'équipement en biens durables et la consommation courante. Tout comme la pauvreté subjective, les items ne se voient pas affectés d'un coefficient de pondération : chaque item a le même poids dans la construction du score final de mauvaises conditions de vie. Ce score est susceptible de varier de 0 à 25 selon les conditions de vie du ménage. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'une personne vit dans un ménage dans lequel il y a au moins un item de mauvaises conditions de vie dans la liste des 25 (c'est-à-dire un score supérieur ou égal à 1), que cette personne vit dans la pauvreté d'existence.

De manière à isoler une proportion de ménages semblable à une proportion de ménages en situation de pauvreté relative, les auteurs estiment ainsi qu'un ménage dont le score est supérieur ou égal à 8 est un ménage en pauvreté d'existence. Ainsi, en 1994, 12,6 % des ménages sont pauvres en termes de conditions d'existence selon les auteurs, et 12,5 % selon nos calculs (figure 61, annexe 54). Cette différence négligeable de résultats s'explique également par la variable revenu : les personnes non répondantes dans les données des auteurs ne sont pas tout à fait les mêmes que dans nos données. De plus, cela n'influence pas non plus la répartition de l'ensemble des ménages selon le score obtenu. C'est d'autant moins influant que le nombre d'items retenus est plus élevé pour la pauvreté d'existence que pour la pauvreté subjective (respectivement 25 et 6 items). En outre, les courbes des proportions cumulées de ménages selon le score de mauvaises conditions de vie se superposent quel que soit l'auteur des statistiques.

Figure 61. Répartition des ménages (en %) selon le score de pauvreté d'existence en 1994 : confrontation des résultats de S. Lollivier et de D. Verger avec nos propres résultats



Sources :
 - LOLLIVIER, VERGER, 1997, p.123
 - Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee

A l'échelle des personnes qui sont en activité, et non à l'échelle de l'ensemble des ménages, quelle est la proportion d'actifs qui se trouvent en situation de pauvreté d'existence ? Plus de 10 % des actifs sont en situation de pauvreté d'existence en 1994 (figure 62, annexe 55). Cette proportion diminue de manière continue jusqu'en 2001 où elle atteint moins de 5 % des actifs. Contrairement à la pauvreté subjective, l'évolution de la pauvreté d'existence n'est pas sujette aux variations de la pauvreté monétaire. Lorsque la pauvreté monétaire augmente, la pauvreté d'existence continue de diminuer.

Tableau 25. Liste des éléments de « bonnes conditions de vie » : proportions d'actifs en 1994 pour chaque élément⁹⁰

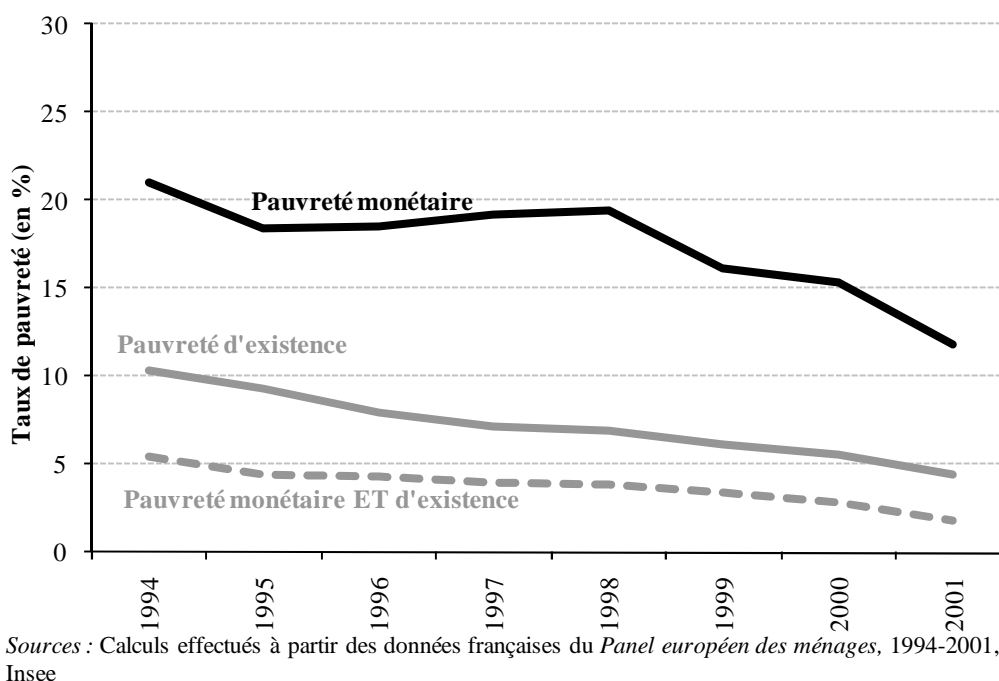
Liste des 25 items	Proportions d'actifs
Confort général du logement : disposition...	Possesseurs (en %)
... de l'eau chaude courante	99
... d'un WC intérieur avec chasse d'eau	98
... d'une baignoire ou d'une douche	98
... d'une cuisine séparée	91
... du chauffage central (y c. électrique intégré)	75
... d'un jardin ou d'une terrasse	61
Inconvénients du logement : être confronté aux problèmes suivants	Non concernés (en %)
Fuites dans la toiture	94
Voisins bruyants	88
Logement trop sombre	89
Fenêtres ou sols en mauvais état (pourris, moisis)	88
Chauffage inapproprié au logement, inefficace	87
Logement trop petit	79
Problèmes de l'environnement (liés à l'industrie ou au trafic, hors bruit)	83
Humidité dans les murs, les sols, les fondations	79
Environnement extérieur bruyant	79
Insécurité ou vandalisme dans les environs	74
Equipement en biens durables	Possesseurs (en %)
Téléphone	97
TV couleur	94
Voiture	91
Consommation courante : avoir les moyens financiers de...	(en %)
... manger de la viande, du poulet, du poisson tous les deux jours	96
... maintenir le logement à bonne température	92
... acheter des vêtements neufs (et non pas d'occasion)	92
... recevoir des parents, amis, pour boire un verre ou pour un repas (au moins une fois par mois)	89
... payer une semaine de vacances hors domicile une fois par an	69
... remplacer les meubles hors d'usage	64

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee

⁹⁰ La mise en page de ce tableau reprend celle adoptée dans l'article de Stéfan Lollivier et Daniel Verger.

Les actifs en situation de pauvreté avérée voient leur taux de pauvreté d'existence diminuer globalement entre 1994 et 2001, mais dès que la pauvreté monétaire augmente celui-ci se stabilise ou reste à un niveau stable. Autrement-dit, la proportion d'actifs de plus de 8 mauvaises conditions de vie en situation de pauvreté ne diminuerait quasiment plus en période d'augmentation de la pauvreté. Ces actifs, plus précaires que les autres, auraient tendance à ne pas améliorer leurs conditions de vie.

Figure 62. L'approche monétaire absolue et l'approche d'existence de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001



§2 Discussion du concept de la pauvreté d'existence

A l'instar de la pauvreté subjective, la proportion d'actifs en situation de pauvreté d'existence est déterminée de manière à obtenir un niveau proche de celui de la pauvreté relative afin de comparer les populations des trois formes de pauvreté que les auteurs définissent. Rappelons que Stéfan Lollivier et Daniel Verger ont adopté une approche relative tandis que notre approche de la pauvreté est absolue, quelle que soit la forme de la pauvreté (monétaire, ressentie ou par les conditions de vie).

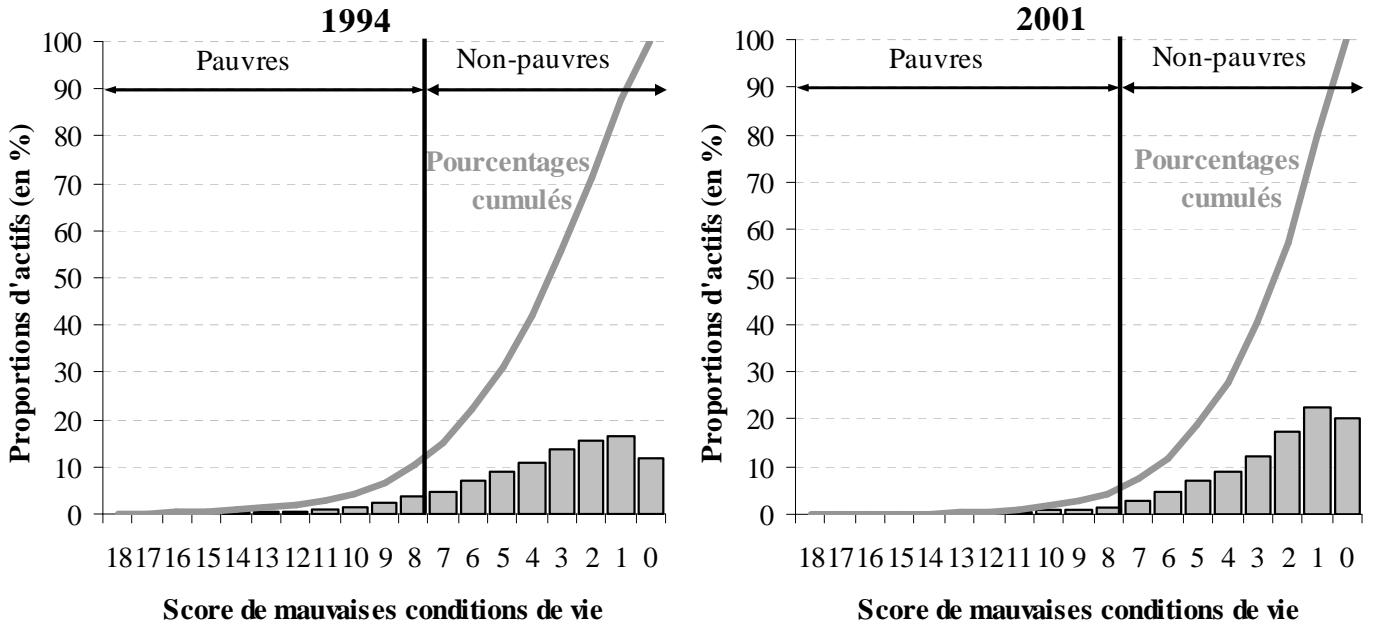
Le taux de pauvreté ressentie est déterminé à partir d'un score supérieur ou égal à 8 dans un ménage. Si cela se justifie dans l'approche relative de la pauvreté, cela pourrait également se justifier dans l'approche absolue dans la mesure où ce seuil représenterait un pallier dans la distribution des scores de mauvaises conditions de vie.

Au niveau de la répartition de la population active selon le score de mauvaises conditions de vie (figure 63, annexe 56), 10,2 % des actifs sont pauvres en termes d'existence en 1994 et 4,4 % en 2001. La proportion d'actifs vivant dans de mauvaises conditions de vie a donc été divisée par plus de 2 entre ces deux dates. La part des actifs vivant dans un ménage sans aucune forme de pauvreté d'existence (score nul) a augmenté tout comme la part des actifs vivant avec très peu de mauvaises conditions de vie (score compris entre 2 et 3). Que ce soit en 1994 ou 2001, aucune rupture dans la proportion cumulée d'actifs selon le score ne permet de justifier dans l'absolu qu'un score supérieur ou égal à 8 fait basculer un actif dans la pauvreté d'existence.

L'analyse à l'échelle de l'ensemble des ménages (figure 64, annexe 57), échelle à partir de laquelle le concept de pauvreté d'existence a été construit par Stéfan Lollivier et Daniel Verger, confirme ces propos. Les auteurs eux-mêmes le reconnaissent : « La distribution, très régulière, unimodale, ne présente aucune rupture qui pourrait trahir l'existence d'un seuil » (p.123).

Au final, si le concept de la pauvreté d'existence permet d'observer l'évolution de la proportion de personnes ou de ménages vivant avec un certain nombre de mauvaises conditions de vie (en l'occurrence, au moins 8 sur 25), le niveau observé du taux de pauvreté d'existence dépend d'un choix arbitraire et ne convient pas dans une approche absolue de la pauvreté. Il faut donc rechercher un concept qui permet de retranscrire une situation de mal être des personnes sans avoir pour autant à intervenir dans la fixation d'un certain seuil.

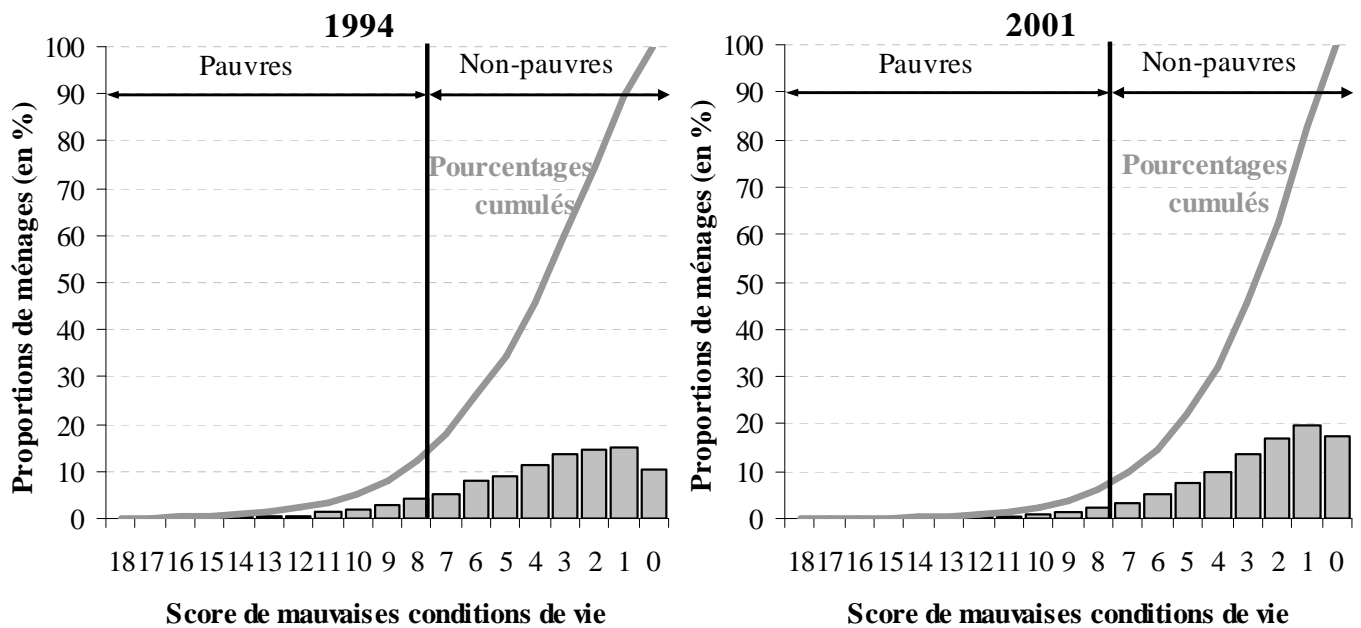
Figure 63. Répartition (en %) des actifs selon le score de mauvaises conditions de vie en 1994 et en 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Figure 64. Répartition (en %) de l'ensemble des ménages selon le score de mauvaises conditions de vie en 1994 et en 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

§3 Proposition de l' « indicateur de dégradation des conditions de vie »

L'objectif est de déterminer un indicateur portant sur les conditions de vie des actifs et d'en déduire une proportion d'actifs qui rencontreraient des difficultés en termes de conditions d'existence sans qu'un choix arbitraire s'impose dans la détermination d'un seuil.

La difficulté principale que l'on rencontre est que le domaine des conditions de vie est vaste. Il est particulièrement difficile de résumer en un seul indicateur le champ des conditions de vie d'une personne qui repose sur une liste d'éléments de bien-être.

Ensuite, on ne peut pas réduire une liste d'éléments de confort de vie à un seul item. Par exemple, faire l'hypothèse que ne pas avoir de wc à l'intérieur du logement permettrait de cerner l'ensemble des personnes vivant dans des conditions de vie difficiles serait extrêmement réducteur. S'il est fort probable que ces personnes disposent effectivement d'un nombre d'éléments de confort inférieur à la moyenne, d'autres disposant de toilette à l'intérieur mais n'ayant pas d'eau chaude courante ou bien composant avec des fuites dans la toiture ne sont pas comptabilisées.

Enfin, on ne peut pas dire d'une personne qu'elle vit dans des conditions de vie défavorables si son score de mauvaises conditions de vie est supérieur ou égal à 1. Dans la liste des 25 items retenus (tableau 25), les deux éléments de confort les moins fréquemment cités sont le fait de disposer d'une terrasse ou d'un jardin (61 % des actifs vivent dans un logement avec une terrasse ou un jardin) et le fait d'avoir les moyens financiers de remplacer les meubles hors d'usage (64 % des actifs estiment en avoir les moyens financiers). Il est évident qu'une personne ne doit pas être considérée comme vivant dans de mauvaises conditions de vie uniquement car son logement n'a pas de terrasse.

Toute la difficulté est donc de prendre en compte toute une liste d'éléments de confort et d'en déduire une proportion de personnes dont les conditions d'existence sont difficiles. A défaut de pouvoir ici déterminer un taux de pauvreté en conditions de vie, on se propose de créer plutôt un indicateur de « dégradation des conditions de vie », correspondant à une proportion de personnes dont les conditions de vie se sont dégradées au cours de l'année écoulée.

Le point de départ est la liste des 25 items de Stéfan Lollivier et Daniel Verger proposée à partir des questions du Panel européen des ménages. Comme pour la pauvreté

d'existence, on calcule pour une personne et pour chaque année son score de mauvaises conditions de vie. Selon cette logique, toutes les personnes vivant dans un même ménage ont le même score. Pour une personne interrogée en 1995, la comparaison entre son score obtenu en 1995 et son score en 1994 est possible. Trois situations se présentent :

- Si cette personne voit son score de mauvaises conditions de vie augmenter, alors ses conditions de vie se sont dégradées.
- Si, à l'inverse, son score diminue, ses conditions de vie se sont améliorées.
- Un score identique d'une année sur l'autre révèle des conditions de vie semblables.

Cependant, nous avons vu que le score des mauvaises conditions de vie est compris entre 0 et 25. Or, on peut se demander si une augmentation du score de mauvaises conditions de vie pour les personnes vivant dans un ménage dont le score est pratiquement nul correspond réellement à une dégradation des conditions de vie. Afin d'éviter cela, toute augmentation d'un score de mauvaises conditions de vie dans un ménage dont le score, l'année étudiée, est inférieur ou égal à 2 n'est pas comptabilisée comme une dégradation des conditions de vie. Par exemple, respectivement pour les années 1994 et 1995, tout passage d'un score de 0 à 1, ou de 0 à 2 ou encore de 1 à 2 n'est pas considéré comme une détérioration des conditions d'existence. On en déduit ensuite une proportion de personnes dont les conditions de vie se sont dégradées au cours des 12 derniers mois appelée « indicateur de dégradation des conditions de vie ».

Trois remarques s'imposent. La dégradation des conditions de vie peut correspondre à au moins une dégradation de conditions de vie entre deux années. Que les personnes subissent une seule dégradation ou plusieurs dégradations de leurs conditions de vie, elles sont comptabilisées de la même manière dans le score. De plus, il est possible qu'une personne améliore sa condition de vie pour un item (il n'a plus de fuites dans la toiture par exemple) mais cette amélioration est gommée par une nouvelle dégradation (de nouveaux voisins bruyants). Dans ce cas, la personne conserve un score identique à l'année précédente et n'améliore pas ses conditions de vie.

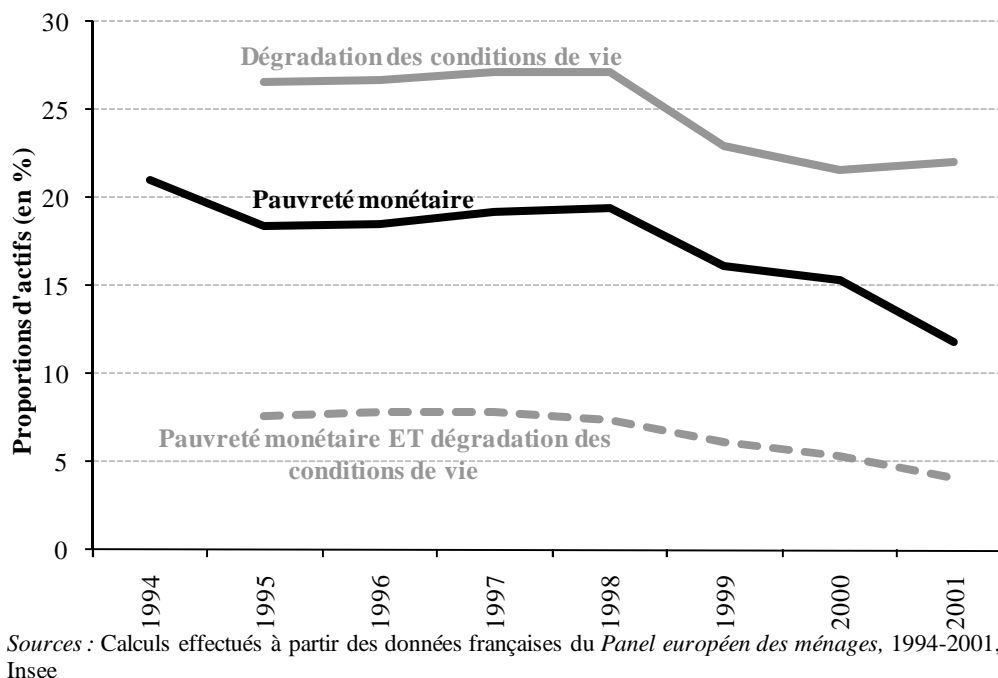
Contrairement à la pauvreté d'existence, cet indicateur ne peut être établi à l'échelle des ménages. Prenons le cas d'un couple de deux enfants. Le score de ce ménage est réalisé pour la première année d'interrogation du ménage. Si, durant l'année, le couple venait à se séparer, le ménage se décomposerait en deux ménages : un parent seul avec les deux enfants

pour le premier ménage et l'autre conjoint vivant seul pour le deuxième ménage. On ne pourrait donc pas, dans cet exemple, déterminer une évolution dans les conditions de vie du ménage, celui-ci n'existant plus l'année suivante. Ainsi, les individus composant un même ménage n'ont pas tous forcément connu la même évolution des conditions de vie. Par contre, le suivi à l'échelle des individus est tout à fait réalisable. La personne change de ménage et on sait si son score de mauvaises conditions de vie s'est modifié ou non.

La deuxième remarque est que la construction d'un tel indicateur nécessite l'existence de données de suivi individuel avec la présence de renseignements sur les conditions de vie de ces personnes. Si tel est le cas du panel européen des ménages, l'indicateur de dégradation des conditions de vie ne peut être calculé à partir des enquêtes classiques annuelles.

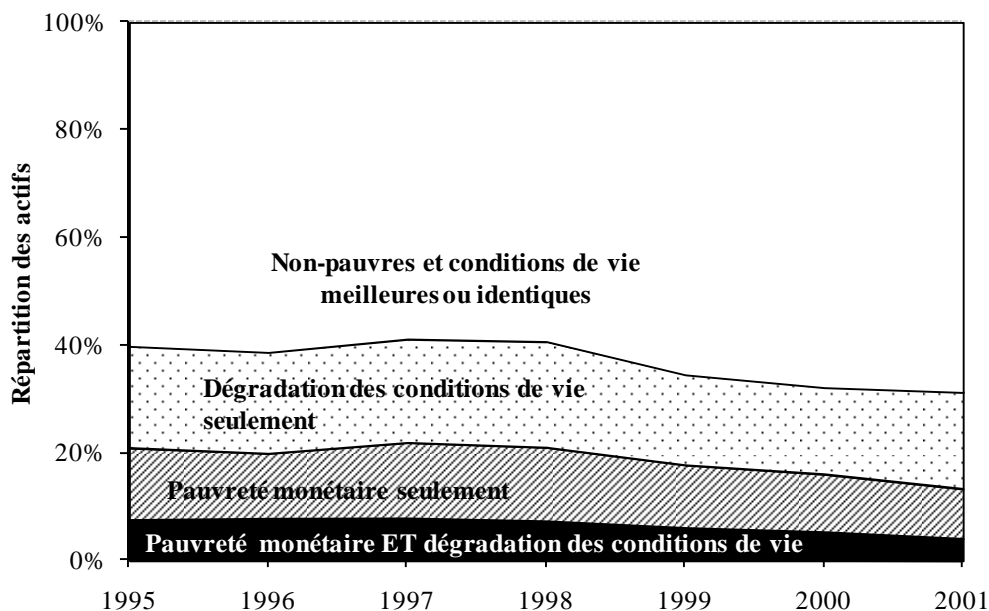
Contrairement à la pauvreté d'existence dont la proportion d'actifs pauvres se situait artificiellement à un peu plus de 10 % en 1994, l'approche par la dégradation des conditions de vie concerne un cercle d'actifs bien plus large (figure 65, annexe 58). La proportion d'actifs dont les conditions de vie se sont dégradées dans l'année est relativement élevée : plus du quart des actifs ont au moins eu une détérioration supplémentaire de leurs conditions de vie depuis l'année précédente. Cette proportion suit étroitement l'évolution de la pauvreté monétaire. Jusqu'en 1998, lorsque la pauvreté monétaire augmente, les actifs enregistrent des détériorations supplémentaires. Après cette date, et à l'exception de 2001, lorsque la pauvreté diminue, les actifs cherchent à améliorer leurs conditions de vie ou bien stabilisent leurs conditions de vie. Cette tendance est observable aussi bien pour tous les actifs que pour les actifs en situation de pauvreté monétaire. Cela signifie qu'en période de précarité ou de pauvreté avérée, qu'ils soient pauvres ou non, les actifs subissent au moins une dégradation supplémentaire de leurs conditions de vie.

Figure 65. Pauvreté monétaire absolue et dégradation des conditions de vie de la population active de 1994 à 2001



Mais si un lien semble exister entre l'état de pauvreté absolue chez les actifs et la dégradation de leurs conditions d'existence, la part des actifs se situant simultanément dans ces deux champs est faible. Seuls 8 % à 4 % des actifs sont concernés. Les actifs en pauvreté absolue ne sont donc pas forcément les actifs dont les conditions de vie se dégradent. Dans le détail, 60 % des actifs ne sont concernés ni par la pauvreté monétaire ni par une dégradation des conditions de vie (figure 66, annexe 59). Mais il existe surtout une proportion non négligeable d'actifs, 20 % environ, dont les conditions de vie se sont dégradées et ne sont pourtant pas touchées par la pauvreté monétaire. Au regard de ces résultats, il devient primordial de s'interroger sur ce que recoupe le concept de dégradation de conditions de vie.

Figure 66. Répartition (en %) de la population active selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la dégradation des conditions de vie de 1995 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

§4 Discussion du concept de dégradation des conditions de vie

Alors que le taux de pauvreté d'existence mesure la proportion d'actifs vivant dans un ménage cumulant au moins 8 mauvaises conditions de vie, l'indicateur de dégradation des conditions de vie mesure la proportion d'actifs dont le score de mauvaises conditions de vie a augmenté au cours de l'année. Compte tenu de ces définitions, un actif en situation de pauvreté d'existence qui comptabiliserait par exemple un score de 10 mauvaises conditions de vie, ne serait pas compris dans l'approche en termes de dégradation des conditions de vie si son score est resté identique l'année précédente, et cela malgré un score élevé. De la même façon, un actif dont le score est relativement faible (un score de 6 par exemple), et donc non-pauvre en termes de pauvreté d'existence, mais qui, l'année précédente, enregistrait un score de 4 est comptabilisé avec les actifs dont les conditions de vie se sont dégradées dans l'année. L'indicateur de dégradation des conditions de vie ne mesure donc pas un niveau de pauvreté, mais seulement des conditions de vie devenues plus difficiles ou qui se sont dégradées au

cours de l'année. Il permet de voir dans quelle mesure la pauvreté et la dégradation des conditions de vie sont liées.

Si ce concept permet de déterminer une proportion d'actifs connaissant une dégradation de leurs conditions d'existence sans avoir à arbitrer sur le choix d'un seuil, il pose pourtant un certain nombre de problèmes méthodologiques.

Il dépend tout d'abord de la liste de mauvaises conditions de vie sur laquelle on s'appuie pour déterminer le score, or cette liste de mauvaises conditions de vie ne fait pas l'objet de consensus. En conséquence, elle varie d'une source à l'autre. Les items traités ci-dessus à partir des données françaises du Panel européen des ménages ne sont, par exemple, pas les mêmes pour le dispositif SRCV (annexe 60). Aussi, si des items sont identiques pour les deux sources, tels que disposer de l'eau chaude, de toilettes, d'une salle de bain, du chauffage (bien que dans des énoncés souvent différents), on ne retrouve pas dans le SRCV les items tels que disposer d'un jardin ou d'une terrasse, d'une cuisine séparée, d'un téléphone, d'une télévision, d'une voiture... Une étude de l'évolution de la dégradation des conditions de vie entre 1995 et 2005 avec la définition des items tels qu'ils ont été définis n'est pas réalisable. De plus, remarquons que la liste des items du dispositif SRCV semble plus pertinente que celle que nous avons retenue. En effet, les items sont, de manière générale, plus directement liés aux privations et aux conditions de vie que les items proposés dans le Panel européen des ménages. Ainsi, en calculant l'indicateur de dégradation des conditions de vie en 2005 avec cette nouvelle liste, nous pouvons nous attendre à ce que la population active concernée présente en moyenne un niveau de vie plus faible. De plus, les conditions de vie évoluent et la question se pose aussi sur la manière de prendre en compte les évolutions des habitudes de consommation de la société.

En outre, cette liste d'items ne fait pas consensus sur le plan international. Certains pays utilisent une autre liste de privations. A partir de travaux d'experts ayant établi une liste de privations sur des critères de pauvreté pour la Russie, Patrick Festy, Irina Kortchaguina, Lilia Ovtcharova et Lidia Prokofieva (2003) ont sélectionné 17 items (annexe 61). On constate que, lorsqu'on compare cette liste avec celle utilisée en France pour le SRCV (annexe 60), bien que la méthode soit la même (à savoir isoler un certain nombre de privations dans le score afin de déterminer une proportion de personnes pauvres en conditions de vie équivalente à la proportion de personnes pauvres dans l'approche relative de la pauvreté), il existe une certaine hiérarchie selon les items. Par exemple, la Russie utilise

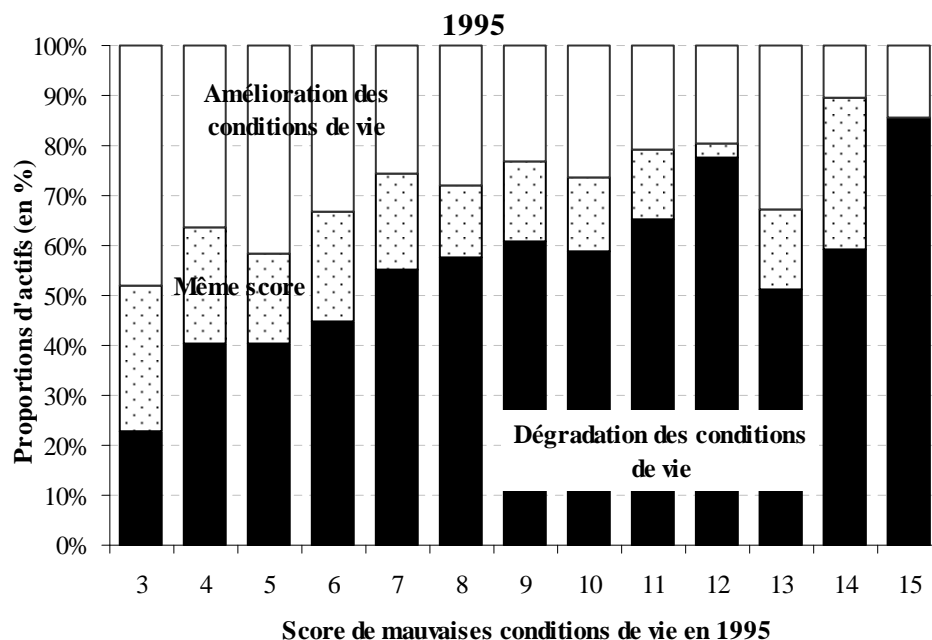
l'item suivant « le ménage a contracté un emprunt pour couvrir les dépenses courantes de consommation » (p.514). L'item le plus proche pour le SRCV est : « être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus, avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois ». Ce dernier ne se restreint pas aux personnes dont l'emprunt concerne les seules dépenses courantes de consommation, mais s'élargit à toutes formes d'emprunts, y compris les crédits à la consommation. Un autre exemple correspond à un item de la Russie qui est le suivant : « N'ont pas d'argent pour remplacer et réparer les chaussures d'hiver des membres du ménage » (p.514). Le SRCV propose l'item : « posséder deux paires de chaussures » qui, ici aussi, élargit la population susceptible de répondre positivement.

Quel que soit le score retenu, aucune pondération des items n'est proposée. Par exemple, l'absence d'une terrasse ou d'un jardin compte autant dans la construction du score de mauvaises conditions de vie que l'absence d'eau chaude courante. À notre connaissance, aucune proposition de pondération n'a été produite à ce jour. Toute la difficulté est de proposer une pondération des différents items justifiée d'un point de vue statistique sans que n'intervienne le regard ethnocentrique du chercheur.

La dernière limite sur ce concept repose sur le mode de calcul de l'indicateur. La dégradation des conditions de vie se définit par l'augmentation, pour une personne, du score de mauvaises conditions de vie. Le problème est le suivant : plus le score est élevé, autrement-dit un nombre de mauvaises conditions de vie important, moins la personne serait finalement susceptible de rencontrer des dégradations supplémentaires dans la mesure où elle les a déjà presque toutes déjà rencontrées. Les figures 67 et 68 (annexe 62) représentent respectivement en 1995 et 2001 la répartition des actifs, pour un score donné, selon l'évolution de ses conditions de vie depuis l'année précédente, à savoir :

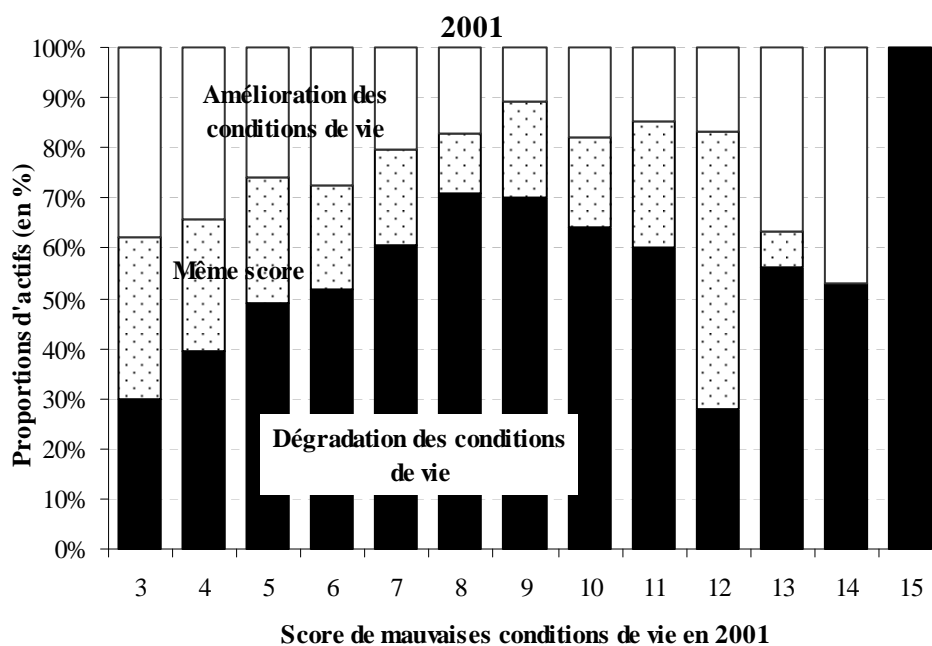
- ses conditions de vie se sont améliorées : le score est moins important par rapport à l'année précédente,
- ses conditions de vie se sont au contraire dégradées : le score a augmenté,
- ou bien sa situation par rapport aux conditions de vie est restée stable : le score est identique à l'année précédente.

Figure 67. Répartition des actifs (en %) pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 1995 selon l'évolution des conditions de vie depuis 1994



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-1995, Insee

Figure 68. Répartition des actifs (en %) pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 2001 selon l'évolution des conditions de vie depuis 2000



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000-2001, Insee

Les valeurs des scores présentées sont comprises entre 3 et 15. Compte tenu de la définition, on suppose qu'aucune dégradation des conditions n'est constatée pour un score inférieur à 3. Au-delà de 15, la proportion de ménages ou la proportion d'actifs ayant obtenu de tels scores est négligeable (figure 63 et figure 64). Il va de soi que l'on observe ici la tendance générale et non la tendance détaillée, score par score. Les tendances ne sont pas les mêmes en 1995 et en 2001. En 1995, globalement, plus les scores de mauvaises conditions de vie sont élevés, plus la proportion d'actifs dont les conditions de vie se dégradent est importante. Cela irait à l'encontre de notre idée de départ selon laquelle à partir d'un certain score élevé, les mauvaises conditions de vie sont telles qu'un plafond est atteint et ces conditions ne peuvent plus être dégradées dans la mesure où elles sont déjà quasiment toutes dégradées. Cependant, les résultats pour l'année 2001 ont au contraire tendance à valider cette hypothèse. Au-delà d'un score de 9 mauvaises conditions de vie, la part des actifs dont les conditions de vie se dégradent a tendance à diminuer. Cela pose des difficultés dans la mesure où finalement notre indicateur ne prend pas en compte des personnes qui sont très mal loties vis-à-vis des conditions d'existence. Cela est vrai mais c'est aussi pour cela qu'il s'agit ici d'un indicateur de dégradation des conditions de vie et non d'une proportion de personnes vivant dans de mauvaises conditions de vie. Rappelons que cette mesure ne se veut pas être une mesure de la pauvreté en conditions de vie. Pour cette raison, lorsque nous évoquerons simultanément la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie, nous ne parlerons pas de trois formes de pauvreté mais plutôt de trois formes de difficultés.

III – Les différentes formes de difficultés de la population active

La population active peut rencontrer plusieurs formes de « difficultés » : la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie ainsi que la dégradation des conditions de vie. Elle peut tout aussi bien ne connaître aucune de ces trois difficultés comme connaître une seule de ces difficultés, voire même cumuler deux ou trois difficultés. Pour mieux comprendre ces intersections, il est nécessaire de caractériser la population active de chacune de ces formes de précarité. Cela permettra de savoir si certains actifs ont plus de risque que d'autres de connaître l'une de ces difficultés, difficultés qui cette fois-ci ne sont pas uniquement monétaires, comme il a été fait jusqu'à présent.

§1 Les intersections entre les différentes formes de difficultés de la population active

La figure 69 schématise la répartition de la population active en 1995 et en 2001 selon les trois formes de difficultés rencontrées ou non. Cette répartition ne se modifie quasiment pas au fil des années (annexe 63). La population active rencontre moins de difficultés en 2001 qu'en 1995 : 56 % des actifs n'étaient concernés par aucune de ces trois formes de difficultés contre 49 % en 2001. Cela correspond à l'augmentation du niveau de vie générale que nous avons perçu sur cette période.

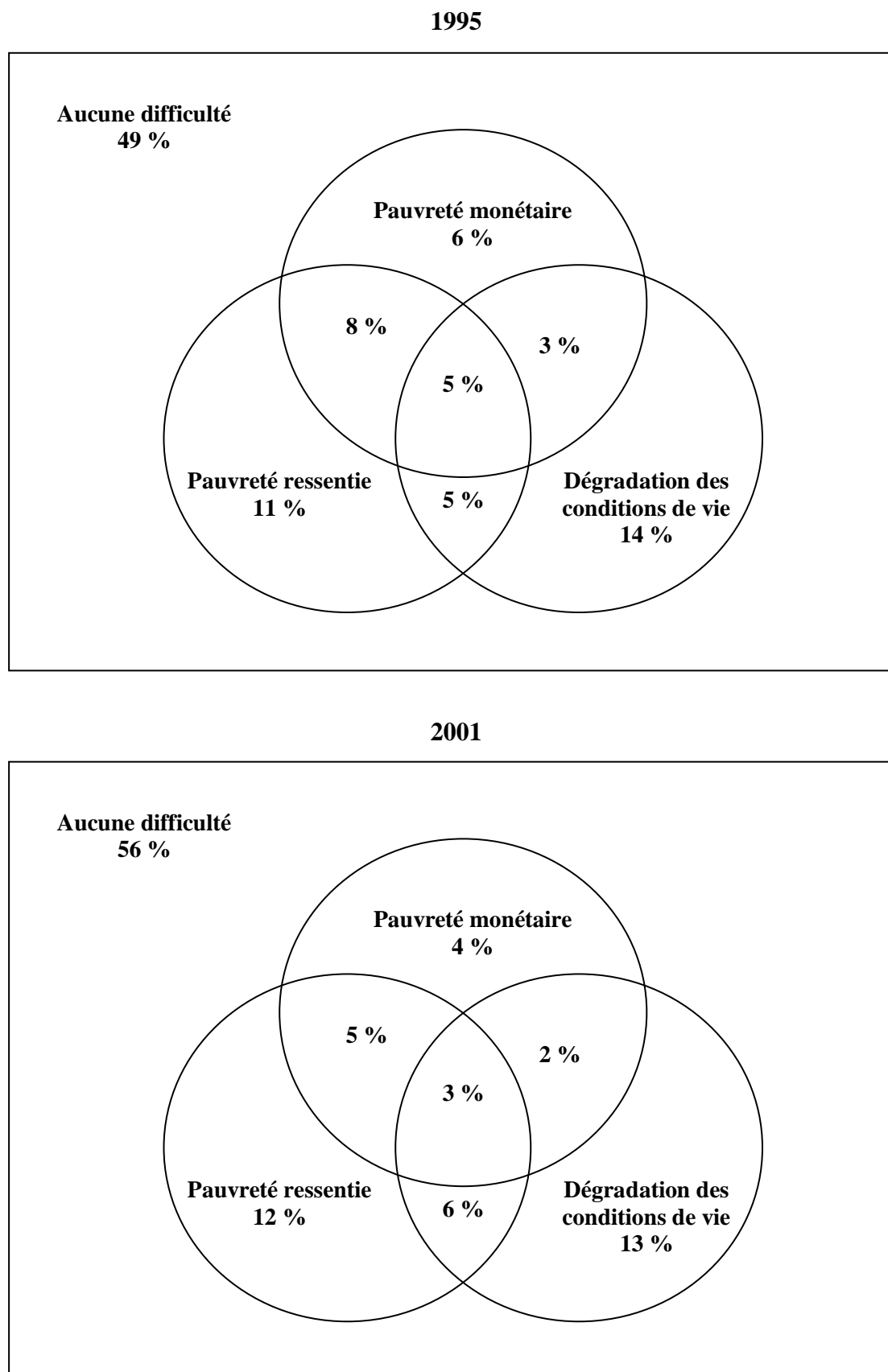
A l'opposé, seule une proportion minime de la population active cumule, la même année, les trois formes de difficultés : soit 5 % des actifs en 1995 et 3 % en 2001. Parmi les actifs qui se ressentent pauvres (26 % des actifs en 2001), le sentiment que le revenu du ménage dans lequel ils vivent n'est pas suffisant pour joindre les deux bouts semble se justifier pour plus de la moitié des actifs par le vécu d'une autre forme de difficultés. Plus de 3 actifs sur 10 qui se ressentent pauvres en 2001 sont en réalité dans une situation de pauvreté monétaire avérée. Mais il faut aussi souligner que 35 % des actifs qui se ressentent pauvres sont concernés par la dégradation d'au moins une condition de vie durant l'année. Ainsi, le sentiment de pauvreté, s'il s'explique par la pauvreté monétaire pour certains actifs, il s'explique également par une détérioration des conditions de vie. Cependant, presque la moitié des actifs qui se ressentent pauvres ne connaissent aucune autre forme de difficultés,

que ce soit des difficultés monétaires ou une dégradation des conditions de vie. Cela rejoint l'idée selon laquelle il s'agirait d'actifs ne rencontrant pas de difficultés réelles mais dont les besoins de consommations ne sont pas tous assouvis.

Près d'un quart des actifs ont connu au moins une dégradation de leurs conditions de vie durant l'année. Cette proportion est considérable au regard de leur situation par rapport à la pauvreté monétaire. Seuls 20 % d'entre eux sont également pauvres d'un point de vue monétaire en 2001. En outre, 37 % ont le sentiment que le revenu de leur ménage n'est pas suffisant pour joindre les deux bouts. Une hypothèse serait que la dégradation de leurs conditions de vie au cours de l'année soit une des sources de ce sentiment de revenu insuffisant, et il pourrait peut être même s'agir d'une population à la frontière de la pauvreté monétaire. Mais malgré la prise en compte des deux autres formes de difficultés, plus de la moitié des actifs ne connaissent que cette forme de difficulté. La dégradation des conditions de vie de ces derniers ne semble donc pas forcément liée à un revenu insuffisant puisqu'ils déclarent eux-mêmes que le montant du revenu nécessaire pour joindre les deux bouts doit être supérieur au revenu de leur propre ménage. Dans cette optique, il est possible que ces actifs aient en réalité un niveau de vie supérieur au niveau de vie des actifs rencontrant les autres formes de difficultés.

Si la part des actifs ne rencontrant aucune de ces trois formes de difficultés diminue entre 1994 et 2001, les premières analyses des données du SRCV en 2005 nous informaient d'une dégradation du niveau de vie sur la période récente. Si on observe moins d'actifs en difficultés durant la fin des années 1990, il est fort probable que ces trois différentes formes de difficultés soient devenues plus importantes depuis. En effet, nous avons démontré que la pauvreté ressentie variait avec la pauvreté monétaire. Si la pauvreté monétaire augmente, comme c'est le cas entre 2001 et 2005, alors la pauvreté ressentie a probablement également augmenté mais de manière encore plus intense. De la même manière, la dégradation des conditions de vie varie avec la pauvreté monétaire. La part des actifs rencontrant au moins une dégradation de leurs conditions de vie est donc probablement devenue plus importante entre 2001 et 2005.

Figure 69. Répartition de la population active en 1995 et en 2001 selon les trois formes de difficultés



Au final, la proportion d'actifs ne rencontrant aucune forme de difficultés qui avait augmenté entre 1994 et 2001, a probablement dû diminuer les années suivantes. Les diverses formes de difficultés, cumulées ou non, deviendraient ainsi plus courantes dans la population active sur la période récente.

§2 Les caractéristiques de la population active issue de l'une des trois formes de difficultés

Les trois formes de difficultés ne se recoupent pas. Nous avons vu que seule une proportion minime d'actifs cumulaient simultanément les trois formes de difficultés (3 % en 2001). Dans la mesure où une part non négligeable des actifs en situation de pauvreté ressentie et une part non négligeable des actifs ayant subi au moins une dégradation de leurs conditions de vie ne se trouvent pas en situation de pauvreté monétaire, on se demande si leurs caractéristiques se différencient ? Les données françaises du Panel européen des ménages les plus récentes datent de 2001, c'est l'année choisie pour présenter les résultats dans cette section.

1) Le niveau de vie

Les actifs se trouvant dans la pauvreté ressentie ou ayant fait l'expérience d'au moins une dégradation des conditions de vie durant l'année ont un niveau de vie plus élevé dans la mesure où ils ne se trouvent pas tous en situation de pauvreté monétaire (figure 70). De plus, nous avons montré que la part des actifs en pauvreté monétaire est plus importante au sein des actifs en situation de pauvreté ressentie que chez les actifs en difficultés de conditions de vie. En première analyse, il semble que ces actifs présentent un meilleur niveau de vie que les actifs en pauvreté ressentie (2^e position) et les actifs en pauvreté monétaire. Cependant, ce classement dépend également de la répartition des actifs selon leur niveau de vie. En effet, on peut imaginer la situation où la concentration des actifs est forte juste au-dessus du seuil de pauvreté, le niveau de vie ne serait donc pas extrêmement élevé même si ces actifs se situeraient au-dessus du seuil de pauvreté. La première question que l'on se pose est que

compte tenu du non recoupement des formes de difficultés, comment se répartissent les actifs selon le niveau de vie pour chaque forme de la difficulté rencontrée (figure 70, annexe 64) ?

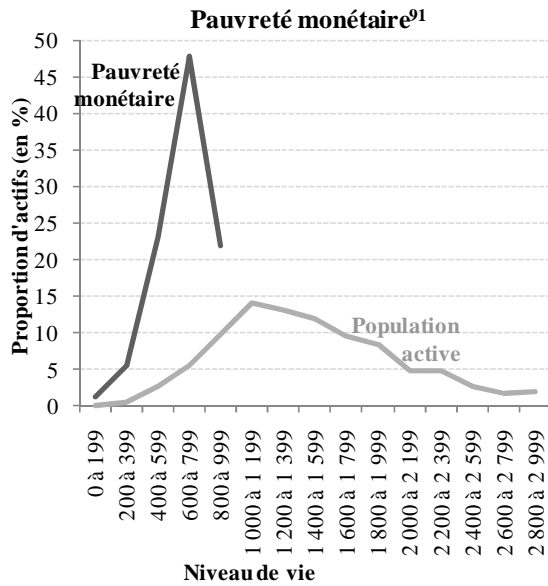
Quel que soit le type de difficulté, le niveau de vie des actifs est inférieur à celui de l'ensemble de la population active. Mais une hiérarchie des niveaux de vie est observable entre les difficultés. Ce sont logiquement les actifs en situation de pauvreté monétaire qui sont les personnes les plus en difficulté financièrement. En 2001, le seuil de pauvreté monétaire s'élevait à 867 euros, et près de la moitié de ces actifs (47,9 % exactement) vivaient avec un niveau de vie compris entre 600 euros et 800 euros.

A l'opposé, les actifs dont les conditions de vie se sont dégradées au cours de l'année ont des niveaux de vie relativement proches de l'ensemble de la population active, même si on observe néanmoins un léger décalage de la courbe vers la gauche. Les actifs vivant avec un niveau de vie élevé sont également touchés par ce phénomène, mais dans des proportions moindres que les autres. Ce résultat rappelle nos interrogations à propos des items participant à la construction de l'indicateur de la dégradation des conditions.

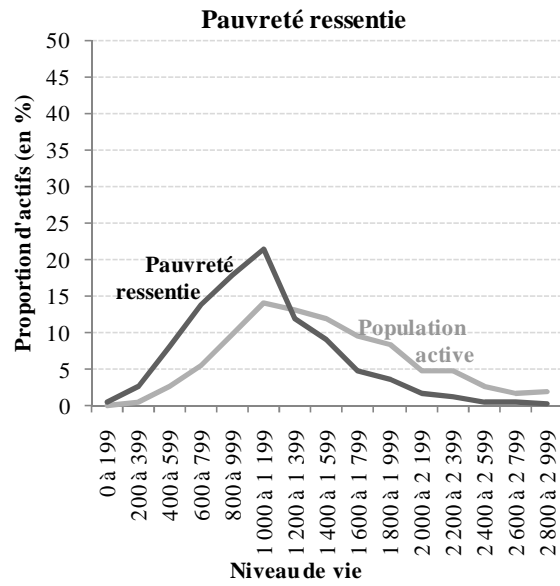
Dans une situation intermédiaire, les actifs en situation de pauvreté ressentie sont en réalité des actifs qui présentent un niveau de vie légèrement supérieur au seuil de pauvreté monétaire. Plus de 20 % d'entre eux vivent avec un revenu équivalent compris entre 1 000 euros et 1 200 euros. Finalement, seules de faibles proportions d'actifs se ressentant pauvres sont situées dans le haut de l'échelle des revenus. Si la part des actifs en pauvreté ressentie semble élevée en première analyse, il s'agit en réalité de personnes se situant dans la frange de la population à la frontière de la pauvreté, sans pour autant être comptabilisées en tant que telles dans les statistiques. La pauvreté ressentie pourrait être considérée comme un indicateur de la « fragilité » d'une population.

Au regard de ces résultats montrant que le niveau de vie des actifs ayant eu un score de pauvreté de mauvaises conditions de vie supérieur à l'année précédente est proche de celui des actifs, on se demande si la structure selon le statut d'activité est également proche. La figure 71 (annexe 65) présente la répartition de la population active selon le statut d'activité pour chaque sous-population concernée pour chaque forme de difficultés.

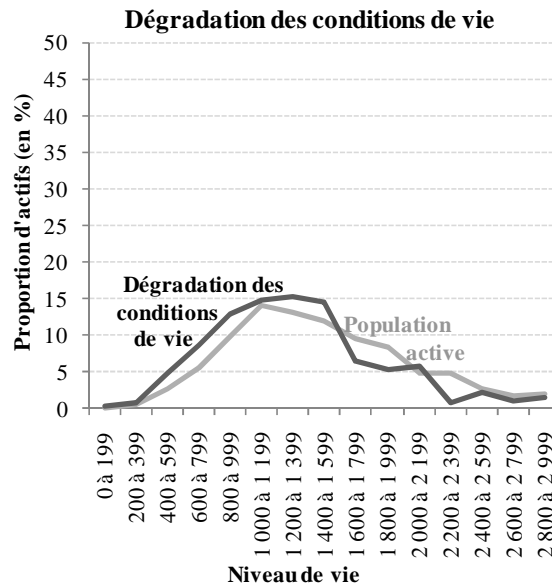
Figure 70. Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le niveau de vie



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000-2001, Insee

⁹¹ Les 22% d'actifs pauvres dont le niveau de vie est compris entre 800 euros à moins de 1000 euros correspondent en réalité à des actifs dont le niveau de vie est compris entre 800 euros et 867euros, seuil de pauvreté absolue observé en 2001.

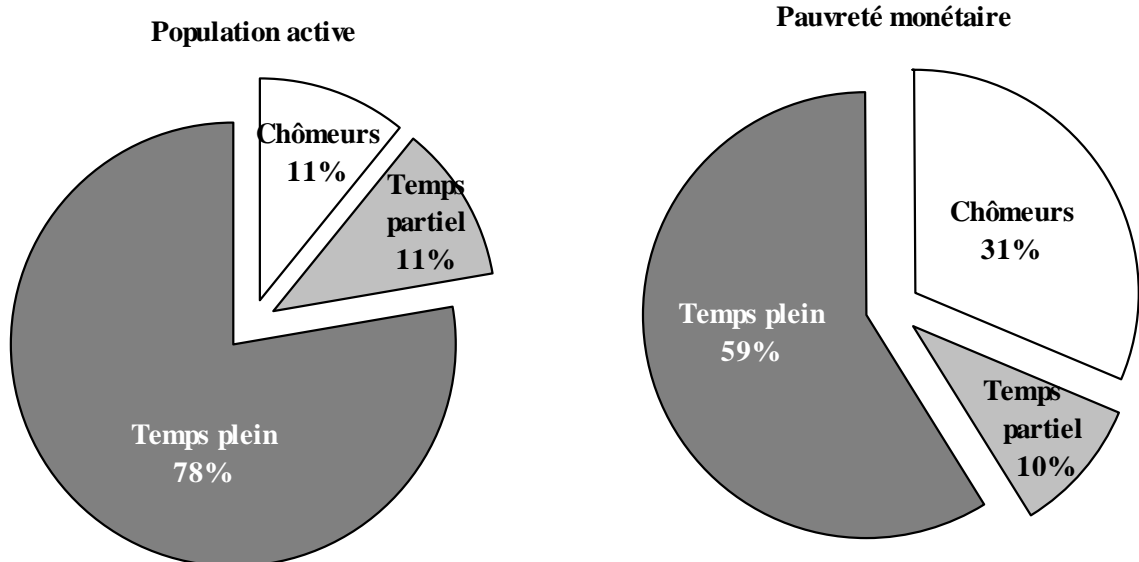
2) Le statut d'activité

Les actifs ayant vécu au moins une dégradation de leurs conditions de vie dans l'année sont bien ceux pour lesquels la structure d'activité est la plus proche de l'ensemble de la population active (figure 75, annexe 65). Ainsi, malgré une légère surreprésentation des chômeurs (3 points de plus), la part des travailleurs à temps partiel et des travailleurs à temps plein est proche de celle de l'ensemble de la population active. Être chômeur augmente très légèrement le risque de connaître une dégradation des conditions de vie, mais occuper un emploi qu'il soit à temps partiel ou à temps plein ne semble pas modifier ce risque. Pour vérifier cela, nous avons calculé les indicateurs de dégradation des conditions de vie pour chaque statut d'activité (figure 72). Ainsi, 20 % des chômeurs sont concernés en 2001. Parmi les actifs occupés, ce sont même les travailleurs à temps plein qui sont plus touchés par ce phénomène que les travailleurs à temps partiel. Cela va dans le sens de ce qui a été démontré précédemment, à savoir que les actifs concernés par une dégradation des conditions de vie sont des actifs dont le niveau de vie est plus élevé que pour les deux autres formes de difficultés.

Concernant les actifs issus des deux autres formes de difficultés, la pauvreté monétaire et la pauvreté ressentie, ce sont surtout les chômeurs qui sont surreprésentés (figure 71). Cela signifie que les chômeurs sont plus souvent que les travailleurs touchés par la pauvreté monétaire d'une part et par la pauvreté ressentie d'autre part. Alors qu'ils constituent 11 % de la population active, ils représentent 31 % de la population active en pauvreté monétaire et 17 % des actifs en pauvreté ressentie. Si la surreprésentation est moins forte chez les actifs en situation de pauvreté ressentie, cela ne signifie pas pour autant que le taux de pauvreté ressentie soit plus faible mais plutôt que les travailleurs sont plus concernés par la pauvreté ressentie que par la pauvreté monétaire.

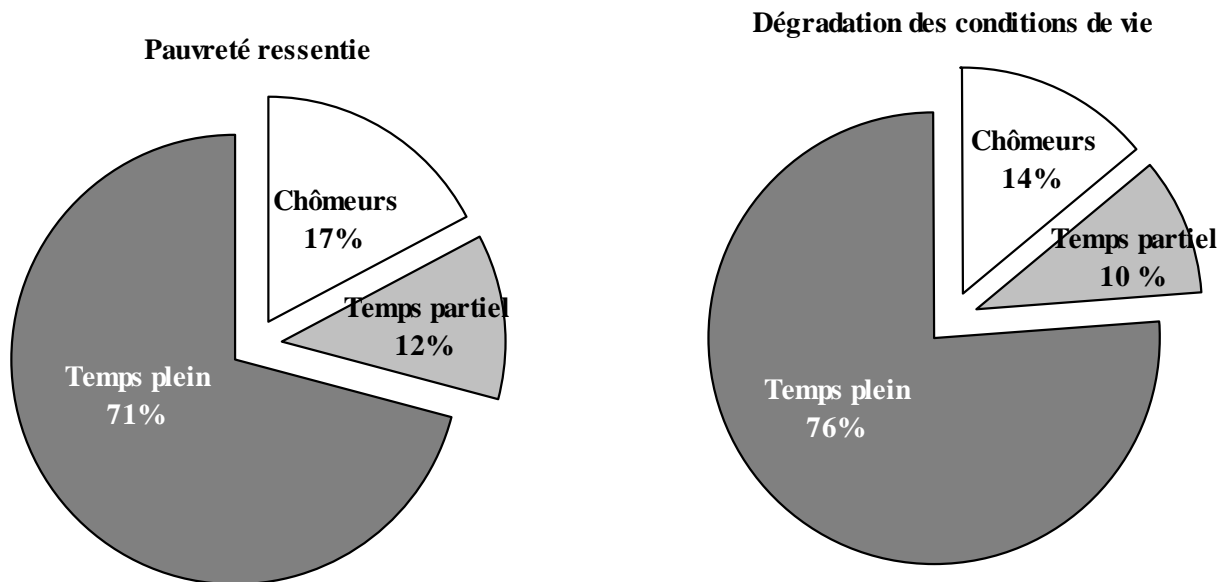
L'analyse des taux de pauvreté monétaire et des taux de pauvreté ressentie selon le statut d'activité (figure 72, annexe 65) montre qu'en réalité, quel que soit le statut d'activité, le taux de pauvreté est toujours plus élevé pour la pauvreté ressentie que pour la pauvreté monétaire. En effet, que la personne active soit au chômage, travaille à temps partiel ou à temps plein, le risque qu'elle se sente pauvre est plus fort que celui de vivre une réelle situation de pauvreté.

Figure 71. Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le statut d'activité



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee

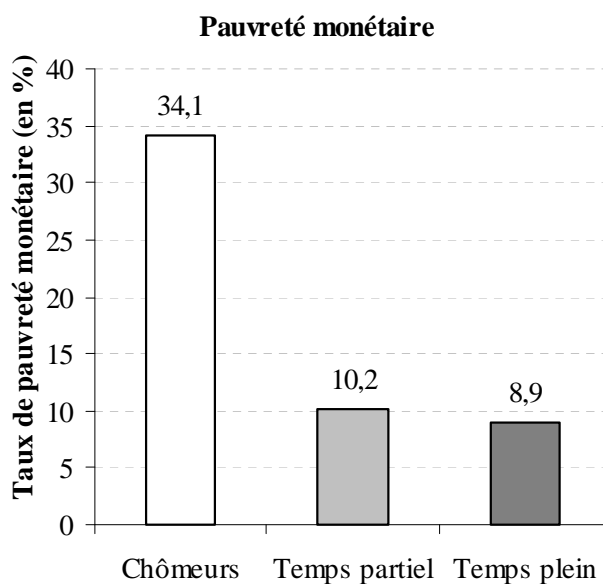
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee



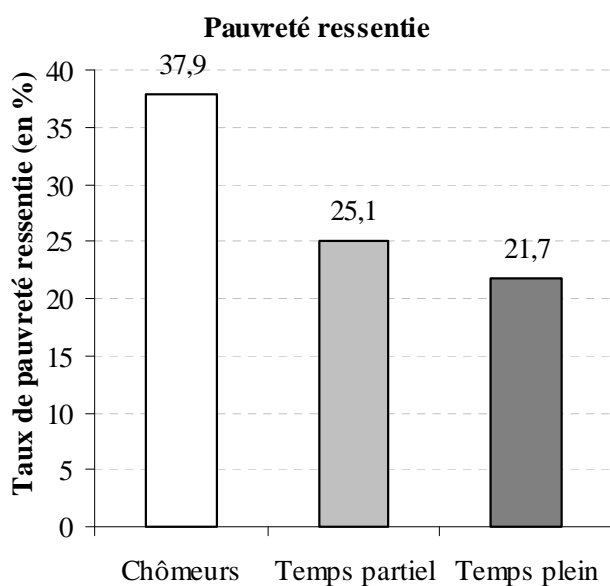
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000-2001, Insee

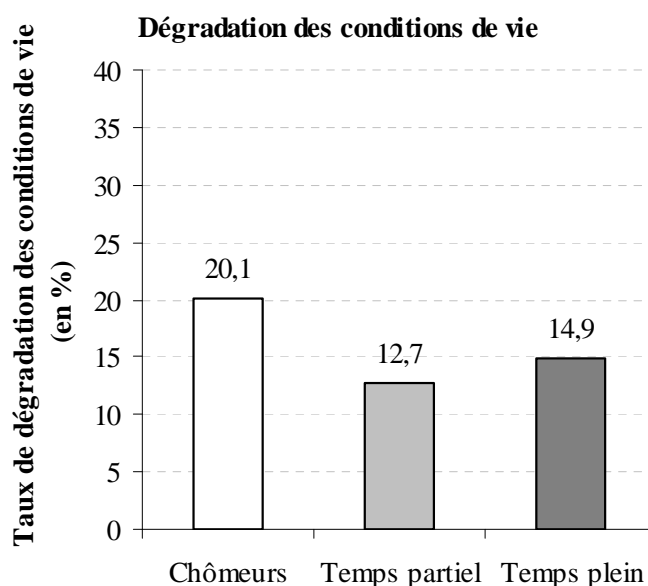
Figure 72. Proportion d'actifs pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le statut d'activité



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000-2001, Insee

Néanmoins, notons que l'écart de ces taux de pauvreté est plus faible chez les chômeurs. Il est probable que parmi les chômeurs en situation de pauvreté ressentie soit plus souvent également en situation de pauvreté monétaire compte tenu du taux de pauvreté monétaire élevé observé au sein de cette catégorie. Pour les travailleurs, les travailleurs à temps partiel qui sont plus touchés par la pauvreté monétaire que les travailleurs à temps plein se ressentent aussi plus souvent pauvres que ces derniers. Cependant, la part des travailleurs se ressentant pauvres est tout de même très élevée, elle est des 25,1 % chez les travailleurs à temps partiel et de 21,7 % chez les travailleurs à temps plein, soit environ 2,5 fois plus élevé que le taux de pauvreté monétaire.

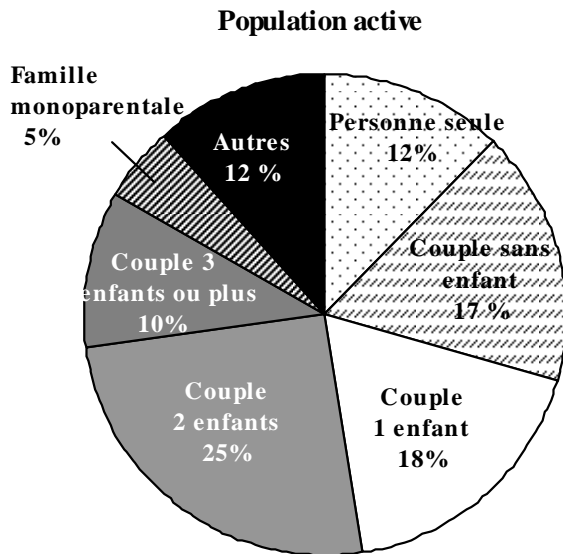
Si la proportion d'actifs connaissant une difficulté varie selon le statut d'activité, nous avons vu que, concernant la pauvreté monétaire, le type de ménage d'appartenance influençait également fortement le niveau du taux de pauvreté.

3) Le type de ménage

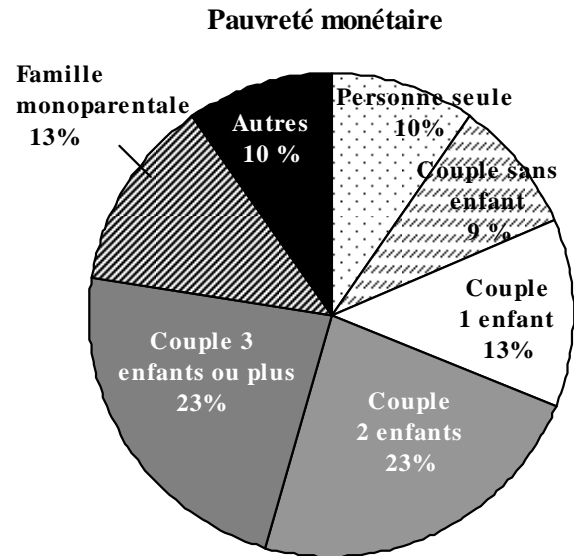
Ce sont les actifs vivant dans une famille monoparentale et dans une famille composée d'un couple avec trois enfants ou plus qui sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Ce lien existant entre la situation de pauvreté monétaire et le type de ménage dans lequel vivent les actifs existe-t-il également pour les actifs se ressentant pauvres ou pour ceux ayant fait l'expérience d'une dégradation des conditions de vie ?

Contrairement à la pauvreté monétaire, la répartition selon le type de ménage des actifs ne se modifie guère lorsqu'ils sont concernés par l'une de ces deux formes de difficultés (figure 73, annexe 66). Seuls les actifs vivant seuls et les familles monoparentales se distinguent. Les actifs vivant seuls constituent environ 20 % des actifs en pauvreté ressentie et des actifs dont les conditions de vie se sont dégradées au cours de l'année contre 12 % seulement au sein de la population active. Pour les actifs vivant dans une famille monoparentale, ces proportions sont respectivement de 7 % et de 5 %.

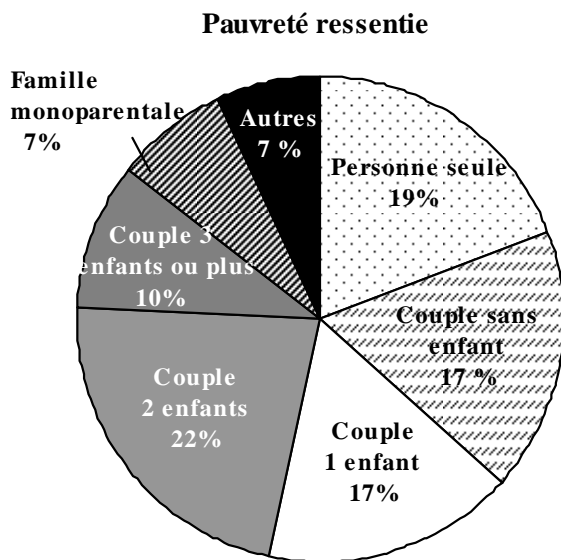
Figure 73. Répartition de la population active (en %) pour chaque différente forme de difficultés en 2001 selon le type de ménage



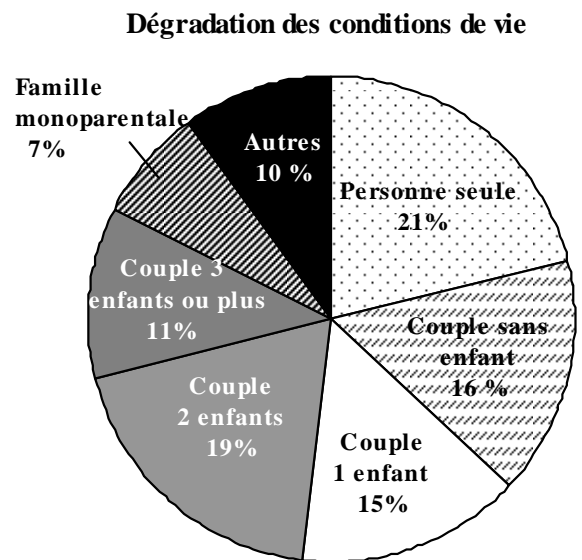
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000-2001, Insee

Ainsi, les actifs vivant seuls et, dans une moindre mesure, les actifs de familles monoparentales sont donc plus susceptibles que les autres de se ressentir pauvres et d'avoir une moins bonne situation d'existence que l'année précédente. Une hypothèse serait que vivant seuls ou seulement accompagnés d'un ou de plusieurs enfants n'apportant pas de ressources financières au sein du ménage, ces actifs sont les seuls apporteurs de ressources du ménage dans lequel ils vivent. Ainsi, le sentiment d'insécurité financière pourrait être accru pour ces deux types de ménage impliquant notamment un moindre investissement lorsqu'une dégradation des conditions de vie survient dans le ménage, source généralement de dépenses financières.

Conclusion

En France, les études sur la pauvreté privilégient l'approche relative. Trois formes de pauvreté sont définies : la pauvreté monétaire relative, la pauvreté subjective et la pauvreté d'existence. Dans l'objectif de travailler sur les entrées dans la pauvreté et les sorties de la pauvreté, nous avons préféré une approche absolue de la pauvreté, celle-ci paraissant plus adaptée pour notre étude.

Ainsi, à la définition de la pauvreté monétaire relative, nous avons préféré la définition de la pauvreté absolue (partie I). Aux définitions de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence dont les niveaux de pauvreté sont artificiellement identiques à la pauvreté relative, nous préférons les définitions de la pauvreté ressentie et de la dégradation des conditions de vie. L'indicateur de dégradation des conditions de vie est un indicateur que nous proposons. Nous avons montré qu'en réalité les actifs vivant une dégradation de leurs conditions de vie avaient des niveaux de vie assez proches de l'ensemble de la population active. Dans l'objectif à termes d'approfondir ces travaux, il serait intéressant de travailler sur une nouvelle liste d'items reflétant au mieux des mauvaises conditions de vie. Dans ce cas, il serait possible que le niveau de vie moyen des actifs vivant une dégradation des conditions de vie soit inférieur à celui observé avec la liste d'items que nous avons utilisée.

Au total, seule une proportion très faible de la population active cumule ces trois formes de difficultés (3 % des actifs en 2001). Si les actifs vivant dans la pauvreté absolue sont ceux dont les niveaux de vie sont les plus faibles, les actifs en pauvreté ressentie sont en

réalité des actifs dont les niveaux de vie sont légèrement supérieurs au seuil de pauvreté absolue.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Nous avons choisi d'étudier de travailler sur les entrées dans la pauvreté et les sorties de la pauvreté de la population active à partir de la définition de la pauvreté absolue. Avant cela, il a été nécessaire de décrire les principales caractéristiques de la population active pauvre enfin de déterminer les principales variables responsables de la situation de la pauvreté. Ce travail n'est pas nouveau, plusieurs précédentes recherches sur les travailleurs pauvres (Lagarenne et Legendre, 2000 ; Concialdi, Ponthieux, 2000) et plus largement sur les actifs pauvres (Breuil-Genier, Ponthieux et Zoyem, 2001 ; David, Dujin, Olm, Simon, 2006 ; Laïb, 2006) ont déjà caractérisé ces populations, bien que ce soit avec l'approche de la pauvreté relative. Si l'approche de la pauvreté absolue modifie le taux de pauvreté observé, les caractéristiques des actifs pauvres restent toutefois les mêmes.

Les effectifs et la proportion d'actifs pauvres diminuent entre 1994 et 2001 et augmentent entre 2001 et 2005. Nous nous sommes demandé si la variation des effectifs était plus le résultat des mouvements d'entrées en activité ou de sorties d'activité de personnes pauvres ou bien des entrées dans la pauvreté ou de sorties de la pauvreté d'actifs. Nous avons démontré que ce sont plus les flux liés à la pauvreté des actifs qui expliquent les variations d'effectifs d'actifs pauvres plutôt que les flux liés à l'activité des pauvres. De plus, si les proportions d'actifs pauvres évoluent entre 1994 et 2005, la structure par âge et par sexe s'est également modifiée : la population active a vieilli et s'est féminisée. Or, ce sont les actifs aux âges les plus avancés qui sont les moins touchés par la pauvreté. Au regard de ces résultats, on s'est demandé dans quelle mesure l'évolution de la structure par âge et par sexe a un effet sur l'évolution du taux de pauvreté de la population active. Cet effet est en réalité pratiquement nul : le taux de pauvreté des actifs serait légèrement supérieur de quelques dixièmes de points de pourcentage en l'absence de transformation de la pyramide des âges. Ce n'est donc pas l'évolution de la structure par âge et par sexe de la population active favorable à la pauvreté qui explique la baisse du taux de pauvreté des actifs constatée à la fin des années 1990.

Lorsque la problématique de la pauvreté de la population active est abordée, on s'attend généralement à ce que ce soit les chômeurs qui composent essentiellement la population active en l'état de pauvreté. Or, nous avons vu que dans la réalité, 7 actifs sur 10 en situation de pauvreté sont en emploi, et la moitié des actifs pauvres travaillent à temps plein. Par différence, environ 3 actifs pauvres sur 10 sont au chômage. Cette répartition peut paraître au premier abord surprenante, d'autant plus que le taux de pauvreté des actifs

travaillant à temps plein est le plus faible (10,6 % de pauvres parmi travailleurs à temps plein), suivi des travailleurs à temps partiel (19,5 % de pauvres) et des chômeurs fortement touchés par la pauvreté (41,5 % de pauvres parmi les chômeurs). Disposer d'un emploi reste donc un bouclier solide contre la pauvreté, mais celui-ci n'est pas une protection suffisante et unique contre la pauvreté.

Pourtant, une personne travaillant à temps plein et vivant seule vit au-dessus du seuil de pauvreté et n'est pas un actif pauvre. Pour comprendre cela, nous devons revenir à la définition de la pauvreté qui se mesure au niveau du ménage. Est pauvre toute personne vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté absolue. Si une personne travaillant à temps plein vit dans la pauvreté, c'est parce qu'elle ne vit pas seule. Sa situation par rapport à la pauvreté dépend donc à la fois de la situation par rapport à l'emploi des membres de son ménage ainsi que de sa configuration familiale. Le statut d'activité et le type de ménage sont donc les deux facteurs principaux de la pauvreté de la population active.

Nous avons montré que les actifs occupant un emploi à durée limitée (type CDD) sont plus souvent en situation de pauvreté que les actifs dont l'emploi est à durée illimitée (type CDI). La proportion de contrats de type CDI ayant évolué pratiquement dans le même sens que le taux de pauvreté des actifs occupés entre 1995 et 2001, nous voulions connaître le rôle joué de l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée sur l'évolution du taux de pauvreté des actifs occupés. Celle-ci ne joue qu'à la marge sur le niveau de la pauvreté observée des actifs occupés (quelques dixièmes seulement). En termes d'évolution, son effet est nul, même lorsque nous posons des hypothèses telles que la proportion de contrats à durée limitée est stable à 5 % ou est stable à 20 % sur toute la période. Dans de tels scénarii, le niveau de la pauvreté des actifs occupés se modifie, mais son évolution est identique. L'évolution du taux de pauvreté à la baisse ou à la hausse trouve donc son origine dans d'autres facteurs. Le taux de chômage et les proportions d'actifs à temps partiel ayant évolué dans le même sens que le taux de pauvreté des actifs, nous avons mesuré l'effet de l'évolution de la structure du marché du travail (chômage, temps partiel, temps plein) sur l'évolution du taux de pauvreté de la population active. Ici aussi, les changements de la structure du marché du travail n'ont pratiquement pas influencé le taux de pauvreté des actifs. Ce n'est donc pas la baisse du chômage observée sur la période, ni la diminution de la part des actifs travaillant à temps partiel qui expliquent la baisse du taux de pauvreté de la population active jusqu'à 2001.

La pauvreté de la population active varie aussi selon le type de ménage dans lequel une personne active vit. Ce sont principalement les actifs vivant dans des ménages dont les

économies d'échelle sont les plus faibles qui sont le plus touchés par la pauvreté. C'est le cas des actifs vivant dans une famille monoparentale, dans une famille d'au moins trois enfants ou plus ou bien encore vivant seuls. A l'opposé, lorsque les économies d'échelles sont faibles dans le ménage (comme par exemple les couples sans enfant ou les couples avec un seul enfant), le niveau de pauvreté des actifs est relativement faible. Nous nous sommes demandé si l'évolution des structures familiales entre 1994 et 2001 a influencé l'évolution de la pauvreté de la population active. L'évolution des structures familiales étant relativement lente, celle-ci n'a pratiquement pas eu d'effet sur l'évolution du taux de pauvreté de la population active entre 1994 et 2001.

Ainsi, ni l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée, ni l'évolution de la structure du marché du travail et ni l'évolution de la structure familiale n'expliquent l'évolution de la pauvreté de la population active. On s'est donc demandé si finalement ce n'était pas l'évolution des niveaux de vie des actifs qui influençaient l'évolution du taux de pauvreté de la population active. Au total, la baisse de la pauvreté des actifs entre 1994 et 2001 et l'augmentation de celle-ci entre 2001 et 2005 est bien la conséquence de l'évolution des niveaux de vie des actifs au sein des statuts d'activité et au sein des types de ménage. La baisse de la pauvreté jusqu'en 2001 est surtout le résultat d'une amélioration du niveau de vie des actifs travaillant à temps partiel (et dans une moindre mesure des chômeurs sur les dernières années) et des couples avec trois enfants ou plus. L'augmentation du taux de pauvreté des actifs en 2005 s'explique essentiellement par la baisse du niveau de vie des chômeurs, des actifs travaillant à temps partiel, ainsi que des familles monoparentales et des actifs vivant seuls. Il semble donc que l'augmentation de la pauvreté de la population active sur la période récente touche surtout les actifs les plus modestes (à l'exception des actifs vivant en couple avec au moins trois enfants).

Mais la pauvreté monétaire n'est pas la seule forme de pauvreté rencontrée. Stéfan Lollivier et Daniel Verger (1997) ont défini deux autres formes de pauvreté, la pauvreté subjective et la pauvreté d'existence. Contrairement à notre approche, ces deux autres formes de pauvreté adoptent une approche relative. A partir d'une liste d'items, sont construits un score de pauvreté subjective compris entre 0 et 6 et un score de mauvaises conditions de vie compris entre 0 et 25. La difficulté est de choisir le niveau du score à partir duquel un ménage est considéré pauvre sous l'angle subjectif et pauvre sous l'angle des conditions de vie. Les auteurs, adoptant une approche relative de la pauvreté, ont choisi d'isoler une proportion de ménages semblable à la pauvreté monétaire relative, soit une proportion comprise entre 10 % et 15 %. Selon l'approche relative, est pauvre sous l'angle subjectif toute personne vivant

dans un ménage dont le score est supérieur ou égal à 3. Et est pauvre sous l'angle des conditions de vie toute personne vivant dans un ménage dont le score est supérieur ou égal à 8 mauvaises conditions de vie. Dans l'approche relative de la pauvreté, la proportion de personnes pauvres selon les trois formes de pauvreté est donc artificiellement identique.

Notre approche de la pauvreté étant une approche absolue, nous avons préféré le concept de la pauvreté ressentie (concept déjà existant dans la littérature) à la pauvreté subjective et le concept de la « dégradation des conditions de vie » (concept que nous proposons) à la pauvreté d'existence. Est pauvre sous l'angle de la pauvreté ressentie toute personne dont le montant mensuel minimal dont devrait absolument disposer son propre ménage pour simplement joindre les deux bouts est inférieur au revenu effectivement perçu par le ménage. Est en difficulté sous l'angle de la dégradation des conditions de vie toute personne dont le score de mauvaises conditions de vie (score devant être supérieur à 2) a augmenté par rapport à l'année précédente. Ce dernier indicateur n'est pas une mesure directe de la pauvreté par les conditions de vie car une personne dont le score serait maximal (un score de 25) ne pourrait voir ses conditions de vie se dégrader dans la mesure où le score ne peut dépasser 25. Pour cette raison, nous avons choisi de désigner sous le terme de « formes de difficultés » la pauvreté monétaire absolue, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie.

Au total, la proportion d'actifs nullement concernée par ces trois formes de difficultés a augmenté entre 1994 à 2001, elle est passée de 49 % à 56 % des actifs. Les actifs cumulant au contraire les trois formes de difficultés ne représentent qu'une proportion infime de la population active, diminuant de 5 % à 3 % entre 1994 et 2001. Les actifs en pauvreté monétaire sont les actifs dont les niveaux de vie sont les plus faibles. Les actifs en pauvreté ressentie ont des niveaux de vie généralement légèrement supérieurs au seuil de pauvreté absolue, il s'agit pour la plupart d'actifs dont les niveaux de vie sont à la frontière de la pauvreté et donc d'actifs en situation de fragilité financière. Les actifs dont les conditions de vie se dégradent sont des actifs dont les niveaux de vie sont relativement proches de l'ensemble de la population active. Cela s'explique probablement par la liste d'items retenus à partir du Panel européen des ménages définissant le score de mauvaises conditions. Si l'indicateur de dégradation des conditions de vie semble plus approprié pour la mesure de difficultés des conditions de vie que la pauvreté d'existence, il est nécessaire de travailler à l'amélioration de la liste d'items sur laquelle repose le score de mauvaises conditions de vie. Dans cette optique, les actifs concernés par la dégradation des conditions de vie auraient très probablement des niveaux de vie plus faibles que ceux observés à partir de la liste d'items du

Panel européen des ménages. De la même manière que nous travaillerons sur les entrées dans la pauvreté monétaire et les sorties de la pauvreté monétaire, nous comparerons les rythmes d'entrée et les rythmes de sortie de ces trois formes de difficultés.

TROISIÈME PARTIE :

**ÉTUDE LONGITUDINALE DE LA PAUVRETÉ
DE LA POPULATION ACTIVE**

Dans son dernier rapport, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES, 2008) met en avant l'intérêt d'une approche dynamique de la pauvreté. Pourtant, les études portant sur les dynamiques de la pauvreté ne sont que récentes en France, en raison notamment des sources de données insuffisantes. Ce n'est que depuis la diffusion des données du Panel européen des ménages que des études sur ces thèmes sont entreprises. Le Panel européen des ménages qui a suivi des individus, dits « individus-panels », pendant 8 années a l'avantage de pouvoir appliquer les outils de l'analyse démographique, et pratiquer des études aussi bien transversales que longitudinales.

De la même façon que l'on travaille en démographie sur l'ensemble des entrées (naissances, immigrations) et des sorties d'une population (décès, émigrations) d'un territoire donné, nous travaillerons sur l'entrée dans la population active pauvre et sur la sortie de la population active pauvre en France sur la période 1994-2001. Un actif venant d'entrer sur le marché du travail court le risque d'entrer une première fois dans la pauvreté, d'en sortir, puis d'y retourner une deuxième fois, ... Il faudrait donc étudier le risque de première entrée dans la pauvreté selon la durée écoulée depuis l'entrée sur le marché du travail. Des effectifs réduits ne permettent pas une telle analyse. Nous travaillerons donc sur le risque d'entrer dans la pauvreté selon la durée écoulée depuis la dernière sortie de pauvreté et sur la probabilité de sortir de la pauvreté selon la durée écoulée depuis la dernière entrée dans la pauvreté. Plus précisément, nous répondrons aux questions suivantes :

- Parmi les actifs ayant vécu, au cours d'une même période, l'entrée dans la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté et à quel rythme ?
- Parmi les personnes ayant vécu, au cours d'une même période, la sortie de la pauvreté, quelle est la proportion de celles qui retournent dans la pauvreté au cours de leur vie active et à quel rythme ?

Dans la première partie, nous avons proposé une définition de la pauvreté monétaire absolue de manière à ce qu'une entrée dans la pauvreté et une sortie de la pauvreté correspondent bien à des modifications du niveau de vie du ménage, et non à un changement de la position du ménage dans l'échelle des revenus. C'est donc à partir de cette définition de la pauvreté monétaire que l'on procèdera à l'analyse longitudinale de la pauvreté. Dans la deuxième partie, toujours dans une approche absolue de la pauvreté, nous avons travaillé sur deux autres formes de la pauvreté, que nous avons appelé « formes de difficultés »: la pauvreté ressentie, qui s'appuie sur l'opinion des personnes sur leur propre situation

financière, et la dégradation des conditions de vie, qui correspond à des conditions d'existence qui se seraient détériorées entre deux années. Nous comparerons les rythmes de sortie de la difficulté et les rythmes d'entrée dans la difficulté de la population active de ces trois approches absolues de la pauvreté.

Dans la deuxième partie, nous avons également étudié les caractéristiques individuelles et familiales des actifs pauvres. Tous les actifs n'ont pas le même risque de se trouver en situation de pauvreté. De plus, la situation sur le marché du travail d'un actif et la configuration familiale sont les facteurs explicatifs essentiels d'une situation de pauvreté. L'approche longitudinale de la pauvreté permettra de mieux appréhender l'effet des caractéristiques individuelles et l'effet d'un changement d'activité ou d'un changement familial sur la pauvreté.

Si nous avons défini la pauvreté absolue comme la définition paraissant la mieux adaptée à une analyse longitudinale de la pauvreté, la définition de l'Insee et de l'Union européenne est celle de la pauvreté relative. Pour évaluer l'effet du choix de la définition sur l'analyse de la dynamique de la pauvreté, nous avons confronté les résultats issus de la définition absolue aux résultats que nous aurions obtenus avec la définition relative de la pauvreté.

Ainsi, **dans un premier chapitre**, après avoir exposé la méthode de construction des tables de sortie de la pauvreté et des tables d'entrée dans la pauvreté, nous analyserons la dynamique de la pauvreté de la population active selon trois approches absolues : la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse longitudinale de la pauvreté monétaire selon les caractéristiques individuelles et les caractéristiques familiales de la population active.

Le troisième chapitre traitera de l'effet de la définition de la pauvreté sur les résultats de la dynamique de la pauvreté de la population active.

CHAPITRE 1 – ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ DE LA POPULATION ACTIVE SELON TROIS APPROCHES : LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE, LA PAUVRETÉ RESSENTIE ET LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE

Sur la période 1994 à 2001, nous disposons grâce aux données françaises du Panel européen des ménages d'un suivi de la population active et nous pouvons connaître le nombre d'années passées dans la pauvreté durant 8 années. Plusieurs situations par rapport à la pauvreté sont susceptibles de se présenter à un actif : soit il n'a passé aucune année dans la pauvreté sur les 8 années, soit il était en situation de pauvreté sur toute la période, ou bien il a alterné les situations de pauvreté et de non-pauvreté. Les études portant sur la dynamique de la pauvreté permettent de distinguer au sein d'un groupe, les actifs échappant à la pauvreté et ceux en situation de pauvreté transitoire, récurrente ou durable.

Nous traiterons ensuite plus particulièrement des actifs alternant les situations de pauvreté et de non-pauvreté car c'est à partir de ces individus que nous pouvons travailler sur les entrées dans la pauvreté et sur les sorties de la pauvreté monétaire. Après avoir exposé la méthode de l'analyse longitudinale de la dynamique de la pauvreté de la population active, nous comparerons les rythmes d'entrée dans la pauvreté monétaire et les rythmes de sortie de celle-ci.

Mais il existe deux autres approches de la pauvreté absolue, l'approche en termes de pauvreté ressentie et celle en termes de dégradation des conditions de vie. Nous avons vu que les actifs concernés par l'une de ces trois difficultés ne se recoupaient que partiellement et nous confronterons donc les dynamiques de chacun.

Dans une première section, nous travaillerons sur le nombre d'années vécues dans la pauvreté de la population active entre 1994 et 2001.

Dans une deuxième section, nous étudierons la dynamique de la pauvreté monétaire absolue de la population active.

Dans une troisième section, nous comparerons la dynamique de la pauvreté monétaire de la population active aux dynamiques de la pauvreté ressentie et de la dégradation des conditions de vie.

I- Le nombre d'années vécues dans la pauvreté en l'état d'activité entre 1994 et 2001

Une analyse des trajectoires permet en effet de présenter l'hétérogénéité des expériences face à la pauvreté au sein d'un groupe de personnes (Pollak, 2008), en distinguant sur une période donnée les actifs n'ayant pas fait l'expérience de la pauvreté et ceux ayant connu la pauvreté au moins une année. En outre, parmi les actifs ayant fait l'expérience de la pauvreté sur une période donnée, on se demande si le temps passé dans la pauvreté est stable ou bien s'il existe une hétérogénéité des expériences face à la pauvreté au sein de cette population.

§1 Définition de la population active à partir de laquelle est calculé le nombre moyen d'années vécues dans la pauvreté sur une période de 8 années

Nous avons vu qu'un actif en situation de pauvreté peut sortir de la population active pauvre s'il se trouve en situation d'inactivité l'année suivante (généralement en prenant sa retraite) (schéma 1). De la même manière, une personne pauvre inactive peut entrer en activité tout en restant pauvre et grossir ainsi les effectifs d'actifs pauvres. Lorsque l'analyse repose sur l'évolution de la population active, le problème est le même. Celle-ci est soumise à des entrées et des sorties modifiant les effectifs observés sur une période. Or, le nombre d'années vécues dans la pauvreté en l'état d'activité entre 1994 et 2001 ne peut être déterminé que sur une population qui se trouvait en activité sur les 8 années d'observation.

Nous nous intéressons donc ici aux seules personnes en situation d'activité sur l'ensemble de la période étudiée. Sont donc exclues les personnes entrées ou sorties d'activité, décédées, ayant migré en provenance de l'étranger ou à destination de l'étranger ainsi que les personnes n'ayant pas répondu à au moins une vague. Cela revient à faire l'hypothèse que ces actifs se seraient comportés de la même manière que les actifs que l'on observe s'ils n'avaient pas connu l'un de ces mouvements.

De plus, nous avons considéré que la population active était âgée de 18 à 64 ans révolus. Des personnes qui se sont déclarées actives mais ne se situant pas dans cette tranche

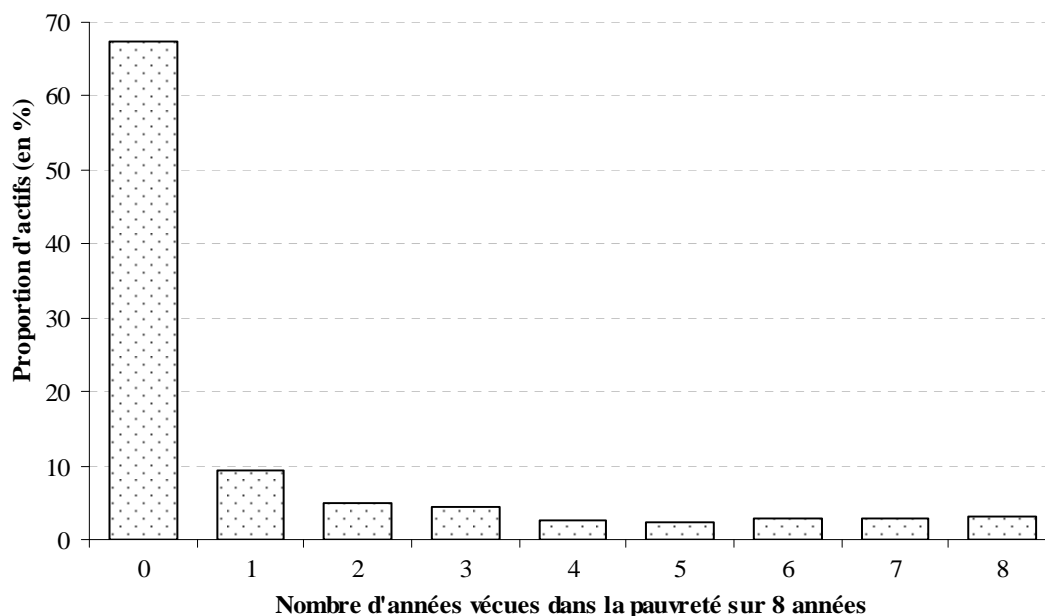
d'âge ne sont pas comptabilisées dans la population active. Les actifs à partir desquels est calculé le nombre moyen d'années vécues dans la pauvreté sur 8 ans doivent également répondre à ces critères. Par conséquent, sont retenus les seuls actifs issus de cette tranche d'âge durant toute la période d'observation. En 1994, ils sont âgés de 18 à 57 ans révolus. En 2001, ils ont vieilli et sont âgés de 25 à 64 ans révolus.

Au final, cette population active est une population aux effectifs fixes, répondante sur les 8 années, et non soumise aux entrées et sorties d'activité, à la mortalité et aux migrations. De plus, seuls les actifs dont on connaît le niveau de vie sur les 8 années sont étudiés. S'agissant ici d'une cohorte que l'on suit sur une période de 8 années en l'absence de phénomènes perturbateurs, la pondération de la cohorte initiale de 1994 est privilégiée pour l'ensemble des analyses.

§2 Une population active hétérogène quant au nombre d'années vécues dans la pauvreté

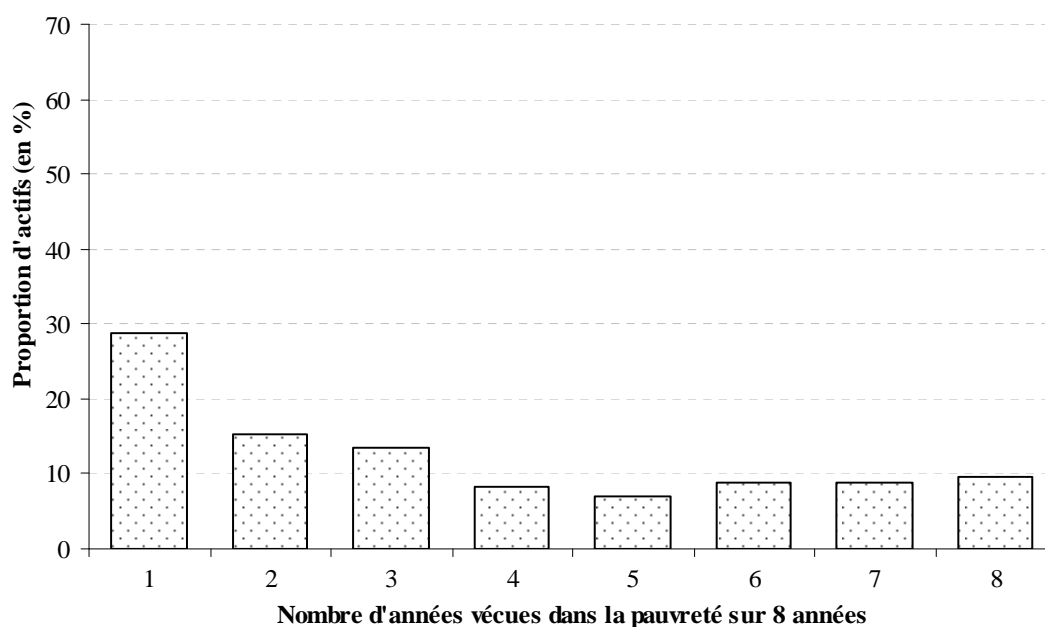
Les actifs suivis sur la période 1994-2001 peuvent ne connaître aucune année de pauvreté, comme ne connaître qu'une seule année, deux années... jusqu'à huit années de pauvreté. La figure 74 (annexe 67) représente la répartition de la population active selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté sur une période de 8 années. **Deux tiers des actifs n'ont jamais connu de situation de pauvreté entre 1994 et 2001.** Dans la mesure où la grande majorité des actifs n'ont pas fait l'expérience de la pauvreté, cette proportion peut paraître rassurante pour les actifs. **Mais cela signifie également qu'un actif sur trois a fait l'expérience de la pauvreté au moins une année sur 8. Or, cette proportion est très élevée au regard du taux de pauvreté des actifs qui varie entre 21,7 % et 12,4 % sur la période** (tableau 15). Il existe donc une distinction entre des actifs protégés contre la pauvreté et d'autres, plus fragiles, ayant connu la situation de pauvreté. Un actif sur 10 n'a vécu qu'une seule année dans la pauvreté, tandis que les autres, en première analyse, se répartiraient uniformément selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté.

Figure 74. Répartition de la population active (en %) selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté sur huit années (entre 1994 et 2001)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Figure 75. Répartition de la population active (en %) chez les actifs ayant vécu au moins une année dans la pauvreté selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté sur huit années (entre 1994 et 2001)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Le poids des actifs n'ayant pas traversé de période de pauvreté étant relativement élevé, une analyse plus poussée nécessite de s'intéresser aux seuls actifs ayant fait l'expérience de la pauvreté au moins une année entre 1994 et 2001 (figure 75). Ainsi, presque 3 actifs sur 10 ont connu la pauvreté une seule année et autant ont passé deux à trois années dans la pauvreté sur les huit étudiées. La pauvreté apparaît en réalité comme un état passager car 57,5 % des actifs ayant fait l'expérience de la pauvreté sur 8 années, ont vécu cette situation durant un à trois ans. Ils sont 10 % seulement à avoir connu la pauvreté de manière permanente, c'est-à-dire sur toute la période. Les actifs ayant vécu la pauvreté durant 4 à 7 ans sur la période constituent par différence le tiers des actifs ayant connu un épisode de pauvreté.

A partir de ces répartitions, nous pouvons établir un nombre moyen d'années vécues dans la pauvreté sur 8 années (tableau 26). Ainsi, l'ensemble des actifs observés sur les 8 années ont passé en moyenne 1,2 année dans la pauvreté. Mais cette mesure comprend aussi bien des actifs jamais entrés dans la pauvreté sur la période que des actifs ayant connu l'état de pauvreté au moins une année. Il faut donc établir ce nombre moyen d'années vécues dans la pauvreté pour l'ensemble des actifs ayant vécu au moins une année dans la pauvreté. Ainsi, un actif qui a connu l'état de pauvreté au moins une année sur 8 vit en moyenne 3,6 années dans la pauvreté sur les 8 années. Cela signifie que la situation de pauvreté est récurrente. Lorsqu'ils en sortent ces actifs retournent très certainement dans la pauvreté les années suivantes.

Tableau 26. Calcul du nombre moyen d'années vécues dans la pauvreté en l'état d'activité pour l'ensemble de la population active et pour les actifs ayant vécu au moins une année dans la pauvreté

Nombres d'années vécues dans la pauvreté sur 8 années	Effectifs de personnes actives	Nombre d'années vécues dans la pauvreté	
0	7 379 816	0	
1	1 024 525	1 024 525	
2	546 557	1 093 113	
3	479 743	1 439 228	
4	291 092	1 164 369	
5	249 399	1 246 996	
6	317 651	1 905 906	
7	311 313	2 179 194	
8	339 483	2 715 862	
Ensemble de la population active	10 939 579	12 769 193	Moyenne = 1,2 an
Actifs ayant passé au moins une année dans la pauvreté	3 559 763	12 769 193	Moyenne = 3,6 ans

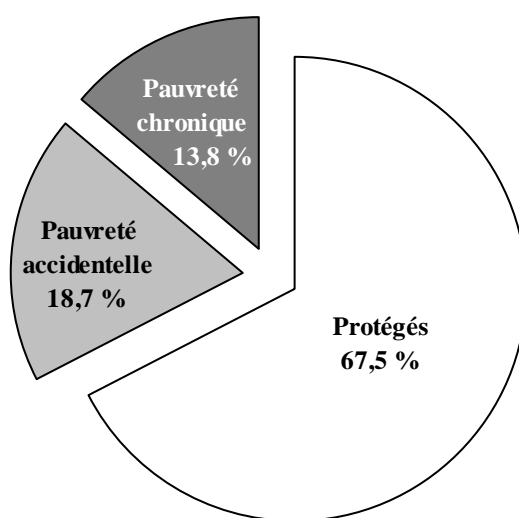
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Les trajectoires individuelles de pauvreté des actifs sont donc hétérogènes quant à la durée passée dans la pauvreté sur une période de 8 années. Trois groupes se distinguent :

- Les « protégés contre la pauvreté » : il s'agit des actifs n'ayant connu aucun épisode de pauvreté sur 8 ans. Cela ne signifie nullement que ces actifs ne sont jamais entrés dans la pauvreté durant leur vie active ou qu'ils n'y entreront pas. Mais leur probabilité d'y entrer doit être largement inférieure à celle des actifs ayant fait l'expérience de la pauvreté.
- Les actifs ayant fait l'expérience de la pauvreté de manière accidentelle : ce sont les actifs ayant effectué un bref passage dans la pauvreté, entre 1 et 3 ans sur 8 ans.
- Les actifs plongés dans la « pauvreté chronique » qui sont les actifs dont le nombre d'années vécues dans la pauvreté est au moins égal à la moitié de la période étudiée, c'est-à-dire supérieur ou égal à 4 ans sur une période de 8 années. Sont compris dans cette catégorie des actifs du « noyau dur », c'est-à-dire des actifs plongés de manière permanente dans la pauvreté entre 1994 et 2001 (soit 8 ans de pauvreté sur 8 ans).

On se demande comment se répartit la population active selon cette typologie (figure 76, annexe 68). Les protégés constituent ainsi la majorité des actifs, près des deux tiers des actifs n'ont pas connu l'état de pauvreté entre 1994 et 2001. Les actifs dont la pauvreté est accidentelle représentent 18,7 % de la population active. Et la dernière catégorie pour laquelle la pauvreté est une situation courante, chronique, constitue 13,8 % des actifs.

Figure 76. Répartition (en %) de la population active selon la typologie de la pauvreté d'appartenance



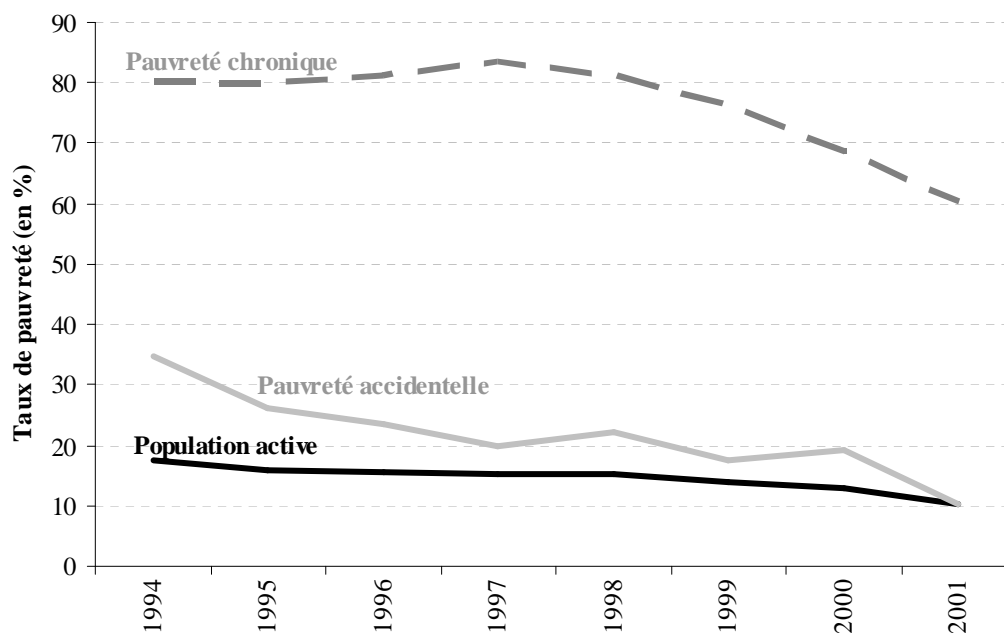
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Parmi ces actifs pauvres la même année, certains en sont sortis définitivement tandis que d'autres sont restés dans cette situation durant plusieurs années. On ne peut pas tirer des conclusions ici sur les caractéristiques des actifs selon le nombre d'années consécutives qu'ils ont passé dans la pauvreté. Un actif peut tout aussi bien être en situation de pauvreté une année donnée est en être sorti l'année suivante que vivre deux années consécutives dans la pauvreté.

Cependant, lorsqu'il s'agit de la pauvreté chronique, les actifs ayant passé entre 4 à 8 années dans la pauvreté ont quasiment tous passé des années consécutives dans la pauvreté. La seule exception pourrait provenir des actifs dont le temps passé dans la pauvreté est de 4 ans exactement : dans ce cas ces actifs alternent une succession d'entrées et de sorties de la pauvreté sur toute la période. Mais même lorsque cela est le cas, cela signifie que malgré une

sortie de la pauvreté, ces actifs restent fragiles puisqu'ils y retournent l'année suivante. Le taux de pauvreté observé pour l'ensemble des actifs semble donc varier selon la catégorie d'appartenance (figure 77, annexe 69).

Figure 77. Taux de pauvreté au sein des actifs issus de la pauvreté accidentelle et des actifs issus de la pauvreté chronique de 1994 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Les actifs protégés sont par construction épargnés par la pauvreté, leur taux de pauvreté étant nul. En raison du poids important des actifs protégés dans la population active sur la période (un tiers des actifs environ), le taux de pauvreté de la population active semble relativement bas si on le compare au taux de pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté au moins une fois sur 8 ans. De 20 % en 1994, il diminue à 10 % en 2001.

Le taux de pauvreté des actifs dont l'expérience dans la pauvreté est accidentelle évolue en trois temps. Durant les quatre premières années, celui-ci est relativement élevé et diminue assez fortement : 35 % de ces actifs sont pauvres en 1994 et 20 % en 1997. De 1997 à 2000, la pauvreté a tendance à stagner. C'est en 2001 qu'elle va reprendre sa baisse, atteignant le niveau de pauvreté observé pour l'ensemble des actifs, soit un taux de pauvreté de plus de 10 %. Cela signifie que les actifs entrés accidentellement dans la pauvreté ont fait

cette expérience surtout en début de période et au cours de la dernière année d'observation, en 2001.

Les actifs faisant l'expérience répétée de la pauvreté (pauvreté chronique) atteignent des taux de pauvreté extrêmement élevés. Deux périodes sont à distinguer. Jusqu'en 1997, 80 % des actifs de cette catégorie sont touchés par la pauvreté, voire plus sur les deux dernières années. Au-delà de cette date, le taux de pauvreté a fortement diminué bien que restant dans des niveaux élevés. En 2001, 60 % de ces actifs sont en situation de pauvreté.

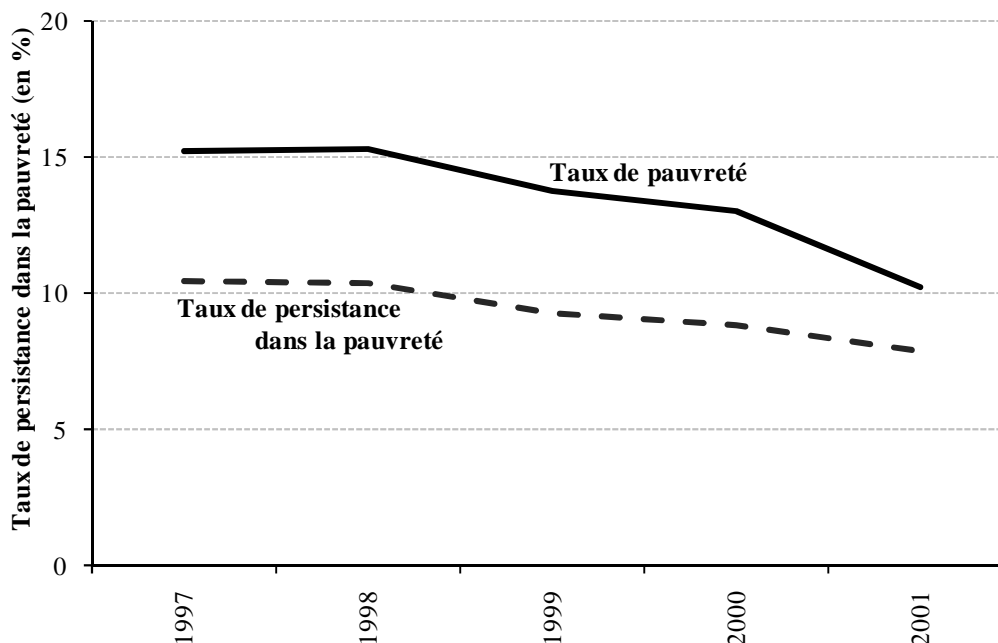
Au final, si le taux de pauvreté global des actifs diminue sur l'ensemble de la période, ce ne sont pas les mêmes actifs qui profitent de cette diminution. Dans le milieu des années 1990, la baisse a profité aux actifs en situation de fragilité temporaire. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, ce sont les actifs les plus fragilisés qui ont le plus profité de la baisse de la pauvreté. Afin de prendre en compte la durée en situation de pauvreté, le taux de persistance dans la pauvreté monétaire a été créé et approuvé par le Conseil européen de Laeken (Dennis, Guio, 2003).

§3 Le taux de persistance dans la pauvreté monétaire de la population active

Le taux de persistance dans la pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes ayant vécu sous le seuil de pauvreté pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes. Il est donc généralement calculé à partir de l'ensemble de la population et à partir de la définition relative de la pauvreté.

Dans la mesure où nous avons retenu les seules personnes restées en activité au cours des 8 années du panel européen, nous pouvons calculer cet indicateur sur la population retenue. De plus, nous le calculerons avec la définition absolue de la pauvreté, définition retenue dans le cadre de ce travail. En outre, pour calculer un taux de persistance dans la pauvreté, il est nécessaire de disposer au minimum de 4 vagues successives d'informations relatives au niveau de vie des individus, il sera donc calculé à partir de 1997 et non à partir de 1994 et comparé à la proportion d'actifs pauvres observée sur la même période (figure 78, annexe 70).

Figure 78 : Taux de pauvreté et taux de persistance dans la pauvreté de la population active de 1997 à 2001



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

En 1997, plus de 10 % des actifs couraient un risque persistant de pauvreté et avaient donc un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté absolue au cours de cette année, mais aussi pendant au moins deux des trois années précédentes (1994-1996). Après une stabilisation entre 1997 et 1998 (respectivement 10,4 et 10,5 % d'actifs en pauvreté persistante), la part des actifs demeurés dans la pauvreté diminue ensuite jusqu'à 2001 pour atteindre 7,9 %. Cela signifie que les actifs passent moins de temps dans la pauvreté durant la fin des années 1990 plutôt qu'au milieu des années 1990.

Le taux de pauvreté des actifs est logiquement plus élevé que le taux de persistance dans la pauvreté. S'ils étaient identiques, cela signifierait que tous les actifs pauvres observés au moment de l'enquête l'étaient également au moins durant deux des trois années précédentes. On observe que le taux de pauvreté des actifs suit une évolution parallèle au taux de persistance jusqu'en 1999, mais qu'au-delà de cette date, le taux de pauvreté diminue plus rapidement, surtout entre 2000 et 2001. Autrement-dit, la baisse de la pauvreté des actifs de la fin de la période profite plus aux actifs les moins fragiles, c'est-à-dire aux actifs pauvres qui n'étaient pas en situation de pauvreté au moins deux années sur les trois précédentes. Dans le détail, la proportion d'actifs restés dans la pauvreté les 8 années consécutives de la période

d'observation (1994-2001) augmente fortement parmi les actifs pauvres : ils représentaient 24 % des actifs pauvres en 2000 et 30 % en 2001. Les actifs constituant le « noyau dur de la pauvreté » ne profitent donc pas de la diminution de la pauvreté sur la fin de la période.

Il serait intéressant de calculer cet indicateur à partir des données du SRCV. Mais les deux vagues dont nous disposons (2004-2005) ne suffisent pas pour la réactualisation de ce calcul. Or, compte tenu de l'augmentation récente de la pauvreté dans la population active, il est probable que la durée de la situation de pauvreté des actifs sur la période récente est plus élevée qu'à la fin des années 1990.

Si cet indicateur a l'avantage de prendre en compte la durée d'une situation de pauvreté, il n'informe pas directement sur les risques d'entrée dans la pauvreté et sur les risques de sortie de la pauvreté. Les outils de l'analyse démographique permettent cela via les constructions des tables d'entrée dans la pauvreté et des tables de sortie de la pauvreté.

II- Les risques de sortie de la pauvreté monétaire et les risques d'entrée dans la pauvreté monétaire chez les actifs : l'état transitoire de la pauvreté

On s'intéresse à deux phénomènes démographiques : la sortie de la pauvreté de la population active pauvre et l'entrée dans la pauvreté de la population active non-pauvre. Ces événements sont qualifiés d'événements démographiques dans la mesure où ils font sortir d'une population (Blayo, 1995) : un actif qui connaît une sortie de la pauvreté sort de la population des actifs pauvres et un actif qui vit une entrée dans la pauvreté sort de la population des actifs non-pauvres. Nous travaillerons dans un premier temps sur le phénomène de la sortie de la pauvreté d'un actif pauvre puis dans un deuxième temps sur le phénomène de l'entrée dans la pauvreté d'un actif non-pauvre.

§1 La construction de la table de sortie de la pauvreté et de la table d'entrée dans la pauvreté chez les actifs

1) La table de sortie de la pauvreté des actifs : l'exemple de la table de sortie de la pauvreté chez les actifs entrés dans la pauvreté en 1995

Le phénomène de la sortie de la pauvreté d'un actif ne se manifeste pas à l'état pur, il est perturbé par un ensemble d'autres phénomènes. Les événements, en démographie, se produisent dans un ordre nécessaire. On ne peut pas sortir de la pauvreté avant d'être entré dans la pauvreté chez les actifs. Il y a donc toujours un événement antérieur à celui observé et c'est généralement la durée écoulée depuis l'événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur à l'événement étudié qui est un important facteur d'hétérogénéité (Blayo, 1995). Ici, la probabilité de sortir de la pauvreté d'un actif varie avec la durée écoulée depuis la dernière entrée dans la pauvreté d'un actif. Il faut donc étudier les actifs qui connaissent une entrée dans la pauvreté au cours de la même année.

Prenons l'exemple des actifs ayant tous vécu l'entrée dans la pauvreté au cours de l'année 1995. Ces actifs constituent une cohorte homogène du phénomène de la sortie de la pauvreté chez les actifs pauvres, en ce sens où les personnes constitutives de cette cohorte sont les personnes qui présentent la même probabilité de vivre l'événement étudié (en l'occurrence la sortie de la pauvreté) et la même probabilité de vivre les événements appelés perturbateurs (Blayo, 1991), à savoir la sortie d'activité, le décès et l'émigration d'un actif entré dans la pauvreté en 1995 et l'immigration d'un actif entré dans la pauvreté en 1995.

Rappelons que compte tenu de l'architecture des données du Panel européen des ménages, les données dont nous disposons sont des données en l'absence de migration et de mortalité. Seule la perte d'activité d'une personne entrée dans la pauvreté en 1995 empêche donc l'observation de la sortie de la pauvreté. Mais contrairement aux données démographiques habituellement utilisées, les données du Panel européen permettent de savoir, pour les personnes sorties d'activité, si elles sont sorties ou non de la pauvreté mais ne permettent pas de savoir si la sortie d'activité a eu lieu avant la sortie de la pauvreté ou inversement.

Pour mieux comprendre, prenons le cas où l'on souhaiterait étudier les décès dans un pays où la population est soumise à l'émigration (et non à l'immigration). L'observation des décès est dans ce cas empêchée par les personnes qui émigrent et les décès observés au cours d'une année ne concernent pas toutes les personnes encore présentes à la fin de l'année. Certaines personnes ont émigré et ont échappé à l'observation et on ignore si ces personnes se trouvant sur un autre territoire sont décédées ou bien sont encore en vie à la fin de l'année.

Sont donc concernés par les décès observés, les personnes présentes en début d'année desquelles on doit soustraire les personnes émigrées. Mais les personnes ayant émigré sont aussi des personnes concernées par les décès observés dans la mesure où l'on sait qu'elles ont échappé au décès jusqu'à ce qu'elles émigrent. Ce que l'on ignore c'est si ces personnes, une fois qu'elles ont émigré, ont survécu jusqu'à la fin de l'année ou bien sont décédées à l'étranger. On fait donc l'hypothèse que ces personnes qui ont émigré sont toutes parties en milieu d'année, ce qui revient à dire qu'elles ont vécu le risque de décéder dans le pays d'observation la moitié d'une année. Au final sont concernées par les décès observés, les personnes observées en début d'années desquelles on soustrait la moitié des personnes ayant émigré.

La probabilité de décéder entre deux âges, q_x , correspondrait donc à la formule suivante :

$$q_x = \frac{D(x; x+1)}{P_x - \frac{E(x; x+1)}{2}}$$

Où :

- $D(x ; x+1)$: décès observés entre l'âge x et l'âge $x+1$
- $E(x ; x+1)$: émigrations observées entre l'âge x et l'âge $x+1$
- P_x : population à l'âge x

Mettons nous dans le cas où seraient connus l'ensemble des décès des personnes présentes sur le territoire à l'âge x , sans distinction du lieu de décès. Les décès comprendraient donc les décès observés sur le territoire, mais aussi les décès à l'étranger des personnes ayant émigré. Comment devrions-nous procéder au calcul de la probabilité de mortalité entre deux âges ? Aux décès observés sur le territoire, s'ajoutent les décès des personnes émigrées, soit $D(x ; x+1)^*$. Dans cette configuration, les personnes soumises au risque de décéder sont toutes les personnes présentes en début d'intervalle qu'elles aient émigré ou non car tous les décès sont observés quel que soit leur pays de résidence à la fin de l'année. Cela repose sur l'hypothèse que l'émigration n'a pas influencé le risque de décéder. Ainsi, la probabilité de décéder entre deux âges, notée q_x' , se calculerait de la manière suivante :

$$q_x' = \frac{D(x; x+1)^*}{P_x}$$

Où :

- $D(x ; x+1)^*$: décès observés sur le territoire entre l'âge x et l'âge $x+1$ des personnes ayant émigré ou non
- P_x : population à l'âge x

Cette configuration, si elle est à l'heure actuelle inexistante pour les phénomènes démographiques classiques tels que le décès ou l'émigration, est en fait celle que l'on observe dans les données du Panel européen des ménages lorsque l'on étudie la sortie de la pauvreté et la sortie de l'activité.

Au sein de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995, l'événement observé est la sortie de la pauvreté d'un actif qu'il soit encore en activité ou non à la date $t+1$ (correspondant au décès dans l'exemple ci-dessus quel que soit le lieu de décès) et l'événement perturbateur est la sortie d'activité (soit les émigrations dans l'exemple). A l'origine, dans les données classiques d'observation en démographie, nous connaissons l'ordre dans lequel les événements se produisent : à savoir est-ce la sortie de la pauvreté qui a eu lieu avant la sortie de l'activité ou inversement. Or, les données du Panel européen ne nous informent que sur des données de stocks de la population. Parmi les personnes actives pauvres à la date t , seules sont connues les personnes non-pauvres à la date $t+1$, qu'elles soient actives ou non. On ne peut distinguer les effectifs de personnes sorties de la pauvreté avant la sortie de l'activité ni les effectifs de personnes sorties de l'activité avant la sortie de la pauvreté. On fait donc l'hypothèse que la sortie de la pauvreté précède la sortie d'activité. Dans la mesure où cette hypothèse repose sur un intervalle d'un an seulement, cela ne devrait jouer qu'à la marge sur les risques de sortie de la pauvreté. La probabilité de sortir de la pauvreté entre deux dates t et $t+1$ dans une cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même année, notée sp_x , se calcule en rapportant les effectifs de personnes actives et inactives non-pauvres de la cohorte à la date $t+1$ à la population susceptible de vivre la sortie de la pauvreté, c'est-à-dire la population initiale à la date t . Ainsi :

$$sp_t = \frac{PNP_{t+1}}{PAP_t}$$

Où :

- PNP_{t+1} : personnes actives et inactives de la cohorte initiale non-pauvres à la date $t+1$
- PAP_t : actifs pauvres entrés dans la pauvreté une même année ayant échappé à la sortie de la pauvreté et à la sortie de l'activité à la date t

La cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995 correspond aux actifs entrés dans la pauvreté entre octobre 1994 (date de l'enquête) et octobre 1995. Ces individus ne sont observés qu'à partir d'octobre 1995, alors qu'ils ont déjà passé en moyenne une demie-année dans la pauvreté. Pour simplifier, on parlera de la cohorte 1995, même si celle-ci est en réalité entrée dans la pauvreté depuis 6 mois (tableau 27).

Tableau 27. Calculs du quotient de sortie de la pauvreté (en %) – Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995

Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995 x	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) s _{pt} (b/a)
1995	0	1 219 086	629 795	516,6
1996	1	592 718	240 151	405,2
1997	2	333 911	68 062	203,8
1998	3	286 373	92 872	324,3
1999	4	195 396	49 213	251,9
2000	5	163 677	43 846	267,9
2001	6			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995

Tableau 28. Table de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995

Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995 x	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) s _{pt}
1995	0	1 000	517	516,6
1996	1	483	196	405,2
1997	2	288	59	203,8
1998	3	229	74	324,3
1999	4	155	39	251,9
2000	5	116	31	267,9
2001	6	85		

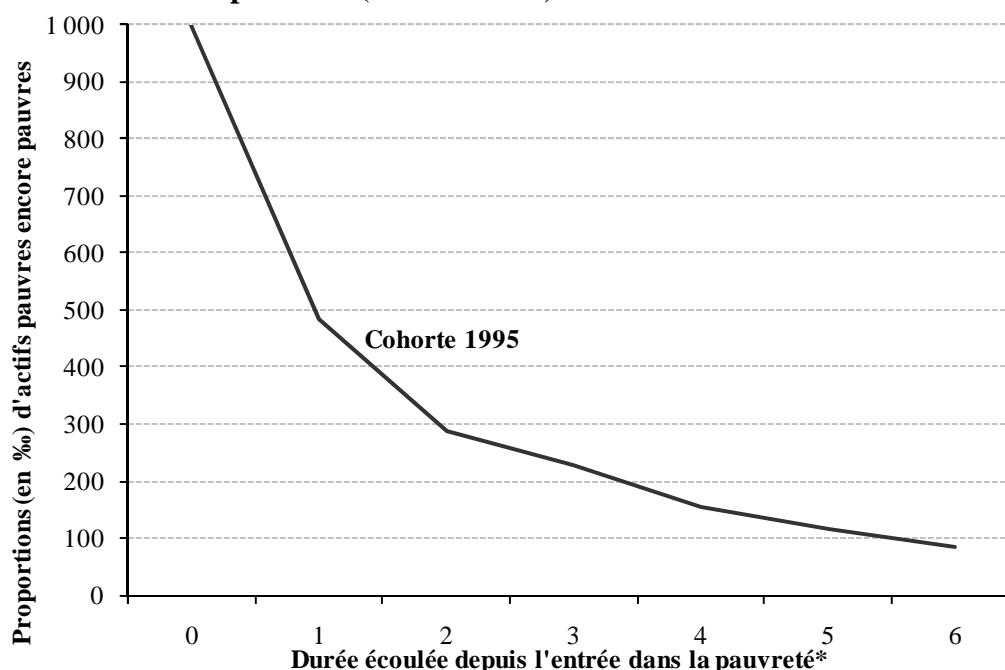
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995

De la même manière que l'on construit une table de mortalité en démographie, on établit pour les actifs entrés dans la pauvreté en 1995, grâce à la combinaison de ces probabilités de sortie de la pauvreté, une table de sortie de la pauvreté (tableau 28). Cette table décrit le phénomène de la sortie de la pauvreté à l'état pur et permet de répondre à la question de départ posée à savoir : parmi les actifs ayant vécu, en 1995, l'entrée dans la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté et à quel rythme ?

Au final, la figure 79 (annexe 71) présente la série des actifs pauvres restés dans la pauvreté selon la durée écoulée depuis leur dernière entrée dans la pauvreté en 1995, comme si la seule manière de sortir de cette population était la sortie de la pauvreté. Il s'agit donc de la série de « survivants à la sortie de la pauvreté » en l'absence de phénomènes appelés perturbateurs, c'est-à-dire en l'absence de sortie d'activité, de mortalité et de migration d'actifs pauvres. Pour 1 000 actifs entrés dans la pauvreté en 1995, seuls 483 se trouvaient toujours en situation de pauvreté l'année suivante si la seule manière de sortir de cette population était de connaître une sortie de la pauvreté. Cela revient à dire que plus de la moitié de ces actifs (exactement 51,7 %) sont sortis de la pauvreté un an seulement après y être entrés. Cinq ans après leur entrée dans la pauvreté, seuls 116 sont toujours dans la pauvreté, ce qui signifie que près de 90 % de ces actifs sont sortis de la pauvreté après y être entrés. La table de sortie de la pauvreté des actifs est construite sur le modèle de la table de mortalité. Il s'agit à présent de construire la table de l'entrée dans la pauvreté des actifs non-pauvres.

Figure 79. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté (cohorte 1995)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* entre octobre 1994 et octobre 1995

2) La construction de la table de l'entrée dans la pauvreté des actifs non-pauvres

L'entrée dans la pauvreté, tout comme la sortie de la pauvreté, est un phénomène renouvelable. Un actif au cours de sa vie active peut entrer dans la pauvreté une première fois, en sortir, puis y entrer une deuxième fois, en sortir à nouveau et ainsi de suite.

Dans l'idéal, il faudrait étudier la probabilité d'entrer dans la pauvreté selon le dernier événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur. On ne peut entrer une première fois dans la pauvreté des actifs sans être entré en activité et on ne peut entrer une deuxième fois dans la pauvreté des actifs sans être sorti de la pauvreté une première fois. La première question de départ que l'on devrait se poser est donc la suivante : parmi les personnes ayant vécu, au cours d'une même période, l'entrée en activité, quelle est la proportion de celles qui entrent pour la première fois dans la pauvreté au cours de leur vie active ?

Suivre une cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même année au cours de sa vie active permettrait non seulement de connaître le risque que ces actifs ont d'entrer au moins une fois dans la pauvreté au cours de leur vie active, mais aussi d'étudier la sortie de la pauvreté selon le rang. Par exemple, parmi les actifs ayant vécu, au cours d'une même année, la sortie de la pauvreté de rang 2, quelle est la proportion de ceux qui entrent dans la pauvreté ? Mais aussi, parmi les actifs ayant vécu, au cours d'une même période, l'entrée dans la pauvreté de rang 2, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté ? Cela supposerait que les personnes entrées en activité la même année soient suivies tout au long de leur vie active, depuis leur entrée sur le marché du travail jusqu'à leur départ à la retraite, soit une quarantaine d'années environ. Jusqu'à présent, aucune source en France ne fournit de telles informations. En outre, en raison d'un échantillon trop réduit d'individus ayant ces caractéristiques, le suivi des personnes entrées en activité en 1995 ne serait pas pertinent statistiquement. Une autre solution doit donc être envisagée.

A défaut d'étudier l'entrée dans la pauvreté selon le rang, il est possible de travailler sur l'entrée dans la pauvreté selon la durée écoulée depuis la dernière sortie de la pauvreté des actifs, dernier événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur connu. La question que l'on se pose est donc la suivante : parmi les actifs ayant vécu, au cours d'une

même période, la sortie de la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui retournent dans la pauvreté ? Les actifs sur lesquels reposeront les résultats sont donc des actifs qui ont déjà connu la pauvreté et dont on évaluera le risque d’y retourner.

Afin de reconstituer une série de « survivants à l’entrée dans la pauvreté », il est nécessaire de déterminer une cohorte homogène d’actifs susceptibles de vivre l’événement étudié. Les personnes susceptibles de vivre l’événement étudié sont des actifs non-pauvres. Pour que la cohorte soit homogène, c’est-à-dire que ces actifs aient les mêmes probabilités de vivre l’entrée dans la pauvreté, ils doivent avoir vécu au même moment, l’événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur. Ces actifs non-pauvres doivent donc avoir connu la sortie de la pauvreté une même année. Nous prendrons l’exemple de la cohorte des actifs sortis de la pauvreté en 1995.

Les sorties de l’activité empêchent l’observation des entrées dans la pauvreté des actifs et en cela, constituent donc un événement perturbateur. Pour calculer les probabilités d’entrer dans la pauvreté dans une telle cohorte, l’entrée dans la pauvreté des actifs est considérée ici comme une sortie d’une population. En effet, l’entrée dans la pauvreté fait sortir de la population des actifs restés non-pauvres depuis 1995. Et de la même manière que l’on calcule une probabilité de sortie de la pauvreté, il est possible de calculer une probabilité d’entrée dans la pauvreté chez les actifs sortis de la pauvreté entre deux durées écoulées, x et $x+1$. Rappelons que les données du Panel européen des ménages sont configurées de telle sorte que les entrées dans la pauvreté sont déterminées à partir de données de stocks. Seules sont connues les personnes issues de la cohorte qui étaient actives non-pauvres à la date t et actives ou inactives pauvres à la date $t+1$. Les personnes sorties de l’activité dans l’intervalle sont connues sans pouvoir distinguer l’ordre d’apparition des événements entrée dans la pauvreté et sortie de l’activité. Comptabiliser ces dernières entrées dans la pauvreté revient à considérer que la sortie de l’activité n’influence pas la probabilité d’entrer dans la pauvreté. Ici aussi, cette hypothèse repose sur un intervalle d’un an seulement. La probabilité d’entrer dans la pauvreté entre deux dates dans une cohorte d’actifs sortis de la pauvreté une même année, notée ep_x , se calcule donc de la manière suivante :

$$ep_x = \frac{PP_{t+1}}{PANP_x}$$

Où :

- PP_{t+1} : population pauvre issue de la cohorte et pauvres à la durée $t+1$, entrées dans la pauvreté observées entre deux durées écoulées, x et $x+1$, depuis la dernière sortie de la pauvreté des personnes restées actives toute l'année et des personnes sorties d'activité entre x et $x+1$
- $PANP_x$: actifs non-pauvres sortis de la pauvreté une même année ayant échappé à l'entrée dans la pauvreté et à la sortie de l'activité à la durée x

A partir des données déduites des stocks observés de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995, ces probabilités d'entrer dans la pauvreté sont calculées entre chaque durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté (tableau 29), sachant qu'à la date de création de la cohorte, octobre 1995, les individus ont déjà vécu en moyenne une demie-année dans la non-pauvreté. Les entrées dans la pauvreté entre deux durées écoulées, notées PP_{t+1} concernent à la fois les personnes restées en activité toute l'année et les actifs sortis d'activité au cours de l'année. La combinaison de ces probabilités d'entrer dans la pauvreté permet la construction d'une table d'entrée dans la pauvreté des actifs (tableau 30). Cette table permet de savoir, pour une cohorte de 1 000 actifs sortis de la pauvreté en 1995, combien sont toujours non-pauvres un an après, deux ans après... Le Panel européen suit des individus durant 8 années, on ne peut donc suivre cette cohorte que sur les 6 années qui suivent la sortie de la pauvreté. La série de ces « survivants d'actifs à l'entrée de la pauvreté », soit les actifs non entrés dans la pauvreté, est représentée sur la figure 80.

Pour 1 000 actifs sortis de la pauvreté en 1995, 715 sont toujours non-pauvres l'année suivante. Cela signifie que près de 3 actifs sur 10 de cette cohorte (28,5 % exactement) sont retournés dans la pauvreté un an après leur sortie. Les risques de retour dans la pauvreté chez les actifs sont les plus élevés les années suivant la sortie de la pauvreté (tableau 30). Cinq ans après leur sortie de la pauvreté, la moitié des actifs sont retournés dans la pauvreté. La situation qui a permis aux actifs de sortir de la pauvreté apparaît donc être en réalité une situation fragile et de court terme.

Tableau 29. Calcul du quotient d'entrée dans la pauvreté (en %) – Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995

Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995 x	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t (b/a)
1995	0	1 625 794	463 785	285,3
1996	1	1 163 148	152 949	131,5
1997	2	1 016 124	88 151	86,8
1998	3	956 641	48 414	50,6
1999	4	844 971	37 481	44,4
2000	5	767 209	23 965	31,2
2001	6			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995

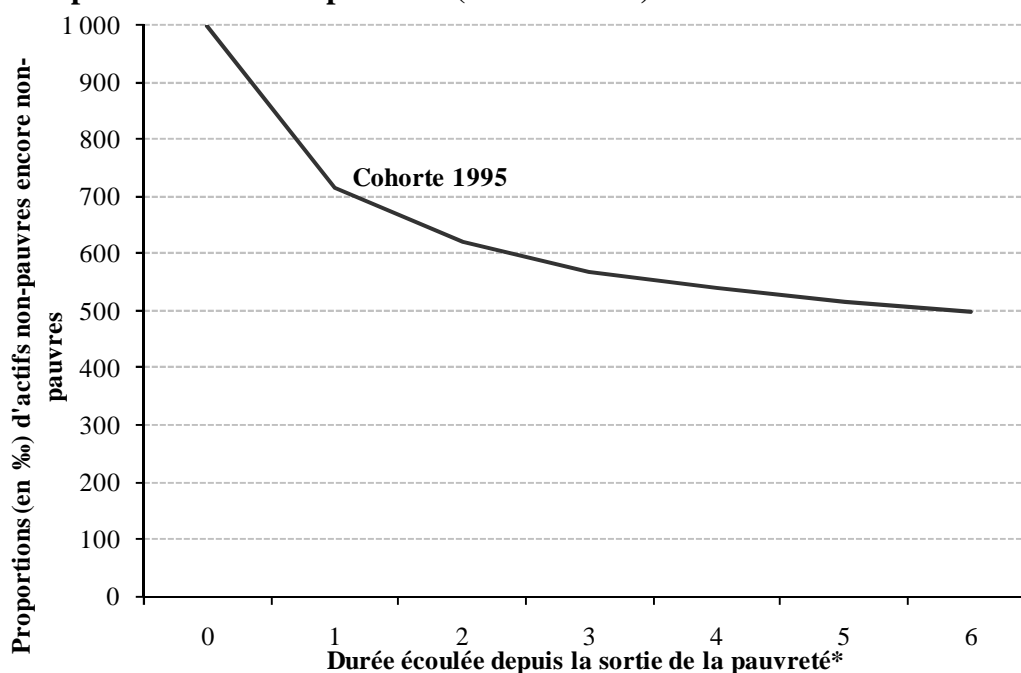
Tableau 30. Table d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995

Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995 x	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t
1995	0	1 000	285	285,3
1996	1	715	94	131,5
1997	2	621	54	86,8
1998	3	567	29	50,6
1999	4	538	24	44,4
2000	5	514	16	31,2
2001	6	498		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995

Figure 80. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté (cohorte 1995)



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* entre octobre 1994 et octobre 1995

Néanmoins, la comparaison du rythme des entrées dans la pauvreté de cette cohorte (figure 80) et du rythme des sorties de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995 (figure 79) permet d'avancer deux premières observations :

- les actifs sortiraient plus vite de la pauvreté qu'ils y entreraient,
- la pauvreté chez les actifs apparaît être un état transitoire, mais avec un risque de retour non négligeable.

Ces observations sont valables pour ces deux cohortes, mais peut-on étendre ces résultats à des cohortes d'actifs entrés dans la pauvreté une même année ou bien des cohortes d'actifs sortis de la pauvreté une même année ? La construction des tables d'entrée dans la pauvreté et des tables de sortie de la pauvreté pour des cohortes d'actifs entrés dans la pauvreté ou sortis de la pauvreté une autre année mettra aussi en évidence un effet conjoncturel si tel est le cas.

§2 La pauvreté monétaire de la population active : un état transitoire

1) Les mesures d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté de la population active

En raison du décalage de l'année d'entrée dans la pauvreté et de la durée de suivi du Panel européen des ménages (8 ans), la durée d'observation après l'entrée dans la pauvreté varie selon les cohortes : elle est de 6 ans pour la cohorte de 1995, de 5 ans pour la cohorte de 1996 et de 4 ans pour la cohorte de 1997. Il en est de même pour les différentes cohortes d'actifs sortis de la pauvreté une même année.

La figure 81 présente la série des actifs pauvres restés dans la pauvreté selon la durée écoulée depuis leur dernière entrée dans la pauvreté, comme si la seule manière de sortir de cette population était la sortie de la pauvreté. Trois cohortes sont représentées : les actifs entrés dans la pauvreté en 1995, en 1996 ou en 1997. La figure 82 représente les trois cohortes d'actifs sortis de la pauvreté en 1995, en 1996 ou en 1997 et toujours en l'état de non-pauvreté selon la durée écoulée depuis l'année de la dernière sortie de la pauvreté.

Quelle que soit l'année d'entrée dans la pauvreté, 85 % à 90 % des actifs pauvres sont sortis de la pauvreté 4 ans après leur entrée. Il n'y a pas ici d'effet conjoncturel, l'année de l'entrée dans la pauvreté n'influence pas la probabilité d'en sortir. C'est surtout lors de la première année que les actifs sortent de la pauvreté : la moitié est sortie de la pauvreté en moins d'un an. Deux ans après leur entrée, ils sont 70 % environ à être sortis de la pauvreté.

La pauvreté paraît donc être un état transitoire de la population active : les actifs en sortent très vite après y être entrés.

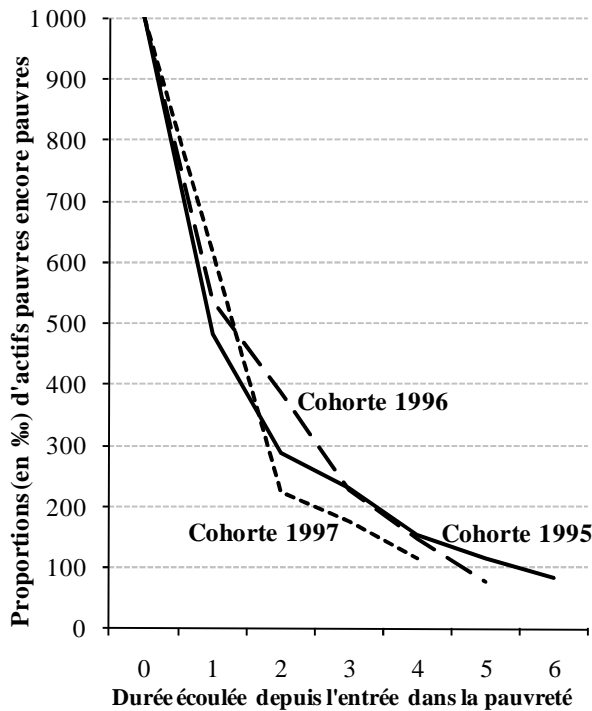
Comme nous l'avons signalé, un actif au cours de sa vie active est susceptible de vivre plusieurs fois une entrée dans la pauvreté et plusieurs fois une sortie de la pauvreté. **Si les actifs sortent relativement rapidement de la pauvreté, il est possible que ces sorties ne soient pas définitives.** En effet, 25 % à 30 % des actifs sortis de la pauvreté une même année (1995, 1996 ou 1997) sont retournés dans la pauvreté durant l'année suivante (figure 82). Quatre ans après leur sortie de la pauvreté, ils sont entre 40 % à 50 % à se trouver à nouveau dans une situation de pauvreté. **La sortie de la pauvreté de la population active semble donc fragile puisque presque la moitié des actifs retournent dans la pauvreté quelques**

années seulement après y être entrés. Par ailleurs, l'influence de l'année de la sortie de la pauvreté chez les actifs sur la probabilité d'y retourner est moindre.

Dans la mesure où l'effet conjoncturel de l'année d'entrée dans la pauvreté des actifs et de l'année de leur sortie de la pauvreté est négligeable, on se demande si une nouvelle cohorte construite à partir de ces trois cohortes pour chacun des événements étudiés répondrait toujours aux conditions d'homogénéité.

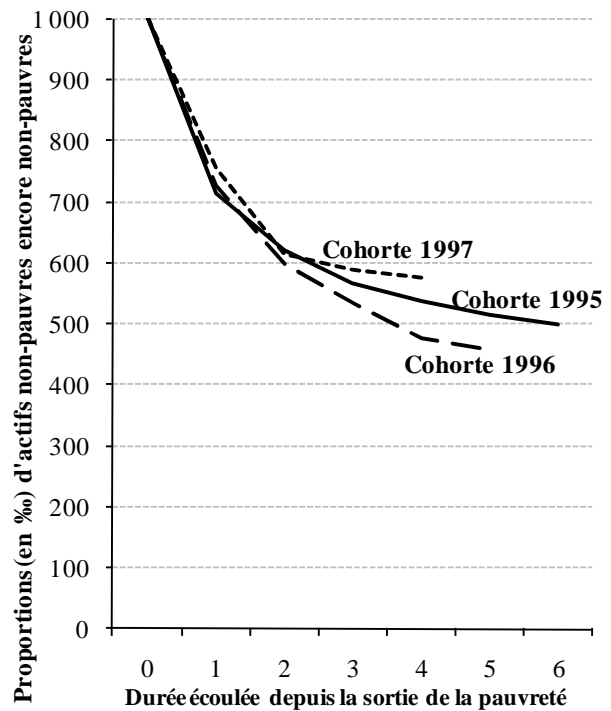
Rappelons qu'une cohorte homogène quant à l'événement étudié est une cohorte d'actifs pauvres ayant les mêmes probabilités de vivre la sortie de la pauvreté ou une cohorte d'actifs non-pauvres ayant les mêmes probabilités de vivre l'entrée dans la pauvreté lorsque l'événement étudié est l'entrée dans la pauvreté d'un actif. Pour cela, ils doivent avoir vécu l'événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur, c'est-à-dire l'entrée dans la pauvreté ou la sortie de la pauvreté, au même moment (Blayo, 1991). **Les figures 81 et 82 mettent en avant l'influence inexistante de l'année d'entrée dans la pauvreté sur la probabilité d'en sortir et de l'année de la sortie de la pauvreté sur la probabilité d'y retourner. Il devient possible de regrouper, pour chacun des événements étudiés, ces trois sous-cohortes en une seule cohorte répondant aux conditions d'homogénéité.**

Figure 81. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

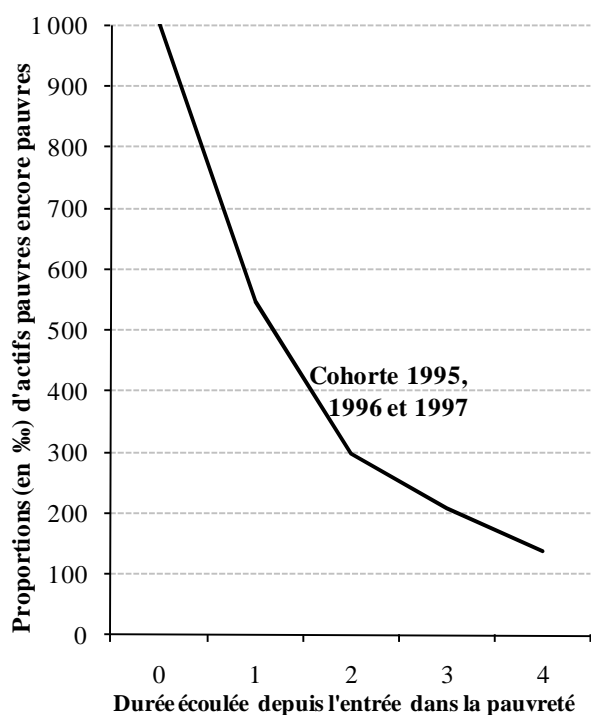
Figure 82. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

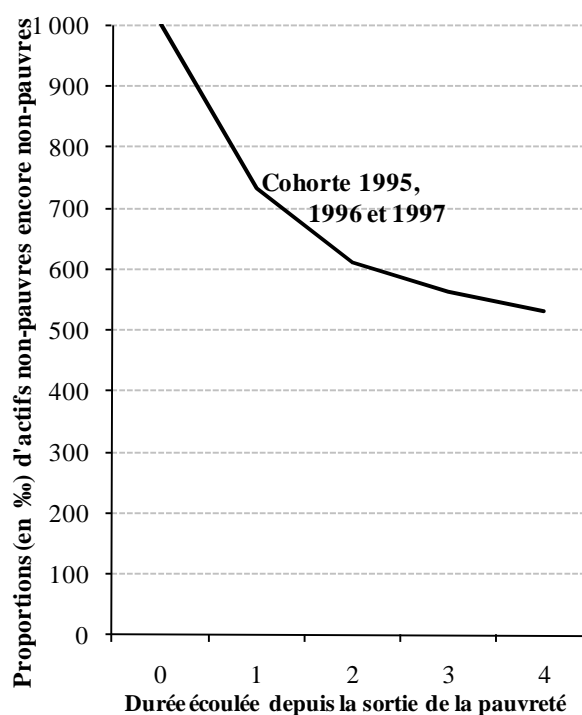
Lorsque l'événement étudié est la sortie de la pauvreté d'un actif pauvre, les personnes constitutives de la nouvelle cohorte sont les actifs entrés dans la pauvreté en 1995, en 1996 ou en 1997 que l'on suit sur 4 années (figure 83, annexe 73). Les actifs sortis de la pauvreté en 1995, en 1996 ou en 1997 constituent la nouvelle cohorte pour l'étude de l'entrée dans la pauvreté chez des actifs sortis de la pauvreté (figure 84, annexe 74).

Figure 83. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté - Cohorte d'actifs pauvres entrés dans la pauvreté en 1995-1997 -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 84. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté - Cohorte d'actifs non-pauvres sortis de la pauvreté en 1995-1997 -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

C'est à partir de ces deux nouvelles cohortes que seront présentés les prochains résultats permettant notamment de contourner le problème des faibles effectifs lorsque l'analyse est réalisée à une échelle plus fine. Cependant, les cohortes des actifs entrés dans la pauvreté en 1997 ou des actifs sortis de la pauvreté en 1997 n'ont pu être suivies que jusqu'en 2001, soit une durée de 4 ans. Ces deux nouvelles cohortes d'actifs ne sont donc observées que pour une durée de 4 années, mais ont pour avantage de synthétiser l'information observée sur trois années.

Ainsi, que ce soit pour la sortie de la pauvreté des actifs ou pour l'entrée dans la pauvreté d'actifs, la durée écoulée depuis l'événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur influence fortement la probabilité de vivre l'événement étudié. Autrement-dit, un actif sort très vite de la pauvreté après y être entré et un actif venant de sortir de la pauvreté y retourne aussi rapidement. Mais ces rythmes de sortie ou d'entrée dans

la pauvreté ne sont pas les mêmes. Un actif sort plus vite de la pauvreté qu'il n'y retourne. Un an après leur entrée dans la pauvreté, 45 % des actifs sortent de la pauvreté alors qu'ils ne sont qu'un peu plus du quart à entrer dans la pauvreté un an après leur dernière sortie. Cela confirme l'état transitoire de la pauvreté chez les actifs car pour 1 000 actifs entrés dans la pauvreté au cours d'une même période, seuls 150 sont encore pauvres quatre ans après, soit 15 % d'actifs encore pauvres. Néanmoins, **il est indispensable de souligner le caractère non définitif de cette sortie de la pauvreté. Si les actifs retournent dans la pauvreté certes à un rythme plus modéré, ils y retournent quand même : ils sont 45 % à être de nouveau dans une situation de pauvreté quatre ans après leur sortie.** Si l'on devait élargir ces observations à la vie active d'une personne, il semblerait qu'un actif ayant connu au moins une fois une situation de pauvreté au cours de sa vie active connaîtrait en fait des situations d'alternance entre des épisodes de pauvreté et des épisodes de non-pauvreté, les épisodes de pauvreté étant de plus courte durée.

Mais les résultats présentés ici portent sur les années 1994 à 2001, période relativement favorable à la pauvreté puisque la proportion d'actifs pauvres a fortement diminué. L'augmentation du taux de pauvreté observé chez les actifs entre les années 2001 et 2005 serait susceptible de modifier ces résultats. La période récente s'est traduite par une détérioration du niveau de vie de la population active, et, plus largement, de l'ensemble de la population. Il est probable que les actifs entrés dans la pauvreté au cours de la période récente sortent moins vite de la pauvreté que durant la fin des années 1990. Cela ne peut être actuellement démontré. Seules les données longitudinales des années 2004 et 2005 sont à notre disposition à partir du SRCV. S'il nous est possible de déterminer les actifs entrés dans la pauvreté en 2005 et les actifs sortis de la pauvreté la même année, on ne peut pour l'instant suivre leur rythme de sortie ou de retour dans la pauvreté au fil des années. Il apparaît donc primordial que ces analyses soient réactualisées dès que l'accès aux données du SRCV à au moins 4 ou 5 vagues successives du SRCV sera possible (probablement en février 2010).

2) Les erreurs de mesure des entrées dans la pauvreté et des sorties de la pauvreté

La variable revenu est une variable sujette non seulement aux mauvaises déclarations des personnes répondantes au Panel européen des ménages (Lollivier et Verger, 2005), mais aussi au fait qu'un ménage dont le niveau de vie est proche du seuil de pauvreté, en raison d'une faible augmentation de ses ressources, serait susceptible de sortir de la pauvreté ou d'y retourner alors que finalement son niveau de vie ne se modifierait qu'à la marge.

Compte tenu de ces observations, il est important de comprendre dans quelle mesure les risques de sortir de la pauvreté et les risques d'y retourner sont susceptibles d'être surestimés. Nous développerons notre argumentation en trois points : la variable revenu utilisée, la définition de la pauvreté utilisée ainsi que la répartition des entrées dans la pauvreté et des sorties de la pauvreté selon les écarts absolus de niveau de vie constatés chez les actifs conduisant à un changement de la situation de la pauvreté.

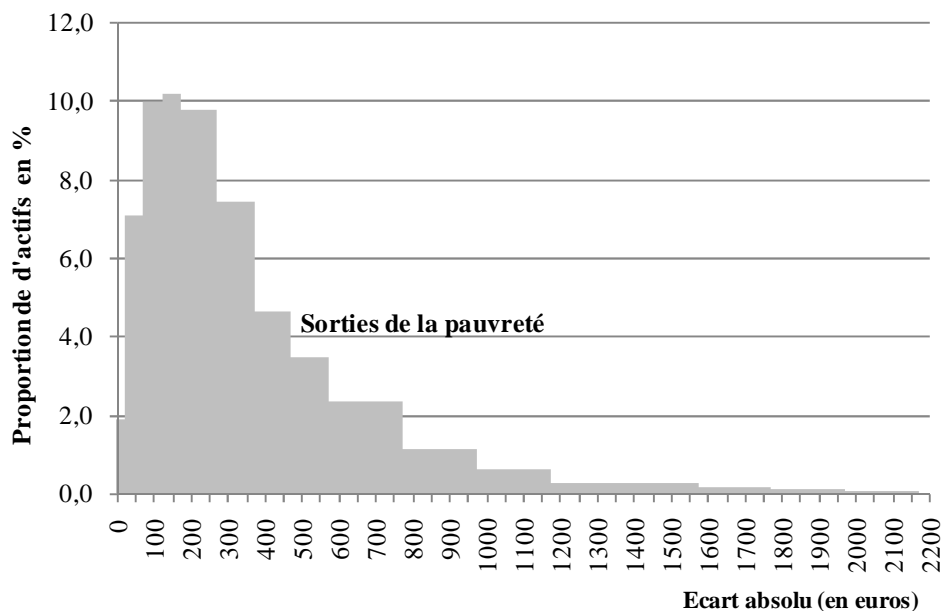
La variable revenu à partir de laquelle le niveau de vie d'un ménage est déterminé n'est pas celle proposée dans la base des données françaises du Panel européen des ménages. Les imputations des revenus et les redressements effectués par l'Insee durant les trois premières vagues ont été stoppés. Dans le but de disposer d'une variable revenu comparable sur les 8 années, nous nous sommes appuyés sur les travaux de Nicolas Rebière (2006) qui propose une correction de cette variable (annexe 7). L'utilisation de cette variable évite de comptabiliser comme des entrées dans la pauvreté et des sorties de la pauvreté des mouvements de niveau de vie d'une année à une autre qui seraient en réalité le résultat d'une méthodologie de redressement de la variable non uniforme sur la période.

En outre, les travaux portant sur la dynamique de la pauvreté s'appuient conventionnellement sur la définition de la pauvreté relative de l'Insee. Or, nous avons démontré, qu'une telle définition dépend du montant de la médiane des niveaux de vie et de la répartition des ménages au-dessous de la médiane. En proposant une définition de la pauvreté absolue, nous avons souhaité que les entrées dans la pauvreté et les sorties de la pauvreté correspondent effectivement à une diminution ou à une augmentation du niveau de vie et non à un changement de position du ménage sur l'échelle des revenus. L'adoption de la définition absolue de la pauvreté permet ainsi de mieux appréhender les entrées dans la pauvreté et les sorties de la pauvreté qu'avec une définition relative.

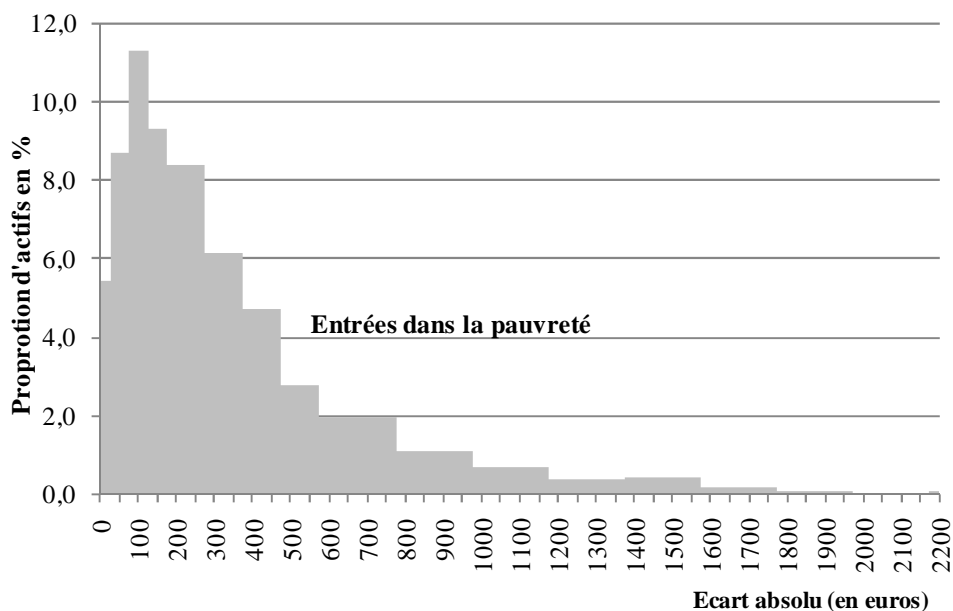
Enfin, la figure 85 (annexe 75) permet de visualiser la répartition des sorties de la pauvreté et des entrées dans la pauvreté selon les écarts absolus entre les niveaux de vie entre deux années sur l'ensemble de la période. La population active étant notre population de travail, ce sont les écarts de niveau de vie des actifs qui sont représentés. Ainsi, nous observons que près de 2 % des sorties de la pauvreté correspondent à une augmentation du niveau de vie de 50 euros par mois et 7 % à une hausse du niveau de vie comprise entre 50 euros et moins de 100 euros par mois. Pour rappel, le niveau de vie est une mesure par unité de consommation (UC) du ménage. Si pour une personne seule, un écart de niveau de vie correspondrait bien par exemple à une erreur de déclaration de 100 euros, pour une famille monoparentale avec deux enfants (le premier de 15 ans et le deuxième de 12 ans par exemple), cela correspondrait à une surestimation de 180 euros par mois ($100 \times 1,8$ UC) du revenu du ménage, ce qui est relativement élevé. Concernant les entrées dans la pauvreté, plus de 5 % des entrées dans la pauvreté sont le résultat d'une baisse de moins de 50 euros du niveau de vie et près de 9 % d'un écart compris entre 50 et moins de 100 euros.

Ainsi, s'il existe effectivement des erreurs de mesure, il est peu probable que tous les écarts de niveaux de vie de moins de 100 euros que nous observons soient tous des erreurs de déclarations. Parmi ces écarts, il y a effectivement des actifs qui, dans la réalité, sont entrés dans la pauvreté ou en sont sortis. En outre, compte tenu de la plus forte proportion des faibles écarts de niveau de vie (c'est-à-dire des écarts de moins de 100 euros) pour les entrées dans la pauvreté que pour les sorties de la pauvreté, il est probable qu'il y ait plus d'erreurs de mesure dans le nombre d'entrées dans la pauvreté que dans le nombre de sorties de la pauvreté. Dans cette hypothèse, cela n'irait pas à l'encontre de nos résultats : les actifs sortent plus vite de la pauvreté qu'ils y retournent. Néanmoins, il est fort probable que les niveaux de sortie de la pauvreté et d'entrée dans la pauvreté soient en réalité moins élevés que ce que nous observons, et ce sont surtout les probabilités au fil des durées écoulées qui risquent d'être surestimées. Au total, les tendances resteraient donc inchangées même si les niveaux se modifieraient.

Figure 85. Répartition des actifs sortis de la pauvreté et entrés dans la pauvreté entre 1994 et 2001 selon l'écart absolu du niveau de vie entre deux années consécutives



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Si la pauvreté monétaire est un état transitoire au sein de la population active, nous avons défini également deux autres approches de la pauvreté absolue, appelées aussi deux autres formes de difficultés : la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie. On se demande donc si l'état transitoire de la pauvreté que l'on observe pour la pauvreté monétaire se vérifie aussi pour la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie.

III- Quelle sortie de la difficulté et quelle entrée en difficulté chez les actifs ?

La pauvreté monétaire absolue est une forme de difficulté rencontrée par les actifs. Mais nous avons défini deux autres formes de difficultés : la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie. Pour rappel, ces deux formes se distinguent de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence qui s'inscrivent dans une logique relative. Le taux de pauvreté ressentie et l'indicateur de dégradation des conditions de vie sont deux mesures absolues, tout comme la pauvreté monétaire absolue.

Sur le modèle des tables d'entrée dans la pauvreté monétaire et des tables de sortie de la pauvreté monétaire, il est possible de construire :

- des tables d'entrée dans la pauvreté ressentie et des tables de sortie de la pauvreté ressentie de la population active,
- des tables d'entrée dans la dégradation des conditions de vie et des tables de sortie de la dégradation des conditions de vie de la population active.

On s'interroge sur les rythmes d'entrée et de sortie de ces deux difficultés pour la population active. Sont-ils plus rapides ou plus lents que pour la pauvreté monétaire ? La période de référence pour une entrée en difficulté ou une sortie en difficulté sera 1996 à 1998.

§1 Dynamique de la pauvreté ressentie

La pauvreté ressentie est le fait qu'un actif considère que, pour simplement joindre les deux bouts, les ressources financières de son ménage devraient être supérieures à ce qu'elles sont au moment de l'enquête. Le taux de pauvreté ressentie des actifs est largement supérieur aux taux de pauvreté monétaire. Il s'agit d'actifs dont le niveau de vie est, de manière générale, légèrement supérieur au seuil de pauvreté absolue observé.

Une entrée dans la pauvreté ressentie pour un actif en 1996 implique un actif qui au mois d'octobre 1995 a déclaré un revenu nécessaire pour joindre les deux bouts inférieur à celui de son ménage (il se ne trouve pas en situation de pauvreté ressentie) et qui en octobre 1996 a déclaré un revenu nécessaire pour joindre les deux bouts supérieur à celui de son ménage (il est en pauvreté ressentie). Une sortie de la pauvreté ressentie en 1996

correspond à la situation inverse : elle implique un actif en situation de pauvreté ressentie en octobre 1995 ne se trouvant pas en pauvreté ressentie en octobre 1996. Pour étudier la dynamique de la pauvreté ressentie des actifs, nous répondrons aux deux questions suivantes :

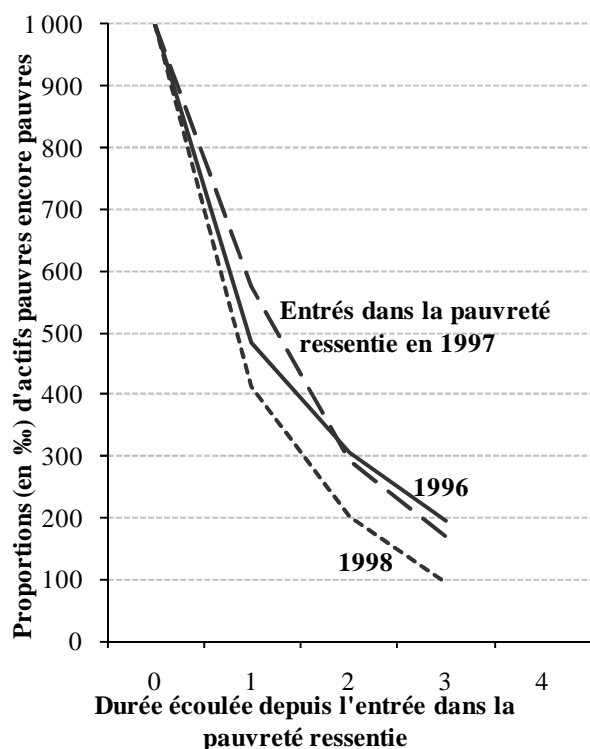
- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996, l'entrée dans la pauvreté ressentie, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté ressentie au fil des durées écoulées ?
- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996, la sortie de la pauvreté ressentie, quelle est la proportion de ceux qui retournent dans la pauvreté au fil des durées écoulées ?

Afin d'évaluer l'existence ou non d'un effet conjoncturel de l'année d'entrée dans la pauvreté ou de l'année de sortie de la pauvreté respectivement sur les rythmes de sortie de la pauvreté et sur les rythmes de retour dans la pauvreté, ces deux questions sont reprises pour des actifs entrés dans la pauvreté ressentie en 1997 ou en 1998 ainsi que pour des actifs sortis de la pauvreté en 1997 ou en 1998.

L'année d'entrée dans la pauvreté ressentie n'influence pas le risque d'en sortir (figure 86, annexe 76). Cette observation était la même pour la pauvreté absolue. Nous regroupons donc ces trois cohortes d'actifs en une seule qui représentera la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté ressentie au cours d'une même période (en 1996, en 1997 ou en 1998) et à partir de laquelle nous étudierons les risques de sortie de la pauvreté selon la durée écoulée depuis la dernière entrée dans la pauvreté ressentie (figure 87, annexe 77).

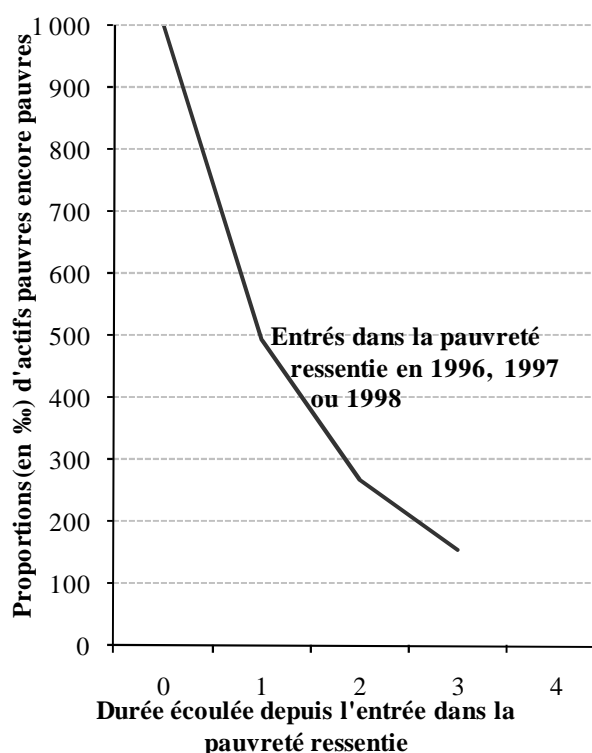
Pour 1 000 actifs entrés dans la pauvreté ressentie au cours d'une même période, 500 se ressentent encore pauvres un an après, et 150 actifs sont toujours en situation de pauvreté ressentie 3 ans après leur entrée. Autrement-dit, le rythme de sortie de la pauvreté ressentie est élevé puisque la moitié des actifs sortent de la pauvreté ressentie un an après y être entrés et 85 % sont sortis 4 ans après leur entrée. S'ils sortent rapidement de la pauvreté ressentie, on se demande si ces actifs sortent définitivement de ce sentiment de pauvreté ou bien s'ils y retournent. Nous calculons donc les risques de retour dans la pauvreté des actifs non-pauvres depuis leur dernière sortie de la pauvreté ressentie.

Figure 86. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté ressentie - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté ressentie -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 87. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté ressentie en 1996, en 1997 ou en 1998



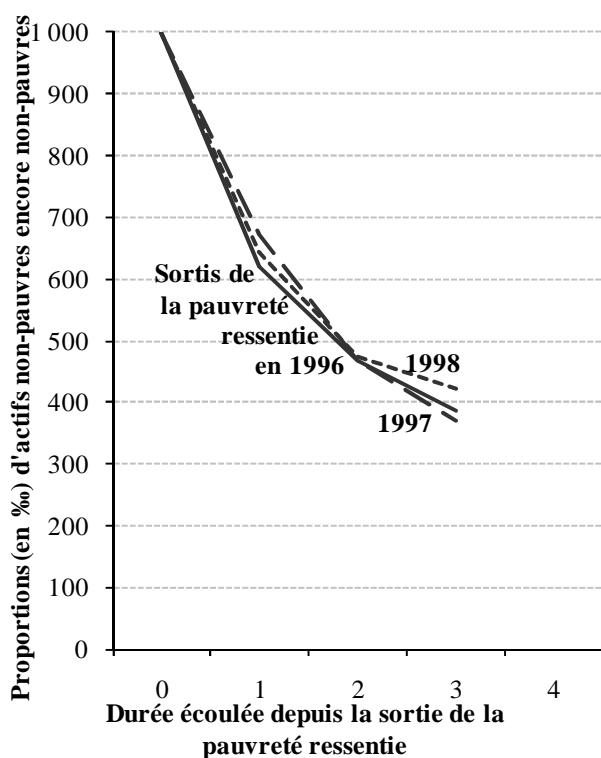
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

L'année de la sortie de la pauvreté ressentie n'a aucun effet sur les risques de retour dans la pauvreté ressentie (figure 88, annexe 78). Et l'absence de cet effet conjoncturel est encore plus vraie pour les risques d'entrée dans la pauvreté que pour les risques de sortie de la pauvreté. Nous pouvons donc ici aussi regrouper ces trois cohortes en une seule afin d'étudier les risques de retour dans la pauvreté ressentie chez ces actifs qui en sont sortis en 1996, en 1997 ou en 1998.

Pour 1 000 actifs sortis de la pauvreté ressentie au cours d'une même période, un quart d'entre eux y sont retournés un an après leur sortie et 6 actifs sur 10 sont retournés dans la pauvreté ressentie 3 ans après leur sortie (figure 89, annexe 78). Les actifs sortent donc plus vite de la pauvreté ressentie qu'ils y retournent. Cela signifie que la situation dans laquelle les

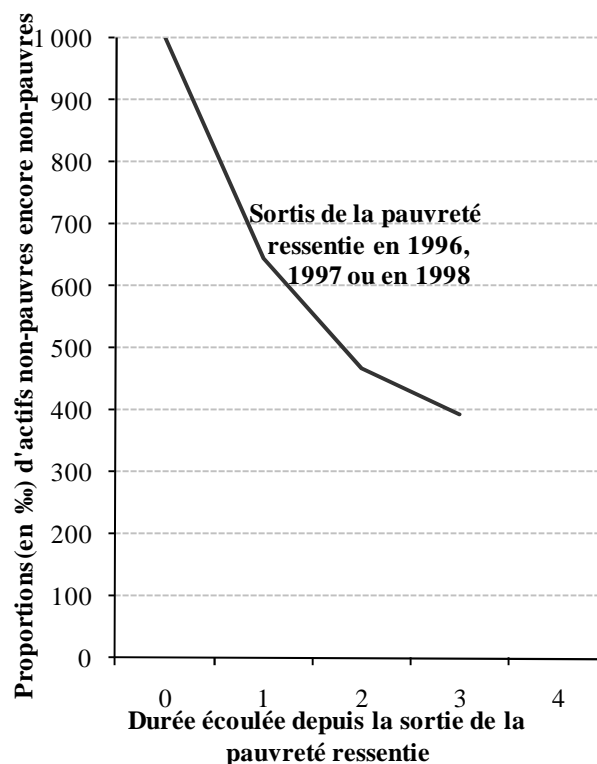
actifs ne se sentent pas en pauvreté ressentie est plus fréquente que la situation de l'état de pauvreté ressentie. Le même constat était réalisé pour la pauvreté monétaire pour laquelle le rythme de sortie était également plus élevé que le rythme de retour. On se demande si l'analyse de la troisième forme de difficulté, la dégradation des conditions de vie, aboutit au même constat.

Figure 88. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté ressentie - Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté ressentie



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 89. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté ressentie en 1996, 1997 ou en 1998



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

§2 Dynamique de la dégradation des conditions de vie

La dégradation des conditions de vie est la troisième difficulté que les actifs sont susceptibles de rencontrer au cours de leur vie active, avec la pauvreté monétaire et la pauvreté ressentie. Un actif qui connaît une dégradation des conditions de vie est un actif dont le score de mauvaises conditions de vie a augmenté par rapport à l'année précédente. Ce score de mauvaises conditions de vie est établi à partir d'une liste de 25 items relatifs aux conditions d'existence touchant des domaines tels que le confort général du logement, les inconvénients du logement, l'équipement en biens durables et la consommation courante. Le nombre de mauvaises conditions de vie est compté à partir de cette liste, le score est donc compris entre 0 et 25 mauvaises conditions de vie. On a considéré qu'une dégradation des conditions de vie correspond à une diminution du score, mais dont le score initial est au moins égal à deux conditions de vie. Selon cette définition, une dégradation ne doit donc pas être interprétée comme vivre dans de mauvaises conditions de vie. En effet, un actif peut vivre dans de très mauvaises conditions de vie (un score égal à 18 par exemple) et ne pas connaître une dégradation (ce qui signifie que l'année suivante son score est inférieur ou égal à 18). Pour qu'il y ait dégradation, il faut obligatoirement une diminution de ce score, ce qui revient à un score supérieur à 18 mauvaises conditions de vie dans notre exemple.

L'interprétation de l'entrée dans la dégradation des conditions de vie et de la sortie de la dégradation des conditions de vie est plus complexe que l'entrée dans la pauvreté monétaire et la sortie de la pauvreté monétaire. Pour expliquer cela, nous travaillerons directement à partir des figures répondant aux questions suivantes :

- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996, l'entrée dans la dégradation des conditions de vie, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la dégradation des conditions de vie au fil des durées écoulées ?
- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996 la sortie de la dégradation des conditions de vie, quelle est la proportion de ceux dont les conditions de vie se dégradent à nouveau au fil des durées écoulées ?

Afin d'étudier l'effet conjoncturel de l'entrée ou de la sortie de cette difficulté, ces deux questions sont posées aussi pour les actifs entrés dans cette difficulté et sortis de cette difficulté en 1997 et en 1998.

Un actif entré dans la dégradation des conditions de vie en 1996 est un actif dont les conditions de vie ne se sont pas dégradées en 1995 (score de mauvaises conditions de vie identique en 1994 et en 1995 ou bien score de 1994 inférieur au score de 1995) et dont les conditions de vie se sont dégradées en 1996. La figure 90 (annexe 79) représente la série d'actifs dont les conditions de vie se sont dégradées en 1996 et **continuent à se dégrader au fil des durées écoulées**, et non la série d'actifs dont les conditions de vie sont toujours mauvaises au fil des durées écoulées. Une sortie de la dégradation s'interprète comme l'arrêt de la dégradation. Cet arrêt se comprend de deux manières :

- soit par une stabilisation des conditions de vie : le score se stabilise,
- soit par une amélioration des conditions de vie : le score diminue.

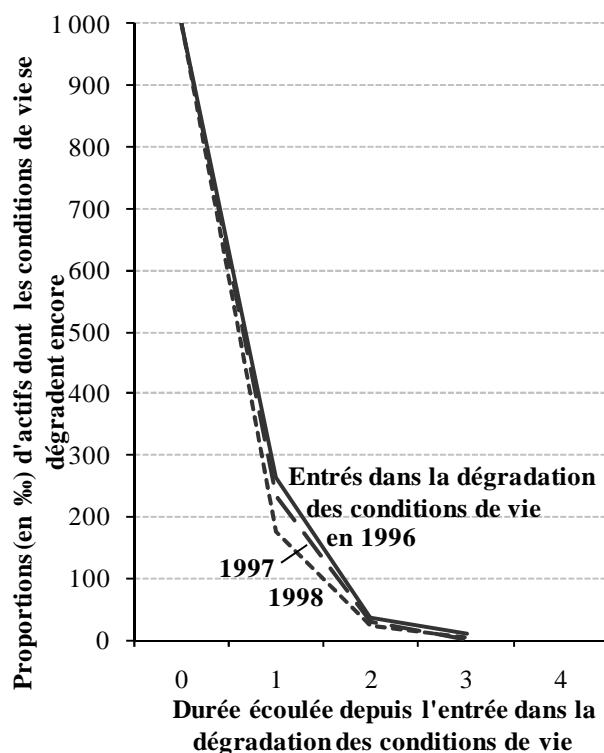
Comme pour la difficulté en pauvreté monétaire et la difficulté en pauvreté ressentie, l'année de l'entrée dans la dégradation des conditions de vie des actifs n'influence pas la probabilité de vivre la sortie de la dégradation. Nous choisissons donc de regrouper les trois sous-cohortes en une seule correspondant à l'ensemble des actifs dont les conditions de vie se sont dégradées en 1996, en 1997 ou en 1998 (figure 91, annexe 79).

Lorsqu'un actif connaît une dégradation des conditions de vie, ses conditions de vie arrêtent vite de se dégrader. Un an après une dégradation, plus de 80 % des actifs ont stoppé cette dégradation. Autrement-dit, 80 % de ces actifs ne connaissent pas une dégradation supplémentaire. Au bout de trois ans, c'est pratiquement la totalité des actifs qui ne rencontrent pas une nouvelle détérioration de leurs conditions de vie. Si nous avons vu précédemment que la dégradation des conditions de vie touchait des actifs dont le niveau de vie était relativement proche de celui de l'ensemble de la population active, on se rend compte également que la dégradation des conditions de vie n'est qu'une situation provisoire, ce qui ne signifie pas pour autant que les conditions de vie des personnes concernées se sont améliorées, ni que leurs conditions de vie ne se dégraderont pas à nouveau.

Pour 1 000 actifs dont les conditions de vie ont arrêté de se dégrader en 1996, 635 actifs n'ont toujours pas subi une nouvelle dégradation un an plus tard et 135 sont encore dans cette situation trois ans plus tard (figure 92, annexe 80). Autrement-dit, plus de 35 % des actifs dont les conditions de vie ont stoppé leur dégradation en 1996 n'ont connu une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie qu'un an plus tard et plus de 85 % seulement trois ans

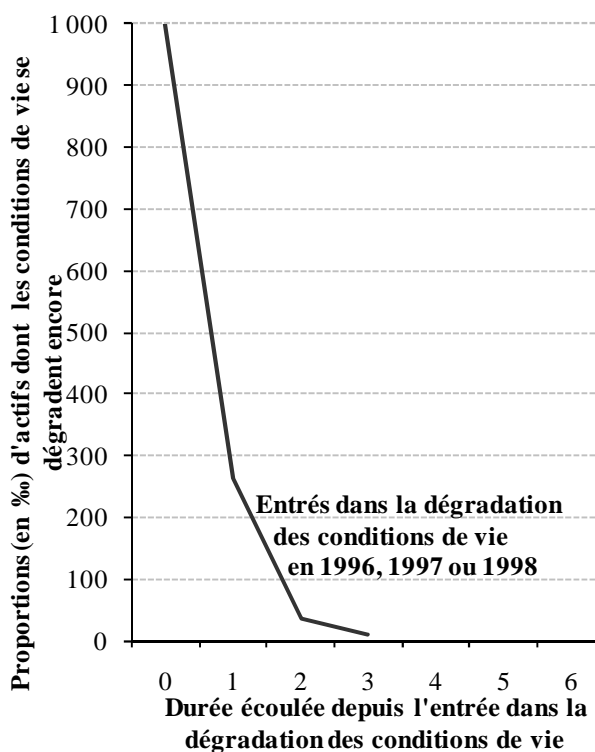
plus tard. Ces proportions sont pratiquement les mêmes quelle que soit l'année de l'arrêt de la dégradation des conditions de vie. Nous regroupons donc ces trois sous-cohortes en une seule cohorte d'actifs sortis de la dégradation des conditions au cours d'une même période, en 1996, en 1997 ou en 1998 (figure 93, annexe 80).

Figure 90. Proportions (en %) d'actifs dont les conditions de vie se dégradent selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la dégradation des conditions de vie - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la dégradation des conditions de vie



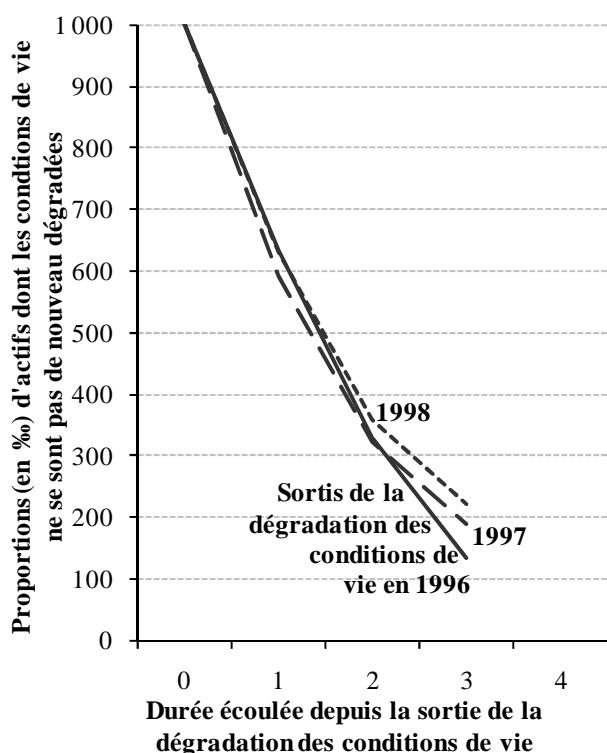
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 91. Proportions (en %) d'actifs dont les conditions de vie se dégradent selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la dégradation des conditions de vie en 1996, 1997 ou en 1998



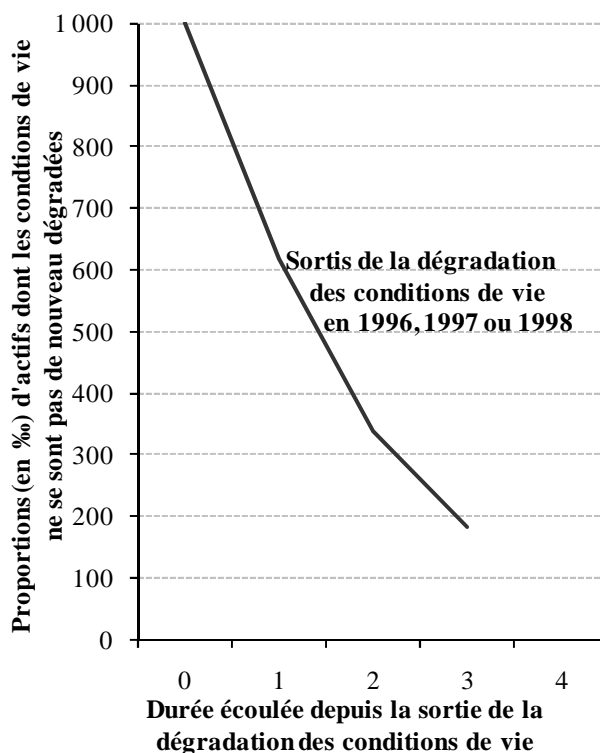
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 92. Proportions (en %) d'actifs dont les conditions de vie ont arrêté de se dégrader selon la durée écoulée depuis l'arrêt de la dégradation des conditions de vie - Sous-cohortes selon l'année de l'arrêt de la dégradation des conditions de vie -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 93. Proportions (en %) d'actifs dont les conditions de vie ont arrêté de se dégrader selon la durée écoulée depuis l'arrêt de la dégradation des conditions de vie en 1996, en 1997 ou en 1998



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

La dégradation des conditions de vie n'est qu'une situation provisoire, mais plus de 80 % des actifs dont la dégradation s'est stoppée au cours d'une même période ont connu une nouvelle dégradation dans les trois années suivant cet arrêt. Il apparaît donc que les conditions de vie des actifs se dégradent à nouveau dans les années qui suivent l'arrêt de la dégradation.

Ce constat est proche de celui des autres formes de difficultés que les actifs sont susceptibles de rencontrer : à savoir que la sortie de la pauvreté monétaire et la sortie de la pauvreté ressentie ne sont généralement pas des sorties définitives et que la plupart des actifs retournent dans la difficulté quelques années après.

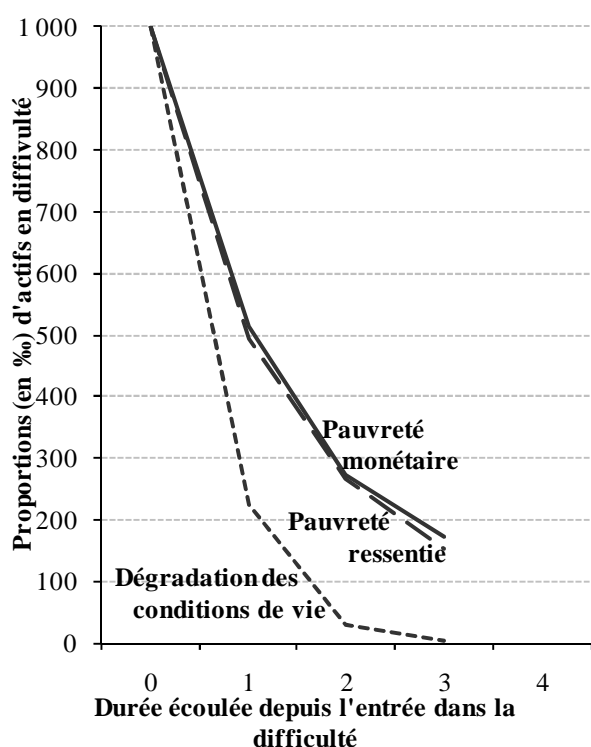
§3 Comparaison de la dynamique des trois formes de difficultés

Nous comparons les rythmes d'entrée en difficulté et les rythmes de sortie de la difficulté de la pauvreté monétaire, de la pauvreté ressentie et de la dégradation des conditions de vie. Quelle que soit la difficulté rencontrée, les actifs sortent rapidement de la difficulté après y être entrés (figure 94). La difficulté pour laquelle le passage est le plus court est la dégradation des conditions de vie. Pratiquement tous les actifs voient leurs conditions de vie cesser de se dégrader trois ans après le début de la dégradation. Pour la difficulté en pauvreté ressentie et la difficulté en pauvreté monétaire, la sortie de ces deux difficultés se fait au même rythme mais toutefois légèrement plus lentement que pour la dégradation des conditions de vie. Trois ans après leur entrée en difficulté, plus de 80 % des actifs en sortent. Si le taux de pauvreté ressentie des actifs est plus élevé que le taux de pauvreté absolue, les actifs sortent de ces deux formes de difficultés au même rythme. Mais ce n'est pas parce ces actifs sortent rapidement des trois formes de difficultés rencontrées qu'ils n'y retourneront pas par la suite.

De manière générale, les actifs sortis d'une difficulté au cours d'une même période (1996-1998) y retournent quelques années après. Mais les rythmes de retour diffèrent selon la forme de la difficulté rencontrée (figure 95).

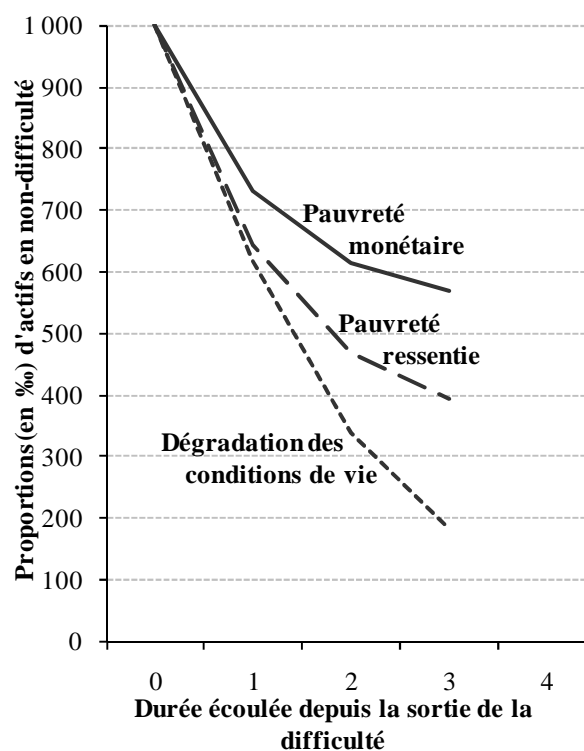
Les actifs ayant connu un arrêt dans la dégradation de leurs conditions de vie sont ceux qui retournent le plus vite dans cette difficulté. Plus de 80 % de ces actifs rencontrent une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie trois ans après l'arrêt de la dégradation. A l'opposé, la pauvreté monétaire est la forme de difficulté dans laquelle les actifs retournent le moins. Pour 1 000 actifs sortis de la pauvreté au cours d'une même période, environ 570 actifs sont toujours non-pauvres trois ans après. Autrement-dit, plus de 40 % sont de nouveau entrés dans la pauvreté monétaire trois ans après en être sortis. Les actifs sortis de la pauvreté ressentie sont dans une situation intermédiaire. Pour 1 000 actifs sortis de la pauvreté ressentie au cours d'une même période, il en reste encore 400 qui ne se sentent pas de nouveau pauvres trois ans après, ce qui correspond à un risque de retour dans la pauvreté de 60 % environ trois ans après leur sortie de la pauvreté ressentie. Ainsi, les actifs retournent plus vite dans la pauvreté ressentie que dans la pauvreté monétaire. En effet, nous avons démontré qu'en cas d'augmentation du taux de pauvreté monétaire, le taux de pauvreté ressentie des actifs augmentait également mais de manière accentuée.

Figure 94. Proportions (en %) d'actifs en difficulté encore en difficulté selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la difficulté en 1996, 1997 ou 1998 - Sous-cohortes selon la forme de la difficulté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 95. Proportions (en %) d'actifs qui ne sont pas en difficulté et toujours pas en difficulté selon la durée écoulée depuis la dernière sortie de la difficulté en 1996, 1997 ou en 1998- Sous-cohortes selon la forme de la difficulté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Conclusion

Ainsi, en observant le nombre d'années vécues dans la pauvreté à partir des données françaises du Panel européen des ménages entre 1994 et 2001, on constate que près des deux tiers de la population active ont en réalité échappé au phénomène de la pauvreté. Autrement dit, environ un actif sur trois a vécu au moins une année dans la pauvreté sur les huit années de l'observation. Cette proportion paraît assez élevée si on la compare au taux de pauvreté de la population active qui fluctue entre 21,7 % et 12,4 % d'actifs pauvres sur la période. En

réalité, parmi les actifs ayant vécu au moins une année dans la pauvreté entre 1994 et 2001, près de 30 % ont vécu une seule année dans la pauvreté. La pauvreté paraît donc être un état de passage. Ces actifs ayant fait l'expérience de la pauvreté au moins une année sur les 8 années ont en moyenne vécu 3,6 ans dans la pauvreté sur la période. Trois sous-populations sont distinguées selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté entre 1994 et 2001 :

- les actifs protégés qui n'ont pas fait l'expérience de la pauvreté (67,5 % des actifs),
- les actifs dont la pauvreté est accidentelle (entre une à trois années dans la pauvreté) qui représentent 18,7 % de la population active,
- les actifs dont la pauvreté est chronique (quatre ans ou plus dans la pauvreté) constituant 13,8 % des actifs.

Au total, si le taux de pauvreté de la population active a diminué entre 1994 et 2001, la diminution a plutôt concerné les actifs dont la pauvreté est accidentelle jusqu'en 1997 et les actifs dont la pauvreté est chronique par la suite.

Au regard de ces résultats, il semble que la durée de la situation de pauvreté est relativement réduite. La majorité des actifs ayant vécu au moins un an dans la pauvreté sur les 8 années d'observation ont vécu entre un à trois ans dans la pauvreté (pauvreté accidentelle). Pour mieux appréhender le nombre d'années consécutives vécues dans la pauvreté, sont construites des tables de sortie de la pauvreté des actifs et de tables d'entrée dans la pauvreté depuis la dernière sortie de la pauvreté des actifs.

Ainsi, en comparant les trois approches de la pauvreté absolue, à savoir la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie, on comprend que quelle que soit la forme de la difficulté rencontrée, la situation de la pauvreté est transitoire. Les actifs dont les conditions de vie se dégradent sont ceux dont le passage est le plus court dans la difficulté, mais ce sont aussi les actifs qui y retournent le plus vite. Les actifs en situation de pauvreté ressentie et/ou en pauvreté monétaire sortent de la pauvreté au même rythme mais les actifs en pauvreté ressentie y retournent plus vite. Cela paraît logique compte tenu du fait que lorsque le taux de pauvreté monétaire augmente, le taux de pauvreté ressentie augmente également, mais de manière plus accentuée.

Nous nous attacherons par la suite à travailler uniquement sur la dynamique de la pauvreté sous sa forme monétaire afin d'étudier les caractéristiques jouant un rôle primordial dans les entrées dans la pauvreté et dans les sorties de celle-ci au sein de la population active.

CHAPITRE 2 – ANALYSE LONGITUDINALE DE LA PAUVRETÉ SELON LES CARACTÈRES ATTACHÉS À LA POPULATION ACTIVE

Nous avons mis en évidence que les caractéristiques individuelles de la population active impliquent des taux de pauvreté de niveau différent. Mais si le taux de pauvreté informe sur la proportion d'actifs pauvres pour une caractéristique individuelle donnée, il n'informe pas sur les entrées et les sorties de la pauvreté de la population active pour cette caractéristique.

Est-ce que les caractéristiques discriminantes par rapport à l'état de la pauvreté sont également discriminantes par rapport aux entrées et aux sorties de la pauvreté de la population active ? Dans quelle mesure une caractéristique individuelle influence-t-elle les risques d'entrée et de sortie de la pauvreté au sein de la population active ?

De plus, ces caractéristiques varient fortement selon la situation sur le marché du travail et selon le type de ménage. A caractéristique identique, la proportion d'actifs pauvres varie selon que cette personne est au chômage, travaille à temps partiel ou travaille à temps plein. Mais plus précisément, on mesure comment un changement favorable sur le marché du travail, comme le passage du chômage à un travail à temps plein, pour un actif en pauvreté monétaire, est susceptible de modifier ses chances de sortie de la pauvreté. Inversement, une détérioration de la situation sur le marché du travail (comme une entrée dans le chômage par exemple) pourrait diminuer ses risques de sortie de la pauvreté. De la même manière nous étudierons comment un changement favorable ou défavorable de type de ménage est susceptible de modifier, pour un actif, ses probabilités d'entrer dans la pauvreté et ses probabilités d'en sortir.

Dans une première section, nous étudierons les risques d'entrée dans la pauvreté et les risques de sortie de la pauvreté selon les caractéristiques individuelles de la population active.

Dans une deuxième section, nous traiterons de l'effet d'un changement (favorable ou défavorable) de la situation par rapport à l'activité et de l'effet d'un changement de la configuration familiale sur la dynamique de la pauvreté de la population active.

I- Les risques d'entrée dans la pauvreté et les risques de sortie de la pauvreté selon les caractéristiques individuelles de la population active

Nous avons démontré que la pauvreté monétaire était en réalité un état transitoire. Un actif sort très vite de la pauvreté après y être entré, mais près de la moitié des actifs sortis de la pauvreté y retournent dans les quatre années suivant leur sortie. En créant des sous-cohortes d'actifs selon des caractéristiques individuelles, on tente de voir si tel ou tel caractère attaché à la population active influence les probabilités d'entrée dans la pauvreté ou les probabilités de sortie de la pauvreté.

§1 Quelle sortie de la pauvreté et quelle entrée dans la pauvreté chez les actifs au passé fragilisé ?

La sortie de la pauvreté et l'entrée dans la pauvreté sont deux phénomènes renouvelables. Les résultats présentés ci-dessus ne distinguaient pas le rang de la sortie de la pauvreté ou le rang de l'entrée dans la pauvreté, on ignore donc l'histoire des personnes actives entrées ou sorties de la pauvreté une année donnée : s'agit-il d'actifs connaissant pour la première fois l'état de pauvreté ou bien s'agit-il d'actifs alternant les entrées et les sorties de la pauvreté ? Or, on peut penser que les actifs ayant déjà connu la pauvreté ont une autre probabilité de sortie de la pauvreté que les actifs n'ayant pas connu la pauvreté. Dans la mesure où aucune source ne permet, pour l'instant, de suivre un actif durant toute sa vie active et donc d'attribuer un rang à chacune de ses éventuelles entrées dans la pauvreté ou sorties de la pauvreté, une autre solution doit donc être envisagée.

On se propose ici de subdiviser la cohorte d'actifs entrés ou sortis de la pauvreté une période donnée (1996 ou 1997) en deux sous-cohortes selon leur situation deux années précédant leur entrée dans la pauvreté. Pour l'étude de la sortie de la pauvreté chez les actifs, cela revient à poser les deux questions suivantes (figure 96, annexe 81) :

- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996 ou en 1997 l'entrée dans la pauvreté et qui étaient **pauvres deux ans auparavant**, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté au fil des durées écoulées ?

- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996 ou en 1997 l'entrée dans la pauvreté et qui étaient **non-pauvres deux ans auparavant**, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté au fil des durées écoulées ?

Pour les actifs entrés dans la pauvreté en 1996, il s'agit de regarder s'ils étaient déjà dans une situation de pauvreté en 1994 et pour les actifs entrés dans la pauvreté en 1997 c'est la situation de 1995 qui est retenue. Les actifs entrés dans la pauvreté en 1995 ne sont pas représentés ici car le Panel européen se déroulant à partir de 1994 seulement, nous ne disposons pas d'informations les concernant deux ans plus tôt, soit leur situation par rapport à la pauvreté en 1993. Pour l'étude de l'entrée dans la pauvreté des actifs, les questions sont les suivantes (figure 97, annexe 82) :

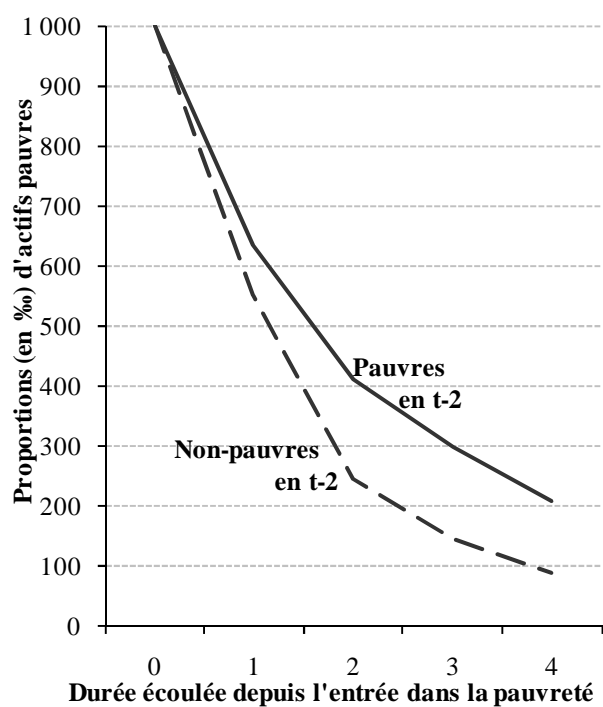
- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996 ou en 1997, la sortie de la pauvreté et qui étaient **pauvres deux ans auparavant**, quelle est la proportion de ceux qui entrent dans la pauvreté au fil des durées écoulées ?
- Parmi les actifs ayant vécu, en 1996 ou en 1997, la sortie de la pauvreté et qui étaient **non-pauvres deux ans auparavant**, quelle est la proportion de ceux qui entrent dans la pauvreté au fil des durées écoulées ?

En raison de la proportion plus élevée de non-pauvres deux années précédant l'entrée dans la pauvreté, le profil de cette sous-cohorte d'actifs se rapproche plus du profil de tous les actifs confondus, quelle que soit leur situation de pauvreté deux ans auparavant. On observe pourtant des différences de probabilités de sortie de la pauvreté selon que les actifs étaient déjà pauvres ou non deux années avant leur dernière entrée dans la pauvreté.

Lorsqu'ils étaient déjà pauvres, les actifs sortent plus vite de la pauvreté que les actifs ne se trouvant pas en situation de pauvreté deux ans précédant leur entrée (figure 96). Cela se vérifie quelle que soit la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté. Parmi les actifs entrés dans la pauvreté et déjà en situation de pauvreté deux ans auparavant, 35 % en étaient sortis un an après, contre 45 % des actifs en situation de non-pauvreté. Quatre ans après leur entrée dans la pauvreté, près de 90 % des actifs les moins fragilisés sont sortis de la pauvreté contre 80 % des actifs dont le passé était déjà fragilisé par un passage dans la pauvreté deux ans avant leur entrée. Ainsi, les actifs au passé fragilisé sont ceux qui ont le plus de risque de se maintenir dans une situation de fragilité, de pauvreté, lorsqu'elle survient à nouveau. Toutefois, même si la probabilité de sortie de la pauvreté est moins forte chez les actifs ayant déjà connu la pauvreté, celle-ci est tout de même relativement élevée. Si un passé déjà

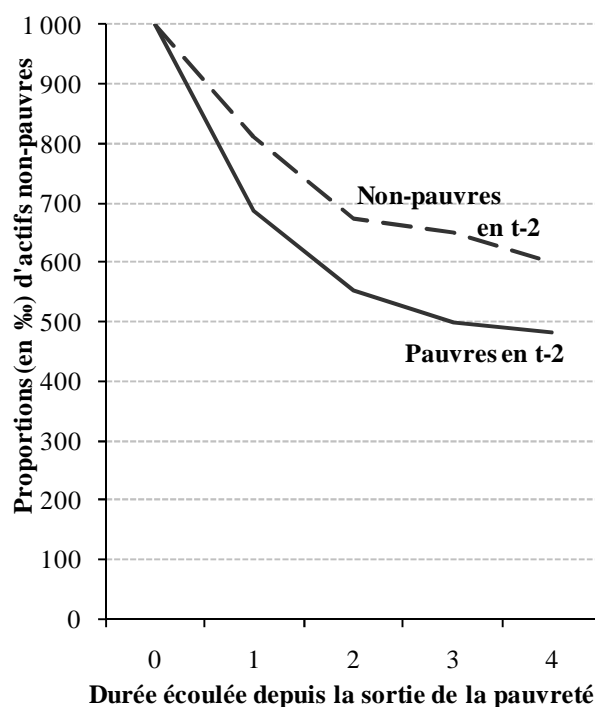
fragilisé par un passage récent dans la pauvreté diminue les chances de sortie de la pauvreté d'un actif, on se demande si un tel passé modifie aussi le risque de retour dans la pauvreté.

Figure 96. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1996-1997 - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 97. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1996-1997 - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Quelle que soit la durée écoulée depuis la dernière sortie de la pauvreté, les actifs dont le passé récent est déjà fragilisé par un passage dans la pauvreté retournent moins vite dans la pauvreté (figure 97). Un an après leur sortie de la pauvreté, 30 % de ces actifs sont retournés dans la pauvreté contre 20 % seulement des actifs ne se trouvant pas en situation de pauvreté deux ans auparavant. Quatre ans après leur sortie, ils sont respectivement 40 % et plus de 50 % à se trouver de nouveau dans une situation de pauvreté.

Ainsi, il semble qu'un actif ayant connu très récemment une situation de pauvreté cumule les difficultés. Non seulement, il sort moins vite de la pauvreté que les autres actifs, mais il retourne également dans la pauvreté plus vite que les autres. Ceci est d'autant plus important que les actifs non-pauvres deux ans auparavant comprennent à la fois des actifs entrés dans la pauvreté pour la première fois en 1996-1997, mais aussi des actifs au passé fragilisé au moins deux ans auparavant. Remarquons que même si des probabilités différentielles d'entrée ou de sortie de la pauvreté sont observées selon la situation de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté, les actifs au passé récent fragilisé sortent quand même de la pauvreté et les actifs en situation récente de non-pauvreté retournent quand même dans la pauvreté (40 % de la sous-cohorte en 4 ans). Cela confirme l'état transitoire de la pauvreté chez les actifs. Un actif faisant l'expérience de la pauvreté alterne en réalité des épisodes de courte durée de pauvreté et des épisodes de courte durée dans la non-pauvreté.

Mais ces réponses renvoient aussi à d'autres questions. Plus largement, on peut se demander dans quelle mesure les origines sociales des actifs et les situations de précarité ou de pauvreté durant la jeunesse influencent les situations de pauvreté actuelles, et plus précisément les risques d'entrée et de sortie de la pauvreté des actifs. A partir d'entretiens, Serge Paugam (1997) a, par exemple, mis en valeur que les situations de marginalité rencontrées par des personnes issues de milieux très défavorisés sont généralement la conséquence de leur passé familial, sans affirmer pour autant que l'origine sociale détermine la situation actuelle des individus⁹². Les données du SRCV permettront de répondre en partie à ces interrogations.

En 2005, un module secondaire portant sur le thème de la mobilité sociale a été intégré au SRCV. Il est destiné aux personnes âgées de 25 à 65 ans inclus et interroge ces personnes sur leur situation à l'adolescence (définie ici comme la période à laquelle ils avaient entre 12 et 16 ans). Ce module permet d'obtenir des informations sur les personnes interrogées sur l'environnement humain et social dans lequel elles ont évolué durant leur adolescence.

Sont posées des questions sur la configuration familiale, mais aussi sur le niveau de diplôme et la profession des deux parents au moment de l'adolescence. Or, les taux de

⁹² Plus largement, il utilise le terme de « capital culturel » dans le passage suivant : « Les données biologiques, les conditions de l'apprentissage social et, enfin, l'histoire personnelle de chaque individu sont considérées comme les facteurs déterminants dans la construction de la personnalité. Les trois éléments se combinent pour former le capital culturel qui s'enracine dans les structures mentales de l'individu » (Paugam, 1997, p.119).

pauvreté de la population active se modifient fortement selon ces variables (Breuil-Genier, Ponthieux, Zoyem, 2002). Il devient possible d'établir si, par exemple, la configuration actuelle du ménage de l'individu est plus ou moins sujette à une situation de pauvreté par comparaison avec l'adolescence. La mobilité sociale peut également être appréhendée par la comparaison du niveau de diplôme ou de la profession exercée de chaque parent avec celui de la personne interrogée.

En outre, deux questions supplémentaires sont posées sur la situation financière passée. La première porte sur la fréquence des problèmes financiers lors de l'adolescence. La question est la suivante : « Au moment de votre adolescence, à quelle fréquence votre famille connaissait-elle des problèmes financiers ? ». Cinq réponses sont proposées : jamais, rarement, occasionnellement, souvent et la plupart du temps. Cette question permet l'analyse d'une éventuelle relation entre la fréquence des problèmes financiers rencontrés à l'adolescence et les risques actuels d'entrée dans la pauvreté ou de sortie de la pauvreté chez les actifs. D'une part, elle permettrait de calculer, parmi les actifs ayant vécu au cours d'une même période la sortie de la pauvreté, la proportion d'actifs entrant dans la pauvreté au fil des durées écoulées selon qu'ils auraient connu fréquemment ou non des problèmes financiers au moment de leur adolescence. D'autre part, elle permettrait d'établir, parmi les actifs ayant vécu au cours d'une même période l'entrée dans la pauvreté, la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté au fil des durées écoulées selon la fréquence des problèmes financiers rencontrés au moment de leur adolescence.

La dernière question permet de comparer la situation actuelle de la personne interrogée à sa situation au moment de l'adolescence : « Si vous comparez la situation financière actuelle de votre ménage à celle de votre famille d'origine au moment de votre adolescence, diriez-vous que celle d'aujourd'hui est :

- Bien meilleure qu'à l'époque
- Meilleure
- A peu près la même
- Moins bonne
- Bien moins bonne qu'à l'époque. »

Cette question permettrait de comparer les rythmes de sortie de la pauvreté et les rythmes d'entrée dans la pauvreté chez les actifs dont la situation financière actuelle serait meilleure qu'au moment de l'adolescence aux actifs dont la situation financière actuelle serait moins bonne que dans leur jeunesse.

Plusieurs remarques sont à faire. La qualité de l'information obtenue pour ces questions dépend fortement de la personne répondante, du souvenir qu'elle retient de son adolescence et de la sélection de sa mémoire de certains événements. Cette information repose aussi sur l'interprétation que cette personne a des réponses proposées. Qu'entend-elle par les termes « rarement » ou « occasionnellement » ? Quelle différence fait-elle entre ces termes ?

L'ensemble des réponses obtenues visent à appréhender la situation sociale des individus au moment de leur adolescence, mais dépendent toutefois du regard subjectif que les personnes retiennent de leur propre passé. Ainsi, déclarer que la situation financière actuelle du ménage est moins bonne que la situation financière au moment de l'adolescence ne repose pas sur des données financières réelles, mais bien sur la perception de l'individu à l'égard de son niveau de vie actuel et passé.

Enfin, l'adolescence représente une période de plusieurs années et il se peut que la situation individuelle des parents se soit modifiée au cours de ces années (niveau de diplôme, profession), tout comme la situation du ménage dans lequel ces personnes vivaient (configuration familiale, situation financière). Pour contourner ces difficultés, il est précisé dans le SRCV qu'en cas de changements, la situation retenue doit correspondre à la situation qui a duré le plus longtemps entre 12 et 16 ans ou, à défaut, correspondre à la situation à l'âge de 14 ans. La réponse à ces questions devrait donc permettre une première approche de l'effet de l'environnement social des individus sur les probabilités d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté de la population active.

Si les caractéristiques passées des actifs jouent en première analyse sur la dynamique de la pauvreté monétaire de la population active, nous avons vu que les caractéristiques individuelles actuelles jouaient également un rôle primordial sur le fait de se trouver en état de pauvreté ou non.

§2 La dynamique de la pauvreté de la population active selon l'âge et le sexe

Les hommes en situation d'activité sont légèrement plus touchés par la pauvreté que les femmes. Et on se demande dans quelle mesure cela se répercute sur les risques de vivre une sortie de la pauvreté ou un retour dans la pauvreté.

L'effet du sexe de la personne active est négligeable sur les probabilités d'entrée dans la pauvreté et de sortie de celle-ci. De manière générale, les femmes actives bénéficient d'un double avantage sur les hommes : elles sortent plus rapidement de la pauvreté (figure 98, annexe 83) et retournent également moins vite dans la pauvreté (figure 99, annexe 84). Mais si ces observations vont effectivement dans le sens d'un taux de pauvreté plus élevé chez les hommes en situation d'activité que chez les femmes, les risques différentiels sont extrêmement faibles selon le sexe, cela ne joue qu'à la marge. **On ne peut donc pas assimiler le sexe à une caractéristique discriminante de l'entrée dans la pauvreté ou de sortie de la pauvreté au sein de la population active.**

Sans tenir compte de la position sur le marché des actifs, nous avons mis en évidence le taux de pauvreté plus élevé chez les actifs de moins de 30 ans. Mais ces situations de pauvreté peuvent aussi bien résulter de sorties de la pauvreté à un rythme plus lent chez les jeunes actifs que dans les autres groupes d'âges, ou bien d'un rythme plus rapide des retours dans la pauvreté, ou bien encore de ces deux explications combinées. Trois groupes d'âges sont distingués : les jeunes actifs de moins de 30 ans, les actifs plus âgés (50 ans ou plus) et les actifs d'âges intermédiaires (de 30 ans à 49 ans).

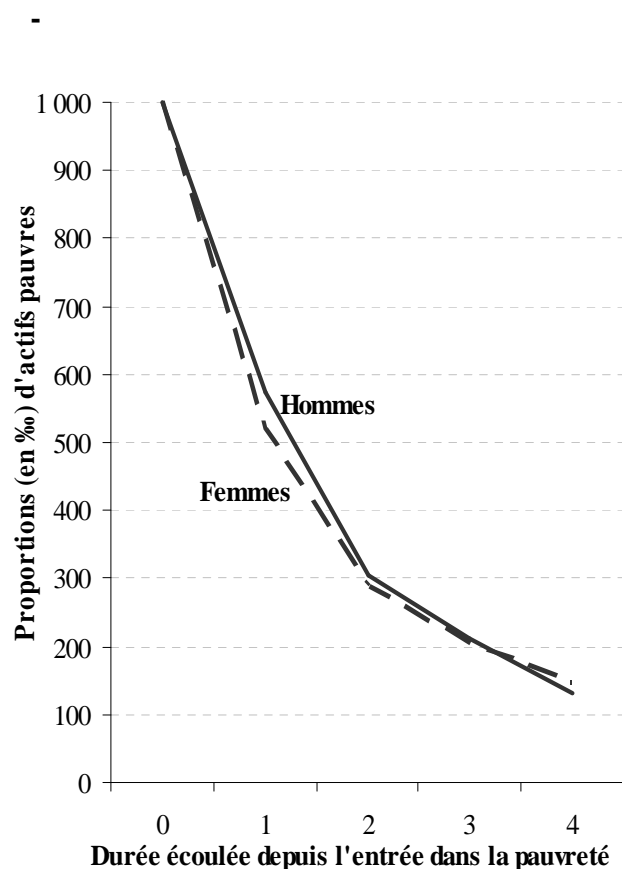
Nous répondrons aux questions suivantes :

- Pour un groupe d'âges donné et parmi les actifs ayant vécu, en 1995, en 1996 ou en 1997 l'entrée dans la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté au fil des durées écoulées ?
- Pour un groupe d'âges donné et parmi les actifs ayant vécu, en 1995, en 1996 ou en 1997 la sortie de la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui retournent dans la pauvreté au fil des durées écoulées ?

Si l'âge ne paraît pas être un facteur déterminant pour sortir de la pauvreté au cours de la première année passée dans la pauvreté, il apparaît que les jeunes actifs sont les personnes qui sortent le plus vite de la pauvreté après deux ans passés dans la pauvreté. Les risques de

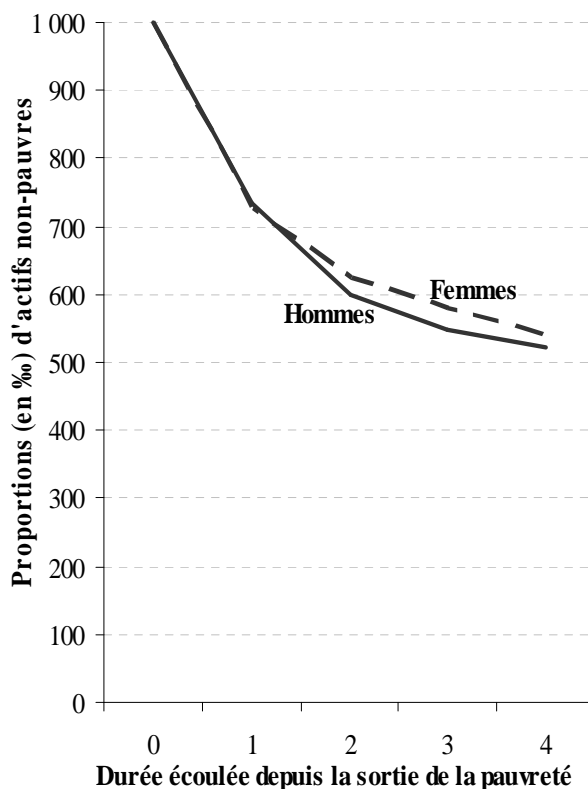
sortie de la pauvreté des autres groupes d'âges restent identiques (figure 100). De manière générale, plus la personne active est jeune, et plus son risque de retourner dans la pauvreté après en être sortie est faible (figure 101). Pour 1 000 actifs sortis de la pauvreté au cours d'une même période, 600 jeunes actifs sont toujours non-pauvres au bout de 4 ans, contre respectivement seulement 500 et 450 actifs non-pauvres des groupes d'âges intermédiaires et de 50 ans ou plus.

Figure 98. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le sexe -



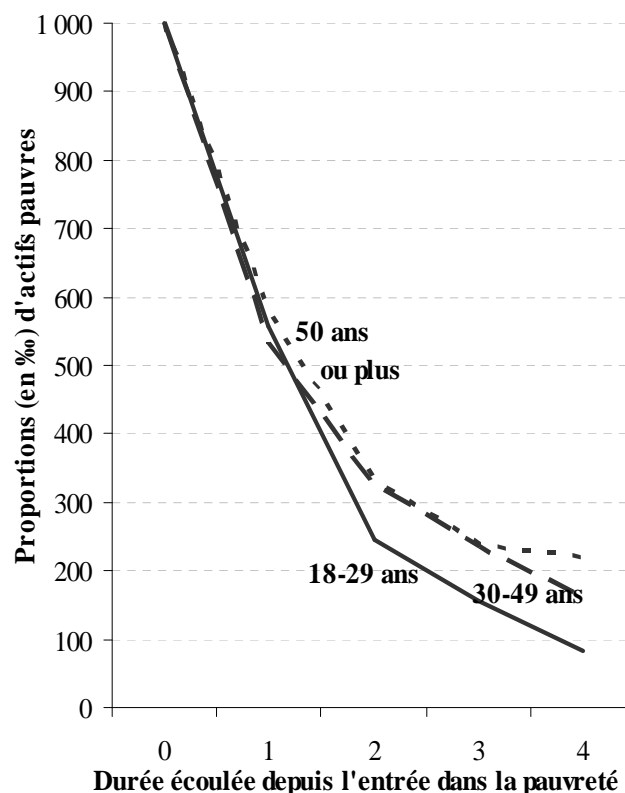
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 99. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le sexe -



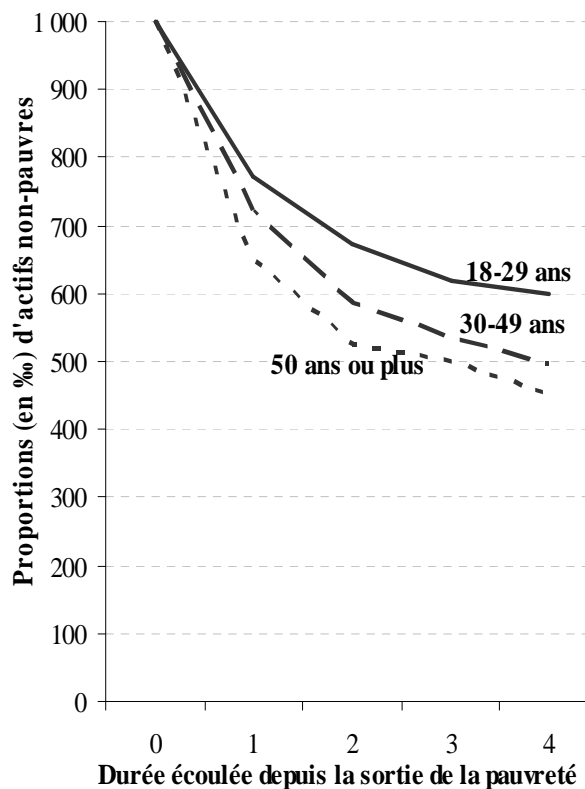
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 100. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à l'entrée dans la pauvreté-



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 101. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Dans la mesure où ce sont les actifs de moins de 30 ans les plus touchés par la pauvreté, ce résultat pourrait apparaître surprenant au premier abord. Mais rappelons que les entrées dans la pauvreté étudiées concernent des actifs ayant déjà effectué un passage dans la pauvreté et il ne s'agit en aucun cas de premières entrées dans la pauvreté. Or, ce sont évidemment les actifs nouvellement entrés sur le marché du travail, et donc généralement, d'âges jeunes qui ont les risques les plus forts d'entrer pour la première fois dans la pauvreté.

Les débuts de carrière sont généralement caractéristiques d'une succession de contrats courts (Givord, 2006). De plus, en raison de leur faible expérience professionnelle, les jeunes actifs ont un niveau de vie plus faible. Il est fort probable que ces difficultés cumulées en début de vie active augmentent fortement le risque d'entrer une première fois dans la pauvreté

en début de vie active, ce qui expliquerait le taux de pauvreté élevé chez les jeunes actifs. A titre d'exemple, 44 % des actifs nouvellement entrés sur le marché du travail en 1994 se trouvent en situation de pauvreté⁹³. Il est probable qu'une part non négligeable d'entre eux étaient déjà en situation de pauvreté avant leur entrée en activité, mais il s'agit bien ici de premières entrées dans la pauvreté en l'état d'activité. Ainsi, 49 % des actifs entrés en activité en 1995 ont connu leur première entrée dans la pauvreté en l'état d'activité cette même année. Il est donc fort probable que la probabilité d'entrer au moins une fois dans la pauvreté au cours de la vie active soit extrêmement élevée, surtout aux âges les plus jeunes.

Mais pour un groupe d'âges donné, les caractéristiques des actifs diffèrent selon le temps passé dans la vie active. En effet, les actifs âgés de 25 ans par exemple comprennent à la fois des actifs avec un diplôme élevé nouvellement entrés sur le marché du travail et des actifs peu diplômés dont la durée de vie active est plus élevée.

§3 La dynamique de la pauvreté de la population active selon la durée de vie active

Avant même de connaître l'entrée dans la pauvreté, la personne active passe nécessairement d'un état d'inactivité professionnelle à un état d'activité. L'entrée en activité est donc un événement nécessairement antérieur à la fois de la sortie de la pauvreté, mais aussi de l'entrée dans la pauvreté d'un actif.

Le taux de pauvreté dans des cohortes d'actifs selon la durée de vie active diminue essentiellement chez les actifs récemment entrés sur le marché du travail. Au-delà de 8 années d'activité, l'évolution de la proportion d'actifs pauvres ne se modifie guère avec l'évolution de la durée de vie active.

Si le taux de pauvreté se modifie selon la durée de vie active⁹⁴, on se demande si le nombre d'années vécues en activité au moment de l'entrée dans la pauvreté influence le

⁹³ Cela correspond à 65 personnes dans l'échantillon.

⁹⁴ On observe en effet des taux de pauvreté supérieurs chez les plus jeunes actifs et chez les actifs aux durées de vie active élevées.

risque de sortie de la pauvreté⁹⁵ et si la durée d'activité au moment de la sortie de la pauvreté influence la probabilité d'un retour dans la pauvreté. Autrement-dit :

- Parmi les actifs ayant vécu, lors d'une même période (1995-1997) et à une durée d'activité donnée l'entrée dans la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté au fil des durées écoulées ?
- Parmi les actifs ayant vécu, lors d'une même période (1995-1997) et à une durée d'activité donnée la sortie de la pauvreté, quelle est la proportion de ceux qui retournent dans la pauvreté au fil des durées écoulées ?

Quatre sous-cohortes sont comparées : les personnes nouvellement entrées dans la vie active (soit de 0 à 4 ans de vie active et de 5 à 9 ans de vie active) et les personnes ayant plus d'expérience sur le marché du travail en distinguant les actifs ayant de 10 à moins de 20 ans de vie active et ceux ayant vécu plus de 20 ans de vie active⁹⁶ au moment de l'entrée dans la pauvreté.

Ce sont essentiellement les actifs dont l'expérience de la vie active est la plus courte, à savoir moins de cinq années d'activité, qui sont les plus favorisés par rapport à la dynamique de la pauvreté. Ces actifs sortent plus vite de la pauvreté (figure 102, annexe 87) que les autres et ils y retournent également moins vite (figure 103, annexe 88). Cela paraît contradictoire avec les taux de pauvreté élevés observés chez les actifs aux faibles durées d'activité. Comme cela a été expliqué précédemment, sont exclus ici les risques de premières entrées dans la pauvreté. Or, plus que l'âge, la durée de vie active est un facteur déterminant de la probabilité de vivre une première entrée dans la pauvreté pour un actif : celle-ci correspond d'ailleurs à l'événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur de l'entrée dans la première pauvreté au sein de la population active. Or, le risque d'entrée dans la pauvreté au cours des premières années de la vie active est a priori très élevé, ce qui expliquerait les taux de pauvreté élevés pour ces actifs tout juste entrés sur le marché du travail.

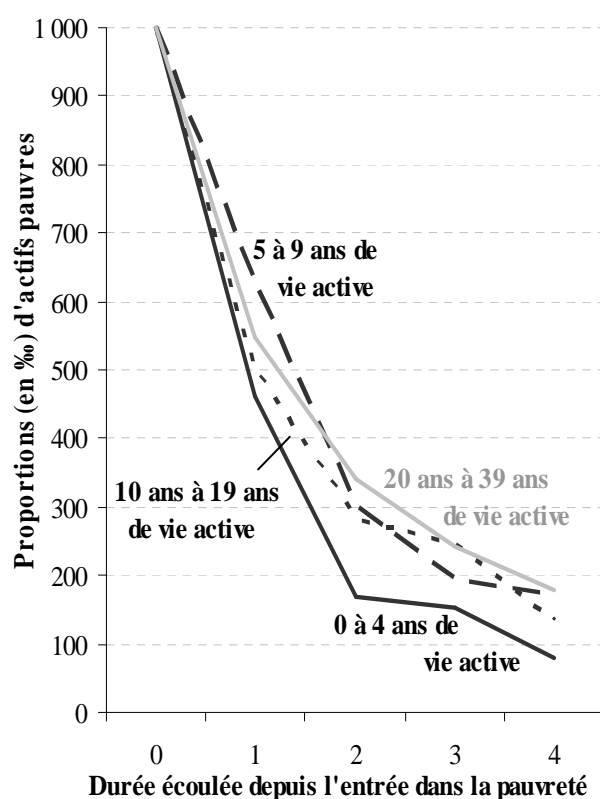
Les résultats dont nous disposons pour les deux sous-cohortes d'actifs dont la durée d'activité est de moins de 5 ans correspondent à ce qui se passe après cette première entrée dans la pauvreté. Sans toutefois attribuer un rang à l'entrée ou à la sortie de la pauvreté, il

⁹⁵ De la même manière que l'on étudie la fécondité légitime dans des cohortes de femmes mariées au cours d'une période donnée selon leur âge au mariage, on observe ici la sortie de la pauvreté dans des cohortes d'actifs entrés dans la pauvreté au cours d'une même période selon leur durée de vie active.

⁹⁶ Les actifs de 40 ans de vie active ou plus sont exclus du champ de notre analyse.

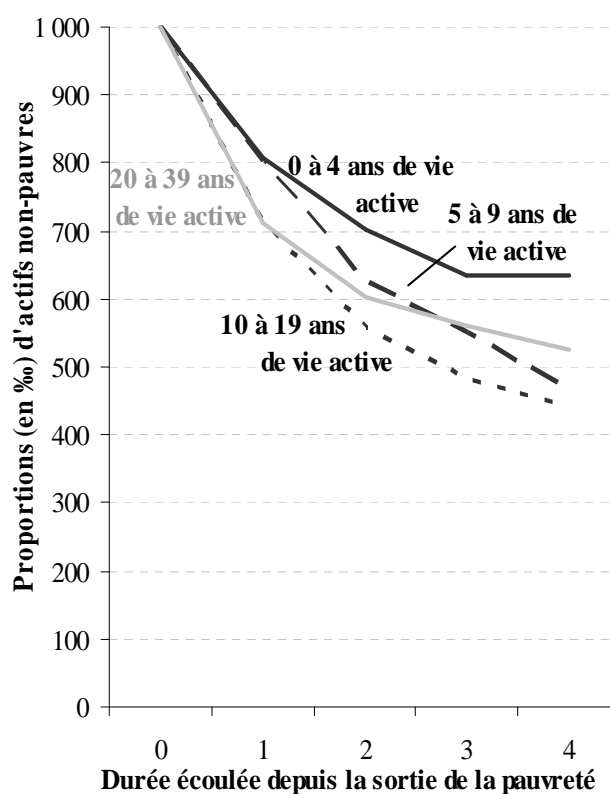
s'agit bien ici des entrées et des sorties de la pauvreté dont le rang est petit compte tenu de la faible durée de vie active (moins de 5 années). Après être entrés dans la pauvreté une première fois, il semblerait que ces actifs sortent de la pauvreté plus rapidement que tous les autres actifs et y retournent également moins vite. Au-delà de 5 ans de vie active, le nombre d'années passées sur le marché du travail ne semble pas influencer les probabilités de sortie de la pauvreté et les probabilités d'y retourner.

Figure 102. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon la durée d'activité à l'entrée dans la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 103. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon la durée d'activité à la sortie de la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Ainsi, les premières années de la vie active apparaissent déterminantes dans la dynamique de la pauvreté. Si le risque d'entrer dans la pauvreté une première fois est

fortement élevé chez les actifs intégrant le marché du travail, ce sont aussi ces actifs qui ont le plus de marge de manœuvre pour diminuer leur risque de pauvreté. C'est donc grâce à la combinaison d'un risque de sortie de la pauvreté supérieur et d'un risque de retour plus faible que le taux de pauvreté de ces cohortes d'actifs diminue fortement. En effet, si ces actifs commencent par des contrats qui sont plus souvent précaires ou temporaires (Deroo, 2006), c'est aussi à ce moment-là qu'ils peuvent acquérir une qualification plus importante et diminuer fortement leur risque de se trouver en l'état de pauvreté.

Une fois les premières années de la vie active passées sur le marché du travail, il apparaît que le nombre d'années vécues sur le marché du travail n'influence guère les chances de sortie de la pauvreté. Les différences observées chez les actifs nouvellement entrés sur le marché du travail avec l'ensemble des autres actifs semblent donc s'estomper au fil des années. Il semblerait que d'autres facteurs entrent en compte dans l'explication de ce phénomène.

§4 Le rôle du dernier diplôme obtenu dans la dynamique de la pauvreté de la population active

A durée de vie active égale, la proportion de pauvres dans la population active varie selon le niveau du dernier diplôme obtenu. Plus les actifs sont diplômés, moins ils se trouvent en situation de pauvreté (Cases, Lagarde, 1996). Être diplômé du supérieur protège fortement de la pauvreté. Par contre, un actif sans diplôme ou bien dont le diplôme correspond au maximum à un niveau Bac rencontre plus souvent que les autres des situations de pauvreté. Ces différences sont susceptibles de s'expliquer par des sorties de la pauvreté des actifs fortement diplômés plus rapides mais aussi par des retours dans la pauvreté moins fréquents.

Pour vérifier cela, nous nous intéressons au diplôme le plus élevé obtenu. La question portant sur le diplôme le plus élevé obtenu n'apparaît dans le Panel européen des ménages qu'à partir de la deuxième vague, soit à partir de 1995. Les cohortes étudiées sont donc des actifs entrés dans la pauvreté ou sortis de la pauvreté non pas en 1995, en 1996 ou en 1997, mais en 1996, en 1997 ou en 1998. Pour cette raison, les cohortes sont suivies sur une durée de trois ans seulement. Sont distingués les actifs diplômés du supérieur (Bac+2 ou plus) aux actifs dont le dernier diplôme correspond au Bac ou moins. Il est primordial de rappeler de nouveau que les actifs qui entrent dans la pauvreté sont des actifs ayant effectué au moins un

passage dans la pauvreté, l'événement nécessairement antérieur et immédiatement antérieur étant la dernière sortie de la pauvreté chez un actif et non l'entrée en activité.

Pour 1 000 actifs sortis de la pauvreté au cours d'une même période, 600 sont toujours en situation de non-pauvreté 3 ans après chez les actifs les moins diplômés et 800 pour les actifs les plus diplômés (figure 105, annexe 90). Autrement dit, 40 % des actifs non-pauvres les moins diplômés sont de nouveau dans une situation de pauvreté 3 ans après leur sortie, contre 20 % seulement des actifs non-pauvres diplômés du supérieur. Lorsque le niveau du diplôme obtenu est élevé, les actifs ayant passé au moins une année dans la pauvreté semblent relativement protégés d'un retour dans la pauvreté une fois qu'ils en sont sortis.

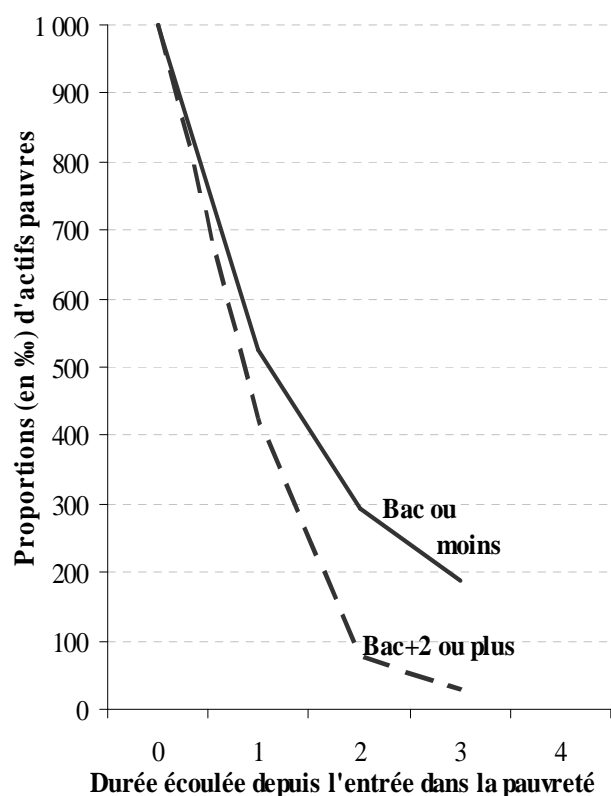
Par contre, l'effet du diplôme le plus élevé obtenu semble plus discutable sur la probabilité de sortie de la pauvreté pour un actif pauvre, au moins pour la première année suivant l'entrée dans la pauvreté (figure 104, annexe 89). Un an après être entré dans la pauvreté, les actifs ayant validé un diplôme du supérieur ont pratiquement les mêmes chances que les autres de sortir de la pauvreté. Environ la moitié des actifs pauvres sont sortis de la pauvreté un an après leur entrée, quel que soit leur niveau de diplôme. Ce n'est qu'à partir de la deuxième année que l'effet du diplôme se ressent. Environ 9 actifs pauvres sur 10 diplômés du supérieur sont sortis de la pauvreté au bout de deux ans, contre 7 actifs pauvres sur 10 pour les autres.

Le niveau du dernier diplôme obtenu apparaît donc jouer un rôle plus important sur le risque de retourner dans la pauvreté pour des actifs sortis de la pauvreté que sur la probabilité d'en sortir. Autrement-dit, **lorsque les actifs diplômés du supérieur sont en situation de pauvreté, leur diplôme plus élevé n'apparaît pas être un atout pour sortir de la pauvreté, du moins au cours de la première année vécue dans la pauvreté. Par contre, une fois sortis de cette situation, leur niveau de diplôme devient un avantage puisque les risques de retourner dans la pauvreté sont très faibles.** Enfin, le risque de connaître une première entrée dans la pauvreté pour ces actifs n'est pas connu. Il n'est donc pas possible de vérifier si un niveau de diplôme élevé diminue le risque d'entrée dans la première pauvreté.

Si les caractéristiques individuelles influencent en partie la dynamique de la pauvreté de la population active, nous avons aussi démontré dans la deuxième partie de cette thèse que la situation sur le marché du travail d'un actif ainsi que le type de ménage dans lequel il vit influencent grandement sa situation par rapport à la pauvreté. Nous souhaitons vérifier dans quelle mesure un changement favorable ou un changement défavorable de l'une de ces deux

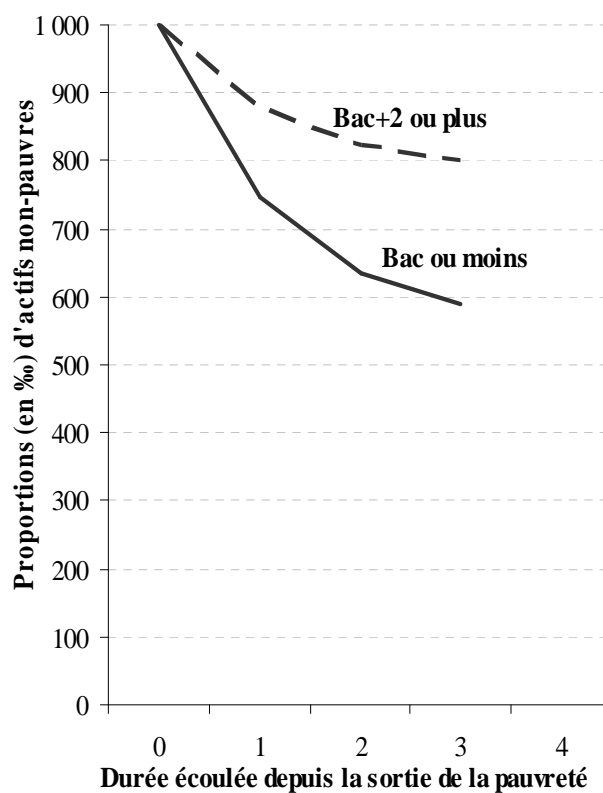
situations chez un actif jouaient sur les risques d'entrée et les risques de sortie de la pauvreté de la population active.

Figure 104. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1996-1998 - Sous-cohortes selon le diplôme le plus élevé obtenu à l'entrée dans la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Figure 105. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1996-1998 - Sous-cohortes selon le diplôme le plus élevé obtenu à la sortie de la pauvreté -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

II- Les risques d'entrée dans la pauvreté et les risques de sortie de la pauvreté selon les changements d'activité et les changements de la configuration familiale au sein de la population active

Les caractéristiques du ménage, comme les caractéristiques individuelles, jouent donc un rôle essentiel sur l'état de pauvreté. La pauvreté se définit au niveau du ménage : un actif est considéré pauvre si le ménage auquel il appartient est pauvre. Ce ménage peut connaître des changements d'une année sur l'autre avec des conséquences sur le revenu par unité de consommation du ménage, revenu déterminant de la situation de pauvreté de tous les membres du ménage. Ces changements touchent deux domaines principalement : le changement de la situation des actifs sur le marché du travail et le changement de la configuration familiale. L'entrée dans la pauvreté et la sortie de la pauvreté d'un actif seraient donc susceptibles de dépendre de ces deux facteurs fondamentaux.

Les personnes actives concernées par la pauvreté doivent être définies selon leur position sur le marché du travail et le temps de travail (chômeurs, actifs occupés à temps partiel, actifs occupés à temps plein), mais aussi selon la position des autres membres de la famille sur ce même marché de l'emploi. Dans cette logique, un chômeur appartenant à un ménage pauvre et trouvant de l'emploi l'année suivante augmenterait, par exemple, la probabilité de sortie de la pauvreté.

De la même manière, les transformations ayant touché la configuration du ménage doivent être abordées. Le changement d'état matrimonial ou la modification de la composition familiale pourrait modifier le risque de pauvreté dans la population active. Par exemple, le départ d'un enfant du foyer prenant son indépendance financière augmenterait la probabilité de sortir de la pauvreté tandis qu'une naissance augmenterait le risque d'entrer dans la pauvreté.

§1 La définition d'un changement favorable ou défavorable à la pauvreté du statut d'activité ou du type de ménage

Les changements liés à l'activité et les changements liés à la configuration familiale sont susceptibles pour certains d'augmenter les chances de sortir de la pauvreté et pour d'autres d'augmenter les risques d'entrer dans la pauvreté. Il est donc primordial de définir ce que l'on entend par « changements favorables » à la pauvreté qui, a priori, augmenteraient les probabilités de sortir de la pauvreté et par « changements défavorables » à la pauvreté qui, a priori, augmenteraient les probabilités d'entrer dans la pauvreté.

Pour définir un changement favorable ou un changement défavorable, que ce soit pour une modification du statut d'activité ou pour une modification du type de ménage, nous nous appuyerons sur le niveau du taux de pauvreté de chaque statut d'activité et de chaque type de ménage.

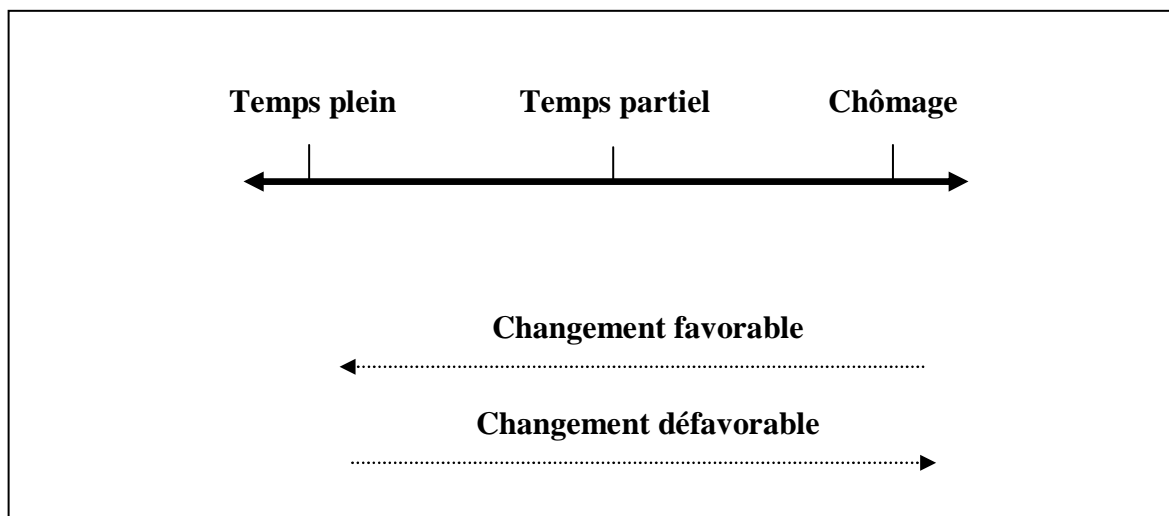
1) Les changements a priori favorables et défavorables à la pauvreté des statuts d'activité

Sont distingués les trois statuts d'activité suivants : le chômage, le travail à temps partiel, le travail à temps plein. Le taux de pauvreté d'un actif varie selon sa situation par rapport à l'emploi. Le schéma 2 ci-dessous indique le classement des actifs par rapport au niveau du taux de pauvreté selon le statut d'activité.

Ainsi, le taux de pauvreté est élevé chez les chômeurs, et il est faible chez les travailleurs à temps plein. Les travailleurs à temps partiel occupent une position intermédiaire. Dans ce schéma, un changement favorable du statut d'activité se concrétise par le passage à un statut pour lequel le taux de pauvreté est plus faible. Compte tenu des niveaux observés, nous avons qualifié de changements favorables les trois changements de situation d'activité suivants :

- le passage du chômage au temps partiel,
- le passage du temps partiel au temps plein,
- le passage du chômage au temps plein.

Schéma 2. Définition d'un changement favorable ou d'un changement défavorable du statut d'activité



A l'inverse, compte tenu des niveaux de pauvreté observés, un changement a priori défavorable à la pauvreté se traduit par les trois changements suivants :

- le passage du temps plein au temps partiel,
- le passage du temps partiel au chômage,
- le passage du temps plein au temps partiel.

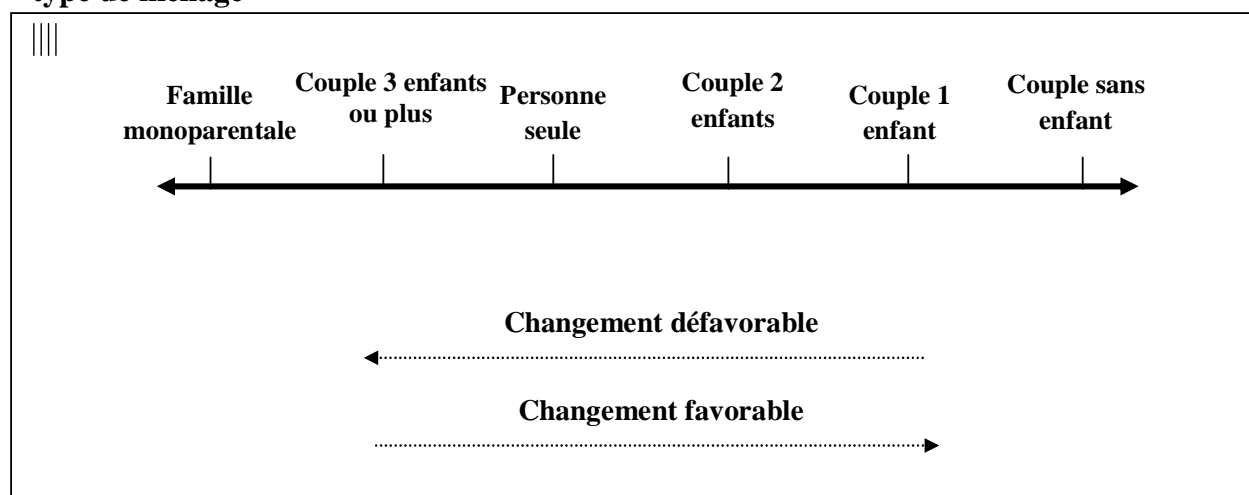
Les changements favorables ou défavorables par rapport à l'activité sont définis par le seul statut d'activité des actifs. D'autres modifications liées à l'activité sont susceptibles d'intervenir en faveur ou en défaveur de l'activité. Par exemple, une augmentation de salaire, une prime ou bien la suppression d'une prime... Un actif peut également rester dans le même statut d'activité (à temps partiel, par exemple) mais changer d'emploi pour un travail mieux rémunéré. Dans ce cas, il connaîtra un changement favorable. Toutes ces modifications ne sont pas retenues ici. Elles nécessitent l'existence de données détaillées avec une collecte de très bonne qualité. Ce même principe est appliqué pour les changements favorables ou défavorables de type de ménage.

2) Les changements a priori favorables et défavorables à la pauvreté des types de ménage

Définir un changement de type de ménage comme favorable ou défavorable pour la pauvreté se base sur le même principe. Le taux de pauvreté des actifs se modifie selon le type de ménage dans lequel il vit. Les actifs vivant dans une famille monoparentale sont plus souvent que les autres en situation de pauvreté. A l'inverse, les actifs vivant en couple sans enfant sont les moins touchés par la pauvreté.

Sont distingués 7 types de ménage : les personnes seules, les couples sans enfant, les couples avec un enfant, les couples avec deux enfants, les couples avec trois enfants ou plus, les familles monoparentales et les autres types de ménage. Sont exclus de notre analyse les autres types de ménage. En effet, on ne peut pas attribuer à ces derniers un taux de pauvreté global caractéristique des autres types de ménage en sachant qu'ils sont probablement hétérogènes quant aux situations de pauvreté. Il peut tout aussi bien s'agir, par exemple, d'un couple avec deux enfants accueillant un parent ascendant que d'une colocation de deux adultes. Ainsi, les seuls changements de types de ménage favorables ou défavorables sont établis à partir des six premiers types de ménage listés plus haut.

Schéma 3. Définition d'un changement favorable ou d'un changement défavorable du type de ménage



Le schéma 3 reprend le classement des types de ménage selon le niveau du taux de pauvreté. Par convention, on a qualifié de changement favorable de type de ménage le passage d'un type de ménage à un autre type ménage pour lequel le taux de pauvreté est

généralement plus faible. Un changement défavorable est au contraire le passage d'un type de ménage à un autre type de ménage pour lequel le taux de pauvreté est généralement plus élevé.

Pour mieux comprendre, prenons le cas d'un actif vivant en couple avec deux enfants. Un changement favorable de type de ménage pour cet actif est un passage à un type de ménage dont le taux de pauvreté est plus faible que le taux de pauvreté global des actifs vivant en couple avec deux enfants. Ainsi, on compte deux changements favorables de type de ménage pour un actif vivant dans un tel ménage :

- le passage à un couple avec un enfant : un enfant a quitté le ménage,
- le passage à un couple sans enfant : après une séparation, il s'est par exemple installé avec une autre personne.

Dans la même logique, un changement défavorable pour cet actif vivant en couple avec deux enfants se traduit par le passage à un autre type de ménage dont le taux de pauvreté est plus élevé que le taux de pauvreté des actifs vivant en couple avec deux enfants. On compte trois changements de types de ménage défavorables pour la pauvreté pour un actif vivant en couple avec deux enfants :

- le passage à un ménage composé d'une seule personne : après une séparation, il quitte le ménage et s'installe seul,
- le passage au couple de trois enfants ou plus : il y a eu une naissance dans son ménage,
- le passage à une famille monoparentale : le conjoint quitte le foyer familial.

On le comprend, les changements favorables ou défavorables possibles sont nombreux mais toutefois facilement compréhensibles à partir du schéma 3 ci-dessus. Tous les changements de la configuration familiale à partir des 6 types de ménage retenus sont envisagés et définis comme changements favorables ou défavorables de type de ménage.

§2 L'effet d'un changement de statut d'activité ou d'un changement de type de ménage sur la dynamique de la pauvreté de la population active

Si pour un actif, le taux de pauvreté varie en fonction de son statut d'activité (chômage, temps partiel, temps plein), un changement de son statut d'activité, qu'il soit favorable ou non à la pauvreté, est susceptible de modifier ses risques de sortie de la pauvreté ou d'entrée dans la pauvreté. A titre d'exemple, un chômeur pauvre qui trouve un travail à temps partiel augmente probablement ses chances de sortir de la pauvreté. De même, un travailleur à temps plein non-pauvre se retrouvant dans une situation de chômage augmente certainement ses risques d'entrer dans la pauvreté.

De la même manière, un actif vivant une modification de sa configuration familiale a des probabilités d'entrée dans la pauvreté et des probabilités de sortie de la pauvreté qui seraient susceptibles d'augmenter ou de diminuer selon le type de changement. Deux actifs non-pauvres vivant en couple sans enfant qui se séparent en deux ménages d'une personne vivant seule augmenteraient leur risque d'entrer dans la pauvreté du fait de cette séparation. En effet, vivre seul est moins avantageux financièrement que vivre en couple sans enfant en raison de la perte d'économies d'échelle réalisées. Au contraire, un actif pauvre vivant seul et qui, l'année suivante, vit en couple, augmenterait dans cette logique ses chances de sortir de la pauvreté.

Le phénomène de la sortie de la pauvreté de la population active et le phénomène de l'entrée dans la pauvreté de la population active doivent être analysés en fonction de ces différentes situations. Ces changements au sein de l'activité et au sein du ménage sont tout d'abord étudiés séparément. Ils seront comparés par la suite.

Concernant les changements de statut d'activité, il s'agit de cohortes d'actifs ayant vécu personnellement un changement favorable ou défavorable du statut d'activité. Pour l'étude d'une modification du statut d'activité, on répondra aux deux questions suivantes :

- Parmi les actifs pauvres en 1994, en 1995, en 1996 ou en 1997, ayant vécu durant une même période (1995-1998) un changement de statut d'activité (favorable ou défavorable), quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté au fil des durées écoulées (figure 106, annexe 91)?
- Parmi les actifs non-pauvres en 1994, en 1995, en 1996 ou en 1997, ayant vécu durant une même période (1995-1998) un changement de statut d'activité

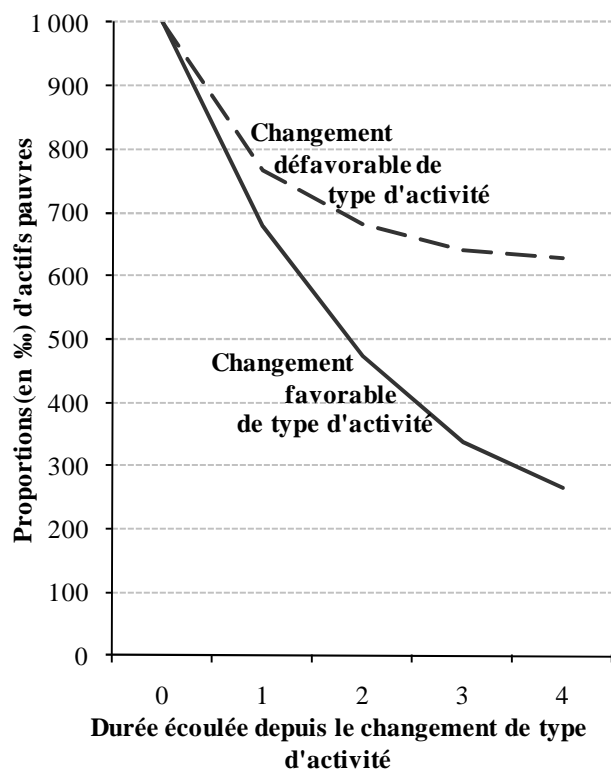
(favorable ou défavorable), quelle est la proportion de ceux qui entrent dans la pauvreté au fil des durées écoulées (figure 107, annexe 92)?

Le profil de ces cohortes n'est pas directement comparable au profil des cohortes précédentes car les populations actives pauvres constitutives de ces cohortes ne sont pas les mêmes. Les premières cohortes concernent les populations actives entrées dans la pauvreté durant une même période. Les cohortes des figures 106 et 107 sont des cohortes d'actifs pauvres ayant connu un changement de statut d'activité ou de type de ménage. Pour ces dernières cohortes, l'entrée dans la pauvreté a donc pu se réaliser à des périodes différentes.

Comme on pouvait s'y attendre, un changement favorable du statut d'activité chez un actif pauvre accentue fortement ses chances de sortir de la pauvreté, contrairement à un actif pauvre dont le statut d'activité s'est au contraire détérioré. Quatre ans après le changement favorable, ils sont environ 75 % à être sortis de la pauvreté contre moins de 40 % seulement des actifs pauvres dont le statut sur le marché du travail s'est détérioré. Notons cependant que malgré la détérioration de leur situation personnelle, ces derniers sortent quand même de la pauvreté. **Le changement de statut d'activité chez un actif pauvre influence donc fortement ses chances de sortie de la pauvreté : si ce changement est favorable, il sortira plus vite, si ce changement est au contraire défavorable, cela n'empêchera pas la sortie de la pauvreté mais celle-ci se fera à un rythme beaucoup moins soutenu.**

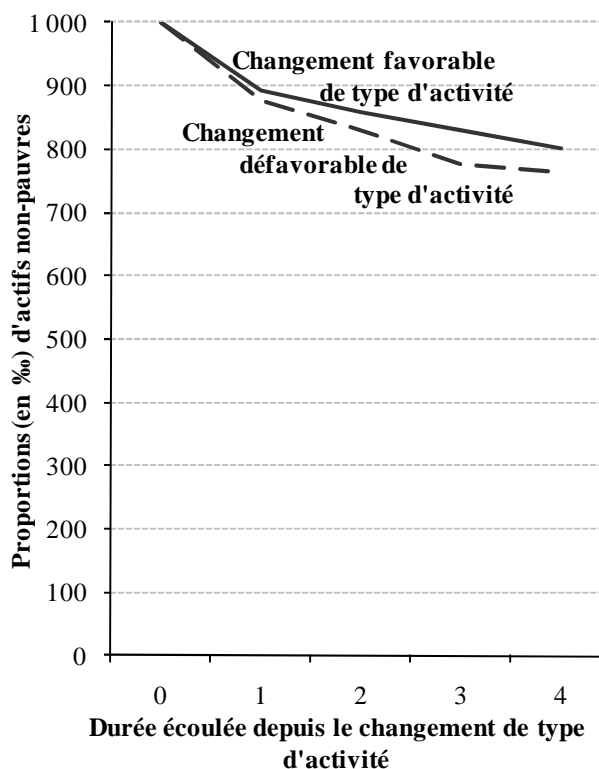
L'effet est beaucoup moins important sur les risques de l'entrée dans la pauvreté. Si le risque d'entrer dans la pauvreté est supérieur chez un actif non-pauvre ayant connu un changement défavorable d'activité que s'il avait connu un changement favorable, ce risque n'est guère plus élevé. Quatre ans après le changement de la situation sur le marché du travail, 25 % des premiers sont entrés dans la pauvreté contre 20 % des seconds. Rappelons qu'il s'agit d'actifs à l'origine non-pauvres. Parmi ces actifs, certains ont déjà connu une situation de pauvreté et d'autres non. Parmi les actifs n'ayant jamais connu de situation de pauvreté, certains d'entre eux ont peut-être fait le choix de passer, par exemple, d'un travail à temps plein à un travail à temps partiel. Dans ce cas, cette situation que l'on a appelée défavorable ne le serait pas dans la réalité, ce serait une situation de temps partiel choisi (Galtier, 1999). Par contre, les actifs les plus fragilisés qui ont connu une situation défavorable de leur situation d'activité n'ont probablement pas choisi ce changement, mais l'auraient plutôt subi.

Figure 106. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le changement d'activité en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement personnel favorable ou défavorable du statut d'activité -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Figure 107. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le changement d'activité en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement personnel favorable ou défavorable du statut d'activité -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Dans les changements défavorables d'activité sont compris certes les passages du temps plein au temps partiel, mais aussi les passages du temps plein au chômage et les passages du temps partiel au chômage. Il serait intéressant pour chacune de ces trajectoires chez les actifs non-pauvres de comparer les risques d'entrée dans la pauvreté. Une telle analyse serait pour l'instant le résultat de fluctuations aléatoires en raison d'effectifs réduits si cette sous-cohorte était à nouveau subdivisée en trois sous-cohortes.

Ainsi, si un changement de statut d'activité chez les actifs pauvres modifie fortement leur chance de sortie de la pauvreté (à la hausse ou à la baisse selon que ce changement est favorable ou non), ce changement a un impact moindre sur la probabilité de l'entrée dans la pauvreté. Parmi les actifs non-pauvres vivant une modification de leur situation de travail,

certains sont dans des situations relativement privilégiées, ce qui modère en partie le risque d'entrer dans la pauvreté.

Le fait que des actifs entrent dans la pauvreté malgré un changement favorable sur le marché du travail ou qu'un actif sorte de la pauvreté malgré un changement personnel défavorable sur le marché du travail montre qu'il existe d'autres facteurs explicatifs de ces entrées et de ces sorties de la pauvreté. On pense notamment aux changements de types de ménage qui sont susceptibles de modifier les risques d'entrée dans la pauvreté et les risques de sortie de la pauvreté de l'ensemble des membres du ménage.

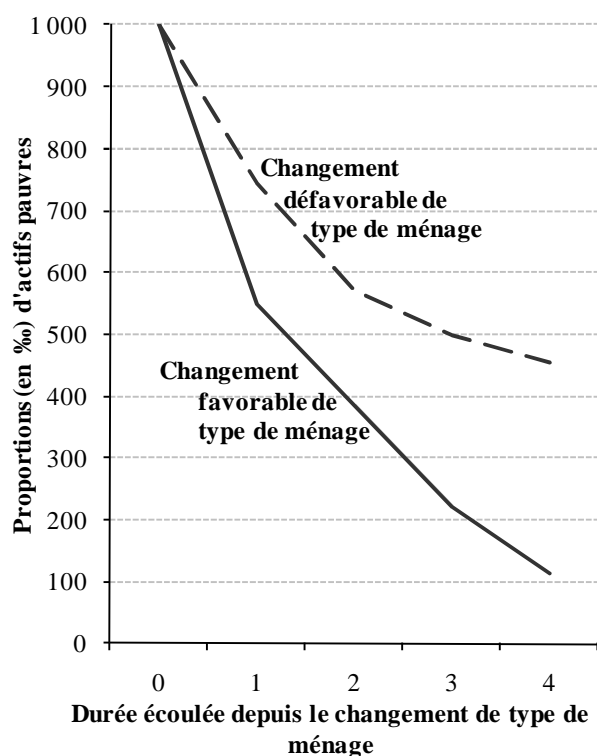
Concernant ces changements, nous posons les deux questions suivantes :

- Parmi les actifs pauvres en 1994, en 1995, en 1996 ou en 1997, ayant vécu durant une même période (1995-1998) un changement de type de ménage (favorable ou défavorable), quelle est la proportion de ceux qui sortent de la pauvreté au fil des durées écoulées (figure 108, annexe 93) ?
- Parmi les actifs non-pauvres en 1994, en 1995, en 1996 ou en 1997, ayant vécu durant une même période (1995-1998) un changement de type de ménage (favorable ou défavorable), quelle est la proportion de ceux qui entrent dans la pauvreté au fil des durées écoulées (figure 109, annexe 94) ?

Un actif pauvre vivant dans un ménage dont la configuration familiale s'est modifiée favorablement augmente fortement ses chances de sortir de la pauvreté. Un an après le changement favorable, 45 % des actifs sortent de la pauvreté contre 25 % des actifs dont le changement de type de ménage leur a été défavorable. Quatre ans après ce changement, l'écart s'est accru, les probabilités de sortie de la pauvreté sont respectivement de 90 % d'actifs sortis de la pauvreté contre 55 %. Ici aussi, nous constatons que malgré une détérioration de leur configuration familiale, plus de la moitié des actifs sont sortis de la pauvreté quatre ans après.

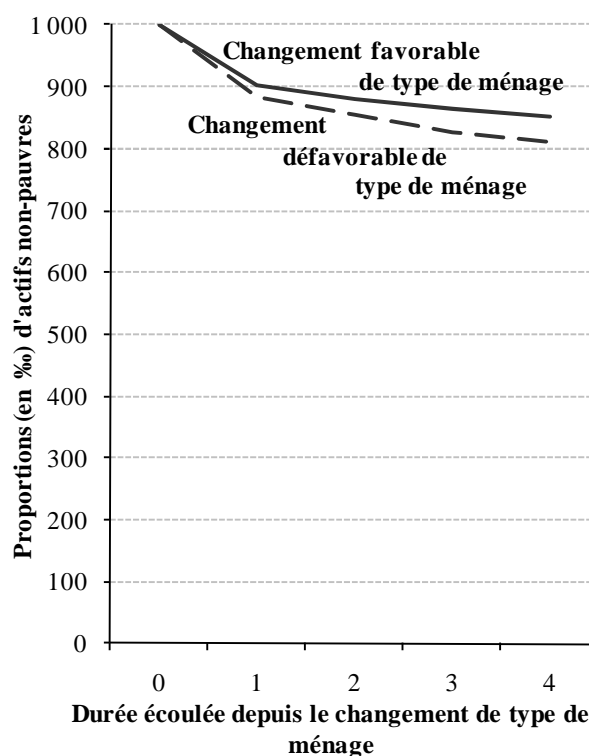
L'effet d'un changement favorable ou défavorable d'un type de ménage sur les risques d'entrer dans la pauvreté est ici aussi limité, même si connaître un changement défavorable de type de ménage augmente légèrement le risque d'entrer dans la pauvreté. Pour 1 000 actifs non-pauvres ayant connu un changement défavorable de type de ménage, 20 % sont entrés dans la pauvreté dans les quatre années suivant le changement, contre 15 % des actifs non-pauvres pour lesquels le changement de type de ménage a été plutôt favorable.

Figure 108. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée le changement de type de ménage en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Figure 109. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le changement de type de ménage en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Ainsi, si connaître un changement favorable de type de ménage ou de statut d'activité pour un actif en situation de pauvreté augmente fortement ses chances de sortir de la pauvreté, un actif non-pauvre dont la configuration familiale ou la situation sur le marché du travail s'est détériorée ne modifie pas fortement ses risques d'entrer dans la pauvreté.

En effet, les premiers sont des personnes en situation de pauvreté. Compte tenu de la forte concentration des ménages autour du seuil de pauvreté (et ici, en l'occurrence des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté), une légère amélioration de leur situation favorise fortement la sortie de la pauvreté.

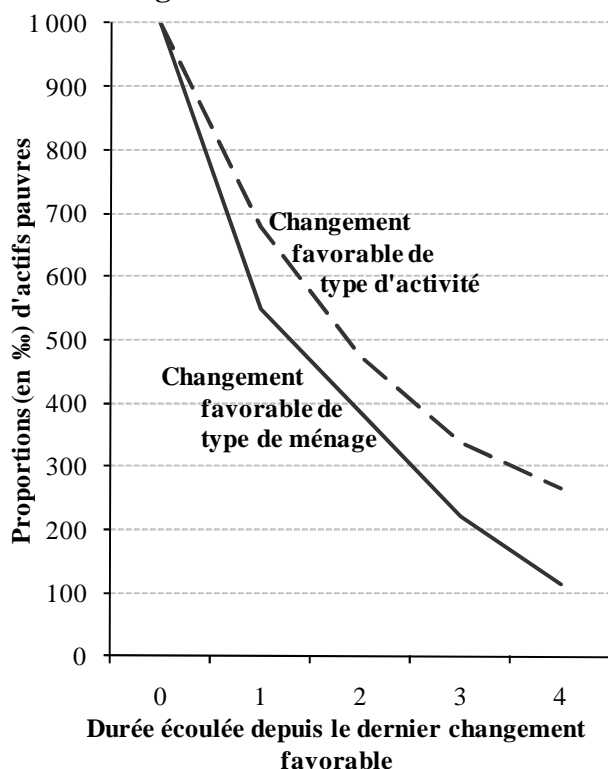
Les deuxièmes, en situation de non-pauvreté, correspondent à des ménages dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté. Ces derniers ne sont donc pas forcément concentrés autour du montant du seuil de pauvreté : ils se situent non seulement dans des niveaux de vie légèrement supérieurs au seuil de pauvreté, mais aussi dans des niveaux de vie élevés. Ainsi, si une modification défavorable de leur situation par rapport à l'emploi ou une modification défavorable de leur configuration familiale diminue leur niveau de vie, ces actifs ne basculent pas forcément sous le seuil de pauvreté.

Selon que le changement favorable de la personne active en situation de pauvreté touche le domaine de l'activité ou le domaine familial, on se demande si les risques de sortie de la pauvreté sont plus élevés avec une modification favorable sur le marché du travail ou bien plutôt grâce à un changement de type de ménage (figure 110). De la même manière, on se demande si entre une dégradation de la situation sur le marché du travail ou un changement défavorable du type de ménage, lequel de ces deux facteurs accentue le plus le risque d'entrer dans la pauvreté (figure 111).

Que le dernier changement favorable vécu par l'actif pauvre touche le domaine de l'emploi ou la configuration de son ménage, nous avons vu que ce changement implique une forte chance de sortie de la pauvreté. Parmi les actifs pauvres ayant vécu un changement favorable par rapport à leur situation d'emploi, le tiers est sorti de la pauvreté un an plus tard. Chez les actifs ayant vécu un changement favorable de la configuration familiale conduisant à un meilleur niveau de vie, ils sont plus de 45 % à être sortis de la pauvreté l'année suivante. Sur une période de 4 ans après le changement favorable, ces proportions sont respectivement de 90 % à moins de 75 % d'actifs sortis de la pauvreté. **Le changement positif au sein de la configuration familiale joue donc légèrement plus qu'un changement positif d'activité sur les risques de sortie de la pauvreté d'un actif.**

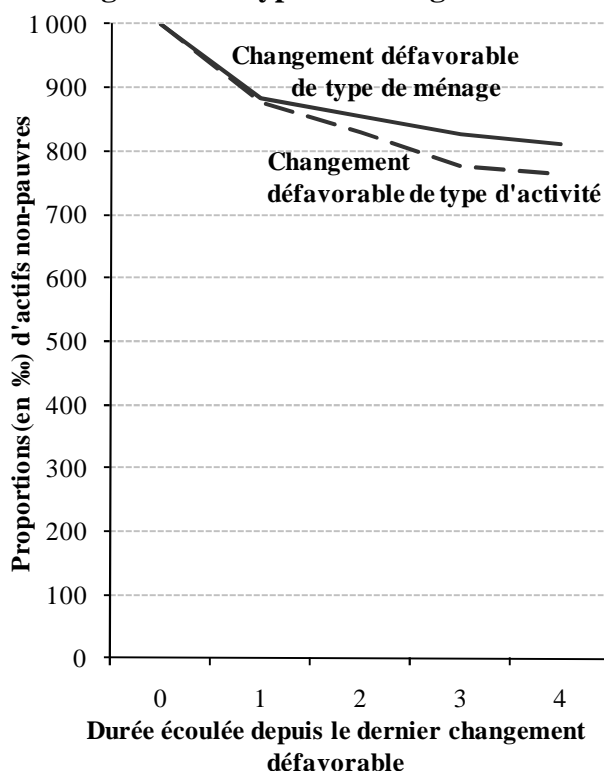
Cela s'explique en partie par la part élevée des actifs en emploi au sein de la population active pauvre. Les personnes actives occupées à temps plein en situation de pauvreté sont, par exemple, plus souvent dans des ménages de grandes tailles : un tiers appartiennent à un ménage formé d'un couple avec au moins trois enfants contre 9 % des actifs à temps plein non-pauvres. Ainsi, pour ces actifs occupés, ce sont essentiellement les départs d'enfants du ménage qui leur permettront d'accéder à un meilleur niveau de vie et de sortir éventuellement de la pauvreté.

Figure 110. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement favorable en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Figure 111. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement défavorable en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Concernant l'entrée dans la pauvreté, ce sont, au contraire, plus souvent les actifs dont la situation sur le marché du travail s'est détériorée qui les fait entrer dans la pauvreté qu'un changement défavorable du type de ménage. Quatre ans après la dégradation sur le marché du travail, un quart environ est entré dans la pauvreté contre 20 % environ des actifs ayant vécu un changement défavorable de leur configuration familiale.

Conclusion

Au total, les risques d'entrée dans la pauvreté de la population active et les risques de sortie de la population active fluctuent en raison des caractéristiques individuelles et en raison de modification de la situation sur le marché du travail et de modification de la configuration familiale, modifications favorables ou défavorables à la pauvreté.

Si le sexe de la personne active n'influence pas la dynamique de la pauvreté, l'âge de la personne active ainsi que sa durée d'activité ont mis en avant une situation favorable pour les actifs d'âges jeunes (moins de 30 ans) et nouvellement entrés sur le marché du travail (moins de 5 ans de durée d'activité). Cela est en contradiction avec les taux de pauvreté élevés des actifs présentant ces caractéristiques. En réalité, en raison de la non prise en compte des risques de premières entrées dans la pauvreté selon la durée écoulée depuis l'entrée en activité, seuls sont retenus ici des actifs ayant déjà effectué un passage dans la pauvreté et dont les durées d'activité ne sont pas nulles. Or, les premières années de la vie active seraient déterminantes, le risque d'entrer dans la première pauvreté serait très élevé pour ces actifs. Mais une fois les premières années de la vie active passées, en raison de l'expérience acquise sur le marché du travail et d'une amélioration de la qualification de ces actifs, les différences observées entre les actifs nouvellement entrés sur le marché du travail et l'ensemble des autres actifs semblent s'estomper rapidement au fil des années.

En outre, le niveau de diplôme joue également un rôle essentiel dans la dynamique de la pauvreté des actifs, mais davantage sur les risques d'entrée dans la pauvreté que sur les risques de sortie. En effet, même si, sur le moyen terme, le diplôme augmente les chances de sortir de la pauvreté chez un actif, le niveau de diplôme n'a pas d'effet sur la sortie de la pauvreté au cours de la première année dans la pauvreté depuis l'entrée dans la pauvreté.

Enfin, nous avons démontré que ce sont davantage les changements favorables au sein du ménage qu'un changement de la situation par rapport à l'activité qui influencent la sortie de la pauvreté chez un actif. A l'inverse, c'est un changement défavorable de la situation d'activité, plus qu'un changement défavorable de la configuration familiale qui augmente les risques d'entrée dans la pauvreté chez les actifs.

CHAPITRE 3 – EFFET DU CHOIX DE LA DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ ABSOLUE SUR L’ANALYSE LONGITUDINALE DE LA DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ DE LA POPULATION ACTIVE : COMPARAISON DES RÉSULTATS AVEC LA DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ RELATIVE

La première partie de ce travail discutait les trois définitions de l’approche monétaire de la pauvreté en France, à savoir la pauvreté relative, la pauvreté semi-relative appelée récemment la pauvreté ancrée dans le temps et la pauvreté absolue.

Pour ces trois approches de la pauvreté, est considérée comme pauvre toute personne vivant dans un ménage pauvre. Autrement-dit, un ménage présentant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté implique que toutes les personnes vivant dans ce ménage sont en situation de pauvreté. Mais la similitude entre les définitions s’arrête ici. En effet, deux approches de la pauvreté se confrontent : l’approche relative de la pauvreté qui est celle choisie par la France et plus largement par les pays de l’Union européenne et l’approche absolue de la pauvreté délaissée aujourd’hui en France. Dans une position intermédiaire, l’approche de la pauvreté semi-relative fait de plus en plus parler d’elle.

Dans le cadre de ce chapitre, seules la définition de l’Insee de la pauvreté (seuil relatif) et la définition de la pauvreté absolue sont retenues. Le seuil de pauvreté relative correspond à 60 % du revenu équivalent médian des ménages en France. Dans cette optique, le statut de pauvreté d’un ménage dépend de la place qu’il occupe dans l’échelle des revenus des ménages et non d’un revenu qui serait insuffisant pour couvrir l’ensemble de ses besoins essentiels à la survie. L’objectif du seuil de pauvreté absolue correspond à l’estimation d’un montant minimum permettant l’accès à un panier de biens et de services minimums. Pour cela, à partir des Enquêtes Budget se déroulant tous les cinq ans, le montant minimum de dépenses alimentaires, correspondant aux dépenses alimentaires par unité de consommation des 10 % des ménages les plus pauvres, est multiplié par le coefficient du budget alimentaire de l’ensemble des ménages. Ce seuil évolue ensuite selon l’indice des prix à la consommation jusqu’à la prochaine enquête Budget des familles. C’est cette dernière définition que nous avons adoptée car il est essentiel que, dans une analyse longitudinale de la pauvreté, lorsqu’une personne change de statut par rapport à la pauvreté (par exemple, du statut pauvre l’année n elle devient non-pauvre en $n+1$), ce soit le résultat d’un meilleur niveau de vie et

non d'une modification du revenu d'autres ménages conduisant à un changement du ménage étudié dans l'échelle des revenus.

Ces deux approches de la pauvreté présentent des niveaux de taux de pauvreté de la population active différents. En effet, en 2005, alors que 9,6 % des actifs étaient en situation de pauvreté selon l'approche relative, 15,4 % des actifs étaient pauvres dans l'approche absolue. L'évolution de la proportion des actifs pauvres en France suit les mêmes tendances selon les deux approches : une baisse globale du taux de pauvreté de la population active jusqu'en 2001, et une augmentation de ce taux en 2005. La différence réside en réalité dans l'ampleur de l'évolution. Dans l'approche absolue, le taux de pauvreté diminue plus fortement que dans l'approche relative jusqu'en 2001 et augmente aussi plus fortement en 2005.

Dans la mesure où une entrée dans la pauvreté et une sortie de la pauvreté dans l'approche relative ne correspondent pas forcément à une amélioration ou à une détérioration du niveau de vie, on se demande si les conclusions de l'approche absolue de la pauvreté seraient les mêmes avec l'approche relative. Dans ce cadre, nous allons comparer quelques résultats portant sur la dynamique de la pauvreté de la population active selon les deux définitions adoptées et voir dans quelle mesure un changement du concept influence les résultats portant sur l'effet des caractéristiques individuelles des actifs d'une part et comment une modification de la définition influence le rôle joué par un changement de la situation d'activité ou par un changement de la configuration familiale des actifs sur la dynamique de la pauvreté d'autre part.

Dans une première section, nous vérifierons si l'état transitoire de la pauvreté observé avec la définition de la pauvreté absolue s'observe également avec la définition de la pauvreté relative.

Dans une deuxième section, nous étudierons l'effet de la définition de la pauvreté sur le rôle joué par les caractéristiques individuelles de la population active dans la dynamique de la pauvreté.

Dans une troisième section, nous comparerons l'effet de la définition de la pauvreté sur le rôle joué par un changement de statut d'activité ou par un changement de type de ménage sur la dynamique de la pauvreté de la population active.

I- L'état transitoire de la pauvreté en France : confrontation à la définition de la pauvreté relative

Avec la définition de la pauvreté absolue, nous avons conclu que la pauvreté paraît être un état transitoire au sein de la population active et que le rythme de sortie de la pauvreté est plus élevé que le rythme d'entrée dans la pauvreté. On se demande si ces conclusions sont toujours valables lorsque l'on utilise la définition de la pauvreté relative.

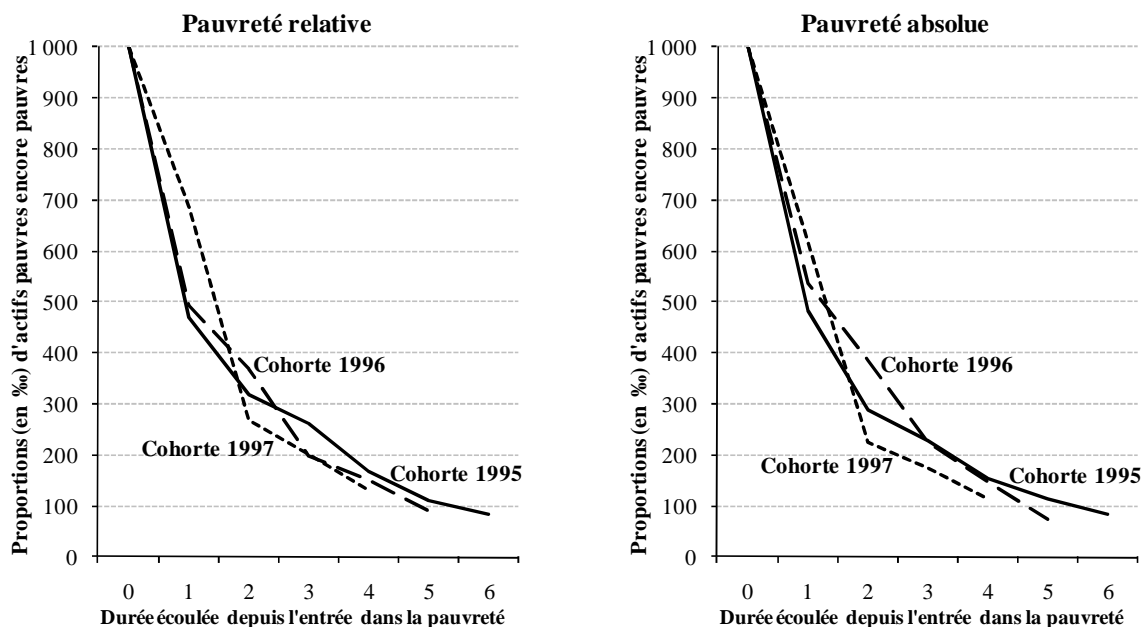
§1 Le rôle joué par la définition sur l'absence de l'effet conjoncturel de l'année d'entrée dans la pauvreté et de l'année de sortie de la pauvreté

Nous avons démontré que quelle que soit l'année d'entrée dans la pauvreté ou l'année de sortie de la pauvreté, les rythmes des entrées dans la pauvreté et les rythmes des sorties de la pauvreté sont relativement proches avec la définition de la pauvreté absolue (figure 81 et figure 82).

Dans une approche relative de la pauvreté, les rythmes de sortie de la pauvreté de la population active selon la durée écoulée depuis l'année d'entrée dans la pauvreté ne sont pas non plus influencés par l'année d'entrée dans la pauvreté (figure 112, annexe 71). De même, les actifs sortis de la pauvreté durant des années différentes retournent dans la pauvreté au même rythme (figure 113, annexe 72). Il n'y a donc pas ici d'effet conjoncturel, l'année de l'entrée dans la pauvreté n'influence pas la probabilité d'en sortir et l'année de sortie de la pauvreté n'a pas d'effet sur le risque d'y retourner.

Que l'on mesure les rythmes de sortie de la pauvreté et les rythmes de retour dans la pauvreté au sein de la population active avec la définition officielle de la pauvreté relative ou de la pauvreté absolue, le résultat est le même, il n'y a pas ici d'effet conjoncturel de l'année d'entrée dans la pauvreté et de l'année de sortie de la pauvreté sur la dynamique de la pauvreté. Cependant, la comparaison des niveaux de risques de sortie ou d'entrée dans la pauvreté n'est pas aisée avec ces représentations graphiques. Pour cela, nous procéderons à un regroupement de sous-cohortes.

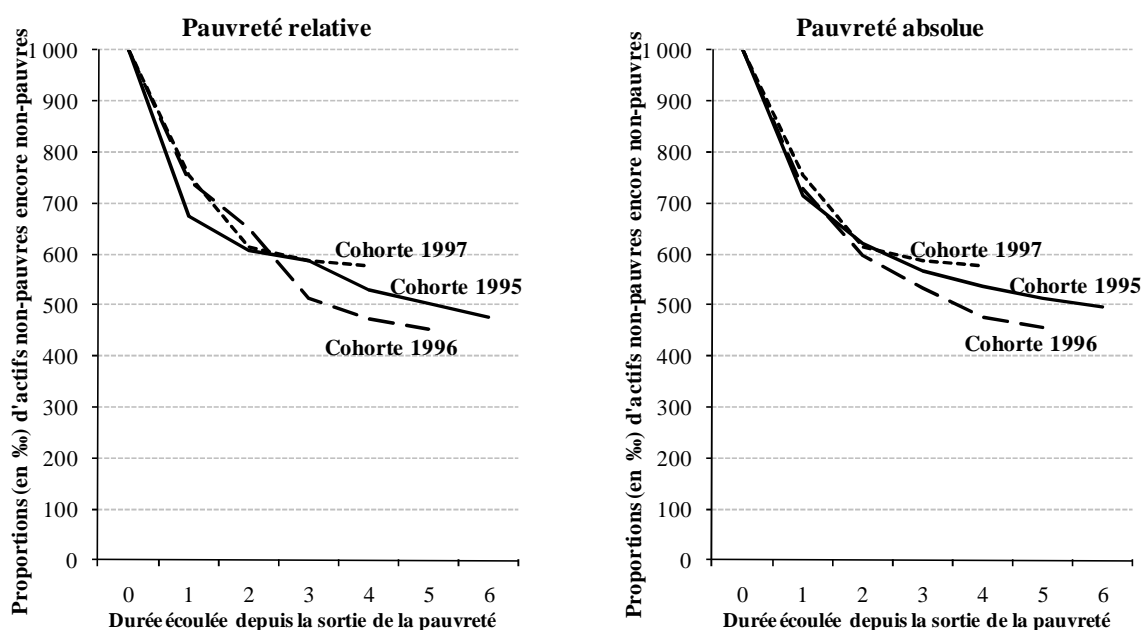
Figure 112. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 113. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

§2 L’effet de la définition de la pauvreté sur l’état transitoire de la pauvreté

En raison de l’influence inexistante de l’année d’entrée dans la pauvreté chez les actifs sur la probabilité d’en sortir et de l’influence inexistante de l’année de sortie de la pauvreté sur la probabilité d’y retourner, il est possible de regrouper ces trois sous-cohortes en une seule. En effet, l’ensemble de ces actifs ont les mêmes probabilités de vivre la sortie de la pauvreté et l’entrée dans la pauvreté et répondent donc aux conditions d’homogénéité d’une cohorte.

Ce sont donc les actifs entrés dans la pauvreté en 1995, en 1996 ou en 1997 et les actifs sortis de la pauvreté ces mêmes années qui constituent les nouvelles cohortes que l’on suivra sur 4 années (figure 114 et figure 115, annexe 73 et annexe 74).

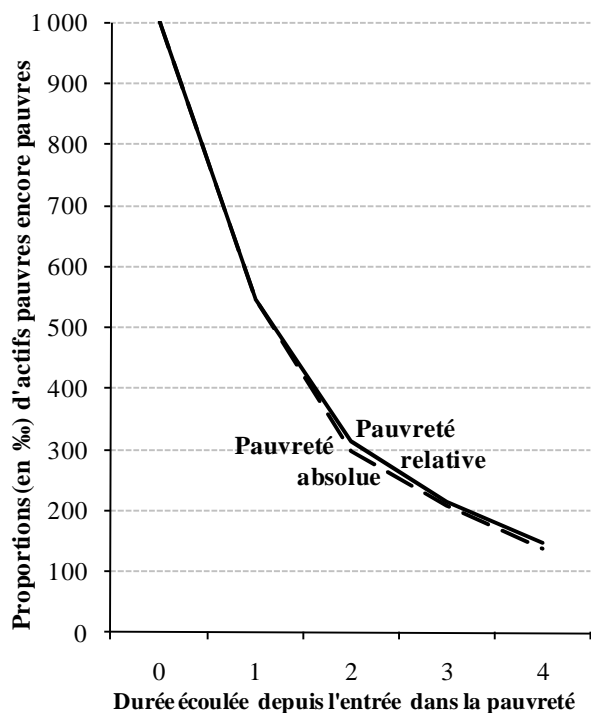
La définition de la pauvreté utilisée, pauvreté absolue ou pauvreté relative, n’a aucune influence sur les risques d’entrée dans la pauvreté et les risques de sortie de la pauvreté de la population active. Les deux courbes se superposent pratiquement.

Une fois entrés dans la pauvreté, les actifs en sortent très vite : 45 % en sont sortis au cours de la première année et 85 % au bout de 4 ans, quelle que soit la définition utilisée. Concernant la sortie de la pauvreté, celle-ci se fait à un rythme plus lent puisque 30 % des actifs retournent dans la pauvreté un an seulement après en être sortis et 50 % au bout de 4 ans.

Ainsi, quel que soit le phénomène étudié, la sortie de la pauvreté ou l’entrée dans la pauvreté, les probabilités observées sont les mêmes non seulement en termes de tendance sur une durée de 4 ans, mais aussi en termes de niveau. **La définition de la pauvreté n’influence donc pas les risques de sortie de la pauvreté et d’entrée dans la pauvreté de la population active.**

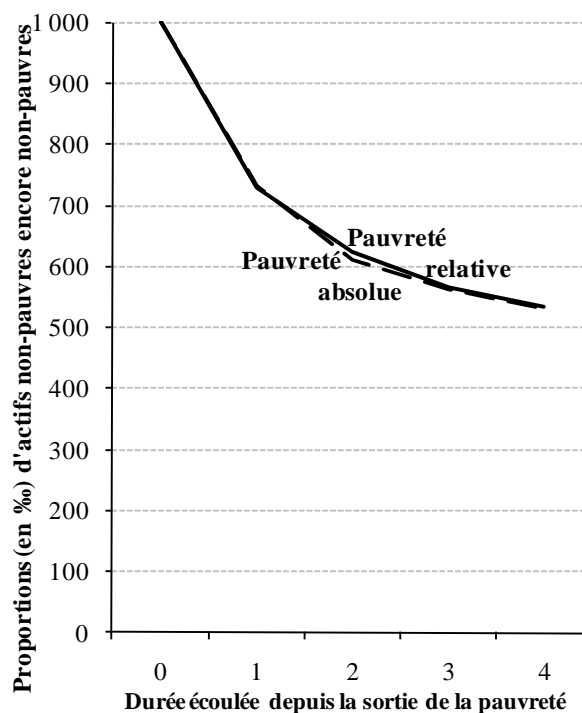
Cependant, ce n’est pas parce qu’au niveau global les risques sont les mêmes que ces probabilités seront identiques également au niveau des caractéristiques individuelles.

Figure 114. Proportion (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté et la définition de la pauvreté - Cohorte d'actifs pauvres entrés dans la pauvreté en 1995-1997-



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 115. Proportion (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté et la définition de la pauvreté - Cohorte d'actifs non-pauvres sortis de la pauvreté en 1995-1997 -



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

II- Quel effet de la définition utilisée dans le rôle joué par les caractéristiques individuelles des actifs sur la dynamique de la pauvreté ?

Nous avons démontré que la plupart des caractéristiques individuelles des actifs jouent sur le risque de connaître une entrée dans la pauvreté ou une sortie de la pauvreté. Dans quelle mesure le changement de définition de la pauvreté au profit de la pauvreté relative influence-t-il les résultats ?

§1 Les actifs au passé fragilisé

Le passé fragilisé joue sur les risques de connaître des entrées et des sorties de la pauvreté. A défaut de pouvoir remonter sur le passé des actifs au moment de l'adolescence par exemple, on utilise ici l'état de pauvreté de la personne active deux ans avant son entrée dans la pauvreté ou deux ans avant sa sortie de la pauvreté. Il s'agit ici de cohortes d'actifs entrés ou sortis de la pauvreté en 1996 ou en 1997 (figure 116 et figure 117, annexe 81 et annexe 82).

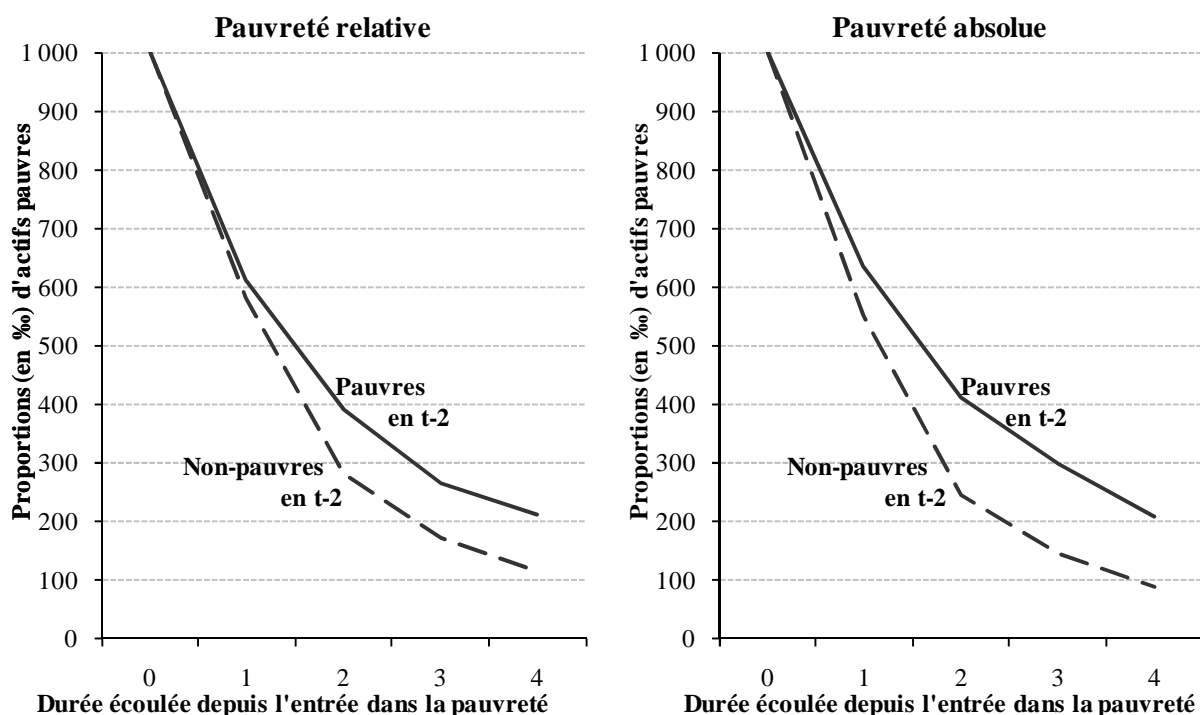
Quelle que soit la définition de la pauvreté utilisée, les actifs dont le passé est fragilisé, c'est-à-dire les actifs qui étaient pauvres deux ans avant leur entrée dans la cohorte, sortent moins vite de la pauvreté que les actifs qui n'étaient pas pauvres deux ans avant la constitution de la cohorte (figure 116). De même, ce sont aussi ceux qui retournent le plus vite dans la pauvreté (figure 117). La définition ne modifie donc pas la conclusion initiale, à savoir que ce sont les actifs au passé déjà fragilisé qui sont le plus susceptibles de retourner dans la pauvreté quand ils en sont sortis ou de sortir de la pauvreté s'ils y sont retournés.

Si la conclusion est la même, nous observons cependant des différences de niveau dans les risques de sortie de la pauvreté. Ainsi, la définition relative de la pauvreté atténue légèrement cette conclusion. Non seulement les actifs au passé fragilisé sortent plus vite de la pauvreté que dans l'approche absolue, mais encore les actifs non-pauvres deux ans avant leur entrée dans la pauvreté sortent moins vite que dans la définition absolue. Cela se vérifie quelle que soit la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté ou la sortie de la pauvreté.

En ce qui concerne l'entrée dans la pauvreté depuis la dernière sortie, cette différence de niveau n'est pas observable. On ne note pas des probabilités différentielles de la sortie de la pauvreté atténuant l'impact du passé de la personne active deux ans avant sa sortie de la pauvreté sur les risques de retourner dans la pauvreté.

Au final, quelle que soit la définition utilisée, pauvreté absolue ou pauvreté relative, un actif ayant effectué un passage dans la pauvreté deux ans avant son entrée dans la cohorte cumule les difficultés puisqu'il sort moins vite de la pauvreté que les autres actifs et il y retourne aussi plus vite. En utilisant la définition de la pauvreté relative, les conclusions sont identiques, même si des différences de niveau sont observables pour la sortie de la pauvreté.

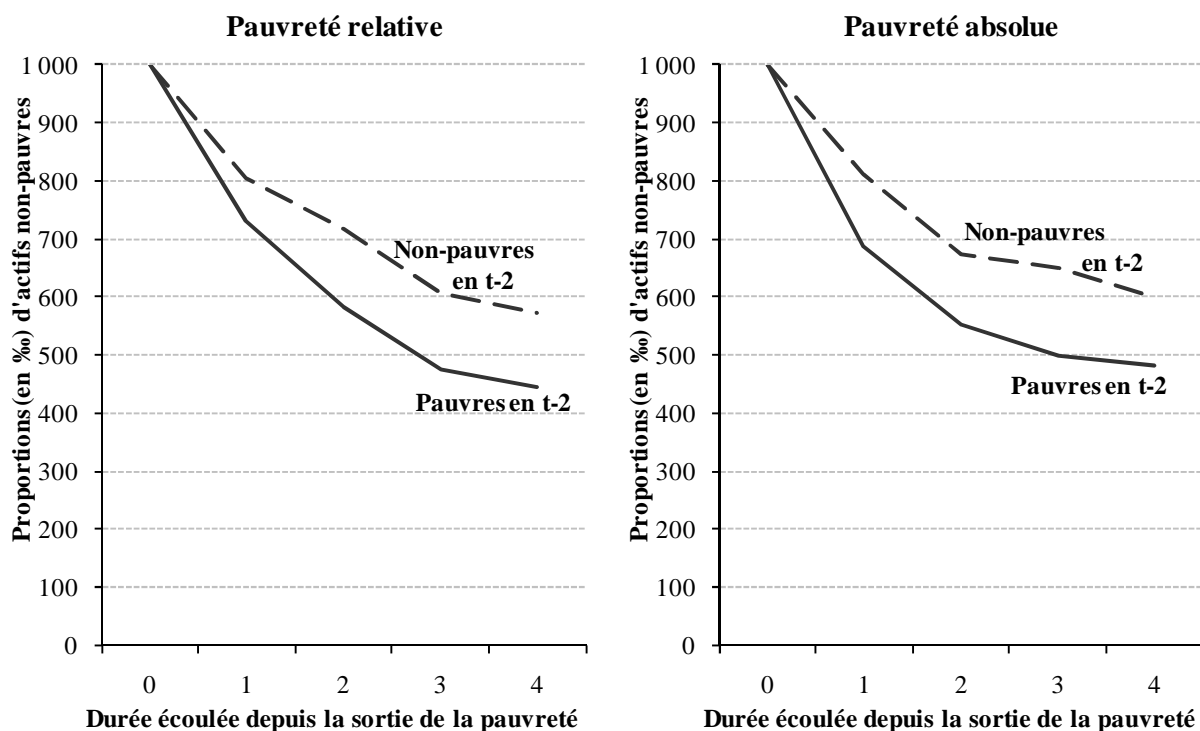
Figure 116. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1996 ou en 1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 117. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1996 ou en 1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

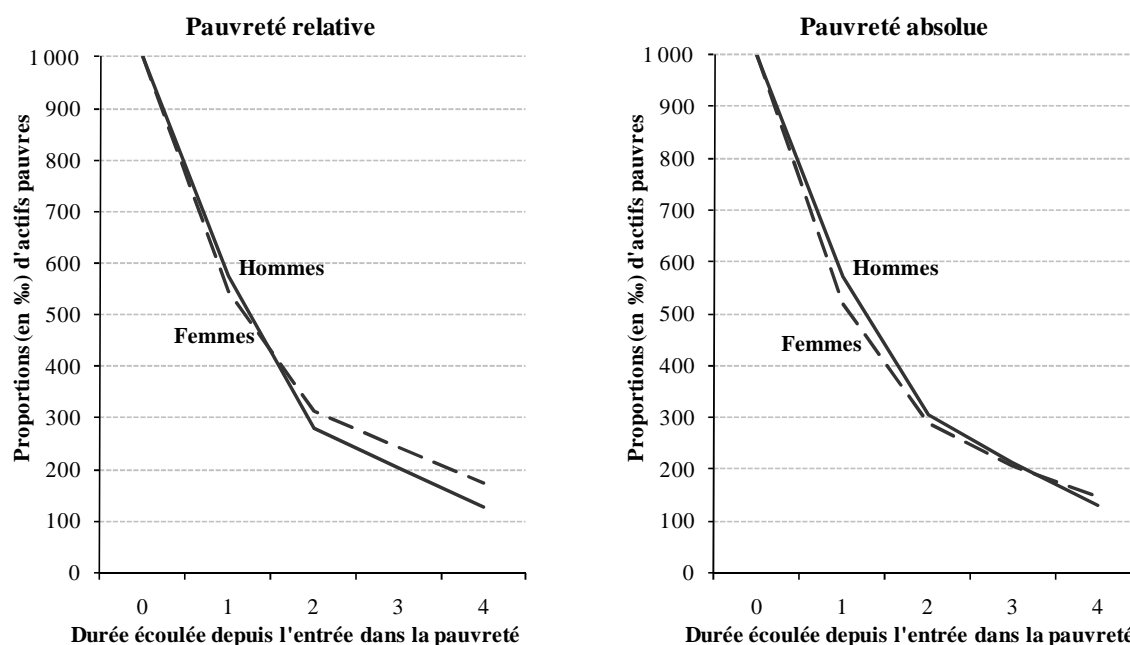
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

§2 Les actifs selon le groupe d'âges et le sexe

Nous nous intéressons ici à l'effet de la définition sur les probabilités de sortie et d'entrée de la pauvreté selon le sexe d'une part et le groupe d'âges d'autre part. La définition de la pauvreté ne relevait pas de différences dans la dynamique de la pauvreté selon le sexe, qu'il s'agisse des entrées ou des sorties de la pauvreté.

Les séries des survivants à la sortie de la pauvreté depuis la dernière entrée dans la pauvreté selon le sexe (figure 118, annexe 83) sont établies à partir cette fois-ci de la définition de la pauvreté relative. Le constat est le même, que la personne active soit un homme ou une femme, elle a les mêmes chances de sortir de la pauvreté.

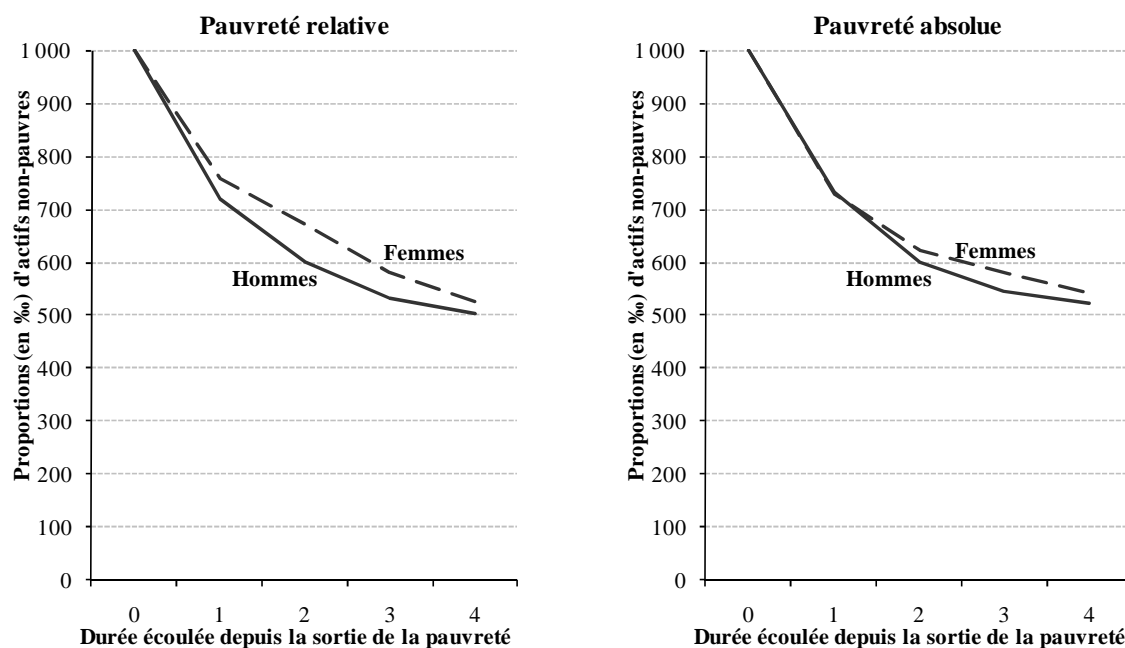
Figure 118. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le sexe –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 119. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le sexe –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

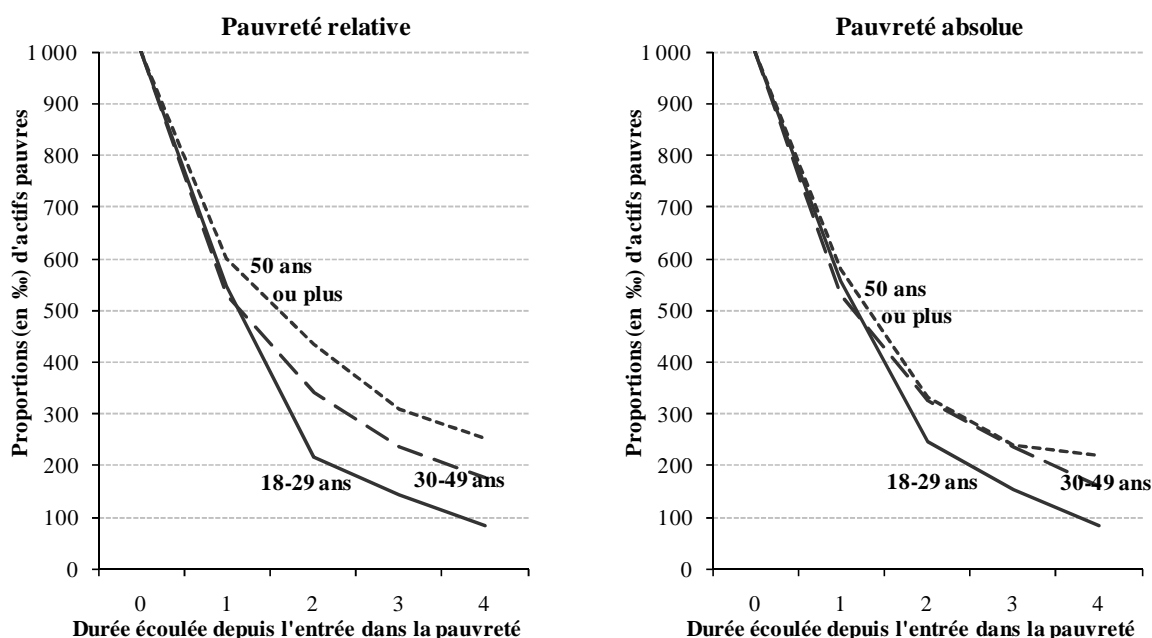
Les séries de survivants à l'entrée dans la pauvreté selon le sexe (figure 119, annexe 84) montrent que, quelle que soit la durée écoulée depuis la dernière sortie de la pauvreté, les femmes retournent moins vite dans la pauvreté que les hommes. Cependant l'écart est négligeable : pour 1 000 femmes sorties de la pauvreté au cours d'une même période, environ 530 femmes actives sont toujours en situation de non-pauvreté contre 500 hommes actifs toujours non-pauvres pour une cohorte de 1 000 hommes actifs sortis de la pauvreté au cours d'une même période.

Au final, le sexe n'est pas un facteur déterminant de la dynamique de la pauvreté de la population active, et cela, quelle que soit la définition de la pauvreté utilisée. Le groupe d'âges, contrairement au sexe, présente des taux de pauvreté plus distincts, surtout pour les jeunes qui sont les plus touchés par la pauvreté.

L'approche absolue de la pauvreté montrait, d'une part, que les actifs d'âges jeunes (moins de 30 ans) sortaient plus vite de la pauvreté que les actifs des autres groupes d'âges et, d'autre part, que les actifs de 30 ans ou plus sortaient de la pauvreté au même rythme. L'approche relative, si elle montre également le rythme plus élevé de la sortie de la pauvreté des jeunes actifs, révèle aussi des probabilités différentielles selon les trois groupes d'âges. Ainsi, plus les actifs sont âgés, plus leur rythme de sortie de la pauvreté est lent (figure 120, annexe 85). Quatre ans après l'entrée dans la pauvreté, plus de 90 % des jeunes actifs en sont sortis, contre respectivement plus de 80 % et 75 % pour les actifs d'âges intermédiaires et les actifs de 50 ans ou plus. En outre, ce n'est qu'à partir de la deuxième année que l'appartenance à un groupe d'âges modifie les chances de sortie de la pauvreté des actifs.

Pour le risque d'entrée dans la pauvreté chez les actifs, alors que la définition absolue de la pauvreté montrait cette fois-ci une hiérarchie dans les risques de retourner dans la pauvreté selon le groupe d'âges d'appartenance (plus les actifs sont jeunes, plus le risque est faible qu'ils retournent dans la pauvreté), la définition de la pauvreté relative différencie les jeunes actifs des actifs plus âgés sans distinction entre les plus âgés et les groupes d'âges intermédiaires (figure 121, annexe 86). Quatre ans après leur entrée dans la pauvreté, 35 % seulement sont retournés dans la pauvreté contre 55 % à 60 % des actifs de 30 ans ou plus.

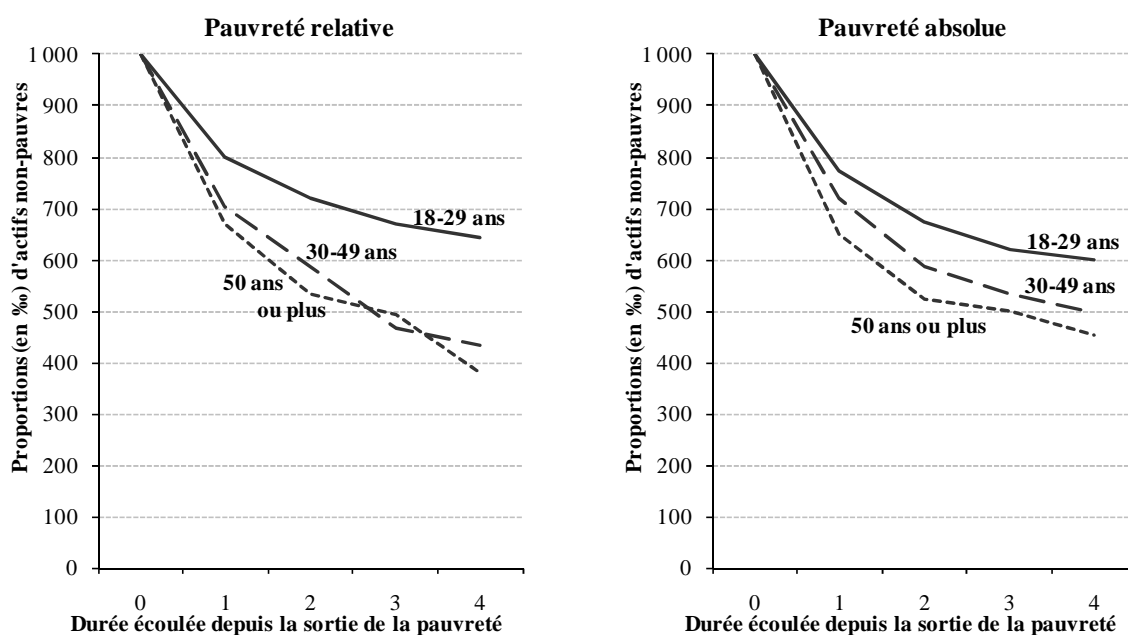
Figure 120. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à l'entrée dans la pauvreté –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 121. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Ainsi, quelle que soit la définition adoptée, ce sont toujours les jeunes actifs qui paraissent les plus protégés contre la pauvreté, aussi bien pour la sortie de la pauvreté que pour le retour dans la pauvreté. Rappelons que nous ne disposons pas ici des premières entrées dans la pauvreté. Or, le risque des premières entrées dans la pauvreté paraît être très élevé. Mais ce sont aussi les actifs nouvellement entrés sur le marché du travail qui ont le plus de chances d'améliorer leur situation professionnelle, d'où des probabilités de sortie de la pauvreté et de retour relativement plus faibles que dans les autres groupes d'âges. En outre, les probabilités de sortie et de retour de la pauvreté chez ces jeunes actifs sont légèrement plus élevées avec la définition relative.

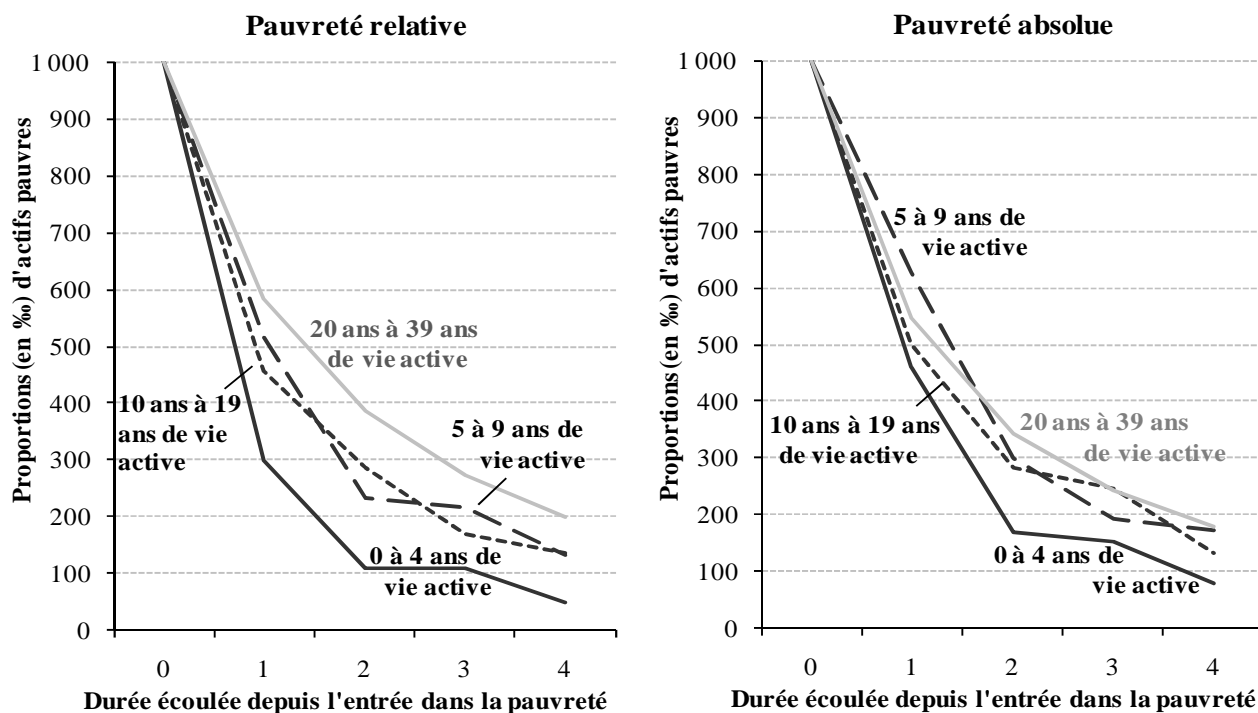
Pour les actifs de 30 ans ou plus, alors que la pauvreté relative montre qu'il existe des probabilités différentielles de sortie de la pauvreté et non pour l'entrée dans la pauvreté, l'analyse à partir de la définition de la pauvreté absolue montre l'inverse (une hiérarchie pour l'entrée dans la pauvreté et non pour la sortie). On se demande donc si le choix de la définition intervient aussi dans les probabilités d'entrée ou de sortie de la pauvreté des actifs selon la durée de vie active.

§3 La durée de vie active

Un actif, avant d'entrer ou de sortir de la pauvreté doit obligatoirement passer par l'entrée dans l'activité. De ce fait, on pourrait penser que plus la personne active est présente sur le marché du travail (nombre d'années vécues en activité), plus elle est protégée de la pauvreté en raison de son expérience acquise. Or, les analyses réalisées avec la définition de la pauvreté absolue ont montré que ce sont surtout les actifs nouvellement entrés sur le marché du travail qui sortent de la pauvreté le plus vite et qui y retournent le moins vite⁹⁷.

⁹⁷ Rappelons qu'il s'agit ici d'actifs ayant déjà effectué leur première entrée dans la pauvreté, phénomène qui serait a priori fréquent chez les jeunes actifs.

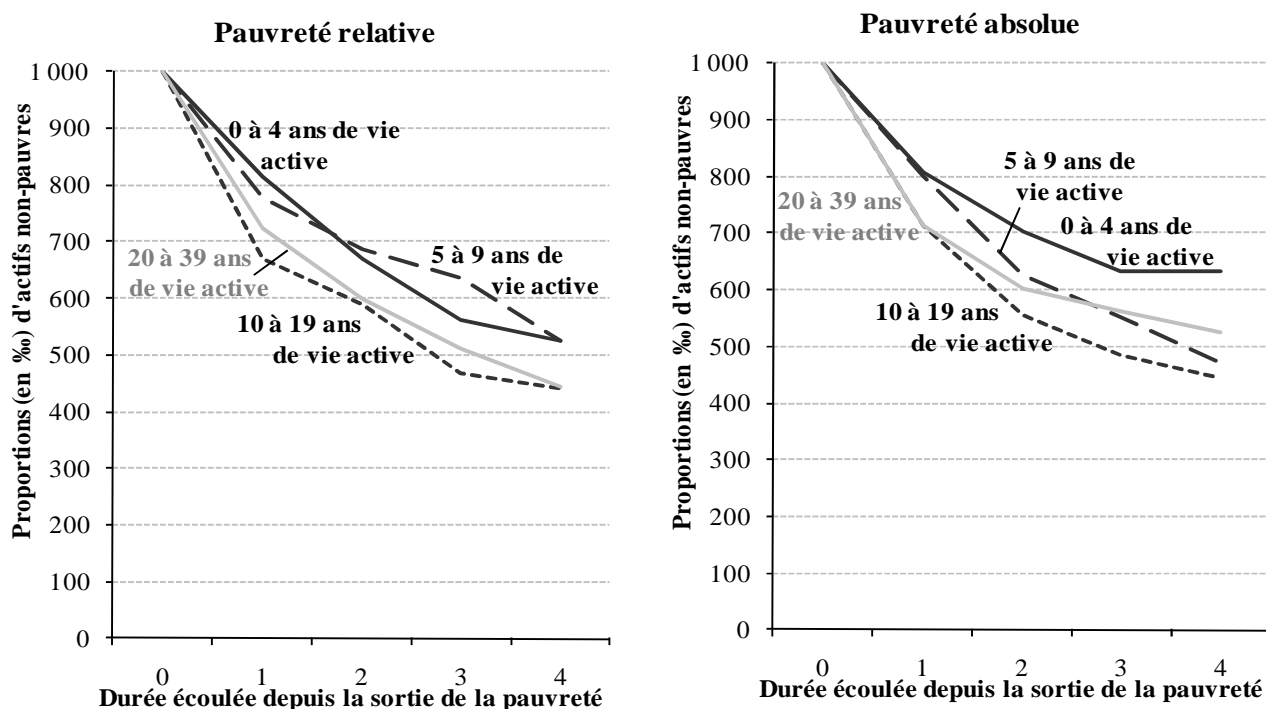
Figure 122. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon la durée de vie active à l'entrée dans la pauvreté –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Figure 123. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon la durée de vie active à la sortie de la pauvreté



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

Si l'utilisation de la définition relative ne remet pas en cause ce résultat, elle accentue les différences de probabilités d'entrée ou de sortie de la pauvreté entre les cohortes, et plus particulièrement entre les actifs venant d'entrer sur le marché du travail et les actifs ayant le plus d'expérience. De manière générale, on observe que plus les personnes actives sont nouvelles sur le marché du travail, plus elles sont protégées contre la pauvreté : elles sortent plus vite que les autres de la pauvreté (figure 122, annexe 87) et elles y retournent moins que les autres (figure 123, annexe 88). Si ce phénomène s'observe en partie avec la pauvreté absolue, il est toutefois moins marqué. Que ce soit pour la sortie de la pauvreté ou pour l'entrée dans la pauvreté, les probabilités de vivre l'événement étudié sont moins différenciées avec la définition de la pauvreté absolue qu'avec la définition de la pauvreté relative.

III- L'effet de la définition de la pauvreté sur le rôle des changements favorables ou défavorables de la situation d'activité et de la situation familiale sur les risques d'entrée et de sortie dans la pauvreté de la population active

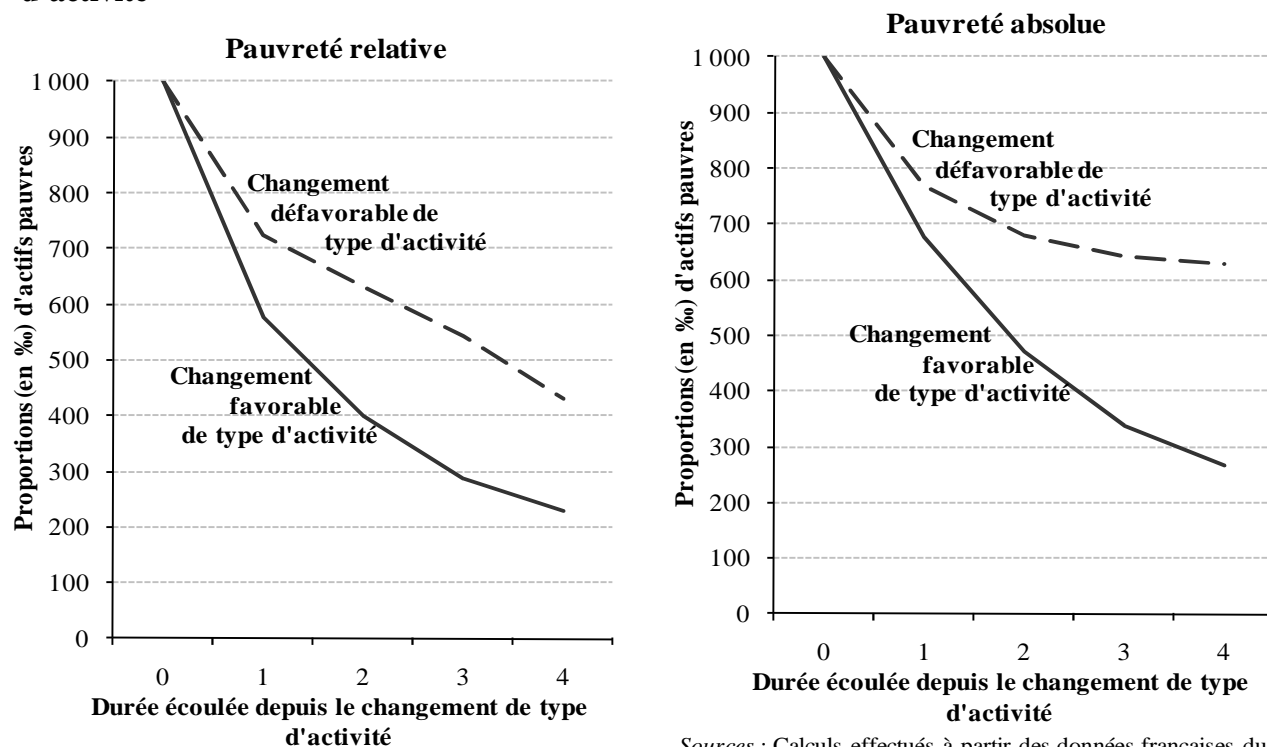
La position sur le marché du travail de la personne active ainsi que le type de ménage dans lequel elle vit sont des facteurs déterminants du taux de pauvreté de la population active. Dans ce cas, un changement de la situation de l'activité de la personne ou un changement du type de ménage (naissance d'un enfant, divorce...) impliquerait que les probabilités d'entrée ou de sortie de la pauvreté varient à la hausse ou à la baisse en fonction de la nature, favorable ou défavorable à la pauvreté, du changement.

§1 Le changement de statut d'activité

Un actif pauvre dont la situation sur le marché du travail s'améliore est susceptible d'augmenter son niveau de vie et donc de sortir de la pauvreté (figure 124, annexe 91). L'approche absolue de la pauvreté, tout comme l'approche relative, confirme cette hypothèse : quelle que soit la définition choisie, un changement favorable de la situation par rapport à l'emploi favorise fortement la sortie de la pauvreté.

Selon la définition relative, près de 80 % des actifs pauvres ayant connu durant une même période un changement favorable de leur statut d'activité sont sortis de la pauvreté 4 ans après leur changement, contre plus de 55 % d'actifs sortis de la pauvreté ayant connu un changement défavorable. Selon la définition relative, ces proportions sont respectivement de plus de 70 % et plus de 45 % d'actifs sortis de la pauvreté 4 ans après le changement. Si un actif pauvre vivant une modification favorable sur le marché du travail sort plus vite de la pauvreté avec la définition relative de la pauvreté, l'écart entre les probabilités différentielles de sortie de la pauvreté depuis le changement (favorable ou défavorable) est plus important pour la définition de la pauvreté absolue.

Figure 124. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de statut d'activité en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité –

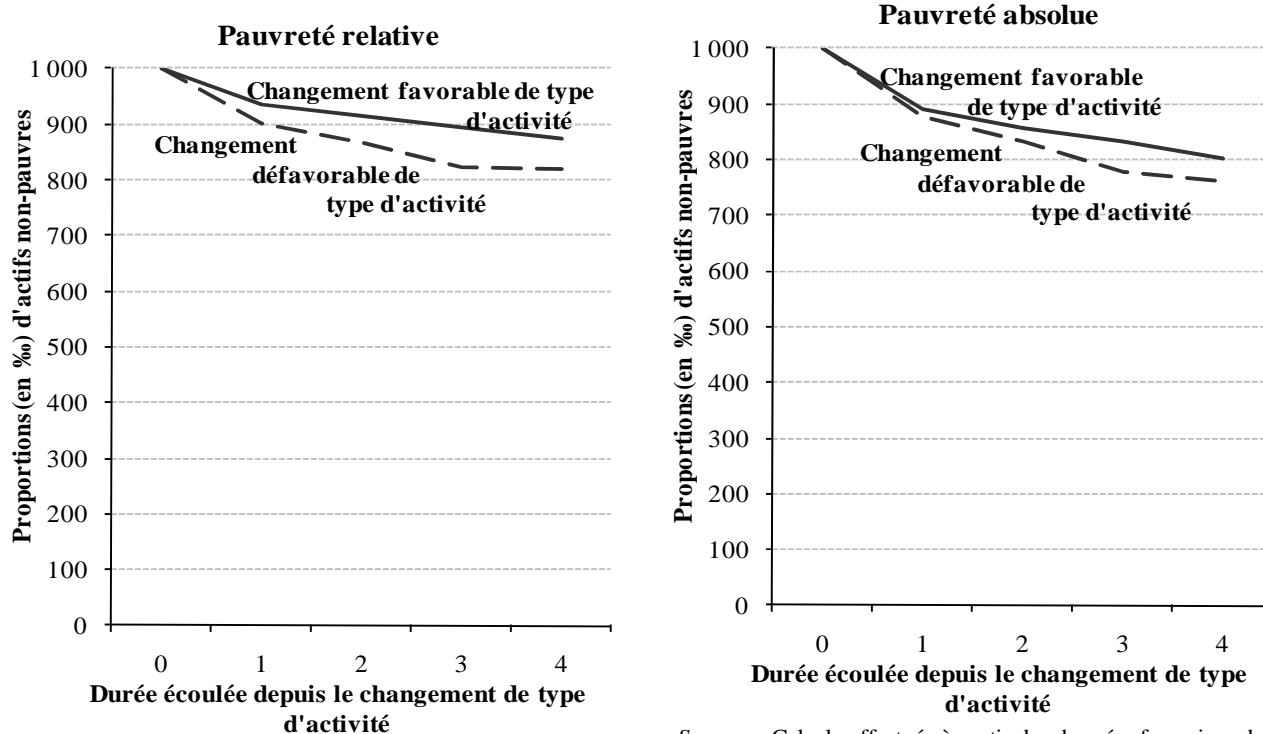


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995-2001, Insee

L'effet d'un changement du statut d'activité sur le risque d'entrer dans la pauvreté est par contre de moindre ampleur, quelle que soit la définition (figure 125, annexe 92). L'approche relative donne les mêmes conclusions que l'approche absolue de la pauvreté : un changement défavorable sur le marché du travail implique un risque d'entrer dans la pauvreté légèrement plus élevé, mais, quelle que soit l'approche retenue, cette probabilité est à peine plus forte. Parmi ces actifs non-pauvres ayant vécu ce changement sont comprises des personnes dont le niveau de vie est légèrement supérieur au seuil de pauvreté et pour lesquelles un changement favorise leur basculement dans la pauvreté, mais aussi des personnes dont les niveaux de vie sont suffisamment éloignés du seuil de pauvreté pour qu'une telle modification de leur situation sur le marché du travail, si elle peut conduire à diminuer leur niveau de vie, ne suffise pas à les faire basculer sous le seuil de pauvreté.

Figure 125. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de statut d'activité en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

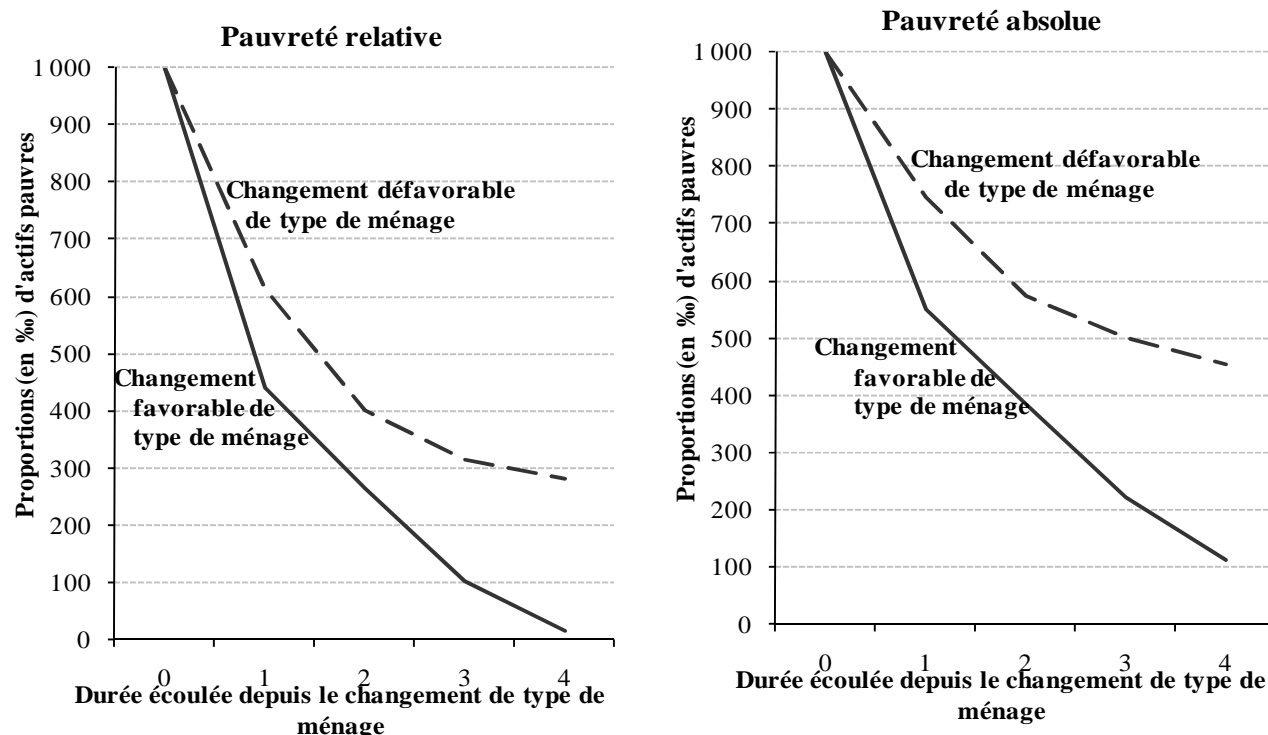
§2 Le changement de type de ménage

La pauvreté se définissant au niveau du ménage, nous avons procédé à l'étude d'un changement favorable de la situation familiale sur le risque d'entrée ou de sortie de la pauvreté au sein de la population active. La définition de la pauvreté utilisée, la pauvreté relative ou la pauvreté absolue, a le même effet sur les probabilités de vivre ces événements lorsqu'un actif connaît une modification de la structure de son ménage que lorsque celui-ci vit une modification de sa situation par rapport à l'emploi.

Concernant les probabilités de sortie de la pauvreté (figure 126), un changement favorable de type de ménage chez un actif pauvre accentue fortement ses chances de sortie de la pauvreté. De plus, si la définition de la pauvreté relative amplifie ce risque, l'écart entre les probabilités différentielles selon la qualité du changement (favorable ou défavorable) chez les

actifs pauvres est plus important pour l'approche absolue de la pauvreté monétaire que dans l'approche relative.

Figure 126. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de type de ménage en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage –



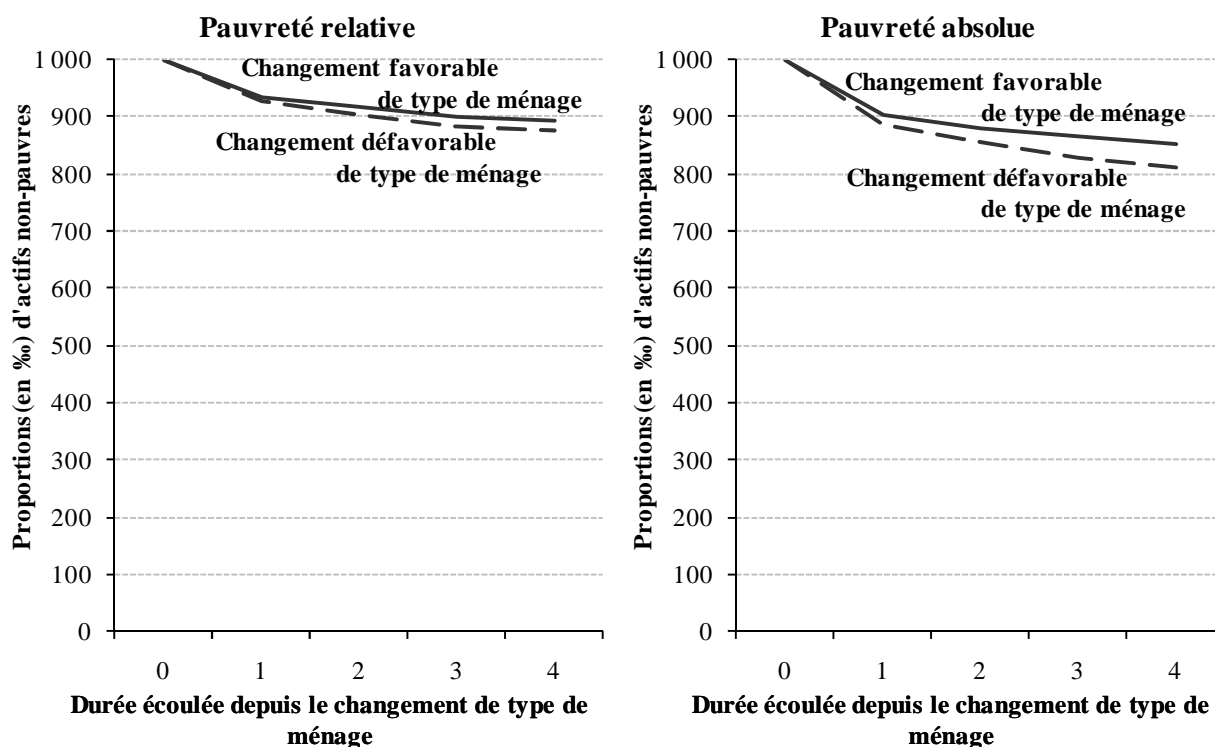
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Concernant le risque d'entrée dans la pauvreté selon la durée écoulée depuis le changement du type de ménage chez un actif non-pauvre (figure 127), celui-ci n'est pas très différent selon que l'on considère un changement favorable ou défavorable du type de ménage quelle que soit la définition adoptée.

Ainsi, si la définition de la pauvreté modifie légèrement les niveaux de sortie ou d'entrée dans la pauvreté observés, les conclusions admises précédemment dans l'approche absolue de la pauvreté valent encore avec la définition de la pauvreté relative.

Figure 127. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de type de ménage en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

§3 Confrontation des rôles joués du changement du statut d'activité et du changement du type de ménage sur les risques d'entrée et de sortie de la pauvreté à l'épreuve de la définition

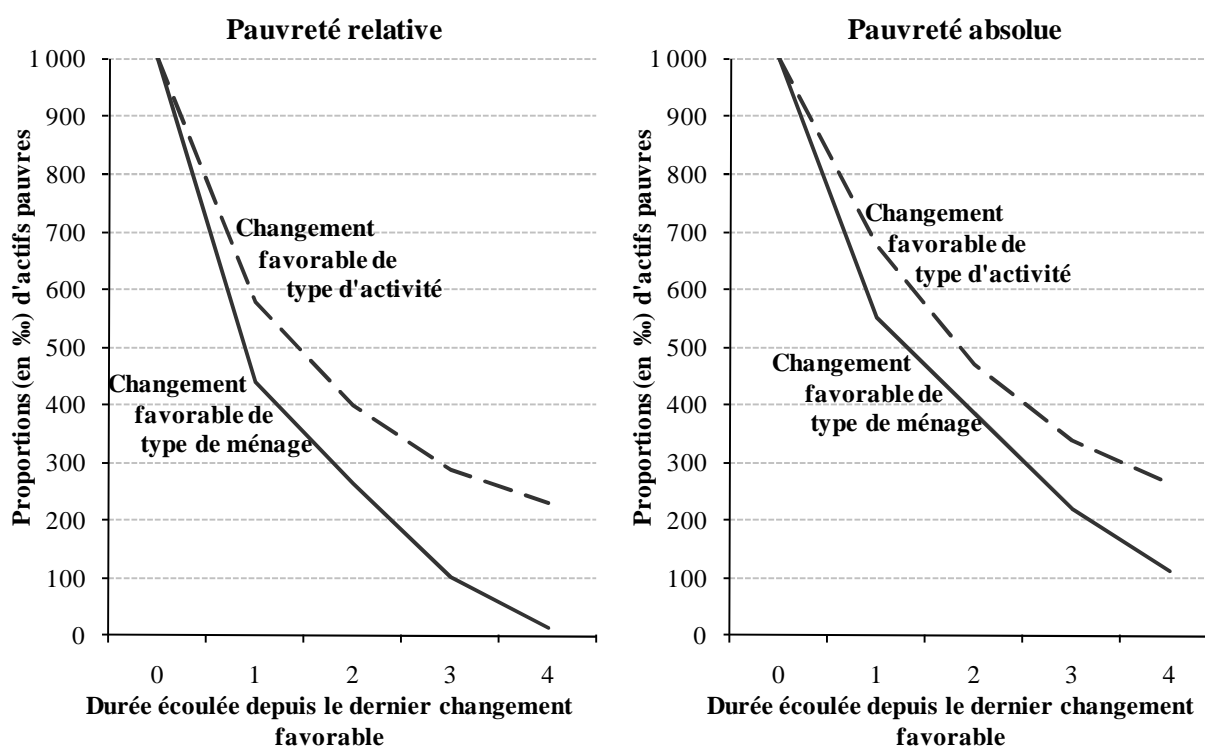
Ce sont logiquement les changements favorables rencontrés par un actif pauvre qui influencent les sorties de la pauvreté et ce sont les changements défavorables subis par un actif non-pauvre qui jouent sur les risques d'entrée dans la pauvreté.

La définition de la pauvreté absolue démontre qu'un changement favorable de type de ménage chez un actif en situation de pauvreté influençait plus fortement la sortie de la pauvreté qu'un changement favorable de la situation sur le marché du travail. A l'inverse, ce

sont davantage les changements défavorables sur le marché du travail d'un actif non-pauvre qui augmentent ses risques d'entrer dans la pauvreté.

La mesure de la pauvreté relative conduit non seulement aux mêmes résultats, mais en plus les accentue en ce qui concerne la sortie de la pauvreté (figure 128 et figure 129). En effet, les écarts de probabilité entre les actifs pauvres ayant connu un changement de statut d'activité et les actifs pauvres ayant vécu un changement de type de ménage sont plus élevés dans la définition relative de la pauvreté.

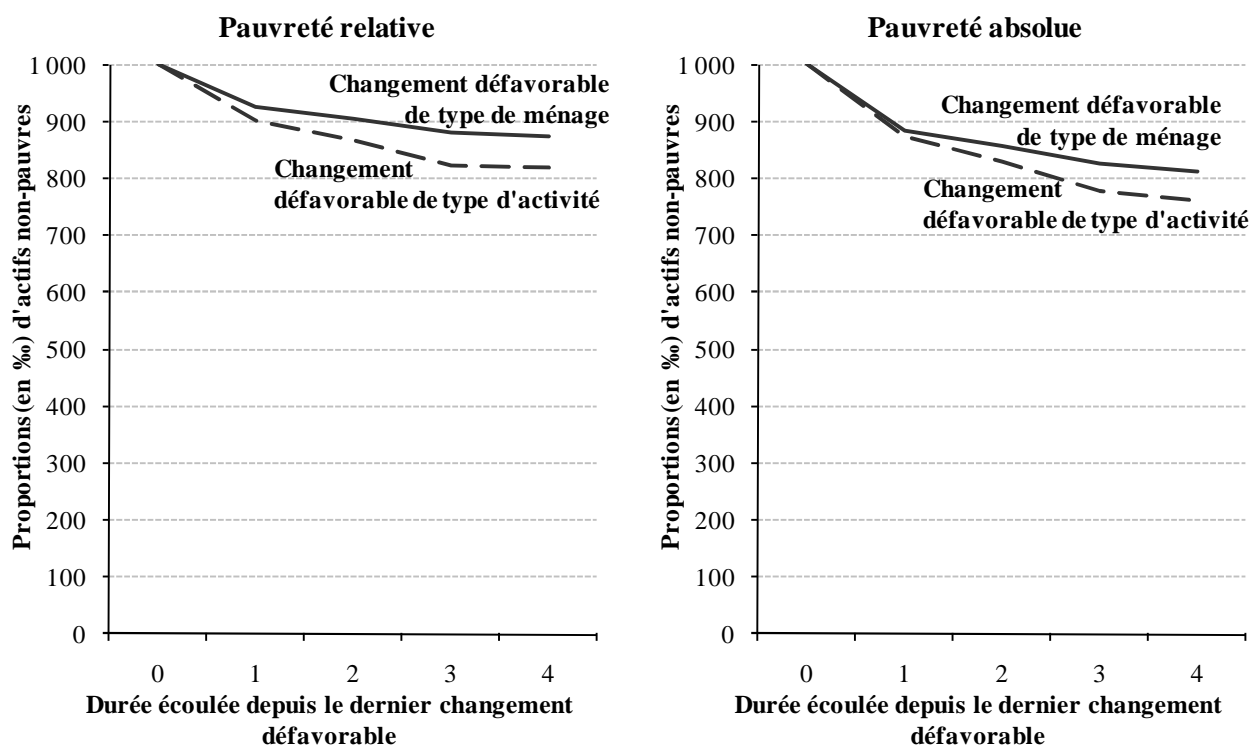
Figure 128. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement favorable en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage –



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Figure 129. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement défavorable en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage–



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995-2001, Insee

Conclusion

Ainsi, un changement de définition de la pauvreté dans l'analyse de la dynamique de la pauvreté de la population active ne modifie qu'à la marge l'ensemble des résultats. Pour une cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté au cours d'une même période, les probabilités de sortie de la pauvreté sont inchangées, quelle que soit la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté. De même, pour une cohorte d'actifs sortis de la pauvreté au cours d'une même période, les risques d'entrée dans la pauvreté au fil des durées écoulées sont également identiques.

De manière générale, le niveau des risques est plus élevé avec la définition relative pour une caractéristique donnée. Autrement dit, les risques de sortie de la pauvreté et les risques d'entrée dans la pauvreté sont plus élevés avec la définition relative qu'avec la définition absolue de la pauvreté monétaire. En outre, les écarts de probabilités de sortie de la pauvreté et d'entrée dans la pauvreté pour une caractéristique donnée sont en règle générale accentués.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

Quelle que soit la forme de difficulté qu'une personne active rencontre, à savoir la pauvreté monétaire absolue, la pauvreté ressentie ou la dégradation des conditions de vie, nous avons démontré que l'année d'entrée dans la difficulté n'influence pas la probabilité de sortie de la difficulté et l'année de sortie de la pauvreté n'influence pas la probabilité de retour dans la pauvreté. Nous n'observons donc pas d'effet conjoncturel sur les risques de sortie de la difficulté et les risques d'y retourner, quelle que soit la forme de la difficulté. En outre, la durée de la difficulté est transitoire : les actifs sortent rapidement de la difficulté après y être entrés. Mais cela ne signifie pas qu'ils n'y retournent pas. La sortie d'une difficulté n'est pas une sortie définitive puisque quelques années après, la majorité des actifs se retrouvent de nouveau en difficultés. Les actifs touchés par la dégradation des conditions de vie sont ceux dont le passage est le plus court dans la difficulté mais ce sont aussi ceux dont le retour dans cette difficulté est le plus rapide. Les actifs concernés par la pauvreté ressentie ou la pauvreté monétaire sortent de la pauvreté au même rythme mais le retour dans la difficulté est plus rapide pour les actifs en pauvreté ressentie.

La suite de l'analyse longitudinale de la pauvreté est consacrée à la seule forme de difficulté de la pauvreté monétaire absolue. Nous avons cherché à comprendre si certaines caractéristiques individuelles des actifs influençaient les probabilités de sortie de la pauvreté et les probabilités de retour. Le sexe de la personne active n'a pas d'influence sur la dynamique de la pauvreté. Mais son âge et sa durée de vie active influencent les sorties et les retours dans la pauvreté. Ce sont les personnes les plus jeunes (moins de 30 ans) et dont la durée de vie active est la plus courte qui présentent la situation la plus favorable : ils sortent plus vite de la pauvreté que les autres et ils retournent moins vite dans la pauvreté. Ces observations vont à l'encontre des taux de pauvreté observés pour la population active : les jeunes actifs étant plus touchés par la pauvreté que les autres. En réalité, l'échantillon étant trop petit, nous ne pouvons observer le risque de première entrée dans la pauvreté pour un actif. Seuls sont observés des actifs ayant déjà effectué un passage dans la pauvreté, dont la durée de vie active n'est donc pas nulle. Or, le risque de l'entrée dans la première pauvreté serait très élevé en raison de leur faible expérience sur le marché du travail. Une fois les premières années de la vie active passées, il semble que le risque d'entrée dans la pauvreté diminue rapidement avec le développement de l'expérience et une meilleure qualification de ces actifs.

En outre, nous avons démontré que la situation par rapport à l'activité et la situation familiale étaient les deux facteurs principaux de la pauvreté de la population active. Nous avons cherché à mesurer comment un changement favorable ou défavorable de la situation par rapport à l'activité ou de la situation familiale influençaient les risques de sortie de la pauvreté et les risques d'entrée dans la pauvreté. Ainsi, c'est plus un changement favorable du type de ménage qu'un changement favorable de statut d'activité qui fait sortir une personne active de la pauvreté. Par contre, c'est plus un changement défavorable de la situation d'activité qu'un changement défavorable de la configuration familiale qui augmente le risque de retourner dans la pauvreté.

Il serait intéressant de comparer ces résultats de l'analyse longitudinale de la pauvreté de la population active portant sur la période de la fin des années 1990, période où la pauvreté était en diminution, à des résultats concernant la période plus récente où la pauvreté est en augmentation. L'acquisition future des données du SRCV (probablement en février 2010) permettront de telles analyses. De plus, travailler à terme sur un échantillon plus grand permettrait non seulement de travailler sur les risques de première entrée dans la pauvreté au sein de la population active, mais aussi de travailler sur une échelle plus fine en subdivisant les cohortes d'actifs ayant connu un changement favorable ou défavorable de statut d'activité ou de type de ménage en sous-cohortes selon le type de trajectoire de la personne active. Par exemple, on pourrait ainsi comparer la probabilité de sortie de la pauvreté d'un actif pauvre au chômage ayant trouvé un temps partiel à la probabilité de sortie de la pauvreté d'un actif pauvre au chômage ayant trouvé un temps plein.

Dans la mesure où l'Insee adopte en France la mesure de la pauvreté relative, nous avons souhaité savoir si notre préférence pour la définition de la pauvreté absolue impliquait des résultats différents dans l'analyse longitudinale de la pauvreté de la population active. Le taux de pauvreté relative des actifs est inférieur au taux de pauvreté absolue. Malgré cette différence de niveau, la définition adoptée de la pauvreté n'influence nullement les risques globaux de sortie de la pauvreté et les risques globaux d'entrée dans la pauvreté des actifs. Des différences s'observent par contre lorsque ces risques sont étudiés selon une caractéristique donnée. Ainsi, de manière générale, les risques de sortie de la pauvreté et les risques d'entrée dans la pauvreté sont plus élevés avec la définition de la pauvreté relative pour une caractéristique donnée. Par contre, les conclusions sont identiques, la définition relative ne modifie pas les caractéristiques influençant le plus les mouvements de la pauvreté, elle accentue même ces résultats.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans l'étude que nous avons faite à partir des données françaises du Panel européen des ménages de 1994 à 2001 et du dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) en 2005, la proportion d'actifs pauvres, imparfaitement appelée taux de pauvreté de la population active, diminue jusqu'en 2001 et augmente entre 2001 et 2005.

La pauvreté est la principale cause de préoccupation personnelle de la population en France. La plupart des personnes assimilent ce phénomène au chômage et surestiment le seuil de pauvreté monétaire à un niveau équivalent au salaire minimum. La population perçoit donc la pauvreté comme un phénomène lié à l'activité. Si le seuil de pauvreté perçu par la population se démarque du seuil officiel c'est en partie lié à la mesure statistique de la pauvreté qui ne repose pas en France sur une mesure absolue de la pauvreté consistant à estimer un panier de biens et de services nécessaires à la survie du ménage, mais sur une mesure relative.

L'entrée dans la pauvreté de la population active et la sortie de la pauvreté correspondent respectivement à un passage de la non-pauvreté à la pauvreté et à un passage de la pauvreté à la non-pauvreté sur deux années. Ce passage, à l'échelle de l'individu doit correspondre à une diminution du niveau de vie ou à une augmentation du niveau de vie du ménage dans lequel il vit. Or, l'analyse des définitions de la pauvreté monétaire remet en question ce principe de base. On compte trois définitions de la pauvreté monétaire : la pauvreté relative, la pauvreté semi-relative et la pauvreté absolue.

Les trois définitions présentent des niveaux de pauvreté de la population active distincts. Le taux de pauvreté varie du simple au double selon la définition adoptée et, quelle que soit la définition choisie, ces niveaux reposent sur le choix du revenu, le choix de la source et le choix de l'échelle d'équivalence dans le calcul du niveau de vie. A partir de la définition relative de la pauvreté, nous avons démontré que chacun de ces trois points influençait fortement le niveau du taux de pauvreté ainsi que les effectifs observés d'actifs pauvres, mais l'évolution générale de la pauvreté restait cependant la même, à savoir une baisse du taux de pauvreté de 1994 à 2001, et une augmentation de celle-ci en 2005.

Le seuil de pauvreté relative, définition de l'Insee de la pauvreté en France, correspond à 60 % du revenu médian par unité de consommation du ménage. Le taux de pauvreté dépend fortement du choix de ce seuil. Jusqu'à récemment, l'Insee préférait le seuil de 50 % du revenu médian. Le passage d'un seuil à l'autre a conduit à un quasi doublement du taux de pauvreté de la population active. En outre, la préférence pour le calcul établi à partir du revenu médian et non sur le revenu moyen implique une moindre variation du taux

de pauvreté ainsi qu'un montant du seuil de pauvreté inférieur. Le seuil relatif de la pauvreté dépend donc aussi bien du montant du revenu médian par unité de consommation que de la proportion de revenus des ménages inférieurs à ce revenu médian. Le résultat est que l'évolution de la pauvreté monétaire mesure davantage une évolution des inégalités qu'une évolution de la pauvreté elle-même.

A partir de ce constat, fixer un seuil de pauvreté dont les variations ne dépendraient plus de l'évolution de la répartition des revenus des ménages, mais de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) paraît être une solution pour mesurer les entrées et les sorties de la pauvreté. C'est ce que l'on appelle la pauvreté monétaire semi-relative ou encore la pauvreté ancrée dans le temps. En prenant comme repère le montant du seuil de pauvreté relative une année donnée (ici, 2001), le montant du seuil de pauvreté semi-relative est calculé en appliquant à ce seuil l'évolution des prix d'une année à l'autre. Cette mesure « semi-relative » apparaît plus adaptée pour mesurer la pauvreté que celle adoptée habituellement, mais quelques précautions sont à prendre quant à son utilisation. Même si elle ne dépend plus de l'évolution de la répartition des revenus des ménages sur une période donnée, elle reste très liée à la répartition de l'année choisie comme point de départ. En choisissant l'année 1994 comme base de départ, le niveau des taux de pauvreté serait inférieur à celui des taux observés en partant de 2001, mais suivrait une évolution parallèle. La principale limite de cette mesure tient donc à la mesure du niveau de la pauvreté.

A partir des critiques formulées à l'égard de la définition de la pauvreté relative et de la définition de la pauvreté semi-relative, nous nous sommes penchés sur la dernière définition de la pauvreté monétaire, la pauvreté absolue. L'approche absolue de la pauvreté n'est pas privilégiée en France. Il n'existe d'ailleurs aucune mesure de la pauvreté absolue. En nous appuyant sur l'exemple des États-Unis, nous avons proposé une mesure de la pauvreté absolue en France. Le seuil absolu est défini à partir du montant minimum des dépenses alimentaires nécessaires à la survie du ménage. A partir des enquêtes Budgets des familles, ce montant est établi à partir de la consommation des ménages les plus modestes (premier décile) et repose sur l'hypothèse de dépenses alimentaires du seuil de pauvreté proportionnelles aux dépenses constatées pour l'ensemble des ménages. Ce seuil évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) jusqu'à la réactualisation du montant du seuil de pauvreté grâce au rythme quinquennal des enquêtes Budgets des familles. Contrairement à la définition relative, l'approche absolue implique qu'une entrée ou une sortie de la pauvreté soit le résultat d'une évolution du coût de la vie à l'échelle du ménage et non d'un changement de position

qu'occupe le ménage dans l'échelle des revenus de l'ensemble des ménages. De plus, contrairement au seuil de pauvreté semi-relative où le montant de départ dépend d'un choix arbitraire du chercheur, le montant de départ du seuil absolu dépend de la structure de la consommation des ménages. C'est donc l'approche absolue de la pauvreté qui est privilégiée pour étudier les caractéristiques de la population active pauvre et les rythmes des entrées et des sorties de la pauvreté de cette population. L'étude de la dynamique de la pauvreté s'effectuera à partir des données françaises du Panel européen des ménages, sur une durée de 8 années.

Après avoir choisi de travailler à partir de la définition absolue de la pauvreté monétaire, nous avons souhaité comprendre l'évolution des stocks de la population active pauvre. Le milieu des années 1990 est une période propice à la baisse de la pauvreté de la population active, contrairement à la période récente où celle-ci a augmenté. On s'est demandé quels flux étaient à l'origine de ces variations. Pour cela, nous avons cherché à étudier les flux d'entrée et les flux de sortie dans l'activité et dans la pauvreté de la population active pauvre. Ainsi, ces variations de la pauvreté sont principalement le résultat des mouvements liés à l'activité (entrée en activité de personnes pauvres et sortie d'activité de pauvres) et des mouvements liés à la pauvreté (entrées et sorties de la pauvreté). Mais ce sont bien les mouvements de la pauvreté qui expliquent principalement ces variations.

De plus, la structure par âge et par sexe de la population active s'est modifiée entre 1994 et 2005. La population active a vieilli et s'est féminisée. Or, non seulement ce sont les actifs aux âges les plus avancés qui sont le moins touchés par la pauvreté, mais les femmes sont aussi moins sujettes que les hommes à la situation de pauvreté. La diminution globale de taux de pauvreté de la population active de la fin des années 1990 pouvait être attribuée à la transformation de la pyramide des âges. Nous avons démontré que cela n'était pas le cas dans la réalité. En l'absence de modification de la structure par âge et par sexe, le taux de pauvreté ne serait que légèrement supérieur. L'évolution de la pauvreté ne s'explique donc pas par le vieillissement ni la féminisation de la pyramide des âges de la population active.

La pauvreté d'une personne active dépend du niveau de vie de son ménage. Si ce niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, alors toutes les personnes de son ménage sont considérées comme pauvres. Le niveau de vie est le résultat des ressources financières du ménage et du nombre de personnes vivant dans le ménage (plus précisément, du nombre d'unités de consommation du ménage). C'est l'activité qui est généralement la principale

source des revenus du ménage. Or, selon le statut d'activité des personnes actives du ménage, ces ressources varient fortement. Trois statuts d'activité sont distingués : le chômage, le travail à temps partiel et le travail à temps plein. Plus la situation de la personne active sur le marché du travail lui est favorable, plus celle-ci échappera aux situations de pauvreté. De plus, à statut d'activité égal chez les travailleurs, le taux de pauvreté varie aussi en fonction de l'emploi occupé et en fonction du type de contrat occupé. A cela s'ajoute la configuration familiale dans laquelle vit la personne active. Un actif salarié à temps plein vivant en couple sans enfant n'a pas le même niveau de vie qu'un actif salarié vivant dans une famille monoparentale. De manière générale, les ménages à faibles économies d'échelle (famille monoparentale, couple avec trois enfants ou plus, personne vivant seule) sont plus fragiles que les autres. La pauvreté de la population active dépend donc essentiellement de ces deux facteurs, le statut d'activité et le type de ménage.

On se demande si l'évolution de la pauvreté de la population active observée depuis 1994 est le résultat favorable de la structure de la population active ou bien de l'évolution du niveau de vie des actifs. L'évolution de la structure du marché du travail et de la structure des types de ménage n'ont qu'un effet négligeable sur le taux de pauvreté. La baisse du chômage des années 1990 n'explique donc pas la baisse de la pauvreté durant cette période. C'est en réalité, l'augmentation du niveau de vie de la population active qui implique une baisse de la pauvreté. Mais cet enrichissement n'a pas profité à tous les actifs. Ce sont principalement les travailleurs à temps plein qui ont bénéficié de la diminution de la pauvreté sur la période, et les chômeurs à partir de 1997. Par contre, la baisse du niveau de vie constaté en 2005 concerne l'ensemble des statuts d'activité. Pour ce qui est des ménages, les actifs vivant seuls et les couples avec au moins deux enfants ont le plus bénéficié de l'augmentation du niveau de vie de la fin des années 1990. Sur la période récente, les actifs vivant seuls et les personnes chefs de familles monoparentales sont les plus touchés par la dégradation financière.

En plus de la définition de la pauvreté monétaire relative, l'Insee propose deux autres formes de la pauvreté : la pauvreté subjective et la pauvreté d'existence. On distingue deux grands types d'approches de la pauvreté :

- l'approche relative de la pauvreté comprenant la pauvreté monétaire relative, la pauvreté subjective et la pauvreté d'existence (approche de l'Insee),
- l'approche absolue de la pauvreté comprenant la pauvreté monétaire absolue et la pauvreté ressentie (approche que nous adoptons).

Conformément à la définition monétaire que l'Insee propose, ces deux autres formes de la pauvreté adoptées par l'Insee (pauvreté subjective et pauvreté d'existence) sont issues d'approches relatives de la pauvreté. Notre choix s'étant porté sur une approche absolue de la pauvreté, nous avons préféré deux concepts qui s'inscrivent dans une approche absolue : la pauvreté ressentie citée ci-dessus et la dégradation des conditions de vie, indicateur que nous proposons. Nous avons comparé trois formes de difficultés au sein de la population active : la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie. En 2001, la moitié de la population active est concernée par au moins une de ces trois formes de difficultés. Mais seule une proportion infime (3 % des actifs) a cumulé les trois formes de difficultés. Les caractéristiques des actifs diffèrent selon la forme de difficulté rencontrée. Si les actifs en situation de pauvreté monétaire ont par définition de faibles niveaux de vie, les actifs qui se ressentent pauvres présentent des niveaux de vie proches du seuil de la pauvreté absolue, mais supérieurs à celui-ci. Par contre, les actifs ayant connu au moins une dégradation de leurs conditions de vie sont les actifs dont le niveau de vie est le plus proche de la population active. Néanmoins, la structure par statut d'activité et par type de ménage des actifs concernés par ces deux dernières difficultés est relativement proche de l'ensemble de la population, malgré le plus faible niveau de vie des actifs en situation de pauvreté ressentie.

Les caractéristiques individuelles et familiales des actifs pauvres sont une aide à la compréhension des phénomènes entrées dans la pauvreté et sorties de la pauvreté de la population active. Parmi les personnes restées en activité de 1994 et 2001, certaines n'ont jamais fait l'expérience de la pauvreté, d'autres ont effectué un ou plusieurs passages dans la pauvreté et une tranche de la population active était en situation de pauvreté durant les 8 années. Les deux tiers des actifs ont échappé à ce phénomène sur la période étudiée. Et parmi les actifs ayant connu au moins une année de pauvreté, près de 6 actifs sur 10 ont vécu cette expérience sur une durée variant de un à trois ans. La pauvreté apparaît en réalité comme un état passager.

Pour vérifier cela, nous avons appliqué les outils de l'analyse démographique sur les phénomènes d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté d'actif. Durant la période de la fin des années 1990, il n'y a pas ici d'effet conjoncturel de la pauvreté, l'année de l'entrée dans la pauvreté n'influence pas la probabilité d'en sortir et l'année de sortie de la pauvreté n'influence pas le risque d'y retourner. En outre, la pauvreté est bien un état transitoire. Un actif sort très vite de la pauvreté après y être entré et un actif venant de sortir de la pauvreté y

retourne rapidement, mais à un rythme moins élevé. Néanmoins, cette sortie de la pauvreté n'est pas définitive. Si les actifs retournent dans la pauvreté certes à un rythme plus modéré, ils y retournent quand même : ils sont 45 % à être de nouveau dans une situation de pauvreté quatre ans après leur sortie.

En outre, les caractéristiques individuelles d'un actif influencent les risques d'entrer dans la pauvreté et d'en sortir. Ainsi, un actif ayant déjà effectué un passage dans la pauvreté a des probabilités plus fortes d'y retourner et des probabilités moins fortes d'en sortir. Ce sont ensuite les actifs d'âges jeunes (moins de 30 ans) et dont la durée de vie active est la plus courte qui sont les personnes qui sortent le plus vite d'une situation de pauvreté et qui y retournent le moins vite. Cela est en contradiction avec les taux de pauvreté élevés de ces actifs. Nous ne travaillons que sur les entrées dans la pauvreté de personnes qui en sont déjà sorties et non sur les premières entrées dans la pauvreté. Or, ces actifs nouvellement entrés sur le marché du travail sont les premiers concernés par ces premières entrées dans la pauvreté. Mais ce sont aussi les actifs les plus à même d'améliorer leur situation sur le marché du travail. S'ils commencent le plus souvent par des contrats précaires, c'est aussi durant la même période qu'ils acquièrent une qualification plus importante. Une fois sortis de la première situation de pauvreté, la plupart d'entre eux n'y retournent probablement pas et s'ils y retournent, ils ont généralement des situations plus favorables qu'au moment de leur entrée sur le marché du travail. De plus, le niveau de diplôme protège fortement des retours dans la pauvreté mais un peu moins sur les sorties de celle-ci. Un actif ayant un diplôme de niveau au moins égal au Bac+2 retourne moins vite dans la pauvreté. Celui en sort également plus vite, mais seulement après une année passée dans la pauvreté.

Enfin, la situation sur le marché du travail et la configuration familiale étant deux facteurs principaux de la situation de pauvreté pour un actif, nous avons mesuré le rôle joué par un changement (favorable ou défavorable) de la situation d'activité ou de la situation familiale sur la dynamique de la pauvreté. On constate alors qu'un actif sort plus facilement de la pauvreté quand le changement favorable concerne sa situation familiale que sa situation sur le marché du travail. A l'inverse, c'est plus un changement défavorable du statut d'activité que du type de ménage qui implique le retour dans la pauvreté.

Tous ces résultats sont établis à partir de la définition absolue de la pauvreté. Afin de mesurer l'effet de la définition choisie sur l'analyse longitudinale de la pauvreté, nous avons recalculé une partie des probabilités d'entrée dans la pauvreté et des probabilités de sortie de la pauvreté de la population active avec la définition de la pauvreté relative. Les conclusions

auxquelles nous parvenons ne dépendent pas de la définition retenue. Si la proportion d'actifs pauvres est supérieure avec la définition de la pauvreté absolue, les risques globaux de sortie de la pauvreté et les risques d'y retourner ne sont pas influencés par la définition adoptée. Les différences s'observent uniquement lorsque l'on étudie ces risques selon une caractéristique donnée. Dans ce cas, la définition relative intensifie légèrement les niveaux de sortie de la pauvreté et les niveaux d'entrée dans la pauvreté et accentue, en règle générale, l'écart entre les probabilités différentielles observées : les conclusions sont donc inchangées. Au total, l'effet de la définition choisie sur la dynamique de la pauvreté de la population active est négligeable.

ANNEXES

Annexe 1 : Les causes de préoccupations des français de 2000 à 2008*Données associées à la figure 1 et à la figure 2*

Les causes de préoccupations personnelles des français

	2000	2001	2002	2004	2005	2006	2007	2008
La pauvreté	93	91	93	93	94	95	92	91
Le chômage	90	88	88	90	91	90	86	87
Le cancer	90	89	90	91	91	90	89	87
Les problèmes liés à l'environnement	87	86	86	88	88	89	88	86
Les guerres dans le monde	82	77	86	90	86	84	82	82
Les accidents de la route	83	88	88	85	83	81	79	78
Les crises financières internationales	47	51	54	62	55	55	57	76
Les risques alimentaires	82	80	80	78	75	73	74	73
Le Sida	82	80	83	80	81	77	73	73
Les migrations des populations des pays pauvres vers les pays riches	63	64	67	69	69	70	72	67
La forte croissance démographique des pays en voie de développement	50	53	54	58	59	59	60	57
Le vieillissement des populations dans les pays développés	44	47	47	51	47	47	56	50

Sources : Enquêtes barométriques, 2000-2002, 2004-2008, Drees

Les causes de préoccupations pour la France

	2000	2001	2002	2004	2005	2006	2007	2008
Le chômage	96	93	95	96	96	97	95	96
La pauvreté	94	92	93	94	94	94	91	94
Les crises financières internationales	70	71	77	82	80	79	81	92
Le cancer	93	92	93	93	93	92	90	91
Les problèmes liés à l'environnement	90	90	90	91	91	90	91	90
Les guerres dans le monde	83	80	88	91	86	85	83	86
Les accidents de la route	86	92	91	89	88	85	83	83
Les migrations des populations des pays pauvres vers les pays riches	76	78	80	83	83	84	85	83
Le Sida	91	89	89	87	89	86	82	82
Le vieillissement des populations dans les pays développés	68	74	73	79	78	77	81	80
Les risques alimentaires	87	87	86	80	77	75	75	76
La forte croissance démographique des pays en voie de développement	65	68	71	72	73	72	73	75

Sources : Enquêtes barométriques, 2000-2002, 2004-2008, Drees

**Annexe 2 : Taux de pauvreté de 1970 à 2006 selon la définition de la pauvreté relative
(seuil à 50 % et seuil à 60 %)**

Données associées à la figure 4

	Seuil à 60%	Seuil à 50%
1970	17,9	12,0
1975	16,6	10,2
1979	14,2	8,3
1984	13,5	7,7
1990	13,8	6,6
1996	13,5	7,2
1997	13,4	6,9
1998	12,8	6,7
1999	12,3	6,4
2000	12,7	6,5
2001	12,4	6,1
2002	12,2	6,0
2002 rétropolée	12,0	5,9
2003	12,0	6,3
2004	11,7	6,2
2005	12,1	6,3
2005	13,1	7,1
2006	13,2	7,1

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006 (Insee, *Taux de pauvreté*, consulté le 05/03/09)

Annexe 3 : Taux de chômage trimestriels (au sens du BIT) pour la France métropolitaine de 2000 à 2008

Données associées à la figure 4

Période	Année	Valeur (en %)
4ème trimestre*	2008	7,8
3ème trimestre	2008	7,2
2ème trimestre	2008	7,3
1er trimestre	2008	7,2
4ème trimestre	2007	7,5
3ème trimestre	2007	7,8
2ème trimestre	2007	8,1
1er trimestre	2007	8,5
4ème trimestre	2006	8,4
3ème trimestre	2006	8,8
2ème trimestre	2006	8,9
1er trimestre	2006	9,2
4ème trimestre	2005	9,0
3ème trimestre	2005	8,9
2ème trimestre	2005	8,8
1er trimestre	2005	8,7
4ème trimestre	2004	8,9
3ème trimestre	2004	8,8
2ème trimestre	2004	8,8
1er trimestre	2004	8,9
4ème trimestre	2003	8,8
3ème trimestre	2003	8,4
2ème trimestre	2003	8,5
1er trimestre	2003	8,3
4ème trimestre	2002	8,0
3ème trimestre	2002	7,9
2ème trimestre	2002	7,9
1er trimestre	2002	7,8
4ème trimestre	2001	7,7
3ème trimestre	2001	7,7
2ème trimestre	2001	7,8
1er trimestre	2001	7,9
4ème trimestre	2000	8,1
3ème trimestre	2000	8,4
2ème trimestre	2000	8,7
1er trimestre	2000	9,1

Source : Insee, *Chômage au sens du BIT*, consulté le 05/03/09

* Donnée provisoire

Annexe 4 : Opinions des Français sur les problèmes dont il faut s'occuper en priorité en France de 2000 à 2008 (en %)

Données associées à la figure 5

	2000	2001	2002	2004	2005	2006	2007	2008
Le chômage	44	35	29	39	43	43	34	36
La pauvreté, l'exclusion	16	16	16	19	18	19	20	23
Les inégalités sociales	9	8	9	11	12	11	13	12
La délinquance, l'insécurité	16	24	34	13	11	12	11	8
Le financement de la Sécurité Sociale	2	3	2	7	5	4	9	8
L'avenir des retraites	4	6	4	6	6	5	8	7
Le poids de la fiscalité	9	8	6	4	5	6	5	6

Sources : Enquêtes barométriques, 2000-2002, 2004-2008, Drees

Annexe 5 : Nombre de crimes et délits commis en France de 1995 à 2008

Données associées à l'encadré 2

Année	Nombre de crimes et délits
1995	3 665 320
1996	3 559 617
1997	3 493 442
1998	3 565 525
1999	3 567 864
2000	3 771 849
2001	4 061 792
2002	4 113 882
2003	3 974 694
2004	3 825 442
2005	3 775 838
2006	3 725 788
2007	3 589 293
2008	3 558 329

Sources : Direction centrale de la police judiciaire, 2008 et Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, consulté le 06/03/09

Annexe 6 : Redressement du taux de chômage au sein de la population active au sens du recensement de la population compte tenu des non-réponses de 1994 à 2005

Données associées au tableau 2

Année	Population active occupée Effectifs (en milliers)	Population active spontanée			Population active au sens du recensement de la population (RP)						
		Chômeurs Effectifs (en milliers)	Taux de chômage	Population active Effectifs (en milliers)	Répondants			Effectifs redressés des non-réponses			
					Effectifs chômeurs (spontanés et au sens RP) (en milliers)	Effectifs de chômeurs (spontanés et hors RP) (en milliers)	Part de chômeurs spontanés et hors RP (en %)	Effectifs de chômeurs (spontanés et au sens RP) (en milliers)	Effectifs de chômeurs (spontanés et hors RP) (en milliers)	Taux de chômage	Population active Effectifs (en milliers)
1994	22 141	3 326	13,1%	25 467	2 772	495	15,2	2 822	504	11,3%	24 963
1995	22 501	3 107	12,1%	25 608	2 563	543	17,5	2 564	543	10,2%	25 065
1996	22 760	3 086	11,9%	25 846	2 530	556	18,0	2 530	556	10,0%	25 291
1997	22 760	3 042	11,8%	25 802	2 551	487	16,0	2 554	488	10,1%	25 314
1998	23 179	2 888	11,1%	26 067	2 397	491	17,0	2 397	491	9,4%	25 576
1999	23 291	2 781	10,7%	26 072	2 254	527	18,9	2 254	527	8,8%	25 545
2000	23 461	2 658	10,2%	26 119	1 999	659	24,8	1 999	659	7,9%	25 460
2001	23 394	2 853	10,9%	26 247	2 099	753	26,4	2 099	753	8,2%	25 493
2005	23 993	3 080	11,4%	27 072	2 396	648	21,3	2 424	656	9,2%	26 416

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 7 : Corrections de la variable « Revenu » du ménage calculée par sommation des différents postes de revenus opérées par Nicolas Rebière à partir des données françaises du Panel européen des ménages.

Dans sa thèse soutenue en 2006 portant sur les surendettés et s'intitulant *Les surendettés. Définition, dénombrement, caractéristiques et dynamique de la sous-population : application au cas français*, Nicolas Rebière a procédé à plusieurs corrections sur les déclarations des différents postes de revenus. Ces corrections lui ont permis d'estimer une variable « Revenus du ménage » par la sommation de tous les postes de revenus déclarés du ménage.

Nous avons choisi un extrait de sa thèse dans lequel il expose sa méthode de corrections et nous le remercions vivement de nous avoir gracieusement fourni ces variables redressées pour les 8 vagues du Panel européen, de 1994 à 2001, qui sont le fruit d'un travail long et minutieux. L'extrait ci-dessous est issu des pages 253 à 255 mais le lecteur intéressé pourra se reporter aux pages 243 à 255 de sa thèse pour un aperçu plus large de son travail.

« Etant contraints d'écarter les séries simulées (puisque'il n'y a eu simulation que pour les trois premières vagues alors que nous utilisons l'ensemble des vagues et parce que, de toute manière, les simulations n'ont pas permis d'assurer une cohérence longitudinale), nous avons du procéder à des corrections selon la méthodologie suivante :

- lorsque la somme des revenus individuels était égale à zéro ou inférieure à 1500 F, du fait de non-réponses ou d'omissions évidentes, a été attribué dans un premier temps au ménage le revenu mensuel net actuel estimé (qui estime assez bien la série des bas revenus [...]) s'il y en avait un, le minimum de la tranche dans laquelle ce revenu était situé sinon. Nous avons ensuite comparé ce résultat à la somme des revenus individualisables de l'année précédente déclarés dans la même vague. Nous avons utilisé l'opinion sur l'évolution du revenu mensuel net estimé⁹⁸ ainsi que celle relative à la

⁹⁸ Diriez-vous que, par rapport à l'année précédente, ce revenu :

- A nettement progressé.
- Est resté de même niveau.
- A nettement diminué.

situation générale du ménage⁹⁹. Si le ménage n'avait pas changé de composition, qu'il estimait que son revenu avait peu évolué et que les ressources totales calculées pour l'année précédente concordait avec le revenu mensuel « instantané » déclaré (égal ou légèrement supérieur), nous lui avons attribué pour l'année en cours ces ressources calculées pour l'année précédente.

- La situation des ménages dont le revenu mensuel net estimé était supérieur à 130 % ou inférieur à 50 % des ressources totales calculées précédemment (environ de 5 à 8% des ménages selon les vagues) a ensuite été systématiquement décortiquée. Les cas où le revenu mensuel net n'avait été renseigné que par tranche ont également été analysés en comparant la tranche indiquée au revenu estimé par nos calculs. La correction s'est faite par recoupement des sommes de revenus individuels calculées pour l'année en cours de la vague n, l'année antérieure de la vague n et l'année antérieure de la vague n+1, pour les ménages déclarant une stabilité de leur situation et n'ayant pas connu de modification dans leur composition. Les problèmes les plus fréquents concernent principalement les indépendants. Ce procédé d'examen en chaîne a permis en partie d'améliorer la cohérence longitudinale des données.

Malgré tout, des incertitudes persistent. Tout d'abord, les problèmes de déclaration concernent souvent des individus refusant de répondre à la vague suivante. Il a fallu également faire attention à ne pas corriger à tort au moyen d'une colonne indiquant s'il y avait des revenus provenant de la famille ou d'amis et/ou des indemnités de chômage. De plus, nous n'avons que rarement pu corriger, mis à part les erreurs vraiment flagrantes, pour ceux dont la structure du ménage a changé ou encore ceux qui disent que la situation s'est améliorée ou dégradée. On a simplement vérifié que cette dernière ne s'était pas améliorée pour un ménage déclarant qu'elle s'est dégradée et inversement. Même dans ces cas, nous n'avons pas nécessairement opéré de correction, par crainte de générer plus d'erreurs qu'il n'y en avait. Il y a presque autant de situations spécifiques que de ménages. Toutes vagues confondues, 49 800 revenus mensuels moyens sont estimés. Analyser la pertinence de chacun en tenant compte de l'évolution du type de ressources perçues, de leur montant, des caractéristiques présentes et passées du ménage (composition, activité

⁹⁹ Si vous considérez la situation actuelle de votre ménage à celle du mois d'octobre « *année précédent l'année de l'interrogation* » (ou de la date de formation de votre ménage), diriez-vous :

- Qu'elle s'est nettement améliorée.
- Qu'elle s'est un peu améliorée.
- Qu'elle n'a pas changé.
- Qu'elle s'est un peu dégradée.
- Qu'elle s'est nettement dégradée.

des individus constitutifs, etc), le tout en s'appuyant sur l'opinion des individus sur l'évolution de leur situation, paraît quelque peu ambitieux pour un gain de précision relativement faible. Aussi nous sommes-nous bornés à tenter de dépister et corriger les erreurs flagrantes. [...]

Au final, on obtient une distribution plus proche de celles obtenues à partir des autres enquêtes, avec toutefois une surestimation légèrement croissante avec la hausse des revenus, qui pourra engendrer une sous-estimation du nombre de surendettés. »

Annexe 8 : Détail des postes des revenus pour le calcul de la variable revenu du ménage avant et après impôts à partir du dispositif SRCV 2005

	Variables européennes	Variables françaises
Variables ménage	Revenu disponible	
	= Taxe foncière	
	+ Revenus de capitaux mobiliers	
	+ Prestations familiales	= AFEAMA (Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée) + CF (Complément familial) + ARS (Allocation de rentrée scolaire) + APJE (Allocation pour jeune enfant) + PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) + APE (Allocation parentale d'éducation) + API (Allocation parent isolé) + ASF (Allocation de soutien familial) + AGES + ADA (Allocation d'adoption) + AES (Allocation d'éducation spéciale) + APP (Allocation de présence parentale) + Autres prestations familiales
	+ Aides sociales	= Aides sociales + RMI (Revenu minimum d'insertion) + Autres aides
	+ Aides au logement	= Aides au logement
	+ Transferts entre ménages perçus - Transferts entre ménages versés	= Loyers perçus + Pensions alimentaires perçues + Autres transferts perçus - Loyers versés - Pensions alimentaires versées - Autres transferts versés
	+ Bourses scolaires	= Bourses scolaires
	- Impôts de solidarité sur la fortune	= Impôts de solidarité sur la fortune
	- Impôts sur le revenu et taxe d'habitation	= IRPP - prime pour l'emploi + Taxe d'habitation + Impôts payés à l'étranger

Variables individu	+ Rémunérations salariales	
	+ Revenus d'activité des indépendants	
	+ Autoconsommation	
	+ Indemnités de maladie	
	+ Bourses d'étude	
	+ Allocations chômage + Retraites + Pensions de réversion + Pensions d'invalidité	= Retraites, dont rentes + Préretraites + Minimum vieillesse + Autres revenus dont chômage - Retraites issues de régimes privés

Source : Insee, *S.R.C.V. Statistiques sur les Ressources et les Conditions de vie : Dictionnaires des codes* : Collecte 2005, 2005, p.6

Annexe 9 : Répartition des personnes (en %) selon le revenu par UC du ménage de 1994 à 2005 - Revenu spontané ou revenu recalculé
Données associées à la figure 8

ANNEE 1994						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	333	0,6	0,6	327	0,6	0,6
200 à 399	1 648	2,9	3,5	2 931	5,3	5,9
400 à 599	5 497	9,7	13,2	6 973	12,6	18,5
600 à 799	9 149	16,1	29,3	8 924	16,2	34,7
800 à 999	8 912	15,7	45,0	8 740	15,8	50,5
1 000 à 1 199	7 782	13,7	58,7	7 828	14,2	64,7
1 200 à 1 399	6 143	10,8	69,5	5 778	10,5	75,2
1 400 à 1 599	4 258	7,5	77,0	4 269	7,7	82,9
1 600 à 1 799	3 223	5,7	82,6	2 507	4,5	87,4
1 800 à 1 999	2 343	4,1	86,8	2 270	4,1	91,6
2 000 à 2 199	2 031	3,6	90,3	1 172	2,1	93,7
2 200 à 2 399	1 289	2,3	92,6	1 021	1,9	95,5
2 400 à 2 599	865	1,5	94,1	692	1,3	96,8
2 600 à 2 799	674	1,2	95,3	335	0,6	97,4
2 800 à 2 999	481	0,9	96,2	162	0,3	97,7
3 000 et plus	2 176	3,8	100,0	1 286	2,3	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee

ANNEE 1995						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	136	0,2	0,2	220	0,4	0,4
200 à 399	1 318	2,3	2,6	3 028	5,4	5,8
400 à 599	5 003	8,8	11,4	7 457	13,2	19,0
600 à 799	8 396	14,8	26,1	9 346	16,6	35,6
800 à 999	9 388	16,5	42,6	8 883	15,8	51,4
1 000 à 1 199	7 794	13,7	56,3	7 643	13,6	64,9
1 200 à 1 399	6 599	11,6	67,9	5 977	10,6	75,5
1 400 à 1 599	4 732	8,3	76,2	4 236	7,5	83,0
1 600 à 1 799	3 453	6,1	82,3	2 564	4,6	87,6
1 800 à 1 999	2 637	4,6	86,9	2 344	4,2	91,7
2 000 à 2 199	1 853	3,3	90,2	1 198	2,1	93,9
2 200 à 2 399	1 420	2,5	92,7	823	1,5	95,3
2 400 à 2 599	1 046	1,8	94,5	805	1,4	96,8
2 600 à 2 799	629	1,1	95,6	424	0,8	97,5
2 800 à 2 999	547	1,0	96,6	263	0,5	98,0
3 000 et plus	1 961	3,5	100,0	1 140	2,0	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1995, Insee

ANNEE 1996						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	244	0,4	0,4	229	0,4	0,4
200 à 399	1 101	1,9	2,3	2 636	4,6	5,1
400 à 599	5 124	8,9	11,2	6 988	12,3	17,4
600 à 799	7 541	13,1	24,4	9 130	16,1	33,4
800 à 999	9 380	16,3	40,7	9 321	16,4	49,9
1 000 à 1 199	8 229	14,3	55,0	7 762	13,7	63,5
1 200 à 1 399	6 432	11,2	66,2	6 288	11,1	74,6
1 400 à 1 599	5 323	9,3	75,4	4 261	7,5	82,1
1 600 à 1 799	3 376	5,9	81,3	2 780	4,9	87,0
1 800 à 1 999	2 876	5,0	86,3	2 211	3,9	90,9
2 000 à 2 199	1 927	3,4	89,6	1 342	2,4	93,3
2 200 à 2 399	1 597	2,8	92,4	1 066	1,9	95,1
2 400 à 2 599	998	1,7	94,1	865	1,5	96,7
2 600 à 2 799	655	1,1	95,3	489	0,9	97,5
2 800 à 2 999	634	1,1	96,4	196	0,4	97,9
3 000 et plus	2 090	3,6	100,0	1 214	2,1	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1996, Insee

ANNEE 1997						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	110	0,2	0,2	118	0,2	0,2
200 à 399	992	1,7	1,9	2 429	4,3	4,5
400 à 599	4 289	7,4	9,3	6 519	11,4	15,8
600 à 799	8 017	13,9	23,2	8 944	15,6	31,5
800 à 999	8 939	15,5	38,7	9 322	16,3	47,8
1 000 à 1 199	8 441	14,6	53,3	8 103	14,2	61,9
1 200 à 1 399	6 706	11,6	64,9	6 178	10,8	72,7
1 400 à 1 599	5 209	9,0	74,0	4 542	7,9	80,7
1 600 à 1 799	3 636	6,3	80,3	2 979	5,2	85,9
1 800 à 1 999	2 760	4,8	85,0	2 393	4,2	90,0
2 000 à 2 199	2 208	3,8	88,9	1 478	2,6	92,6
2 200 à 2 399	1 440	2,5	91,4	1 197	2,1	94,7
2 400 à 2 599	1 072	1,9	93,2	848	1,5	96,2
2 600 à 2 799	964	1,7	94,9	380	0,7	96,9
2 800 à 2 999	468	0,8	95,7	310	0,5	97,4
3 000 et plus	2 485	4,3	100,0	1 489	2,6	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1997, Insee

ANNEE 1998						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	240	0,4	0,4	404	0,7	0,7
200 à 399	1 439	2,5	2,9	2 563	4,4	5,1
400 à 599	4 771	8,1	11,0	5 941	10,2	15,3
600 à 799	7 252	12,4	23,4	8 636	14,9	30,2
800 à 999	8 915	15,2	38,5	9 023	15,5	45,7
1 000 à 1 199	8 274	14,1	52,6	7 835	13,5	59,2
1 200 à 1 399	6 890	11,7	64,4	6 782	11,7	70,8
1 400 à 1 599	5 486	9,4	73,7	4 643	8,0	78,8
1 600 à 1 799	3 925	6,7	80,4	3 116	5,4	84,2
1 800 à 1 999	2 833	4,8	85,3	2 277	3,9	88,1
2 000 à 2 199	2 429	4,1	89,4	2 121	3,7	91,7
2 200 à 2 399	1 369	2,3	91,7	1 072	1,8	93,6
2 400 à 2 599	1 165	2,0	93,7	1 018	1,8	95,3
2 600 à 2 799	814	1,4	95,1	404	0,7	96,0
2 800 à 2 999	619	1,1	96,2	402	0,7	96,7
3 000 et plus	2 262	3,9	100,0	1 910	3,3	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1998, Insee

ANNEE 1999						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	325	0,6	0,6	357	0,6	0,6
200 à 399	1 033	1,8	2,3	2 219	3,8	4,4
400 à 599	3 758	6,4	8,7	5 952	10,2	14,6
600 à 799	6 851	11,6	20,3	8 053	13,8	28,4
800 à 999	8 484	14,4	34,7	9 156	15,7	44,0
1 000 à 1 199	8 307	14,1	48,7	8 109	13,9	57,9
1 200 à 1 399	7 443	12,6	61,3	6 825	11,7	69,6
1 400 à 1 599	5 616	9,5	70,9	4 874	8,3	77,9
1 600 à 1 799	4 053	6,9	77,7	3 265	5,6	83,5
1 800 à 1 999	3 012	5,1	82,8	2 872	4,9	88,4
2 000 à 2 199	2 287	3,9	86,7	1 879	3,2	91,7
2 200 à 2 399	2 200	3,7	90,4	1 235	2,1	93,8
2 400 à 2 599	1 230	2,1	92,5	949	1,6	95,4
2 600 à 2 799	1 034	1,8	94,3	586	1,0	96,4
2 800 à 2 999	639	1,1	95,4	326	0,6	96,9
3 000 et plus	2 745	4,7	100,0	1 786	3,1	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1999, Insee

ANNEE 2000						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	506	0,9	0,9	229	0,4	0,4
200 à 399	850	1,4	2,3	1 825	3,1	3,5
400 à 599	3 596	6,0	8,3	5 468	9,2	12,7
600 à 799	6 391	10,7	19,0	7 689	13,0	25,7
800 à 999	7 752	13,0	32,0	8 813	14,9	40,5
1 000 à 1 199	9 042	15,2	47,2	8 731	14,7	55,3
1 200 à 1 399	7 051	11,8	59,0	7 484	12,6	67,9
1 400 à 1 599	5 612	9,4	68,5	4 923	8,3	76,2
1 600 à 1 799	4 206	7,1	75,5	3 776	6,4	82,6
1 800 à 1 999	3 500	5,9	81,4	3 048	5,1	87,7
2 000 à 2 199	2 753	4,6	86,0	2 127	3,6	91,3
2 200 à 2 399	1 823	3,1	89,1	1 303	2,3	93,5
2 400 à 2 599	1 358	2,3	91,3	966	1,6	95,1
2 600 à 2 799	969	1,6	93,0	602	1,0	96,1
2 800 à 2 999	700	1,2	94,1	370	0,6	96,8
3 000 et plus	3 490	5,9	100,0	1 929	3,3	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 2000, Insee

ANNEE 2001						
Revenus (en euros)	Revenu recalculé par UC			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	263	0,4	0,4	570	1,0	1,0
200 à 399	658	1,1	1,5	1 777	3,0	4,0
400 à 599	2 852	4,8	6,3	4 420	7,4	11,4
600 à 799	5 514	9,2	15,6	7 168	12,1	23,5
800 à 999	7 372	12,4	27,9	8 583	14,5	37,9
1 000 à 1 199	8 897	14,9	42,8	8 345	14,1	52,0
1 200 à 1 399	7 299	12,2	55,0	7 606	12,8	64,8
1 400 à 1 599	6 235	10,4	65,5	5 728	9,7	74,4
1 600 à 1 799	4 818	8,1	73,6	3 737	6,3	80,7
1 800 à 1 999	4 225	7,1	80,6	3 431	5,8	86,5
2 000 à 2 199	2 491	4,2	84,8	2 182	3,7	90,2
2 200 à 2 399	2 373	4,0	88,8	1 401	2,4	92,5
2 400 à 2 599	1 265	2,1	90,9	1 340	2,3	94,8
2 600 à 2 799	1 065	1,8	92,7	653	1,1	95,9
2 800 à 2 999	942	1,6	94,3	453	0,8	96,7
3 000 et plus	3 433	5,8	100,0	1 989	3,4	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee

ANNEE 2005						
Revenus (en euros)	Revenu par UC recalculé			Revenu spontané par UC		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	109	0,2	0,2	242	0,4	0,4
200 à 399	398	0,7	0,9	654	1,2	1,6
400 à 599	1 809	3,1	3,9	2 657	4,7	6,3
600 à 799	4 862	8,2	12,2	5 415	9,6	15,9
800 à 999	7 577	12,8	25,0	7 860	13,9	29,8
1 000 à 1 199	7 981	13,5	38,5	8 552	15,1	44,9
1 200 à 1 399	7 422	12,6	51,1	7 534	13,3	58,3
1 400 à 1 599	6 452	10,9	62,0	5 657	10,0	68,3
1 600 à 1 799	5 121	8,7	70,7	4 984	8,8	77,1
1 800 à 1 999	4 142	7,0	77,7	2 637	4,7	81,8
2 000 à 2 199	3 001	5,1	82,8	2 792	4,9	86,7
2 200 à 2 399	2 154	3,7	86,5	1 774	3,1	89,9
2 400 à 2 599	1 597	2,7	89,2	1 167	2,1	92,0
2 600 à 2 799	1 193	2,0	91,2	977	1,7	93,7
2 800 à 2 999	1 013	1,7	92,9	533	0,9	94,6
3 000 et plus	4 187	7,1	100,0	3 036	5,4	100,0

Sources : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 10 : Effectifs de pauvres (en milliers) et taux de pauvreté entre 1994 et 2005 selon la variable revenu choisie (revenu spontané ou revenu recalculé)

Données associées à la figure 9 et 10

Année	Revenu par UC recalculé		Revenu par UC spontané	
	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté
1994	9 707	17,1	11 701	20,6
1995	9 426	16,6	12 157	21,4
1996	9 409	16,4	11 145	19,4
1997	8 972	15,5	10 901	18,9
1998	9 750	16,6	10 824	18,4
1999	9 581	16,2	11 337	19,2
2000	9 580	16,1	10 716	18,0
2001	9 066	15,2	10 836	18,2
2005	8 235	14,0	8 214	14,6

Sources : Calculs effectués à partir du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 11 : Effectifs de personnes pauvres (en milliers) et taux de pauvreté en 2005 selon le revenu (avant impôts ou net d'impôts)

Données associées à la figure 11

Revenus (en euros)	Revenu par UC calculé avant impôts			Revenu par UC net d'impôts		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	109	0,2	0,2	210	0,4	0,4
200 à 399	398	0,7	0,9	464	0,8	1,1
400 à 599	1 809	3,1	3,9	2 005	3,4	4,5
600 à 799	4 862	8,2	12,2	5 405	9,2	13,7
800 à 999	7 577	12,8	25,0	7 889	13,4	27,1
1 000 à 1 199	7 981	13,5	38,5	8 739	14,8	41,9
1 200 à 1 399	7 422	12,6	51,1	7 804	13,2	55,1
1 400 à 1 599	6 452	10,9	62,0	6 744	11,4	66,5
1 600 à 1 799	5 121	8,7	70,7	5 381	9,1	75,6
1 800 à 1 999	4 142	7,0	77,7	3 686	6,3	81,9
2 000 à 2 199	3 001	5,1	82,8	2 700	4,6	86,5
2 200 à 2 399	2 154	3,7	86,5	1 834	3,1	89,6
2 400 à 2 599	1 597	2,7	89,2	1 303	2,2	91,8
2 600 à 2 799	1 193	2,0	91,2	1 060	1,8	93,6
2 800 à 2 999	1 013	1,7	92,9	908	1,5	95,1
3 000 et plus	4 187	7,1	100,0	2 885	4,9	100,0

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 12 : Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) et taux de pauvreté selon le seuil relatif choisi de 1994 à 2005
Données associées à la figure 13 et 14

Année	Seuil 40 %		Seuil 50 %		Seuil 60 %		Seuil 70 %	
	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté
1994	924	3,6%	1 911	7,5%	3 177	12,5%	4 908	0,2%
1995	746	2,9%	1 575	6,2%	2 900	11,3%	4 698	0,2%
1996	661	2,6%	1 584	6,1%	2 925	11,3%	4 457	17,3%
1997	655	2,5%	1 478	5,7%	2 912	11,3%	4 625	17,9%
1998	1 090	4,2%	2 044	7,8%	3 296	12,6%	4 980	19,1%
1999	801	3,1%	1 719	6,6%	2 986	11,5%	4 654	17,9%
2000	807	3,1%	1 640	6,3%	2 888	11,1%	4 418	16,9%
2001	683	2,6%	1 351	5,2%	2 484	9,5%	3 936	15,0%
2005	552	2,0%	1 313	4,9%		9,6%	4 552	16,8%

Sources : Calculs effectués à partir du Panel européen des ménages, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 13 : Taux de pauvreté dans les pays européens de 1996 à 2007

Données associées à l'encadré 10

Pays	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
République tchèque						8				10	10	10
Pays-Bas	12	10	10	11	11	11	11	12		11	10	10
Islande									10	10	10	10
Slovaquie										13	12	11
Suède		8		8		9	11		11	9	12	11
Danemark		10		10		10		12	11	12	12	12*
Hongrie					11	11	10	12		13	16	12
Autriche	14	13	13	12	12	12		13	13	12	13	12
Slovénie					11	11	10	10		12	12	12
Norvège						11	10	11	11	11	11	12
France	15	15	15	15	16	13	12	12	13	13	13	13
Finlande	8	8	9	11	11	11	11	11	11	12	13	13
Bulgarie					14	16	14	14	15	14	18	14*
Luxembourg	11	11	12	13	12	12		12	13	14	14	14
Malte					15					14	14	14
Belgique	15	14	14	13	13	13		15	14	15	15	15
Allemagne	14	12	11	11	10	11				12	13	15
Chypre								15		16	16	16
Pologne					16	16				21	19	17
Irlande	19	19	19	19	20	21		20	21	20	18	18
Portugal	21	22	21	21	21	20	20	19	20	19	18	18*
Estonie					18	18	18	18	20	18	18	19
Lituanie					17	17				21	20	19
Royaume-Uni	18	18	19	19	19	18	18	18		19	19	19
Grèce	21	21	21	21	20	20		21	20	20	21	20
Espagne	18	20	18	19	18	19	19	19	20	20	20	20
Italie	20	19	18	18	18	19			19	19	20	20
Lettonie					16					19	23	21
Roumanie					17	17	18	17	18	18	19	25
Croatie								18				
Turquie							25	26				

Source : Eurostat, *Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par sexe*, consulté le 05/07/09

* Données provisoires

Annexe 14 : Montant du seuil de pauvreté à 60 % (en euros) et taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon le revenu choisi (revenu moyen ou revenu médian)

Données associées à la figure 15 et 16

Année	REVENU MOYEN			REVENU MEDIAN		
	Revenu moyen	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté	Revenu médian	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté
1994	1 309	785	21,1%	1 088	653	12,5%
1995	1 337	802	19,4%	1 121	673	11,3%
1996	1 346	808	17,8%	1 140	684	11,3%
1997	1 404	843	19,5%	1 163	698	11,3%
1998	1 384	830	19,5%	1 174	704	12,6%
1999	1 450	870	18,6%	1 226	736	11,5%
2000	1 560	936	19,8%	1 256	754	11,1%
2001	1 542	925	15,0%	1 322	793	9,5%
2005	1 626	976	17,4%	1 377	826	9,6%

Sources : Calculs effectués à partir du Panel européen des ménages , 1994-2001, SRCV , 2005, Insee

Annexe 15 : Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) et taux de pauvreté de la population active (seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon l'échelle d'équivalence

Données associées à la figure 17 et 18

Année	ECONOMIES D'ECHELLE NULLES		ECHELLE OXFORD		ECHELLE OCDE MODIFIEE		ECONOMIES D'ECHELLE FORTES	
	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté
1994	5 130	20,2%	3 797	14,9%	3 177	12,5%	2 662	10,5%
1995	4 972	19,4%	3 610	14,1%	2 900	11,3%	2 331	9,1%
1996	4 914	19,0%	3 464	13,4%	2 925	11,3%	2 390	9,3%
1997	5 055	19,6%	3 601	14,0%	2 912	11,3%	2 236	8,7%
1998	5 377	20,6%	3 943	15,1%	3 296	12,6%	2 648	10,2%
1999	5 068	19,4%	3 575	13,7%	2 986	11,5%	2 525	9,7%
2000	4 961	19,0%	3 659	14,0%	2 888	11,1%	2 567	9,8%
2001	4 731	18,0%	3 082	11,7%	2 484	9,5%	2 049	7,8%
2005	4 871	18,0%	3 267	12,1%	2 606	9,6%	2 417	8,9%

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 16 : Tableau de bord pour le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté sur cinq ans (CNLE, consulté le 18/08/09)

Objectif thématique	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités	taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps avec un seuil initial à 60 % du revenu médian équivalent (1)	2006 : 13,2 %	2000-2005 : -22 % 2002-2005 : -4 %	baisse d'un tiers en 5 ans
	taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du revenu médian équivalent (2)	2006 : 13,2 %	2000-2005 : -3 % 2002-2005 : stable	baisse de 15 %
	taux de pauvreté monétaire au seuil de 50 % du revenu médian équivalent (2)	2006 : 7,1 %	2000-2005 : stable 2002-2005 : +7 %	
	taux de pauvreté monétaire au seuil de 40 % du revenu médian équivalent (2)	2006 : 3,1 %	2000-2005 : stable 2002-2005 : +14 %	baisse de 5 %
	intensité de la pauvreté monétaire (3)	2006 : 18,2 %	2000-2005 : -6 % 2002-2005 : +12 %	stabilité
	taux de persistance de la pauvreté monétaire (4)	2000 : 9,0 %	1997-2000 : stable	
	part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie (5)	2006 : 73,8 %	2001-2006 : +42 %	

Objectif thématique	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Lutter contre le cumul des difficultés de conditions de vie	taux de difficultés de conditions de vie (6)	2006 : 12,7 %	2001-2006 : -19 % 2004-2006 : -14 %	baisse de 15 %
Lutter contre la pauvreté des enfants	taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps des moins de 18 ans (7)	2006 : 17,7 %	2000-2005 : -24 % 2002-2005 : -2 %	baisse d'un tiers
	taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du revenu médian équivalent des moins de 18 ans	2006 : 17,7 %	2000-2005 : -5 % 2002-2005 : +3 %	baisse de 15 %
	écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées selon les catégories sociales (8)	2004 : +4,5 pts	(nouvel indicateur)	
Lutter contre la pauvreté des jeunes	taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps des 18-24 ans (9)	2006 : 21,0 %	2000-2005 : -22 % 2002-2005 : +4 %	baisse d'un tiers
	taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans au seuil de 60 % du revenu médian équivalent	2006 : 21,0 %	2000-2005 : -3 % 2002-2005 : +9 %	baisse de 15 %

Objectif thématique	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Lutter contre la pauvreté des personnes âgées	taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps des 65 ans et plus (9)	2006 : 10,0 %	2000-2005 : -39 % 202-2005 : -19 %	baisse d'un tiers baisse de 15 %
	taux de pauvreté monétaire des 65 ans et plus au seuil de 60 % du revenu médian équivalent	2006 : 10,0 %	2000-2005 : -14 % 2002-2005 : -11 %	
	taux de pauvreté monétaire des femmes de 75 ans et plus au seuil de 60 % du revenu médian équivalent (10)	2006 : 13,6 %	2000-2005 : -7 % 2002-2005 : -6 %	
Lutter contre la pauvreté des personnes qui ont un emploi	taux des travailleurs pauvres (11)	2005 : 6,4 %	2003-2006 : +21 %	Baisse de 20 %
	part des personnes en sous-emploi dans l'emploi (12)	2007 : 5,5 %	2006-2007 : +3,8 %	
	nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année (13)	2006 : 42,7 %	2001-2006 : -2 %	

Objectif thématique	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Favoriser l'accès à l'emploi	proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé (14)	2006 : 10,1 %	2002-2006 : en légère progression	Baisse de 10 %
	taux d'emploi standardisé des 55-59 ans (15)	2007 : 59,2 %	2003-2007 : +5 %	
	taux d'emploi standardisé des 60-64 ans (15)	2007 : 17,9 %	2003-2007 : +12 %	
	part de jeunes en emploi ou en formation (16)			
	taux d'activité des femmes (15-64 ans) (17)	2006 : 85,5 %	2003-2006 : -1 %	
		2007 : 65,3 %	2003-2006 : +2 %	

Objectif thématique	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement	part de personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation droit au logement opposable et n'ayant pas refusé l'offre	août 2008 : 25 %	(nouvel indicateur)	100 %
	part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas niveaux de vie (18)	2006 : 47,1 %	1996-2002 : très légère baisse	stabilité
	taux d'effort médian en matière de logement des bénéficiaires de l'allocation logement par quartile de revenu (19)	2007 : 24,9 %	2003-2007 : baisse de 10 %	

Objectif thématique	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation	taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études (20)	2006 : 12,7 %	2004-2007 : -3 %	Baisse de 5 %
	écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories sociales (21)	2006 : +13 points	2003-2006 : +8 %	
	part d'élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base (22)	2007 : 88,5 %	(nouvel indicateur)	
	part des jeunes en difficulté de lecture (23)	2006 : 11,7 %	2004-2006 : +6 %	
	indicateur d'accès à la formation continue (24)	En cours de construction		

Objectif thématique	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Favoriser l'accès aux soins	<p>écart du taux de renoncement aux soins pour des raisons financières des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire et des bénéficiaires de complémentaire santé privée (25)</p> <p>taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes d'assurance maladie complémentaire (26)</p> <p>part de bénéficiaires de la couverture maladie universelle parmi les bilans de santé gratuits</p>	<p>2006 : +6 points</p> <p>2006 : 3,6 %</p> <p>En cours de construction</p>	<p>2000-2006 : -50 %</p> <p>2004-2006 : stable</p>	Baisse de 10 %
Lutter contre l'exclusion bancaire	<p>nombre de ménages surendettés (27)</p> <p>part des redépôts (28)</p> <p>taux de bancarisation (29)</p>	<p>2006 : 157 950</p> <p>2007 : 38 %</p> <p>En attente de chiffres</p>	<p>2002-2006 : +33 %</p> <p>2001-2007 : +25 %</p>	stabilité

(1) Le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps est la proportion de personnes vivant dans des ménages dont le revenu, net des impôts directs par unité de consommation (niveau de vie), est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population, apprécié au début de la période de référence et réévalué les années suivantes en fonction de l'indice des prix à la consommation.

(2) Le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % (respectivement 50 % et 40 %) du revenu médian équivalent est la proportion de personnes vivant dans des ménages dont le revenu, net des impôts directs par unité de consommation (niveau de vie), est inférieur à un montant équivalent à 60 % (respectivement 50 % et 40 %) du niveau de vie médian de la population.

(3) L'intensité de la pauvreté monétaire est l'écart relatif (exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté) entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté (calculé à 60 % de la médiane du niveau de vie).

(4) Le taux de persistance de la pauvreté monétaire est la proportion des individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60 %) pendant plusieurs années consécutives (année courante et au moins deux années sur les trois années précédentes).

(5) La part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du premier quintile de niveau de vie est la moyenne des parts des dépenses à caractère contractuel et difficilement renégociables à court terme dans le revenu total avant impôt des ménages les plus modestes (notamment paiement du loyer et des autres dépenses de logement, services de télécommunications, frais de cantines, services de télévision, assurances et services financiers, impôts et remboursements de crédits).

(6) Le taux de difficultés de conditions de vie est la proportion de ménages subissant au moins huit carences ou difficultés de conditions de vie parmi vingt-sept types de difficultés prédéfinies.

(7) Le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps des moins de 18 ans mesure la proportion des personnes âgées de moins de 18 ans qui vivent dans des ménages dont le revenu, net des impôts directs par unité de consommation (niveau de vie), est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population, apprécié au début de la période de référence et réévalué les années suivantes en fonction de l'indice des prix à la consommation.

(8) L'écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées selon les catégories sociales est l'écart entre, d'une part, la proportion d'adolescents scolarisés en classe de 3e qui ont au moins deux dents cariées non soignées parmi les enfants

dont le père est ouvrier et employé et, d'autre part, celle parmi les enfants dont le père a une profession de catégorie intermédiaire ou supérieure.

(9) Le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps des 18-24 ans (respectivement des 65 ans et plus) mesure la proportion des personnes âgées entre 18 et 24 ans (respectivement des personnes âgées de 65 ans et plus) qui vivent dans des ménages dont le revenu, net des impôts directs par unité de consommation (niveau de vie), est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population, apprécié au début de la période de référence et réévalué les années suivantes en fonction de l'indice des prix à la consommation.

(10) Le taux de pauvreté monétaire des femmes de 75 ans et plus au seuil de 60 % du revenu médian équivalent est la proportion des femmes de 75 ans et plus vivant dans des ménages dont le revenu, net des impôts directs par unité de consommation (niveau de vie), est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population.

(11) Le taux de travailleurs pauvres est la proportion des personnes qui ont un emploi plus de la moitié de l'année et qui vivent dans un ménage pauvre par rapport à l'ensemble de la population en emploi.

(12) La part des personnes en sous-emploi dans l'emploi est la part parmi l'ensemble des personnes ayant un emploi, des personnes travaillant à temps partiel qui souhaitent travailler plus et qui sont disponibles pour le faire ainsi que celles qui travaillent involontairement moins que d'habitude.

(13) Le nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année est mesuré au sein des salariés ayant travaillé dans l'année.

(14) La proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé est la proportion des personnes âgées de moins de 60 ans qui vivent dans un ménage dont aucun des membres d'âge actif ne travaille parmi l'ensemble des personnes âgées de moins de 60 ans. Les ménages pris en compte doivent comporter au moins une personne de 18 ans ou plus non étudiante et non retraitée. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur.

(15) Le taux d'emploi standardisé des 55-59 ans (respectivement des 60-64 ans) est la moyenne simple (non pondérée par les effectifs) des taux d'emploi des cinq générations de 55 à 59 ans (respectivement des 60-64 ans).

(16) La part de jeunes en emploi ou en formation est la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sont en emploi ou en formation (élèves, étudiants, stagiaires en formation) parmi l'ensemble des jeunes de 16-25 ans.

(17) Le taux d'activité des femmes (15-64 ans) est la part des femmes âgées de 15 à 64 ans qui travaillent ou qui sont demandeurs d'emploi, parmi l'ensemble des femmes de cette même tranche d'âge.

(18) La part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas niveaux de vie est la proportion de ménages dont le niveau de vie inférieur aux trois premiers déciles de niveau de vie qui se déclarent inscrits sur des fichiers d'organismes d'habitations à loyer modéré et dont la demande n'a pas été satisfaite au bout d'un an.

(19) Le taux d'effort médian en matière de logement des bénéficiaires de l'allocation logement par quartile de revenus est la part de la dépense en logement d'un ménage bénéficiant de l'aide au logement dans l'ensemble de ses ressources.

(20) Le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études est la proportion de la population âgée de 18-24 ans n'étant ni en formation initiale ni en formation continue et ne possédant aucun diplôme égal ou supérieur au CAP.

(21) L'écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories sociales est mesuré en comparant le taux au sein, d'une part, des ménages ouvriers et employés et, d'autre part, des ménages de catégories intermédiaires et supérieures.

(22) La part d'élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base est la proportion d'élèves de CM2 maîtrisant les compétences de base en français et en mathématiques, telles que définies par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale.

(23) La part des jeunes en difficulté de lecture est la proportion des jeunes présentant des difficultés importantes en lecture ou de très faibles capacités de lecture parmi l'ensemble des jeunes de 17 ans convoqués à la journée d'appel à la préparation de la défense.

(24) L'indicateur d'accès à la formation continue est la proportion de personnes de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales et de niveau inférieur ou égal au BEP-CAP qui ont suivi une action de formation continue au cours des trois derniers mois.

(25) L'écart du taux de renoncement aux soins pour des raisons financières des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire et des bénéficiaires de complémentaire santé privée mesure, à partir d'enquêtes, la différence entre le taux de renoncement aux soins au cours des douze derniers mois déclaré par les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire et celui déclaré par les bénéficiaires d'une complémentaire santé privée.

(26) Le taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes d'assurance maladie

complémentaire est le montant restant à la charge de ces ménages par rapport à leur revenu moyen par unité de consommation.

(27) Le nombre de ménages surendettés est le nombre de ménages dont la situation, selon l'article L. 331-1 du code de la consommation, est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir.

(28) La part des redépôts est la part des dossiers déposés une nouvelle fois parmi l'ensemble des dossiers déposés une année donnée à la commission de surendettement de la Banque de France.

(29) Le taux de bancarisation est la proportion de personnes ayant accès aux services bancaires par rapport à l'ensemble de la population.

Annexe 17 : Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) et taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon la définition de la pauvreté (semi-relative ou relative)

Données associées à la figure 19 et 20

Année	Pauvreté semi-relative				Pauvreté relative	
	Hypothèse 1 Base 1994		Hypothèse 2 Base 2001			
	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté
1994	3 197	12,6%	4 231	16,6%	3 177	12,5%
1995	2 816	11,0%	3 858	15,1%	2 900	11,3%
1996	2 852	11,0%	3 739	14,5%	2 925	11,3%
1997	2 689	10,4%	3 639	0,1%	2 912	11,3%
1998	3 127	12,0%	4 131	0,2%	3 296	12,6%
1999	2 437	9,4%	3 466	0,1%	2 986	11,5%
2000	2 438	9,3%	3 182	0,1%	2 888	11,1%
2001	1 816	6,9%	2 493	9,5%	2 484	9,5%
2005	2 017	7,5%	3 074	11,4%	2 606	9,6%

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 18 : Montant du seuil de pauvreté absolue en 2007 aux États-Unis selon la composition de la famille

Taille de l'unité familiale	Moyenne pondérée des seuils	Nombre d'enfants apparentés de moins de 18 ans								
		Aucun	Un	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Six	Sept	Huit ou plus
Une personne seule	10 590									
Moins de 65 ans	10 787	10 787								
65 ans ou plus	9 944	9 944								
Deux personnes	13 540									
Personne de référence de moins de 65 ans	13 954	13 884	14 291							
Personne de référence de 65 ans ou plus	12 550	12 533	14 237							
Trois personnes	16 530	16 218	16 689	16 705						
Quatres personnes	21 203	21 386	21 736	21 027	21 100					
Cinq personnes	25 080	25 791	26 166	25 364	24 744	24 366				
Six personnes	28 323	29 664	29 782	29 168	28 579	27 705	27 187			
Sept personnes	32 233	34 132	34 345	33 610	33 098	32 144	31 031	29 810		
Huit personnes	35 816	38 174	38 511	37 818	37 210	36 348	35 255	34 116	33 827	
Neuf personnes ou plus	42 739	45 921	46 143	45 529	45 014	44 168	43 004	41 952	41 691	40 085

Source : U.S. Census Bureau, *Poverty Thresholds for 2007 by Size of Family and Number of Related Children Under 18 Years*, consulté le 19/06/09

Annexe 19 : Nomenclature des produits

La nomenclature des produits est celle recommandée par Eurostat, l'office statistique européen, c'est-à-dire la nomenclature COICOP-HBS (Houseold Budget Survey). Elle se décompose en 12 grands postes de dépenses. Un 13^{ème} poste a été créé afin de rassembler tous les autres débours des ménages non compris dans les 12 postes précédents (impôts, gros travaux...). Il correspond aux dépenses qui ne relèvent pas de la consommation au sens des comptes nationaux.

01- PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES

- 011 Produits alimentaires (hors café, thé, cacao et boissons)
- 012 Café, thé, et boissons non alcoolisées
- 013 Autres dépenses d'alimentation

02- BOISSONS ALCOOLISÉES, TABACS ET STUPÉFIANTS

- 021 Boissons alcoolisées (apéritifs SAI)
- 022 Tabacs et produits connexes
- 023 Stupéfiants

03- ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES

- 031 Tissus et vêtements y. c. services
- 032 Chaussures, location et réparation de chaussures
- 033 Autres dépenses d'habillement

04- LOGEMENT, EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET AUTRES COMBUSTIBLES

- 041 Loyers d'habitation
- 042 Loyers d'habitation imputés
- 043 Travaux courants d'entretien et de réparation du logement (hors gros travaux)
- 044 Autres services relatifs au logement (ordures, assainissements, eau, charges)
- 045 Électricité, gaz et autres combustibles
- 046 Autres dépenses d'habitation

05- AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DE LA MAISON

- 051 Meubles, articles de décoration, tapis et autres revêtements de sol, réparation de ces articles
- 052 Articles de ménage en textile (literie, linge de maison, autre textile d'ameublement)
- 053 Gros appareils électroménagers y. c. de chauffage et réparation de ces appareils
- 054 Verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine et article de ménage ou toilette
- 055 Outillage pour la maison et le jardin, outillage SAI
- 056 Biens et services pour l'entretien courant du logement (produits et articles d'entretien, services domestiques ou d'entretien pour le logement)
- 057 Autres dépenses en équipement

06- SERVICES MÉDICAUX ET DE SANTE

- 061 Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical
- 062 Services de consultation externe
- 063 Services et soins hospitaliers
- 064 Autres dépenses de santé

07- TRANSPORTS

- 071 Achats de véhicules
- 072 Frais d'utilisation de véhicules personnels (entretien, essence, garagiste, parking, péage...)
- 073 Services de transport
- 074 Autres dépenses de transport

08- COMMUNICATIONS

- 081 Communications et services postaux

09- LOISIRS ET CULTURE

091 Équipements et accessoires : audiovisuels, photographiques et informatiques, y compris leur réparation

092 Autres biens durables importants du domaine des loisirs et de la culture y compris leur réparation

093 Autres articles et équipements de loisirs : jeux, jouets, équipement loisir, fleurs, jardins, et animaux d'agrément

094 Services sportifs, récréatifs et culturels

095 Edition, presse, papeterie

096 Voyages à forfait

097 Autres dépenses de loisir

10- ENSEIGNEMENT

101 Frais d'enseignement, services éducatifs

11- HÔTELS, RESTAURANTS, CAFÉS

111 Restauration

112 Services d'hébergement

12- AUTRES BIENS ET SERVICES

121 Services et produits de soins personnels

122 Effets personnels

123 Protection sociale

124 Assurances

125 Services financiers

126 Autres services

127 Autres dépenses de cérémonie

128 Dépenses SAI des personnes hors domicile

13- HORS CHAMP DE LA CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES

131 Impôts et taxes

132 Gros travaux d'entretien et d'équipement

133 Remboursements de prêts

134 Argent donné au sein du ménage

135 Aides et cadeaux en argent offerts par le ménage

136 Prélèvements de l'employeur

137 Épargne

Depuis 2001, les dépenses sont répertoriées selon cette nomenclature européenne. Elle diffère sensiblement de la nomenclature française utilisée jusqu'en 1995. Ainsi, les résultats des éditions de 2001 et 2006 ne peuvent pas être encore directement comparés à ceux des années antérieures.

Source :

Annexe 20 : Indice des prix à la consommation (IPC) des produits alimentaires de 1990 à 2008

Année	Valeur
2008	125,1
2007	118,9
2006	117,3
2005	115,3
2004	115,0
2003	114,5
2002	112,0
2001	108,9
2000	102,9
1999	100,6
1998	100,0
1997	98,5
1996	96,8
1995	95,5
1994	94,8
1993	94,3
1992	94,4
1991	94,1
1990	91,4

Source : Insee, *Indice des prix à la consommation - IPC - Produits alimentaires*, consulté le 30/07/09

Annexe 21 : Effectifs d'actifs pauvres et taux de pauvreté de 1994 à 2006 selon quatre hypothèses (approche absolue de la pauvreté)

Données associées au tableau 14

Année	Hypothèse 1 Base 1995 et base 2001		Hypothèse 2 Base 1995		Hypothèse 3 Base 2001		Hypothèse 4 Base 2006	
	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté
1994	5 527	21,7%	5 527	21,7%	5 455	21,4%	5 976	23,5%
1995	5 027	19,6%	5 027	19,6%	5 003	19,5%	5 430	21,2%
1996	4 903	19,0%	4 903	19,0%	4 861	18,8%	5 437	21,0%
1997	4 931	19,1%	4 931	19,1%	4 898	19,0%	5 349	20,7%
1998	5 210	20,0%	5 210	20,0%	5 142	19,7%	5 736	22,0%
1999	4 344	16,7%	4 344	16,7%	4 308	16,5%	4 825	18,5%
2000	4 107	15,7%	4 107	15,7%	4 042	0,2%	4 456	17,1%
2001	3 244	12,4%	3 276	12,5%	3 244	0,1%	3 617	13,8%
2005	4 167	15,4%	4 200	15,5%	4 167	15,4%	4 642	17,2%

Sources : Calculs effectués à partir du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 22 : Flux d'entrées et de sorties de la population active pauvre de 1995 à 2005
Données associées à la figure 25

Octobre de l'année t	Actifs pauvres à la date t (a)	Stocks pour calculs d'entrées		Stocks pour calculs de sorties	
		Actifs ou inactifs non-pauvres à la date t et actifs pauvres à la date t+1 (b)	Inactifs pauvres à la date t et actifs pauvres à la date t+1 (c)	Actifs pauvres à la date t et actifs ou inactifs pauvres à la date t+1 (d)	Inactifs pauvres à la date t et actifs pauvres à la date t+1 (e)
1994	4 975 838	1 255 854	358 880	1 492 128	175 713
1995	4 768 357	1 339 867	262 059	1 489 467	176 971
1996	4 571 226	1 306 022	346 039	1 402 808	122 128
1997	4 591 808	1 221 314	418 946	1 102 280	199 179
1998	4 962 043	1 214 108	290 710	2 108 023	166 512
1999	4 082 032	1 208 150	179 893	1 435 004	168 381
2000	3 815 572	799 944	166 986	1 657 210	114 862
2004	3 204 175	1 301 023	214 217	1 535 199	50 363

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005

Annexe 23 : Renouvellement de la population active pauvre de 1995 à 2005 (en ‰)*Données associées à la figure 26*

Année	Taux brut d'entrée dans la pauvreté (b/a)	Taux brut d'entrée en activité (c/a)	Taux brut de sortie de la pauvreté (d/a)	Taux brut de sortie d'activité (e/a)	Taux de variation de la pauvreté (TBEP-TBSP)	Taux de variation d'activité (TBEA-TBSA)	Taux de variation totale (TVP+TVA)
	TBEP	TBEA	TBSP	TBSA	TVP	TVA	TVT
1995	252,4	72,1	299,9	35,3	-47,5	36,8	-10,7
1996	281,0	55,0	312,4	37,1	-31,4	17,8	-13,5
1997	285,7	75,7	306,9	26,7	-21,2	49,0	27,8
1998	266,0	91,2	240,1	43,4	25,9	47,9	73,8
1999	244,7	58,6	424,8	33,6	-180,2	25,0	-155,1
2000	296,0	44,1	351,5	41,2	-55,6	2,8	-52,8
2001	209,7	43,8	434,3	30,1	-224,7	13,7	-211,0
2005	406,0	66,9	479,1	15,7	-73,1	51,1	-21,9

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005

Annexe 24 : Répartition par classe d'âges et par sexe de la population active et de la population active pauvre selon le statut d'activité

Données associées à la figure 27

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE							
	Population active				Population active pauvre			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
18-19	212 205	7,8	145 002	5,4	56 958	13,7	71 444	17,1
20-24	1 222 540	45,2	1 113 451	41,1	309 490	74,3	297 779	71,5
25-29	1 923 076	71,0	1 561 993	57,7	331 711	79,6	180 991	43,4
30-34	1 903 688	70,3	1 718 566	63,5	302 345	72,6	230 862	55,4
35-39	2 033 158	75,1	1 822 996	67,3	313 103	75,1	266 684	64,0
40-44	2 094 912	77,4	1 837 066	67,9	313 731	75,3	264 081	63,4
45-49	1 848 839	68,3	1 772 378	65,5	285 889	68,6	245 192	58,8
50-54	1 710 701	63,2	1 490 801	55,1	224 178	53,8	109 699	26,3
55-59	1 135 742	42,0	1 147 848	42,4	165 098	39,6	128 576	30,9
60-64	136 618	5,0	240 597	8,9	25 524	6,1	43 940	10,5
Total	14 221 479	525,3	12 850 698	474,7	2 328 027	558,6	1 839 248	441,4

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE A TEMPS PLEIN							
	Population active				Population active pauvre			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
18-19	130 465	6,6	52 153	2,6	24 651	11,8	25 094	12,0
20-24	890 121	44,9	673 598	34,0	184 446	88,3	106 857	51,1
25-29	1 615 678	81,5	1 067 682	53,8	229 245	109,7	41 894	20,0
30-34	1 645 253	83,0	1 061 004	53,5	198 101	94,8	75 483	36,1
35-39	1 740 929	87,8	1 061 162	53,5	207 204	99,2	84 661	40,5
40-44	1 867 870	94,2	1 053 633	53,1	229 407	109,8	93 115	44,6
45-49	1 651 723	83,3	1 106 060	55,8	187 611	89,8	77 985	37,3
50-54	1 505 749	75,9	1 003 818	50,6	133 768	64,0	33 836	16,2
55-59	869 274	43,8	639 262	32,2	86 081	41,2	42 556	20,4
60-64	96 884	4,9	100 762	5,1	13 457	6,4	14 293	6,8
Total	12 013 946	605,8	7 819 134	394,2	1 493 971	714,9	595 774	285,1

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 24 (suite)

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE A TEMPS PARTIEL							
	Population active				Population active pauvre			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
18-19	22 663	5,7	34 561	8,7	3 700	4,8	15 488	20,1
20-24	103 345	26,1	198 878	50,2	33 104	42,9	74 855	96,9
25-29	87 380	22,1	282 644	71,4	29 302	37,9	56 044	72,6
30-34	58 168	14,7	417 228	105,4	10 165	13,2	73 969	95,8
35-39	95 269	24,1	564 412	142,6	19 211	24,9	100 589	130,2
40-44	71 604	18,1	613 252	154,9	13 682	17,7	120 916	156,6
45-49	62 314	15,7	486 358	122,9	21 163	27,4	95 811	124,1
50-54	55 179	13,9	351 814	88,9	19 628	25,4	38 677	50,1
55-59	82 069	20,7	286 310	72,3	10 914	14,1	24 905	32,2
60-64	11 799	3,0	73 519	18,6	0	0,0	10 199	13,2
Total	649 790	164,1	3 308 976	835,9	160 869	208,3	611 453	791,7

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE AU CHÔMAGE							
	Population active				Population active pauvre			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
18-19	51 502	16,7	58 289	18,9	28 607	22,4	30 862	24,2
20-24	202 493	65,8	224 543	72,9	88 514	69,3	114 245	89,5
25-29	203 127	66,0	202 341	65,7	68 511	53,6	83 053	65,0
30-34	192 880	62,6	229 774	74,6	91 809	71,9	81 410	63,7
35-39	174 067	56,5	190 416	61,8	78 671	61,6	81 434	63,8
40-44	136 006	44,2	163 683	53,2	63 354	49,6	50 051	39,2
45-49	113 968	37,0	171 863	55,8	76 482	59,9	71 396	55,9
50-54	141 265	45,9	129 671	42,1	70 782	55,4	37 186	29,1
55-59	182 655	59,3	216 718	70,4	68 104	53,3	61 115	47,9
60-64	27 935	9,1	66 317	21,5	12 067	9,4	19 447	15,2
Total	1 425 898	463,0	1 653 615	537,0	646 901	506,5	630 199	493,5

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 25 : Répartition par classe d'âges et par sexe de la population active en 1994 et en 2005

Données associées à la figure 28

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE							
	En 1994				En 2005			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
18-19	Hommes	<i>Hommes</i>	Femmes	<i>Femmes</i>	212 205	7,8	145 002	5,4
20-24	141 047	5,5	95 137	3,7	1 222 540	45,2	1 113 451	41,1
25-29	1 238 112	48,6	1 125 059	44,2	1 923 076	71,0	1 561 993	57,7
30-34	2 053 982	80,7	1 856 641	72,9	1 903 688	70,3	1 718 566	63,5
35-39	2 009 844	78,9	1 704 822	66,9	2 033 158	75,1	1 822 996	67,3
40-44	1 987 867	78,1	1 665 623	65,4	2 094 912	77,4	1 837 066	67,9
45-49	2 149 137	84,4	1 751 876	68,8	1 848 839	68,3	1 772 378	65,5
50-54	1 934 251	76,0	1 501 902	59,0	1 710 701	63,2	1 490 801	55,1
55-59	1 366 065	53,6	943 451	37,0	1 135 742	42,0	1 147 848	42,4
60-64	950 316	37,3	656 144	25,8	136 618	5,0	240 597	8,9
Total	13 830 621	543,1	11 300 655	443,7	14 221 479	525,3	12 850 698	474,7

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, SRCV, 2005, Insee

Annexe 26 : Répartition par classe d'âges et par sexe de la population active pauvre selon le statut d'activité en 1994 et en 2005

Données associées à la figure 29

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE PAUVRE							
	1994				2005			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
18-19	51 075	9,2	37 975	6,9	56 958	13,7	71 444	17,1
20-24	393 874	71,3	368 365	66,7	309 490	74,3	297 779	71,5
25-29	389 850	70,5	364 469	65,9	331 711	79,6	180 991	43,4
30-34	398 465	72,1	301 799	54,6	302 345	72,6	230 862	55,4
35-39	479 713	86,8	329 378	59,6	313 103	75,1	266 684	64,0
40-44	518 428	93,8	322 631	58,4	313 731	75,3	264 081	63,4
45-49	423 102	76,6	215 443	39,0	285 889	68,6	245 192	58,8
50-54	270 451	48,9	165 661	30,0	224 178	53,8	109 699	26,3
55-59	263 621	47,7	144 387	26,1	165 098	39,6	128 576	30,9
60-64	47 144	8,5	40 840	7,4	25 524	6,1	43 940	10,5
Total	3 235 723	585,5	2 290 948	414,5	2 328 027	558,6	1 839 248	441,4

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, SRCV, 2005, Insee

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE PAUVRE - A TEMPS PLEIN							
	1994				2005			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
18-19	18 781	6,4	6 423	2,2	24 651	11,8	25 094	12,0
20-24	192 957	66,2	89 800	30,8	184 446	88,3	106 857	51,1
25-29	248 412	85,2	95 298	32,7	229 245	109,7	41 894	20,0
30-34	260 559	89,4	68 385	23,5	198 101	94,8	75 483	36,1
35-39	333 521	114,4	143 119	49,1	207 204	99,2	84 661	40,5
40-44	376 832	129,3	136 910	47,0	229 407	109,8	93 115	44,6
45-49	314 833	108,0	66 236	22,7	187 611	89,8	77 985	37,3
50-54	195 907	67,2	90 827	31,2	133 768	64,0	33 836	16,2
55-59	164 753	56,5	71 776	24,6	86 081	41,2	42 556	20,4
60-64	25 568	8,8	13 912	4,8	13 457	6,4	14 293	6,8
Total	2 132 123	731,5	782 686	268,5	1 493 971	714,9	595 774	285,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, SRCV, 2005, Insee

Annexe 26 (suite)

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE PAUVRE - A TEMPS PARTIEL							
	1994				2005			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectifs	‰	Effectifs	‰	Effectifs	‰	Effectifs	‰
18-19	3 759	3,7	4 534	4,5	3 700	4,8	15 488	20,1
20-24	49 112	48,7	107 854	106,9	33 104	42,9	74 855	96,9
25-29	29 700	29,4	88 142	87,3	29 302	37,9	56 044	72,6
30-34	18 398	18,2	101 599	100,7	10 165	13,2	73 969	95,8
35-39	38 083	37,7	120 883	119,8	19 211	24,9	100 589	130,2
40-44	31 044	30,8	129 912	128,7	13 682	17,7	120 916	156,6
45-49	39 338	39,0	91 176	90,3	21 163	27,4	95 811	124,1
50-54	16 679	16,5	44 065	43,7	19 628	25,4	38 677	50,1
55-59	19 371	19,2	51 912	51,4	10 914	14,1	24 905	32,2
60-64	4 992	4,9	18 691	18,5	0	0,0	10 199	13,2
Total	250 475	248,2	758 768	751,8	160 869	208,3	611 453	791,7

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, SRCV, 2005, Insee

Ages en années révolues	POPULATION ACTIVE PAUVRE - AU CHÔMAGE							
	1994				2005			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectifs	‰	Effectifs	‰	Effectifs	‰	Effectifs	‰
18-19	25 004	16,7	27 018	18,0	28 607	22,4	30 862	24,2
20-24	132 273	88,2	166 896	111,3	88 514	69,3	114 245	89,5
25-29	99 324	66,2	179 110	119,5	68 511	53,6	83 053	65,0
30-34	108 828	72,6	127 221	84,8	91 809	71,9	81 410	63,7
35-39	95 468	63,7	61 219	40,8	78 671	61,6	81 434	63,8
40-44	108 593	72,4	55 809	37,2	63 354	49,6	50 051	39,2
45-49	60 283	40,2	55 554	37,1	76 482	59,9	71 396	55,9
50-54	51 775	34,5	28 907	19,3	70 782	55,4	37 186	29,1
55-59	75 255	50,2	18 477	12,3	68 104	53,3	61 115	47,9
60-64	14 149	9,4	8 237	5,5	12 067	9,4	19 447	15,2
Total	770 952	514,2	728 448	485,8	646 901	506,5	630 199	493,5

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, SRCV, 2005, Insee

Annexe 27 : Taux de pauvreté de la population active selon le groupe d'âges et le statut d'activité de 1994 à 2005

Données associées à la figure 30

Années	Taux de pauvreté de la population active (en %)											
	Population active			A temps plein			A temps partiel			Chômeurs		
	18-29 ans	30-49 ans	50-59 ans	18-29 ans	30-49 ans	50-59 ans	18-29 ans	30-49 ans	50-59 ans	18-29 ans	30-49 ans	50-59 ans
1994	24,7	20,3	21,9	15,8	15,2	17,7	35,0	28,8	28,8	43,0	49,4	39,5
1995	24,0	17,9	19,0	13,6	13,3	13,8	36,2	23,3	25,0	47,6	47,0	44,0
1996	21,5	18,0	18,7	13,7	12,9	14,0	33,3	25,0	22,9	38,3	49,7	43,6
1997	23,6	17,6	18,2	14,1	13,2	14,0	29,8	21,9	22,1	46,1	47,1	37,7
1998	28,8	17,4	18,0	20,7	13,6	13,7	36,5	20,0	23,0	47,9	46,7	40,1
1999	21,0	16,3	13,3	13,9	12,1	9,5	25,6	19,1	19,2	42,9	48,1	29,3
2000	19,3	15,6	12,6	14,3	12,3	10,3	21,6	18,7	11,0	37,7	41,3	30,9
2001	14,5	12,1	11,1	8,8	9,3	9,2	18,1	9,4	8,4	35,1	39,7	28,2
2005	20,2	14,8	11,9	13,8	10,3	7,7	29,1	19,2	12,1	43,9	43,3	35,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, *SRCV*, 2005, Insee

Annexe 28 : Répartition par classe d'âges et par sexe des chômeurs en 1994 et en 2005*Données associées à la figure 31*

Ages en années révolues	CHÔMEURS							
	1994				2005			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
18-19	53 282	16,0	46 310	13,9	51 502	16,7	58 289	18,9
20-24	310 830	93,5	346 911	104,3	202 493	65,8	224 543	72,9
25-29	308 028	92,6	398 774	119,9	203 127	66,0	202 341	65,7
30-34	230 517	69,3	245 683	73,9	192 880	62,6	229 774	74,6
35-39	157 028	47,2	152 940	46,0	174 067	56,5	190 416	61,8
40-44	177 702	53,4	150 224	45,2	136 006	44,2	163 683	53,2
45-49	105 420	31,7	143 284	43,1	113 968	37,0	171 863	55,8
50-54	92 633	27,9	104 824	31,5	141 265	45,9	129 671	42,1
55-59	153 721	46,2	94 304	28,4	182 655	59,3	216 718	70,4
60-64	17 010	5,1	36 308	10,9	27 935	9,1	66 317	21,5
Total	1 606 171	483,0	1 719 562	517,0	1 425 898	463,0	1 653 615	537,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, SRCV, 2005, Insee

Annexe 29 : Taux de chômage selon le groupe d'âges de 1995 à 2005*Données associées à la figure 32*

Années	Taux de chômage		
	18-29 ans	30-49 ans	50-59 ans
1994	22,5	9,3	11,7
1995	20,5	8,8	10,8
1996	20,9	8,7	10,4
1997	21,7	8,0	11,2
1998	20,1	8,0	10,4
1999	18,6	8,1	9,8
2000	17,5	7,6	10,2
2001	18,1	8,6	9,8
2005	15,3	9,1	13,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 30 : Taux de pauvreté de la population active selon le sexe et le statut d'activité de 1994 à 2005

Données associées à la figure 33

Années	Taux de pauvreté de la population active (en %)							
	Population active		A temps plein		A temps partiel		Chômeurs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1994	23,1	20,0	18,5	11,3	39,6	28,1	48,0	42,4
1995	20,6	18,5	15,7	9,7	34,8	25,1	51,8	42,3
1996	20,2	17,5	15,7	9,2	34,0	25,0	48,2	39,9
1997	20,5	17,5	15,5	10,2	33,8	21,4	50,8	39,9
1998	21,2	18,5	17,0	11,6	35,3	21,4	52,2	41,0
1999	17,4	15,8	13,6	9,0	30,0	18,4	47,5	38,9
2000	16,7	14,5	14,2	9,2	21,7	16,4	40,0	36,1
2001	13,2	11,4	10,6	6,8	11,8	10,1	38,0	34,1
2005	16,4	14,3	12,4	7,6	24,8	18,5	45,4	38,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 31 : Effet de la structure par âge et par sexe sur le taux de pauvreté de la population active selon le statut d'activité de 1994 à 2005

Données associées à la figure 34

Années	Taux de pauvreté (en %)							
	Population active		Temps plein		Temps partiel		Au chômage	
	Observé	Si même structure par âge et sexe	Observé	Si même structure par âge et sexe	Observé	Si même structure par âge et sexe	Observé	Si même structure par âge et sexe
1994	21,7	21,7	15,9	15,9	30,6	30,6	45,1	45,1
1995	19,6	19,6	13,7	13,7	27,2	27,8	46,8	46,7
1996	19,0	19,0	13,4	13,4	26,9	27,1	43,9	43,4
1997	19,1	19,2	13,8	13,9	24,2	24,6	45,0	45,4
1998	20,0	20,4	15,3	15,5	24,2	25,2	46,0	46,0
1999	16,7	17,0	12,2	12,4	20,7	21,4	42,6	42,2
2000	15,7	16,1	12,5	12,7	17,5	19,0	37,8	38,6
2001	12,4	12,5	9,4	9,3	10,5	12,0	35,8	36,2
2005	15,4	15,6	10,6	10,6	19,5	20,7	41,5	42,2

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 32 : Taux de pauvreté des générations d'actifs de 1994 à 2001*Données associées à la figure 35*

Groupe de générations	Age en années révolues	Taux de pauvreté (en %)								
		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2005
1975-1976	18-19	37,7	33,7	39,6	37,2	38,5	20,8	17,2	8,8	15,2
1970-1974	20-24	32,3	28,6	21,3	22,4	25,3	16,1	14,0	10,9	15,0
1965-1969	25-29	19,3	16,9	14,8	15,2	17,0	15,8	15,8	11,0	14,2
1960-1964	30-34	18,9	14,9	15,3	16,3	16,2	16,1	15,9	12,0	15,3
1955-1959	35-39	22,1	18,3	21,1	19,8	18,0	16,6	16,4	13,2	14,0
1950-1954	40-44	21,6	19,9	19,4	18,5	18,9	16,5	14,2	12,5	10,7
1945-1949	45-49	18,6	19,6	15,6	15,9	14,0	10,7	10,6	10,1	13,3
1940-1944	50-54	18,9	16,4	17,3	16,0	18,5	15,9	15,0	9,1	
1935-1939	55-59	25,4	22,5	25,1	24,3	32,0	22,7			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee**Annexe 33 : Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon la durée écoulée d'activité de 1994 à 2001***Données associées à la figure 36*

Durée écoulée depuis l'entrée en activité	Taux de pauvreté (en %)							
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
0-1	34,4	25,7	20,6	21,4	23,1	17,5	10,2	12,0
2-4	22,2	22,7	18,3	17,3	17,9	13,3	10,8	10,0
5-9	20,6	19,9	17,5	17,6	18,0	20,1	20,1	15,8
10-14	21,8	17,3	16,1	18,9	18,3	18,2	18,1	12,5
15-19	19,5	14,9	18,1	16,5	16,7	16,7	15,3	13,9
20-24	23,5	20,7	23,8	21,5	19,5	16,4	17,0	14,3
25-29	23,6	22,1	19,1	20,7	19,2	16,4	14,7	11,9
30-34	23,8	24,4	20,9	20,3	19,8	14,4	14,4	13,1
35-39	21,0	19,8	21,0	20,9	24,7	18,6	18,5	13,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 34 : Répartition de la population active selon les durées d'activité de 1994 à 2001

Données associées à la figure 37

	Durée écoulée depuis l'entrée en activité	Population active							
		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Génération 1970-1974	0-1	347 321	167 778	53 473	47 881	35 912	24 854	8 819	0
	2-4	583 031	663 994	669 942	425 343	267 330	155 724	117 906	86 656
	5-9	428 089	642 388	776 698	923 869	984 468	1 000 702	835 823	759 959
	10-14	5 777	11 920	44 111	93 706	236 254	394 926	537 954	681 045
	15-19	0	0	0	0	0	2 827	10 916	48 798
Génération 1960-1964	0-1	2 078	0	0	2 963	0	0	0	0
	2-4	35 586	14 060	8 509	6 375	0	3 186	3 579	3 817
	5-9	386 958	282 656	179 232	101 703	82 847	27 227	5 761	3 221
	10-14	1 450 878	1 166 690	919 643	712 890	565 908	394 193	311 914	173 478
	15-19	903 888	1 305 142	1 549 142	1 767 995	1 653 205	1 471 282	1 193 589	962 728
	20-24	24 013	43 682	133 695	236 067	582 383	933 856	1 283 726	1 533 123
	25-29	0	0	0	6 239	9 716	28 061	41 947	110 819
Génération 1950-1954	0-1	0	0	0	0	4 125	0	0	0
	2-4	13 067	5 658	2 775	0	0	0	9 418	5 093
	5-9	6 645	6 868	8 072	11 464	14 382	11 199	3 344	3 072
	10-14	23 839	17 445	18 947	14 463	10 163	3 896	14 057	11 041
	15-19	292 439	195 231	115 748	67 892	53 579	26 990	17 377	25 830
	20-24	1 282 749	989 282	762 409	562 427	408 799	277 500	173 132	111 001
	25-29	1 224 128	1 490 528	1 620 880	1 637 731	1 584 107	1 349 559	1 071 461	738 477
	30-34	142 288	246 856	473 642	685 717	979 015	1 185 628	1 478 066	1 614 634
	35-39	0	0	0	17 751	28 213	147 427	279 436	485 798

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 35 : Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon l'âge d'entrée en activité de 1994 à 2001*Données associées à la figure 38*

Age d'entrée en activité (en années révolues)	Taux de pauvreté (en %)							
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Moins de 20	26,5	23,7	23,3	23,6	23,2	20,3	19,1	16,0
20-24	15,1	13,5	12,1	12,1	13,3	12,1	11,2	9,1
25-29	14,7	12,9	12,0	12,5	12,0	8,4	11,1	7,9
30-34	18,9	11,5	21,5	13,5	7,7	29,3	0,0	0,0
35-39	34,6	50,9	67,1	74,3	66,0	73,3	13,9	40,0
40 ou plus	65,8	100,0	85,6	100,0	59,7	100,0	81,8	70,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 36 : Répartition de la population active selon les âges d'entrée en activité de 1994 à 2001 dans chaque groupe de générations

Données associées à la figure 39

	Age d'entrée en activité (en années révolues)	Population active							
		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Génération 1970-1974	Moins de 19 ans	747 799	791 626	804 377	747 607	716 356	731 014	692 947	717 089
	20-24	630 532	704 014	733 376	731 327	768 664	805 747	775 598	792 835
	25-29	4 167	5 148	10 769	19 811	47 922	42 272	42 873	66 533
	30 ou plus	0	0	0	0	0	0	0	0
Génération 1960-1964	Moins de 19 ans	1 725 937	1 748 002	1 733 824	1 764 365	1 796 424	1 769 017	1 720 352	1 702 216
	20-24	911 205	891 169	887 848	915 863	926 711	917 401	942 789	902 683
	25-29	160 046	165 779	166 254	145 536	170 924	168 200	173 795	178 469
	30 ou plus	6 215	7 280	2 295	8 468	0	3 186	3 579	3 817
Génération 1950-1954	Moins de 19 ans	2 169 960	2 143 287	2 165 965	2 168 308	2 225 693	2 149 610	2 193 746	2 138 169
	20-24	671 385	668 292	696 666	684 526	702 466	705 660	697 737	693 316
	25-29	110 850	113 427	110 898	112 104	111 383	115 286	109 210	121 050
	30 ou plus	35 148	29 343	31 655	35 246	42 841	31 643	45 598	42 412

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 37 : Répartition de la population active et de la population active pauvre selon le statut d'activité et taux de pauvreté selon le statut d'activité en 2005

Données associées aux figures 40, 41 et 42

Type d'activité	Population active		Population active pauvre		Taux de pauvreté
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	
Chômeurs	3 079 514	11,4%	1 277 098	30,6%	41,5%
Temps partiel	3 992 178	14,7%	779 908	18,7%	19,5%
Temps plein	20 000 484	73,9%	2 110 269	50,6%	10,6%
Total	27 072 176	100,0%	4 167 275	100,0%	15,4%

Source : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 38 : Taux de pauvreté de la population active selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2005

Données associées à la figure 43

CSP	Population active (effectifs)	Population active pauvre (effectifs)	Taux de pauvreté (en %)
Agriculteurs exploitants	585 884	194 212	33,1
Ouvriers	6 452 496	1 469 134	22,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 587 867	344 374	21,7
Employés	7 891 267	1 320 600	16,7
Professions intermédiaires	6 182 767	420 522	6,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 517 352	91 323	2,6

Sources : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 39 : Part des contrats à durée limitée (type CDD) et taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005

Données associées à la figure 44

Années	Population active occupée	
	Taux de pauvreté (en %)	Proportion de contrats à durée limitée (en effectifs)
1995	15,9	12,5
1996	15,6	12,1
1997	15,6	13,3
1998	16,7	12,8
1999	13,6	12,6
2000	13,2	11,1
2001	9,5	10,5
2005	12,0	13,6

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 40 : Taux de pauvreté de la population active occupée selon l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée : hypothèse 1, hypothèse 2, hypothèse 3 et hypothèse 4

Données associées aux figures 45 et 46

Années	Taux de pauvreté (en %)				
	Observé	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3	SCENARIO 4
1995	15,9	16,0	12,5	17,3	14,4
1996	15,6	15,8	12,1	17,2	14,1
1997	15,6	15,6	13,3	17,0	14,0
1998	16,7	16,9	12,8	18,4	15,0
1999	13,6	13,7	12,6	15,0	12,1
2000	13,2	13,6	11,1	14,6	12,3
2001	9,5	9,8	10,5	10,5	8,9
2005	12,0	12,0	13,6	12,9	10,9

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 41 : Répartition des effectifs de la population active et de la population active pauvre selon le type de ménage et taux de pauvreté des actifs selon le type de ménage en 2005

Données associées aux figures 47, 48 et 49

Type de ménage	Population active		Population active pauvre		Taux de pauvreté (en %)
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	
Personne seule	3 497 418	13,0%	745 794	18,0%	21,3%
Couple sans enfant	6 765 645	25,2%	696 522	16,8%	10,3%
Couple 1 enfant	4 522 990	16,8%	523 421	12,6%	11,6%
Couple 2 enfants	5 502 912	20,5%	792 195	19,1%	14,4%
Couple 3 enfants ou plus	1 591 996	5,9%	400 428	9,7%	25,2%
Famille monoparentale	1 164 022	4,3%	449 340	10,8%	38,6%
Autre cas	3 845 900	14,3%	541 637	13,1%	14,1%
Total	26 890 883	100,0%	4 149 337	100,0%	15,4%

Sources : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 42 : Répartition de la population active et de la population active pauvre selon le type de ménage pour chaque statut d'activité en 2005

Données associées à la figure 50

Type de ménage	Population active						Population active pauvre					
	A temps plein		A temps partiel		Au chômage		A temps plein		A temps partiel		Au chômage	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Personne seule	2 634 056	13,3%	363 982	9,2%	499 380	16,3%	298 534	14,3%	143 218	18,6%	304 042	24,0%
Couple sans enfant	5 059 108	25,6%	831 031	21,1%	820 816	26,9%	348 586	16,7%	116 864	15,2%	218 664	17,3%
Couple 1 enfant	3 476 447	17,6%	611 063	15,5%	414 229	13,6%	277 733	13,3%	93 311	12,1%	152 377	12,0%
Couple 2 enfants	4 081 024	20,7%	1 035 984	26,3%	369 134	12,1%	483 539	23,2%	156 374	20,3%	147 765	11,7%
Couple 3 enfants ou plus	1 111 417	5,6%	324 596	8,2%	148 846	4,9%	243 808	11,7%	62 740	8,1%	93 879	7,4%
Famille monoparentale	749 184	3,8%	180 318	4,6%	234 521	7,7%	185 869	8,9%	94 308	12,2%	169 164	13,4%
Autre cas	2 641 124	13,4%	593 447	15,1%	568 327	18,6%	247 403	11,9%	103 744	13,5%	179 305	14,2%
Total	19 752 360	100,0%	3 940 421	100,0%	3 055 253	100,0%	2 085 472	100,0%	770 559	100,0%	1 265 196	100,0%

Sources : Calculs effectués à partir du SRCV, 2005, Insee

Annexe 43 : Effet de l'évolution de la structure du marché du travail et de la structure des types de ménage sur le taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005

Données associées à la figure 51

Année	Taux de pauvreté (en %)		
	Observé	Si même structure du marché du travail que 1994	Si même structure des types de ménage que 1994
1994	21,7	21,7	21,7
1995	19,6	19,8	19,8
1996	19,0	19,2	19,0
1997	19,1	19,3	18,9
1998	20,0	20,5	20,0
1999	16,7	17,3	16,6
2000	15,7	16,5	15,6
2001	12,4	13,0	12,3
2005	15,4	15,8	16,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 44 : Effet de l'évolution du niveau de pauvreté des statuts d'activité et des types de ménage sur le taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005

Données associées à la figure 52

Année	Taux de pauvreté (en %)		
	Observé	Si même niveau de pauvreté des statuts d'activité que 1994	Si même niveau de pauvreté des types de ménage que 1994
1994	21,7	21,7	21,7
1995	19,6	21,6	21,5
1996	19,0	21,5	21,6
1997	19,1	21,7	21,9
1998	20,0	21,3	21,7
1999	16,7	21,2	21,8
2000	15,7	20,8	21,7
2001	12,4	20,8	21,8
2005	15,4	21,4	20,5

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 45 : Taux de pauvreté de chaque statut d'activité de 1994 à 2005*Données associées à la figure 53*

Statut d'activité	Taux de pauvreté (en %)								
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2005
Chômeurs	45,1	46,8	43,9	45,0	46,0	42,6	37,8	35,8	41,5
Temps plein	15,9	13,7	13,4	13,8	15,3	12,2	12,5	9,4	10,6
Temps partiel	30,6	27,2	26,9	24,2	24,2	20,7	17,5	10,5	19,5
Ensemble	21,7	19,6	19,0	19,1	20,0	16,7	15,7	12,4	15,4

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 46 : Taux de pauvreté de la population active selon le type de ménage de 1994 à 2005*Données associées à la figure 54*

Type de ménage	Taux de pauvreté (en %)								
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2005
Personne seule	20,7	19,2	19,1	16,9	19,2	15,6	13,8	10,5	21,3
Couple sans enfant	14,7	11,9	11,0	12,6	13,3	10,7	7,6	6,4	10,2
Couple avec un enfant	15,8	13,6	12,8	14,4	13,7	11,5	13,3	8,7	11,6
Couple avec deux enfants	21,0	18,2	16,5	14,8	16,9	14,5	15,0	11,1	14,3
Couple avec trois enfants ou plus	40,5	38,9	40,8	38,3	39,0	31,7	30,3	25,8	25,2
Famille monoparentale	36,1	39,1	39,8	39,6	36,9	35,8	34,2	31,9	38,6

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, SRCV, 2005, Insee

Annexe 47 : Taux de pauvreté monétaire absolue de 1994 à 2001 de l'ensemble de la population active et de la population active répondante aux items de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence

Données associées à la figure 55

Année	Taux de pauvreté monétaire (en %)	
	Population active répondante	Population active
1994	21,1	21,7
1995	18,4	19,6
1996	18,5	19,0
1997	19,2	19,1
1998	19,4	20,0
1999	16,1	16,7
2000	15,4	15,7
2001	11,8	12,4

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 48 : Répartition des ménages selon le score de pauvreté subjective en 1994 : confrontation des résultats de S. Lollivier et de D. Verger avec nos propres résultats

Données associées à l'encadré 16

1994				
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages			
	S. Lollivier, D. Verger		V. Jourdan	
	En %	En % cumulés	En %	En % cumulés
6	0,5	0,5	0,5	0,5
5	1,5	2,0	1,4	1,9
4	2,8	4,8	2,5	4,4
3	6,0	10,8	6,0	10,4
2	12,2	23,0	11,5	21,9
1	24,1	47,1	24,3	46,2
0	52,9	100,0	53,8	100,0
Total	100		100,0	

Sources :

- LOLLIVIER, VERGER, 1997, p.123

- Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee

**Annexe 49 : L'approche monétaire absolue et l'approche subjective de la pauvreté :
taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001**

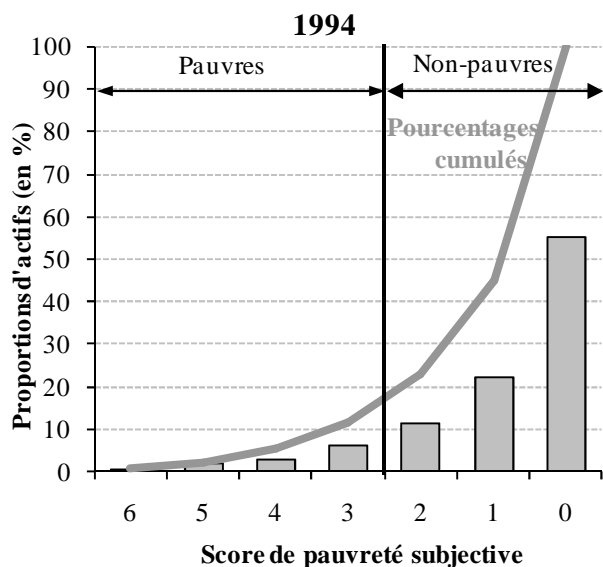
Données associées à la figure 56

Année	Taux de pauvreté subjective (en %)	Taux de pauvreté absolue (en %)	Taux de pauvreté absolue ET subjective (en %)
1994	11,8	21,1	6,0
1995	9,6	18,4	4,9
1996	10,0	18,5	5,0
1997	9,4	19,2	4,9
1998	9,0	19,4	4,5
1999	8,1	16,1	3,9
2000	7,9	15,4	3,7
2001	6,1	11,8	2,7

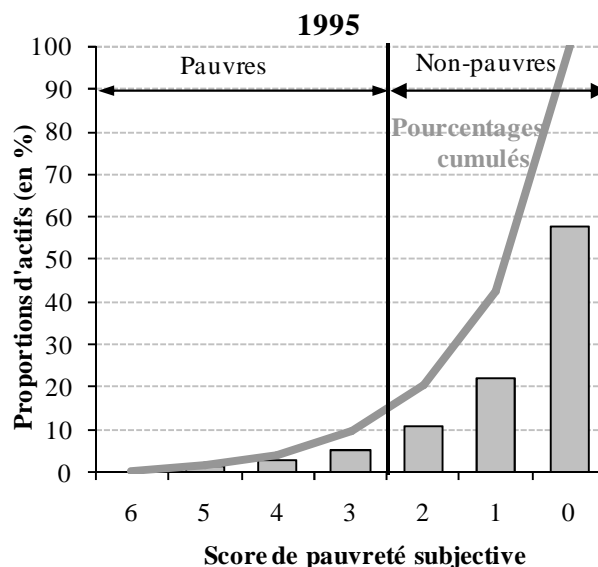
*Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du
Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee*

Annexe 50 : Répartition (en %) de la population active selon le score de pauvreté subjective de 1994 à 2001

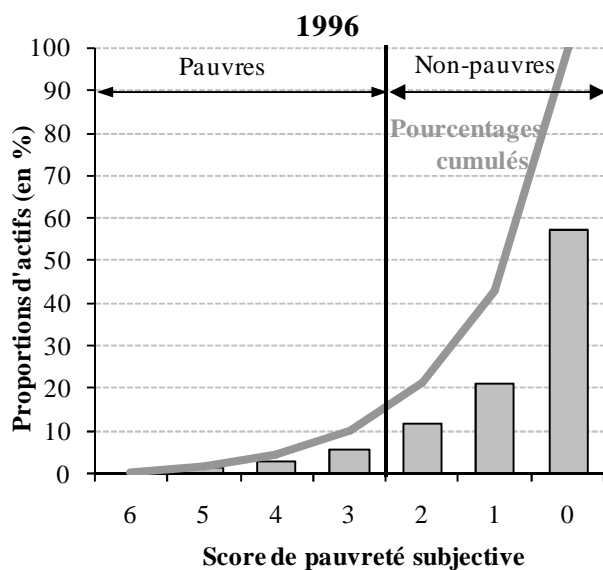
Données associées à la figure 57



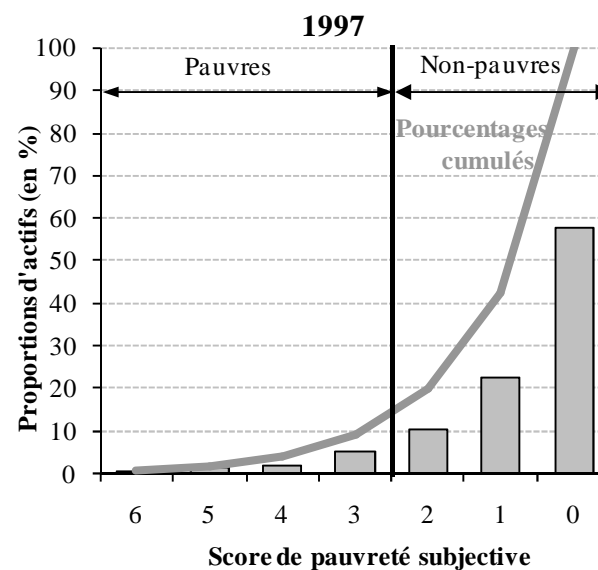
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995, Insee

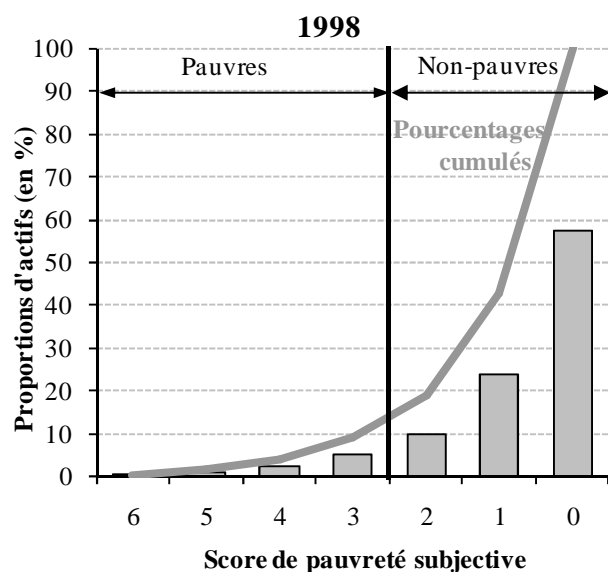


Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1996, Insee

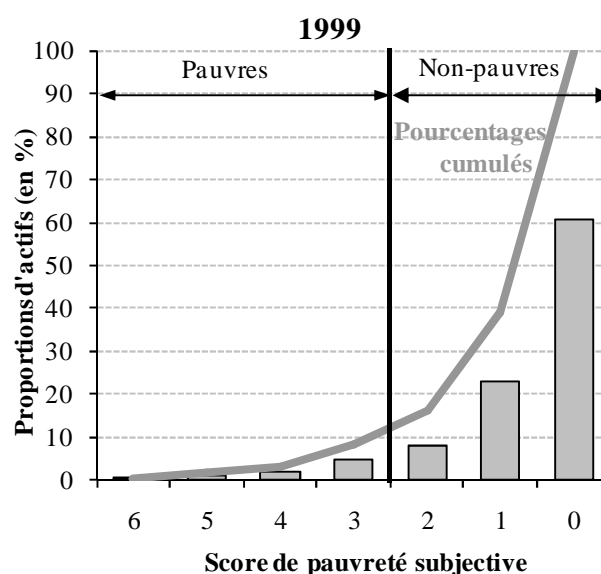


Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1997, Insee

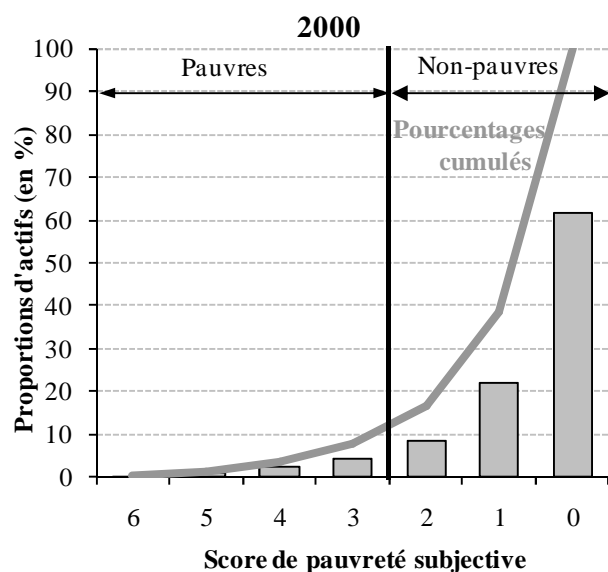
Annexe 50 (suite)



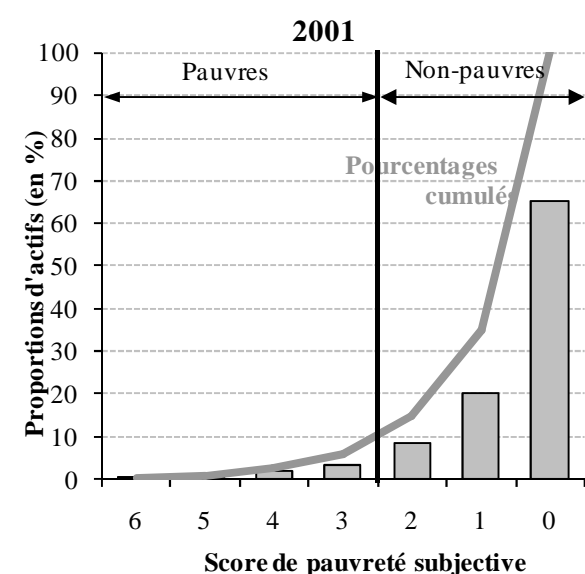
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1998, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1999, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Annexe 50 (suite)

1994		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,7	0,7
5	1,8	2,4
4	3,0	5,5
3	6,4	11,8
2	11,2	23,0
1	22,1	45,0
0	55,0	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee

1995		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,2	0,2
5	1,4	1,5
4	2,7	4,2
3	5,4	9,6
2	10,9	20,5
1	22,0	42,5
0	57,5	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995, Insee

1996		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,3	0,3
5	1,3	1,7
4	2,8	4,5
3	5,5	10,0
2	11,6	21,6
1	21,4	42,9
0	57,1	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1996, Insee

1997		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,6	0,6
5	1,4	1,9
4	2,1	4,0
3	5,4	9,4
2	10,6	20,0
1	22,5	42,5
0	57,5	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1997, Insee

Annexe 50 (suite)

1998		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,5	0,5
5	1,2	1,7
4	2,2	3,9
3	5,1	9,0
2	10,0	18,9
1	23,8	42,8
0	57,2	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1998, Insee

1999		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,4	0,4
5	1,2	1,6
4	1,8	3,3
3	4,8	8,1
2	8,1	16,3
1	22,9	39,2
0	60,8	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1999, Insee

2000		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,1	0,1
5	1,0	1,1
4	2,4	3,6
3	4,3	7,9
2	8,7	16,6
1	22,1	38,6
0	61,4	100,0
Total	100,0	

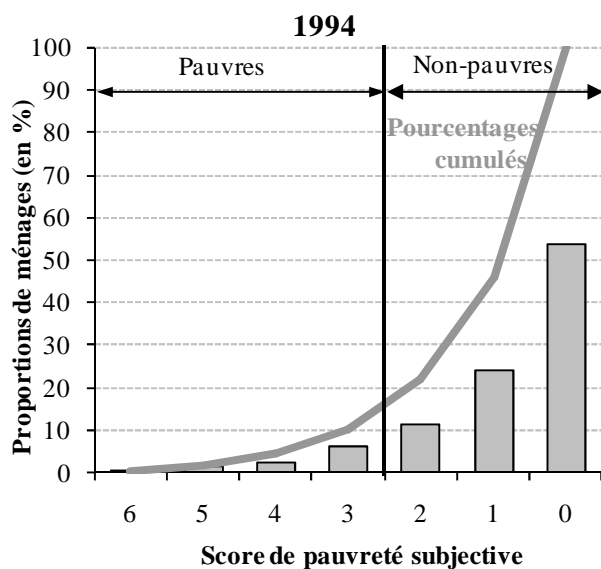
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000, Insee

2001		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés
6	0,4	0,4
5	0,5	0,9
4	1,8	2,7
3	3,4	6,1
2	8,7	14,8
1	20,1	34,9
0	65,1	100,0
Total	100,0	

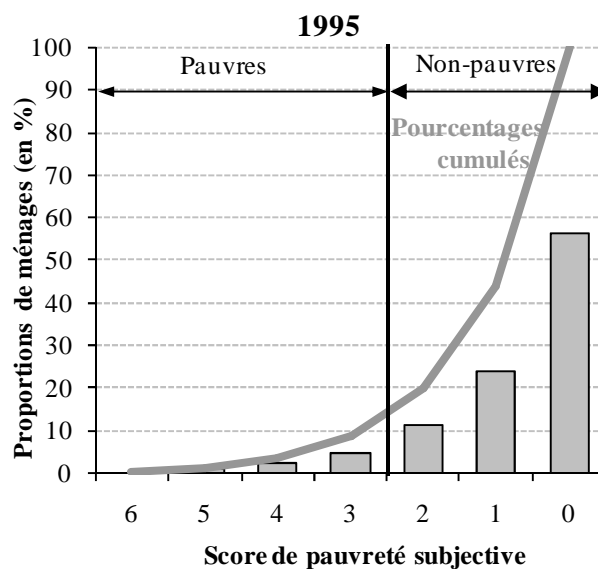
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee

Annexe 51 : Répartition (en %) de l'ensemble des ménages selon le score de pauvreté subjective de 1994 à 2001

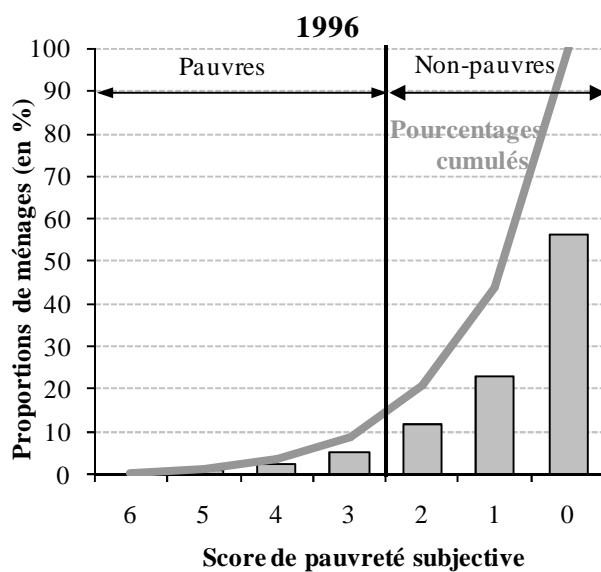
Données associées à la figure 58



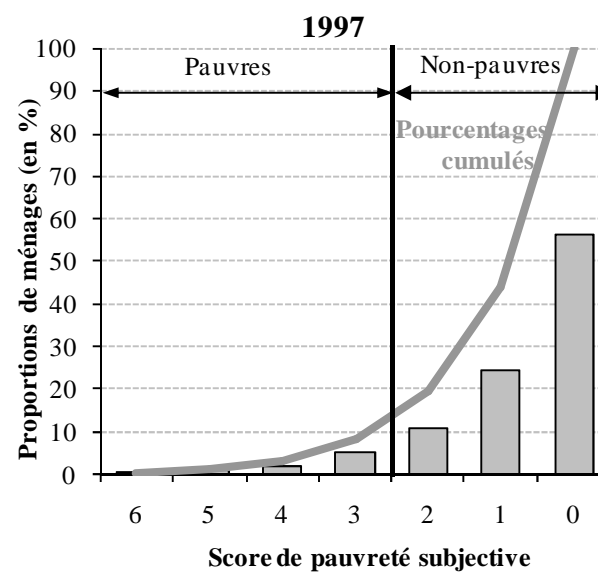
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995, Insee

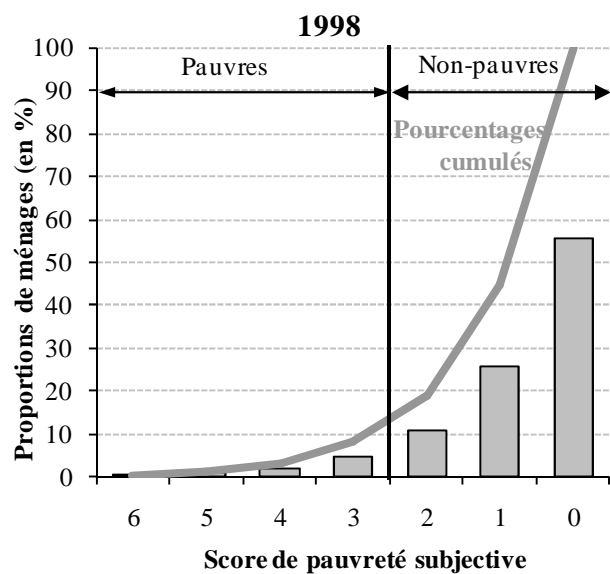


Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1996, Insee

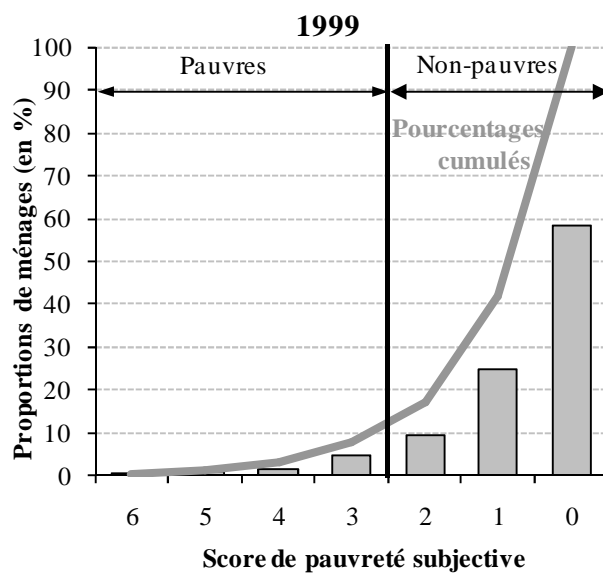


Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1997, Insee

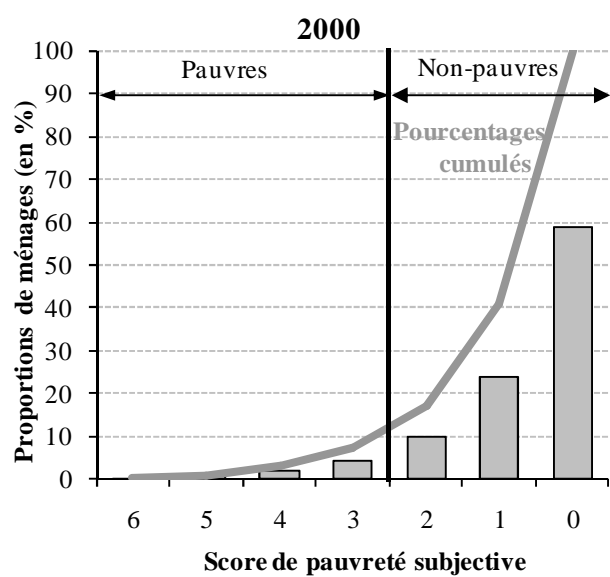
Annexe 51 (suite)



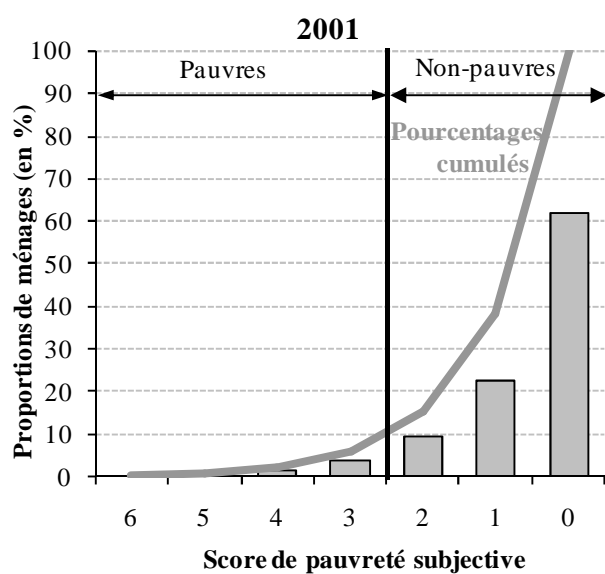
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1998, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1999, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000, Insee



Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Annexe 51 (suite)

1994		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,5	0,5
5	1,4	1,9
4	2,5	4,4
3	6,0	10,4
2	11,5	21,9
1	24,3	46,2
0	53,8	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee

1995		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,2	0,2
5	1,1	1,3
4	2,2	3,6
3	5,0	8,6
2	11,3	19,9
1	23,8	43,7
0	56,3	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1995, Insee

1996		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,3	0,3
5	1,1	1,4
4	2,3	3,6
3	5,4	9,0
2	12,0	21,0
1	22,8	43,9
0	56,2	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1996, Insee

1997		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,4	0,4
5	1,1	1,5
4	1,8	3,3
3	5,2	8,5
2	10,9	19,4
1	24,3	43,7
0	56,3	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1997, Insee

Annexe 51 (suite)

1998		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,4	0,4
5	0,9	1,3
4	2,0	3,3
3	4,8	8,0
2	10,8	18,9
1	25,5	44,4
0	55,6	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1998, Insee

1999		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,4	0,4
5	1,0	1,4
4	1,6	2,9
3	4,8	7,7
2	9,2	16,9
1	24,7	41,6
0	58,4	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1999, Insee

2000		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,1	0,1
5	0,9	1,0
4	1,9	2,9
3	4,3	7,2
2	9,8	17,0
1	24,0	41,0
0	59,0	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000, Insee

2001		
Valeur du score de pauvreté subjective	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés
6	0,3	0,3
5	0,6	0,8
4	1,5	2,3
3	3,7	6,0
2	9,5	15,5
1	22,5	38,0
0	62,0	100,0
Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2001, Insee

Annexe 52 : L'approche monétaire et l'approche ressentie de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001

Données associées à la figure 59

Année	Taux de pauvreté ressentie (en %)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Taux de pauvreté monétaire ET ressentie (en %)
1994	28,4	21,1	12,1
1995	26,4	18,4	10,6
1996	28,0	18,5	10,7
1997	28,5	19,2	11,6
1998	28,9	19,4	12,6
1999	26,6	16,1	10,1
2000	27,7	15,4	10,3
2001	23,8	11,8	7,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 53 : Répartition (en %) de la population active selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la pauvreté ressentie

Données associées à la figure 60

Année	POPULATION ACTIVE				Ensemble
	Non-pauvres (en %)	Pauvre dans l'approche monétaire seulement (en %)	Pauvre dans l'approche ressentie seulement (en %)	Pauvre dans les deux approches (en %)	
1994	62,7	9,0	16,2	12,1	100,0
1995	65,8	7,8	15,8	10,6	100,0
1996	64,2	7,8	17,3	10,7	100,0
1997	63,8	7,6	17,0	11,6	100,0
1998	64,3	6,8	16,3	12,6	100,0
1999	67,4	6,0	16,5	10,1	100,0
2000	67,3	5,0	17,4	10,3	100,0
2001	71,5	4,7	16,7	7,1	100,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 54 : Répartition des ménages (en %) selon le score de pauvreté d'existence en 1994 : confrontation des résultats de S. Lollivier et de D. Verger avec nos propres résultats

Données associées à la figure 61

1994				
Valeur du score de pauvreté d'existence	S. Lollivier, D. Verger		V. Jourdan	
	Proportion de ménages		Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés	En %	En % cumulés
18	0,1	0,1	0,1	0,1
17	0,1	0,2	0,1	0,2
16	0,2	0,4	0,2	0,4
15	0,2	0,6	0,2	0,6
14	0,3	0,9	0,3	0,9
13	0,8	1,7	0,7	1,6
12	0,7	2,4	0,7	2,2
11	1,3	3,7	1,3	3,5
10	2,0	5,7	1,9	5,4
9	2,8	8,5	2,9	8,3
8	4,1	12,6	4,2	12,5
7	5,3	17,9	5,3	17,8
6	8,0	25,9	8,0	25,8
5	9,0	34,9	8,9	34,7
4	11,2	46,1	11,3	46,0
3	13,8	59,9	13,9	59,8
2	14,7	74,6	14,6	74,5
1	15,0	89,6	15,1	89,6
0	10,4	100,0	10,5	100,0
Total	100,0		100,0	

Sources :

- LOLLIVIER, VERGER, 1997, p.123

- Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994, Insee

**Annexe 55 : L'approche monétaire absolue et l'approche d'existence de la pauvreté :
taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001**

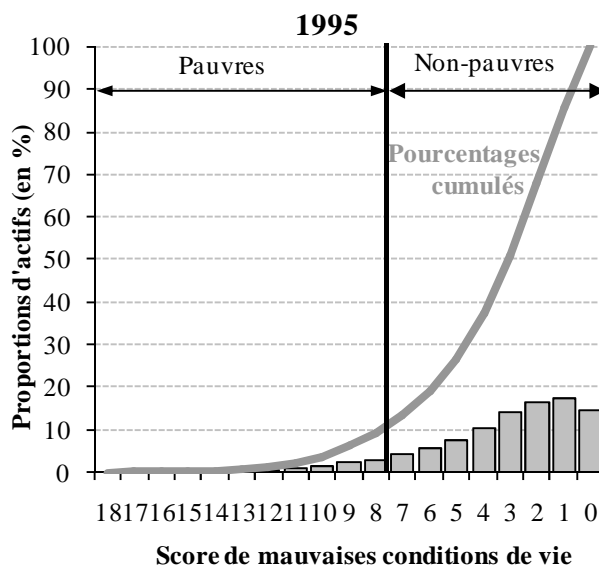
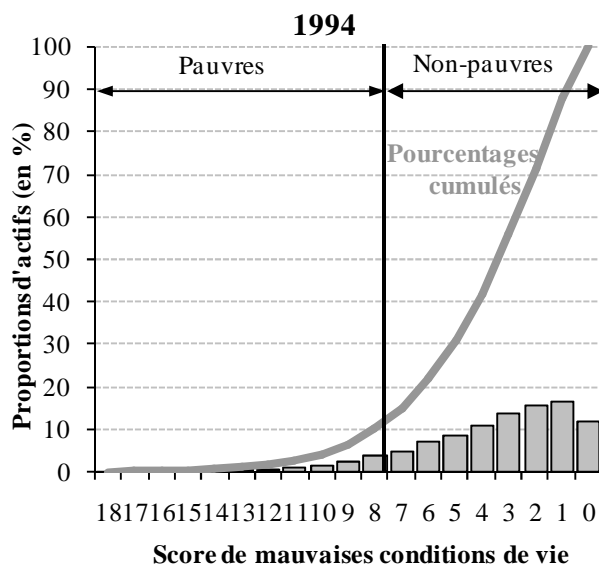
Données associées à la figure 62

Année	Taux de pauvreté d'existence (en %)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Taux de pauvreté monétaire ET d'existence (en %)
1994	10,3	21,1	5,5
1995	9,3	18,4	4,5
1996	7,9	18,5	4,3
1997	7,2	19,2	4,0
1998	6,9	19,4	3,9
1999	6,1	16,1	3,4
2000	5,6	15,4	2,9
2001	4,4	11,8	1,8

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

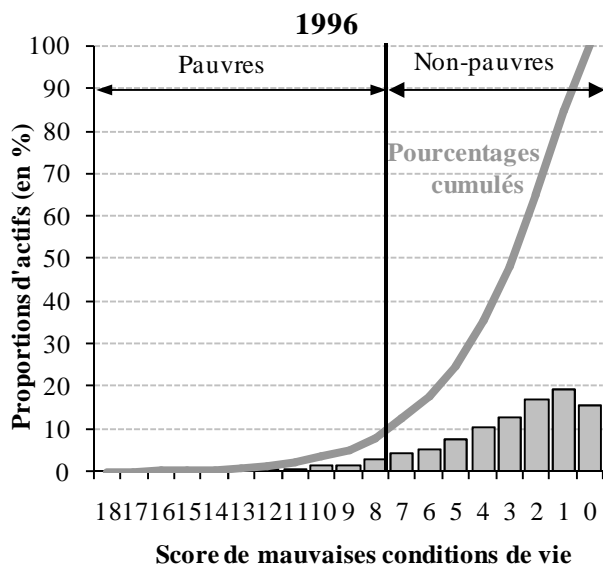
Annexe 56 : Répartition (en %) des actifs selon le score de mauvaises conditions de vie en 1994 et en 2001

Données associées à la figure 63

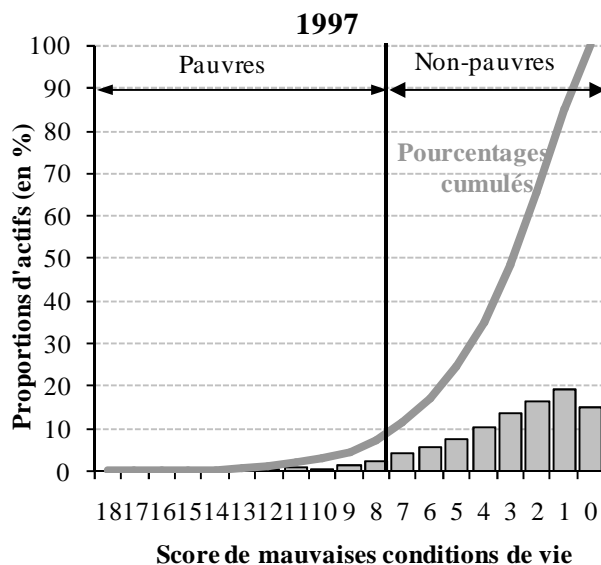


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995, Insee

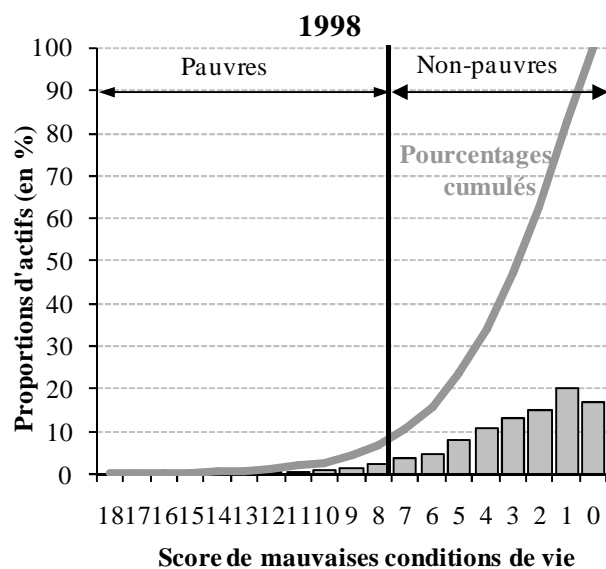


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1996, Insee

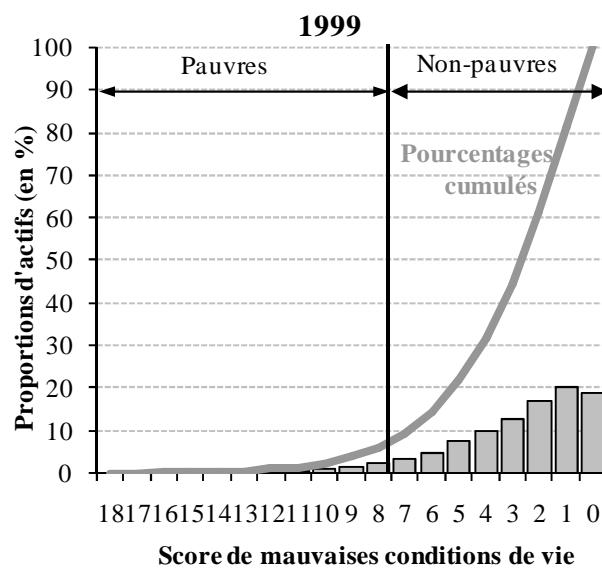


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1997, Insee

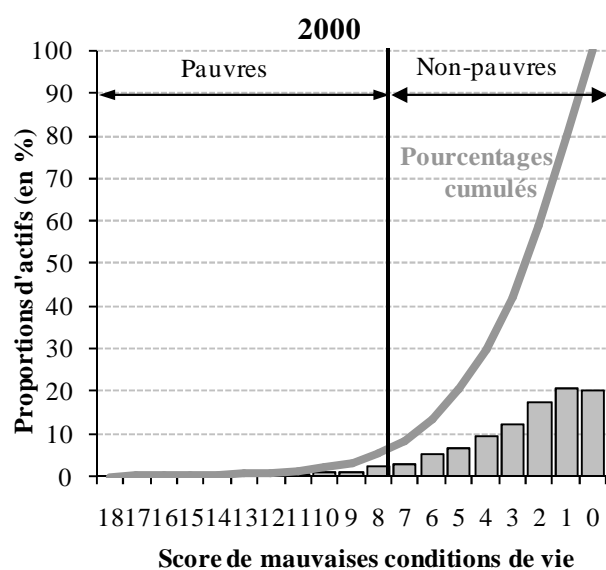
Annexe 56 (suite)



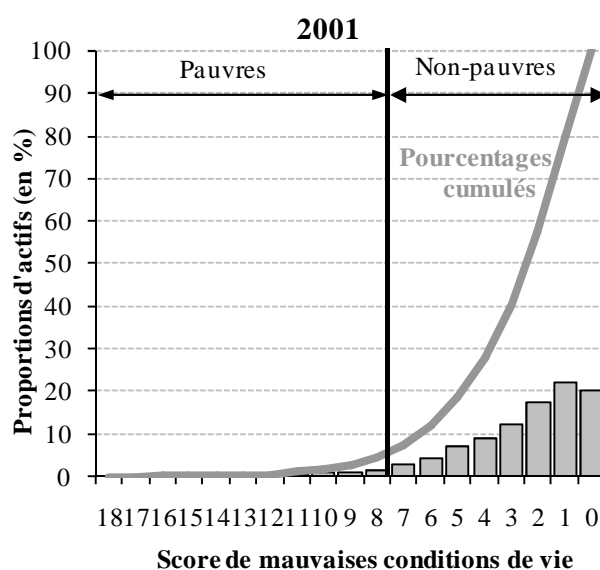
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1998, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1999, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Annexe 56 (suite)

1994			1995			1996			1997		
Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés
19	0,0	0,0	18	0,0	0,0	19	0,0	0,0	19	0,1	0,1
18	0,1	0,1	18	0,0	0,1	18	0,0	0,1	18	0,1	0,1
17	0,2	0,2	17	0,1	0,1	17	0,0	0,1	17	0,0	0,1
16	0,1	0,3	16	0,1	0,2	16	0,1	0,2	16	0,1	0,2
15	0,2	0,5	15	0,1	0,3	15	0,1	0,3	15	0,1	0,3
14	0,3	0,8	14	0,1	0,4	14	0,2	0,4	14	0,2	0,5
13	0,6	1,3	13	0,4	0,8	13	0,3	0,8	13	0,4	0,9
12	0,5	1,8	12	0,4	1,2	12	0,6	1,3	12	0,4	1,3
11	1,1	2,9	11	1,2	2,4	11	0,8	2,1	11	1,0	2,3
10	1,4	4,3	10	1,4	3,8	10	1,4	3,5	10	0,7	3,0
9	2,3	6,6	9	2,4	6,3	9	1,7	5,1	9	1,6	4,5
8	3,7	10,2	8	3,1	9,3	8	2,8	7,9	8	2,7	7,2
7	4,8	15,0	7	4,2	13,5	7	4,4	12,3	7	4,3	11,5
6	7,2	22,2	6	5,7	19,2	6	5,1	17,4	6	5,7	17,2
5	8,7	30,9	5	7,4	26,6	5	7,4	24,8	5	7,4	24,6
4	11,0	41,9	4	10,5	37,1	4	10,4	35,2	4	10,2	34,8
3	13,8	55,7	3	14,0	51,1	3	13,0	48,2	3	13,9	48,7
2	15,7	71,4	2	16,7	67,8	2	16,8	64,9	2	16,7	65,3
1	16,5	87,9	1	17,5	85,3	1	19,5	84,4	1	19,5	84,9
0	12,0	99,9	0	14,7	100,0	0	15,6	100,0	0	15,2	100,0
Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1996, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1997, Insee

1998			1999			2000			2001		
Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion d'actifs	
	En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés
19	0,1	0,1	19	0,0	0,0	19	0,0	0,0	19	0,0	0,0
18	0,0	0,1	18	0,0	0,0	18	0,0	0,0	18	0,0	0,0
17	0,0	0,1	17	0,0	0,1	17	0,1	0,1	17	0,1	0,1
16	0,1	0,3	16	0,1	0,2	16	0,1	0,2	16	0,1	0,1
15	0,1	0,3	15	0,1	0,3	15	0,2	0,3	15	0,0	0,2
14	0,3	0,6	14	0,1	0,3	14	0,1	0,5	14	0,1	0,2
13	0,3	0,9	13	0,2	0,6	13	0,1	0,6	13	0,2	0,4
12	0,3	1,3	12	0,5	1,1	12	0,3	0,9	12	0,1	0,5
11	0,7	2,0	11	0,4	1,4	11	0,4	1,3	11	0,5	1,1
10	0,8	2,8	10	0,9	2,4	10	0,9	2,2	10	0,8	1,9
9	1,6	4,4	9	1,5	3,9	9	1,1	3,2	9	1,0	2,8
8	2,6	6,9	8	2,2	6,1	8	2,3	5,6	8	1,6	4,4
7	3,7	10,7	7	3,2	9,4	7	2,9	8,5	7	2,9	7,3
6	5,0	15,6	6	4,9	14,3	6	5,1	13,6	6	4,5	11,8
5	7,9	23,6	5	7,8	22,1	5	6,8	20,4	5	7,0	18,8
4	10,7	34,2	4	9,7	31,8	4	9,2	29,7	4	9,1	27,9
3	13,1	47,4	3	12,6	44,4	3	12,2	41,9	3	12,4	40,3
2	15,2	62,6	2	16,8	61,2	2	17,2	59,1	2	17,2	57,5
1	20,3	82,9	1	20,2	81,4	1	20,9	80,0	1	22,3	79,8
0	17,2	100,0	0	18,7	100,0	0	20,0	100,0	0	20,2	100,0
Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1998, Insee

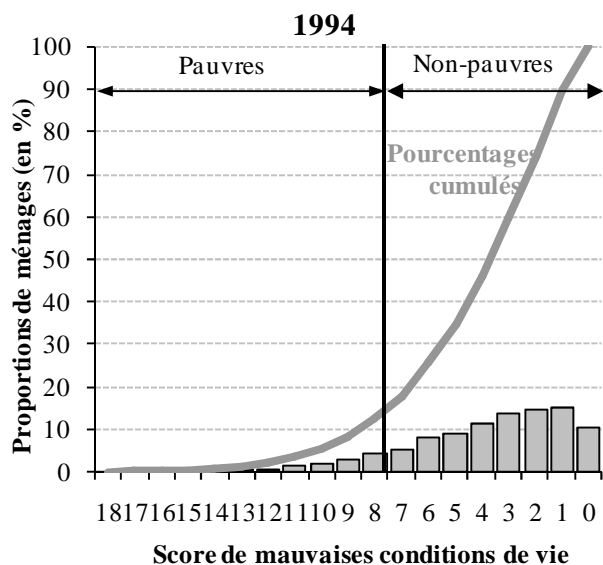
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1999, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000, Insee

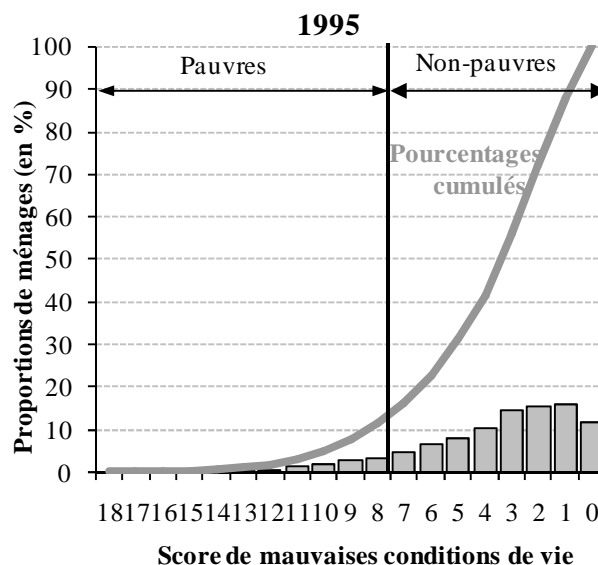
Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Annexe 57 : Répartition (en %) des actifs selon le score de mauvaises conditions de vie de 1994 à 2001

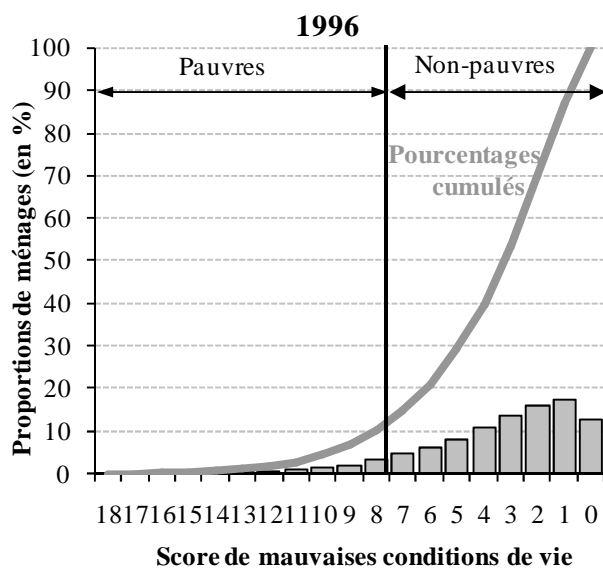
Données associées à la figure 64



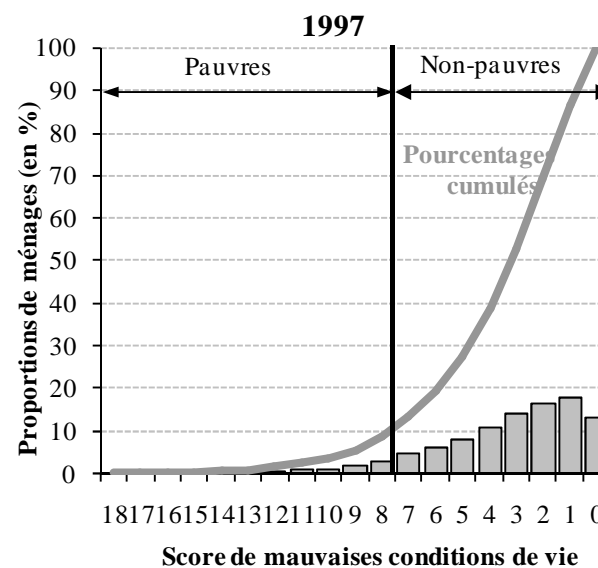
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995, Insee

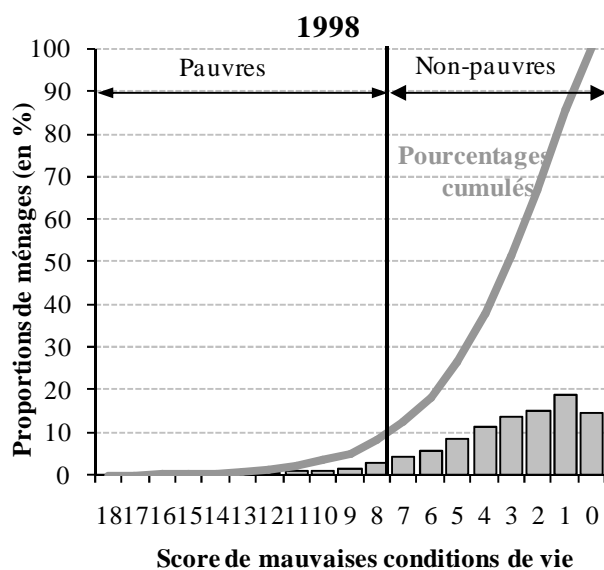


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1996, Insee

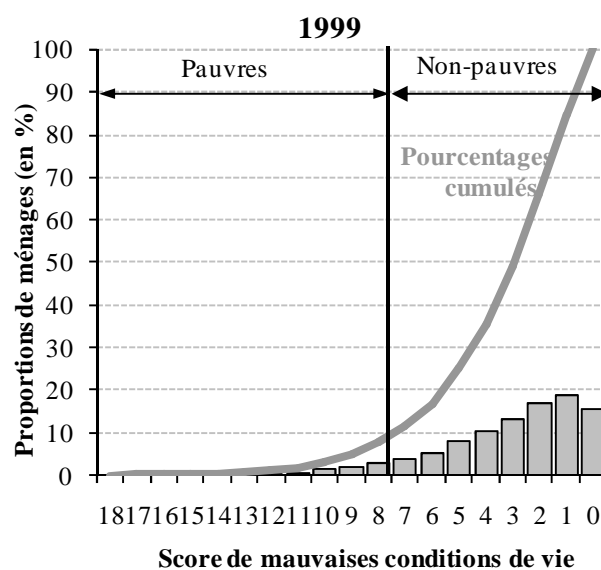


Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1997, Insee

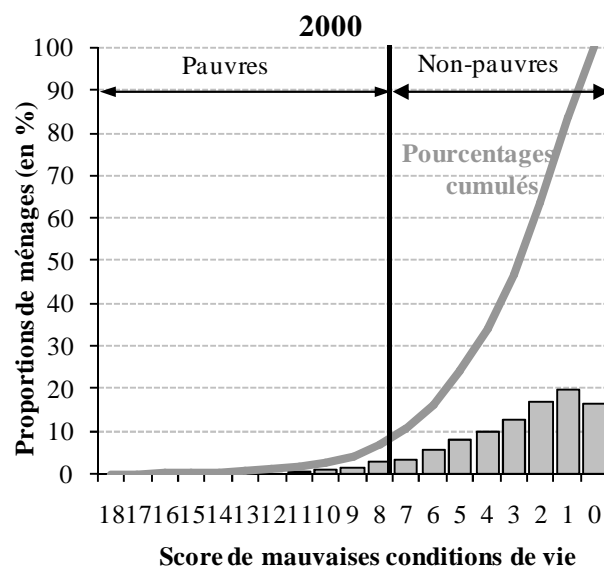
Annexe 57 (suite)



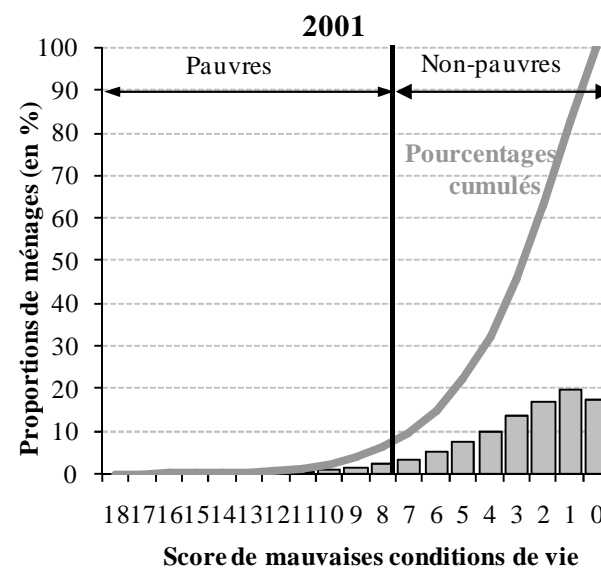
Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1998, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1999, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000, Insee



Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Annexe 57 (suite)

1994			1995			1996			1997		
Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés
18	0,1	0,1	18	0,1	0,1	18	0,0	0,1	18	0,1	0,1
17	0,1	0,1	17	0,1	0,2	17	0,0	0,1	17	0,0	0,1
16	0,2	0,3	16	0,1	0,3	16	0,1	0,1	16	0,1	0,2
15	0,2	0,5	15	0,1	0,4	15	0,1	0,2	15	0,2	0,4
14	0,3	0,8	14	0,3	0,6	14	0,3	0,6	14	0,2	0,6
13	0,7	1,5	13	0,4	1,1	13	0,6	1,2	13	0,4	1,0
12	0,7	2,1	12	0,7	1,7	12	0,8	1,9	12	0,7	1,7
11	1,3	3,4	11	1,3	3,0	11	1,0	2,9	11	0,9	2,6
10	1,9	5,4	10	1,8	4,8	10	1,7	4,6	10	1,1	3,7
9	2,9	8,2	9	3,0	7,8	9	2,2	6,8	9	2,1	5,7
8	4,2	12,5	8	3,6	11,4	8	3,3	10,1	8	3,1	8,8
7	5,3	17,7	7	4,9	16,3	7	4,8	14,9	7	4,6	13,4
6	8,0	25,8	6	6,6	22,9	6	6,1	21,0	6	6,2	19,6
5	8,9	34,7	5	8,2	31,1	5	8,2	29,2	5	8,0	27,6
4	11,3	45,9	4	10,5	41,6	4	10,7	39,9	4	11,0	38,6
3	13,9	59,8	3	14,6	56,2	3	13,6	53,4	3	13,9	52,5
2	14,6	74,4	2	15,8	72,0	2	16,0	69,4	2	16,4	69,0
1	15,1	89,5	1	16,1	88,0	1	17,6	87,0	1	17,7	86,7
0	10,5	100,0	0	12,0	100,0	0	13,0	100,0	0	13,3	100,0
Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1995, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1996, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1997, Insee

1998			1999			2000			2001		
Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages		Valeur du score de mauvaises conditions de vie	Proportion de ménages	
	En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés		En %	En % cumulés
19	0,1	0,1	19	0,0	0,0	19	0,0	0,0	19	0,0	0,0
18	0,0	0,1	18	0,0	0,1	18	0,0	0,0	18	0,0	0,0
17	0,0	0,1	17	0,1	0,1	17	0,0	0,1	17	0,1	0,1
16	0,0	0,1	16	0,1	0,2	16	0,1	0,2	16	0,1	0,1
15	0,1	0,2	15	0,1	0,3	15	0,1	0,3	15	0,1	0,2
14	0,3	0,5	14	0,1	0,4	14	0,1	0,4	14	0,1	0,3
13	0,4	0,9	13	0,3	0,7	13	0,3	0,7	13	0,3	0,5
12	0,5	1,4	12	0,5	1,2	12	0,3	1,0	12	0,4	0,9
11	0,9	2,2	11	0,6	1,8	11	0,6	1,6	11	0,6	1,4
10	1,2	3,4	10	1,5	3,3	10	0,9	2,6	10	1,0	2,4
9	1,7	5,1	9	1,8	5,0	9	1,7	4,2	9	1,5	3,9
8	3,1	8,2	8	2,7	7,7	8	2,9	7,1	8	2,4	6,3
7	4,4	12,6	7	3,8	11,5	7	3,5	10,6	7	3,3	9,6
6	5,8	18,3	6	5,4	16,9	6	5,5	16,2	6	5,0	14,7
5	8,4	26,7	5	8,1	25,0	5	7,9	24,0	5	7,6	22,3
4	11,2	37,9	4	10,6	35,6	4	9,8	33,8	4	9,8	32,1
3	13,6	51,5	3	13,3	48,9	3	12,9	46,8	3	13,7	45,7
2	15,1	66,7	2	16,8	65,7	2	17,0	63,7	2	16,9	62,6
1	18,9	85,6	1	18,9	84,5	1	19,9	83,6	1	19,9	82,5
0	14,4	100,0	0	15,5	100,0	0	16,4	100,0	0	17,5	100,0
Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0		Total	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1998, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1999, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2000, Insee

Source : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 2001, Insee

Annexe 58 : Pauvreté monétaire absolue et dégradation des conditions de vie de la population active de 1994 à 2001

Données associées à la figure 65

Année	PROPORTION D'ACTIFS		
	Taux de dégradation des conditions de vie (en %)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Taux de pauvreté monétaire et de dégradation des conditions de vie (en %)
1994		21,1	
1995	26,6	18,4	7,6
1996	26,7	18,5	7,8
1997	27,2	19,2	7,9
1998	27,2	19,4	7,4
1999	23,0	16,1	6,1
2000	21,6	15,4	5,4
2001	22,1	11,8	4,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 59 : Répartition de la population active (en %) selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la dégradation des conditions de vie de 1994 à 2001

Données associées à la figure 66

Année	PROPORTION DE PERSONNES ACTIVES				
	Non-pauvres et pas de dégradation des conditions de vie	Pauvre dans l'approche monétaire seulement	Dégradation des conditions de vie seulement	Pauvre dans l'approche monétaire et conditions de vie dégradées	Ensemble
1995	60,1	13,3	19,0	7,6	100,0
1996	61,2	12,1	18,9	7,8	100,0
1997	58,8	14,0	19,3	7,9	100,0
1998	59,2	13,6	19,8	7,4	100,0
1999	65,4	11,6	16,9	6,1	100,0
2000	67,8	10,7	16,2	5,4	100,0
2001	68,7	9,2	18,0	4,1	100,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 60 : Liste des 27 privations retenues pour la définition de la pauvreté en termes de conditions de vie à partir du SRCV

Insuffisance des ressources :

- être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus,
- avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois,
- avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage,
- puiser dans ses économies pour équilibrer le budget,
- ne disposer d'aucune épargne,
- considérer sa situation financière comme difficile ;

Retards de paiement :

- avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des 12 derniers mois, des factures d'électricité ou de gaz,
- avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des 12 derniers mois, des loyers,
- avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des 12 derniers mois, ses impôts ;

Restrictions de consommation :

- Maintenir le logement à la bonne température,
- se payer une semaine de vacances,
- remplacer des meubles,
- acheter des vêtements chauds,
- acheter de la viande,
- recevoir parents ou amis,
- offrir des cadeaux au moins une fois par an,
- posséder deux paires de chaussures,
- ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des 2 dernières semaines) ;

Difficultés de logement :

- surpeuplement,
- pas de salle de bains,
- pas de toilettes,
- pas d'eau chaude,
- pas de système de chauffage,
- logement trop petit,
- difficulté à chauffer,
- humidité,
- bruit.

Source : Jauneau, 2007

Annexe 61 : Liste des 17 privations retenues par Patrick Festy, Irina Kortchaguina, Lilia Ovtcharova et Lidia Prokofieva pour une étude sur la Russie

1. On ne mange pas à sa faim (ne peuvent pas toujours se permettre des aliments de base même les moins chers)
2. Ne peuvent pas se permettre des plats avec de la viande de bonne qualité
3. Le ménage a contracté un emprunt pour couvrir les dépenses courantes de consommation
4. N'ont pas d'argent pour remplacer et réparer les vêtements d'hiver des membres du ménage
5. N'ont pas d'argent pour remplacer et réparer les chaussures d'hiver des membres du ménage
6. N'ont pas d'argent pour une réparation urgente du logement (fenêtres cassées, toit en mauvais état...)
7. N'ont pas et ne peuvent pas acheter le mobilier le plus simple
8. N'ont pas d'argent pour maintenir le logement à bonne température (en cas de manque du chauffage central)
9. N'ont pas d'argent pour payer à terme ses charges de logement et sa facture de gaz ou d'électricité
11. Ne peuvent pas organiser des funérailles sans s'endetter de façon exorbitante
12. Les enfants ne mangent pas de fruits, même pas de temps en temps
13. Ne peuvent pas donner aux enfants de l'argent pour se nourrir à l'école
14. Les enfants ne mangent jamais de friandises
15. Ne peuvent pas acheter aux enfants de nouveaux vêtements ni des chaussures à leur taille
16. La famille n'a pas les moyens de mettre les enfants dans des établissements préscolaires payants
17. La famille n'a pas les moyens d'entretenir les enfants jusqu'à la fin de la scolarité (11 ans d'études) et ils ont besoin de travailler pour soutenir la famille

Source : Enquête Conditions de vie et pauvreté de la population urbaine, juillet 2001, IPSEP RAN (Festy, Kortchaguina, Ovtcharova, Prokofieva, 2003)

Annexe 62 : Répartition de la population active (en %) pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 1995 selon l'évolution des conditions de vie depuis 1994 et pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 2001 selon l'évolution des conditions de vie en 2000

Données associées aux figures 67 et 68

Valeur du score de mauvaises conditions de vie en 1995	Proportion de personnes actives en 1995 en %			
	Amélioration des conditions de vie depuis 1994	Dégradation des conditions de vie depuis 1994	Même score depuis 1994	Total
3	47,9	22,9	29,3	100,0
4	36,5	40,3	23,2	100,0
5	41,7	40,5	17,7	100,0
6	33,1	44,9	22,1	100,0
7	25,7	55,4	19,0	100,0
8	28,1	57,8	14,1	100,0
9	23,2	60,9	15,9	100,0
10	26,5	58,7	14,9	100,0
11	20,8	65,0	14,2	100,0
12	19,8	77,5	2,8	100,0
13	32,8	51,3	16,0	100,0
14	10,3	59,3	30,4	100,0
15	14,3	85,7	0,0	100,0
16	0,0	100,0	0,0	100,0
17	0,0	100,0	0,0	100,0
18	0,0	50,4	49,6	100,0
19	0,0	100,0	0,0	100,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-1995, Insee

Valeur du score de mauvaises conditions de vie en 2001	Proportion d'actifs en 2001 en %			
	Amélioration des conditions de vie depuis 2000	Dégradation des conditions de vie depuis 2000	Même score depuis 2000	Total
3	37,8	29,7	32,5	100,0
4	34,2	39,4	26,4	100,0
5	26,1	48,8	25,1	100,0
6	27,4	51,8	20,7	100,0
7	20,4	60,5	19,1	100,0
8	17,2	71,0	11,8	100,0
9	10,9	70,1	19,0	100,0
10	17,9	64,2	17,9	100,0
11	14,8	60,1	25,1	100,0
12	16,9	28,1	55,1	100,0
13	36,8	56,2	7,0	100,0
14	47,1	52,9	0,0	100,0
15	0,0	100,0	0,0	100,0
16	0,0	100,0	0,0	100,0
17	0,0	26,5	73,5	100,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-1995, Insee

Annexe 63 : Répartition de la population active (en %) selon les trois formes de difficultés de 1995 à 2001

Données associées à la figure 69

Forme(s) de difficultés	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aucune difficulté	48,7	48,9	47,1	48,0	52,7	54,6	56,3
Trois difficultés	4,6	5,4	4,8	4,1	4,3	3,9	2,6
Pauvreté monétaire	5,6	5,1	5,6	4,6	5,0	3,9	4,0
Dégradation des conditions de vie	13,7	13,3	14,0	14,5	12,0	10,7	12,5
Pauvreté ressentie	11,4	12,3	11,7	11,2	12,7	13,1	12,4
Pauvreté monétaire - Dégradation des conditions de vie	3,0	2,4	3,1	3,3	1,8	1,5	1,5
Pauvreté monétaire - Pauvreté ressentie	7,7	7,0	8,5	9,0	6,6	6,7	5,2
Dégradation des conditions de vie - Pauvreté ressentie	5,3	5,6	5,3	5,3	4,8	5,5	5,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-1995, Insee

Annexe 64 : Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficulté en 2001 selon le niveau de vie

Données associées à la figure 70

Revenus (en euros)	Population active			Pauvreté monétaire			Pauvreté ressentie			Dégradation des conditions de vie		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Répartition cumulée (en %)
0 à 199	38	0,2%	0,2%	38	1,3%	1,3%	38	0,7%	0,7%	16 826	0,5%	0,5%
200 à 399	163	0,7%	0,8%	163	5,7%	7,0%	157	2,7%	3,4%	33 670	0,9%	1,4%
400 à 599	663	2,7%	3,6%	663	23,1%	30,1%	471	8,2%	11,5%	177 453	4,8%	6,2%
600 à 799	1 373	5,7%	9,2%	1 373	47,9%	78,0%	799	13,8%	25,3%	315 959	8,6%	14,7%
800 à 999	2 414	10,0%	19,2%	631	22,0%	100,0%	1 038	18,0%	43,3%	475 098	12,9%	27,6%
1 000 à 1 199	3 404	14,0%	33,2%				1 236	21,4%	64,7%	548 833	14,9%	42,5%
1 200 à 1 399	3 200	13,2%	46,4%				696	12,0%	76,7%	568 719	15,4%	57,9%
1 400 à 1 599	2 929	12,1%	58,5%				533	9,2%	85,9%	534 795	14,5%	72,3%
1 600 à 1 799	2 355	9,7%	68,2%				283	4,9%	90,8%	238 315	6,5%	78,8%
1 800 à 1 999	2 070	8,5%	76,7%				209	3,6%	94,4%	195 359	5,3%	84,1%
2 000 à 2 199	1 203	5,0%	81,7%				105	1,8%	96,3%	211 786	5,7%	89,8%
2 200 à 2 399	1 206	5,0%	86,6%				78	1,4%	97,6%	29 506	0,8%	90,6%
2 400 à 2 599	688	2,8%	89,5%				36	0,6%	98,2%	79 106	2,1%	92,7%
2 600 à 2 799	445	1,8%	91,3%				37	0,7%	98,9%	40 761	1,1%	93,9%
2 800 à 2 999	467	1,9%	93,2%				22	0,4%	99,3%	60 558	1,6%	95,5%
3 000 et plus	1 647	6,8%	100,0%				43	0,7%	100,0%	166 751	4,5%	100,0%

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000-2001, Insee

Annexe 65 : Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le statut d'activité et proportion de personnes actives en difficultés

Données associées à la figure 71 et 72

Statut d'activité	Population active		Pauvreté monétaire			Pauvreté ressentie			Dégradation des conditions de vie		
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Taux de pauvreté monétaire	Effectifs	Proportion	Taux de pauvreté ressentie	Effectifs	Proportion	Indicateur de dégradation des conditions de vie
Chômeurs	2 633 124	10,9%	898 961	31,3%	34,1%	997 392	17,2%	37,9%	528 203	14,3%	20,1%
Temps partiel	2 756 332	11,4%	280 271	9,8%	10,2%	692 077	12,0%	25,1%	350 345	9,5%	12,7%
Temps plein	18 875 457	77,8%	1 688 808	58,9%	8,9%	4 092 710	70,8%	21,7%	2 814 945	76,2%	14,9%
Total	24 264 913	100,0%	2 868 040	100,0%		5 782 179	100,0%		3 693 493	100,0%	

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000-2001, Insee

Annexe 66 : Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le type de ménage

Données associées à la figure 73

Type de ménage	Population active		Pauvreté monétaire		Pauvreté ressentie		Dégradation des conditions de vie	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Personne seule	2 992 394	12,3%	277 921	9,7%	1 110 873	19,2%	777 227	21,0%
Couple sans enfant	4 181 066	17,2%	252 064	8,8%	1 014 669	17,5%	588 256	15,9%
Couple 1 enfant	4 359 241	18,0%	363 722	12,7%	963 952	16,7%	554 489	15,0%
Couple 2 enfants	6 130 596	25,3%	668 643	23,3%	1 292 706	22,4%	711 296	19,3%
Couple 3 enfants ou plus	2 531 271	10,4%	656 610	22,9%	567 808	9,8%	418 517	11,3%
Famille monoparentale	1 243 527	5,1%	373 703	13,0%	423 653	7,3%	272 655	7,4%
Autre cas	2 826 818	11,6%	275 375	9,6%	408 519	7,1%	371 053	10,0%
Total	24 264 913	100,0%	2 868 040	100,0%	5 782 179	100,0%	3 693 493	100,0%

Sources: Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 2000-2001, Insee

Annexe 67 : Répartition de la population active (en %) selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté sur huit années (entre 1994 et 2001)

Données associées aux figures 74 et 75

Nombres d'années vécues dans la pauvreté sur 8 années	Effectifs de personnes actives observés	Ensemble de la population active	Au moins une année dans la pauvreté sur 8 ans	Proportion de personnes actives observées (en %)	Répartition des actifs ayant vécu la pauvreté au moins une année (en %)
0	7 379 816	0		67,5	
1	1 024 525	1 024 525	1 024 525	9,4	28,8
2	546 557	1 093 113	1 093 113	5,0	15,4
3	479 743	1 439 228	1 439 228	4,4	13,5
4	291 092	1 164 369	1 164 369	2,7	8,2
5	249 399	1 246 996	1 246 996	2,3	7,0
6	317 651	1 905 906	1 905 906	2,9	8,9
7	311 313	2 179 194	2 179 194	2,8	8,7
8	339 483	2 715 862	2 715 862	3,1	9,5
Ensemble	10 939 579	12 769 193	12 769 193	100,0	100,0
Nombre moyen d'années vécues dans la pauvreté sur 8 années de vie active		1,2	3,6		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 68 : Répartition de la population active (en %) selon la typologie de la pauvreté d'appartenance

Données associées à la figure 76

Typologie de la pauvreté d'appartenance	Effectifs de personnes actives	Répartition de la population active (en %)
Protégés	7 379 816	67,5
Pauvreté accidentelle	2 050 824	18,7
Pauvreté chronique	1 508 939	13,8
Ensemble	10 939 579	100,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 69 : Taux de pauvreté au sein de la population active selon la typologie de la pauvreté d'appartenance

Données associées à la figure 77

Année	Taux de pauvreté (en %)		
	Population active*	Pauvreté accidentelle	Pauvreté chronique
1994	17,6	34,8	80,1
1995	15,9	26,1	79,9
1996	15,6	23,6	81,0
1997	15,2	19,8	83,5
1998	15,3	22,1	81,2
1999	13,8	17,5	76,1
2000	13,1	19,2	68,5
2001	10,2	10,4	60,1

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Population en activité sur les 8 années d'observation et dont on connaît le niveau de vie de 1994 à 2001

Annexe 70 : Taux de persistance dans la pauvreté monétaire et taux de pauvreté de la population active de 1997 à 2001

Données associées à la figure 78

Année	Taux de persistance dans la pauvreté monétaire (en %)	Taux de pauvreté (en %)
1997	10,5	15,2
1998	10,4	15,3
1999	9,3	13,8
2000	8,8	13,1
2001	7,9	10,3

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

Annexe 71 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même année (cohorte 1995 – cohorte 1996 – cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative

Données associées à la figure 79, 81, 112

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même année – Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté

Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	PAUVRETE ABSOLUE											
	Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996**				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1997***			
	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t (b/a)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t (b/a)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t (b/a)
0	1995	1 219 086	629 795	516,6	1996	1 287 266	594 059	461,5	1997	1 277 026	488 881	382,8
1	1996	592 718	240 151	405,2	1997	654 141	183 422	280,4	1998	799 732	510 434	638,3
2	1997	333 911	68 062	203,8	1998	505 379	210 740	417,0	1999	302 050	64 954	215,0
3	1998	286 373	92 872	324,3	1999	298 147	102 279	343,0	2000	211 844	72 159	340,6
4	1999	195 396	49 213	251,9	2000	187 638	92 251	491,6	2001			
5	2000	163 677	43 846	267,9	2001							
6	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 71 (suite)

PAUVRETE RELATIVE												
	Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996**				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1997***			
Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	$\frac{PNP_{t+1}}{PAP_t}$ (b/a)		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	$\frac{PNP_{t+1}}{PAP_t}$ (b/a)		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	$\frac{PNP_{t+1}}{PAP_t}$ (b/a)
0	1995	920 969	487 685	529,5	1996	958 716	487 243	508,2	1997	902 823	282 423	312,8
1	1996	369 825	119 909	324,2	1997	423 725	107 037	252,6	1998	641 430	390 665	609,1
2	1997	258 530	44 532	172,3	1998	371 057	170 422	459,3	1999	276 135	68 754	249,0
3	1998	226 027	81 233	359,4	1999	207 176	48 384	233,5	2000	196 003	67 322	343,5
4	1999	136 371	46 555	341,4	2000	176 643	71 505	404,8	2001			
5	2000	95 464	22 690	237,7	2001							
6	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 71 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même année – Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté

Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	PAUVRETE ABSOLUE											
	Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996**				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1997***			
	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t
0	1995	1 000	517	516,6	1996	1 000	461	461,5	1997	1 000	383	382,8
1	1996	483	196	405,2	1997	539	151	280,4	1998	617	394	638,3
2	1997	288	59	203,8	1998	388	162	417,0	1999	223	48	215,0
3	1998	229	74	324,3	1999	226	78	343,0	2000	175	60	340,6
4	1999	155	39	251,9	2000	148	73	491,6	2001	116		
5	2000	116	31	267,9	2001	75						
6	2001	85										

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 71 (suite)

PAUVRETE RELATIVE												
	Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996**				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1997***			
Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	$\frac{PNP_{t+1}}{PAP_t}$ (b/a)		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	$\frac{PNP_{t+1}}{PAP_t}$ (b/a)		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	$\frac{PNP_{t+1}}{PAP_t}$ (b/a)
0	1995	920 969	487 685	529,5	1996	958 716	487 243	508,2	1997	902 823	282 423	312,8
1	1996	369 825	119 909	324,2	1997	423 725	107 037	252,6	1998	641 430	390 665	609,1
2	1997	258 530	44 532	172,3	1998	371 057	170 422	459,3	1999	276 135	68 754	249,0
3	1998	226 027	81 233	359,4	1999	207 176	48 384	233,5	2000	196 003	67 322	343,5
4	1999	136 371	46 555	341,4	2000	176 643	71 505	404,8	2001			
5	2000	95 464	22 690	237,7	2001							
6	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 72 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même année (cohorte 1995 – cohorte 1996 – cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative

Données associées à la figure 80, 82, 113

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même année – Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté

Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	PAUVRETE ABSOLUE											
	Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996**				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1997***			
	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t
0	1995	1 625 794	463 785	285,3	1996	1 553 336	424 804	273,5	1997	1 376 467	336 623	244,6
1	1996	1 163 148	152 949	131,5	1997	1 094 762	195 607	178,7	1998	1 050 594	194 757	185,4
2	1997	1 016 124	88 151	86,8	1998	846 225	90 972	107,5	1999	869 348	39 352	45,3
3	1998	956 641	48 414	50,6	1999	758 243	80 732	106,5	2000	835 719	14 734	17,6
4	1999	844 971	37 481	44,4	2000	646 324	26 102	40,4	2001			
5	2000	767 209	23 965	31,2	2001							
6	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 72 (suite)

PAUVRETE RELATIVE												
Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*												
Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996**			Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1997***				
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		(a)	(b)	ep _t		(a)	(b)	ep _t		(a)	(b)	ep _t
0	1995	1 062 412	344 773	324,5	1996	1 076 117	275 672	256,2	1997	1 376 467	336 623	244,6
1	1996	713 312	71 233	99,9	1997	802 175	100 875	125,8	1998	1 050 594	194 757	185,4
2	1997	682 856	22 508	33,0	1998	686 352	143 409	208,9	1999	869 348	39 352	45,3
3	1998	637 797	61 818	96,9	1999	552 267	43 517	78,8	2000	835 719	14 734	17,6
4	1999	556 866	27 311	49,0	2000	493 395	20 625	41,8	2001			
5	2000	521 397	28 799	55,2	2001							
6	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 72 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même année – Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté

Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	PAUVRETE ABSOLUE											
	Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996**				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1997***			
	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{e_{pt}}{e_{pt}}$	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{e_{pt}}{e_{pt}}$	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{e_{pt}}{e_{pt}}$
0	1995	1 000	285	285,3	1996	1 000	273	273,5	1997	1 000	245	244,6
1	1996	715	94	131,5	1997	727	130	178,7	1998	755	140	185,4
2	1997	621	54	86,8	1998	597	64	107,5	1999	615	28	45,3
3	1998	567	29	50,6	1999	533	57	106,5	2000	588	10	17,6
4	1999	538	24	44,4	2000	476	19	40,4	2001	577		
5	2000	514	16	31,2	2001	457						
6	2001	498										

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 72 (suite)

Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	PAUVRETE RELATIVE											
	Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996**				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1997***			
	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) e_{pt}	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) e_{pt}	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) e_{pt}
0	1995	1 000	325	324,5	1996	1 000	256	256,2	1997	1 000	245	244,6
1	1996	675	67	99,9	1997	744	94	125,8	1998	755	140	185,4
2	1997	608	20	33,0	1998	650	136	208,9	1999	615	28	45,3
3	1998	588	57	96,9	1999	514	41	78,8	2000	588	10	17,6
4	1999	531	26	49,0	2000	474	20	41,8	2001	577		
5	2000	505	28	55,2	2001	454						
6	2001	477										

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 73 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative

Données associées à la figure 83 et à la figure 114

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en ‰) de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période (en 1995, en 1996 ou en 1997) – Sous-cohortes selon la définition de la pauvreté

Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRETE ABSOLUE			PAUVRETE RELATIVE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)
1995-1996-1997	0	3 783 378	1 712 735	452,7	2 782 507	1 257 351	451,9
1996-1997-1998	1	2 046 591	934 007	456,4	1 434 980	617 611	430,4
1997-1998-1999	2	1 141 340	343 756	301,2	905 722	283 708	313,2
1998-1999-2000	3	796 364	267 310	335,7	629 205	196 939	313,0
1999-2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 73 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période (en 1995, en 1996 ou en 1997) – Sous-cohortes selon la définition de la pauvreté

Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRETE ABSOLUE			PAUVRETE RELATIVE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997	0	1 000	453	452,7	1 000	452	451,9
1996-1997-1998	1	547	250	456,4	548	236	430,4
1997-1998-1999	2	298	90	301,2	312	98	313,2
1998-1999-2000	3	208	70	335,7	214	67	313,0
1999-2000-2001	4	138			147		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 74 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative

Données associées à la figure 84 et à la figure 115

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en ‰) de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période (en 1995, en 1996 ou en 1997) – Sous-cohortes selon la définition de la pauvreté

Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRETE ABSOLUE			PAUVRETE RELATIVE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t
1995-1996-1997	0	4 555 597	1 225 212	268,9	3 514 996	957 068	272,3
1996-1997-1998	1	3 308 504	543 313	164,2	2 566 081	366 865	143,0
1997-1998-1999	2	2 731 697	218 475	80,0	2 238 556	205 269	91,7
1998-1999-2000	3	2 550 603	143 880	56,4	2 025 783	120 069	59,3
1999-2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 74 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période (en 1995, en 1996 ou en 1997) – Sous-cohortes selon la définition de la pauvreté

Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRETE ABSOLUE			PAUVRETE RELATIVE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{ep_t}{e_t}$	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{ep_t}{e_t}$
1995-1996-1997	0	1 000	269	268,9	1 000	272	272,3
1996-1997-1998	1	731	120	164,2	728	104	143,0
1997-1998-1999	2	611	49	80,0	624	57	91,7
1998-1999-2000	3	562	32	56,4	566	34	59,3
1999-2000-2001	4	530			533		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 75 : Répartition des actifs sortis de la pauvreté entre 1994 et 2001 selon l'écart absolu du niveau de vie entre deux années consécutives

Données associées à la figure 85

Ecart absolu entre deux années consécutives (en euros)	Sorties de la pauvreté (en %)	Entrées dans la pauvreté (en %)
0 à 49	1,9	5,4
50 à 99	7,1	8,7
100 à 149	10,0	11,3
150 à 199	10,2	9,3
200 à 299	19,5	16,8
300 à 399	14,9	12,3
400 à 499	9,2	9,5
500 à 599	7,0	5,6
600 à 799	9,3	7,8
800 à 999	4,5	4,4
1000 à 1199	2,4	2,7
1200 à 1399	1,0	1,6
1400 à 1599	1,1	1,8
1600 à 1799	0,7	0,7
1800 à 1999	0,4	0,4
2000 à 2199	0,3	0,1
2200 à 2399	0,0	0,3
2400 à 2599	0,1	0,1
2600 à 2799	0,1	0,3
2800 à 2999	0,1	0,2
3000 et plus	0,3	0,7
Total	100,0	100,0

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

**Annexe 76 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté ressentie des actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même année
(cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998)**

Données associées à la figure 86

**Calculs des quotients de sortie de la pauvreté ressentie (en ‰) de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même année –
Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté ressentie**

Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	PAUVRETE RESENTIE											
	Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996*				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1997**				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp _t (b/a)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp _t (b/a)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp _t (b/a)
0	1996	2 911 992	1 505 791	517,1	1997	3 087 418	1 313 317	425,4	1998	2 792 738	1 645 405	589,2
1	1997	1 368 643	502 750	367,3	1998	1 869 170	913 447	488,7	1999	1 148 609	588 913	512,7
2	1998	828 782	298 897	360,6	1999	902 226	380 438	421,7	2000	545 670	289 406	530,4
3	1999	487 321	156 210	320,5	2000	525 436	106 609	202,9	2001			
4	2000	320 357	97 330	303,8	2001							
5	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 76 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté ressentie de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même année – Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté ressentie

Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	PAUVRETE RESSENTIE											
	Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996*				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1997**				Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{sp_t}{p_t}$	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{sp_t}{p_t}$	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{sp_t}{p_t}$
0	1996	1 000	517	517,1	1997	1 000	425	425,4	1998	1 000	589	589,2
1	1997	483	177	367,3	1998	575	281	488,7	1999	411	211	512,7
2	1998	306	110	360,6	1999	294	124	421,7	2000	200	106	530,4
3	1999	195	63	320,5	2000	170	34	202,9	2001	94		
4	2000	133	40	303,8	2001	135						
5	2001	92										

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 77 : Calculs de la table de sortie de la pauvreté ressentie des actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998)
Données associées à la figure 87

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté ressentie (en %) de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même période (en 1996, en 1997 ou en 1998)

PAUVRETE RESSENTIE				
Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp (b/a)
1996-1997-1998	0	8 792 148	4 464 513	507,8
1997-1998-1999	1	4 386 422	2 005 109	457,1
1998-1999-2000	2	2 276 677	968 740	425,5
1999-2000-2001	3			
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Table de sortie de la pauvreté ressentie de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même période (en 1996, en 1997 ou en 1998)

PAUVRETE RESSENTIE				
Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1996-1997-1998	0	1 000	508	507,8
1997-1998-1999	1	492	225	457,1
1998-1999-2000	2	267	114	425,5
1999-2000-2001	3	154		
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 78 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté ressentie des actifs sortis de la pauvreté ressentie une même année (cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998) ou une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998)

Données associées à la figure 88, 89

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté ressentie (en ‰) de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté ressentie une même année ou une même période

Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	PAUVRETE RESENTIE											
	Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996*				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1997**				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t
0	1996	2 672 897	1 017 625	380,7	1997	2 781 303	914 427	328,8	1998	2 528 688	899 736	355,8
1	1997	1 672 843	410 566	245,4	1998	1 852 540	560 946	302,8	1999	1 598 348	426 019	266,5
2	1998	1 280 386	219 421	171,4	1999	1 270 462	262 529	206,6	2000	1 166 897	120 794	103,5
3	1999	1 056 405	222 024	210,2	2000	966 009	147 624	152,8	2001			
4	2000	806 939	110 500	136,9	2001							
5	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 78 (suite)

PAUVRETE RESSENTIE				
Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t PANP_t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP_{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep (b/a)
1996-1997-1998	0	7 982 888	2 831 788	354,7
1997-1998-1999	1	5 123 731	1 397 531	272,8
1998-1999-2000	2	3 717 745	602 744	162,1
1999-2000-2001	3			
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 78 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté ressentie de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté ressentie une même année ou une même période

Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	PAUVRETE RESSENTIE											
	Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996*				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1997**				Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
0	1996	1 000	381	380,7	1997	1 000	329	328,8	1998	1 000	356	355,8
1	1997	619	152	245,4	1998	671	203	302,8	1999	644	172	266,5
2	1998	467	80	171,4	1999	468	97	206,6	2000	472	49	103,5
3	1999	387	81	210,2	2000	371	57	152,8	2001	424		
4	2000	306	42	136,9	2001	315						
5	2001	264										

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 78 (suite)

PAUVRETE RESSENTIE				
Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep
1996-1997-1998	0	1 000	355	354,7
1997-1998-1999	1	645	176	272,8
1998-1999-2000	2	469	76	162,1
1999-2000-2001	3	393		
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 79 : Calculs des tables de sortie de la dégradation des conditions de vie des actifs entrés dans la dégradation des conditions une même année (cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998) ou une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998)

Données associées à la figure 90, 91

Calculs des quotients de sortie de la dégradation des conditions de vie (en ‰) de la cohorte d'actifs entrés dans la dégradation des conditions de vie une même année ou une même période

Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE											
	Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1996*				Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1997**				Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp _t (b/a)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp _t (b/a)	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp _t (b/a)
0	1996	2 493 389	1 835 418	736,1	1997	2 193 173	1 681 486	766,7	1998	2 760 886	2 272 566	823,1
1	1997	585 540	508 648	868,7	1998	446 501	388 524	870,2	1999	460 522	405 045	879,5
2	1998	81 859	58 902	719,6	1999	45 562	45 562	1000,0	2000	72 101	62 428	865,8
3	1999	29 265	23 432	800,7	2000				2001			
4	2000	6 075	6 075	1000,0	2001							
5	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 79 (suite)

DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE				
Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP_t (a)	Actifs et inactifs non- pauvres à la date t+1 PNP_{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp (b/a)
1996-1997-1998	0	7 447 448	5 789 470	777,4
1997-1998-1999	1	1 492 562	1 302 217	872,5
1998-1999-2000	2	199 522	166 893	836,5
1999-2000-2001	3			
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Tables de sortie de la dégradation des conditions de vie de la cohorte d'actifs entrés dans la dégradation des conditions de vie une même année ou une même période

Durée révolue depuis l'entrée dans la pauvreté	DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE											
	Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1996*				Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1997**				Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{sp_t}{sp_{t+1}}$	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{sp_t}{sp_{t+1}}$	Octobre de l'année t	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{sp_t}{sp_{t+1}}$
0	1996	1 000	736	736,1	1997	1 000	767	766,7	1998	1 000	823	823,1
1	1997	264	229	868,7	1998	233	203	870,2	1999	177	156	879,5
2	1998	35	25	719,6	1999	30	30	1000,0	2000	21	18	865,8
3	1999	10	8	800,7	2000				2001	3		
4	2000	2	2	1000,0	2001							
5	2001	0										

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 79 (suite)

DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE				
Cohorte d'actifs entrés dans la dégradation en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) sp
1996-1997-1998	0	1 000	777	777,4
1997-1998-1999	1	223	194	872,5
1998-1999-2000	2	28	24	836,5
1999-2000-2001	3	5		
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 80 : Calculs des tables d'entrée dans la dégradation des conditions de vie des actifs sortis de la dégradation des conditions de vie une même année (cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998) ou une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998)

Données associées à la figure 92, 93

Calculs des quotients d'entrée dans la dégradation des conditions de vie (en ‰) de la cohorte d'actifs sortis de la dégradation des conditions de vie une même année ou une même période

Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE											
	Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1996*				Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1997**				Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t
0	1996	2 389 203	872 863	365,3	1997	2 258 291	923 970	409,1	1998	2 725 679	1 010 052	370,6
1	1997	1 284 690	620 588	483,1	1998	1 086 544	493 150	453,9	1999	1 401 162	600 831	428,8
2	1998	612 004	359 846	588,0	1999	531 510	220 506	414,9	2000	736 684	285 119	387,0
3	1999	188 458	89 312	473,9	2000	282 937	159 830	564,9	2001			
4	2000	111 023	33 071	297,9	2001							
5	2001											

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 80 (suite)

DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE				
Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PANP_t	PP_{t+1}	ep (b/a)
		(a)	(b)	
1996-1997-1998	0	7 373 173	2 806 885	380,7
1997-1998-1999	1	3 772 396	1 714 569	454,5
1998-1999-2000	2	1 880 198	865 470	460,3
1999-2000-2001	3			
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 80 (suite)

Tables d'entrée dans la dégradation des conditions de vie de la cohorte d'actifs sortis de la dégradation des conditions de vie une même année ou une même période

DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE												
Durée révolue depuis la sortie de la pauvreté	Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1996*				Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1997**				Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1998***			
	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Octobre de l'année t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
0	1996	1 000	365	365,3	1997	1 000	409	409,1	1998	1 000	371	370,6
1	1997	635	307	483,1	1998	591	268	453,9	1999	629	270	428,8
2	1998	328	193	588,0	1999	323	134	414,9	2000	360	139	387,0
3	1999	135	64	473,9	2000	189	107	564,9	2001	220		
4	2000	71	21	297,9	2001	82						
5	2001	50										

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 80 (suite)

DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE				
Cohorte d'actifs sortis de la dégradation en 1996*, en 1997** ou en 1998***				
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep
1996-1997-1998	0	1 000	381	380,7
1997-1998-1999	1	619	281	454,5
1998-1999-2000	2	338	156	460,3
1999-2000-2001	3	182		
	4			

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

*** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 81 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté

Données associées à la figure 96, 116

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en ‰) de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)
1996-1997	0	871 819	319 489	366,5	1 668 903	751 694	450,4
1997-1998	1	546 028	191 782	351,2	885 488	494 285	558,2
1998-1999	2	380 098	104 157	274,0	399 879	163 686	409,3
1999-2000	3	275 768	83 102	301,3	214 666	82 451	384,1
2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)
1996-1997	0	529 946	206 685	390,0	1 313 685	552 233	420,4
1997-1998	1	314 110	112 606	358,5	743 232	381 034	512,7
1998-1999	2	221 066	71 750	324,6	411 973	162 596	394,7
1999-2000	3	145 972	29 608	202,8	252 895	81 787	323,4
2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du Panel européen des ménages, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 81 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp̄	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp̄
1996-1997	0	1 000	366	366,5	1 000	450	450,4
1997-1998	1	634	223	351,2	550	307	558,2
1998-1999	2	411	113	274,0	243	99	409,3
1999-2000	3	298	90	301,3	143	55	384,1
2000-2001	4	208			88		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp̄	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp̄
1996-1997	0	1 000	390	390,0	1 000	420	420,4
1997-1998	1	610	219	358,5	580	297	512,7
1998-1999	2	391	127	324,6	282	111	394,7
1999-2000	3	264	54	202,8	171	55	323,4
2000-2001	4	211			116		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**Annexe 82 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté
une même période (cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté –
Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté
Données associées à la figure 97, 117**

**Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs sortis de la
pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon
l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté**

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1996-1997	0	1 697 166	530 925	312,8	1 186 227	224 978	189,7
1997-1998	1	1 187 949	230 084	193,7	916 070	152 781	166,8
1998-1999	2	890 778	90 454	101,5	770 874	29 148	37,8
1999-2000	3	794 012	25 576	32,2	746 147	58 152	77,9
2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs non- pauvres encore non- pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1996-1997	0	1 086 984	291 345	268,0	1 011 897	196 750	194,4
1997-1998	1	827 249	166 895	201,7	809 041	89 239	110,3
1998-1999	2	683 704	128 671	188,2	662 684	102 193	154,2
1999-2000	3	573 444	34 196	59,6	573 152	32 670	57,0
2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 82 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{e_t}{e_{t+1}}$	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{e_t}{e_{t+1}}$
1996-1997	0	1 000	313	312,8	1 000	190	189,7
1997-1998	1	687	133	193,7	810	135	166,8
1998-1999	2	554	56	101,5	675	26	37,8
1999-2000	3	498	16	32,2	650	51	77,9
2000-2001	4	482			599		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996* ou en 1997**							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996 ou octobre 1997	PAUVRES EN T-2			NON-PAUVRES EN T-2		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{e_t}{e_{t+1}}$	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) $\frac{e_t}{e_{t+1}}$
1996-1997	0	1 000	268	268,0	1 000	194	194,4
1997-1998	1	732	148	201,7	806	89	110,3
1998-1999	2	584	110	188,2	717	111	154,2
1999-2000	3	474	28	59,6	606	35	57,0
2000-2001	4	446			572		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 83 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe

Données associées à la figure 98, 118

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)
1995-1996-1997	0	2 025 401	866 156	427,6	1 757 976	846 578	481,6
1996-1997-1998	1	1 158 778	541 922	467,7	887 812	392 084	441,6
1997-1998-1999	2	626 398	192 640	307,5	514 941	151 115	293,5
1998-1999-2000	3	451 946	171 048	378,5	344 417	96 261	279,5
1999-2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)
1995-1996-1997	0	996 348	424 504	426,1	1 223 515	557 786	455,9
1996-1997-1998	1	530 604	271 631	511,9	624 985	266 179	425,9
1997-1998-1999	2	267 923	74 410	277,7	421 426	95 116	225,7
1998-1999-2000	3	219 342	81 017	369,4	291 003	80 915	278,1
1999-2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 83 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997	0	1 000	428	427,6	1 000	482	481,6
1996-1997-1998	1	572	268	467,7	518	229	441,6
1997-1998-1999	2	305	94	307,5	289	85	293,5
1998-1999-2000	3	211	80	378,5	205	57	279,5
1999-2000-2001	4	131			147		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997	0	1 000	426	426,1	1 000	456	455,9
1996-1997-1998	1	574	294	511,9	544	232	425,9
1997-1998-1999	2	280	78	277,7	312	71	225,7
1998-1999-2000	3	202	75	369,4	242	67	278,1
1999-2000-2001	4	128			175		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 84 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe

Données associées à la figure 99, 119

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997	0	2 410 514	642 712	266,6	2 145 082	582 499	271,6
1996-1997-1998	1	1 775 911	323 246	182,0	1 532 593	220 069	143,6
1997-1998-1999	2	1 409 196	124 652	88,5	1 322 501	93 824	70,9
1998-1999-2000	3	1 293 148	60 365	46,7	1 257 455	83 516	66,4
1999-2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997	0	1 713 283	482 597	281,7	1 480 056	359 046	242,6
1996-1997-1998	1	1 228 302	203 385	165,6	1 137 360	127 477	112,1
1997-1998-1999	2	1 036 467	117 197	113,1	1 020 049	140 390	137,6
1998-1999-2000	3	900 151	45 494	50,5	909 214	83 190	91,5
1999-2000-2001	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 84 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) e_{pt}	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) e_{pt}
1995-1996-1997	0	1 000	267	266,6	1 000	272	271,6
1996-1997-1998	1	733	133	182,0	728	105	143,6
1997-1998-1999	2	600	53	88,5	624	44	70,9
1998-1999-2000	3	547	26	46,7	580	38	66,4
1999-2000-2001	4	521			541		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	HOMMES			FEMMES		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) e_{pt}	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) e_{pt}
1995-1996-1997	0	1 000	282	281,7	1 000	243	242,6
1996-1997-1998	1	718	119	165,6	757	85	112,1
1997-1998-1999	2	599	68	113,1	673	93	137,6
1998-1999-2000	3	532	27	50,5	580	53	91,5
1999-2000-2001	4	505			527		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 85 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d’âges à l’entrée dans la pauvreté

Données associées à la figure 100, 120

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en %) de la cohorte d’actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d’âges à l’entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)
1995-1996-1997	0	1 187 994	525 304	442,2	2 032 617	950 522	467,6	562 766	236 909	421,0
1996-1997-1998	1	733 734	411 762	561,2	1 024 819	399 495	389,8	288 039	122 750	426,2
1997-1998-1999	2	347 427	127 614	367,3	641 515	173 441	270,4	152 396	42 701	280,2
1998-1999-2000	3	278 856	128 003	459,0	410 638	130 908	318,8	106 869	8 398	78,6
1999-2000-2001	4									

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 85 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t (b/a)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t (b/a)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp _t (b/a)
1995-1996-1997	0	835 305	378 121	452,7	1 479 248	691 624	467,6	467 955	187 606	400,9
1996-1997-1998	1	502 988	303 427	603,2	702 653	251 372	357,7	229 339	62 812	273,9
1997-1998-1999	2	272 257	93 477	343,3	466 089	142 154	305,0	167 376	48 077	287,2
1998-1999-2000	3	169 815	69 699	410,4	299 780	75 307	251,2	107 999	19 514	180,7
1999-2000-2001	4									

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 85 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d'âges à l'entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp̄	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp̄	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp̄
1995-1996-1997	0	1 000	442	442,2	1 000	468	467,6	1 000	421	421,0
1996-1997-1998	1	558	313	561,2	532	208	389,8	579	247	426,2
1997-1998-1999	2	245	90	367,3	325	88	270,4	332	93	280,2
1998-1999-2000	3	155	71	459,0	237	76	318,8	239	19	78,6
1999-2000-2001	4	84			161			220		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 85 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997	0	1 000	453	452,7	1 000	468	467,6	1 000	401	400,9
1996-1997-1998	1	547	330	603,2	532	190	357,7	599	164	273,9
1997-1998-1999	2	217	75	343,3	342	104	305,0	435	125	287,2
1998-1999-2000	3	143	59	410,4	238	60	251,2	310	56	180,7
1999-2000-2001	4	84			178			254		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 86 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté

Données associées à la figure 101, 121

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997	0	1 708 394	389 815	228,2	2 294 283	641 559	279,6	552 920	193 838	350,6
1996-1997-1998	1	1 355 740	175 748	129,6	1 639 493	307 459	187,5	313 271	60 109	191,9
1997-1998-1999	2	1 198 911	92 997	77,6	1 302 199	114 824	88,2	230 586	10 655	46,2
1998-1999-2000	3	1 126 689	38 372	34,1	1 253 908	89 077	71,0	170 008	16 434	96,7
1999-2000-2001	4									

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 86 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t
1995-1996-1997	0	1 250 566	250 029	199,9	1 452 648	429 381	295,6	490 125	162 234	331,0
1996-1997-1998	1	1 086 823	106 599	98,1	1 005 043	168 506	167,7	273 796	55 757	203,6
1997-1998-1999	2	1 042 230	73 234	70,3	833 225	170 785	205,0	181 062	13 568	74,9
1998-1999-2000	3	976 618	41 540	42,5	663 072	48 728	73,5	169 675	38 416	226,4
1999-2000-2001	4									

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 86 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{e_t}{p_t}$	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{e_t}{p_t}$	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) $\frac{e_t}{p_t}$
1995-1996-1997	0	1 000	228	228,2	1 000	280	279,6	1 000	351	350,6
1996-1997-1998	1	772	100	129,6	720	135	187,5	649	125	191,9
1997-1998-1999	2	672	52	77,6	585	52	88,2	525	24	46,2
1998-1999-2000	3	620	21	34,1	534	38	71,0	501	48	96,7
1999-2000-2001	4	599			496			452		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 86 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***										
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	18-29 ANS			30-49 ANS			50 ANS OU PLUS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰) ep _t
1995-1996-1997	0	1 000	200	199,9	1 000	296	295,6	1 000	331	331,0
1996-1997-1998	1	800	78	98,1	704	118	167,7	669	136	203,6
1997-1998-1999	2	722	51	70,3	586	120	205,0	533	40	74,9
1998-1999-2000	3	671	29	42,5	466	34	73,5	493	112	226,4
1999-2000-2001	4	642			432			381		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 87 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à l'entrée dans la pauvreté

Données associées à la figure 102, 122

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à l'entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)
1995-1996-1997	0	176 131	94 986	539,3	364 935	136 033	372,8	657 902	328 225	498,9	1 309 619	593 143	452,9
1996-1997-1998	1	100 722	63 886	634,3	207 030	107 658	520,0	310 761	135 044	434,6	701 251	263 733	376,1
1997-1998-1999	2	57 539	5 127	89,1	80 490	28 788	357,7	174 377	23 676	135,8	455 642	132 604	291,0
1998-1999-2000	3	55 609	26 712	480,4	40 388	4 189	103,7	154 283	70 613	457,7	275 895	72 824	264,0
1999-2000-2001	4												

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 87 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp (b/a)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp (b/a)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp (b/a)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t PAP _t (a)	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1 PNP _{t+1} (b)	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp (b/a)
1995-1996-1997	0	106 854	74 879	700,8	247 306	119 194	482,0	489 364	266 678	544,9	985 580	410 224	416,2
1996-1997-1998	1	35 968	22 882	636,2	114 434	63 214	552,4	195 608	72 769	372,0	537 567	180 732	336,2
1997-1998-1999	2	19 753	0	0,0	45 396	3 267	72,0	130 976	53 376	407,5	374 612	110 143	294,0
1998-1999-2000	3	22 458	12 654	563,5	34 760	13 440	386,6	73 772	14 012	189,9	234 255	63 987	273,2
1999-2000-2001	4												

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 87 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à l'entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997	0	1 000	539	539,3	1 000	373	372,8	1 000	499	498,9	1 000	453	452,9
1996-1997-1998	1	461	292	634,3	627	326	520,0	501	218	434,6	547	206	376,1
1997-1998-1999	2	168	15	89,1	301	108	357,7	283	38	135,8	341	99	291,0
1998-1999-2000	3	153	74	480,4	193	20	103,7	245	112	457,7	242	64	264,0
1999-2000-2001	4	80			173			133			178		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 87 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997	0	1 000	701	700,8	1 000	482	482,0	1 000	545	544,9	1 000	416	416,2
1996-1997-1998	1	299	190	636,2	518	286	552,4	455	169	372,0	584	196	336,2
1997-1998-1999	2	109	0	0,0	232	17	72,0	286	116	407,5	388	114	294,0
1998-1999-2000	3	109	61	563,5	215	83	386,6	169	32	189,9	274	75	273,2
1999-2000-2001	4	48			132			137			199		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 88 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à la sortie de la pauvreté

Données associées à la figure 103, 123

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en ‰) de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à la sortie de la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997	0	244 400	46 949	192,1	434 101	86 353	198,9	850 572	244 295	287,2	1 405 814	405 366	288,4
1996-1997-1998	1	194 876	25 331	130,0	321 301	70 716	220,1	612 456	134 442	219,5	973 463	147 676	151,7
1997-1998-1999	2	151 499	15 015	99,1	227 419	27 088	119,1	470 643	62 165	132,1	792 283	54 149	68,3
1998-1999-2000	3	131 069	0	0,0	174 215	25 646	147,2	429 245	34 841	81,2	731 988	47 535	64,9
1999-2000-2001	4												

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 88 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t
1995-1996-1997	0	181 103	33 915	187,3	278 652	62 464	224,2	500 274	165 816	331,5	997 567	277 312	278,0
1996-1997-1998	1	140 500	25 054	178,3	222 721	26 178	117,5	342 615	41 457	121,0	687 101	118 746	172,8
1997-1998-1999	2	114 918	18 406	160,2	182 389	13 102	71,8	337 031	69 478	206,1	532 241	75 850	142,5
1998-1999-2000	3	95 369	6 379	66,9	142 576	25 052	175,7	239 021	13 518	56,6	471 803	62 515	132,5
1999-2000-2001	4												

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 88 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à la sortie de la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t
1995-1996-1997	0	1 000	192	192,1	1 000	199	198,9	1 000	287	287,2	1 000	288	288,4
1996-1997-1998	1	808	105	130,0	801	176	220,1	713	156	219,5	712	108	151,7
1997-1998-1999	2	703	70	99,1	625	74	119,1	556	73	132,1	604	41	68,3
1998-1999-2000	3	633	0	0,0	550	81	147,2	483	39	81,2	562	37	64,9
1999-2000-2001	4	633			469			444			526		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 88 (suite)

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995*, en 1996** ou en 1997***													
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996 ou octobre 1997	0-4 ANS			5-9 ANS			10-19 ANS			20-29 ANS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep
1995-1996-1997	0	1 000	187	187,3	1 000	224	224,2	1 000	331	331,5	1 000	278	278,0
1996-1997-1998	1	813	145	178,3	776	91	117,5	669	81	121,0	722	125	172,8
1997-1998-1999	2	668	107	160,2	685	49	71,8	588	121	206,1	597	85	142,5
1998-1999-2000	3	561	38	66,9	635	112	175,7	467	26	56,6	512	68	132,5
1999-2000-2001	4	523			524			440			444		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

Annexe 89 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à l’entrée dans la pauvreté

Données associées à la figure 104

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en ‰) de la cohorte d’actifs entrés dans la pauvreté une même période – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à l’entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	BAC OU MOINS			BAC+2 OU PLUS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp _t (b/a)
1996-1997-1998	0	2 446 219	1 158 119	473,4	441 949	254 875	576,7
1997-1998-1999	1	1 272 625	566 362	445,0	203 070	166 356	819,2
1998-1999-2000	2	748 199	263 760	352,5	70 371	45 255	643,1
1999-2000-2001	3	343 918	133 670	388,7	22 021	18 035	819,0
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d’actifs entrés dans la pauvreté une même période – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à l’entrée dans la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	BAC OU MOINS			BAC+2 OU PLUS		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
				sp _t			sp _t
1996-1997-1998	0	1 000	473	473,4	1 000	577	576,7
1997-1998-1999	1	527	234	445,0	423	347	819,2
1998-1999-2000	2	292	103	352,5	77	49	643,1
1999-2000-2001	3	189	74	388,7	27	22	819,0
	4	116			5		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 90 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à la sortie de la pauvreté

Données associées à la figure 105

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à la sortie de la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	BAC OUMOINS			BAC+2 OU PLUS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t PANP _t (a)	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1 PP _{t+1} (b)	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t
1996-1997-1998	0	2 484 742	631 191	254,0	478 106	57 620	120,5
1997-1998-1999	1	1 972 495	294 610	149,4	405 046	25 467	62,9
1998-1999-2000	2	1 455 887	105 503	72,5	444 548	11 637	26,2
1999-2000-2001	3	1 030 453	57 821	56,1	344 253	17 927	52,1
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté une même période – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à la sortie de la pauvreté

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1996*, en 1997** ou en 1998***							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	BAC OUMOINS			BAC+2 OU PLUS		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep _t
1996-1997-1998	0	1 000	254	254,0	1 000	121	120,5
1997-1998-1999	1	746	111	149,4	879	55	62,9
1998-1999-2000	2	635	46	72,5	824	22	26,2
1999-2000-2001	3	589	33	56,1	803	42	52,1
	4	556			761		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1995 et octobre 1996 ** Entre octobre 1996 et octobre 1997 *** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 91 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité

Données associées à la figure 106, 110, 124, 128

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)
1995-1996-1997-1998	0	2 137 991	690 753	323,1	1 841 784	428 328	232,6
1996-1997-1998-1999	1	2 059 231	624 141	303,1	1 043 169	118 454	113,6
1997-1998-1999-2000	2	668 125	188 055	281,5	436 135	24 602	56,4
1998-1999-2000-2001	3	316 450	69 435	219,4	245 840	5 303	21,6
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)
1995-1996-1997-1998	0	1 389 161	586 703	422,3	1 021 426	281 264	275,4
1996-1997-1998-1999	1	1 175 824	361 608	307,5	572 563	74 076	129,4
1997-1998-1999-2000	2	340 519	96 455	283,3	232 322	33 075	142,4
1998-1999-2000-2001	3	150 411	30 480	202,6	130 911	26 579	203,0
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 91 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997-1998	0	1 000	323	323,1	1 000	233	232,6
1996-1997-1998-1999	1	677	205	303,1	767	87	113,6
1997-1998-1999-2000	2	472	133	281,5	680	38	56,4
1998-1999-2000-2001	3	339	74	219,4	642	14	21,6
	4	265			628		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997-1998	0	1 000	422	422,3	1 000	275	275,4
1996-1997-1998-1999	1	578	178	307,5	725	94	129,4
1997-1998-1999-2000	2	400	113	283,3	631	90	142,4
1998-1999-2000-2001	3	287	58	202,6	541	110	203,0
	4	229			431		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 92 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs non-pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité

Données associées à la figure 107, 111, 125, 129

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en ‰) de la cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997-1998	0	4 078 808	442 431	108,5	5 840 700	727 291	124,5
1996-1997-1998-1999	1	5 118 066	191 889	37,5	3 421 320	173 522	50,7
1997-1998-1999-2000	2	3 490 821	109 347	31,3	1 744 755	114 081	65,4
1998-1999-2000-2001	3	2 950 767	106 857	36,2	1 069 604	19 254	18,0
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997-1998	0	4 827 638	315 165	65,3	6 661 058	651 327	97,8
1996-1997-1998-1999	1	6 365 188	135 164	21,2	4 039 401	157 213	38,9
1997-1998-1999-2000	2	4 358 413	99 218	22,8	2 086 957	103 801	49,7
1998-1999-2000-2001	3	3 716 160	84 530	22,7	1 299 137	8 319	6,4
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 92 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep
1995-1996-1997-1998	0	1 000	108	108,5	1 000	125	124,5
1996-1997-1998-1999	1	892	33	37,5	875	44	50,7
1997-1998-1999-2000	2	858	27	31,3	831	54	65,4
1998-1999-2000-2001	3	831	30	36,2	777	14	18,0
	4	801			763		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type d'activité en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPED'ACTIVITE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep
1995-1996-1997-1998	0	1 000	65	65,3	1 000	98	97,8
1996-1997-1998-1999	1	935	20	21,2	902	35	38,9
1997-1998-1999-2000	2	915	21	22,8	867	43	49,7
1998-1999-2000-2001	3	894	20	22,7	824	5	6,4
	4	874			819		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 93 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage

Données associées à la figure 108, 110, 126, 128

Calculs des quotients de sortie de la pauvreté (en %) de la cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)
1995-1996-1997-1998	0	1 043 850	469 771	450,0	845 165	214 633	254,0
1996-1997-1998-1999	1	618 087	185 226	299,7	625 092	145 571	232,9
1997-1998-1999-2000	2	271 044	115 973	427,9	400 841	50 824	126,8
1998-1999-2000-2001	3	107 006	52 295	488,7	266 638	25 082	94,1
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Actifs et inactifs non-pauvres à la date t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %)
		PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)	PAP _t (a)	PNP _{t+1} (b)	sp (b/a)
1995-1996-1997-1998	0	647 664	363 203	560,8	493 647	191 152	387,2
1996-1997-1998-1999	1	315 511	124 996	396,2	316 556	108 888	344,0
1997-1998-1999-2000	2	112 060	68 999	615,7	196 758	43 339	220,3
1998-1999-2000-2001	3	28 827	24 808	860,6	122 464	12 202	99,6
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 93 (suite)

Tables de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997-1998	0	1 000	450	450,0	1 000	254	254,0
1996-1997-1998-1999	1	550	165	299,7	746	174	232,9
1997-1998-1999-2000	2	385	165	427,9	572	73	126,8
1998-1999-2000-2001	3	220	108	488,7	500	47	94,1
	4	113			453		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp	Actifs pauvres encore pauvres à la date t	Sorties de la pauvreté entre t et t+1	Quotient de sortie de la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) sp
1995-1996-1997-1998	0	1 000	561	560,8	1 000	387	387,2
1996-1997-1998-1999	1	439	174	396,2	613	211	344,0
1997-1998-1999-2000	2	265	163	615,7	402	89	220,3
1998-1999-2000-2001	3	102	88	860,6	313	31	99,6
	4	14			282		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 94 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage

Données associées à la figure 109, 111, 127, 129

Calculs des quotients d'entrée dans la pauvreté (en ‰) de la cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997-1998	0	3 757 475	364 378	97,0	5 229 966	603 443	115,4
1996-1997-1998-1999	1	3 365 166	81 720	24,3	4 432 186	146 238	33,0
1997-1998-1999-2000	2	2 504 814	45 972	18,4	3 751 389	124 463	33,2
1998-1999-2000-2001	3	2 004 305	28 837	14,4	2 997 473	57 209	19,1
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Actifs et inactifs pauvres à la date t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en ‰)
		PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t	PANP _t (a)	PP _{t+1} (b)	ep _t
1995-1996-1997-1998	0	4 153 661	269 687	64,9	5 581 483	414 514	74,3
1996-1997-1998-1999	1	3 887 874	73 632	18,9	4 968 815	113 664	22,9
1997-1998-1999-2000	2	2 989 676	55 795	18,7	4 187 599	102 516	24,5
1998-1999-2000-2001	3	2 396 179	21 606	9,0	3 360 452	27 196	8,1
	4						

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

Annexe 94 (suite)

Tables d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage

PAUVRETE ABSOLUE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep
1995-1996-1997-1998	0	1 000	97	97,0	1 000	115	115,4
1996-1997-1998-1999	1	903	22	24,3	885	29	33,0
1997-1998-1999-2000	2	881	16	18,4	855	28	33,2
1998-1999-2000-2001	3	865	12	14,4	827	16	19,1
	4	852			811		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

PAUVRETE RELATIVE - Cohorte d'actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage en 1995*, en 1996**, en 1997*** ou en 1998****							
Octobre de l'année t	Durée révolue depuis octobre 1995, octobre 1996, octobre 1997 ou octobre 1998	CHANGEMENT FAVORABLE DE TYPE DE MENAGE			CHANGEMENT DEFAVORABLE DE TYPE DE MENAGE		
		Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep	Actifs non-pauvres encore non-pauvres à la date t	Entrées dans la pauvreté entre t et t+1	Quotient d'entrée dans la pauvreté entre la date t et la date t+1 (en %) ep
1995-1996-1997-1998	0	1 000	65	64,9	1 000	74	74,3
1996-1997-1998-1999	1	935	18	18,9	926	21	22,9
1997-1998-1999-2000	2	917	17	18,7	905	22	24,5
1998-1999-2000-2001	3	900	8	9,0	882	7	8,1
	4	892			875		

Sources : Calculs effectués à partir des données françaises du *Panel européen des ménages*, 1994-2001, Insee

* Entre octobre 1994 et octobre 1995 ** Entre octobre 1995 et octobre 1996 *** Entre octobre 1996 et octobre 1997

**** Entre octobre 1997 et octobre 1998

BIBLIOGRAPHIE

ACCARDO, Jérôme et BUGEJA, Fanny. Le poids des dépenses de logement depuis vingt ans. In INSEE. *Cinquante ans de consommation en France : Edition 2009*. Paris : Insee, 2009, p.33-47 (Insee-Références)

ACCARDO, Jérôme. Du bon usage des échelles d'équivalence : L'impact du choix de la mesure. *Informations sociales*. 2007, vol.1, n°137, p.36-45

ALIBAY, Nadia, FORGEOT, Gérard. Évaluation de la pauvreté dans les départements d'outre-mer à partir de l'enquête Budget de famille 2001. In ONPES. *Les travaux de l'Observatoire : 2005-2006*. Paris : La Documentation Française, 2006, p.389-416

ANSIEAU, Dominique, BREUIL-GENIER, Pascale, HOURRIEZ, Jean-Michel. Le Panel européen : une source statistique longitudinale sur les revenus et les conditions de vie des ménages. *Économie et statistique*. 2002, n°349-350, p.3-15

ARDILLY, Pascal, LABARTHE, Julie, LORNET, Jean-Paul. Rapport intermédiaire sur la qualité des données françaises E.U-SILC 2005 (portant sur les revenus de 2004 et sur les conditions de vie en 2005) : Données transversales. *Document de travail Insee*. 2007, juin, n°F0706, 57p.

ATKINSON, Anthony Barnes, CAZES, Sandrine. Mesures de la pauvreté et politiques sociales : une étude comparative de la France, de la RFA et du Royaume-Uni. *Revue de l'OFCE*. 1990, vol. 33, n°33, p.105-130

AUBUSSON, Bruno, LALAM, Nacer, PADIEU, René, ZAMORA, Philippe. Les statistiques de la délinquance. In INSEE. *France, portrait social – Edition 2002-2003*. Paris : Insee, 2002, p.141-158 (Insee-Références)

BARDONNE, Laura, GUIO, Anne-Catherine. Pauvreté des travailleurs : Nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen. *Statistiques en bref*. Luxembourg : Eurostat, 2005, n°5, 12p.

BILLMANN, Régine. *Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité : Synthèse des principaux enseignements de l'étude – Synthèse 2008* [en ligne]. Paris : BVA Opinion, 2009, 48p. Disponible sur Internet : < <http://www.sante.gouv.fr/drees/enqbarom/pdf/synthese2008.pdf> > (consulté le 25/04/09)

BILLMANN, Régine. *Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité : Synthèse des principaux enseignements de l'étude – Synthèse 2007* [en ligne]. Paris : BVA Opinion, 2008, 48p. Disponible sur Internet : < <http://www.sante.gouv.fr/drees/enqbarom/pdf/synthese2007.pdf> > (consulté le 05/03/09)

BLANCHET, Didier. Le vieillissement de la population active : ampleur et incidence. *Économie et statistique*. 2002, n°355-356, p.123-138

BLAYO, Chantal. La condition d'homogénéité en analyse démographique et en analyse statistique des biographies. *Population*. 1995, nov.-déc., n°6, p.1501-1517

BLAYO, Chantal. Choix des cohortes et des sous-cohortes : règles générales et application à l'avortement. *Population*. 1991, nov.-déc., n°6, p.1379-1403

BREUIL-GENIER, Pascale, PONTHEUX, Sophie, ZOYEM, Jean-Paul. Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres. *Économie et statistique*. 2002, n°349-350, p.99-124

BREUIL-GENIER, Pascale, VALDELIEVRE, Hélène. Le Panel européen : l'intérêt d'un panel d'individus. *Économie et statistique*. 2002, n°349-350, p.17-40

BRUNIAUX, Christine et GALTIER, Bénédicte. *Estimer la pauvreté des enfants*. Paris : Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale, Dossier du Cerc, n°2, juin 2005, 36p.

CAILLAUD, A. *Pour comprendre l'indice des prix*. 1998, n°81-83, 168p. (Insee Méthodes)

CAILLAVET, France, DARMON, Nicole. Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? *Inra Sciences Sociales*. 2005, déc., n°3-4, 4p.

CASES, Chantal, LAGARDE, Philippe. Activité et pauvreté : Une tranche de vie des personnes de 17 à 59 ans. *Insee première*. 1996, mai, n°450, 4p.

CHARDON, Olivier, GOUX, Dominique. La nouvelle définition européenne du chômage BIT. *Économie et statistique*. 2003, n°362, p.67-83

CHAUVIN, Valérie, LE BAYON, Sabine. Logement : sommets atteints ? *Lettre de l'OFCE*. 2005, février, n°257, 4p.

CHAVAGNEUX, Christian. Comment les États ont sauvé le capitalisme. *Alternatives économiques*. 2008, novembre, n°274, p.53-57

CHAVAGNEUX, Christian. La guerre des chiffres. *Alternatives économiques*. 2006, octobre, n°251, p.34-35

CNLE. *Tableau de bord pour le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté sur cinq ans* [en ligne]. Paris : Disponible sur Internet : < http://www.cnle.gouv.fr/IMG/doc/Tableau_de_bord_suivi_pauvrete_complet_170209-2.doc > (consulté le 18/08/09)

COMMISSION EUROPEENNE. *Le processus : la méthode ouverte de coordination* [en ligne]. Bruxelles : Disponible sur Internet : < http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/the_process_fr.htm > (consulté le 23/06/09)

CONCIALDI, Pierre. Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures. *Santé, Société et Solidarité*. 2003, n°1, p.161-180

CONCIALDI, Pierre, PONTHEUX, Sophie. Salariés à « bas salaires » et travailleurs pauvres : une comparaison France-États-Unis. *Premières synthèses*. 2000, n°02-1, 7p.

CONCIALDI, Pierre. De nouveaux indicateurs ? Pauvreté. *Cahiers français*. 1998, avril, n°286, p.68-77

CORDAZZO, Philippe. *L'accès à l'insertion d'une cohorte d'entrants au RMI : Étude longitudinale des inscrits en 1989 en Gironde*. Thèse de doctorat : Démographie : Université Montesquieu-Bordeaux IV : 1999, 538p.

COUDIN, Elise. Projections de la population active à l'horizon 2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse. *Économie et statistique*. 2007, n°408-409, p.113-136

DAVID, Elodie, DUJIN, Anne, OLM, Christine, SIMON, Marie-Odile. *Les actifs en situation de pauvreté : quelles expériences de la pauvreté ?* Paris : Crédoc, 2006, 112p. (Cahier de recherche Crédoc, n°226)

DAVID, Marie, SANDOVAL Mélanie. *Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité : Synthèse des principaux enseignements de l'étude – Synthèse 2005* [en ligne]. Paris : BVA Opinion, 2005, 55p. Disponible sur Internet : < <http://www.sante.gouv.fr/drees/enqbarom/pdf/synthese2005.pdf> > (consulté le 05/03/09)

DENNIS, Ian, GUIO, Anne-Catherine. Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1. *Statistiques en bref*. Luxembourg : Eurostat, 2003, n°8, 8p.

DEROO, Eric. Le premier emploi des 15-30 ans : Suivi d'un panel de jeunes du Nord-Pas-de-Calais sur trois ans. *Pages de Profils Insee Nord-Pas-de-Calais*. 2006, déc., n°14, 8p.

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE. *Criminalité et délinquance constatées en France. Tome I, Données générales, nationales, régionales et départementales.* Année 2007. Paris : Direction centrale de la police judiciaire, 2008, 203p.

DREES. *Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité.* Paris : Ministère de la Santé et des Sports. Disponible sur Internet : < <http://www.sante.gouv.fr/drees/enqbarom/enqbarom.htm> > (consulté le 17/05/09)

ECHAUDEMAISON, Claude-Danièle (Sous la direction de). *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales.* Paris : Nathan, 1993, 447p.

EUR-LEX. 85/8/CEE : *Décision du Conseil du 19 décembre 1984 concernant une action communautaire spécifique de lutte contre la pauvreté.* Disponible sur Internet : < <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31985D0008:FR:HTML> > (consulté le 24/06/09)

EUROSTAT. *Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par sexe* [en ligne]. Disponible sur Internet : < <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tsisc030&plugin=1> > (consulté le 05/07/09)

FESTY, Patrick, KORTCHAGUINA, Irina, OVTCHAROVA, Lilia, PROKOFIEVA, Lidia. *Démographie de la pauvreté : la Russie des années 90.* In KOTOWSKA, Irina E. et JOZWIAK, Janina. *Population of Central and Eastern Europe : challenges and opportunities.* Warsaw : European Population Conference, 2003, p.503-527

GALTIER, Bénédicte. Les temps partiel : entre emplois choisis et emplois « faute de mieux ». *Économie et statistique.* 1999, n°321-322, p.57-77

GARDES, François, LOISY, Christian. La pauvreté selon les ménages : une évaluation subjective et indexée sur leur revenu. *Économie et statistique.* 1997, n°308-309-310, p.95-112

GERDESMEIER, Dieter. *Pourquoi la stabilité des prix est-elle importante pour vous ? Manuel à l'intention des enseignants*. Francfort-sur-le-Main : Banque centrale européenne, 2005, 91p.

GIVORD, Pauline. L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004. *Insee Première*. 2006, janvier, n°1061, 4 p.

GODEFROY, Pascal, PUJOL, Jérôme, RAYNAUD, Emilie et TOMASINI, Magda. Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006. *Les revenus et le patrimoine des ménages*. 2009, p.9-24 (Insee Références)

HECQUET, V. et PARAIN, C. Le marché du travail dans les Dom : un chômage encore élevé malgré une forte croissance économique. In ONPES. *Les travaux de l'Observatoire : 2005-2006*. Paris : La Documentation Française, 2006, p.417-431

HERPIN, Nicolas et VERGER, Daniel. Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté. *Économie et statistique*. 1997, n°308-309-310, p.211-227

HOURRIEZ, Jean-Michel et OLIER, Lucile. Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence. *Économie et statistique*. 1997, n°308-309-310, p.65-94

INSEE. *Salaires minimum (brut, net, coût salarial) et durée légale mensuelle depuis 1951* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=asfrevenus > (consulté le 20/10/09)

INSEE. *Définitions et méthodes : Population active occupée (BIT)* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee-bit.htm> > (consulté le 07/08/09)

INSEE. *Définitions et méthodes : Population active occupée (recensement de la population)* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee-rp.htm> > (consulté le 07/08/09)

INSEE. *Indice des prix selon le niveau de vie du ménage (revenu par unité de consommation) 1996-2007* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_cons/fdruc.pdf > (consulté le 07/08/09)

INSEE. *Indice des prix à la consommation – IPC – Ensemble des ménages – Regroupements particuliers – Métropole + DOM – Ensemble y compris loyers fictifs* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 16/07/09. Disponible sur Internet : < http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/bsweb?action=BS_SERIE&BS_IDBANK=000641196&BS_IDARBO=06030100000000 > (consulté le 03/08/09)

INSEE. *Indice des prix à la consommation – IPC – Ensemble des ménages – France (Métropole + DOM) – par fonction de consommation – Indice d'ensemble* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 16/07/09. Disponible sur Internet : < http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/bsweb?action=BS_SERIE&BS_IDBANK=000639196&BS_IDARBO=06000000000000 > (consulté le 31/07/09)

INSEE. *Indice des prix à la consommation – IPC – Ensemble des ménages – France (Métropole + DOM) – par fonction de consommation – Produits alimentaires – Ensemble* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 16/07/09. Disponible sur Internet : < http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/bsweb?action=BS_SERIE&BS_IDBANK=000637407&BS_IDARBO=06000000000000 > (consulté le 30/07/09)

INSEE. *Part des ménages vivant dans un logement sous ou surpeuplé selon le revenu* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon05238 > (consulté le 29/07/09)

INSEE. *Définitions et méthodes : Parité de pouvoir d'achat / PPA* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/parite-pouvoir-achat.htm> > (consulté le 22/07/09)

INSEE. *Sources et méthodes : Enquête Revenus fiscaux (ERF)* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 25/03/08, 8p. Disponible sur Internet : < http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/methodologie_ERF.pdf > (consulté le 22/07/09)

INSEE. *Sources et méthodes : Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 04/03/09, 13p. Disponible sur Internet : < http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/methodologie_ERFS.pdf > (consulté le 22/07/09)

INSEE. *Chômage au sens du BIT - Taux de chômage au sens du BIT (en % - CVS, France métropolitaine) - Ensemble* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 05/03/09. Disponible sur Internet : < http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/bsweb?action=BS_SERIE&BS_IDBANK=001505097&BS_IDARBO=02020200000000 > (consulté le 05/03/09)

INSEE. *Communiqué de presse - Comprendre les nouvelles estimations du chômage au sens du BIT issues de l'enquête Emploi* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, 12 novembre 2007, 3p. Disponible sur Internet : < http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/tableau.csv?action=BS_SERIE_DOWNLOAD > (consulté le 05/03/09)

INSEE. *Définitions et méthodes : Chômeur (BIT)* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur-au-sens-du-bit.htm> > (consulté le 05/03/09)

INSEE. *Définitions et méthodes : Indice des prix à la consommation / IPC* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/indice-prix-consommation.htm> > (consulté le 10/06/09)

INSEE. *Définitions et méthodes : Inflation* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/inflation.htm> > (consulté le 10/06/09)

INSEE. *Définitions et méthodes : Revenu disponible* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/revenu-disponible.htm> > (consulté le 21/07/09)

INSEE. *Salaires – Salaire minimum – Smic : montant net mensuel en € (151,67h)* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 07/05/09. Disponible sur Internet : < http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/bsweb?action=BS_SERIE&BS_IDBANK=000879878&BS_IDARBO=03010501000000 > (consulté le 18/05/09)

INSEE. *Taux de pauvreté* [en ligne]. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur Internet : < http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS04402 > (consulté le 05/03/09)

INSEE. S.R.C.V. *Statistiques sur les Ressources et les Conditions de vie : Dictionnaires des codes : Collecte 2005*. Paris Insee, 2005, 289p.

INSEE LORRAINE, *Panel européen des ménages : Enquête vague automne 1995 : Instruction aux enquêteurs*. Insee, 1995, 143 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC. *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*. Québec : Institut de la statistique du Québec, octobre 2005, 94p.

IPSOS. *Le baromètre Ipsos - Secours Populaire de la pauvreté : Vague 2 – Septembre 2008* [en ligne]. Paris : Ipsos, mise à jour le 25/09/08. Disponible sur Internet : < <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/images/2635/diaporama.htm> > (consulté le 17/05/09)

IPSOS. *Les Français et la pauvreté* [en ligne]. Paris : Ipsos, mise à jour le 25/09/08. Disponible sur Internet : < <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/2635.asp> > (consulté le 18/05/09)

JAUNEAU, Yves. L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés. *Insee Première*. 2007, septembre ; n°1156, 4p.

LE ROBERT. *Le nouveau Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert, 2007, 2837p.

LAGARENNE, Christine et LEGENDRE, Nadine. Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et facteurs familiaux. *Économie et statistique*. 2000, n°335, p.3-25

LAGARENNE, Christine et LEGENDRE, Nadine. Les « travailleurs pauvres ». *Insee Première*. 2000, octobre, n°745, 4 p.

LAÏB, Nadine. Situation sur le marché du travail et pauvreté monétaire. *Études et résultats*. 2006, juin, n°499, 8 p.

LOLLIVIER, Stéfan, VERGER, Daniel. Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté. *Économie et statistique*. 2005, n°383-384-385, p.245-282

LOLLIVIER, Stéfan, VERGER, Daniel. Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. *Économie et statistique*. 1997, n°308-309-310, p.113-142

LOLLIVIER, Stéfan. *La pauvreté : définitions et mesures. Pour en finir avec la pauvreté. Mesures, mécanismes et politiques*. Paris : La Découverte, sept. 2008, n°4, p.21-29 (Revue Regards croisés sur l'économie)

MARPSAT, Maryse, FIRDION, Jean-Marie. *Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard*. *Population et sociétés*. 1996, mai, n°313, 4 p.

MARNIESSE, Sarah. *Notes sur les différentes approches de la pauvreté* [en ligne]. Paris : Agence Française de Développement, 6 octobre 1999, 6p. Disponible sur Internet : < <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/administrateur/public/Documents/DME-Appr.pdf> > (consulté le 04/06/09)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. *Dossier de presse : Bilan 2008 & Priorités 2009* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, 19 janvier 2009, 15p. Disponible sur Internet : < http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/securite-interieure/chiffres-delinquance-2008/downloadFile/attachedFile/vfinale_90016-6_-_Dossier_presse_conf_min_janvier_2009_valide.pdf?nocache=1232373884.98 > (consulté le 06/03/09)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. *Intervention de Michèle Alliot-Marie* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, 19 janvier 2009, 15p. Disponible sur Internet : < http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/le_ministre/interventions/presentation-chiffres-delinquance/ > (consulté le 08/03/09)

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DES SPORTS. *Statistique annuelle des établissements de santé* [en ligne]. Paris : Ministère de la Santé et des Sports. Disponible sur Internet : < http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr/Collecte_2007/ > (consulté le 05/03/09)

MONCEAU, Christine, BLANCHE-BARBAT, Elyane, ECHAMPE, Jacqueline. La consommation alimentaire depuis 40 ans : De plus en plus de produits élaborés. *Insee Première*. 2002, mai, n°846, 4 p.

ONPES. *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : 2007-2008*. Paris : La Documentation Française, 2008, 203 p.

ONPES. *Les travaux de l'Observatoire : 2000*. Paris : La Documentation Française, 2000, 371p.

PAUGAM, Serge, DUVOUX, Nicolas. *La régulation des pauvres : Du RMI au RSA*. Paris : PUF, 2008, 128p. (Quadrige Essais Debats)

PAUGAM, Serge. *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : PUF, 2006, 276p. (Le lien social)

PAUGAM, Serge. *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF, 1997, 4^e éd., 256p. (Sociologies)

POLLAK, Catherine. *Que sait-on des trajectoires de pauvreté dans les pays riches ? Pour en finir avec la pauvreté. Mesures, mécanismes et politiques*. Paris : La Découverte, sept. 2008, n°4, p.86-94 (Revue Regards croisés sur l'économie)

PONTHIEUX, Sophie. Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique : Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité. *Document de travail*. 2009, mars, n°F0902, 28p.

QUENEL, Gérard. La mesure de l'évolution de la pauvreté : un besoin d'amélioration de la statistique publique. *Analyse et documents économiques*. 2003, n°92-93, p.24-27

QUINET, Alain. *Rapport de la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages »*. France : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, 6 février 2008, 126p.

REBIERE, Nicolas. *Les surendettés. Définition, dénombrement, caractéristiques et dynamique de la sous-population : application au cas français*. Thèse de doctorat : Démographie : Université Montesquieu-Bordeaux IV : 2006, 602p.

ROBERT-BOBEE, Isabelle. Projections de la population 2005-2050. Vieillesse de la population en France métropolitaine. *Économie et statistique*. 2007, n°408-409, p.95-112

ROCHERE (de la), Bernadette. *Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi*. Insee première. 2003, oct., n°925, 4p.

ROWNTREE, Benjamin Seebohm. *Poverty : A study of Town Life*. 2^e éd. (1^{re} éd. : 1903). London : The Policy Press, 2000, 437p.

SAHLINS, Marshall David. *Age de pierre, âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*. Paris : Gallimard, 1976 (trad. fr.), 409p. (Bibliothèque des sciences humaines)

SARKOZY, Nicolas. *Lettre de mission de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République, adressée à M. Martin HIRSCH, Haut commissaire auprès du Premier ministre, aux Solidarités actives contre la pauvreté* [en ligne]. Paris : Elysée, 9 juillet 2007. Disponible sur Internet : < http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/lettre_de_mission_adressee_a_m_martin_hirsch_haut_commissaire_aupres_du_premier_ministre_aux_solidarites_actives_contre_la_pauvrete.79041.html > (consulté le 06/08/09)

STATISTICAL OFFICE OF THE REPUBLIC OF SLOVENIA. *Income and poverty indicators, Slovenia, 2007 – provisional data* [en ligne]. Ljubljana : Statistical Office of the Republic of Slovenia, mise à jour le 28/11/08. Disponible sur Internet : < http://www.stat.si/eng/novica_prikazi.aspx?ID=2032 > (consulté le 08/07/09)

TEMPORAL, Franck. Synthèse des études existantes sur la pauvreté à la Réunion. In ONPES. *Les travaux de l'Observatoire : 2005-2006*. Paris : La Documentation Française, 2006, p.465-510

UNAF. *Budgets-types. Année 2008* [en ligne]. Paris : Union Nationale des Associations Familiales, 20 janvier 2009. Disponible sur Internet : < <http://www.unaf.fr/spip.php?article6723> > (consulté le 11/06/09)

UNAF. *Budgets-types. Année 2007* [en ligne]. Paris : Union Nationale des Associations Familiales, 21 janvier 2008. Disponible sur Internet : < <http://www.unaf.fr/spip.php?article4867> > (consulté le 11/06/09)

UNAF. *Budgets-types. Année 2006* [en ligne]. Paris : Union Nationale des Associations Familiales, 15 mai 2006. Disponible sur Internet : < <http://www.unaf.fr/spip.php?article3313> > (consulté le 11/06/09)

UNAF. *Budgets-types. Année 2005* [en ligne]. Paris : Union Nationale des Associations Familiales, 2005. Disponible sur Internet : < <http://www.unaf.fr/spip.php?article1926> > (consulté le 11/06/09)

UNAF. *Budgets-types* [en ligne]. Paris : Union Nationale des Associations Familiales, 2005. Disponible sur Internet : < <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique160> > (consulté le 31/07/09)

U. S. CENSUS BUREAU. *Poverty Thresholds for 2007 by Size of Family and Number of Related Children Under 18 Years* [en ligne]. Washington : U. S. Census Bureau, mise à jour le 26/08/08. Disponible sur Internet : < <http://www.census.gov/hhes/www/poverty/threshld/thresh07.html> > (consulté le 19/06/09)

VALADE, Hélène, GERARD, Magalie. *Suivi barométrique de l'opinion des Français sur la santé, la protection sociale, la précarité, la famille et la solidarité : Synthèse des résultats 2000-2002* [en ligne]. Paris: IFOP, 2002, 41p. Disponible sur Internet : < <http://www.sante.gouv.fr/drees/enqbarom/pdf/synthese2002.pdf> > (consulté le 05/03/09)

WILLIS, Jessie. *How We Measure Poverty : A History and Brief Overview* [en ligne]. Silverton : Oregon Center for Public Policy, février 2000. Disponible sur Internet : < <http://www.ocpp.org/poverty/how.htm> > (consulté le 19/06/07)

SIGLES UTILISÉS

	A
AFD	Agence Française de Développement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
	B
BCE	Banque centrale européenne
BIT	Bureau international du travail
BLS	Bureau of Labor Statistics
	C
CCMSA	Caisses Centrales de la Mutualité Sociale Agricole
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
Cerc	Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale
CES	Contrat emploi solidarité
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
COICOP-EBM	Classification des fonctions de la consommation individuelle des ménages - Enquête sur le budget des ménages
COICOP-HBS	Classification of Individual Consumption by Purpose - Household Budget Survey
CSG	Contribution sociale généralisée
	D
DGFiP	Direction générale des Finances publiques
DGI	Direction générale des Impôts
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
	E
EBM	Enquête sur le budget des ménages
ERCV	Enquête sur les ressources et les conditions de vie
ERF	Enquête Revenus Fiscaux
EU-SILC	European Union - Statistics on Income and Living conditions
	F
FAO	Food and agriculture organization
	I
Ifop	Institut Français d'Opinion Publique
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
	M
MOC	Méthode ouverte de coordination
	O
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques
OND	Observatoire national de la délinquance
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

	P
PCM-ECHP	Panel Communautaire des Ménages-European Community Households Panel
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PRCV	Panel sur les ressources et les conditions de vie
	R
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
	S
Smic	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SDV	Standards de vie (enquête)
SPA	Standards de pouvoir d'achat
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
	U
UC	Unité de consommation
Udaf	Union Départementale des Associations Familiales
UE	Union européenne
Unaf	Union Nationale des Associations Familiales
Uraf	Union Régionale des Associations Familiales

INDEX DES FIGURES

Figure 1. Les quatre principales causes de préoccupations personnelles.....	21
Figure 2. Les quatre principales causes de préoccupations pour la France.....	21
Figure 3. La perception de la pauvreté et de l'exclusion durant les cinq dernières années et dans l'avenir	23
Figure 4. Taux de pauvreté (seuil 60 %) et des taux de chômage de 2000 à 2008	23
Figure 5. Perception des Français sur les problèmes dont il faut s'occuper en priorité en France de 2000 à 2008	24
Figure 6. Perception des risques de pauvreté encourus par ses enfants par rapport à sa génération en 2008	28
Figure 7. Seuils de pauvreté perçus en France en 2008 selon la région d'appartenance (Île-de-France, Province)	42
Figure 8. Répartition des personnes (en %) selon le revenu par UC du ménage de 1994 à 2005 - Revenu spontané ou revenu recalculé.....	50
Figure 9. Effectifs de personnes pauvres (en milliers, seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon le revenu par UC (revenu spontané ou revenu recalculé)	53
Figure 10. Taux de pauvreté (seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon le revenu par UC (revenu spontané ou revenu recalculé).....	53
Figure 11. Répartition des personnes en 2005 selon le revenu par UC du ménage (revenu avant impôts ou revenu net d'impôts).....	55
Figure 12. Effet de deux ruptures de série sur le taux de pauvreté (seuil à 60 %) de 1996 à 2006.....	60
Figure 13. Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) selon le seuil relatif de pauvreté de 1994 à 2005	65
Figure 14. Taux de pauvreté (en %) de la population active selon le seuil relatif de 1994 à 2005	65
Figure 15. Taux de pauvreté (seuil à 60 %) de la population active de 1994 à 2005 selon le mode de calcul du seuil de pauvreté (revenu moyen ou revenu médian).....	68
Figure 16. Montant du seuil de pauvreté (seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon le mode de calcul du seuil de pauvreté (revenu moyen ou revenu médian)	68
Figure 17. Effectifs d'actifs pauvres (en milliers, seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon l'échelle d'équivalence	72
Figure 18. Taux de pauvreté (seuil à 60 %) de la population active de 1994 à 2005 selon l'échelle d'équivalence.....	72
Figure 19. Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) de 1994 à 2005 selon la définition de la pauvreté (semi-relative ou relative).....	81

Figure 20. Taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon la définition de la pauvreté (semi-relative ou relative).....	81
Figure 21. Montant du seuil de pauvreté absolue et du seuil de pauvreté relative de 1994 à 2006.....	113
Figure 22. Effectifs d'actifs pauvres de 1994 à 2005 selon l'approche absolue ou l'approche relative de la pauvreté	114
Figure 23. Taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon l'approche absolue ou l'approche relative de la pauvreté	114
Figure 24. Taux de pauvreté absolue de la population active et de l'ensemble de la population de 1994 à 2005	127
Figure 25. Les flux d'entrées et de sorties de la population active pauvre de 1995 à 2005... ..	131
Figure 26. Renouvellement de la population active pauvre de 1995 à 2005	131
Figure 27. Pyramide des âges de la population active et de la population active pauvre selon le statut d'activité en 2005 (en ‰).....	135
Figure 28. Pyramide des âges de la population active en France en 1994 et en 2005 (en ‰).....	137
Figure 29. Pyramide des âges de la population active pauvre en 1994 et en 2005 selon le statut d'activité (en ‰)	139
Figure 30. Taux de pauvreté selon le groupe d'âges de la population active de 1994 à 2005.....	142
Figure 31. Pyramide des âges des chômeurs en France en 1994 et en 2005 (en ‰)	144
Figure 32. Taux de chômage selon le groupe d'âges de 1995 à 2005.....	144
Figure 33. Taux de pauvreté selon le sexe de la population active de 1994 à 2005	145
Figure 34. Effet de la structure par âge et par sexe sur le taux de pauvreté de la population active selon le statut d'activité de 1994 à 2005.....	147
Figure 35. Taux de pauvreté des générations d'actifs de 1994 à 2001	149
Figure 36. Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon la durée d'activité de 1994 à 2001	150
Figure 37. Répartition de la population active selon les durées d'activité de 1994 à 2001	152
Figure 38. Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon l'âge d'entrée en activité de 1994 à 2001	154
Figure 39. Répartition de la population active selon les âges d'entrée en activité de 1994 à 2001	155
Figure 40. Structure de la population active en 2005.....	161
Figure 41. Structure de la population active pauvre en 2005.....	161
Figure 42. Taux de pauvreté selon le statut d'activité en 2005.....	161
Figure 43. Taux de pauvreté des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2005	163
Figure 44. Part des contrats à durée limitée (type CDD) et taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005.....	168
Figure 45. Taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005 selon l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée : hypothèses 1 et 2	169

Figure 46. Taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005 selon l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée : hypothèses 3 et 4	169
Figure 47. Répartition de la population active (en %) selon le type de ménage en 2005	173
Figure 48. Répartition de la population active pauvre (en %) selon le type de ménage en 2005	173
Figure 49. Taux de pauvreté de la population active en 2005 selon le type de ménage	174
Figure 50. Répartition de la population active et de la population active pauvre selon le type de ménage en 2005	176
Figure 51. Taux de pauvreté des actifs selon l'évolution des répartitions des statuts d'activité et des types de ménage de 1994 à 2005	180
Figure 52. Taux de pauvreté des actifs selon l'évolution des niveaux de pauvreté par statut d'activité et par type de ménage de 1994 à 2005	182
Figure 53. Taux de pauvreté de chaque statut d'activité 1994 à 2005.....	183
Figure 54. Taux de pauvreté de la population active selon le type de ménage de 1994 à 2005	184
Figure 55. Taux de pauvreté monétaire absolue de 1994 à 2001 de l'ensemble de la population active et de la population active répondante aux items de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence	189
Figure 56. L'approche monétaire absolue et l'approche subjective de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001	196
Figure 57. Répartition (en %) des actifs selon le score de pauvreté subjective en 1994 et en 2001	199
Figure 58. Répartition (en %) de l'ensemble des ménages selon le score de pauvreté subjective en 1994 et en 2001	199
Figure 59. L'approche monétaire absolue et l'approche ressentie de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001	204
Figure 60. Répartition (en %) de la population active selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la pauvreté ressentie de 1994 à 2001	205
Figure 61. Répartition des ménages (en %) selon le score de pauvreté d'existence en 1994 : confrontation des résultats de S. Lollivier et de D. Verger avec nos propres résultats.....	209
Figure 62. L'approche monétaire absolue et l'approche d'existence de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001	211
Figure 63. Répartition (en %) des actifs selon le score de mauvaises conditions de vie en 1994 et en 2001	213
Figure 64. Répartition (en %) de l'ensemble des ménages selon le score de mauvaises conditions de vie en 1994 et en 2001	213
Figure 65. Pauvreté monétaire absolue et dégradation des conditions de vie de la population active de 1994 à 2001	217
Figure 66. Répartition (en %) de la population active selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la dégradation des conditions de vie de 1995 à 2001	218

Figure 67. Répartition des actifs (en %) pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 1995 selon l'évolution des conditions de vie depuis 1994.....	221
Figure 68. Répartition des actifs (en %) pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 2001 selon l'évolution des conditions de vie depuis 2000.....	221
Figure 69. Répartition de la population active en 1995 et en 2001 selon les trois formes de difficultés.....	225
Figure 70. Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le niveau de vie	228
Figure 71. Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le statut d'activité.....	230
Figure 72. Proportion d'actifs pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le statut d'activité.....	231
Figure 73. Répartition de la population active (en %) pour chaque différente forme de difficultés en 2001 selon le type de ménage	233
Figure 74. Répartition de la population active (en %) selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté sur huit années (entre 1994 et 2001).....	248
Figure 75. Répartition de la population active (en %) chez les actifs ayant vécu au moins une année dans la pauvreté selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté sur huit années (entre 1994 et 2001)	248
Figure 76. Répartition (en %) de la population active selon la typologie de la pauvreté d'appartenance	251
Figure 77. Taux de pauvreté au sein des actifs issus de la pauvreté accidentelle et des actifs issus de la pauvreté chronique de 1994 à 2001	252
Figure 78 : Taux de pauvreté et taux de persistance dans la pauvreté de la population active de 1997 à 2001	254
Figure 79. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté (cohorte 1995)	261
Figure 80. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté (cohorte 1995).....	266
Figure 81. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté -	269
Figure 82. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté -.....	269
Figure 83. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté - Cohorte d'actifs pauvres entrés dans la pauvreté en 1995-1997 -	270
Figure 84. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté - Cohorte d'actifs non-pauvres sortis de la pauvreté en 1995-1997 -.....	270
Figure 85. Répartition des actifs sortis de la pauvreté et entrés dans la pauvreté entre 1994 et 2001 selon l'écart absolu du niveau de vie entre deux années consécutives	274

Figure 86. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté ressentie - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté ressentie -	278
Figure 87. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté ressentie en 1996, en 1997 ou en 1998	278
Figure 88. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté ressentie - Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté ressentie	279
Figure 89. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté ressentie en 1996, 1997 ou en 1998.....	279
Figure 90. Proportions (en ‰) d'actifs dont les conditions de vie se dégradent selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la dégradation des conditions de vie - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la dégradation des conditions de vie	282
Figure 91. Proportions (en ‰) d'actifs dont les conditions de vie se dégradent selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la dégradation des conditions de vie en 1996, 1997 ou en 1998	282
Figure 92. Proportions (en ‰) d'actifs dont les conditions de vie ont arrêté de se dégrader selon la durée écoulée depuis l'arrêt de la dégradation des conditions de vie - Sous-cohortes selon l'année de l'arrêt de la dégradation des conditions de vie -.....	283
Figure 93. Proportions (en ‰) d'actifs dont les conditions de vie ont arrêté de se dégrader selon la durée écoulée depuis l'arrêt de la dégradation des conditions de vie en 1996, en 1997 ou en 1998	283
Figure 94. Proportions (en ‰) d'actifs en difficulté encore en difficulté selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la difficulté en 1996, 1997 ou 1998 - Sous-cohortes selon la forme de la difficulté -	285
Figure 95. Proportions (en ‰) d'actifs qui ne sont pas en difficulté et toujours pas en difficulté selon la durée écoulée depuis la dernière sortie de la difficulté en 1996, 1997 ou en 1998- Sous-cohortes selon la forme de la difficulté -	285
Figure 96. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1996-1997 - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté -	290
Figure 97. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1996-1997 - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté -	290
Figure 98. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le sexe -	295
Figure 99. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le sexe -	295
Figure 100. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à l'entrée dans la pauvreté-	296
Figure 101. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté -	296

Figure 102. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon la durée d'activité à l'entrée dans la pauvreté -	299
Figure 103. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 - Sous-cohortes selon la durée d'activité à la sortie de la pauvreté -	299
Figure 104. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1996-1998 - Sous-cohortes selon le diplôme le plus élevé obtenu à l'entrée dans la pauvreté -	302
Figure 105. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1996-1998 - Sous-cohortes selon le diplôme le plus élevé obtenu à la sortie de la pauvreté -	302
Figure 106. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le changement d'activité en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement personnel favorable ou défavorable du statut d'activité -	310
Figure 107. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le changement d'activité en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement personnel favorable ou défavorable du statut d'activité -	310
Figure 108. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée le changement de type de ménage en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage -	312
Figure 109. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le changement de type de ménage en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage -	312
Figure 110. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement favorable en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage -	314
Figure 111. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement défavorable en 1995-1998 - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage -	314
Figure 112. Proportions (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année d'entrée dans la pauvreté	320
Figure 113. Proportions (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'année de sortie de la pauvreté	320
Figure 114. Proportion (en %) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté et la définition de la pauvreté - Cohorte d'actifs pauvres entrés dans la pauvreté en 1995-1997-	322
Figure 115. Proportion (en %) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté et la définition de la pauvreté - Cohorte d'actifs non-pauvres sortis de la pauvreté en 1995-1997 -	322

Figure 116. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1996 ou en 1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté.....	324
Figure 117. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1996 ou en 1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté.....	325
Figure 118. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le sexe -.....	326
Figure 119. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le sexe -.....	326
Figure 120. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à l'entrée dans la pauvreté -	328
Figure 121. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté	328
Figure 122. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon la durée de vie active à l'entrée dans la pauvreté -.....	330
Figure 123. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis la sortie de la pauvreté en 1995-1997 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon la durée de vie active à la sortie de la pauvreté	330
Figure 124. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de statut d'activité en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité -.....	333
Figure 125. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de statut d'activité en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité -	334
Figure 126. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de type de ménage en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage -.....	335
Figure 127. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement de type de ménage en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage -	336
Figure 128. Proportions (en ‰) d'actifs pauvres encore pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement favorable en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage -..	337
Figure 129. Proportions (en ‰) d'actifs non-pauvres encore non-pauvres selon la durée écoulée depuis le dernier changement défavorable en 1995-1998 et la définition de la pauvreté - Sous-cohortes selon le type de changement, changement d'activité ou changement de type de ménage-.....	338

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Taux de chômage et effectifs de chômeurs selon la définition de la population active (spontanée ou au sens du recensement) de 1994 à 2005.....	34
Tableau 2. Modalités de réponses sur la situation de la personne interrogées vis-à-vis du travail à partir du Panel européen des ménages et du SRCV	35
Tableau 3. Motifs de la non-recherche d'un emploi chez les personnes auto-déclarées chômeuses (en %) de 1994 à 2001	37
Tableau 4. Effectifs et taux de pauvreté relative de la population active pauvre de 1994 à 2005	45
Tableau 5. Taux de pauvreté en 2005 selon le revenu par UC (avant impôts ou net d'impôts)	56
Tableau 6. La série de l'Insee des taux de pauvreté et la série des données françaises du Panel européen des ménages et du SRCV entre 1994 et 2006.....	62
Tableau 7. Montant des seuils relatifs de pauvreté à 40 %, 50 %, 60 % et 70 % du revenu médian par UC en France de 1994 à 2005	64
Tableau 8. Le nombre d'unités de consommation (UC) dans le ménage selon différentes échelles d'équivalence.....	70
Tableau 9. Mesure du revenu du ménage par UC selon l'échelle d'Oxford et l'échelle OCDE modifiée.....	70
Tableau 10. Montant des seuils relatifs de pauvreté (seuil à 60 %) selon quatre échelles d'équivalence de 1994 à 2005	74
Tableau 11. Montant du seuil de pauvreté semi-relative (selon deux hypothèses) et du seuil de pauvreté relative de 1994 à 2001 en France	80
Tableau 12. Montant du seuil de pauvreté semi-relative selon la prise en compte des loyers fictifs.....	83
Tableau 13. Détermination des seuils de pauvreté absolue 1995, 2001 et 2006 à partir des enquêtes Budget des familles	106
Tableau 14. Montant du seuil de pauvreté absolue de 1994 à 2006 selon quatre hypothèses	109
Tableau 15. Effectifs de la population active pauvre et taux de pauvreté absolue de 1994 à 2005	127
Tableau 16. Taux de pauvreté de la population active en 1998 dans l'hypothèse d'un taux de pauvreté inchangé chez les actifs de moins de 30 ans entre 1997 et 1998.....	141
Tableau 17. Répartition de la population active pauvre (en %) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2005	163
Tableau 18. Répartition de la population active pauvre (en %) et taux de pauvreté selon la profession exercée en 2005	165

Tableau 19. Répartition de la population active occupée pauvre et taux de pauvreté selon le type de contrat	167
Tableau 20. Nombre moyen de mois passés dans le statut d'activité au moment de l'enquête en 2005	171
Tableau 21. Répartition des personnes vivant dans un ménage composé d'un couple et de trois enfants ou plus où vit au moins un actif selon le statut d'activité du couple et la situation par rapport à la pauvreté en 2005	177
Tableau 22. Proportion d'actifs dans la pauvreté subjective au sein des actifs en situation de pauvreté monétaire absolue de 1994 à 2001	196
Tableau 23. Montant du seuil de pauvreté absolue et du salaire minimum de 1994 à 2001..	198
Tableau 24. Taux de pauvreté ressentie chez les actifs dont le niveau de vie est deux fois supérieur au seuil de pauvreté monétaire	206
Tableau 25. Liste des éléments de « bonnes conditions de vie » : proportions d'actifs en 1994 pour chaque élément.....	210
Tableau 26. Calcul du nombre moyen d'années vécues dans la pauvreté en l'état d'activité pour l'ensemble de la population active et pour les actifs ayant vécu au moins une année dans la pauvreté	250
Tableau 27. Calculs du quotient de sortie de la pauvreté (en ‰) – Cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995	260
Tableau 28. Table de sortie de la pauvreté de la cohorte d'actifs entrés dans la pauvreté en 1995	260
Tableau 29. Calcul du quotient d'entrée dans la pauvreté (en ‰) – Cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995	265
Tableau 30. Table d'entrée dans la pauvreté de la cohorte d'actifs sortis de la pauvreté en 1995	265

INDEX DES ENCADRÉS

Encadré 1. L'enquête barométrique de la Drees de 2000 à 2008.....	20
Encadré 2. L'assimilation de l'évolution du nombre de crimes et délits à l'évolution de l'insécurité.....	25
Encadré 3. L'Eurobaromètre de 2007 sur la pauvreté et l'exclusion.....	27
Encadré 4. Baromètre Ipsos sur la pauvreté réalisé pour le Secours populaire en 2008.....	28
Encadré 5. Le Panel européen des ménages.....	32
Encadré 6. Le dispositif SRCV	33
Encadré 7. La définition du chômage aux États-Unis.....	38
Encadré 8. La méthode ouverte de coordination.....	44
Encadré 9. Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).....	59
Encadré 10. Comparaison des taux de pauvreté dans trois pays européens de 1996 à 2007 ...	66
Encadré 11. La mesure de l'inflation et de l'indice des prix à la consommation (IPC).....	77
Encadré 12. La commission Quinet	101
Encadré 13. Les enquêtes Budget des familles 1994-1995, 2000-2001 et 2005-2006	105
Encadré 14. La définition des événements d'entrée et de sortie de la population active pauvre à partir du Panel européen.....	130
Encadré 15 : Les questions du Panel européen des ménages relatives à la détermination de la pauvreté subjective.....	192
Encadré 16 : Confrontation des résultats de Stéfan Lollivier et Daniel Verger à nos propres résultats sur la pauvreté subjective.....	194

INDEX DES ANNEXES

Annexe 1 : Les causes de préoccupations des français de 2000 à 2008.....	352
Annexe 2 : Taux de pauvreté de 1970 à 2006 selon la définition de la pauvreté relative (seuil à 50 % et seuil à 60 %).....	353
Annexe 3 : Taux de chômage trimestriels (au sens du BIT) pour la France métropolitaine de 2000 à 2008	354
Annexe 4 : Opinions des Français sur les problèmes dont il faut s'occuper en priorité en France de 2000 à 2008 (en %).....	355
Annexe 5 : Nombre de crimes et délits commis en France de 1995 à 2008	355
Annexe 6 : Redressement du taux de chômage au sein de la population active au sens du recensement de la population compte tenu des non-réponses de 1994 à 2005	356
Annexe 7 : Corrections de la variable « Revenu » du ménage calculée par sommation des différents postes de revenus opérées par Nicolas Rebière à partir des données françaises du Panel européen des ménages.	357
Annexe 8 : Détail des postes des revenus pour le calcul de la variable revenu du ménage avant et après impôts à partir du dispositif SRCV 2005	360
Annexe 9 : Répartition des personnes (en %) selon le revenu par UC du ménage de 1994 à 2005 - Revenu spontané ou revenu recalculé.....	362
Annexe 10 : Effectifs de pauvres (en milliers) et taux de pauvreté entre 1994 et 2005 selon la variable revenu choisie (revenu spontané ou revenu recalculé).....	366
Annexe 11 : Effectifs de personnes pauvres (en milliers) et taux de pauvreté en 2005 selon le revenu (avant impôts ou net d'impôts).....	367
Annexe 12 : Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) et taux de pauvreté selon le seuil relatif choisi de 1994 à 2005	368
Annexe 13 : Taux de pauvreté dans les pays européens de 1996 à 2007.....	369
Annexe 14 : Montant du seuil de pauvreté à 60 % (en euros) et taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon le revenu choisi (revenu moyen ou revenu médian).....	370
Annexe 15 : Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) et taux de pauvreté de la population active (seuil à 60 %) de 1994 à 2005 selon l'échelle d'équivalence	371
Annexe 16 : Tableau de bord pour le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté sur cinq ans (CNLE, consulté le 18/08/09)	372
Annexe 17 : Effectifs d'actifs pauvres (en milliers) et taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005 selon la définition de la pauvreté (semi-relative ou relative).....	383
Annexe 18 : Montant du seuil de pauvreté absolue en 2007 aux États-Unis selon la composition de la famille	384
Annexe 19 : Nomenclature des produits	385

Annexe 20 : Indice des prix à la consommation (IPC) des produits alimentaires de 1990 à 2008.....	389
Annexe 21 : Effectifs d'actifs pauvres et taux de pauvreté de 1994 à 2006 selon quatre hypothèses (approche absolue de la pauvreté)	390
Annexe 22 : Flux d'entrées et de sorties de la population active pauvre de 1995 à 2005.....	391
Annexe 23 : Renouvellement de la population active pauvre de 1995 à 2005 (en %).....	392
Annexe 24 : Répartition par classe d'âges et par sexe de la population active et de la population active pauvre selon le statut d'activité	393
Annexe 25 : Répartition par classe d'âges et par sexe de la population active en 1994 et en 2005	395
Annexe 26 : Répartition par classe d'âges et par sexe de la population active pauvre selon le statut d'activité en 1994 et en 2005.....	396
Annexe 27 : Taux de pauvreté de la population active selon le groupe d'âges et le statut d'activité de 1994 à 2005	398
Annexe 28 : Répartition par classe d'âges et par sexe des chômeurs en 1994 et en 2005.....	399
Annexe 29 : Taux de chômage selon le groupe d'âges de 1995 à 2005.....	399
Annexe 30 : Taux de pauvreté de la population active selon le sexe et le statut d'activité de 1994 à 2005	400
Annexe 31 : Effet de la structure par âge et par sexe sur le taux de pauvreté de la population active selon le statut d'activité de 1994 à 2005.....	401
Annexe 32 : Taux de pauvreté des générations d'actifs de 1994 à 2001	402
Annexe 33 : Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon la durée écoulée d'activité de 1994 à 2001	402
Annexe 34 : Répartition de la population active selon les durées d'activité de 1994 à 2001	403
Annexe 35 : Taux de pauvreté des cohortes d'actifs selon l'âge d'entrée en activité de 1994 à 2001	404
Annexe 36 : Répartition de la population active selon les âges d'entrée en activité de 1994 à 2001 dans chaque groupe de générations	405
Annexe 37 : Répartition de la population active et de la population active pauvre selon le statut d'activité et taux de pauvreté selon le statut d'activité en 2005.....	406
Annexe 38 : Taux de pauvreté de la population active selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2005	406
Annexe 39 : Part des contrats à durée limitée (type CDD) et taux de pauvreté de la population active occupée de 1995 à 2005.....	407
Annexe 40 : Taux de pauvreté de la population active occupée selon l'évolution de la proportion de contrats à durée limitée : hypothèse 1, hypothèse 2, hypothèse 3 et hypothèse 4	407
Annexe 41 : Répartition des effectifs de la population active et de la population active pauvre selon le type de ménage et taux de pauvreté des actifs selon le type de ménage en 2005	408
Annexe 42 : Répartition de la population active et de la population active pauvre selon le type de ménage pour chaque statut d'activité en 2005	409

Annexe 43 : Effet de l'évolution de la structure du marché du travail et de la structure des types de ménage sur le taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005	410
Annexe 44 : Effet de l'évolution du niveau de pauvreté des statuts d'activité et des types de ménage sur le taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005	410
Annexe 45 : Taux de pauvreté de chaque statut d'activité de 1994 à 2005	411
Annexe 46 : Taux de pauvreté de la population active selon le type de ménage de 1994 à 2005	411
Annexe 47 : Taux de pauvreté monétaire absolue de 1994 à 2001 de l'ensemble de la population active et de la population active répondante aux items de la pauvreté subjective et de la pauvreté d'existence	412
Annexe 48 : Répartition des ménages selon le score de pauvreté subjective en 1994 : confrontation des résultats de S. Lollivier et de D. Verger avec nos propres résultats.....	412
Annexe 49 : L'approche monétaire absolue et l'approche subjective de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001	413
Annexe 50 : Répartition (en %) de la population active selon le score de pauvreté subjective de 1994 à 2001	414
Annexe 51 : Répartition (en %) de l'ensemble des ménages selon le score de pauvreté subjective de 1994 à 2001	418
Annexe 52 : L'approche monétaire et l'approche ressentie de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001	422
Annexe 53 : Répartition (en %) de la population active selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la pauvreté ressentie.....	422
Annexe 54 : Répartition des ménages (en %) selon le score de pauvreté d'existence en 1994 : confrontation des résultats de S. Lollivier et de D. Verger avec nos propres résultats.....	423
Annexe 55 : L'approche monétaire absolue et l'approche d'existence de la pauvreté : taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2001	424
Annexe 56 : Répartition (en %) des actifs selon le score de mauvaises conditions de vie en 1994 et en 2001	425
Annexe 57 : Répartition (en %) des actifs selon le score de mauvaises conditions de vie de 1994 à 2001	428
Annexe 58 : Pauvreté monétaire absolue et dégradation des conditions de vie de la population active de 1994 à 2001	431
Annexe 59 : Répartition de la population active (en %) selon les intersections entre la pauvreté monétaire et la dégradation des conditions de vie de 1994 à 2001	431
Annexe 60 : Liste des 27 privations retenues pour la définition de la pauvreté en termes de conditions de vie à partir du SRCV.....	432
Annexe 61 : Liste des 17 privations retenues par Patrick Festy, Irina Kortchaguina, Lilia Ovtcharova et Lidia Prokofieva pour une étude sur la Russie	433
Annexe 62 : Répartition de la population active (en %) pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 1995 selon l'évolution des conditions de vie depuis 1994 et pour chaque score de mauvaises conditions de vie en 2001 selon l'évolution des conditions de vie en 2000	434

Annexe 63 : Répartition de la population active (en %) selon les trois formes de difficultés de 1995 à 2001	435
Annexe 64 : Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficulté en 2001 selon le niveau de vie	436
Annexe 65 : Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le statut d'activité et proportion de personnes actives en difficultés	437
Annexe 66 : Répartition de la population active (en %) pour chaque forme de difficultés en 2001 selon le type de ménage	437
Annexe 67 : Répartition de la population active (en %) selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté sur huit années (entre 1994 et 2001).....	438
Annexe 68 : Répartition de la population active (en %) selon la typologie de la pauvreté d'appartenance	438
Annexe 69 : Taux de pauvreté au sein de la population active selon la typologie de la pauvreté d'appartenance	439
Annexe 70 : Taux de persistance dans la pauvreté monétaire et taux de pauvreté de la population active de 1997 à 2001.....	439
Annexe 71 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même année (cohorte 1995 – cohorte 1996 – cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative.....	440
Annexe 72 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même année (cohorte 1995 – cohorte 1996 – cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative.....	444
Annexe 73 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative.....	448
Annexe 74 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Pauvreté absolue et pauvreté relative.....	450
Annexe 75 : Répartition des actifs sortis de la pauvreté entre 1994 et 2001 selon l'écart absolu du niveau de vie entre deux années consécutives.....	452
Annexe 76 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté ressentie des actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même année (cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998).....	453
Annexe 77 : Calculs de la table de sortie de la pauvreté ressentie des actifs entrés dans la pauvreté ressentie une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998).....	455
Annexe 78 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté ressentie des actifs sortis de la pauvreté ressentie une même année (cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998) ou une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998).....	456
Annexe 79 : Calculs des tables de sortie de la dégradation des conditions de vie des actifs entrés dans la dégradation des conditions une même année (cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998) ou une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998)	460
Annexe 80 : Calculs des tables d'entrée dans la dégradation des conditions de vie des actifs sortis de la dégradation des conditions de vie une même année (cohorte 1996 – cohorte 1997 – cohorte 1998) ou une même période (cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998)	464

Annexe 81 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant l'entrée dans la pauvreté	468
Annexe 82 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon l'état de pauvreté deux ans avant la sortie de la pauvreté	470
Annexe 83 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe	472
Annexe 84 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le sexe	474
Annexe 85 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d'âges à l'entrée dans la pauvreté	476
Annexe 86 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le groupe d'âges à la sortie de la pauvreté	480
Annexe 87 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à l'entrée dans la pauvreté	484
Annexe 88 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon la durée de vie active à la sortie de la pauvreté	488
Annexe 89 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs entrés dans la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à l'entrée dans la pauvreté	492
Annexe 90 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs sortis de la pauvreté une même période (cohorte 1995, cohorte 1996 et cohorte 1997) – Sous-cohortes selon le niveau de diplôme à la sortie de la pauvreté	493
Annexe 91 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité	494
Annexe 92 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs non-pauvres ayant changé de statut d'activité au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du statut d'activité	496
Annexe 93 : Calculs des tables de sortie de la pauvreté des actifs pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997 et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage	498
Annexe 94 : Calculs des tables d'entrée dans la pauvreté des actifs non-pauvres ayant changé de type de ménage au cours d'une même période (cohorte 1995, cohorte 1996, cohorte 1997	

et cohorte 1998) selon la définition de la pauvreté – Sous-cohortes selon le changement favorable ou défavorable du type de ménage..... 500

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Première partie : Le passage du concept de la pauvreté monétaire aux chiffres.....	15
<i>Chapitre 1 – La perception de la pauvreté en France.....</i>	<i>19</i>
I- La pauvreté : un phénomène lié au chômage	20
II- Définition de la population active.....	29
§1 Les différentes approches de la population active.....	29
§2 Recoupement avec les données du Panel européen et du dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).....	31
§3 La population des travailleurs : quelle différence avec les actifs occupés ?	37
Conclusion	40
<i>Chapitre 2 – Les mesures de la pauvreté monétaire en France</i>	<i>41</i>
I- Mesure de la pauvreté monétaire relative.....	42
§1 Définition du revenu	46
§2 Comparaison des sources de données	57
§3 Choix du seuil et taux de pauvreté	64
§4 Seuil établi à partir du revenu médian ou du revenu moyen ?	67
§5 Choix de l'échelle d'équivalence et taux de pauvreté	69
II- La pauvreté monétaire semi-relative : un seuil de pauvreté dont les variations ne tiennent compte que de l'évolution des prix	75
§1 L'entrée « médiatique » de la pauvreté ancrée dans le temps	75
§2 Indice des prix à la consommation (IPC) et inflation.....	76
§3 Comparaison des taux de pauvreté relative et des taux de pauvreté semi- relative.....	79
§4 La sous-estimation de l'IPC chez les personnes les plus pauvres.....	81
Conclusion	85

<i>Chapitre 3 – L’approche absolue de la pauvreté</i>	89
I- La difficulté de définir un panier de biens et de services nécessaire à la survie du ménage	90
§1 A l’origine du débat.....	90
§2 La définition du panier de biens et services	92
§3 L’évolution du montant du panier de biens et de services au fil des années	93
§4 L’exemple des États-Unis.....	94
§5 Discussion des différentes approches monétaires de la pauvreté.....	96
II- Proposition d’une définition de la pauvreté absolue en France.....	99
§1 Les dépenses nécessaires : les trois approches de la commission Quinet ..	100
§2 Détermination d’un seuil de pauvreté absolue : l’adaptation de la méthode des États-Unis	104
§3 Comparaison de l’approche absolue et de l’approche relative de la pauvreté	112
Conclusion	118
 <i>Conclusion de la partie I</i>	 120
 Deuxième partie : Caractéristiques de la population active pauvre	 123

<i>Chapitre 1 – Évolution de la population active pauvre en France</i>	125
I- Évolution de la pauvreté de la population active	126
§1 Taux de pauvreté absolue de la population active et de l’ensemble de la population de 1994 à 2005	126
§2 Renouvellement de la population active pauvre	128
II – Évolution de la structure par âge et par sexe de la pauvreté des actifs	133
§1 La structure par âge et par sexe de la population active en 2005.....	133
§2 L’évolution de la pyramide par âge et sexe selon le statut d’activité	136
§3 Effet de la structure par âge et par sexe sur le taux de pauvreté des actifs de 1994 à 2005.....	146
III- La pauvreté de la population active au sein des générations	148
§1 La durée d’activité	149
§2 L’effet de l’âge d’entrée en activité.....	153
Conclusion	156

<i>Chapitre 2 – Le statut d’activité et le type de ménage, deux facteurs principaux de la pauvreté de la population active</i>	159
I- La situation par rapport à l’emploi : facteur individuel de la pauvreté.....	160
§1 Structure de la population active pauvre selon le statut d’activité.....	160
§2 Les emplois occupés	162
§3 Les changements de statuts d’activité.....	171
II- Le type de ménage : facteur familial de la pauvreté de la population active..	172
§1 La pauvreté de la population active selon le type de ménage	172
§2 Les types de ménage des actifs pauvres selon le statut d’activité.....	175
III- Décomposition de l’évolution du taux de pauvreté.....	179
§1 Effet de l’évolution de la structure du marché du travail et de la structure des types de ménage sur le taux de pauvreté de la population active de 1994 à 2005.....	180
§2 Effet de l’évolution des niveaux de pauvreté par statut d’activité et par type de ménage sur le taux de pauvreté de la population active	181
§3 ... mais pas pour tous !.....	182
Conclusion	185
 <i>Chapitre 3 – Les autres formes de la pauvreté : la perception de la pauvreté et les conditions de vie de la population active</i>	187
I- De la pauvreté subjective à la pauvreté ressentie.....	190
§1 La pauvreté subjective, l’approche de Stéfan Lollivier et Daniel Verger ..	190
§2 Discussion de la mesure de la pauvreté subjective.....	197
§3 La mesure de la pauvreté ressentie	202
§4 Discussion du concept de la pauvreté ressentie.....	205
II- De la pauvreté d’existence à la dégradation des conditions de vie	207
§1 Définition de la pauvreté d’existence.....	208
§2 Discussion du concept de la pauvreté d’existence.....	211
§3 Proposition de l’ « indicateur de dégradation des conditions de vie »	214
§4 Discussion du concept de dégradation des conditions de vie.....	218
III – Les différentes formes de difficultés de la population active.....	223
§1 Les intersections entre les différentes formes de difficultés de la population active.....	223
§2 Les caractéristiques de la population active issue de l’une des trois formes de difficultés	226
Conclusion	234
 <i>Conclusion de la partie II</i>	236

Troisième partie : Étude longitudinale de la pauvreté de la population active..... 241

<i>Chapitre 1 – Analyse de la dynamique de la pauvreté de la population active selon trois approches : la pauvreté monétaire, la pauvreté ressentie et la dégradation des conditions de vie</i>	245
I- Le nombre d’années vécues dans la pauvreté en l’état d’activité entre 1994 et 2001	246
§1 Définition de la population active à partir de laquelle est calculé le nombre moyen d’années vécues dans la pauvreté sur une période de 8 années.....	246
§2 Une population active hétérogène quant au nombre d’années vécues dans la pauvreté.....	247
§3 Le taux de persistance dans la pauvreté monétaire de la population active.....	253
II- Les risques de sortie de la pauvreté monétaire et les risques d’entrée dans la pauvreté monétaire chez les actifs : l’état transitoire de la pauvreté	256
§1 La construction de la table de sortie de la pauvreté et de la table d’entrée dans la pauvreté chez les actifs	256
§2 La pauvreté monétaire de la population active : un état transitoire.....	267
III- Quelle sortie de la difficulté et quelle entrée en difficulté chez les actifs ? ..	276
§1 Dynamique de la pauvreté ressentie	276
§2 Dynamique de la dégradation des conditions de vie.....	280
§3 Comparaison de la dynamique des trois formes de difficultés	284
Conclusion	285
 <i>Chapitre 2 – Analyse longitudinale de la pauvreté selon les caractères attachés à la population active</i>	287
I- Les risques d’entrée dans la pauvreté et les risques de sortie de la pauvreté selon les caractéristiques individuelles de la population active	288
§1 Quelle sortie de la pauvreté et quelle entrée dans la pauvreté chez les actifs au passé fragilisé ?	288
§2 La dynamique de la pauvreté de la population active selon l’âge et le sexe	294
§3 La dynamique de la pauvreté de la population active selon la durée de vie active.....	297
§4 Le rôle du dernier diplôme obtenu dans la dynamique de la pauvreté de la population active	300
II- Les risques d’entrée dans la pauvreté et les risques de sortie de la pauvreté selon les changements d’activité et les changements de la configuration familiale au sein de la population active	303
§1 La définition d’un changement favorable ou défavorable à la pauvreté du statut d’activité ou du type de ménage.....	304
§2 L’effet d’un changement de statut d’activité ou d’un changement de type de ménage sur la dynamique de la pauvreté de la population active.....	308
Conclusion	315

<i>Chapitre 3 – Effet du choix de la définition de la pauvreté absolue sur l’analyse longitudinale de la dynamique de la pauvreté de la population active : comparaison des résultats avec la définition de la pauvreté relative</i>	317
I- L’état transitoire de la pauvreté en France : confrontation à la définition de la pauvreté relative	319
§1 Le rôle joué par la définition sur l’absence de l’effet conjoncturel de l’année d’entrée dans la pauvreté et de l’année de sortie de la pauvreté.....	319
§2 L’impact de la définition de la pauvreté sur l’état transitoire de la pauvreté	321
II- Quel effet de la définition utilisée dans le rôle joué des caractéristiques individuelles des actifs sur la dynamique de la pauvreté ?	323
§1 Les actifs au passé fragilisé.....	323
§2 Les actifs selon le groupe d’âges et le sexe	325
§3 La durée de vie active	329
III- L’effet de la définition de la pauvreté sur le rôle des changements favorables ou défavorables de la situation d’activité et de la situation familiale sur les risques d’entrée et de sortie dans la pauvreté de la population active.....	331
§1 Le changement de statut d’activité.....	332
§2 Le changement de type de ménage	334
§3 Confrontation des rôles joués du changement du statut d’activité et du changement du type de ménage sur les risques d’entrée et de sortie de la pauvreté à l’épreuve de la définition	336
Conclusion	338
 <i>Conclusion de la partie III</i>	340
 Conclusion générale	343
 Annexes	351
Bibliographie	503
Sigles utilisés	517
Index des figures	519
Index des tableaux	527
Index des encadrés	529
Index des annexes	531
Table des matières	537